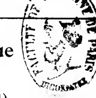
LA Chronique Médicale

REVUE MENSUELLE DE MÉDECINE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

35e ANNÉE N° 1 1er Janvier 1928

LA CHRONIQUE MÉDICALE



Médecine Historique

Les Quartes historiques (1)

Par le Dr Alcide TREILLE, Professeur honoraire des maladies des pays chauds à l'Ecole de médecine d'Alger.

Port-Royal était-il insalubre ? — La première description de Port-Royal des Champs, situé dans la vallée de Chevreuse, à six lieues de Paris, le représentait comme un lieu désert et sauvage. C'était, d'après l'abbé LEBEUF, cherchant à en expliquer l'étymologie, un lieu plein de broussailles, où l'eau dort, ce que veut dire le mot latin, basse latinité, *Porra* ou *Borra*.

Suivant SAINTE-BEUVE, les conditions topographiques et sanitaires n'y étaient pas bonnes : « Un étang, dit-il, plus élevé que le creux du vallon, y débordait souvent et exhalait des miasmes putrides qui ont longtemps et même toujours assiégé et décimé le monastère. »

Des terres vierges, un étang débordant parfois, surtout après des pluies d'orage, et des alluvions entraînées avec le trop-plein de l'étang, constituaient d'excellents milieux de culture pour le développement, pendant l'été, de fièvres intermittentes. Mais, de ce que ces fièvres, *periculi expertes*, exemptes de danger, suivant l'expression si juste des anciens, pouvaient naître dans ce vallon, au bord de l'étang, comme elles naissent sur les rives de tant de cours d'eau ou d'autres étangs ou lacs, est-on autorisé à dire qu'elles provenaient d'une véritable insalubrité ou qu'elles la constituaient ?

Est-ce bien à des fièvres de cette catégorie que l'on doit attribuer l'abandon de l'abbaye et son transfèrement à Paris, au commencement de l'année 1626 ? Nullement. Ce n'était pas à l'extérieur que se trouvaient les véritables causes nocives, mais bien à l'intérieur.

Encombrement et insalubrité de l'habitation. — A cette époque, si les religieuses émigrèrent à Paris, c'est que leur nombre s'était tellement accru que Port-Royal ne pouvait plus les loger : « Il n'y

(1) Voir : *La fièvre quarte et le quinquina* (sur la quarte de la mère de TORTI), *Chronique médicale*, XXVII, 1er juillet 1920, p. 216 ; *La quarte de Frédéric le Grand* (*Chronique médicale*, XXVII, 1er décembre 1920, p. 355).

en avait pas moins de quatre-vingts, dit SAINTE-BEUVE. Un grand nombre était toujours malade, et les fièvres ne cessaient pas. Il en mourut quinze en deux ans. »

Quelles étaient donc les fièvres qui les décimaient ainsi ? Celles des affections contagieuses nées de l'entassement, de l'encombrement, de l'insuffisance des logements, et singulièrement aggravées par des pratiques de grande austérité et d'ascétisme : la tuberculose en premier lieu, sans aucun doute ; la fièvre typhoïde, très probablement ; les fièvres éruptives, toutes les maladies favorisées par le resserrement de l'habitation, que nous pouvons facilement nous représenter aujourd'hui.

Les solitaires, les travaux d'assainissement d'Arnauld d'Andilly. — Lorsque ARNAUD D'ANDILLY vint, en 1646, se ranger parmi les solitaires de Port-Royal, à côté de ses neveux, LE MAITRE et de SÉRICOURT, et de son fils, de LUZANCI, il y avait déjà vingt ans que les religieuses avaient quitté l'abbaye. Les premiers solitaires qui y avaient fait une apparition en 1638, après l'arrestation de SAINT-CYRAN, ne s'y étaient installés qu'en 1639.

Port-Royal était alors bien abandonné, et SAINTE-BEUVE est loin de le représenter comme salubre. Il faut pourtant croire qu'il n'était pas trop malsain, puisque M. SINGLIN y avait fait passer l'été en 1637 à quelques enfants qu'il avait sous son contrôle : parmi eux, se trouvait le petit VITARD, cousin de RACINE, et deux neveux de SAINT-CYRAN. Ce fut le commencement des petites écoles de Port-Royal.

Puis, c'étaient des médecins qui avaient recherché cette solitude. D'abord, Victor PALLU, seigneur de BUAU en Touraine, docteur en médecine de la Faculté de Paris. Après la mort, à la journée de la Mariée, du Comte de Soissons, dont il était le médecin, voulant faire pénitence d'une vie qui n'avait pas été jusqu'alors très exemplaire, il était venu se réfugier à Port-Royal, en 1643. C'était le cinquième ermite. Il devint le médecin des solitaires, des pauvres, puis des religieuses, à leur retour en 1648. D'autres médecins vinrent ensuite, dont un M. MOREAU, chirurgien, et M. HAMON. Ils y auraient peut-être regardé à deux fois, si Port-Royal avait été un foyer d'insalubrité, et le premier conseil qu'ils auraient donné aux religieuses eût été de ne pas y revenir.

M. HAMON mérite une mention spéciale. Médecin et écrivain religieux, il était entré à Port-Royal pour soigner les malades, mais il y était beaucoup plus médecin des âmes et directeur spirituel. Son zèle médical s'exerçait surtout dans les campagnes environnantes, auprès des pauvres. On note qu'il réagit contre la pratique de ses prédécesseurs, qui avaient eu tendance à trop bourrer les malades de pastilles et de pilules.

SAINTE-BEUVE loue beaucoup les travaux d'assainissement qu'Arnauld d'ANDILLY y fit exécuter, et commença dès son arrivée ; mais, à part le dessèchement d'un marais, c'est plutôt à des travaux d'aménagements, de jardinage pour culture d'arbres frui-

tiers et de fleurs, que furent consacrées ses majeures dépenses. Il fit dessécher un marais qui empestait, rien de mieux, mais si les mauvaises odeurs de marécages sont gênantes, on peut se rendre compte, par maint exemple, qu'on en a certainement beaucoup exagéré l'influence nocive. Ce qu'il y a de dangereux dans les marais, surtout aux pays chauds, c'est moins ce qu'ils contiennent que les cultures pathogènes qui se font sur leurs bords, celle de fièvres bilieuses, en particulier.

L'étang. — Quant à l'étang que Sainte-Beuve qualifie de fâcheux, Arnauld n'y toucha pas. Or, dix ans après, Racine adolescent, élève de l'école des Granges pendant trois ans, disait de lui, dans l'une de ses Odes :

> Que c'est une chose charmante
> De voir cet étang gracieux,
> Où comme en un lit précieux
> L'onde est toujours calme et dormante !

En aurait-il vanté le charme, aurait-il, dans ses Odes, célébré les paysages, les bois, les prairies de Port-Royal, si l'air y avait été empoisonné par des miasmes délétères, s'il avait vu tomber autour de lui ses compagnons d'études, ou les autres habitants ?

Par les étangs des Dombes anciens, ou les nouveaux remis en eau depuis 1901, ramenant la prospérité dans les pays qui en avaient été privés, nous pouvons, en toute connaissance de cause, affirmer que Sainte-Beuve a accusé à tort l'étang de Port-Royal d'être une cause d'insalubrité pour les habitants de l'abbaye, de même que l'on a toujours mal jugé, au point de vue de l'hygiène publique, la question des étangs en général.

Le véritable assainissement. — Peu après, il se fit à Port-Royal un assainissement autrement important. Dès 1651, le duc de Luynes, qui se faisait bâtir à proximité de l'abbaye le château de Vaumurier, et était entré en relations avec Port-Royal, s'était préoccupé de donner « de meilleurs logements aux sœurs ». Cette expression seule indique combien devaient être défectueuses les conditions d'habitation des religieuses qui y étaient revenues en partie, en 1648. Déjà, la mère Angélique y avait fait plusieurs visites, pour se rendre un compte exact des réparations et des embellissements effectués par son frère. Elle écrivait à la Reine de Pologne, en lui envoyant le plan des lieux : « il ne se peut voir de plus belle solitude. » M. Le Maitre disait, dans une lettre : « S'il y a dans le monde un Paradis pour des vierges et pour des veuves, c'est « Port-Royal. »

Mais voici la première guerre de la Fronde qui éclate. Les gens d'armes parcourent le pays, effrayant les pauvres gens qui se réfugient dans le monastère, apportant tout ce qui peut leur rester encore de provisions et d'animaux de basse-cour. « Les granges, dit la mère Angélique, dans une lettre du 27 janvier 1649, étaient pleines d'estropiés, le pressoir et les lieux bas de la basse-cour étaient

pleins de bêtes. Enfin, sans le grand froid, je crois que nous eussions eu la peste. » La mère ANGÉLIQUE voyait très bien d'où auraient pu venir les maladies, et ce n'est pas elle qui a pu considérer, à un moment quelconque, que Port-Royal fut un lieu dangereux à habiter.

A la seconde guerre, celle de la jeune Fronde, le danger étant devenu plus grand, il avait fallu rentrer à Paris. Les religieuses purent enfin en repartir, le 15 janvier 1653, pour Port-Royal. Elles étaient plus nombreuses cette fois, mais pas assez pour remplir le cloître, agrandi d'un double étage.

La fin de Port-Royal. Exemples remarquables de longévité. — Les temps de la persécution et du dépérissement du monastère n'allaient pas tarder à venir. A partir de 1679, l'interdiction de recevoir des novices ayant été signifiée à l'abbesse par l'archevêque de Paris, M. de HARLAY, le nombre des religieuses alla sans cesse en décroissant. Diminuer Port-Royal et le dépeupler, tel avait été le mot d'ordre, donné secrètement par la coalition des rancunes et des haines : malédiction diabolique, dit SAINTE-BEUVE.

Il ne restait plus que vingt-deux sœurs, lors de cette journée du 29 octobre 1709, où le lieutenant général de police d'ARGENSON, qui venait de succéder à LA REYNIE, exécuteur des ordres du grand Roi, se couvrant de gloire, les fit enlever en douze carrosses à grand renfort d'archers du guet et d'exempts, et prononça leur dispersion. Or, sur les vingt-deux religieuses, la plus jeune avait 50 ans, la plus âgée quatre-vingt-six. Ce ne furent donc pas les maladies qui marquèrent la fin de la célèbre abbaye. On pouvait y vivre vieux.

Non, Port-Royal et son site ne méritent pas la réputation d'insalubrité que leur a faite SAINTE-BEUVE. Les maladies les plus graves qui y régnèrent furent celles que déterminèrent ou favorisèrent les mauvaises conditions d'habitation, pendant toute la première moitié du dix-huitième siècle, et qu'aggravèrent souvent des pratiques austères de pénitence volontaire et d'ascétisme.

Les fièvres intermittentes de Port-Royal. — Que quelques fièvres intermittentes parfaites, *febres intermittentes exquisitae*, y soient nées dans les conditions que j'ai dites, cela peut s'observer dans beaucoup d'autres lieux. Parmi ces fièvres, celles à type quarte, par leur fixité et leur caractère si tranché, devaient frapper davantage ceux qui en étaient les porteurs ou les témoins. Elles sont reconnaissables entre toutes ; il est impossible de s'y tromper. Et c'est ainsi que les mémoires sur Port-Royal nous ont appris que deux religieuses et trois solitaires, célèbres dans l'histoire de l'abbaye, en contractèrent au cours du dix-septième siècle. Ce sont, dans l'ordre chronologique : la révérende mère Angélique de Sainte-Magdeleine Arnauld, réformatrice du monastère ; sa sœur Anne-Eugénie ; MM. de BASCLE, de PONTCHATEAU et de SACI, solitaires.

Toutefois les deux derniers ne prirent pas leur fièvre à Port-Royal des Champs. Si celle de l'abbé DE PONTCHATEAU y évolua

pendant plusieurs années, il l'avait rapportée de Bretagne, et M. DE SACI la prit à Pomponne, après son exil de Port-Royal.

Mais comme chez chacun d'eux la fièvre a présenté quelque particularité aussi intéressante que celles des trois premiers, que toutes comportent un enseignement commun, j'ai pensé que l'on trouverait tout naturel que je les aies réunies dans une commune étude. Je noterai enfin ce que l'on peut appeler une quarte de passage, celle de M. de LANGRES (Zamet), qui fut pendant un temps directeur de Port-Royal, alors que la communauté était à Paris.

La quarte de la mère Angélique. — La mère Angélique, qui joua un si grand rôle dans la vie de l'Abbaye, presque dès le commencement du dix-septième siècle, eut avec sa famille, au temps de son adolescence, des démêlés assez vifs qui durèrent pendant deux années, et portèrent, à certains moments, une sérieuse atteinte à sa santé. Ils avaient été précédés de troubles de conscience tels, que sa vocation avait failli y succomber. Peu s'en fallut qu'à l'âge de quinze ans elle ne jetât « le froc aux orties », elle qui, en 1599, âgée seulement de sept ans et quelques mois, était déjà coadjutrice à Port-Royal de la dame Jeanne DE BOULEHART. A la mort de celle-ci, en 1602, elle devenait abbesse de Port-Royal. Elle sortait alors de l'abbaye de Maubuisson, où elle avait fait son noviciat sous la règle qui ne devait pas être bien stricte, de Mme d'ESTRÉE, sœur de la belle Gabrielle. Et ce fut peut-être ce dont elle y avait été témoin, qui devait la déterminer plus tard à faire la réforme du monastère de Port-Royal.

Adolescente, il n'est pas impossible qu'elle ait d'abord regretté la période agréable passée par elle à Maubuisson, au temps où le bon roi Henri y fréquentait. Des lectures des vies de Plutarque ou autres livres profanes, des promenades ou des visites aux voisins de Port-Royal, avec une ou plusieurs religieuses, ne parvenaient pas à chasser l'ennui qui s'était emparé d'elle, d'avoir comme perspective une vie religieuse fort mélancolique. « Je délibérai en moi-même, dit-elle, de quitter Port-Royal et de m'en retourner au monde, sans avertir mon père et ma mère, pour me retirer le joug qui m'était insupportable et me marier quelque part. »

Elle songeait même à aller se réfugier à la Rochelle chez des tantes huguenotes qui, peut-être, eussent pu l'entraîner, avec ses dispositions d'esprit, à embrasser une autre Réforme que celle qu'elle devait accomplir deux ans plus tard à Port-Royal. A de semblables prémices, aurait-on pu croire qu'elle serait plus tard la grande abbesse de Port-Royal, la grande Angélique, comme on l'a appelée, et qu'un jour viendrait où des mains pieuses de son monastère rassembleraient des documents lui constituant un dossier, pour en faire une sainte et obtenir sa canonisation ?

Par bonheur pour sa vocation et la gloire de Port-Royal, elle tomba malade en juillet 1607, atteinte d'une fièvre qui paraît avoir

été d'une certaine durée et assez sévère. Tout porte à croire que ce fut alors une fièvre typhoïde.

Son père, ce rigoriste, craignant peut-être que cette brebis n'échappât au Seigneur, auquel il l'avait vouée dès sa plus tendre enfance, profita de l'occasion et de sa convalescence, pour lui faire signer une sorte de billet à ordre, par lequel on lui « extorquait », suivant l'expression de SAINTE-BEUVE, le renouvellement et une ratification de ses vœux. Et SAINTE-BEUVE ajoute : « M. ARNAULD, tout intègre qu'il était, n'y regardait pas de si près ce jour-là. »

On n'y avait pas regardé davantage pour tromper délibérément Rome, et pour obtenir, en 1603, en faveur de la jeune Angélique, alors âgée de dix ans et demi seulement, — en prétendant « pur mensonge », qu'elle en avait dix-sept, — les bulles nécessaires à sa nomination d'abbesse de Port-Royal. « Dans les affaires du monde, dit SAINTE-BEUVE, les plus réputés honnêtes gens.... peuvent se laisser aller à des actes, à des altérations qui ne sont pas, tant s'en faut ! la justice même. » Et il dira encore, à propos de l'extorsion relative au renouvellement des vœux : « les mondains sont de tout temps les mêmes sur certains chapitres : moins de vérité en soi que la considération ; moins la vertu que l'honneur ». Ce sont bien là les deux morales de NISARD.

Tous ces événements contribuèrent à agiter et à tourmenter la jeune abbesse qui, ayant rêvé d'accomplir la réforme de son monastère, se trouvait aux prises avec les difficultés avec sa famille, ses religieuses ou supérieures, et passait par une série d'angoisses. C'est alors qu'elle se jeta dans des pratiques d'austérité extraordinaire, ne portant que des vêtements de drap grossier, couchant sur la dure, se relevant la nuit pour prier et se cautériser les bras avec de la cire brûlante.

Toute l'année 1608, elle fut languissante et prédisposée au plus haut point à tomber malade, ce qui lui arriva. Mais la maladie ne fut heureusement pour elle qu'une fièvre intermittente. Elle en était atteinte depuis quelque temps, lorsque, au mois d'octobre, pour obéir aux exigences de son père, elle alla aux vendanges, le voir à Andilly. Où et comment l'avait-elle prise ? Sans aucun doute, dans des conditions analogues à celles que nous verrons pour sa sœur Anne Eugénie, en allant pendant l'été, au mois d'août, faire du sarclage au jardin, sur les terres riches de Port-Royal, dans l'état d'affaiblissement où l'avaient mise les causes indiquées plus haut.

De nouvelles scènes de famille eurent lieu à l'occasion de cette visite, à propos de la réforme que la mère Angélique préparait pour son monastère. De telles luttes, « que la tendresse du sang rendait si sensibles, achevèrent, dit SAINTE-BEUVE, de troubler la jeune Angélique, et redoublèrent une *fièvre quarte* qui la minait ». La fièvre avait-elle été quarte d'emblée, ou venait-elle d'un type quotidien ou tierce, qui avait pu la fatiguer davantage au début, d'où l'expression de « minée » employée pour peindre son état : c'est possible et même probable, mais on ne saurait le dire. Au prin-

temps de 1609, c'est-à-dire en mars, il y avait huit mois qu'elle l'avait, ce qui fait bien remonter, comme je l'ai dit, sa fièvre au mois d'août. Ses accès, comme il est de règle, étaient à ce moment-là plus vifs, les frissons et tremblements plus intenses, d'où l'on pouvait bien dire alors que sa fièvre la « consumait ».

Mais cela ne l'empêchait pas de poursuivre résolument la réforme de son monastère ; et d'abord, la réalisation du vœu de pauvreté absolu. Le carême de 1609 étant arrivé, et sa fièvre quarte la « consumant » plus fort, ses religieuses, touchées de son état, résolurent d'accomplir ce que leur demandait leur abbesse. Au jour choisi, celui de la Saint-Benoît, le 21 mars, chacune se défit de ce qu'elle possédait, « hardes et cassettes, jusqu'à une bonne religieuse, sourde et muette, depuis des années, qui, ayant compris au mouvement des sœurs ce qu'on voulait faire, alla en hâte chercher son paquet pour le jeter en commun ». Depuis ce jour-là même, dit-il, la Mère perdit sa fièvre quarte. La joie d'avoir fait aboutir cette réforme dut produire en elle une bien profonde impression, puisque la disparition de sa fièvre quarte en fut la conséquence.

Parmi les nombreuses quartes qu'il m'a été donné d'observer, je n'ai eu à noter aucun fait semblable, Legrain non plus. Et comme, en dehors de ce que nous avons écrit l'un et l'autre sur cette fièvre, elle a disparu depuis longtemps de la pathologie et de la clinique, c'est à la médecine du passé, à celle qui connaissait bien l'évolution naturelle de la quarte, la manière dont elle pouvait se terminer, avant ou malgré toute médication, qu'il faut s'adresser pour trouver des faits analogues. (*A suivre.*)

Ce qu'on lit dans les vieux bouquins

Une coutume anglaise singulière.

L'embrasement du palais de Westminster ne fit pas naître des regrets unanimes. A l'occident de la chapelle, Edouard III avait élevé une haute tour, qui renfermait trois grosses cloches. On ne les sonnait qu'à l'époque du couronnement des rois et reines d'Angleterre, et dans quelques autres circonstances solennelles. Le vulgaire croyait que le bruit de ce carillon faisait tourner la bière, aussi loin qu'il pouvait parvenir. La chute de la tour et la destruction des cloches furent donc un motif de joie pour tous les fabricants d'ale, pour toutes les ménagères des quartiers voisins. Grâce au feu, les notes maudites ne devaient plus troubler le breuvage septentrional, qu'elles aigrissaient, dit-on, dans les futailles, dans les pots et jusque dans les estomacs.

La Médecine des Praticiens

MÉDICATION ALCALINE PRATIQUE

Les Comprimés « Vichy-Etat ».

MONSIEUR LE DOCTEUR,

Nous prenons la liberté d'appeler de nouveau votre bienveillante attention sur les *Comprimés Vichy-Etat* qui permettent, par simple dissolution, d'obtenir instantanément, et à peu de frais, de l'eau alcaline artificielle gazeuse dont l'emploi est universellement répandu.

Ayant pour base les sels naturels, extraits des Eaux de Vichy (Sources de l'Etat), les *Comprimés Vichy-Etat* contiennent, sous un volume restreint, les principes minéralisateurs de ces eaux dont l'action thérapeutique est si connue.

Les *Comprimés Vichy-Etat*, qui sont parfaitement dosés (chaque comprimé contient 0,33 centigrammes de sels Vichy-Etat), sont employés à la dose de 4 ou 5 *Comprimés Vichy-Etat* pour un verre, et de 12 à 15 pour un litre. Leur emploi est indiqué dans toutes les affections tributaires de la médication alcaline.

Veuillez nous permettre, Monsieur le Docteur, de faire appel à votre précieux appui dont nous vous remercions par avance et agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

GEORGES PRUNIER et Cie, *6, rue de la Tacherie*, PARIS

Une religieuse doctoresse.

Pour la première fois, une sœur de charité, ayant le grade de docteur en médecine, vient de prendre part au concours belge des bourses de voyage réservées aux médecins. La sœur Jules-Marie, tel est son nom en religion, a décroché la timbale convoitée et obtenu une bourse de voyage qu'elle n'utilisera, d'ailleurs, pas personnellement. Elle va, en effet, prendre rang parmi les professeurs de l'Ecole d'infirmières organisée à Gand.

La sœur Jules-Marie avait passé les examens du doctorat à l'Université de Louvain.

(*L'Œuvre*, 26 décembre 1926.)

Informations de la « Chronique »

Un chimiste oublié : François-Zacharie Roussin.

Qui se souvient aujourd'hui de François-Zacharie ROUSSIN, né le 6 septembre 1827, et dont nul ne songe, à l'heure où nous écrivons ces lignes (29 mai 1927), à commémorer le centenaire ?

Roussin est pourtant une des gloires les plus pures de la pharmacie militaire. Il jouit, de son vivant, d'une notoriété considérable, comme expert chimiste, et figura dans nombre de procès célèbres, tels que celui de l'empoisonneur médecin Courty de La POMMERAIS (1864), l'affaire TROPPMANN (1869), le complot des bombes fulminantes, ourdi contre NAPOLÉON III, au mois de mai 1870.

Lorsque la guerre éclata cette même année, Roussin occupait le poste de sous-directeur de la Pharmacie centrale de l'armée ; pendant la Commune, il occupa les fonctions temporaires de Directeur. Il s'en fallut de peu qu'il ne payât de sa vie le crime d'avoir fait, simplement, son devoir.

Enumérer tous les mémoires de Roussin serait tâche laborieuse, et le travail sortirait, du reste, de notre cadre. Rappelons, seulement, qu'on lui doit les premiers travaux sur la naphtaline, la glycyrrhizine ammoniacale, la naphtazarine et nombre de matières colorantes. Le savant devait terminer sa vie tragiquement au cours de ses expériences et devant ses cornues. On le trouva gisant inanimé, ayant succombé à une intoxication par le gaz d'éclairage.

Il n'est pas indifférent de noter que c'est Z. Roussin qui, en juin 1875, obtint le premier rouge azoïque, alors que le premier brevet concernant un rouge de ce genre ne devait être pris par une compagnie allemande, la *Badische Anilin*, que trois ans plus tard.

Il est juste de rendre à un Français ce qui n'appartient pas à un Allemand.

Aujourd'hui et Autrefois.

Il y a une classe d'industriels, ne devrions-nous pas dire chevaliers d'industrie ? qui ont, paraît-il, le droit, que ne leur a pas encore contesté la loi, d'empoisonner leurs contemporains : il s'agit de certains débitants de viandes avariées, que la justice continue à entourer d'égards.

Nos pères se montraient moins débonnaires à l'endroit de ces misérables, auxquels ils n'hésitèrent pas à infliger la peine du talion.

Lisez ce qu'écrivait naguère M. LOUIS LAZARE, dans le *Courrier municipal* :

Le 22 juin 1351, Jacques TOURNEBRU, dit *le Tondeur*, inspecteur assermenté, ayant la surveillance de la boucherie de Saint-Éloi, saisit de la

viande suspecte dans l'étal de Pierre Bardel, maître boucher, rue de la Porte-Baudet (rue Saint-Antoine), à l'enseigne du *Tocquet des Epouseurs*. A l'instant, procès-verbal de cette contravention est dressé par l'agent et transmis au syndic de la boucherie, pour lors maître Michel Sainct-Yon. Une enquête est ordonnée et dirigée par le chef de la corporation, qui acquiert la certitude que le délinquant est coutumier du fait. Dans un rapport transmis au prévôt de Paris, le syndic assimile le coupable à un empoisonneur, et réclame, au nom de la corporation outragée par l'infamie d'un de ses membres, la dégradation, puis la mort de Pierre Bardel.

Le premier magistrat de la police approuve les conclusions du rapport du syndic et le délinquant est condamné, le 12 juillet, à trois heures de pilori aux halles, et à périr ensuite de la main du bourreau.

Le jour de l'exécution, c'est-à-dire le 15 juillet, les 127 bouchers de la ville de Paris se rendent aux halles et se rangent autour du pilori. Après l'exposition, le greffier annonce au peuple que le coupable va recevoir son dernier châtiment. Alors les bouchers s'inclinent, tête nue, — justice est faite !

Gageons que le syndicat de la boucherie ne réclamera pas la remise en vigueur de cet édit suranné. Il a trop d'avantages à voir se perpétuer le *statu quo*.

L'ordonnance de la cuisinière.

D'un recueil d'inédits de F. Mistral, notre confrère L. Treich a détaché cette charmante anecdote, qui trouvera sa place toute naturelle dans notre recueil :

Un médecin célèbre de Paris, M. le Docteur Charcot, de l'Institut, l'autre année, étant malade d'une douleur dans le dos, qui lui faisait garder le lit, reçut la visite de nos compatriotes MM. Naquet et Saint-Martin, qui sont, l'un sénateur, l'autre, comme vous le savez, député de Vaucluse.

Et Saint-Martin dit au docteur Charcot :

— Docteur, je vous présente mon bon ami Naquet, qui voudrait vous consulter pour une maladie qu'il a.

— Comment, s'écria Charcot en se dressant sur son lit, vous qui êtes médecin, et aussi médecin que moi, Monsieur le docteur Naquet, vous venez me consulter ?

— Que voulez-vous, Maître, répondit Naquet, quand nous sommes malades, nous médecins, nous ne nous fions guère à nous-mêmes.

— Vous avez raison, dit Charcot, moi je me suis senti pris d'un mauvais mal d'échine : j'ai consulté ma cuisinière... Elle m'a dit d'y mettre... savez-quoi ? *Un sac farineux*, et je m'en trouve beaucoup mieux, Monsieur Naquet, faites comme moi ; et si vous avez du mal dans le dos, mettez-y tout de suite un bon sac farineux.

Si on rit, je vous le demande ! Car vous n'ignorez pas sans doute que l'honorable sénateur est un peu... gros d'épaules.

Naquet était, en effet, bossu, ce qui donne tout son piquant à la repartie de l'illustre neurologue.


Dépression
du Système nerveux,
Neurasthénie.
RECONSTITUANT
GÉNÉRAL
NEUROSINE PRUNIER
NEUROSINE-SIROP — NEUROSINE-GRANULÉE
NEUROSINE-CACHETS
Débilité générale,
Anémie,
Phosphaturie,
Migraines.
Dépôt Général
G. PRUNIER & Cie
6, R. de la Tacherie, Paris.

Echos de la « Chronique »

La première pièce d'état civil en France.

La première pièce légale relative à la tenue des registres de l'état civil, en France, est l'ordonnance de Villers-Cotterets, du 10 août 1339, qui enjoint de tenir en chaque paroisse un registre en forme de *preuves de baptesme*. Cependant, il existait auparavant, mais en très petit nombre, des espèces de registres de baptêmes, de mariages et de décès.

Il faut dire qu'en général ces registres, avant et depuis l'ordonnance de 1539, jusqu'au XVIIIe siècle, ont été tenus de la manière la plus défectueuse et quelquefois la plus singulière. C'est ce que nous allons prouver par deux ou trois exemples puisés dans les anciens registres de quelques paroisses de Paris aux XVIe et XVIIe siècles ; par exemple, dans l'un de ceux de la paroisse de Saint-André-des-Arts, on trouve : « Le XVIIe d'aoust 1574, furent baptizées deux filles gemelles et de la mesme *ventrée*. » Charmante expression, très délicate ! mais aucun détail, aucune signature ; on apprend, seulement, que l'une de ces deux petites eut pour marraine l'épouse du célèbre AMBROISE PARÉ.

Un sonnet sur l'absinthe.

Retrouvé, dans l'*Hygiène pour tous* de 1882, ce joli sonnet :

Versez avec lenteur l'absinthe dans le verre ;
Deux doigts, pas davantage ; ensuite, saisissez
Une carafe d'eau bien fraîche, puis versez,
Versez tout doucement, d'une main bien légère.

Que petit à petit votre main accélère
La verte infusion ; puis augmentez, pressez
Le volume de l'eau, la main haute, et cessez
Quand vous aurez jugé la liqueur assez claire.

Laissez-la reposer une minute encore ;
Couvez-la du regard, comme on couve un trésor ;
Aspirez son parfum qui donne le bien-être ;

Enfin, pour couronner tant de soins inouïs,
Bien délicatement prenez le verre ; et puis,
Lancez sans hésiter le tout par la fenêtre.

La "Chronique" par tous et pour tous

Les facultés génésiques chez les intellectuels : Anatole France et l'amour.

On se rappelle avec quelle précipitation surgirent des ouvrages sur Anatole France, dès le lendemain même de sa mort. Il était naturel qu'il en inspirât, mais tous ne furent pas dictés par la considération que la postérité doit à son œuvre ; et l'un de ses narrateurs, tout au moins, profitant d'une malsaine publicité, a singulièrement assombri sa mémoire. Aussi faut-il nous réjouir que Michel Corday, dont l'œuvre entière, en même temps que de grand talent, fut toujours de pure loyauté, ait tenu par deux fois à flétrir les médisants et à rétablir la vérité.

Michel Corday fut le familier d'Anatole France dès avant son déclin. Il voyagea avec lui, il passa de nombreux jours en sa compagnie à la Béchellerie, il le reçut avenue de la Motte-Picquet et ses amis garderont précieusement le souvenir des déjeuners où il leur assurait le rare privilège de s'asseoir auprès du maître incontesté de notre langue. En cette intimité constante, où l'âme s'épanche sans réserve, Michel Corday devait recueillir les éléments de son récent livre et nous possédons enfin un Anatole France sous sa physionomie réelle, humaine, et combien sympathique.

Les fervents du grand écrivain liront ce livre de filiale piété. Mais j'en veux retenir, pour les collaborateurs de la *Chronique médicale*, une particularité physiologique que Michel Corday nous dévoile aussi simplement qu'elle lui fut révélée. Il s'agit de la longévité amoureuse d'Anatole France, qui dut à sa célébrité, comme à sa séduction personnelle, d'être fort recherché des femmes et ne cessa de répondre à leurs avances qu'à un âge fort avancé — soixante-quinze ans, nous dit Michel Corday.

Je ne sais jusqu'à quel point il faut faire crédit à l'opinion qui prête aux intellectuels des facultés génésiques plus vaillantes qu'au commun des mortels. Il est possible que l'excitation cérébrale dispose plus particulièrement certains hommes à l'amour, mais ce ne sont là que des cas d'espèce et il serait téméraire de généraliser. Il m'apparaît plus opportun de réclamer sur ce point l'avis des médecins, que leur profession rend aptes à recevoir des confidences dénuées de faux amour-propre ou de sotte vantardise.

J'en ai, pour ma part, recueilli quelques-unes. La première me vint d'un vieillard de soixante-dix-sept ans, qui, atteint d'un pénible lumbago, l'attribuait à la position — debout ! — qu'il avait prise, qu'il prenait même d'ordinaire pour se présenter à Vénus. Comme je m'étonnais qu'il fût encore, à son âge, en mesure de perpétuer l'espèce, et comme je lui demandais si le

besoin l'en sollicitait fréquemment, il me répondit qu'une fois la semaine était sa ration normale, « faute de quoi, il se sentait des lourdeurs ». Admettons. Mais ce prolongé n'était qu'un demi-intellectuel. Il tripotait à la Bourse. J'entends celle où l'on trafique d'autres valeurs que la valeur amoureuse. O Freud, tu saisirais néanmoins la Bourse au bord...

Une autre fois, ce fut un intellectuel, un véritable intellectuel, celui-là — pour préciser, un historien — qui me confia que son appétit sexuel s'était éteint à soixante-douze ans, ce qui ne manquait de le ravir, attendu qu'il échappait maintenant aux complications féminines, tourment de toute sa vie. Enfin, un troisième, un rustre de soixante-dix-huit ans, avait tenté de violenter une enfant de douze, phénomène qui me surprit d'autant plus que cet homme des champs était alcoolique et que sa longue intoxication n'était guère favorable à sa frénésie « pré-hume ».

Tels sont les cas à ma connaissance. Les médecins, qui sont des confesseurs, en pourront apporter d'autres. Il n'est pas dans mes souvenirs que la *Chronique médicale* ait déjà soulevé cette enquête. En tout cas, de nouvelles contributions ne peuvent qu'être fort appréciées. Nous demanderions aussi à nos confrères dans quelle mesure ils estiment que la longévité amoureuse est le privilège des cérébraux, et s'ils croient que le pouvoir reproducteur de l'homme se trouve diminué par la vieillesse de l'humanité.

André Couvreur.

Beethoven, la Médecine et l'Électricité.

Beethoven fut toujours malade, et commença à être sourd en 1796 ; il l'était presque complètement en 1801. Son centenaire — car il mourut le 26 février 1827, et l'on sait que M. Ed. Herriot le célébra à Vienne — le remet à l'actualité. Romain Rolland a écrit la *Vie des hommes illustres*, en nouveau Plutarque ; en janvier 1903, dans les *Cahiers de la quinzaine*, il écrivait la Vie de Beethoven. En 1924, la librairie Hachette la redonnait (14e éd., 74e mille) ; nous y trouvons, p. 108, une lettre à son ami le Dr Wegeler, de Bonn, ces lignes, et sur sa maladie, et sur la différenciation des médecins (16 novembre 1901) :

... Vering me pose toujours depuis des mois des vésicatoires sur les deux bras. Ce traitement m'est extrêmement désagréable ; sans parler des douleurs, je suis constamment privé pour un ou deux jours de l'usage de mes bras. Je dois convenir que le bruissement et le bourdonnement sont un peu plus faibles qu'autrefois, surtout à l'oreille gauche par laquelle justement ma surdité a commencé ; mais mon ouïe ne s'est certainement améliorée en rien jusqu'à présent ; je n'ose pas décider si elle n'est pas devenue encore pire. — Mon ventre va mieux, surtout quand j'use pendant quelques jours des bains tièdes, je me trouve assez bien, huit ou dix jours. De loin en loin, je prends quelque chose de fortifiant pour l'estomac ; je commence aussi, d'après ton conseil, des applications d'herbes sur le ventre. — Vering

ne veut pas entendre parler de douches. Du reste, je ne suis pas très content de lui. Il a vraiment trop peu de soins et d'attention pour une telle maladie ; si je n'allai pas chez lui — et cela m'est très difficile — je ne le verrais jamais. — Que penses-tu de SCHMIDT ? Je ne change pas volontiers, mais il me semble que VERING est trop praticien, pour renouveler beaucoup ses idées par la lecture. Schmidt me semble en ceci un tout autre homme, et ne serait peut-être pas aussi négligent. — On dit merveilles du galvanisme ; qu'en penses-tu ? Un médecin m'a dit qu'il avait vu un enfant sourd-muet recouvrer l'ouïe, et un homme sourd depuis sept ans, guéri également. Justement, j'apprends que Schmidt fait des expériences là-dessus... »

Bien que l'électricité ait fait singulièrement de progrès depuis que GALVANI semble alors plus connu que VOLTA, nous ne rendons pas encore ainsi l'ouïe ; il y a bien, depuis 25 ans, « le vertige voltaïque », moyen de diagnostic découvert par BABINSKI dans certaines affections nerveuses. Il nous a paru, en tout cas, intéressant de montrer Beethoven ayant déjà entendu parler du galvanisme.

Dr FOVEAU DE COURMELLES.

***

Notre érudit collaborateur, LÉONCE GRASILIER, dont la très curieuse plaquette sur *Restif de la Bretonne* (Margraff, éditeur) obtient un si vif et légitime succès, nous adresse le document inédit ci-dessous, et auquel nous sommes heureux de réserver une place dans cette revue.

Note du Sr Dubois, chirurgien-dentiste de Sa Majesté l'Impératrice et Reine.

Fournitures faites à Sa Majesté d'eau pour la bouche et d'opiat, jusqu'à la fin de l'an 8.

Cy.	280 francs.
Idem pendant l'an 9.	216 »
Idem — an 10.	340 »
Idem — an 11.	312 »
Idem — an 12.	292 »
Idem — an 13.	234 »
Id. depuis l'an 13 jusqu'au 24 juin 1806. .	181 »
Pour visites et opérations faites à Sa Majesté au (sic) Palais du Luxembourg des Thuileries à Saint-Cloud.	800 »
Pour visites et soins à Messieurs Tascher et Sannois dans leur pension par ordre de Sa Majesté	300 »
Pour le traitement d'une fracture à la mâchoire d'un postillon de Sa Majesté cassée par un coup de pied de cheval.	400 »
Total :	3.355 francs.

Entre nous soussignés a été convenu ce qui suit;
André Vincent, de Portole, canton de Nouvion, s'engage
à m'amener le dix huit avril une ânesse à lait
avec son petit, moyennant le prix de douze francs
par mois; je m'engage à la nourrir et entretenir
convenablement. — Abbeville ce 15 avril
1816. Millevoye et ne sachant écrire +

Autographe de Millevoye.

(Collection Noel Charavay).

Correspondance médico-littéraire

Réponses.

Chateaubriand était-il bossu ? (XXXIV, 206). — A cette question, notre distingué confrère M. Sylvain BONMARIAGE, fait la réponse ci-dessous (1) :

« Non, Chateaubriand n'était pas bossu. »

Et il cite des témoignages de contemporains. Mme de BEAUMONT écrit de Rome à une amie :

«... Chateaubriand, toujours beau de corps et d'âme...

MOLÉ, conseiller d'État et pair de France :

« Droit et fier, la tête renversée en arrière, il charme l'assemblée. »

C'est VICTOR HUGO qui compare Chateaubriand à un « cèdre », c'est Hortense de MÉRITENS : « ...Il aimait à cambrer sa puissante stature et portait toujours le front haut » ; c'est Mme de GIRARDIN : « Il se tenait toujours droit et marchait de même. »

« Ce qui est vrai, ajoute M. Sylvain Bonmariage, c'est qu'au siège de Thionville, servant dans le corps de Condé, Chateaubriand reçut une balle dans le bras gauche, presque à l'articulation de l'épaule, et qu'il en résulta, toute sa vie, une certaine raideur dans le mouvement. Mais de là à le voir contrefait, il y a un monde. »

L. R.

A propos du traitement de la tuberculose par le séjour dans une étable (XXXIV, 203). — Cette médication, à laquelle fut soumise, sans succès d'ailleurs, Mme DE POLASTRON, la favorite du Comte d'ARTOIS, et qui mourut tuberculeuse en 1804, devait être assez répandue, car, en 1831, BALZAC, dans la *Peau de Chagrin*, y fait allusion, quand il écrit : « Un médecin, assez en vogue, avait raconté sérieusement au dessert la manière dont un Suisse attaqué de pulmonie s'en était guéri. Cet homme n'avait pas dit un mot pendant dix ans et s'était soumis à ne respirer que six fois par minute dans l'air épais d'une vacherie. »

Il serait intéressant de savoir qui a préconisé cette thérapeutique et les raisons qui ont dicté son choix.

Quelque lecteur de la *Chronique* pourra sans doute donner réponse à ces questions.

Dr BOULANGER (*Paris*).

(1) C., *Intransigeant*, 14 juillet 1927.

L'irrigation continue des plaies (XXXIV, 204, 344). — L'irrigation continue que le Dr Bonnet-Roy (*Chronique médicale*, n° de juillet 1927, p. 204) signale sous réserve, comme un procédé de traitement des plaies usité dès 1834, et que le Dr Isaac retrouve encore en 1864 ou 65, a duré beaucoup plus longtemps.

J'ai vu l'irrigation continue employée couramment à l'Hôtel-Dieu de Rennes, où j'ai fait mes premières études de médecine (années 1874-75-76) dans le traitement des fractures comminutives avec plaies, des plaies contuses, des accidents par machines à battre. L'irrigation continue était obtenue par un goutte à goutte : le membre malade seul était irrigué et le blessé ne baignait pas dans l'eau, comme l'ami du Dr Isaac.

Ce mode de traitement se prolongea donc jusqu'à l'ère de l'antisepsie. On obtenait ainsi *un lavage* continuel de la plaie. Ce n'était pas encore l'antisepsie ni l'asepsie, c'était déjà un commencement de propreté, très supérieur par conséquent aux pansements gras et aux cataplasmes.

Aussi les résultats étaient-ils relativement bons.

Dr F. Beaudouin (d'*Alençon*).

— J'ai toujours lu avec le plus grand intérêt votre *Chronique médicale*, que recevait gracieusement mon mari, le Dr Jules Socquet, médecin-expert.

Le n° du 1er novembre (1927) m'est prêté et j'y lis ceci : l'*irrigation des plaies*, etc..., signé du Dr Isaac.

Peut-être ce que je vais vous narrer à ce sujet vous intéressera-t-il ?

Le 4 juillet 1884, ma grand'mère, âgée alors de 60 ans, eut les deux jambes brisées dans un accident de voiture ; il s'agissait pour la droite d'une fracture simple, mais la gauche fut absolument hachée, la cheville en miettes, le pied ne tenant plus que par un lambeau de chair.

Deux médecins de campagne (environs de Chantilly), appelés près d'elle, voulaient pratiquer d'urgence l'amputation ; mes parents s'y opposèrent avant l'arrivée de mon mari, prévenu par dépêche. A 11 heures du soir, mon mari était au chevet de notre chère blessée, s'opposa à l'amputation, ce qui lui fit un ennemi de l'un de ses confrères, et s'installant près de grand'mère, procéda à une irrigation continue durant toute la nuit ; il partit le matin chercher un chirurgien et l'irrigation continua par nos soins jusqu'à l'arrivée de celui-ci, le Dr J.-J. Peyrot, qui après examen, fit un véritable « puzzle » avec la pauvre jambe ; l'opération, commencée à 3 heures, fut terminée à 5 heures. Ma pauvre grand'mère n'eut qu'une très légère claudication causée par la raideur, mais garda sa jambe et marcha jusqu'à 76 ans, grâce à cette irrigation et à l'habileté de l'opérateur.

B. Socquet.

La pierre de Butler (XXXIV, 214). — BUTLER, gentilhomme irlandais, né vers le milieu du XVIe siècle, fut fait prisonnier par des corsaires barbaresques et vendu comme esclave à un maître à qui « le Seigneur a daigné révéler le secret de la benoite pierre ». Il fut assez fin pour subtiliser une partie de la poudre merveilleuse et s'évader. De retour en Angleterre, il émerveilla le monde par les projections qu'il fit publiquement de cette poudre, et par la découverte de la fameuse pierre qui porte son nom et qui, posée seulement sur la langue, « rappelle des portes du tombeau celui qui est près d'expirer. » BUTLER fut dénoncé par un confrère, qui avait en vain tenté de lui ravir son secret, comme faisant de la fausse monnaie. Pour échapper à la surveillance de la police, il voulut se retirer en Espagne et mourut en mer, en 1618, âgé de 80 ans.

Voici deux formules de la pierre de Butler. Elles résultent de la combinaison entre eux par l'union philosophique du lion rouge, de l'aimant et du ferment. D'autre part, un vieux manuscrit prescrit : « Triturez ensemble six onces de vitriol calciné au soleil ; sang humain desséché, une once ; numie (momie), une once ; usnée humaine, 1/2 drachme ; vers de terre desséchés, quatre onces ; enfermez ces poudres dans un matras, que vous exposerez au soleil d'avril pendant un mois ; elles s'aggloméreront par l'action de la chaleur et formeront la pierre de Butler. »

Ces deux formules sont loin de se superposer. Le lion rouge est un sel de mercure, plus ou moins analogue au cinabre.

L'aimant est un oxyde de fer ; le ferment est un des corps de passage censés aboutir à la pierre philosophale, vraisemblablement un alliage de mercure, d'or et d'argent.

Dans la deuxième recette, le vitriol est un sulfate de mercure, cuivre, zinc, d'or ou d'argent. L'usnée humaine est une mousse verdâtre, qui pousse sur les crânes exposés à l'air.

Enfin, le médecin qui tenta de surprendre ce secret de Buttler, profita du moment où l'alchimiste avait envoyé son valet acheter du plomb et du mercure, vraisemblablement destinés à ses secrètes opérations de pharmacopée magique.

J'ajoute qu'il n'est fait aucune mention de la pierre de Butler dans l'édition de 1624 du grand Dispensaire médicinal de JEAN DE RENOU, traduit par LOUIS DE SERRES, qui fut, à son époque, le grand traité de pharmacologie.

Peut-être trouverait-on d'autres formules plus ou moins authentiques du remède inconnu. Malheureusement, les propriétés quasi miraculeuses de cette panacée ne concordent avec aucune de celles que nous reconnaissons aux plus héroïques de nos pauvres médicaments actuels.

Quand on voit avec quelle facilité nos ancêtres, grands observateurs cependant, admettaient ces cures fantastiques, nous avons le droit et le devoir d'examiner avec scepticisme les nombreux équivalents modernes de la pierre de Butler, fussent-ils préconisés du haut des chaires professorales ou académiques. La crédulité



La Vierge de Saint-Nectaire.

(Document communiqué par M. le Dr Guillot, de la Bourboule).

humaine est loin d'être en baisse. Dans quelques années nous aurons conduit au cimetière des panacées mortes bien des remèdes dont le clinquant scientifique n'aura qu'un temps dissimulé le néant.

Dr Fortuné Mazel (Nîmes).

Les cloches guérisseuses (XXXIV, 336). — A trois kilomètres de Pontivy (Morbihan), la petite église de Stival retient l'attention des archéologues par son portail flamboyant, sa charpente polychrome en carène renversée, ses admirables vitraux enchâssés dans les fenêtres en tiers-point, de l'époque de la Renaissance, et enfin par la présence d'une cloche guérisseuse de l'époque carolingienne.

Elle est en cuivre et communément dénommée dans le pays « *bonnet de saint Mériadec* ». Sur le métal que revêt une robe de dentelle, se lit cette inscription énigmatique : « Pictur ficioti ».

Les pèlerins viennent chercher, à son contact, la guérison des céphalées persistantes, et le prêtre appose sur leurs têtes, les en coiffant, cette cloche antique, qui porte le nom du pieux anachorète, dont les vertus édifièrent les habitants des rives du Blavet aux temps mérovingiens, et qu'il dut quitter pour occuper le siège épiscopal de Vannes.

Dr Halgan,
Président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure.

Un cas de symbolisme Marial peu banal (XXXIV, 205). — Dans la *Chronique médicale* du 1er juillet, page 205, le Dr Bruyelle, de Paris, rapporte le cas de deux statues de vierges, l'une du XIIe siècle et l'autre du XVIIe siècle, ayant, ainsi que l'enfant Jésus, une main droite de volume exagéré.

A Saint-Nectaire, la station bien connue d'Auvergne, dans l'église romane si parfaite, bâtie au XIIe siècle par les moines de la Chaise-Dieu, contenant la plus riche collection de chapiteaux que l'on puisse rêver, le chef de saint Baudin, deux plaques émaillées, sorties des ateliers de Limoges, on remarque aussi, de la même époque (XIIe), une vierge en bois marouflée de toile peinte, portant un enfant Jésus.

Cette vierge, aussi bien que l'enfant Jésus, a les deux mains d'un volume exagéré. L'érudit curé de Saint-Nectaire fait bien remarquer aux visiteurs que les mains indiquent l'abondance des grâces répandues, et sont très fortes, tandis que les pieds sont petits, signe de distinction.

Ci-joint une photographie de cette Vierge. (V. p. 23).

Dr A. Guillot (*La Bourboule*).



PORTRAIT DE SIMON BOY.

(Communiqué par le Dr L. BOULANGER).

Moderato

Veil-lons au sa-lut de l'em-pi-re, Veil-lons au maintien de nos droits Si
le des-po-tis-me cons-pi-re, Cons-pi-rons la per-te des rois. Li-ber-
té, Li-ber-té, Que tout mortel te rende hom-ma-ge; Ty-rans, trem-
blez, vous al-lez ex-pi-er vos for-faits. Plu-tôt la mort que l'escla-
va-ge, C'est la de-vi-se des Fran-çais (bis)

MUSIQUE DU CHANT : « VEILLONS AU SALUT DE L'EMPIRE ».

(Communiqué par le Dr L. BOULANGER).

Le chirurgien militaire Adrien-Simon Boy (XXXIII, 281 ; XXXIV, 24, 207). — A plusieurs reprises, la *Chronique médicale* nous a entretenus de Adrien-Simon Boy, chirurgien en chef de l'armée du Rhin, à l'époque de la Révolution, et auteur de l'hymne fameux : *Veillons au salut de l'Empire*, qui, à son apparition, rivalisa de vogue avec la *Marseillaise*. Jusqu'à ces dernières années, Boy était resté inconnu.

Grâce aux patientes recherches d'un médecin de l'armée, M. le médecin-principal Bourdin, le nom de Boy fut enfin tiré de l'oubli. Après avoir été l' « inventeur » de Boy, M. le Médecin principal Bourdin s'en fit l'historien. Dans une première publication, parue, en juillet 1917, dans le *Bulletin de la Réunion médico-chirurgicale de la VIIe région*, puis dans une seconde, en 1919, M. le médecin principal Bourdin nous a fait connaître sa vie, ses travaux scientifiques : un *Traité de chirurgie de guerre*, et ses œuvres littéraires, nombreux discours à la *Société montagnarde de Strasbourg*, ainsi que le texte et la musique de l'hymne : *Veillons au salut de l'Empire*, dont la paternité, faussement attribuée au poète Roy, puis au journaliste Girey-Dupré, avec la collaboration de l'adjudant général Bois-Guyon, revient enfin à Boy : M. le médecin-principal Bourdin l'établit de façon indiscutable.

Toutes les particularités de la vie de Boy, que nous apprend M. le Médecin-principal Bourdin, sont confirmées dans une notice récente sur Boy, publiée par M. le Médecin-Inspecteur général Lasnet, dans le numéro de juillet dernier de la *Chronique médicale*.

Les lecteurs de la *Chronique médicale* prendront peut-être quelque intérêt à trouver ici les paroles et la musique de l'hymne *Veillons au salut de l'Empire*, et la reproduction du portrait de Boy, son auteur, dont les clichés proviennent de la collection de M, le Médecin principal Bourdin.

Du destin de notre patrie
Dépend celui de l'univers.
Si jamais elle est asservie,
Tous les peuples sont dans les fers.
Liberté, Liberté, etc.

Ennemis de la tyrannie,
Paraissez tous, armez vos bras ;
Du fond de l'Europe avilie
Marchez avec nous au combat.

Liberté, Liberté, que ce nom sacré nous rallie,
Poursuivons les tyrans, punissons leurs forfaits (*bis*).
Nous servons la même patrie,
Les hommes libres sont Français (*bis*).

Dr L. Boulanger (*Paris*).

Une énigme médico-littéraire (XXXIV, 339). — Réjouissons-nous de cette question qui, espérons-le, va ouvrir, dans la *Chronique médicale*, un chapitre « Marcel Proust ».

La phrase : « *Son front pâle... où les vertèbres transparaissaient comme les pointes d'une couronne d'épines ou les grains d'un rosaire* », a déjà été maintes fois relevée par les critiques littéraires qui, d'ailleurs, ne l'ont point expliquée, la regardant, tout au plus, comme une métaphore saugrenue.

Il serait excessif de trouver une allusion à la théorie de Gœthe dans un *lapsus* par omission ou ellipse.

Proust, ne l'oublions pas, s'exprimait en dehors de toute contrainte de *style* et d'équilibre verbal, de sorte que sa phrase, habituellement sinueuse, tourmentée, est parfois elliptique. Soucieux, surtout de *tout dire*, il écrivait d'autant plus rapidement que les idées, chez lui, « *se pressaient comme des flots* » (1).

Dans la phrase incriminée, sous la poussée vertigineuse des images, un mot capital a sauté, mot qui devait être *cou* ou *nuque*, entraînant en même temps la chute du verbe qui l'accompagnait, de sorte que le texte *logique* peut-être restitué ainsi :

« *Elle tendait à mes lèvres son front pâle... et* [j'apercevais sa nuque] *où les vertèbres...* »

D'ailleurs, le fait de comparer des vertèbres en place aux « *grains d'un rosaire* » est assez objectivement explicite, pour qu'il ne puisse s'agir que de l'impression visuelle causée par l'aspect d'une nuque amaigrie et non par les saillies osseuses du front, qui n'évoquent pas l'image d'une couronne d'épines, ni d'un chapelet.

Ayant assez approfondi l'œuvre de Marcel Proust, je pourrais citer bien d'autres exemples analogues d'ellipses, omissions ou confusions, qu'il est facile de rétablir dès qu'on est familiarisé avec le mécanisme de sa pensée et celui de son écriture.

Ainsi, tel autre passage (*Le Côté de Guermantes*, I, p. 110) a fait bondir bien des lecteurs :

« *Il souffrait... comme les gens... dont la pensée... s'agite momentanément, détachée d'eux, pareille à ce cœur qu'on arrache à un malade et qui continue à battre, séparé du reste du corps.* »

Ici, évidemment, il faut lire *animal* au lieu de malade. Erreur dont l'origine semble encore due à la précipitation des images.

A la sagacité des lecteurs de la *Chronique médicale*, je soumets encore ceci : *A l'ombre des jeunes filles en fleur*, II, p. 187 : « *Comme les enfants possèdent une glande dont la liqueur les aide à digérer le lait et qui n'existe plus chez les grandes personnes...* »

Quelle est cette glande ? Le thymus, glande endocrine, dont la sécrétion *doit* servir à la croissance et à la nutrition générale, ne paraît pas avoir de rôle digestif. N'y a-t-il pas là une confusion

(1) *J'ai tant à dire ; ça se presse comme des flots.* — Lettre de Marcel Proust à 17 ans, citée par Robert Dreyfus (*Souvenirs sur Marcel Proust*) ; Paris, Grasset, 1926.

avec le *ferment lab* ou *caséase*, sécrété en abondance par l'estomac du nourrisson pour la coagulation de la caséine ?

La médecine, les médecins, les malades, la psycho-physiologie, la biologie même tiennent dans l'œuvre de Marcel Proust une place considérable. Qui n'a gardé le souvenir vivace du portrait magistral du Pr Dieulafoy, si souvent reproduit et qui demeure un inégalable modèle du genre ?

Mais quel confrère *proustien* nous donnera une étude complète du *Temps perdu*, envisagé sous cet angle particulier ? Qui nous dira, par exemple, quelles personnalités du monde médical ont fourni les types du *Pr Cottard*, du *Dr du Boulbon*, du *Professeur E.*, ces personnages ne semblant pas construits de façon aussi synthétique que *Swarn*, le *baron de Charlus*, *Mme Verdurin ?*

Ce serait une erreur de voir dans le *Temps perdu* un roman à clé, mais il n'en est pas moins exact que la plupart des personnages de Proust « ont été inspirés par des modèles connus et que, de l'aveu même de Proust, chacun n'a pas été inspiré par un modèle unique, mais rassemble des traits épars » (1).

On a dit — mais le fait est-il exact ? — que Marcel Proust avait, par expresse volonté, interdit qu'on cherchât à identifier ses personnages. Pourtant, il n'a pas hésité à dévoiler une partie de l'identité de l'un des plus importants d'entre eux, à la fin du tome I de *la Prisonnière*, où, p. 273, nous lisons :

« Et pourtant, cher Charles Swann.,, si dans le tableau de Tissot représentant le balcon du Cercle de la rue Royale où vous êtes entre Galiffet, Edmond Polignac et Saint-Maurice, on parle tant de vous, c'est parce qu'on sait qu'il y a quelques traits de vous dans le personnage de Swann » (2).

Souhaitons que ces lignes tombent sous les yeux du Pr agrégé Robert Proust et l'engagent — lui qui sait — à soulever, pour ceux des médecins qui sont de fanatiques admirateurs de l'œuvre de son frère, le voile qui leur cache encore les prototypes de *Cottard*, de *du Boulbon* et du *Professeur E.*, de crainte que, dans l'avenir, la disparition des témoins et des quelques initiés ne rende aux chercheurs cette tâche d'identification absolument impossible.

N'est-il pas souhaitable, dans l'intérêt de la mémoire de Proust, comme dans l'intérêt de ses critiques et de ses admirateurs (3), que tout ce qui a trait à son œuvre soit tiré de l'obscurité.

Dr R. Pépin.

Trou de Botal ou trou botal ? (XXXIV, 325). — C'est incontestablement *trou de Botal* ou *botalien* (comme *vidien*) qu'il faut dire.

Tout médecin connaît — au moins de nom — Léonardo Botalli,

(1) Benjamin Crémieux, *XXe siècle*, p. 61, Paris, Édit. de la *Nouv. Revue Française.*

(2) Mais où se trouve ce tableau ?

(3) Ramon Fernandez, directeur des Cahiers Marcel Proust. (*Nouv. Revue Française.*)

francisé en BOTAL, qui figure dans toutes les biographies médicales. Le Larousse en sept volumes, lui-même lui consacre un article.

Pour plus ample documentation, consulter l'*Histoire de l'Anatomie et de la Chirurgie* de PORTAL, et la *Biographie médicale* de BAYLE et THILYAYE, d'où j'extrais ce court résumé, en réponse à la question posée.

BOTAL, *Léonard*, anatomiste, médecin et chirurgien du XVIe siècle, né à Asti, docteur de l'Université de Pavie. — Venu en France y parfaire son éducation médicale dans les hôpitaux, sa pratique chirurgicale aux armées et y exercer son art, sa réputation y fut grande, puisque nous le trouvons médecin ordinaire de CHARLES IX puis d'HENRI III.

La découverte du trou ovale qui porte encore son nom lui fut à tort attribuée d'après les descriptions qu'il en a données dans divers opuscules : *De via sanguinis a dextro ad sinistrum cordis ventriculum.* — *Sententia de via sanguinis in corde.* — *Judicium Apollinis circa opinionem de via sanguinis.* On voit aussi la figure du trou ovale dans son livre *De Catarrhis Commentarius.*

L'anatomiste VAN HOORNE estima assez les œuvres de Botal pour en publier le recueil (1660, in-8°), sous le titre : *Leonardi Botalli Opera omnia medica et chirurgica.* Dr R. PÉPIN.

— Permettez-moi de faciliter les recherches du confrère qui, dans le n° 11, 1er novembre, de la *Chronique médicale*, cherche l'origine de l'appellation du trou de Botal, ou trou botal, et dit avoir vainement cherché la trace de ce Botal (avec une majuscule) dans les dictionnaires.

Le mot *botal* adjectif ne s'y trouve pas en effet, mais tous les dictionnaires que j'ai consultés, mentionnent BOTAL ou mieux Botallus Léonard, né à Asti, célèbre médecin du XVIe siècle, qui fut médecin de CHARLES IX, d'HENRI III, et qui, d'après le *Dictionnaire historique* (1777), introduisit à Paris la pratique de la fréquente saignée. La meilleure édition de ses œuvres serait celle de Leyde, 1660 (in-8°).

BESCHERELLE, BOUILLET et LAROUSSE mentionnent également Botal ou Botallus Léonard, né à Asti, Piémont, et parlent du trou portant son nom, parce que, le premier, il en donna une description exacte (BESCHERELLE), non parce qu'il le découvrit, car il était connu de GALIEN, mais parce qu'il attira l'attention sur ce point d'anatomie (BOUILLET) ; même note dans Larousse.

Enfin, le Dictionnaire de Littré et Robin, à l'article *Cœur*..... dit trou ovale ou trou de Botal, parce qu'on en a attribué la découverte à Botal, en 1562, quoique Galien et Vésale en eussent parlé avant lui.

Il semble donc qu'il faut dire trou de Botal, et non trou botal, et que c'est bien le médecin piémontais qui a donné son nom à un point d'anatomie déjà connu par Galien et VÉSALE.

D^{r} CH. LAURENT, La Rochelle.

L'orthographe « trou botal » est incorrecte, bien qu'employée par Montesqieu. Il faut écrire « trou *de* Botal ». Botal, docteur de l'Université de Pavie, vint en France et fut le médecin de Charles IX et d'Henri III. Il traite du trou qui porte son nom dans plusieurs ouvrages intitulés : *De via sanguinis a dextro ad sinistrum cordis ventriculum* ; *Sententia de via sanguinis in corde* ; *Judicium Apollinis circa opinionem de via sanguinis.* Dans un autre ouvrage, dont le titre est : *De catarrhis commentarius*, le trou ovale est même figuré. Ce n'est donc pas sans raison que son nom est resté à ce trou, bien qu'il ne faille pas oublier que ce trou était connu bien avant Botal et que Galien en parle déjà très clairement.

Dr Pierre Tolet.

Annotations médicales dans les registres de l'état civil (xxxiv, 313). — Je lis dans la *Chronique Médicale* du 1er octobre 1927, page 313, qu'en 1671, une dame Guillaumette Arnal, 40 ans, est ouverte par le chirurgien Certain (de Gagnac), qui lui tire une créature vivante qui vécut. Or, je lis à la première page des « Souvenirs » de la marquise de Créquy : « Ma mère était morte une heure avant ma naissance. »

Ainsi, dans le premier cas, un produit aurait pu rester des heures dans un utérus de femme morte et être trouvé vivant à l'ouverture. Quel laps de temps s'est écoulé entre la mort et l'ouverture, il faudrait le savoir pour juger.

Dans le second cas, un utérus de femme, morte depuis une heure, aurait pu spontanément expulser un produit vivant, c'est-à-dire aurait pu se contracter, quoique mort !

Dr Cart (Paris).

Querelle d'Allemand (XXVII ; XXXIV, 218). — A propos de l'expression : *querelle d'Allemand* (*Chronique médicale*, 1er juillet 1927, n° 7, p. 218), voulez-vous me permettre d'ajouter ici, que si les souvenirs sont exacts des conversations que j'ai eues très nombreuses, avec mon cousin regretté, A. Alleman, les Allemans avaient aussi comme devise : « Gare à la queue des Allemans (c'est-à-dire gare aux conséquences), oncques ne la vit sans malmort ! »

La famille Alleman, en effet, qui paraît issue du Dauphiné, dont l'éclat et la puissance furent si grands durant sept siècles, et dont les gestes sont attestés par des documents véritablement innombrables, ainsi que ses possessions, a été tellement étendue que l'on trouve, à l'heure actuelle, en Dauphiné surtout, mais encore en bien d'autres points, et dans nombre de positions sociales, de nombreux Allemans, ou Alemans, ou Alamans... etc...

Dr P. Batigne (*Montpellier*).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Pastor (Louis.) — *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge*, tome II. Librairie Plon, Paris, 1925 ; 30 francs. — Boni de Castellane. — *L'art d'être pauvre*. Mémoires. Editions G. Crès et Cie, Paris, 1925 ; 12 francs ; — Pélissié (K.). — *Inauguration du monument Lefranc de Pompignan à Luzech*, 1925. — Peytel (Adrien). — *L'humour au Palais*. Albin Michel, Paris, 1925 ; 9 francs. — Bertrand (Louis). — *Gustave Flaubert*, avec des fragments inédits. Albin Michel, Paris, 1925 ; 7 fr. 50. — Bouteron (Marcel). — *Les Cent Contes Drolatiques mis en lumière par le sieur de Balzac*. N° 4, Cité des Livres, 27, rue Saint-Sulpice, Paris, 1925. — Becque (Henry). — *Œuvres complètes. V. — Querelles littéraires*. Editions G. Crès et Cie, Paris, 1925 ; 12 francs. — Nermord (H.) et Tita Legrand. — *Sophocle et Sapho*. Les *Presses universitaires de France*, 49, boulevard Saint-Michel. Paris, 1925 ; 10 francs. — Curnonsky et Bienstock (J. W.). — *Le Musée des erreurs, ou le français tel qu'on l'écrit*. Albin Michel, éditeur, Paris, 1925 ; 9 francs. — Portier (Dr Antoine). — *L'enseignement médical à Paris, de 1794 à 1809. Editions Médicales*, 7, rue de Valois, Paris, 1925. — Prati (Carlo). — *Papes et Cardinaux dans la Rome moderne*. Librairie Plon, Paris, 1925 ; 9 francs. – Vodez (Jules). — *La Fée aux miettes ; essai sur le rôle du subconscient dans l'œuvre de Charles Nodier*. Librairie ancienne Honoré Champion, 5, quai Malaquais, Paris, 1925 ; 20 francs. — Vézinet (F.). — *Autour de Voltaire*. Librairie Honoré Champion, Paris, 1925 ; 7 francs. Hallé (Dr Noel). — *Eléments de philosophie médicale*. Marcel Rivière, éditeur, Paris, 31, rue Jacob, 1926 ; 9 francs. -- Boulenger (Jacques). — *Renan et ses critiques*. Editions du « Siècle », Paris, 1925. — Thomas (Louis). — *L'espoir en Dieu*. Editions du *Siècle*. Paris, 1925 ; 7 fr. 95. – Rémy de Gourmont. — *Nouvelles dissociations*. Editions du *Siècle*, Paris, 1925, 7 fr. 50.

Le Co-Propriétaire Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie. — 1927.

35e ANNÉE N° 2 1er Février 1928

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Médecine Historique

La quarte à Port-Royal

Par le Dr Alcide Treille (*Suite*). (1)

Dans le livre si précieux de Trnka (2), on lit, à propos de l'influence des émotions sur les fièvres : « Elles ont souvent un effet si puissant pour guérir les fièvres intermittentes, que les quartes et les tierces les plus rebelles aux autres remèdes disparaissent enfin à la suite d'une soudaine impression de l'âme. Les principales sont : une terreur subite, une violente colère, un ardent amour, l'hilarité ou une grande tension d'esprit. » Toutes choses dont Trnka cite des exemples.

La mère Angélique mourut en 1661, 43 ans par conséquent après qu'elle fut ainsi guérie de sa fièvre, n'en ayant sans doute ressenti qu'un raffermissement de sa santé.

Sa quarte forme un cas à part parmi les impressions morales susceptibles de faire disparaître les fièvres tenaces. A ce titre seul, elle aurait mérité d'être exhumée de l'oubli, d'être citée comme un exemple de la façon dont pouvaient se terminer les quartes par un effort seul de la nature, à l'époque où le quinquina n'étant pas connu, la quarte était « le scandale de la médecine ».

Le scandale aujourd'hui est de ne la pas connaître.

La quarte de la sœur Anne-Eugénie. — Quatrième fille de M. Arnauld l'avocat, Anne-Eugénie, née en 1594, arriva pour faire son noviciat à Port-Royal-des-Champs en octobre 1616. Elle le trouva « un désert fort aimable », dit-elle dans une de ces relations qu'on demanda bien plus tard, en 1652, à toutes les sœurs ou mères un peu anciennes, en vue de publier une histoire intérieure de Port-Royal. Cette appréciation de la jeune Eugénie n'est pas tout à fait celle de Sainte-Beuve ; car, suivant lui : « Monastère et vallon avec marécages étaient alors dans leur pire état de tristesse et de malsain, et elle-même y prit la fièvre ». Or, par les mémoires de sœur Anne-Eugénie, nous savons que la fièvre dont elle fut atteinte était une quarte, mais ce ne put être, comme semblerait l'indiquer ce passage de Sainte-Beuve, à son arrivée même qu'elle en contracta le germe. Les quartes, sous le climat de Paris, ne se prennent plus

(1) V le n° précédent.
(2) *Historia febrium intermittentium*, partie II, sect. II, caput XIII, § CXLI.

en octobre. Les intermittentes ne poussent plus alors : la température ne s'y prête plus, non plus que les pluies, ordinaires à cette époque de l'année.

Sans doute, les conditions de l'existence étaient rudes et de nature à compromettre la santé des religieuses, puisque, dit l'auteur de Port-Royal : « d'une cellule étroite et humide on descendait la nuit l'hiver, dans l'église basse et froide ; on y allait dès le coup de deux heures, et on ne se recouchait point après Matines ». Mais ce n'est pas cela qui donne la quarte. Son étiologie, dans ce cas particulier, nous est suffisamment indiquée par cette phrase des Mémoires : « l'été, nous allions le matin sarcler au jardin, en grand silence et fervent ». Saison estivale et sarclage, ce qui est presque du défrichement, dans des terrains faiblement cultivés alors, riches, il n'en fallait pas davantage pour récolter une quarte.

J'ai vu, en Algérie, sur les Hauts-Plateaux, dans des conditions de température très favorables pour l'époque, un gérant de propriété contracter une tierce d'emblée à la fin du mois d'avril, en allant suivre le travail d'une charrue sur un terrain qui n'avait jamais été cultivé.

Anne-Eugénie prit-elle sa fièvre dans l'un des étés de 1617, 1618 ou 1619 ? Nous ne saurions le dire. Ce que nous savons de certain, par son récit même, c'est qu'elle en était atteinte à l'époque où M. de Genève (François de Sales) visita les abbayes de Maubuisson et de Port-Royal. Elle nous l'apprend à propos de M. de Belley (Pierre Camus), le savant ami de François de Sales, compositeur expéditif de romans religieux, puisqu'une nuit lui suffisait pour en faire un. On ne le prenait pas bien au sérieux, puisqu'on l'appelait le « follet », la « charge » du saint. Il aimait la « gaudriole », dit Sainte-Beuve.

Et voici ce que nous raconte sœur Anne-Eugénie, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* (Utrecht, 1741, tome III, p. 368) :

Quand la mère Agnès fut revenue de Maubuisson, M. l'Evêque de Belley dont M. de Genève avait donné connaissance à notre mère, vint à Port-Royal pour quelques jours. Il prêchait et écrivait ; tous les soirs, la mère Agnès et moi l'allions voir ; et comme il sut *que j'avais la fièvre quarte*, il me parlait en présence de la mère Agnès, je crois, plus gaiement qu'il n'eût fait, paraissant assez sérieux au premier voyage. Mais y étant revenu d'autres fois, pendant qu'il écrivait des livres d'histoires entremêlées de discours de piété, qui finissaient toujours par les Martys ou des Entrées en Religion, et néanmoins exprimant les passions humaines comme ces romans ; ces lectures m'étaient fort préjudiciables, aussi bien que sa conversation, qui était souvent sur cela, si Dieu ne m'eût tenue de sa main, je fusse par là rentrée bien avant dans l'esprit du monde

Dans une lettre écrite de Maubuisson à Mme de Chantal, la mère Angélique disait de même :

« Le bon M. de Belley, qui m'a écrit, est venu ; je l'aime bien parce qu'il est bon ; mais il me brouille encore l'esprit avec ses très vaines et extravagantes louanges ».

Ce bon évêque, en racontant ainsi des histoires à sœur Anne-Eugénie, lui conseillait en somme de « ne pas s'en faire », comme on dirait aujourd'hui, de prendre gaiement sa quarte, et il avait raison. Mais si les histoires de M. DE BELLEY étaient moins dangereuses pour sa santé que les vomitifs de GUENAULT ne l'étaient, comme nous verrons pour M. DE BASCLE, l'un des solitaires, elles étaient, pour son esprit, plus troublantes que les trois messes, conseillées par DE SAINT-CYRAN au gentilhomme du Querci, pour se guérir de sa fièvre quarte, avec l'aide de Dieu, bien entendu.

Sœur Anne-Eugénie devait être débarrassée depuis longtemps de sa quarte, lorsqu'elle la contracta une seconde fois, bien plus tard. Nous trouvons, en effet, dans un recueil de pièces se rapportant aux religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement pour les années 1661-62-63, et sous ce titre « Mémoires touchant ma sœur Anne-Eugénie », le passage suivant :

Elle tomba malade dans le mois de septembre d'une fièvre quarte qui devint bientôt continue avec des redoublements violents : tantôt de double quarte, tantôt de triple quarte, qui la faisait diminuer à vue d'œil.

Les accès de fièvre commençaient à diminuer quand elle fut surprise d'un nouvel accident qui l'emporta en peu de jours. Ce fut une fâcheuse dysenterie qu'aucun remède ne put emporter.. Elle eut de surcroît les trois derniers jours un vomissement continuel.

La fièvre quarte se distingue si bien entre toutes par des caractères qui lui sont propres : retour tous les trois jours dans l'après-midi, frissons violents, accès relativement courts mais vifs, qu'elle était connue de tous, peut-on dire, au XVIIe siècle. Autant elle est rare aujourd'hui, puisqu'elle n'est pas connue en France, autant elle était commune à cette époque, comme le prouvent les cures si nombreuses de TALBOT, lorsque son heure fut venue. On ne peut donc douter que l'auteur des Mémoires ait dit vrai et juste en écrivant que sa sœur Anne-Eugénie avait été prise de fièvre quarte au mois de septembre, saison propice pour contracter cette fièvre, maladie saisonnière. Aussi, cette seconde quarte de la sœur Anne-Eugénie, d'un intérêt exceptionnel, mérite-t-elle d'être tout spécialement enregistrée, car elle vient à l'encontre de l'aphorisme d'AETIUS, que « nul ne peut avoir la fièvre quarte deux fois dans sa vie », opinion que j'ai partagée longtemps, mais abandonnée ensuite, pour des raisons dans lesquelles je n'ai pas à entrer ici.

Quant aux transformations que subit ensuite la quarte primitive, elles peuvent avoir été la conséquence d'une intercurrence morbide, mais vraisemblablement elles résultèrent bien plus de perturbations causées par des médications violentes. La dysenterie, qu'aucun remède ne put emporter, le vomissement continuel de la fin, nous renseignent suffisamment à cet égard.

FOREST a cité le cas d'un homme qui était atteint depuis huit

ans déjà d'une fièvre quarte, lorsqu'il fut pris de pleurésie. Celle-ci guérie, la quarte revint, et il l'avait de nouveau depuis un an, lorsqu'un charlatan lui donna un remède dont il mourut. Juste conséquence, dit TRNKA, d'avoir été soigné par un si grand médecin !

Sœur Anne-Eugénie, qui avait bien guéri une première fois de sa quarte, aurait guéri de même de la seconde, si elle n'avait pas eu de médication plus troublante que les propos du bon M. DE BELLEY ; mais avec les remèdes que ne purent emporter la dysenterie, elle ne pouvait en réchapper.

La quarte de M. de Bascle. — Parmi les quelques solitaires qui se trouvaient réunis à Port-Royal de Paris en 1638, se trouvait M. DE BASCLE, que SAINT-CYRAN appelait le troisième ermite ; les deux autres étant MM. LE MAITRE et DE SÉRICOURT.

C'était un gentilhomme du Querci, qui, après avoir éprouvé, nous dit l'histoire de sa vie, « d'affreux désastres dans le mariage et des maladies nerveuses, était venu tout perclus à Paris, pour tâcher d'y devenir précepteur de quelque enfant de qualité ». En 1635, il avait fait la connaissance de SAINT-CYRAN et s'était mis, à partir de 1637, sous sa direction.

Le 14 mai 1638, M. DE SAINT-CYRAN est arrêté sur l'ordre du cardinal DE RICHELIEU, par le chevalier du guet, et transféré au château de Vincennes. Aussitôt commence la persécution contre les solitaires. Quinze jours à peine après l'arrestation de SAINT-CYRAN, l'archevêque de Paris leur signifie d'avoir à quitter leur petit logis de Paris, trop proche, trouvait-on, des religieuses. Ils décident alors d'aller à Port-Royal-des-Champs. « Le monastère, depuis douze ans d'abandon, dit SAINTE-BEUVE, était fort délabré, le lieu fort hérissé de bois et plein de vipères, avec des eaux stagnantes... » Ils y passèrent quelques semaines, montant chaque soir sur les hauteurs des granges pour y prendre l'air.

Or, malgré les eaux stagnantes que, suivant les idées généralement reçues, on serait tenté d'incriminer, ce n'est pourtant pas à cette époque qu'il faut placer l'origine de la quarte dont fut atteint M. DE BASCLE, et pour cette raison d'abord que le séjour des solitaires à Port-Royal prit fin le 14 juillet. Ils n'y étaient donc restés que six semaines au plus, du commencement de juin au 14 juillet, à un moment de la saison estivale qui, à la latitude de Paris, n'est pas encore tout à fait assez avancé pour que les fièvres intermittentes puissent éclore L'époque favorable à leur éclosion n'est pas Messidor, mais de même que pour la période de grande culture de la typhoïde, Thermidor et Fructidor.

Les solitaires qui s'étaient réfugiés à La Ferté-Milon chez M. VITART père, revinrent à Port-Royal vers la fin de l'année 1639. Ils ne s'y livraient alors qu'à l'étude et à la prière. Mais, en août 1642, la mort de M. VITART père, qui les avait suivis et s'était constitué l'économe du monastère, leur créa des devoirs auxquels ils ne s'étaient guère astreints jusqu'alors. « Ces messieurs, dit SAINTE-

Beuve, parlant de MM. le Maitre et de Séricourt, durent rompre un peu leur solitude pour s'occuper des soins du ménage et des travaux de la campagne, ils se mirent à bêcher une partie du jour et à cultiver les potagers. Ils y étaient portés surtout par le désir de ménager le bien des pauvres. » M. de Bascle, que nous savons perclus de douleurs, ne pouvait évidemment participer à ces travaux, mais il n'est pas douteux qu'il venait au moins s'entretenir avec MM. le Maitre et de Séricourt sur les terres défrichées par eux, et c'est là en août qu'il avait dû prendre la fièvre qui lui dura une année.

Le témoignage de Lancelot est d'ailleurs des plus précis sur cette quarte. Voici, en effet, ce qu'il nous apprend.

Le 8 octobre 1643, M. de Saint-Cyran l'ayant fait prier de passer le voir, ils s'entretinrent d'abord de diverses questions :

Ensuite, dit Lancelot, il me demanda des nouvelles de M. de Bascle, qui était fort malade alors et dont je m'étais rendu le garde pour avoir soin de lui. Je lui dis l'état où il était. Après plus d'une année de quarte, accompagnée d'horribles convulsions, on l'avait fait venir de Port-Royal-des-Champs pour le traiter Je lui dis donc qu'il avait pris des vomitifs depuis huit jours qui avaient fait d'étranges évacuations, mais que pour tout soulagement, son dernier avait été plus long et plus violent que tous les autres, et qu'à cause de cela, le médecin, qui était M. Guénault, lui en avait encore ordonné trois autres. M de Saint-Cyran, qui n'était pas trop pour les remèdes, me répondit : « Dites-lui que je lui conseille de n'en point prendre davantage ; si Dieu veut, il guérira bien sans cela... » Et puis, s'étant un peu arrêté pour lever les yeux vers Dieu à son ordinaire, il ajouta : « Dites-lui qu'il fasse dire plutôt trois messes, l'une à Notre-Dame, l'autre à Saint-Denis, et la troisième à Sainte Geneviève ; et après cela, qu'il laisse faire Dieu : s'il le veut guérir, il le guérira. » Je sortis là-dessus, et je vins dire cette nouvelle à mon malade qui en fut fort aise.

Ce récit si piquant par certain côté est plein d'enseignements.

D'abord, il est manifeste que cette fièvre qui, au commencement d'octobre 1643, avait déjà plus d'une année, remontait, on peut l'affirmer, à l'époque dont j'ai parlé plus haut, c'est-à-dire au mois d'août (Thermidor ou Fructidor, l'époque habituelle d'éclosion des fièvres dans un climat de Paris). Elle était née quarte d'emblée, ou dérivée d'un type quotidien ou tierce, de terres restées longtemps en friche, donnant des cultures riches, mises en valeur par les deux ermites, MM. le Maitre et Séricourt, dans les conditions que nous avons vues. Ceux-ci, plus robustes, malgré leur ascétisme, étaient restés indemnes, tandis que M. de Bascle, d'une santé débile, avait facilement contracté le germe de la fièvre, sur les fertiles alluvions de la vallée de Port-Royal. Les fièvres intermittentes ne naissent jamais que de terrains très riches, dans les autres conditions favorables à leur développement, c'est-à-dire de chaleur et humidité suffisantes.

Mais tout cela n'a rien d'ordinaire. Et il est normal aussi que

M. de Bascle ait passé sans encombre une année entière secoué sans doute par sa quarte, mais sans qu'au fond sa santé en ait beaucoup souffert. La fièvre était, il est vrai, d'après Lancelot, accompagnée d'horribles convulsions, mais il ne faut entendre par là que les frissons, les tremblements terrifiants (1) parfois que l'on observe dans les quartes et surtout dans les quartes anciennes, ou même les tierces d'une certaine durée ; car, comme j'en ai pu juger pour la tierce, en puissance de laquelle je fus d'août 1918 à août 1920, plus une fièvre intermittente est vieille et plus son frisson est intense. N'a-t-on pas vu, selon ce que raconte Van Swieten, un septuagénaire perdre ses dents brisées, dans un accès de fièvre quarte, alors qu'une année avant, elles étaient encore solides ? Combien aussi sont pénibles, chez certains quartenaires, les sensations de rabotage des os (*dedolatio*) qui les tord et les broie ! Elles pouvaient être plus violentes chez le malade perclus, assiégé de douleurs, qu'était M. de Bascle. Son état, malgré tout, n'avait pas empiré.

Mais voilà qu'il a le malheur de tomber entre les mains de Guénault, l'empoisonneur, le tortionnaire de l'antimoine. Et le résultat n'avait été que de rendre les accès plus intenses, en provoquant « d'étranges évacuations », qui auraient bien pu, par elles-mêmes, devenir pernicieuses alors que la quarte ne l'est jamais.

Il faut reconnaître que les trois messes conseillées par M. de Saint-Cyran, avaient un caractère moins dangereux que l'horrible médication de Guénault.

C'est probablement le 8 octobre 1643, jour où M. de Saint-Cyran se trouva plus épuisé, qu'il eut avec Lancelot la conversation au cours de laquelle il demanda des nouvelles de M. de Bascle, que la fièvre tenait toujours.

Le 11 octobre, de Saint-Cyran meurt. Aussitôt, de Bascle aidé de ses béquilles se rend, ce que l'on trouve déjà surprenant, de Port-Royal à Paris, où il était alors, au domicile mortuaire. « Quand il eut baisé les pieds du défunt, dit Sainte-Beuve, il se sentit tout d'un coup si fortifié par cet attouchement, qu'il jeta ses béquilles mêmes, et lui qui ne se remuait qu'à grand'peine une demi-heure auparavant, il put descendre de la chambre haute sans aucune aide ; ce mieux se soutint et dura plusieurs années. » Il ne fut plus question de la quarte. « Lancelot et les témoins, ajoute Sainte-Beuve, y virent une espèce de miracle : merveilleux effet, à coup sûr, de la vénération fortement éprouvée. »

(*A suivre*).

---

(1) Au mois de septembre 1918, en rentrant à Alger, atteint depuis un mois d'une fièvre contractée sur les Hauts-Plateaux, au commencement d'août, qui, de quotidienne au début était devenue tierce, je m'étais rendu un matin dans la banlieue d'Alger : je fus pris d'un tel frisson qu'un commerçant à qui j'avais eu affaire me confia, lorsque je le revis deux jours après, qu'il avait été terrifié et avait craint que je ne succombasse dans sa maison au début de cet accès de rechute.

La Médecine des Praticiens

De la constipation.

La constipation est bien l'affection la plus répandue, toujours gênante, parfois dangereuse en raison de son retentissement sur l'organisme tout entier.

Parmi les remèdes créés pour triompher de cet état pénible, il en est un, la Poudre laxative de Vichy du Dr Souligoux, qui, depuis longtemps, a fait ses preuves.

Composée de principes végétaux et aromatiques, la Poudre laxative de Vichy renferme aussi une proportion bien déterminée d'un soufre soumis à des traitements spéciaux. Ce soufre joue non seulement son rôle très utile sur la muqueuse intestinale, mais encore il exerce l'action la plus efficace sur les rhumatismes, qui souvent précèdent et accompagnent l'état de constipation.

Prise à la dose d'une ou deux cuillerées à café dans un demi-verre d'eau, le soir en se couchant, la Poudre laxative de Vichy, d'un goût très agréable, provoque le lendemain, au réveil, sans coliques ni diarrhée, l'effet désiré.

Le centenaire de la *Gazette des Hôpitaux*.

Cent ans, pour une revue, c'est une date qu'il convenait de commémorer.

Il y a bien trente ans, pour notre part, que nous collaborons à cette feuille séculaire, c'est dire que nous avons pu apprécier ses successifs directeurs, le père et le fils Le Soued, qui ont été ou sont pour nous des amis.

Ceux qui les connaissent savent que l'aménité de leurs manières, leur distinction et leur courtoisie sont appréciés de tous ceux qui les approchent, et nous sommes heureux de le proclamer

Ce n'est, d'ailleurs, que justice.

Informations et Échos de la « Chron que »

Quelques traits ignorés ou peu connus de la vie de Claude Bernard.

Le cinquantenaire de la mort de CLAUDE BERNARD (1878-1928) qui a été rappelé le 10 février, est un prétexte à gloser, et les anecdotes que nous voulons rappeler, dont l'illustre physiologiste fut le héros, n'en sont pas moins ignorées ou peu connues.

On sait que Claude Bernard ne dédaignait pas en dehors de ses travaux scientifiques, d'en conter parfois d'assez plaisantes..

Vers 1844, a relaté le savant, j'étudiais les propriétés digestives du suc gastrique, à l aide du procédé découvert par M. BLONDLOT (de Nancy). qui consiste à recueillir du suc gastrique au moyen d'une canule ou d'une sorte de robinet d'argent adapté à l'estomac des chiens vivants, sans que leur santé en souffre d'ailleurs le moins du monde Je fis l'expérience sur un chien, dans le laboratoire de chimie que M PELOUZE avait alors rue Dauphine. Après l'opération, on renferma l'animal dans la cour afin de le revoir plus tard. Mais, le lendemain, le chien s'était sauvé malgré la surveillance. emportant au ventre la canule accusatrice d un physiologiste. Quelques jours après, de grand atin, étant encore au lit, je reçus la visite d'un homme qui venait me dire que le commissaire de police du quartier de l'Ecole de-Médecine avait à me parler et que j'eusse à passer chez lui.

Je me rendis dans la journée chez le commissaire de police de la rue du Jardinet Je trouvai un petit vieillard d'un aspect très respectable, qui me reçut d'abord assez froidement et sans me rien dire ; puis me faisant passer dans une pièce à côté, il me montra, à mon grand étonnement. le chien que j'avais opéré dans le laboratoire de M Pelouze, et me demanda si je le reconnaissais pour lui avoir mis l'instrument qu'il avait dans le ventre. Je répondis affirmativement, en ajoutant que j'étais très content de retrouver ma canule, que je croyais perdue

Mon aveu, loin de satisfaire le commissaire provoqua probablement sa colère, car il m'adressa une admonestation d'une sévérité exagérée, accompagnée de menaces, pour avoir eu l'audace de lui prendre son chien pour l'expérimenter. J'expliquai au commissaire que ce n'était pas moi qui étais venu prendre son chien. mais que je l avais acheté à des individus qui en vendaient aux physiologistes, et qui se disaient employés par la police pour ramasser les chiens errants.

J'ajoutai que je regrettais d'avoir été la cause involontaire de la peine que produisait chez lui la mésaventure de son chien, mais que l'animal n'en mourrait pas ; qu'il n'y avait qu'une chose à faire, c'était de me laisser reprendre la canule d'argent et qu'il garderait son chien.

Ces dernières paroles firent changer le commissaire de langage ; elles calmèrent surtout complètement sa femme et sa fille. J'enlevai mon instrument et je promis, en partant, de revenir. Je retournai, en effet, rue du Jardinet. Le chien fut parfaitement guéri au bout de quelques jours ; j'étais devenu l'ami du commissaire, et je croyais pouvoir compter sur sa protection...

Ce qu'on ignore, ou que peu savent, Claude Bernard a collaboré avec Edmond About pour son roman de *l'Homme à l'oreille cassée*. Un des élèves préférés de Claude Bernard s'était offert pour ménager une entrevue entre celui-ci et le romancier, pour causer de la théorie scientifique qui fait le fond de ce joli roman avec l'homme qui était le plus capable de lui donner des renseignements, sur le sujet qui le préoccupait.

Claude Bernard était le type du savant rude, mais au cœur d'or. Il ne faisait pas de clientèle. Pourtant, un jour, se présentait à la porte de son laboratoire une pauvre femme, qui tenait dans ses bras un enfant malade, et qu'il ne repoussa point.

On avait dit à cette mère qu'un seul homme, Claude Bernard, pouvait sauver son petit ; et, ayant réuni les économies péniblement réalisées sur sa semaine de travail, elle s'était décidée à aller consulter le maître déjà illustre, mais dont l'humeur, l'esprit rude étaient légendaires.

Claude Bernard examina l'enfant en bougonnant, déclara d'un ton bourru que cela ne serait rien, à condition qu'on lui fit suivre un régime qu il indiqua, et dit : « C'est tout, vous n'avez plus qu'à vous en aller. »

La pauvre mère, pleurant de reconnaissance, glissa une pièce de cent sous sur la table, et elle se retira furtivement.

Mais Claude Bernard, la rappelant, lui dit d'un ton peu amène :
— Eh ! bien, s'écria-t-il, et votre monnaie ?...

Alors, il lui *rendit* quatre louis, et la poussa, tout maugréant, jusqu'à la porte.

On sait qu'il ne fut pas toujours très heureux dans son ménage.

Après l'inauguration de sa statue, G Barral, qui avait longtemps travaillé dans son laboratoire, et était devenu un de ses disciples favoris, crut bien faire de publier un drame de jeunesse composé par son maître, *Arthur de Bretagne*. Mais Mme Claude Bernard et ses filles s'opposèrent à cette publication, et réclamèrent en justice la suppression de cette œuvre, qui ne faisait pas, d'ailleurs, honneur à son auteur. Le tribunal donna raison aux demandeurs, par un jugement dont les considérants sont à noter :

Attendu, dit-il, que la possession d'un manuscrit ne saurait être considérée comme une preuve suffisante de la propriété de l'ouvrage au profit du détenteur ;

Qu'il faut distinguer, en effet, entre le manuscrit considéré comme corps certain et comme objet corporel, et le droit incorporel qui s'attache à l'œuvre littéraire et qui comprend le droit de publication ;

« Que le manuscrit, en tant que corps certain, tombe sous l'application de la règle édictée par l'article 2279 du Code civil, et que le droit incorporel, au contraire, est régi par les lois concernant la propriété littéraire ;

« Attendu, sans doute, que le fait même de la détention d'un manuscrit est une présomption sérieuse de la propriété de l'ouvrage. mais que cette circonstance est insuffisante à elle seule pour constituer une preuve, le

manuscrit ayant pu être remis au détenteur à titre de dépôt, comme un simple souvenir ou comme autographe... (1) »

Ainsi prononça le tribunal, et le requérant obtint gain de cause.

Un trait peu connu, pour mettre un point final à ce recueil d'anecdotes qui ne sont reliées entre elles par aucun lien. L'ex-Président de la République GRÉVY passait pour un excellent joueur d'échecs et de billard, et cette réputation n'était nullement justifiée. Au billard de la Régence, il se faisait battre par le suisse de Saint-Roch, et aux échecs qu'il jouait au Grand-Café, il avait pour partenaire une vieille dame qu'on se montrait, sans réussir à dévoiler son identité : c'était... la veuve de Claude Bernard.

Médecins devenus littérateurs.

Dans la liste qu'a composée un rédacteur d'un journal professionnel, il y a quelques omissions, mais nous aurions mauvaise part à réclamer, — nos lecteurs ont deviné de qui nous voulons parler.

Citons, d'après le confrère qui nous paraît aussi imparfaitement informé :

« On sait combien le corps médical a donné à la littérature d'écrivains éminents, les LÉON DAUDET, GEORGES DUHAMEL, GIL ROBIN, PAUL VOIVENEL, PIERRE DOMINIQUE, RAYMOND MALLET, LUC DURTAIN, E. FOISSAC, MAURICE BEDEL, dernier prix Goncourt... comment les citer tous ?... sans compter les maîtres comme CHARLES RICHET, MAURICE DE FLEURY, qui mènent de pair les œuvres scientifiques et littéraires. »

Est-ce bien tout ?

PETITS RENSEIGNEMENTS

IX[e] Salon des Médecins.

Il s'ouvrira du dimanche 22 au 30 avril prochain inclus, comme à l'accoutumée, au Cercle de la Librairie, 117, boulevard Saint-Germain, Paris (6[e]).

Médecins, Pharmaciens, Chirurgiens-Dentistes, Vétérinaires, Étudiants et leur famille sont conviés à y exposer leurs œuvres : Peinture, Sculpture, Gravure, Art décoratif.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire organisateur, M. le Docteur PAUL RABIER, 84, rue Lecourbe, Paris (15[e]). Joindre un timbre pour la réponse.

(1) Cf. *Gaz. anecd.*, 1889.

La "Chronique" par tous et pour tous

L'importance du nombre sept en médecine.

Certains philosophes, entre autres les Pythagoriciens, ont voulu expliquer toutes choses par les nombres. Il en a été de même en médecine.

Pour Hippocrate, il y a dans la nature humaine sept saisons, qu'il appelle âges : la petite enfance, jusqu'à 7 ans, moment où changent les dents ; l'enfance, jusqu'à 14 ans, époque d'apparition de la liqueur spermatique ; l'adolescence, jusqu'à 21 ans, moment où pousse la barbe ; la jeunesse, jusqu'à 28 ans, qui marque la fin de l'accroissement du corps ; l'âge adulte, jusqu'à 49 ans (7 fois 7), pendant lequel l'organisme atteint sa perfection ; enfin, la vieillesse.

Le fœtus est viable à 7 mois.

Dans le *Traité des semaines*, faussement attribué à Hippocrate, d'après Galien, et dont l'original est perdu, on trouve l'année divisée en 7 parties : ensemencement, hiver, plantation, printemps, été, saison des fruits, et automne. Quoique Dioclès ait soutenu le contraire, Hippocrate dit que les maladies sont moins dangereuses lorsque la nature en est conforme à la saison ; c'est ainsi que la fièvre ardente est moins grave en été qu'en hiver.

Il y a 7 ouvertures des sens placés dans la tête : 2 yeux, 2 oreilles, 2 narines, et la bouche.

Il y a 7 organes vitaux : 2 poumons, le cœur, le foie, la rate, et 2 reins. D'autres auteurs ne comptaient qu'un poumon, et y ajoutaient la langue (?).

L. Pron (*d'Alger.*)

La grippe à Paris en 1657.

Au printemps éclata une épidémie de rhume, qu'on appela, faute de mieux, « le mal à la mode » (n'est-ce pas encore ainsi que les bonnes gens de Paris appellent la grippe de nos jours ?). En deux semaines, les apothicaires écoulèrent tout ce qu'ils avaient préparé de sirops, sucre candi, réglisse.

Les médecins attribuaient l'épidémie à la malignité de l'air : pour consoler les malades, ils leur disaient que le « mal à la mode » les exempterait de la peste. La reine, craignant la peste, souhaita le mal préventif. Comme elle ne réussissait pas à l'attraper, elle se promena pieds nus dans sa chambre et fut enfin la plus enrhumée du royaume.

Mme de La Fayette écrit à Ménage : « Je ne sais à quoi l'on

songe à Paris de se laisser mourir tous comme mouche : nous autres gens de province, ne sommes point si sots... »

(Cf. Beaunier, *Jeunesse de Mme de La Fayette.*) Dr Monin.

Sur une statue de bois essorillée (1).

Fort dédaignées, il y a quelque cinquante ans, les statues de bois sont actuellement très recherchées des collectionneurs qui, non contents de les acquérir à de hauts prix, se sont mis à les étudier. Bien qu'au cours de ces dernières années, la France ait été dépouillée d'une trop grande partie de ses trésors artistiques, surtout quand ils sont d'un transport facile et ne font pas partie inhérente d'un monument classé ou susceptible de l'être, le nombre des statues de bois à sujets de sainteté est vraiment des plus considérables. M'étant, avec quelques amis, livré à quelques évaluations statistiques, j'ai constaté que notre pays en renferme encore un beaucoup plus grand nombre que l'Espagne, l'Italie, les Flandres et l'Allemagne, pourtant fort riches. C'est qu'en France, à côté d'une statuaire officielle dont les sujets étaient traités par les plus grands artistes ou exécutés sous leur direction, il en existe une autre, d'inspiration purement populaire, conçue et réalisée par des amateurs ou des ouvriers sans connaissances spéciales. Cette statuaire est du reste des plus curieuses, car elle porte l'empreinte de l'âme de ceux qui y ont employé leurs veilles, et la faiblesse de leurs connaissances artistiques et anatomiques est largement compensée par une pieuse fantaisie, agrémentée des finesses d'un esprit primesautier et charmant.

Deux régions de la France sont plus particulièrement riches en statues : la Bretagne et la Savoie. D'autres provinces, comme la Bourgogne et la Provence, en possèdent aussi, mais en moins grand nombre. Enfin, le Lyonnais, le Dauphiné la Bresse et le Forez en sont assez pauvres ; c'est sans doute parce que les guerres de religion et la Révolution y ont sévi plus brutalement qu'ailleurs, la matière de cette statuaire étant aussi le meilleur aliment des autodafés iconoclastes.

La statue que je présente aux lecteurs de la *Chronique* fut trouvée à Lyon dans une famille de Vaise, qui en ignorait l'origine ; elle fai partie en ce moment de la collection Derosa. Quand elle fut acquise, elle était recouverte d'un épais badigeon blanc, qui a été soigneusement enlevé pour faire apparaître la chaude polychromie dont elle est revêtue.

A premier examen, cette statue ne semble pas être un travail lyonnais, mais bien plutôt de la Bourgogne ou des Flandres. On peut, en étudiant de près les ors, la patine de la peinture, le travail du sculpteur et l'état du bois, la dater du début du xviie siècle, peut-

(1) Cette étude concerne une curiosité de l'iconographie religieuse peut-être unique en son genre. Il s'agit d'une statue de bois sans oreilles, représentant un des martyrs franciscains de Gorcum au xvie siècle.



Statues de bois, représentant sans doute Nicolas Pieck de Gorcum, travail de la fin du XVI[e] siècle.

Collection Derosa (*Lyon*).

être même de la fin du XVIe. Mais sa plus grande singularité consiste en ce que le personnage qu'elle représente est complètement dépourvu d'oreilles.

Je me permettrai de faire remarquer tout d'abord qu'il est fort rare de trouver des statues de saints mutilés. L'artiste, suivant en cela les principes de l'Église, représente les saints avec leur corps glorieux, tels qu'ils seront après la résurrection, c'est-à-dire sans aucune mutilation ; mais, pour parler aux yeux, il les accompagne souvent des instruments de leur supplice, ou indique leurs blessures, sans qu'ils en paraissent souffrir. Saint Denis et saint Gras portent leur tête dans leurs mains, mais ils en ont une autre bien en place ; les enfants du saloir de Saint-Nicolas sont des bambins souriants qui jouent dans un baquet ; sainte Agathe porte ses seins sur un plateau, mais a les siens fort bien en place, et saint Laurent est un diacre au teint frais qui tient un gril dans la main.

Aussi, le personnage de cette statue, dont les oreilles ont été coupées, présente-t-il une exception curieuse. Si l'on examine la tête avec attention, il est hors de doute que les oreilles n'ont pas été enlevées par vandalisme ; la statue n'est, du reste, nullement mutilée par ailleurs et sa peinture n'indique aucun raccord. Il ne lui manque que la palme, que le martyr devait tenir dans sa main droite.

Le costume est celui d'un Franciscain du XVIe siècle. Il s'agissait donc d'abord de vérifier si ce thème iconographique du franciscain essorillé était connu.

Mes investigations ont porté en premier lieu sur les manuscrits enluminés, sur les principaux recueils de gravures et catalogues de pièces antérieures au XVIIe siècle, ainsi que sur les ouvrages de sainteté les plus connus de cette époque, sans plus de résultat.

Il restait à faire des recherches historiques pour trouver les franciscains martyrisés ayant pu subir l'essorillement. J'ai fait consulter les répertoires iconographiques de la Société des Bollandistes à Bruxelles, qui publie les *Acta Sanctorum*, les *Analecta Bollandiana* et les *Subsidia Hagiographica*, mais ces répertoires étaient muets aussi sur mon sujet. C'est alors que le père Frédégand CALLAEY, archiviste général de l'ordre des frères mineurs à Rome, a bien voulu m'apporter son concours. Après m'avoir fait remarquer que le *Theatrum crudelitatum hæreticorum nostri temporis*, publié à Anvers en 1587, ne mentionnait aucun Frère Mineur essorillé, il m'indiquait qu'en 1597, six frères mineurs furent mis en croix au Japon, après qu'on leur eût coupé l'oreille gauche ; c'est le groupe de Saint-Pierre-Baptiste et de ses compagnons. Mais il s'agissait de franciscain espagnol n'ayant eu qu'une oreille coupée ; or la statue que je vous présente était privée de ses deux oreilles et ne pouvait être un travail espagnol.

Il me signalait encore des franciscains martyrisés au Maroc au XVIe siècle, mais aucun d'eux n'avait été ni canonisé ni béatifié. En

même temps, il m'envoyait la photographie d'une gravure de Jean-Baptiste, dit François COLLIGNON, d'après le dessin d'Abraham VAN DIEPENBECKE, qui représentait le supplice des martyrs de Gorcum. Un examen, même rapide, ne laissait plus aucun doute : similitude absolue des costumes et mutilation des oreilles en cours d'exécution, au moins sur deux des personnages. Cette gravure, qui n'est pas datée, est de la première moitié du XVIIe siècle. Abraham VAN DIEPENBECKE, peintre d'histoire de l'école flamande, naquit en effet à Bois-le-Duc en 1596 et mourut à Anvers ; ce fut un élève de RUBENS, qui se spécialisa dans les sujets religieux ; on lui doit un Saint François qui est à Bruxelles. Jean-Baptiste, dit François COLLIGNON (ou COLIGNON), naquit à Nancy vers 1606 1610, et mourut en 1657. Il fut élève de J. CALLOT, et travailla à Rome vers 1640, où il fit le commerce des estampes.

Cette gravure porte comme légende l'inscription suivante :

Gloriosum certamen, sub quo XIX servi Dei Martyres Gorcomienses nuncupati, per constantem Catholicam Fidei Confessionem ; et in specie, realis praesentiae Corporis Christi in Eucharistia necnon Romani Pontificis, divini atque supremi Principatus assertionem, post atrocia eaque exquisita tormenta, Laqueis extra Brilam Holandiae oppidum suspensi, de orthodoxae Fidei hostibus triumpharunt, XI julii M DLXXII. Erant ii, Guardianus F. F. Minorum R. O. Gorconem, Cum X e suis omnium Principulus, II parochi Gorcomien, cum aliis II Praesbyteris secularibus I ordin. S. Dominici, I Canonicus ord. Reg. S. Augustini, II Canonici praemon, S Norberti. Emin. ac Rmo Principi S. R E. tit. S. Susannae Card Saccheto Praefecto signaturae justitiae S. S. mi D. B. Innocentii Papae X et F. A H. Minorita ejusdem causae Procurator D. D. C cum superiorum permissu, Romae, Abra Diepenbecke delin. F. Colignon sculpsit.

L'événement sanglant dont il est question ici rappelle un fait historique bien connu. Il a été traité avec les plus amples détails dans un ouvrage paru en 1908 dans la collection *les Saints*, dirigée par HENRI JOLY, de l'Institut, et intitulée « Les Martyrs de Gorcum », par le Père Constant MEUFFELDS. C'est un travail d'excellente érudition, rédigé d'après des documents de première main. En voici le sujet : la ville de Brielle, à l'embouchure de la Meuse en Hollande, qui vivait sous la domination espagnole, était tombée, le 1er avril 1572, aux mains des Gueux, commandés par le Comte Guillaume de LA MARCK. Ces Gueux étaient des partisans du Prince d'Orange, pour la plupart calvinistes, qui confondaient dans une même haine la domination de l'Espagne et l'Eglise catholique. Dans la nuit du 7 juillet, le Comte de la Marck fit pendre à Brielle, après mille tortures morales et physiques, dix-neuf catholiques : quatre prêtres séculiers, dont deux curés de Gorcum, un chanoine régulier de Saint-Augustin, deux chanoines prémontrés de Saint-Norbert, et onze frères mineurs de l'observance de Saint-François d'Assises. Ces onze Frères Mineurs avaient été capturés à Gorcum, petite ville située à quinze lieues de Brielle, et



Statues de bois, représentant sans doute Nicolas Pieck de Gorcum, travail de la fin du XVIe siècle.

Collection Derosa (*Lyon*).



Le supplice des Martyrs de Gorcum : gravure de J. B. dit François Collignon, d'après le dessin d'Abraham Van Diepenbecke.

(Bibliothèque des Frères Mineurs Capucins, à Rome.)

c'est cette ville qui a laissé son nom au groupe de ces dix-neuf martyrs. Parmi ces dix-neuf martyrs, figure le gardien ou supérieur, qui est désigné dans les actes sous le nom de Nicolas Pieck de Gorcum. C'est peut-être lui que notre sculpteur a voulu représenter. Mais ceci n'est qu'une conjecture. Ces dix-neuf martyrs furent béatifiés en 1675 et canonisés en 1867.

Il nous a paru que cette curiosité iconographique méritait de vous être signalée ; car, dans l'état actuel de nos connaissances, il ne semble pas que ce thème de Saint essorillé ait jamais été représenté.

Mathieu Varille.

Le mal des ardents et le cochon de saint Antoine.

A. France (dans le recueil de propos que lui consacra M. Le Goff, en 1924) prétend que le *mal des ardents* existait encore au début du xixe siècle. M. de Rezé, dit-il, raconte que Louis XVIII en fut atteint : dans les derniers jours de sa vie, ses orteils se détachèrent et « partirent avec le bas qu'on était en train de lui enlever ».

Le moins instruit des étudiants nous dira qu'il s'agit là d'un beau cas de gangrène sénile, par artérite.

Le Dr Couchoud (même vol., page 193) dit que le mal des ardents (aliàs *feu saint Antoine*) était soigné, dans certains couvents du moyen âge, par la graisse de porcelet. Au couvent des Antonins (Isère), on voyait ces animaux, munis de clochettes, suivre inséparablement les moines. D'où, la légende du cochon de saint Antoine.

Dr Monin.

A Propos d'asepsie macroscopique.

Dieu me garde de contester les immenses mérites de la Révolution pastorienne. Quand on a vu, comme moi, ce que les médecins ne voient plus, l'érysipèle chirurgical, la pourriture d'hôpital, l'infection purulente, la fièvre puerpérale, les phlegmons diffus, les suppurations intarissables et la mort par néphrite amyloïde, on apprécie mieux encore que la génération médicale actuelle les bienfaits de l'asepsie.

Mais il ne faut pas confondre asepsie et propreté. Rien de moins engageant qu'un mécanicien, un chauffeur, un coketier, un charbonnier, un broyeur de brai, etc., au cours du travail. Eh bien ! ces ouvriers, constamment souillés, jouissent d'une immunité presque absolue vis-à-vis des infections des plaies accidentelles. Dans 40 ans de pratique ferroviaire, je ne crois pas avoir vu une seule fois une infection sérieuse au cours d'un traumatisme. Les plaies ont toujours guéri de la façon la plus rapide et la plus simple, et je reporte l'honneur de ces beaux résultats bien moins à la technique aseptique ou antiseptique, qu'à la saturation tégumentaire et interne par le charbon et ses dérivés, agents puissamment antiseptiques, quoique sales.

Dr Fortuné Mazel (*Nîmes*).

Echos de Partout

Les hallucinations lilliputiennes d'Anatole France. — C'est M. Leroy qui nous l'apprend, par une déclaration faite à la *Société clinique de médecine mentale*. Dans les formes classiques d'hallucinations lilliputiennes, dit M. Leroy, ce sont des personnages minuscules, de petits animaux, des poupées, des bonshommes généralement habillés de coloration vive, qui défilent, jouent, courent sous les yeux du sujet amusé avec une intense sensation de mouvement et de vie. Un de nos confrères anglais, Marion Alexander, de l'asile de Morningside, à Edimbourg, en a publié l'année dernière un exemple curieux. Une démente croyait voir autour d'elle un grand nombre d'enfants si petits qu'elle pouvait les tenir dans ses mains. Elle leur avait donné des noms, leur parlait d'une voix caressante, s'intéressant à leurs ébats, les suivant des yeux sur son lit et sur ses genoux, les admonestant s'ils s'éloignaient, tremblant de frayeur qu'ils ne fussent écrasés, si on ouvrait la porte de sa chambre.

Puisque nous parlons aujourd'hui de ces visions particulières, je rappellerai, en passant, ajoute M. Leroy, combien l'œuvre d'Anatole France est remplie de ces personnages lilliputiens : *Le crime de Sylvestre Bonnard*, *Thaïs*, etc. La chose s'explique d'autant mieux que le maître a présenté, lui aussi, des hallucinations lilliputiennes, ainsi qu'il me l'a fait savoir dans une lettre personnelle (1).

(*L'Informateur médical*, 20 nov. 1927).

Transmission de la malaria par le pou du laurier-rose. — Le moustique ne serait pas l'unique agent de transmission de la malaria. M. Vicente (*Archives générales de médecine*, mars 1901) fait intervenir un nouvel agent de transmission, le pou du laurier-rose, l'*Aspidiotus nerii.*

Dans une famille, un individu est atteint de paludisme remontant à dix-neuf ans et a eu fréquemment des retours offensifs de son mal, Sur ces entrefaitcs, on orne la maison de lauriers-roses ; les arbustes vivant dans l'intérieur même de la maison sont bientôt envahis par les parasites du laurier-rose ; et, en même temps, apparaissent chez trois cnfants des accidents très nets de fièvre intermittente, compliquée de purpura chez l'un, d'hémoglobinurie chez un autre, tous accidents qui cédèrent vite à l'action de la quinine.

L'auteur trouva les hématozoaires de la malaria et des spores accolés aux aiguillons de l'*Aspidiotus nerii*. La même recherche pratiquée sur d'autres lauriers-roses fut négative.

On pouvait donc conclure que l'*Aspidiotus nerii* avait été infecté par le paludique ancien et qu'à son tour il était devenu un agent actif de transmission. C'est, d'ailleurs, dans les pays à fièvre, en Algéric notamment, une idée reçue que s'arrêter sous un laurier-rose peut donner la fièvre.

Correspondance médico-littéraire

Questions.

Quel est ce Brion ? — Dans le *Cabinet secret de l'histoire*, 1re série, page 184 il est dit : « Un seigneur du nom de Brion avait fait construire, dans le jardin du Palais royal, une de ces maisons de plaisance qu'on appela plus tard des « folies ». Pour mieux cacher son accouchement, le roi donna à Mlle de La Vallière le palais Brion et la tira, etc.

Brantôme parle, lui, de : « Madame l'admirable de Brion, et sa fille, Madame de Barbezieux, ont été aussi très belles en vieillesse. »

Puis-je vous demander, et peut-être les lecteurs de la *Chronique Médicale* pourront-ils me renseigner, quel est le Brion qui a construit cet hôtel, en quelle année, ce que l'on sait de lui et ce que sont devenus ses descendants.

On retrouve un Brion à Nivelles au XVIIIe siècle. Il a fondé une bourse d'études à l'Université de Louvain en faveur de ses descendants, des clercs de sa paroisse et des jeunes gens pauvres, mais intelligents, qui voudraient aller étudier à Louvain la théologie, la philosophie et la médecine.

Je vous saurais infiniment gré si vous pouviez m'aider dans mes recherches.

Dr J. Helsmoortel Junior.

Une assertion allemande ; qu'en faut-il penser ? — Que pensent les confrères ayant fait partie, en août-septembre 1914, de l'ambulance établie au château de Thugny, près de Rethel, de ce que dit le baron von Hausen, commandant en chef de la IIIe armée allemande ?

Voici ce qu'il écrit dans ses *Erinnerungen an den Marnefeldzug, 1914*, pages 173 et suivantes :

Le quartier général s'était rendu, dans l'après midi du 2 septembre, à Thugny, où tout l'état-major logea dans le château du comte de Chabrillan, absent. Quand nous arrivâmes, on se livrait encore aux travaux de nettoyage et d'assainissement nécessaires, car le château avait servi jusqu'alors d'ambulance française... Plusieurs officiers de l'état-major ne tardèrent pas à présenter des troubles dysentériformes, qu'on devait attribuer à un principe contagieux. La précédente affectation du château à une ambulance et l'état dans lequel nous trouvâmes toutes les pièces à notre arrivée, complètement souillées, remplies de saletés et ne témoignant pas favorablement en faveur du service sanitaire français, justifient cette supposition. Mes aides principaux, les généraux von Hœppner et Luithold, et

plus tard beaucoup d'autres, furent atteints de cette indisposition. Il m'était réservé d'importer de Thugny le germe d'une grave maladie, pour m'effondrer enfin complètement après les journées critiques de la Marne...

Je ressentis pour la première fois, le 4 septembre, un malaise physique et je craignis d'être en danger de tomber sérieusement malade.

De fait, l'état de Hausen empira rapidement et il dut être évacué le 13 septembre. On diagnostiqua chez lui d'abord la dysenterie, puis le typhus. Il finit, d'ailleurs, par guérir, en mai 1915.

Dr P. Castets.
(*Bon-Encontre*, Lot-et-Garonne.)

Un médecin, ami de Mérimée. — Pourriez-vous me renseigner sur le docteur Désiré Roulin, qui fut un ami intime de Prosper Mérimée, de 1820 à 1830 ?

Et si, par hasard, vous ne saviez rien sur ce personnage fort inconnu du grand public, vous plairait-il de poser la question dans la *Chronique* ?

L. P.

Origine de l'expression : « Avoir les côtes en long ». — J'ai eu l'occasion de voir, il y a quelques semaines, un malade, de très bel aspect extérieur, mais qui, à la radioscopie de la partie thoracique postérieure, montrait une anomalie bizarre, « des côtes en long » ; cette anomalie était extrêmement marquée.

1. A cette occasion, je me suis demandé d'où venait l'expression « avoir les côtes en long ». Le sauriez-vous, peut-être ?

2. Je possède depuis plusieurs années une très belle gravure intitulée « la Vaccine », et au-dessous : dédié à M. Pétroz, Docteur en médecine. L'auteur serait L. Bailly et la lithographie de Delpech. Connaîtriez-vous cette planche et savez-vous qui est ce Dr Pétroz ?

J'ai lu, il y a quelque temps, dans un des nombreux journaux que je reçois pour la *Revue médicale de la Suisse romande*, l'annonce d'une exposition de documents relatifs à la vaccine. Malheureusement, je ne puis me rappeler à qui il fallait s'adresser pour exposer. Ma gravure est à la disposition du Comité de cette exposition, si vous estimez qu'elle peut avoir de l'intérêt et si elle n'est pas déjà représentée. Elle est, en tout cas, dans un superbe état de conservation.

Voilà bien des questions auxquelles répondront, sans doute, quelqu'un ou quelques-uns de vos collaborateurs.

Dr Tramer.

Réponses.

L'étymologie du mot « Chat » désignant la vulve (1) (XXXIV, 372). — Dans le numéro du 1er décembre 1927 de la *Chronique Médicale*, le Dr Noury (de Rouen) nous apprend que le Dictionnaire de Trévoux (1752), donne du mot *Chat*, C. H. A. T, désignant la vulve, l'explication que voici : « *Chat* : C. H. A. T. est la déformation de *Chenat*, *Chenal*, Canal désignant le vagin ».

Soit : peut-être. Mais j'en proposerai une autre, qui me paraît tout aussi vraisemblable, sinon plus, et qu'en outre, je crois devoir être la véritable étymologie du vocable en question.

Chat, C. H. A. T., ne serait-il pas la prononciation brève, avec orthographe adéquate à cette sonorité brève, du mot *Chas*, C. H. A. S, d'accentuation plus longue, comme le veut son orthographe, et qui est le nom de cette ouverture allongée existant à l'extrémité d'une aiguille opposée à sa pointe, et par où elle doit être enfilée ? L'organe en question est, lui aussi, chez la femme, une ouverture allongée, par où elle aussi... mais je m'arrête ; d'ailleurs, on me comprend et de reste : analogie complète, n'est-il pas vrai ? d'où attribution toute naturelle du même mot aux deux ouvertures sus-dites. Cette déviation de sens de *Chas*, C.H.A.S, ou *Chat*, C. H A. T, se comprend aisément, pour deux raisons : la première, c'est que le terme technique de Chas, C. H. A. S, est assez peu connu, et assez peu employé, tandis que le mot Chat, C. H. A. T, nom du petit animal domestique, hôte familier de nos maisons, est extrêmement répandu ; puis, parce que son nom est devenu une expression caressante (en maintes circonstances, on dit à un enfant, par exemple ; mon petit chat, C. H. A. T) ; or il est des occasions, pas très rares, dans lesquelles, parlant de l'objet en question, à celle qui en est la propriétaire, il n'est point malséant de le faire dans des termes caressants, caresses en paroles, préludes d'autres... en action, imminentes.

Dr L. Boulanger (*Paris*).

La fraternisation par le sang (XXXIV, 14, 372). — La question est traitée dans un ouvrage de Mgr Le Roy, vicaire apostolique du Gabon, ancien missionnaire au Zanguebar, et qui est intitulé ; *Au Kilima-Ndjaro* (Afrique Orientale), pages 236 et s.; et avec plus de détails, dans un autre ouvrage du même auteur dont nous parlons ci-dessous : *A travers le Zanguebar* (Tours, Mame et fils, 1886, p. 50 et s.). Ceux qu'intéresse le sujet auront leur curiosité satisfaite. Nous les engageons fortement à s'y référer, et remercions bien vivement Mgr Le Roy d'avoir bien voulu nous les communiquer avec un empressement qui nous a flatté.

Nous ne résistons pas, en raison de son intérêt, de copier le pas-

(1) Voir sur le même sujet, ce qui a été dit à une autre place (*Chr. méd.*, XXXIV 313 et s.).

sage, que nous n'avions pas l'intention d'abord de donner dans son intégralité, et qui est extrait de l'ouvrage précité : *A travers le Zanguebar*, de l'éminent prélat qui a bien voulu nous en donner si aimablement l'autorisation.

Mgr Le Roy (en collaboration avec le P. Baur) conte, non sans humour, comment il fut le témoin de l'opération qu'il décrit et qui n'est autre que la *fraternisation par le sang*. Nous cédons la parole à l'auteur (1) :

Quand deux hommes veulent devenir *frères de sang*, on commence par tuer une poule et, après l'avoir plumée, on la partage en deux : le foie est mis à part. — Faut-il faire remarquer que nous lisons à peu près la même chose dans la Genèse ? Lorsque Abraham, en effet, sortit d'Ur, en Chaldée, pour se rendre en Palestine, Jéhovah lui promit de lui donner cette terre à sa postérité. Le patriarche ayant donc pris une génisse, une chèvre et un bélier avec une tourterelle et une colombe, *partagea en deux* chacune de ses victimes, et plaça les parts vis-à-vis l une de l'autre. Or, dans la nuit, une flamme passa au milieu des victimes ainsi divisées ; à ce signe, Abraham reconnut que l'alliance était ratifiée par l'Eternel (*Genèse*, 15)... Cependant, les deux parts de la volaille, ayant été séparées, furent embrochées dans un morceau de bois, et rôties sur de la braise, ainsi que le foie.

Bwambwara et Kingarou (deux grands chefs de la tribu) quittent alors leurs habits, le pagne excepté, se lèvent, et vont s asseoir à terre, l'un plaçant une jambe sur celle de l'autre, et réciproquement Une ficelle, dont ils tiennent les bouts entre les dents, les unit entre eux, et chacun garde dans la main droite la moitié du foie rôti de la volaille. Sur la tête des chefs, deux notables du village tiennent, d'une main, un *zimé* ; et de l'autre, un couteau ; puis, promenant lentement le couteau sur le *zimé*, comme pour l aiguiser.

Suit un dialogue, que nous passons, et nous reprenons la relation de nos voyageurs :

Les notables passent plus rapidement les couteaux sur les sabres, élèvent la voix et continuent, en déroulant la formule ordinaire de l'acte de *fraternisation*, dont suit la traduction (2).

... Aussitôt, celui qui a tué la poule, donne un coup de couteau sur la ficelle et la coupe en deux. Il fait ensuite trois ou quatre incisions dans la peau de l'estomac, dans la peau du creux de l'estomac des contractants, de manière que le sang coule, et il leur présente une poignée de sel. Ceux-ci en mettent un peu sur leurs incisions, imprègnent le foie rôti du sang qui coule et se présentent mutuellement le morceau de l'alliance, le *Soga*. Les chefs le mangent : les voilà *frères* éternellement.

Quand la cérémonie de fraternisation fut achevée, Bwambwara s'avança vers nous : « Maintenant, je sais que vous ne pensez point le mal et je suis heureux. Venez avec moi, nous parcourrons le pays et vous prendrez ce qui vous conviendra. »

N'est-ce pas que le passage est curieux, et qu'il eût été vraiment dommage de ne pas le recueillir ? Mgr Le Roy a droit à toute notre gratitude d'avoir bien voulu nous le signaler. L. R.

(1) *A travers le Zanguebar*, 50 et s.
(2) Cf. p. 52.

Un cas de symbolisme marial peu banal (XXXIV, 205). — J'ajoute quelques détails nouveaux à la communication publiée (1) sur la statue — *aux longues mains* — de la Vierge de l'église de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme).

Haute d'environ soixante centimètres, cette *vierge de bois du XII*e *siècle*, assise sur un trône et portant l'enfant Jésus sur ses genoux, a toutes ses parties vêtues, en longs et beaux plis symétriques de draperie, couvertes de toile marouflée. La robe est d'un ton bleu ancien avec quelques dorures effacées.

Les figures sont teintées et ont perdu en partie leur ancien coloris. Le caractère est encore byzantin.

L'enfant Jésus tient un livre de la main droite, et semble ainsi, dans sa pose majestueuse, apporter sa loi au monde. Il a la main gauche cassée aux poignets et manquante.

Les mains de la Vierge sont vraiment très grandes, très allongées, mesurant le double des mains normales, quoique l'extrémité de l'index du médius gauche soit cassée.

Au dire du curé de Saint-Nectaire, très érudit et fier des trésors de son église, l'artiste du moyen âge a voulu figurer, par ces grandes mains, la puissance de la Vierge pleine de grâce, qui distribue les faveurs avec largesse.

Les grandes mains sont signe de bonté, les petits pieds signe de beauté.

Saint Nectaire et saint Baudime étaient venus de Rome évangéliser cette partie de l'Auvergne aux premiers siècles de l'ère chrétienne et lui donnèrent son nom.

L'église de Saint-Nectaire, du XIe siècle, monument historique, est un des chefs-d'œuvre du style roman-auvergnat. Un monastère y était annexé, et c'est probablement là que fut sculptée cette statue de la Vierge. Le trésor de l'église contient, en outre, le *buste de saint Baudime*, statue byzantine, recouverte de métal, avec des pierres précieuses enchâssées, ayant des yeux mobiles en ivoire. Il est haut de 50 cm. environ.

Au cours des siècles, ce buste fut volé plusieurs fois, la dernière en 1907 par la bande des pilleurs d'église de Clermont, et donna lieu à un procès retentissant.

En plus de ces deux statues, se trouvent deux magnifiques émaux, champlevé, dimension 25 cm. sur 15 cm. environ, au milieu desquels, en relief, sculptés dans un faux métal, on voit sur l'une le Christ et sur l'autre la Vierge. Ces deux panneaux étaient une reliure de missel.

Les trois pièces de ce trésor, deux statues et émaux, sont de la même époque, du XIIe siècle. Docteur A. GUILLOT (*La Bourboule*).

Les divers usages des cartes à jouer (XXXIV, 331). — A la page 331 du no 11 de la 34e année (1er novembre 1927) est un article

(1) V. le no de janvier.

intitulé : *Une Epître de Voltaire sur une carte à jouer*. Et au paragraphe 5 de cet article, on lit ces lignes : « Il y aurait toute une monographie à écrire,.. », etc., etc., et après ces mots, paraît une énumération des procédés d'utilisation des cartes à jouer...

Or, je possède, entre autres collections, une collection de *billets de Confiance*, émis, pendant la Révolution, par de nombreuses communes de France. Et parmi ces billets figurent quatre bons, ou mieux quatre billets de confiance, de la Société patriotique de la ville de Saint-Maixent (3, 6, 10, 12, 15 et 20 sols). Ces billets sont imprimés au dos, qui est blanc, de cartes à jouer (deux sont sur carton blanc). L'impression est en noir, en rouge, en bleu. Le dessin est également différent, suivant la valeur de ces billets. Tous sont signés et datent, les uns de 1791, les autres de 1792. — Voilà donc une utilisation *officielle* desdites cartes...

Général N. Duplessis (*Dijon*).

La syphilis de Baudelaire (XXXIV, 368). — La lettre à laquelle fait allusion le Dr Louge, a été publiée intégralement dans le volume (p. 226) des Lettres inédites de Baudelaire a sa mère ; Préface et notes de J. Crépet. Louis Conard, éd., Paris, 1918 Il dit textuellement :

Etant *très jeune*, j'ai eu une affection *vérolique* que, plus tard, j'ai crue totalement guérie. A Dijon, après 1848, elle a fait une nouvelle explosion. Maintenant elle revient et elle prend une nouvelle forme, de taches sur la peau et une lassitude extrême dans les articulations.

Dans maintes autres lettres, allusions au mal, à l'iodure, aux bains de Barèges, etc.

Baudelaire n'a pas été un véritable débauché, mais il est clair aussi qu'il n'a pas été le poète « *vierge* » que Nadar a essayé de nous présenter (*Baudelaire intime : le Poète vierge*, Blaizot, éd., Paris, 1911).

Il est non moins évident qu'il a succombé à une syphilis cérébrale, dont la forme est encore à déterminer avec plus de probabilité, et que cette syphilis cérébrale ne fut, à la fin de sa vie, traitée que par des « anti-spasmodiques, la valériane, les douches, les anti-névralgiques », etc., qui ont naturellement laissé survenir la catastrophe. Stendhal et d'autres paraissent avoir été à peu près aussi mal soignés, au moins sur la fin, après des traitements « spécifiques », fort anciens et intermittents.

Depuis bien des années, j'ai accumulé des notes sur la patho-psychologie du grand et malheureux poète et, sans bien d'autres occupations, je les aurais publiées, lorsque la thèse du Dr Trial sur la *Maladie de Baudelaire* (Paris, 1926) est venue me devancer. J'espère, toutefois, y revenir un jour, car je possède plusieurs lettres inédites, autographes, de Baudelaire, entre autres documents divers ; et, malgré ce qui a déjà été fait sur ce sujet, je pourrai peut-être le compléter utilement au point de vue patho-psychologique, et même graphologique, dans leurs rapports avec son œuvre.

A. Terson (Paris).

La clef du « Médecin », de M. de Fleury (XXXIV, 243). — Je suis absolument de l'avis du Dr G. LAURENT, et j'estime que le livre, déjà si intéressant, du Dr M. de FLEURY, le serait beaucoup plus encore, s'il était possible aux lecteurs de mettre un nom sur les pseudonymes.

Aussi, je viens apporter ma modeste contribution : les élèves et les amis du Dr Antoine FLORAND (et ils sont nombreux les uns et les autres) n'ont certes pas eu de peine à le reconnaître sous les traits d'*Antoine Constant*. Le tableau est brossé de main de maître.

J'espère que d'autres suivront mon exemple, et que bientôt nous posséderons toutes les clefs du livre.

Dr Jean COUDRAY (*Nogent-le-Rotrou*).

— Je n'ai pu les donner tous, bien entendu ; pourtant, voici quelques suppositions vraisemblables :

Optime : Dr ROUX ; *Prudent* : Dr VAILLARD (?) ; *Euloge* : DIEULAFOY ; *Patrice* : Dr CHAUFFARD ; *Apollon* : POZZI ; *Panthophobe* : le prof. RAYMOND (peut-être) ; *A. Constant* : Antoine FLORAND ; *Norbert* : le prof. Armand de FLEURY, père de l'auteur.

Les autres sont trop difficiles à reconnaître ou, peut-être, des types, des caractères plutôt que des portraits d'après nature.

J. C.

La fièvre pourprée au XVIIe siècle (XXXIV, 314). — Le Dr Arthur VALLÉE, de Québec, trouvera dans le *Dictionnaire* de Littré, à l'article *Pourpre*, tout ce qu'on peut dire sur la fièvre pourprée au XVIIe siècle.

Sous le mot *Pourpre*, on a confondu les rash, les purpuras, les érythèmes, la rougeole confluente, la scarlatine, le *fourt disease*, certains érysipèles, etc., etc.

La précision du diagnostic alors n'était pas établie. C'est ainsi que le feu Saint-Antoine, le fic, désignaient celui-ci toutes les tumeurs anales, celui-là des affections aussi dissemblables que le zona, l'ergotisme, l'acrodynie, la pellagre, etc.

Je trouve enfin dans une plaquette du Dr LAVAL, Victorin (1876), une identification entre la fièvre pourprée, la peste et le tac, nom sous lequel beaucoup de commentateurs ont voulu voir la coqueluche ou la grippe. Il faut donc encore ranger la peste dans les épidémies de fièvre pourprée.

La peste a-t-elle existé au Canada au XVIIe siècle ?

Dr FORTUNÉ MAZEL.

Revue Biblio-Critique

FERNAND VALLON. — **Falconet. Falconet et Diderot. Falconet et Catherine II.** Petit in-4°, 6 pl. hors texte. Flammarion, éditeur, 20 fr. Préface de M. G. HANOTAUX.

Un médecin qui s'improvise critique d'art, le cas n'est pas banal, et qui se révèle, du premier coup, un styliste de grand talent, connaissant son dix-huitième siècle mieux qu'homme au monde : voilà qui mérite attention.

Comme le dit M. G. HANOTAUX, dans une remarquable préface, F. VALLON « s'est penché sur *le cas Falconet*; il a ausculté cet artiste atteint de la maladie du siècle, il a examiné au microscope ce cerveau où il y avait un grain de folie, beaucoup de mégalomanie et quelque impuissance (?) Et il a disséqué, en un mot, l'être maussade et le lugubre charmeur. »

C'est tout le dix-huitième siècle qui est évoqué dans cette luxueuse plaquette, le dix-huitième charmant et charmeur, et ce qui nous a plu, c'est que F. Vallon nous ait restitué cette époque avec une vérité, un réalisme, si l'on peut dire, qui nous surprend de la part d'un débutant.

Ce que nous voudrions encore louer chez notre auteur, c'est qu'il s'est révélé comme un écrivain dont la maîtrise s'est affirmée du premier jet, et qui promet, pour l'avenir, une place, et aux premières, parmi les critiques d'art, et ce n'est pas mince éloge.

Lisez, notamment, le chapitre qui concerne les relations de DIDEROT avec l'artiste de la grâce un peu efféminée, certes, mais qui est bien de son temps, et vous y verrez combien le philosophe vit parfois son amitié mise à l'épreuve, et que le caractère n'est pas toujours allié au talent : un trait suffira pour en dévoiler les fâcheuses tares.

Le 2 mai 1773, Diderot prévient son ami qu'il vient le rejoindre à La Haye, s'attendant à un accueil qu'il ne doutait pas qu'il fût cordial. L'ingrat, appréhendant l'arrivée proche du philosophe, « ira verrouiller sa porte en maugréant, porte à laquelle, pour la honte de l'artiste, Diderot devait frapper vainement quelques jours plus tard. »

La place nous est trop mesurée, pour que nous nous attardions davantage sur un sujet que nous aurions aimé à traiter avec plus de développements, nous en avons dit assez pour en souligner l'attrait.

Le génie a toujours quelques taches ; il n'en reste pas moins que l'artiste de la grâce survivra comme une représentation de son temps et il a trouvé en le Dr VALLON un historiographe qui était tout à fait digne de le comprendre et de le juger.

A. C.

Dr Georges Morin (de Lyon). — **Essai sur l'histoire des préservatifs de la syphilis.**

Cette histoire commence au xvie siècle, dans sa première moitié. L'auteur passe en revue, tour à tour, les préservatifs mécaniques, les corps gras, les préservatifs liquides.

Le premier engin protecteur serait dû à Gabriel Fallopio, le célèbre syphiligraphe bavarois. Le Dr Condom n'aurait jamais existé : *Condom* dériverait de l'adjectif latin Condus, « attribut des objets possédant soit la propriété de recevoir quelque chose ; soit celle de garantir, de protéger. »

L'usage des onguents, comme prophylactiques, serait attribuable à Ranchin qui, dès 1640, le préconisait. En résumé, travail sérieux, mais qui manque de références : c'est une lacune.

Louis Roseyre. — **Au temps du Quartier**. Introduction par Maurice Maeterlinck. Les Editions du *Monde moderne*, 79 *bis*, rue de Vaugirard, Paris.

Le pseudonyme de Roseyre dérobe sous le masque, vous en doutiez-vous, une personnalité médicale et niçoise bien connue et des plus sympathiques. Comme le dit l'éminent préfacier, l'auteur de la *Vie des Termites*, ce livre est un recueil de souvenirs « charmants, amusants, alertes, spirituels et vivants ». Ceux qui étaient étudiants il y a une quarantaine d'années, goûteront la saveur de ces pages, qui remuent tant de cendres éteintes ! *Eheu, Eheu, fugaces anni !...*

André Gain. — **L'enseignement de l'obstétrique à Nancy pendant la Révolution** (Ext. de la *Revue médicale de l'Est*, du 15 septembre 1924).

Nous avons fait connaître, à maintes reprises, les cours d'accouchement qui furent professés dans diverses régions, au dix-huitième siècle. La brochure de M. André Gain sera utile à parcourir par tous les accoucheurs s'intéressant à l'histoire de leur art.

Le Co-Propriétaire Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie. — 1928.

35e ANNÉE N° 3 1er Mars 1928

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Les curiosités de la pathologie urinaire



Par M. le Dr F. Cathelin,

Chirurgien en chef de l'Hôpital d'Urologie,
Ancien Chef de clinique de la Faculté.

De même que chaque espèce animale, — l'espèce humaine en particulier, — présente, à côté de types normaux, des produits rares ou monstrueux, de même chaque organe de notre corps, à côté de ses maladies habituelles nées de l'hérédité ou exagérées par le genre de vie, offre à l'observateur des cas particulièrement curieux qui frappent d'autant plus l'esprit qu'on les rencontre moins souvent.

Ce sont, si l'on veut, les exceptions de la nature morbide, *des cas hors série*, qui attirent l'attention des chercheurs par leur nombre en plus ou en moins, leur caractère de gigantisme ou de nanisme.

D'autres fois, il s'agit de corps étrangers endogènes de volume insolite, ou encore de corps étrangers exogènes, que la perversité humaine a variés à l'infini.

Sans nous arrêter aux malformations congénitales qui relèvent de l'étude des monstruosités, nous nous limiterons aux seuls cas curieux de la pratique pour chacun des segments de l'arbre urinaire.

Reins.

Si nous laissons de côté les cas pathologiques, rares cependant, de *rein en fer à cheval* ou de *rein en ectopie pelvienne*, nous relevons comme curiosités les cas de *rein ectopique croisé*, concrescents ou non, situés tous deux d'un même côté de la colonne vertébrale et pouvant se fusionner par leurs pôles adverses. J'ai eu l'occasion d'en publier deux cas remarquables, un chez un enfant et trouvé à l'autopsie, l'autre au cours d'une intervention. Tous deux seront publiés dans la thèse de notre élève Morel, qui sera soutenue à Lyon en avril 1928.

Un cas encore plus curieux est celui des *reins surnuméraires*.

Ange Isaya (de Rome) a observé, à la clinique de Durante, et

pendant la vie, un cas de malade porteur de trois reins : c'est la plus rare de toutes les anomalies rénales ; il n'en a retrouvé que 5 cas, et 10 en comptant les cas d'autopsie.

Pour ce qui est des *calculs*, DESNOS, en 1912, et moi-même à la même époque, avons opéré chacun un malade porteur d'un calcul du rein de 11 et 12 centimètres de hauteur. On n'en a jamais signalé de plus gros. J'ai eu également la bonne fortune d'opérer un malade dont le rein contenait 10.183 calculs, et je l'ai présenté à la Société de médecine de Paris en 1912 (*Bull.*, p. 858).

J'ai cependant été devancé de ce côté par BLAND SUTTON, qui, en 1906, a opéré un imprimeur de 38 ans, dont le rein renfermait 40.000 calculs iridescents, comparables à du sulfure d'étain. Il est même remarquable de constater que le malade n'avait jamais uriné de pierres.

Un premier groupe était formé de 10 calculs, dont le plus gros était comme une astragale d'enfant, et un deuxième groupe de pierres sphériques vieil or pesant dix drachmes, et dans chaque drachme, il y en avait 4.120.

Rappelons encore, dans ce chapitre des pierres, un *calcul urostéalithe* ou savonneux, signalé par THÉVENOT en 1922.

Comme curiosités de dimensions, F. ALCINA a publié, dans la *Medicina Ibera*, en 1920, un cas de *rein nain* kystique, et j'ai moi-même publié deux cas d'*hydronéphrose naine* tout à fait remarquables.

Mais, à côté de ce nanisme, GRUGET et PAPPA ont signalé une volumineuse *tumeur kystique sous-capsulaire*, chez un enfant de 2 mois, et nous-même avons publié une hydronéphrose géante de plus de 25 centimètres de haut.

En 1926, DUCREY (de Sion) a opéré une *hydronéphrose monstre* de dix litres chez une jeune fille de 16 ans, et qu'il avait pris pour un kyste de l'ovaire.

A propos des *corps étrangers*, j'en signalerai deux cas tout à fait curieux :

E. BRATTSTRÖM (de Mariestad) a publié, dans les *Acta Chir. Scand.* de 1927, le cas d'un rein gauche enlevé chez un enfant de 13 ans pour hématuries et douleur, avec radio et analyse d'urine négatives, chez qui on avait pensé à une tuberculose rénale, alors qu'à l'ouverture du bassinet, on trouva *deux fœtus de graminées*, entourés de concrétions. On ne peut que supposer une introduction de ces corps par l'urètre.

Enfin, NICOLICH (de Trieste) a publié, en 1904, le cas d'une femme de 32 ans, qu'il avait néphrectomisée pour un abcès rénal dû à la présence de deux petits calculs uriques et « d'un petit corps qui ressemblait à un *morceau d'os* ».

A l'examen microscopique, on trouva même de la substance osseuse médullaire.

Or, dans les antécédents de la malade, on a relevé à 17 ans une contusion rénale avec fracture de côte probable, seule hypothèse admissible.

Uretères.

Nous signalerons seulement, à titre de curiosités :

1° Le cas de ce malade chez lequel ISRAEL (de Berlin) avait remplacé son uretère par un tube métallique ;

2° Le cas rare d'un malade opéré par CARRÉ et EHRHARDT, et où l'uretère, *dans sa totalité* et de haut en bas, était couvert d'un véritable champ de petits kystes ;

3° Enfin, des cas de calculs volumineux signalés par BLAK, en 1906, chez un homme de 28 ans, qui mourut après une urétérotomie iliaque sous-péritonéale. Le calcul de 15 grammes avait 36 mm. × 25 × 16 ; par BOVÉE (de Washington), qui enleva par voie transpéritonéale une pierre de 87 gr. 3 mesurant 6,8 × 4,3 × 3,7 ; par LABEY, enfin, en 1908, qui enleva chez une femme de 45 ans, à l'Hôtel-Dieu, un calcul de l'uretère pelvien, de 4 × 2,5 mm. DE SMETH, en Belgique, en a publié également un cas remarquable il y a quelques années ; IMBERT (de Marseille), en 1926, en a publié un cas où la pierre était grosse comme *un bouchon de bouteille d'un litre*.

Vessie.

C'est surtout dans le réservoir urinaire où l'on a trouvé les cas les plus curieux de la pathologie urinaire, tant pour ce qui est des calculs que des corps étrangers.

A. Calculs.

ANDRÉ et HENRY ont publié, en 1927, un cas de volumineux calcul vésical de 4,3 × 2,8 × 2,0, expulsé spontanément chez une femme, et DESNOS, en 1911, avait déjà relaté le cas d'un malade chez qui il put retirer par aspiration *480 calculs*.

Le plus curieux est de trouver également des pierres de vessie *chez le nourrisson*.

BOUSSAVIT (d'Amiens) en opéra un de 22 mois, chez qui il retira par la taille une pierre des dimensions d'une cerise et qui se termina par la guérison.

Mieux encore, J. THIERS et EVRARD publiaient, en 1920, à la *Société de Pédiatrie*, le cas d'un calcul gros comme *un œuf de poule*, formé de phosphate ammoniaco-magnésien, et retiré de la vessie d'un nourrisson de 15 mois. Cet enfant n'avait pris comme nourriture que du lait et la mère n'avait jamais eu d'accidents lithiasiques. L'infection venait probablement de l'urètre.

Nous pouvons ensuite signaler des cas de calculs énormes, publiés par GENOUVILLE (485 gr.), par GÉRARD (450 gr.), par NOGUÈS (320 gr.), par ANDRÉ (320 gr.), et par WRIGHT.

Comme les chiffres plus élevés, nous trouvons : MILTON, avec 978 gr. ; MITCHELL, en 1915, avec 900 gr. ; EMERSON SMITH (de Montréal), avec 880 gr.

Mais nous sommes surpris d'avoir trouvé des chiffres encore plus élevés, dépassant 1 kg. et 1 kg. 500 gr.

Déjà, au *Musée Dupuytren*, on peut voir un calcul n° 283 de 17 cm. de largeur pesant 1.596 gr., et trouvé, en 1690, à l'autopsie d'un homme de 47 ans, qui souffrait depuis 7 ans et était venu mourir à l'hôpital de la Charité.

Déjà, le fossoyeur municipal de la ville de Gap, en 1906, dans une fosse désaffectée, avait trouvé un bassin de squelette de femme, renfermant un calcul de 152 mm., pesant 1 kg. 300 gr., diagnostiqué par le médecin et morte 17 ans avant, après d'atroces douleurs.

J'ai, moi-même, tenu entre les mains un calcul énorme de près de 1 kg. 500, opéré en province par un de nos anciens collègues d'internat et qui fut enlevé par la taille, mais le malade mourut. Sa veuve, fait curieux, voulait battre monnaie avec cette pièce rare, retirée de la vessie de son mari, ce qu'une extrême pauvreté seule pouvait faire pardonner. Une tierce personne était venue à Paris offrir ce curieux spécimen aux trois ou quatre personnes susceptibles de l'acquérir. Je fus du nombre, mais il est possible que le prix que j'offrais ne satisfit pas mon interlocuteur, car le calcul monstre passa dans d'autres mains. Je sais seulement que Lejars l'a présenté à la *Société de Chirurgie*.

Si Buffon et Morand ont observé, paraît-il, des calculs de 6 livres, — mais le fait n'a pas été vérifié, — il est certain que le cas le plus curieux est celui de A. Randall (de Philadelphie), opéré par Keiser, d'une pierre vésicale de 1.950 gr (sec 1 700 gr.), mesurant 40 et 48 cm. de circonférence, fixée dans le bassin et conservée au Musée de Pathologie de l'Université de Pensylvanie.

Il s'agissait d'un homme de 61 ans, père de 10 enfants, qui n'avait jamais eu d'hématuries. Je crois qu'il s'agit du plus gros calcul connu.

B. Corps étrangers exogènes.

Ce chapitre montre, d'une façon éclatante, la complexité et la variété de la perversité humaine. Il est peu édifiant pour la race dont nous sommes les représentants. La richesse des corps étrangers trouvés dans le réservoir urinaire dépasse certainement celle des corps étrangers rectaux, où l'on ne trouve que quelques bouteilles d'eau de mélisse des Carmes.

Ceux que la question intéresse se reporteront au livre de Paulet, si souvent cité, sur les corps étrangers en chirurgie (1), et nous-même ne donnerons ici sous forme concise que les corps étrangers relativement récents et signalés dans nos Congrès ou nos Sociétés, en passant, bien entendu, sur les sondes oubliées ou cassées, sondes en soie ou en caoutchouc si souvent signalées et pouvant être des accidents thérapeutiques, arrivant aux meilleurs praticiens.

(1) Paulet cite, entre autres, l'expulsion spontanée d'une *chaîne de montre*.

Chandler, en 1904, a trouvé, chez un homme de 58 ans, un porte-plume en verre et Héresco, *un porte-mousqueton*, qu'il retira au lithotriteur, chez un malade de 30 ans.

Trouvé, en 1905, publia un cas d'épingle en celluloïd de 8 cm. de long sur 15 mm. de large, que j'opérai moi-même dans le service du professeur Guyon, par taille vaginale, chez une femme de 38 ans.

Picqué, en 1898, retire un cylindre d'ivoire, manche de porte-plume ou de crochet, entouré de pierre.

J'ai retiré moi-même, à l'*Hôpital d'Urologie*, un corps semblable, il y a quelques années.

Jeanbrau, en 1909, enleva de la vessie d'un jardinier de 45 ans *un poireau*, qu'il avait diagnostiqué à la cystoscopie après taille ; ce bizarre corps étranger mesurait 1 cent. de large sur 8 mm. de diamètre, tout gonflé. Ce jardinier, qui avait été caporal infirmier, avait, dans un but de démonstration, voulu montrer à son père, qui était obligé de se sonder, qu'il était inutile d'attendre la visite du médecin.

Desnos, en 1910, retira un *fil de laiton* chez un jeune garçon de 14 ans, qu'il tailla. Il s'agissait d'un enfant très intelligent, qui voulait faire des expériences.

J'ai opéré, avec Grandjean, un cas tout à fait semblable, d'un enfant de 12 ans, qui s'introduisit dans la vessie plus d'un mètre de fil de laiton d'une bobine de Rumhkorff, protégeant son extrémité par une petite perle rouge de corail. Il voulait, me disait-il, mesurer le degré de profondeur de la vessie ; mais le fil, comme dans le cas de Desnos, s'enroula dans la cavité et l'enfant fut pris à son propre piège. La taille le guérit vite.

Gaultier en 1910, trouva chez un homme de 60 ans, de la clinique du professeur Poncet, à Lyon, un *rat de cave*, de 15 cm. de long. Comme dans les deux cas précédents, le rat, qu'on voyait bien à la cystoscopie, s'était enroulé sur lui-même.

Nicolich (de Trieste) enleva, avec le lithotriteur, un objet semblable : « Je voyais à la cystoscopie, dit-il, comme du macaroni dans la vessie. »

Hogge (de Liége), en 1913, enleva *dix fois* chez la même malade des corps étrangers divers, dont une *croix en nacre* et 3 épingles de sûreté. Il s'agissait d'une femme de 48 ans, *mère de 8 enfants*, et qu'il a montrée en 1911 à Amsterdam.

Ribet, en 1913, enlève un *porte-crayon en métal*, mesurant 9 centimètres de long sur 9 millimètres de large. L'homme se l'était introduit en état d'ivresse.

Piliet, en 1919, enlève des calculs développés autour d'un *fragment d'électrolyseur*.

Doré, en 1920, enlève un *blaireau de pinceau* de 3 centimètres de large.

Girard (de Lille), en 1926, un *capuchon en caoutchouc* de stylographe.

André (de Nancy) et Maurice Bonnet, *un lacet de soulier de cuir*,

fortement incrusté, enchevêtré en une série de nœuds, et les auteurs rapportent le cas de Ch. Mc Martin, qui retira une *allumette* flottant au sommet de la vessie.

Nguyen Van Chuc publiait tout récemment, à la *Société médico-chirurgicale d'Indo-Chine*, à Saïgon, le cas d'une *sangsue* ayant pénétré dans la vessie, et qui fut expulsée morte au cours d'une miction.

Enfin, plus récemment, le *Prof.* Akira Takahashi, de l'Université de Niigata, publiait deux cas, qu'il opéra par taille et lithotritie, chez deux femmes présentant une pierre développée dans un cas, autour d'un fragment de *filet de pêcheur* et, dans un autre cas, autour d'une tige de hozuki, longue de 8,5 centimètres, cassée en son milieu.

En résumé, et en dehors du cas de la sangsue, on peut comprendre que, dans ces corps hétéroclites, on a toujours affaire à des malades, à des maniaques, à des hystériques, à des déséquilibrés (1), ou à de grands psychopathes ; en un mot, à des détraqués, dont l'esprit est fertile en nouveautés sadiques et il est curieux d'en trouver même chez les enfants, ce qui ferait plaisir à Freund.

Ce qui étonne également, c'est la *tolérance* relative de ces corps étrangers dans un organe, dont cependant les moindres inflammations donnent lieu à des réactions très vives.

Ce qui est également à retenir, c'est le secours que nous apporte la *cystoscopie*, secours d'autant plus important que la plupart du temps les malades n'avouent pas (1) leur subterfuge, par crainte ou par pudeur.

C. Corps étrangers endogènes non calculeux.

Nous mentionnerons à part les cas curieux de *poils* trouvés dans la vessie et le fœtus.

1° *Gravelle pileuse.* Debout d'Estrées a insisté sur ces cas en 1904. Rayer avait déjà parlé de pilimiction, et on retrouve le fait dans l'Aphorisme 76 des *Œuvres d'Hippocrate* (*Trad. Littré*, 1844, IV vol. et Daremberg, Labbé, Paris, 1855, p. 550).

Dans le cas de Debout d'Estrées, son malade avait des mictions difficiles, et chaque fois expulsait un poil, *dont un rouge* puis un *magma de poils*, véritable tampon, que le malade porta à Sir Francis Cruise, l'éminent praticien de Dublin, et cette pilimiction dura plusieurs années.

Qu'est-ce, en réalité ? S'agit-il de kystes fœtaux en communication avec les voies urinaires, ou de poils, nés sur la muqueuse des voies urinaires ? Rappelons que Bichat avait déjà écrit : « Quelquefois, il se forme des poils à la surface des muqueuses ; on en a

(1) On retrouve le même type de malades chez les porteurs d'égagropiles, ou *tumeurs pileuses de l'estomac*. Nous avons été le premier en France à en donner une étude d'ensemble, en janvier 1902, à la *Société anatomique de Paris*, et nous en avons déposé un beau spécimen au Musée Dupuytren Il s'agit, le plus souvent, de jeunes femmes hystériques ou psychopathes, qui mangent leurs cheveux.

vu dans la vessie, l'estomac et les intestins. J'en ai trouvé sur des calculs du rein. »

2° *Fœtus*. Il s'agit bien là d'une des trouvailles les plus curieuses à signaler.

En 1922, notre distingué collègue, GUISY (d'Athènes), trouva dans la vessie un fœtus de 3 mois. Il devait s'agir d'une grossesse extra-utérine, tubaire avec rupture du sac embryonnaire entre le 3e et 4e mois, adhérences et perforation secondaire.

Enfin, en 1926, GAYET (de Lyon) publia un cas curieux de *l'élimination par l'urètre* d'un fœtus qui était tombé dans la vessie, au cours d'une grossesse extra-utérine.

Prostate et Pénis.

Après la riche énumération des corps étrangers vésicaux, nous tombons ici dans une pauvreté relative. Signalons rapidement un énorme calcul de la prostate de 320 grammes, enlevé par NICOLICH, en 1909, par taille sus-pubienne, et un autre de DURANTE, cité par PELICELLI, de 225 grammes (en 1907, PARINA).

Comme corps étrangers, signalons le cas de LYDSTON, en 1906 ; *d'un clou* dans l'urètre profond, et celui de DORÉ d'une *perle de bois* olivaire, de 15 mm. de long sur 12 de diamètre.

Du côté prostate, rappelons les cas de prostate naine, de prostate *double*, et de prostates géantes ; j'en ai enlevé une en 1910, de 245 gr., et une autre dont le seul lobe médian pesait 72 grammes.

Enfin, rappelons les cas rares *d'absence* de verge et d'urètre (cas LEPOUTRE, 1909), et le cas de *verge double* (1), signalé en 1926 par GAETANO CORRADO, in *Rassegna internationale di clinica e terapia*. C'est le 2e cas observé par l'auteur en 30 ans. Il s'agissait de l'autopsie médico-légale d'un camelot de 38 ans, mort subitement.

Déjà, en septembre-octobre 26 au VIIe Congrès de la Soc. all. d'urologie, PEDJET SALIB (de Constantinople) avait publié un cas de dualité de la verge, une verge supérieure comprenant les deux corps caverneux, et une verge inférieure comprenant les corps caverneux péniens et un canal épithélial.

***

Cette rapide revue des curiosités de la pathologie urinaire nous amène à rappeler que, déjà, dans l'antiquité, on avait dû observer les mêmes trouvailles, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque l'homme est toujours le même et que si, à notre avis, il y a eu depuis ces temps reculés, progrès matériel et mécanique indiscutable, il n'y a pas eu certainement progrès moral. De plus, le rein que j'ai appelé le

(1) Déjà, dans la 2e édition de mes Conférences cliniques et thérapeutiques de Pratique urinaire, j'ai figuré à la page 74 un cas de *verge double* dû à TAYLOR ; ainsi qu'une figure de BAPST et Blak, où l'on voit *une corne* qui s'est développée sur le gland.

grand collecteur ou le grand émonctoire de tout l'organisme, est un des organes le plus hautement différencié, un des plus admirablement architecturés par la nature, mais nécessairement un des plus vulnérables aux actions physiques, chimiques ou biologiques.

Dès la plus haute antiquité, en effet, on a traité des calculs vésicaux, mais, d'après le Dr Arnold Sach (d'Heidelberg), qui a examiné 30.000 momies de l'ancienne Égypte, datant de 3 000 à 6 000 ans, les calculs vésicaux n'apparaîtraient que vers 3 200 avant J.-C. A. Rupper (d'Alexandrie), étudiant des momies des XVIIIe et XXe Dynasties, a trouvé une énorme proportion de maladies rénales, datant de 1.000 ans avant J.-C. Sur 6 momies, entre autres, il trouva une atrophie congénitale des 2 reins, 2 fois un abcès plein de bactéries, et deux fois des œufs calcifiés de *Bilharzia hematobia*.

Enfin, dans le cimetière préhistorique d'El-Amrah de la Haute-Égypte, le Prof. Elliot Smith trouva, chez un enfant de 16 ans, un calcul d'acide urique et de phosphates, datant de 7.000 ans, qu'il publia à la Société de Pathologie de Londres, et Shattock, dans une tombe de la IIe dynastie, trouva un calcul renfermant des *coccidies*, mais les *essais de culture* furent infructueux.

Ce qu'on lit dans les vieux bouquins

Origine des pommes de terre soufflées.

Tout le monde aime les pommes soufflées. Le *Cosmos* nous rappelle que c'est par hasard et par miracle, que fut inventé ce mets digne des dieux. Il date de l'inauguration de la première ligne française de chemin de fer, de Paris à Saint-Germain.

La fête devait naturellement se terminer par un banquet, dont le menu comportait, en manière de plat de résistance, un filet aux pommes — aux vulgaires pommes frites. Tout aurait marché à ravir, si le train officiel n'avait pas eu quelques minutes de retard.

Pour prévenir le désastre, le chef cuisinier dut retirer les pommes de terre de la friture bouillante, et les mettre à égoutter sur une passoire. Dix minutes plus tard, les convives étaient enfin arrivés (le roi Louis-Philippe et la reine Amélie), il reprit l'opération si fâcheusement interrompue, avec la conviction que le résultat allait être lamentable, mais quelle ne fut pas sa surprise et sa joie, en voyant sortir de la poêle ces merveilleuses friandises dorées, croustillantes et fondantes, légères et gonflées comme des beignets.

La Médecine des Praticiens

La *Dioséine Prunier* dans les maladies de la circulation.

La remarquable efficacité de la *Dioséine Prunier* dans l'artério-sclérose à toutes ses périodes, dans ses diverses manifestations, est due, on le sait, aux actions particulières de ses composants.

L'hypertension précède la sclérose. La *Dioséine Prunier* réduit la tension artérielle, grâce à son fluor qui fluidifie le sang, grâce à ses nitrites qui dilatent les vaisseaux et facilitent la circulation générale, grâce à ses formiates qui entretiennent la perméabilité rénale, accroissent la diurèse, diminuent ainsi l'intoxication organique qui est elle-même le facteur principal de l'hypertension.

La *Dioséine Prunier* retarde ou ralentit la sclérogénèse. Celle-ci est provoquée et développée par l'irritation produite sur les parois vasculaires par les poisons que le sang charrie dans son courant incessant. La *Dioséine*, en améliorant la circulation, en désintoxiquant le milieu intérieur, empêche le travail de sclérose.

Les spasmes vasculaires jouent un rôle important dans la pression artérielle. La *Dioséine Prunier* les brise, grâce à la caféine qu'elle contient à très petite dose. Enfin, par ses glycérophosphates, la *Dioséine* combat l'affaiblissement des organes, relève les fonctions, stimule l'activité cellulaire

Les effets de la *Dioséine Prunier* sont tout aussi remarquables dans les désordres de la circulation générale, que ces désordres reconnaissent pour cause soit la stase sanguine, la congestion passive, soit les altérations des parois veineuses. Dans le premier cas, la *Dioséine Prunier*, par ses nitrites, qui favorisent la progression du sang dans ses canaux, dissipe les engorgements, les congestions. Dans le deuxième cas le fluor de la *Dioséine* intervient d'une façon spéciale. Le fluor est un élément indispensable de la structure des veines Il consolide, restaure leurs tuniques altérées et rétablit leur fonctionnement normal.

De là vient la grande efficacité de la *Dioséine Prunier* dans les maladies de l'appareil circulatoire : varices internes et externes, varicocèles, hémorroïdes avec les sensations douloureuses et crampoïdes qui les accompagnent ; les suites de phlébites avec leurs œdèmes ; les troubles circulatoires périphériques caractérisés par une teinte plus ou moins cyanique des téguments, par le développement excessif du réseau veineux superficiel, marbrures, varicosités, rougeurs, à la face et aux membres inférieurs (dans ce dernier cadre entre l'acné rosacée ou couperose, qui fait le désespoir de tant de femmes) ; les marques d'une circulation capillaire défectueuse ; le rhumatisme veineux ; les congestions utérines ; les métrorragies de la ménopause ; en un mot, tous les accidents morbides de la stase sanguine.

On le voit, le champ d'action de la *Dioséine Prunier* est plus étendu encore du côté des maladies de la circulation que du côté de l'artério-sclérose.

Informations de la « Chronique »

Un injuste oubli à réparer — Henry Céard.

S'il y a une injustice que nous voudrions réparer, à propos de Zola, qui en aurait pu donner le prétexte, c'est de rappeler qu'un de ses meilleurs amis, Henry Céard, fut un des esprits les plus droits, les plus distants, et qu'il ne se laissait approcher que de ce qu'il jugeait lui plaire. Il fut un des premiers à comprendre qu'un mouvement littéraire quelconque n'acquiert de l'autorité, que si on comprenait qu'il se fortifiait des connaissances scientifiques. « Baudelaire, disait un jour à un enquêteur littéraire : « Une littérature qui ne marche pas d'accord avec la science, est une littérature-suicide. » Et Balzac l'avait prophétiquement compris, alors qu'il adressait la dédicace de la *Comédie humaine* au grand naturaliste Geoffroy St-Hilaire.

Nous avons eu l'heureuse fortune d'approcher Céard, il y a quelque... trente ans. Voici les documents que nous avons recueillis, et qui, avons-nous besoin de l'ajouter, sont complètement inconnus, puisqu'ils n'ont pas encore vu le jour.

LA CARRIÈRE MÉDICALE D'HENRY CÉARD

Lors de la mort d'Henry Céard, on a rappelé que ce disparu d'hier avait débuté par des études médicales, sans autres détails.

Lorsqu'il fut nommé à l'Académie Goncourt, nous nous autorisâmes de nos relations, pour le prier de bien vouloir nous renseigner exactement sur ce point particulier de son *curriculum vitæ*. très aimablement, il nous répondit, par la lettre suivante, dont l intérêt ne saurait échapper à nos lecteurs, elle est restée jusqu'ici inédite.

« Paris, 11 juin 1918.

« Mon cher Maître,

« Mon affectueux et littéraire ami Paul d'Estrée m'écrit vos obligeantes intentions et que, dans votre Journal, à propos de mon élection à l'Académie Goncourt, vous vous préparez à rappeler que, à l'origine, mes études furent des études médicales.

« Oui, et je possède encore un titre unique et invraisemblable, celui d'*externe provisoire*, qui fut demandé pour moi, à l'Assistance publique, par mon vénéré maître Léon Lefort, fort dépourvu de personnel dans son service, à l'hôpital Lariboisière, en 1872.

« C'est auprès des lits de malades, c'est guidé par l'admirable enseignement du chirurgien partisan de Lister, et pratiquant le premier l'antisepsie, que j'ai appris à regarder, à voir, à démêler les symptômes, à saisir les rapports.

« Plus tard, quand je me suis avisé de littérature, je n'ai jamais oublié les leçons cliniques et humaines que j'avais reçues. Soit dans la critique, soit dans le roman, soit au théâtre, je me suis appliqué

à suivre les méthodes d'investigation physiologique et pathologique, sans lesquelles, à mon sens, il n'est point de psychologie. L'art d'écrire m'apparaît comme une sorte de radiographie des âmes.

« GEORGES POUCHET, professeur d'anatomie comparée au Muséum, rédacteur scientifique au *Siècle*, ami de GUSTAVE FLAUBERT, exerça aussi une forte influence sur la direction de mon esprit. C'est lui le docteur Laguépie de mon roman, *Terrains à vendre au bord de la mer*. Humour, doctrine, paradoxe, ironie, j'ai mis en Laguépie tout ce que je savais de Georges Pouchet ; tout, et je l'espère, cette gaîté même de la science, qui faisait du maître un orateur incomparable.

« Voilà mes tenants et mes aboutissants scientifiques, si j'ose m'exprimer ainsi. Mais cet énoncé reste bien sommaire ; et peut-être, si j'entends bien la lettre de M. Paul d'Estrée, souhaitez-vous des souvenirs plus étendus, un exposé moins succinct.

« Dites-moi tout au long ce que vous souhaitez et comment je pourrais vous être agréable. Je tâcherai de trouver le temps de vous satisfaire. D'ailleurs, de quelle place disposez-vous ? Quand paraît votre numéro ? Voilà ce qu'il me faudrait savoir avant de rien écrire de ce qui vous intéresse. Qui sait, en outre, si les quelques lignes que je vous envoie ne vous suffiront pas ?

« J'y joins l'expression bien cordiale de mes sentiments de littéraire confraternité. » « HENRY CÉARD.

« 12, rue Chasseloup-Laubat (Paris, XV[e]). »

Rappelons, puisque l'occasion s'offre, que c'est Henry Céard qui avait prêté à ZOLA l'ouvrage fondamental de CLAUDE BERNARD, l'*Introduction à la médecine expérimentale*, dont le père du naturalisme tira toute sa doctrine du *roman expérimental*.

J'espérais, écrivait-il à un de nos confrères, quand j'ai prêté à Emile Zola l'*Introduction à la médecine expérimentale* de Claude Bernard, j'espérais lui montrer de quelle façon procédaient les savants, et, par là, le mettre en garde contre l'inconvénient, sinon l'erreur que commettait un romancier si, en littérature, il prétendait employer le même système...

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'auteur des *Rougon-Macquart* ne tint nul compte du conseil, et il en advint... ce que l'on sait.

Céard, lui, avait, contrairement à Zola, cet esprit scientifique dont le maître de Médan se réclamait, sauf dans les moments de sincérité, où il confessait avec force qu'il était poète et ne réclamait pas d'autre titre.

Céard, en toutes circonstances, proclama son goût pour la science (1).

C'est ce qu'il importe de rappeler, car combien s'en souviennent aujourd'hui !

(1) L'idée première de la science appliquée à la littérature, on l'attribue communément à Balzac. Ce qui est généralement ignoré, et que révéla H. Céard, c'est que Balzac avait eu un précurseur en..... Restif de la Bretonne, « première épreuve de Balzac ». Il était bon de le consigner.

Echos de la « Chronique »

La timidité de Francisque Sarcey.

Dans les articles où il a retracé les péripéties de ses débuts, Francisque Sarcey revient sur la timidité dont il a eu fréquemment l'occasion d'éprouver les inconvénients. Dans l'article de la *Revue politique et littéraire* (1884) intitulé : « Comment je suis devenu journaliste », il raconte les difficultés qu'il a éprouvées, lorsqu'il était professeur à Grenoble, pour triompher de sa timidité invétérée (1) :

« Ce n'est pas sans peine, écrit-il, que je m'étais acclimaté dans ce milieu, où l'on m'avait introduit presque à mon corps défendant. Ma maudite timidité m'avait d'abord joué quelques tours, dont je m'étais remis malaisément. Vous savez qu'il n'y a rien de tel que les soldats qui ont peur pour frapper d'estoc et de taille, comme des sourds, une fois qu'ils sont lancés. C'est l'histoire des timides. Lorsque un timide s'est jeté à l'eau il a l'air dix fois plus assuré et plus hardi que l'homme qui est le mieux en possession de lui-même ; il pousse devant lui avec une sorte de hâte tumultueuse, parlant à tort et à travers, comme dans une courte fièvre, s'étourdissant lui-même du bruit de ses paroles C'est le plus sûr moyen de dire beaucoup de sottises, et des sottises que l'on ne pardonne guère, car elles ont l'air de partir non de la timidité, qui en est pourtant la vraie cause et qui paraîtra toute simple chez un jeune homme, mais d'une effronterie qui est sans excuse. »

La médecine mène à tout.

M. Georges Contenau, docteur ès lettres et *en médecine*, vient d'être nommé conservateur adjoint des musées nationaux (département des antiquités orientales du musée du Louvre). M. Contenau, qui s'était consacré d'abord à l'art dentaire, est fils d'un chirurgien-dentiste.

Une gravure, restée longtemps inexplicable, se rapportant à une poésie de Delille.

Nous donnons ci-après ce très curieux document, qui ne manquera pas certainement d'offrir à nos lecteurs un intérêt que nous nous permettons de souligner. Il nous fut adressé naguère par M. « Falkenstein ntrs Hans ». Nous avons déchiffré comme nous avons pu une écriture à peine lisible. Elle a été provoquée par la lecture d'un article d'un de nos collaborateurs, le Dr Lorion, sur Delille (2).

(1) V. *Revue de Psychologie appliquée*, février 1928.
(2) Cf. *Chron. médicale*, 1er oct. 1926.





Un document a déterminer.

La " Chronique " par tous et pour tous

La nièce du Masque de fer.

Sous ce titre, bien fait, on l'avouera, pour éveiller une légitime curiosité, Elie Berthet, en 1838, publia, dans le journal *Le Siècle*, une fiction reproduite dans *l'Echo des feuilletons* (1re année, tome I, 1841), dont l'héroïne est une mulâtresse, connue dans l'histoire sous le nom de la « Mauresse », et réputée être la fille



La *Maurresse*, qu'on a présumé, à tort ou à raison, être une fille de Louis XIV, et qu'on appelait la nièce du *Masque de fer*.

légitime de Louis XIV et de Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, roi d'Espagne. En voici la trame :

En 1680, un officier des gendarmes de la reine, Fontmort, avait surpris le secret, rigoureusement gardé pourtant, de la naissance de la « Mauresse », non reconnue en raison de la couleur de son épiderme qui faisait d'elle une mulâtresse. Ambitieux et pensant qu'un mariage avec la « Mauresse » le conduirait au faîte des grandeurs, il cherche à l'épouser et parvient à rendre la reine favorable à ses desseins. L'union est célébrée nuitamment dans la

chapelle du château de Versailles, en présence de la reine. Au moment où la bénédiction nuptiale vient d'être donnée aux époux, prévenu par MOLINA, femme de chambre et confidente de la reine, LOUIS XIV apparaît, et sourd aux supplications de MARIE-THÉRÈSE, prosternée à ses genoux, ordonne l'arrestation des époux et de MOLINA, qui, furieuse, déclare par vengeance, d'un son de voix éclatant, perçu par tous les assistants (prêtre, officiers et gardes), que la « MAURESSE », à la naissance de laquelle elle prétend avoir assisté, est bien la fille légitime de LOUIS XIV et de la reine MARIE-THÉRÈSE.

La jeune femme est conduite au couvent de Moret, où elle meurt religieuse, en 1732, et le marié est incarcéré à la Bastille.

Trente ans après, il réussit à s'évader, parvient à pénétrer dans le couvent de Moret, a avec sa femme un entretien dramatique, au cours duquel il la conjure de faire reconnaître par le roi sa naissance et leur mariage. En vain désespéré de l'écroulement de ses rêves d'ambition, FONTMORT se suicide. Voilà le roman.

Dans la réalité, l'existence de la « MAURESSE » n'est pas contestable, ni contestée d'ailleurs. SAINT-SIMON, dans ses *Mémoires*, chapitre IV, Mlle DE MONTPENSIER (1664), en parlent ; il en est question dans les *Chroniques de l'Œil de Bœuf* ; et ANQUETIL, dans son *Histoire de Louis XIV et du Régent*, en fait mention, ainsi que VOLTAIRE (*Siècle de Louis XIV*) ; LADY MORGAN (*La France*) ; SALLIERE (*Notice sur l'ancien couvent de Moret*) ; LE NOTRE, *la Religieuse noire* (*Monde illustré, 1896*). Quant à sa naissance, certaines présomptions existent en faveur de la thèse qui la fait fille de LOUIS XIV et de MARIE THÉRÈSE.

Dans ses *Mémoires*, SAINT-SIMON raconte qu'un jour de chasse royale dans les environs du couvent de Moret, où retentissaient les aboiements des meutes et le son des fanfares, la « MAURESSE », en les entendant, aurait dit : « *C'est mon frère qui chasse* » !

ANQUETIL rapporte qu'elle aurait répondu à Madame DE MAINTENON, venue au couvent pour l'exhorter à plus de retenue, de réserve et d'humilité, en cessant de se targuer ainsi qu'elle le faisait souvent d'une naissance illustre, dont elle n'était pas sûre : « *Si cela n'était pas vrai, Madame, vous donneriez-vous la peine de venir me le dire ?* »

ANQUETIL remarque que « L'homme au Masque de fer » et la « MAURESSE » sont les deux énigmes du règne de Louis XIV.

Est-ce ce rapprochement qui a donné à ELIE BERTHET l'idée du titre de son roman reproduit en tête de ces lignes, ou bien en établissant une parenté entre l'homme au masque de fer et la Mauresse ? Se rallie-t-il à l'hypothèse, bien connue d'ailleurs, et souvent soutenue, d'après laquelle le personnage de qui le visage fut toujours si soigneusement dérobé à tous les regards et dont la personnalité reste encore un mystère, serait un frère de Louis XIV, ce qui le ferait l'oncle de la « Mauresse » ? Le portrait, non signé, de la Mauresse, existe à la bibliothèque Sainte-Geneviève. On le voit dans la Salle des Manuscrits. La reproduction, qui en est donnée ici, permet de

se rendre compte que la « Mauresse » était bien une mulâtresse et n'avait rien de bourbonnien dans les traits du visage. La bibliothèque Sainte-Geneviève possédait sur la « Mauresse » un dossier, dont la couverture seule subsiste. Perte regrettable, car il eût été sans doute intéressant à consulter, bien qu'à vrai dire, la personnalité de la « Mauresse » n'a plus maintenant, au point de vue historique, qu'un assez mince intérêt, fait surtout de curiosité. Mais, au point de vue médical, elle en a davantage, car elle pose le problème de la procréation des enfants de couleur par des parents de race blanche.

Dr L. Boulanger (*Paris*).

Les premières armes de Louis XV.

Marie Lesczinska, par lassitude ou scrupule religieux, se refusait fréquemment aux exigeantes ardeurs d'un mari plus jeune qu'elle. Louis XV avait hérité des violents appétits de ses ancêtres, au point de vue sexuel, et se sentait incapable d'attendre les convenances de la reine. S'il faut en croire un manuscrit de Mme de la Ferté-Imbault (P. de Ségur, *le Royaume de la rue Saint-Honoré*, p. 409), ce furent nos confrères du temps, Chicoyneau, premier médecin, et La Peyronie, premier chirurgien, qui, à l'insu du cardinal Fleury, se concertèrent, pour mettre Mme de Mailly dans le lit du roi. Ils le considéraient comme menacé de jaunisse, du fait même de sa continence. Excusons leur conduite, en faveur des théories médicales du XVIIIe siècle.

Dr Monin.

Les crayons dangereux.

Le *Journal d'hygiène* nous apprend que la diphtérie et d'autres maladies peuvent très bien se transmettre par les crayons d'aspect inoffensif que les enfants ont la mauvaise habitude de porter à la bouche, sans s'enquérir, bien entendu, de l'état sanitaire des camarades qui ont pu posséder lesdits crayons. Le commissaire de santé de Sao-Polo (Minnesota) vient, avec une prévoyance sagace, de décider que chaque élève des écoles de la ville devra conserver en propre le crayon qui lui est affecté — et ne jamais le prêter. Parents et instituteurs doivent prendre note de cette sage prescription et faire à leurs pupilles les recommandations nécessaires. (Cf. *Revue Encycl.*, 14 juillet 1900.)

Comment Suétone corrigea un tremblement de la main.

Le Dr Jacoby, dans son livre bien connu, *De la sélection*, nous révèle que Suétone était saisi de temps en temps d'un engourdissement de l'index de la main droite Cet engourdissement était accompagné de contracture de muscles avec tremblement, en sorte qu'il était forcé de faire usage d'un anneau de corne pour écrire. L'habitude qu'avaient les Romains d'écrire avec un stylet en métal sur des tablettes de cire devait, en effet, fatiguer singulièrement leur main et l'avant-bras.

Peut-être quelque « curieux » y ajoutera-t-il un commentaire, qui ne saurait manquer de lui donner un attrait nouveau.

L'amputation de la main dans les anciennes lois monetaires.

Beaucoup de monnaies offrent la représentation d'une main coupée ; on l'a expliqué par ce fait, que l'amputation de la main était une peine fréquente, édictée contre les faux-monnayeurs.

Selon les pays, il y avait des règlements différents. Dans la loi romaine, on appliquait, non pas la peine de l'amputation, mais le châtiment capital.

L'amputation de la main paraît avoir été une peine d'origine germanique, et on la retrouve dans la loi des Burgondes, comme punition de divers délits. Il est possible que cette pénalité était assez souvent édictée et se soit perpétuée assez longtemps, car on la retrouve sur certaines monnaies féodales. A ceux qui objecteraient qu'il est singulier de voir une monnaie porter l'emblème d'une monnaie juridique, nous rappellerons que les billets de banque actuels portent la mention du châtiment qui attend les contrefacteurs.

On a fait remarquer que, sur des monnaies serbes du quatorzième siècle, il existe un symbole qui est certainement une main ou un gant.

Voilà, pensons-nous, des particularités assez peu connues, et qui mériteraient de l'être davantage,

L'ancêtre du bâton blanc.

Il vient d'être retrouvé dans des fouilles faites, ces temps derniers, à Castelnau, dans l'Hérault.

On a découvert, en effet, entre autres antiquités, un « baculus conquœstorius ». C'est ainsi qu'on désignait, à Rome, le bâton dont les agents de police se servaient pour assurer la circulation, comme ils le font encore, non seulement à Paris, mais même en province.

« Baculus conquœstorius ! » Et dire que si l'on appelait un agent un peu trapu « baculus », il se fâcherait tout rouge, croyant qu'on lui reproche ses jambes trop courtes ! (*La Médecine pour tous*, 1er février 1928.)

Correspondance médico-littéraire

Questions.

Origines de la couvade. — La couvade est plus ancienne encore qu'il n'a été dit, dans la *Chronique* et ailleurs. Un de nos érudits, collaborateurs nous communique, à ce propos, le texte suivant :

Dominæ eorum faciunt omnia facta hominum cum sclavis quos habent. Et quando aliqua domina facit filium, maritus stat in loco quadraginta diebus, et gubernat filium

MARCO POLO, liv. II, ch. 42.

(Cf. *Aucassin et Nicolette*, édit. MOLAND, p. 290 ; LEGRAND D'AUSSY, *Fabliaux ou Contes*, t. III. 372 ; STRABON, liv. III ; DIOD. DE SICILE, liv. V, *Hist. générale des voyages*, t. VII.)

Le poison des Vaudoux. — *Le Figaro* reproduisait, dans un récent numéro, un article paru autrefois et relatif aux bruits qui avaient couru au moment où l'impératrice CHARLOTTE (décédée ces temps derniers en Belgique) avait perdu la raison. Les émotions violentes qui avaient frappé la malheureuse semblent apporter une explication suffisante à l'éclosion des troubles mentaux, mais il est question dans l'article d'un poison mystérieux, détenu par une secte non moins mystérieuse : les Vaudoux. Le poison des Vaudoux aurait (dit la légende) la redoutable propriété de faire perdre, subitement et définitivement, la raison, éveillant en outre chez le patient des idées de « persécution » : il se croit empoisonné par ses proches. La pshycho-pathologie classerait aisément ces troubles dans les délires d'accusation, de persécution, à « tendance familiale ». Il semble, médicalement parlant, difficile d'admettre l'existence d'un toxique aussi redoutablement spécialisé. Ne s'agirait-il pas, plutôt, d'une interprétation collective fausse de manifestations psychiques banales ? Et le *poison du vaudoux* doit-il, tout simplement, rejoindre les toxiques célèbres dans les annales non plus de l'histoire, mais de la légende ?

JEAN SÉVAL.

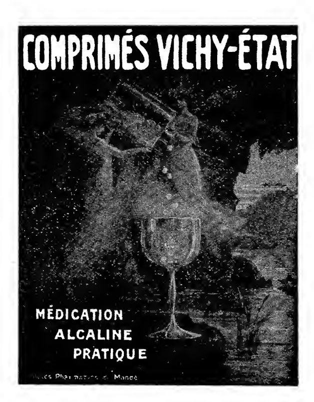
La dose habituelle est de 3 cuillerées à café par jour à prendre au moment des repas.



Doses habituelles :

Neurosine granulée. — 3 cuillerées à café par jour.
Neurosine cachets. — 3 cachets par jour.
Neurosine sirop. — 3 cuillerées à bouche par jour.

La dose habituelle est de 3 comprimés par jour à prendre avec une gorgée de liquide au moment des repas.



Doses habituelles :

ou 4 " Comprimés " pour un verre d'eau

Un professeur, inconnu, de Desgenettes. — CLAVEL D'HAURIMONT, né à Cahors, le 23 septembre 1755, avait enseigné la physique et le grec, le blason et la musique, à quelques adolescents qui devaient se faire plus tard un nom : DESGENETTES, DUCIS, COUSIN D'AVALLON, TALMA, BACULARD D'ARNAUD. Mais il ne tint pas longtemps la férule à l'école du faubourg Saint-Marceau, tenue par un médecin pédagogue, le Dr VERDIER.

Que devint-il par la suite ? Existe-t-il une biographie du personnage, en dehors de celle que lui a consacrée Virgile Josz, en 1901 ?

L. R.

Coutume funéraire. — Pourrait-on nous donner l'origine de la coutume funéraire qui consiste, quand survient un décès, à voiler les glaces et miroirs de la chambre mortuaire jusqu'au moment de la levée du corps ?

Cet usage n est pas seulement particulier à certaines familles du Midi On l'observe, ou on l'observait aussi autrefois en Auvergne, si l'on s'en rapporte à un roman d'HENRI POURRAT, qui a obtenu le prix littéraire du *Figaro*.

Ce roman, intitulé : *Gaspard des Montagnes*, a trait aux mœurs rustiques, coutumes, croyances, superstitions de l'Auvergne, au commencement du siècle dernier.

Voici le passage où il est fait mention de cette coutume :

... Il laissait tout arranger dans la maison, *voiler les miroirs*, et arrêter l'horloge, et dans le jardin mettre le deuil aux ruches, sans se mêler de donner aucun ordre. Il fallait qu'il fût bien enfoncé dans ses pensées, lui qui tenait toujours *à ce que fut fait tout ce qui devait se faire aux yeux des gens*, et était même homme d un peu d'ostentation en cela. Puis il s'enferma pour travailler avec Gaspard à la caisse de la pauvre défunte, tandis que les hommes de la parenté allaient creuser la fosse et sonner les cloches...

Gaspard des Montagnes, page 139, par HENRI POURRAT. Albin Michel, éditeur, Paris,

Dr ET. DUNAL.

Réponses.

Les facultés génésiques chez les intellectuels ; *Anatole France et l'amour* (XXXV, 16). Je lis dans un des derniers numéros de la *Chronique médicale*, sous la signature du Dr A. Couvreur, des renseignements assez piquants sur la virilité prolongée d'Anatole France, que l auteur attribue à son intellectualité.

Permettez-moi de vous rapporter un souvenir, qui tend à prouver que cette jeunesse qui fait long feu peut se rencontrer ailleurs que chez nos écrivains d'élite.

Je fus consulté, il y a quelques années, par un viticulteur girondin de 71 ans, qui était affligé d'une c., p.. Comme je le félicitais de pouvoir encore, à son âge, renouveler connaissance avec le gonocoque, il me confia qu'il opérait encore comme à vingt ans. Il se vantait peut-être. Il voulut bien, en tout cas, m'expliquer à sa façon la genèse de son mal.

« C'était, me dit-il, avec la femme d'un de mes amis ; je la *caressais* derrière une porte et, vous comprenez, monsieur le docteur, il fallait aller vite, alors je me suis échauffé ! La malheureuse ne se doutait pas que cet échauffement était la vengeance du mari trompé. » Je ne pense pas, quant à moi, que la littérature ait rien à voir avec les facultés amoureuses de mon client. Je serais tenté plutôt d'y voir l'action tonique et stimulante de notre bon vin du Médoc. Qu'en pensez-vous ? On pourrait prendre, au besoin, l'avis de nos voisins d'Amérique, mais ils n'avoueront pas.

F. de Coquet.

Étymologie du mot chat (XXXIV ; XXXV, 58). — D'abord, ce n'est pas seulement le chat, l'ouverture et le canal qui lui fait suite qu'on désigne par ce vocable, mais surtout leurs environs immédiats, le Mont de Vénus.

Comparez devant vous une femme nue, pas une blonde, qui n'a, pour ornement, qu'un pâle tabac d'orient, mais une brune, portant petit tablier frisé ou non, astrakan ou carakul, vous avez la vue d'une tête de chat dont les oreilles sont figurées, à s'y méprendre, par les pointes de fourrure, prolongées dans les plis inguinaux.

Il y manque les yeux, que vous pouvez imaginer cachés par les poils, si vous avez affaire à la variété angora et si les petites lèvres dépassent en bas, le niveau de la fourrure c'est une petite langue de chat que vous voyez.

Du reste, la *Chronique* a publié, peu avant la guerre, un numéro avec dessins, où la tête de chat se manifestait avec évidence. Vous pourriez la publier à nouveau, c'était joli.

En ne désignant, sous le nom de *chat*, que le *chas*, la vulve, on tomberait dans des erreurs manifestes. La fente n'est pas noire, couleur que l'on attribue toujours au chat de la femme.

Le bon roi Dagobert le disait déjà dans la chanson : « la Reine

l'a plus noir que moi... » Souvenez-vous des paroles mises sur l'air du couvre feu, dans la Marine, elles sont : « Avez-vous vu le c...hat de la cantinière ; il est tout noir - tout noir — noir... » et l'air va s'éteignant lugubrement, plongeant dans le noir ; et la plaisanterie de l'homme qui, à l'auberge ayant attrapé un chat sous la table demande à la patronne s'il lui appartient et. comme elle répond non : « Ah ! je savais bien que le vôtre était plus noir que ça ! »

L. B.

L'importance du nombre 7 en médecine (XXXV, 45). — Mon collègue et ami, le Docteur Pron, d'Alger, a signalé, dans un récent numéro de *la Chronique médicale*, l'importance du nombre 7 en médecine. Le symbolisme du 7 a vraiment dominé toute la pensée antique : Iraniens, Américains, Mexicains, Hindous, Babyloniens, Egyptiens, Grecs et Romains ont subi son influence. Il imprègne la plupart des religions antiques et modernes. Notre théologie chrétienne elle-même n'y a pas échappé.

Une petite plaquette, récemment éditée par un grand magasin de Paris, à la suite d'un concours sur le chiffre 7, nous permet de nous faire une idée de son rôle mystique dans les arts, les sciences, le folklore. L'aspect médical de la question a été négligé.

Chiffre saint, symbolisant tour à tour la perfection, le repos éternel, la béatitude. la liberté, la vengeance, symbole de la créature, chiffre de la gentilité, « il n'y a presque rien, nous dit Cicéron, dans le songe de Scipion, dont le chiffre 7 ne soit le nœud ».

D'origine sidérale, le symbolisme du 7 devait fatalemunt marquer de son empreinte notre art médical, si intimement lié, à l'origine, à l'astrologie. « L'homme est un septénaire régi par le système planétaire (1). » Son anatomie était commandée par le nombre 7. Formé de 7 espèces de terre, il avait 7 organes vitaux, 7 ouvertures dans la tête, 7 couples de nerfs, 7 tons dans la voix, la différence des voix allant jusqu'au 7e degré. Les anatomistes décrivaient 7 grandes lignes dans la main et 7 montagnes portant le nom des planètes. La métascopie est la divination par les rides du front qui sont au nombre de 7.

On retrouve en Chine la formation de l'homme en 7 éléments (2).

Le Docteur Pron rappelle les 7 âges d'Hippocrate et l'année divisée en 7 parties de Galien. Dans sa théorie des crises, celui-ci faisait, du 7e jour. le jour critique. Les pères de la médecine n'avaient pu se défaire des données de la philosophie pythagoricienne qui, dans la théorie mystique des nombres, attribuait au 7, symbole de la virginité, un rôle divin.

---

(1) Lichrmann, Origine des maladies (in *Bulletin de la Société psychique de Nancy*, 1911).
(2) Id. : Matgici, *La Chine des lettrés*. p. 116.

Agrippa, dans sa philosophie occultiste, nous décrit longuement la physiologie humaine soumise au septénaire. Si la semence génitale reste 7 heures sans effusion, elle a vie ; si elle se coagule les 7 premiers jours, elle prend la figure d'un homme ; au 7e mois, l'enfant naît viable. La 7e heure après la naissance décide de sa vie. Le 7e jour, l'enfant jette le reste de son nombril et tourne la face ; après deux fois 7 jours, sa vue se tourne à la lumière. Au 7e mois, les dents se forment. Au 2e septénaire de mois, l'enfant s'assied sans tomber ; au 3e, il commence à parler ; au 4e, il se tient ferme debout et marche ; au 5e, il quitte le téton de sa nourrice. A 7 ans, ses premières dent tombent. C'est jusqu'à cet âge, d'après Galien, que l'enfant est atteint de convulsions, quand la fièvre est aiguë. Après le 2e septénaire d'années, l'enfant devient jeune homme et peut engendrer : au 3e, sa géniture devient habile et robuste ; jusqu'au 4e, sa forme s'accomplit ; dans le 5e, il achève de croître ; dans le 6e, il conserve ses forces ; dans le 7e, il devient prudent et parfait. Enfin, le 10e septénaire marque le terme commun de la vie. Il y a 7 parties principales formant le corps ; 7 parties forment de même le visage ; 7 pieds est la plus haute taille de l'homme. Il meurt s'il reste 7 heures sans respirer ou 7 jours sans manger. Les veines et les artères se meuvent par le nombre septénaire.

Les croyances et superstitions thérapeutiques associées au 7 sont nombreuses. Pour se préserver des maux d'yeux, il faut à midi regarder le soleil 7 fois sans cligner des yeux Le chiffre 7 correspond aux 7 souffles vitaux. D'après Marcellus, la guérison des maux d'estomac s'obtient en portant au cou un dragon gravé sur une pierre de jaspe, entouré de 7 rayons (1).

Au Maroc, pour faire boire le nouveau-né qui refuse de téter, il faut faire 7 nœuds à une tresse de poils de chameau. Contre l'ictère des nouveau-nés, il suffit de délayer 7 brins de safran dans de l'huile, que l'on fait boire au malade. Pour guérir la maladie de l'ogresse, maladie du nourrisson goulu, il faut demander de la farine dans 7 familles différentes, placer sous le chevet de l'enfant 7 noix que l'on ira déposer ensuite dans 7 rues différentes : d'après Mauchamp (2). La femme guérit sa stérilité en portant sur le ventre pendant 7 jours une ceinture ayant été déposée sur le tombeau de Moulay Brahim (3). A l'asile de Lallahaoua, la tête de l'aliéné doit être frappée 7 fois contre une colonne de l'intelligence (4).

Le talisman contre les infirmités du rabbin Hama porte 7 lettres ARARITA. C'est le 7e jour de la lune que l'on doit se faire saigner, et pour vivre longtemps, il faut naître 7 jours après le début de la

---

(1) In : Nicolai, *Histoire des croyances*, t. I, p. 271.
(2) Pratiques et superstitions populaires au Maroc, in *Chronique médicale*, 1907, p. 251.
(3) *Œsculape*, 1927, p. 140.
(4) *Idem*. p. 142.

lune. Le hoquet ne résiste pas à la prière dite 7 fois sans reprendre haleine : « J'ai le hoquet : Dieu me l'a fait : Vive Jésus ! je ne l'ai plus. » Pour prévenir le mauvais œil, le Juif de Barbarie doit prendre dans le four 7 charbons ardents qu'il devra éteindre dans l'eau du bain des femmes. D'après une croyance romaine, il suffit, pour s'embellir, de manger du lièvre pendant 7 jours (1). Le Docteur CABANÈS a parlé dans ce journal des pouvoirs guérisseurs du 7e garçon. Quant aux femmes, dont l'accouchement est pénible, qu'elles portent le cordon de saint Joseph, qui aide aussi à conserver la chasteté et dont les 7 nœuds symbolisent les 7 douleurs de saint Joseph et les 7 allégresses de la Vierge (2).

L'origine stello-planétaire de toutes ces croyances est certaine.

Je suis persuadé que mes confrères amoureux du passé, s'ils ne reçoivent pas les 7 baisers de Vénus promis par APULÉE, à qui retrouvera Psyché, en glanant dans leur bibliothèque, pourront du moins ajouter de nombreux matériaux à la mystique médicale du chiffre 7.

La théorie des influences astrales sur l'origine des maladies retrouve d'ailleurs de nos jours un regain d'actualité. D'autre part, la théorie de NODON (3) sur les ultra-radiations, nous montre l'électron formé de 7 mondes élémentaires successifs et concentriques. Il est curieux de retrouver, dans l'étude des agents physiques, de plus en plus chers à notre thérapeutique moderne, l'antique conception des 7 mondes, rajeunie et transportée dans le domaine des infiniment petits.

Dr DE CAZENEUVE (Boulogne-sur-Mer).

Un médecin, ami de Mérimée (XXXV, 57). — Cet intime ami de PROSPER MÉRIMÉE, le Dr ROULIN, n'a pas toujours été un inconnu. De nombreux documents que j'ai rassemblés m'ont permis d'écrire sa vie mouvementée et très douloureuse, mais l'ouvrage vient d'être terminé et n'a pas encore paru.

Roulin fut un homme aussi profondément estimé pour sa haute valeur comme savant que pour son esprit et sa bonté Né en 1796 et mort en 1874, il connut des aventures sans pareilles en Amérique centrale, où il voyagea six années avec BOUSSINGAULT, au temps de BOLIVAR. Physiologiste de talent, élève de MAGENDIE, il devint, dans la seconde moitié de sa vie, bibliothécaire à l'Institut et siégea à l'Académie des Sciences, à côté de son neveu JOSEPH BERTRAND. Bien qu'il fût un habitué recherché des salons de Mme ANCELOT, de GÉRARD, etc., MÉRIMÉE disait de lui : « Timide comme une demoiselle de seize ans. »

(1) Le chiffre 7 (Plaquette).
(2) WITTKOWSKY, *Histoire des Accouchements*, p. 117.
(3) Théorie d'Albert Nodon, voir BERGET, Ultra-radiations in : *Revue universelle*, 15 février 1927, p. 500.

Sa belle et originale figure séduisit beaucoup d'artistes de ses amis, et on la retrouve au Musée du Louvre (médaille de David d'Angers), à l'église de Saint-Séverin (peinture de Leloir), à l'Institut, etc.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour demander à mon tour quel document concernant Désiré Roulin a pu amener la question dans la Chronique, *sur quoi on serait fondé à faire remonter à 1820 le début de l'amitié avec Mérimée, et pour M. L. P., de bien vouloir nous le faire connaître.*

MARGUERITE COMBES.

Un médecin, ami de Mérimée (XXXV, 57). — Il s'agit de L. ROULIN, premier médecin de MÉRIMÉE.

On peut consulter sur lui : DECHAMBRE, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. V, 5 juin 1877 (Article d'E. BEAUGRAND).

F. CHAMBON, *Notes sur P. Mérimée*, p. 183 ; FONTANEY, *Journal Intime*, p. 113, n° 2, p. 9, 65, 79, 102, 113, 117, 145, 185 ; Mlle MARGUERITE COMBES prépare un livre sur lui.

Le Dr Roulin a publié (sous le nom de LE CACHEUX), *Becenillo*, dans la *Revue des Deux Mondes*, de 1833.

Le Dr GENTY (5, rue de Havane) et *Mlle Combes* (15, rue de l'Estrapade) sont très documentés sur lui.

TRAHAUD.

Eugène Sue au combat de Navarin (XXXIV, 364). — Dans la *Chronique médicale* du 1er décembre 1927, je lis, à propos d'EUGÈNE SUE et de sa *fatuité* notoire :

> Eugène Sue en était venu à provoquer les railleries d'un bon nombre de jeunes gens ; ceux-ci ne le nommaient plus que *Sulfate*, par allusion à son ancienne profession de chirurgien.

Or, il n'y a aucune relation entre la profession de chirurgien et le sulfate, fût il de quinine.

L'auteur de l'article n'a pas compris le jeu de mots ; pour le saisir, comme on dit à Marseille, il faut décomposer *Sulfate* en trois mots : SUE-LE-FAT.

Dr BOLOT (*Besançon*).

La Fraternisation par le sang (XXXIII, 310). — Le Dr NOURY, (de Rouen), in *Chronique médicale*, 1er décembre 1927, nous apprend que le « Bruderschaftincken », dont il nous décrit le cérémonial, se pratique encore en Allemagne.

Cette coutume n'existe pas qu'en Allemagne seulement, mais en Pologne. En 1897, à Varsovie, j'ai été acteur dans cette céré-

monie, dont voici le rite, un peu différent de celui qui, nous dit M. le Dr Noury, est usité en Allemagne.

Les deux contractants, debout, se faisant vis-à-vis, le bras droit de l'un passé sous le bras droit de l'autre, et réciproquement, tiennent de la main droite une coupe pleine de vin de Champagne, qu'ils vident simultanément d'un trait. Cela s'appelle : *Boire la fraternité*,. sceller une amitié intime qui implique le tutoiement.

Dr L. Boulanger (*Paris*).

De l'origine du mot pinard (XXXIV, 276). — Dans la *Chronique* de septembre 1927, page 276, à la rubrique : *Questions*, M. R. G. demande si l'origine du mot *pinard*, sobriquet donné au vin si apprécié dans la tranchée, viendrait du nom d'un confrère, le Dr Pinard, qui, à Fosses, en Belgique, distribua son vin aux poilus au début de la guerre. Je ne pense pas, car cette distribution a dû être restreinte et rapide.

Je crois plutôt que le mot *pinard* est une modification du mot *pineau*, par l'esprit gouailleur des Parisiens, ou autres Français, cantonnés pendant la guerre dans la région de l'Est.

Le Pineau ou Pinot est un cépage très cultivé en France, dans la Bourgogne, le Mâconnais, la Champagne, la Moselle, le Rhône, en Allemagne.

Le Pineau noir fournit les vins rouges les plus renommés de la Bourgogne, Beaune, Clos-Vougeot, Voulnay, Chambertin, etc.

Le Pineau blanc fournit les vins blancs de Chably, Pouilly, etc.., et de la Moselle. Il est d'un usage courant dans les pays vignobles, entre habitants, de désigner le vin que l'on boit par le nom du cépage. Aussi, nos poilus ayant occupé les régions de la Bourgogne, Côte-d'Or et Champagne, pendant 4 ans, ont-ils entendu vanter le *pineau* ou *pinot* : de là, à en baptiser le vin du nom de *pinard*, sans y mettre d'eau, il n'y a qu'un pas. La consonance *ard* étant dans les usages du bon peuple de France, surtout quand il s'agit du *père Peinard*.

Dr E. Morin.

Périphrases indiquant le membre viril (XXXIV, 313), — *Pied d'Escabeau* : « Son pied d'escabeau se redressait » (Aretin, *La Ruffianerie*).

Laboureur de nature (Tribart, *Aesculape*, avril 1923) ; *La lance virile* ; *les pistoles d'amour* ; *le gaudisseur de la maison* ; *le médiateur de la paix* ; *le cultivateur du champ de nature* ; *l'introducteur des... ambassadeurs* (in *Galanteries du XVIIIe siècle*).

Le furet :

Dedans la crevasse,
Je mis mon furet.

(*Les sept marchands de Naples*).

Le Douzil, fausset avec lequel on bouche une pièce que l'on a percée (RABELAIS).

Le Fausset (in *Le centre de l'amour*, de JOHN GRAND-CARTERET. *L'oiseau de l'Homme* (id.).

La Braguette (le contenu pris pour le contenant); le *Bracquemart* ou *Maestre Chouart*, dans RABELAIS ;

L'une la nommait ma petite fille, l'autre, ma p..., l'autre, ma branche de coural, l'autre mon boudon, mon bouchon mon vilbrequin, mon poussouer, ma terière, ma pendilloche, mon rude esbat roidde et bas, mon dressouoir, ma petite andoille vermeille, ma petite c.. .... bredouille (RABELAIS)

Le mystère : « Je lui découvre le mystère ».

La caiche : « On lui trouve la caiche raide » (*Galanteries du XVIIIe siècle*).

Le concombre, le pilon, le cas, le tourtereau, le plantoir, le pieu, la relique, le battant, le fifre, le pal (ARÉTIN).

L'antenne charnelle : « tandis que se haussait l'antenne charnelle.» (ARÉTIN).

Le passereau : « Il fit tirer du nid par les autres le passereau qui dressait la tête » (ARÉTIN).

Le poireau : « Il plantait son poireau dans le jardinet » (ARÉTIN)

Terminons par cette citation, encore de l'Arétin :

Je possède, Madame, certain objet.
Qui, alors que de deux l'Amour ne fait qu'un.
Vous possédez également.
Il est blanc, sa tête est pourpre,
Ses cheveux sont noirs comme l'encre.
Il se redresse si on le touche
Et toujours a le lait à la bouche;
Il croît et diminue souvent,
Il n'a pas d'oreille et entend.
Maintenant sur votre foi.
Dites-moi donc ce que c'est !

(*La Ruffianerie*, p. 243.)

Dr M. G.

Un médecin, ami de Sainte-Beuve : le Dr Veyne (XXXIV, 227, 259). — J'ai lu avec le plus grand intérêt les articles de M. GEORGES MORIN, sur le Dr VEYNE, dans *la Chronique médicale*, car son nom et sa personnalité m'étaient familiers.

JUSTE OLIVIER était mon grand-père, et c'est SAINTE BEUVE, son ami, qui le mit en relation avec le Dr VEYNE, en 1845, lorsque mes grands-parents se rendirent à Paris pour la santé d'un de leurs enfants.

L. R.

Chronique Bibliographique

Alex. Féron. — **Louise Delfault, servante de Pascal.** Rouen, chez l'auteur, 1926.

On chercherait vainement dans les écrits soit de Pascal, soit de Périer, le nom de cette brave fille qui institua l'illustre philosophe son exécuteur testamentaire. Cependant, elle a été, pendant vingt ans, au service de M. Pascal le père, et quand elle entra dans la maison de ses maîtres, Gilberte, Blaise et Jacqueline pouvaient avoir environ 10, 7 et 5 ans. Quand on songe qu'elle a élevé le futur auteur des *Pensées*, sa personnalité ne paraît plus aussi effacée, rien de ce qui touche à l'éducation des grands hommes ne devant nous être indifférent.

Louis Bigard. — **Perrette Dufour de Montesson, nourrice de Louis XIV.** Versailles, Léon Bernard.

Perrette Dufour, dame Ancelin, fut la seule nourrice de Louis XIV qui ait quelque importance ; c'est celle, en tout cas, qui occupa le plus longtemps ses fonctions à la Cour, et qui sut gagner et conserver l'estime et la considération du monarque qui s'était pendu à son sein. Pour qui connaît les prérogatives dont jouissait la nourrice du Roy à la Cour de France, il ne sera pas sans intérêt de posséder quelques détails sur ce personnage qui fut bien souvent une confidente, sinon une conseillère, et dont le dévouement jamais ne se démentit.

Dr Georges Cartoux. — **Condition des courtisanes à Avignon, du XIIe au XIXe siècle.** Lyon, A. Rey.

Opuscule des plus substantiels sous son mince format. On y trouvera maints documents non seulement sur la condition des courtisanes en Avignon du XIIe au XIVe siècle, comme le fait pressentir le titre, mais encore sur l'apparition de la syphilis dans cette région et le traitement de cette maladie, autrement pénible que de nos jours. Nul n'échappa à l'épidémie courante, et il y eut même un cardinal légat, devenu plus tard pontife suprême, qui en fut victime... Mais il y a bien d'autres révélations, dont nous vous laissons la surprise.

Joseph Viple. — **Bourbon-l'Archambault à travers les siècles** (*Bulletin des Amis de Montluçon*, janvier-avril 1926).

Excellent historique de la station balnéaire, indispensable pour

qui s'intéresse à l'histoire de l'hydrologie. De notables personnages se sont rendus à ces eaux, déjà connues au moyen âge : citons seulement GASTON D'ORLÉANS, SCARRON, Mme de SÉVIGNÉ, Mme de MONTESPAN, BOILEAU, et autres seigneurs de moindre importance. Aujourd'hui, combien déchue de sa splendeur la cité thermale qui connut si longtemps la vogue !

Abbé FIEL. — **Les Bourbons à Plombières**, édition du *Pays lorrain*, Nancy, 29, rue des Armes.

Nous pourrions en dire autant de Plombières, bien que cette station soit encore très fréquentée. Elle peut, elle aussi, s'enorgueillir d'un glorieux passé, car elle vit passer dans ses murs les ducs de Lorraine ; Catherine de Bourbon, sœur d'HENRI IV, devenue Lorraine par son mariage avec Henri, duc de Bar, fils de Charles III ; le roi STANISLAS, dont ce fut la résidence privilégiée, après Nancy ; Mesdames Adélaïde et Victoire, filles de LOUIS XV, dont l'auteur de la brochure narre les moindres particularités de leur séjour. Le comte d'ARTOIS y passa en 1814 ; la DUCHESSE D'ANGOULÊME y arriva le 7 septembre 1828, etc.

Dr CHARLES PERRIER. — **L'Oreille et ses rapports avec la taille, la grande envergure, le buste, le pied, le crâne, chez les criminels**, Paris, Maloine et fils.

Les expériences de l'auteur ont porté sur 859 individus, des récidivistes pour la plupart. Après avoir considéré dans le pavillon de l'oreille sa forme, l'écartement du derrière de la tête, les lobules, les sillons et plis, les saillies, etc., notre consciencieux confrère a examiné sa longueur, sa largeur, son indice, et s'est appliqué à connaître la marche de son développement par nationalités, par tailles, envergures, bustes, pieds, crânes, indices auriculaires. Mais cet aperçu léger ne donne qu'une bien faible idée du labeur de notre confrère, imposante contribution à l'anthropologie criminelle et qui ravira d'aise les mânes de notre toujours regretté maître et ami, le bon professeur LACASSAGNE.

Le Co-Propriétaire Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie. — 1928

35e ANNÉE N° 4 1er Avril 1928

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Curiosités physiologico-littéraires

L'harmonie des saveurs. La théorie de l'abbé Poncelet ; son orgue à bouche et celui de J.-K. Huysmans.

Voici un ouvrage qui, par la date de sa publication, n'appartient pas au rayon des Actualités. Publié pour la première fois en 1755, il a été l'objet, dix-neuf ans plus tard, d'une nouvelle édition, qui équivaut à une véritable refonte. — Son titre : « Nouvelle chymie du goût et de l'odorat, ou l'art de composer facilement et à peu de frais des liqueurs à boire et des eaux de senteurs. » — Dès la première page, dès le titre, et le sous-titre qui le commente, nous sommes avertis que cette nouvelle édition « est entièrement changée, considérablement augmentée et enrichie d'un procédé nouveau pour composer les liqueurs fines sans eau-de-vie, ni vin, ni esprit de vin proprement dit, et de plusieurs dissertations intéressantes, ainsi que d'une suite d'observations physiologiques sur l'usage immodéré des liqueurs fortes ».

De nombreuses planches hors texte dues au burin de la Gardette illustrent le volume.

Edité à Paris, chez Tissot, libraire, quai de Conti, l'ouvrage ne porte pas de nom d'auteur, mais une mention manuscrite, dont nous avons contrôlé l'exactitude, l'attribue à l'abbé Poncelet. Cet ecclésiastique, qui jouit, pendant la deuxième partie du xviiie siècle, d'une grande réputation d'agronome, appartenait à l'ordre des Récollets, et portait en religion le nom de Père Polycarpe.

En dépit des lignes que nous venons de citer, cette nouvelle édition, vieille d'un siècle et demi (elle date de 1774), ne saurait figurer, sauf comme ouvrage d'avant-garde, dans une bibliothèque exclusivement tempérante. — Son auteur n'est encore qu'un assez lointain précurseur des savants et des propagandistes qui, de nos jours, s'efforcent de lutter contre les méfaits de l'alcool, en préconisant l'usage des boissons hygiéniques, tempéré ou non par une discrète consommation de vin naturel.

Sur le terrain médical, l'abbé Poncelet reconnaît que « l'usage *immodéré* des liqueurs spiritueuses est la cause évidente de plusieurs maladies graves, compliquées, souvent incurables et mortelles ». Selon lui, on ne saurait toutefois condamner en bloc les

liqueurs à base d'alcool. « Il ne faut pas en dire plus de mal qu'elles n'en méritent », observe-t-il, « et ce que je puis assurer comme plus certain, c'est que les liqueurs spiritueuses bien faites ont été quelquefois indiquées par d'habiles médecins comme des remèdes très curatifs... » Et l'abbé de conclure, avec une grande bonhomie, que « si ces liqueurs ne produisent pas toujours des effets bien sensibles comme remèdes, elles font toujours grand plaisir par les sensations délicieuses qu'elles excitent : mais en se permettant ce genre d'innocente volupté, que l'on se rappelle sans cesse ce que nous avons répété plusieurs fois, il faut n'en user que très sobrement et rarement ».

***

Malgré le très réel intérêt que cet ouvrage de belle reliure peut offrir aux bibliophiles, et aussi aux esprits encore curieux d'une certaine pharmacopée, ou des doctrines thérapeutiques du XVIII[e] siècle, la nouvelle *Chymie du goût* n'aurait que médiocrement retenu notre attention, si l'auteur n'avait fait précéder la partie purement technique, d'une *Dissertation préliminaire*, traitant non seulement de la salubrité des liqueurs, mais encore et tout particulièrement de *l'Harmonie des Saveurs*.

Ce terme préjuge déjà d'une théorie *a priori* quelque peu audacieuse... Examinons-la.

Nous pourrons nous convaincre que l'Imagination, ou si l'on veut l'Ingéniosité de celui qui l'a émise, ne le cède en rien à sa haute culture scientifique.

***

THÉORIE DE L'HARMONIE DES SAVEURS.

L'abbé Poncelet pose en principe que :

L'agrément des liqueurs dépend du mélange des saveurs dans une proportion harmonique.

Suit ce corollaire :

Il peut donc y avoir une musique pour la langue et le palais, comme il y en a une pour les oreilles..... Il est très vraisemblable que les saveurs, pour exciter différentes sensations dans l'âme, ont comme les corps sonores leurs tons générateurs, dominants, majeurs graves, aigus, leur coma même, et tout ce qui en dépend, par conséquent leurs consonnances et leurs dissonnances.

Sept tons pleins sont la base fondamentale de la musique sonore ; pareil nombre de saveurs primitives sont la base de la musique savoureuse, et leur combinaison harmonique se fait en raison toute semblable.

Aux plus belles consonnances de la musique sonore donnée par les *tierces*, les *quintes*, les *octaves*, on peut assimiler dans la musique savoureuse les effets obtenus « par le mélange de *l'acide* avec *l aigre-doux*, ce qui répond à A. E. e ... sol, I... 5... Le *citron* et le *sucre* donnent une consonnance simple mais charmante en *quinte majeure* ; le mélange du *doux* et de *l'acide*,

une saveur passablement agréable, analogue à A. C... *ut... mi*, L... 3... tierce majeure. Exemple : suc de *bigarrade* et *miel*.

« Mêlez *le doux* avec *le piquant*, la consonnancé sera moins agréable, haussez ou baissez d'un demi-ton, l'une ou l'autre saveur, ce qui revient au dièse ou au bémol, et vous trouverez un grand changement. On peut, en variant les saveurs, composer un air savoureux en grand dièse ou en grand bémol. »

Un mot sur les dissonnances :

Dans l'acoustique, frappez la quarte, vous produirez une cacophonie désagréable ; dans la musique savoureuse, mêlez *l'acide* avec *l'amer*, le *vinaigre* par exemple avec de *l'absinthe*, la composition sera détestable !

***

Analogies séduisantes *à priori*, mais *en fait*, on est bien obligé de tenir compte que :

Si l'air est une substance très propre à produire dans les organes de l'ouïe toutes les vibrations harmoniques possibles, il n'en est pas tout à fait de même du principe savoureux. « Les sels qui constituent ce principe », combinés à l'infini, et les substances hétérogènes qui s'y mêlent « ne sont point aussi bien disposées à se prêter aux diverses vibrations de l'organe du goût, que l'air »...

Le goût, observe l'abbé Poncelet, ne doit point être considéré comme un sens parfaitement isolé, mais comme tenant toujours un peu du sens de *l'odorat* son voisin ; ainsi, il n'est pas seulement susceptible de l'effet des saveurs, mais encore de l'effet des odeurs. Et ce n'est pas tout.

Le constructeur d'un instrument savoureux aura beau chercher des saveurs primitives d'une simplicité parfaite pour composer son échelle des tons savoureux, il n'en trouvera aucune de cette nature : elles sont toutes compliquées de saveurs différentes, presque imperceptibles à la vérité, assez sensibles cependant pour qu'on s'en aperçoive. Le *sucre*, par exemple, qui se rapporte au 3e ton de la gamme savoureuse, n'est pas tellement doux qu'il ne participe un peu du *septième ton*, du *piquant*, comme il est facile d'en juger lorsqu'on y fait attention.

Cette complication n'est pas particulière aux saveurs, car si l'on fait raisonner (*sic*) un corps sonore, on entend, outre le son principal et son octave, deux autres sons très aigus, dont l'un est la 12e au-dessus du son principal, c'est-à-dire l'octave de la quinte de ce ton ; et l'autre est la 17e majeure au-dessus de ce même ton, c'est-à-dire la double octave de la tierce majeure.

Et ceci, théoriquement, confirme encore l'analogie entre la musique des sons et celle des saveurs !

***

Dans une note annexée à la dissertation préliminaire, l'auteur de la *Chymie du goût* reconnaît que si son idée est heureuse (il

entend par là, sa conception de l'harmonie des saveurs) il en est redevable non à M. Camus, *auteur* de la *Médecine de l'esprit et du Cœur*, qui en revendique la priorité, et n'en traite qu'en peu de mots dans son ouvrage, mais au Père Castel, Jésuite, « l'idée singulière de son *Clavecin des couleurs* ayant seulement fait naître l'idée d'un *orgue savoureux* ». Cette idée lui paraît d'ailleurs si naturelle, « qu'elle pourrait venir à vingt et cent personnes sans se l'être communiquée, elle pourrait même s'étendre et être appliquée à tous nos autres sens, comme je l'ai voulu appliquer, ajoute-t-il au sens de l'odorat. »

L'abbé Poncelet ne s'en tient pas seulement à cette note :

J'ai insinué plus d'une fois, écrit-il, dans la IVe partie de mon livre, que je soupçonnais une analogie complète entre tous les sens, et j'ai conclu qu'ils devaient tous avoir leur progression harmonique..... Persuadé de cette analogie, je me permettais d'ébaucher les principes d'une *musique olfactive*, comme j'avais ébauché la gamme de la musique du goût...

Mais ici, l'auteur nous fait ingénument l'aveu que la question lui apparaît d'une complexité qui dépasse la compétence d'un anatomiste, d'un chymiste et même d'un physicien. Certes, comme pour les saveurs, une harmonie existe pour les odeurs, mais « soit pénurie du côté des langues, qui manquent de termes pour exprimer les *tons primitifs* (on ne dispose que de deux termes « le suave et le foetide » pour énumérer deux tons aux deux odeurs primitives), soit « négligence des physiologistes qui ne les ont pas encore observés », cette harmonie est encore à établir. La solution du problème n'est que différée... et les progrès de la Physiologie aidant, n'est-il pas permis d'espérer (c'est du moins ce que souhaite et laisse entendre l'abbé Poncelet), qu'on ne soit un jour amené à connaître exactement les odeurs primitives et les propriétés harmoniques qui leur sont propres .... ?

***

Ces données théoriques, et les réserves qu'elles comportent une fois énoncées (nous n'en avons donné que l'essentiel), l'auteur par analogie avec le *Clavecin des couleurs* du Père Castel, ne voit pas d'impossibilité à construire une « espèce d'orgue sur lequel on jouerait de très beaux airs savoureux... » au moyen duquel on pourrait, sur-le-champ, composer des liqueurs qui, étant bues, produiraient dans l'âme des sensations agréables et exactement analogues à celles que produisent les sons au moyen d'un instrument acoustique ». « Non seulement je ne regarde pas ce projet comme un jeu de l'Imagination, mais on verra bientôt par l'essai que j'en ai fait que l'on pourrait perfectionner cette invention et peut-être la porter fort loin. »

DESCRIPTION DE L'ORGUE A BOUCHE.

Et voici la description de l'instrument imaginé par l'abbé Poncelet pour l'application de sa théorie :

Je fis construire un petit buffet d'orgue portatif, le clavier était disposé à l'ordinaire sur le devant ; mais comme je ne voulais faire qu'un *essai*, ce clavier ne comprenait que deux octaves complétés de tons et de demi-tons. Dans l'intérieur du buffet étaient disposés deux soufflets, de manière qu'ils rendaient alternativement l'air par le ministère du pied, ce qui formait un courant d'air continu. Cet air était porté par un conducteur dans une rangée de tuyaux acoustiques verticalement disposés sur une espèce de gradin placé sur le haut de la partie postérieure du buffet ; vis-à-vis des tuyaux acoustiques, sur le même gradin, mais vers la partie antérieure, étaient disposées un pareil nombre de phioles remplies de liqueurs qui représentaient les *saveurs primitives* ou les *tons savoureux*. Ces phioles étaient également ouvertes dans leur partie supérieure et inférieure ; elles étaient dans une position verticale et bien assurées dans cette position.

L'orifice supérieur était fermé par un bon bouchon, l'orifice inférieur dont le diamètre ne portait que six lignes, s'ouvrait et se fermait à volonté au moyen d'une soupape à ressort, qui communiquait en même temps à la soupape des tuyaux acoustiques : de manière que pressant fortement avec le doigt sur une des touches du clavier, cette touche formant la bascule, comprimait l'une et l'autre soupape, et débouchait l'orifice inférieur des deux tubes correspondants, par conséquent donnait entrée de l'air dans l'un, et laissait sortir la liqueur de l'autre, qui allait se verser dans un réservoir placé au bas des phioles, et dans la partie latérale du buffet. Ce conducteur était formé d'un gros tube de verre coupé longitudinalement par sa moitié, posé obliquememt sous les phioles, et formant un canal qui allait aboutir au réservoir commun qui n'était qu'un grand gobelet de crystal.

CRITIQUE DE L'INVENTION PAR L'INVENTEUR

Son instrument une fois sur pied, l'inventeur ne se dissimule pas ses imperfections.

En premier lieu, par quelque défaut de mécanisme, le remplissage des phioles manquait de précision. Défaut plus grave, mais qui confirme les données théoriques précédemment exposées, les liqueurs qui portaient le nom de *saveurs primitiues* (l'abbé n'avait choisi d'une façon quelque peu empirique que celles qu'il jugeait propres à produire un bon effet) n'avaient de cette qualité primordiale que le nom. « Je les supposais simples, mais dans le vrai, elles n'étaient rien moins que ce que je supposais ; la plupart de ces saveurs, *prétendues primitives*, formaient plusieurs tons et ne tenaient souvent leur mérite que des *odeurs agréables* dont elles étaient imprégnées. »

Ce ne sont pas les défauts essentiels ! N'oublions pas que, pour l'inventeur, il ne s'agit que d'un essai, et que le mécanisme de l'orgue peut être perfectionné. Tenons compte aussi de ce fait,

qu'en Acoustique : « l'expérience prouve qu'il n'y a pas de ton exactement simple. » Enfin, en raison de la connexité des sens de l'odorat et du goût, on n'a pas à être surpris que les odeurs accompagnent les saveurs « pour produire, conjointement ave celles, d'agréables sensations savoureuses ».

Conclusion : « *Il y a véritablement une musique pour la bouche, comme il y en a une pour les oreilles... et les principes de ces deux musiques* (du moins, c'est le sentiment de l'abbé Poncelet) *sont absolument les mêmes.* »

Et voici un corollaire où l'inventeur de l'orgue à bouche se montre plus catégorique encore, en déclarant que.... : « *Un compositeur de ragoûts, de confitures, de ratafias, de liqueurs, est un symphoniste dans son genre, et qu'il doit connaître à fond la nature et les principes de l'harmonie, s'il veut exceller dans son art, dont l'objet est de produire dans l'âme des sensations agréables.* »

***

Donc, ce furent des symphonistes et des compositeurs dans leur genre que ces grands gourmets, délectables écrivains de bouche qui ont nom Brillat-Savarin, auteur de la *Physiologie du goût*, Grimod de la Reynière, qui rédigea l'*Almanach des Gourmands*, plus près de nous Ch. Monselet, auteur, lui aussi, d'un *Almanach gastronomique* et d'une *cuisine poétique*. Et, de nos jours, où l'on assiste à une renaissance littéraire (souhaitons qu'elle ne soit pas seulement littéraire) de la cuisine française, se plaçant sous les auspices de ses grands devanciers, Dodin-Bouffant ne nous donne-t-il pas un prestigieux commentaire des théories ingénieuses de l'abbé Poncelet ?

« Notre *sensibilité est une*, proclame dans un accès de lyrisme, le divertissant personnage que nous présente Marcel Rouff, quiconque la cultive, la cultive *tout entière*, et j'affirme qu'il est un faux artiste, un faux gourmet, celui qui n'entend rien à la beauté d'une couleur ou à l'émotion d'un son. *L'art est la compréhension de la beauté par tous les sens*, et il est indispensable, je le déclare, pour comprendre le rêve fervent d'un Vinci ou le monde intérieur d'un Bach, d'adorer l'âme fugitive d'un vin passionné (1). »

Aussi bien dans le domaine de la fiction, c'est à un des romanciers les plus érudits du siècle dernier que nous empruntons cette description savoureuse sur le même sujet, et qu'au modernisme près, on dirait en partie calquée sur le texte même de la *Chymie du goût*. La voici :

L'ORGUE A BOUCHE DE J.-K. HUYSMANS (2).

... Des Esseintes s'en fut dans la salle à manger où pratiquée dans l'une des cloisons, une armoire contenait de petites tonnes, rangées côte à

(1) J. Marcel Rouff, *Dodin-Bouffant*, roman. Librairie Stock, Paris, 1924.
(2) J.-K. Huysmans, *A Rebours*. Charpentier, éditeur, 1884.

côte, sur de minuscules chantiers de bois de santal, percées de robinets d'argent au bas du ventre.

Il appelait cette réunion de barils à liqueur, son *orgue à bouche*. Une tige pouvait rejoindre tous les robinets, les asservir à un mouvement unique, de sorte que, une fois l'appareil en place, il suffisait de toucher un bouton dissimulé dans la boiserie pour que toutes les canelles tournées en même temps, remplissent de liqueur les imperceptibles gobelets placés au-dessous d'elles.

L'orgue se trouvait alors ouvert. Les tiroirs étiquetés « flûte, cor, voix céleste » étaient tirés, prêts à la manœuvre. Des Esseintes buvait une goutte ici, là, se jouait des symphonies intérieures, arrivait à se procurer dans le gosier des sensations analogues à celles que la musique verse à l'oreille.

Suit l'énumération des différentes liqueurs : curaçao sec, kummel, menthe et anisette, kirsch, gin, whisky, eau-de-vie de marc, rakis de Chio, mastic, qui, de sons veloutés ou aigrelets, par une progression savoureuse ascendante « finissent par éclater en stridences de piston ou de trombone, en vacarme de tubas, en coup de tonnerre des cymbales, ou de la grosse caisse frappée à tour de bras ».

Des Esseintes pensait que l'assimilation pouvait s'étendre, que des quatuors d'instruments à cordes pouvaient fonctionner sous la voûte palatine avec le violon représentant la vieille eau-de-vie fumeuse et fine, aiguë et frêle, avec l'alto simulé par le rhum plus robuste, plus ronflant, plus sourd, avec le vespetro, déchirant et prolongé, mélancolique et caressant comme un violoncelle, avec la contre-basse corsée, solide et noire comme un pur et vieux bitter.

On pouvait même, si l'on voulait former un quintette, adjoindre un cinquième instrument, la harpe qu'imitait par une vraisemblable analogie de saveurs vibrantes, la note argentine détachée et grave du cumin sec. Des relations de tons existent dans la musique des liqueurs, la bénédictine figurant le ton mineur de ce ton majeur que des partitions commerciales désignent sous le nom de chartreuse verte.

Ces principes une fois admis, il était parvenu grâce à d'érudites expériences à se jouer sur la langue de silencieuses mélodies, de muettes marches funèbres à grand spectacle, à entendre dans sa bouche des soli de menthe, des duos de vespetro et de rhum.

Il arrivait même à transférer dans sa mâchoire de véritables morceaux de musique, suivant la composition pas à pas, rendant sa pensée, ses effets, ses nuances, par des unions ou des contacts voisins de liqueurs, par d'approximatifs et savants mélanges.

D'autres fois il se composait lui-même des mélodies, exécutait des pastorales avec le bénin cassis qui le faisait roulader dans la gorge des chants emperlés de rossignol, avec de tendres cacao-choura qui fredonnaient de sirupeuses bergerades telles que les romances d'Estelle, et les « Ah ! vous dirai-je maman du temps jadis.

***

Le voilà bien le fameux orgue à liqueurs ! Assurément, ce n'est

plus l'instrument, à la fois sonore et savoureux, imaginé par le savant récollet ; mais, en le simplifiant, de quelle incomparable musique intérieure Huysmans ne l'a t-il pas doté ! Quelle richesse maintenant de symphonies délectables, d'évocatrices mélodies...

Vieille *Chymie du goût et de l'odorat*, œuvre estimable et candide, là-haut sur les rayons que le plumeau néglige, à côté des tomes de l'*Encyclopédie* et des traités de mécanique contemporains de Vaucanson, dormez votre sommeil de bon vieux livre qu'on ne consulte guère, ou même qu'on ne lit plus. A votre texte périmé et pourtant ingénieux, ont survécu vos séduisantes théories ». *Et nunc renascuntur quæ jam cæcidere.* Elles revivent toutes vibrantes de belles sonorités sous la plume prestigieuse d'un fervent de la Mystique et de l'Art religieux.

En dépit d'un naturalisme encore mal assagi, l'œuvre sincère et tourmentée de l'auteur d'*A rebours*, dans la série de romans et d'études qui jalonnent les étapes d'une conversion, n'est-elle pas comme un culte rendu à ces *harmonies* supérieures qu'expriment la splendeur austère de nos chants grégoriens, aussi bien que la richesse sculpturale, et l'audace majestueuse des colonnes et des voûtes de nos émouvantes cathédrales ?

Etienne Dunal.

Une monstruosité singulière.

Delille a, tout incidemment, parlé de cette monstruosité, en ces termes :

Le malheur est sacré pour sa délicatesse,
Tous ces défauts d'un corps difforme, ou grossier.
De la nature ouvrage irrégulier,
Le pied tordu, la jambe circonflexe.
D'un dos voûté, l'imminence convexe ;
La langue qui dans le palais
Cherchant des mots qui n'arrivent jamais,
Semble en balbutiant la plus belle pensée,
etc., etc....

Or, le Dr M. Rhein, de Fribourg-en-Brisgau, ayant lu ce passage et ayant eu sous les yeux l'article du Dr Lorion, nous envoyait la curieuse figure que nous avons fait clicher, et que nous vous mettons sous les yeux.



Une Monstruosité Singulière.

« Falkensteinsches Hans » Fribourg-en-Brisgau.
(Cf. *Chronique Médicale*, 1er mars 1928 et 1er octobre 1926).

La Médecine des Praticiens

De la nécessité d'exiger la « marque ».

A chaque nouveau-né on donne un nom, caractéristique en quelque sorte de sa personnalité.

Dans le domaine commercial, tout produit nouveau reçoit à sa naissance une dénomination qui lui est propre.

Cette dénomination déposée est la marque de fabrique, à laquelle est attachée la réputation du fabricant et qui garantit à l'acquéreur ou au consommateur les qualités, constantes et invariables, du produit, en quelque lieu qu'il se délivre.

Lorsqu'une marque s'impose par ses mérites (qualité de fabrication, composition, efficacité), il est habituel de voir naître, à mesure que son succès s'affirme, toute une série de produits qui, par la présentation, la similitude de nom ou de toute autre manière, tendent à se confondre avec cette marque.

Ce sont les imitations, créées dans le but de tirer bénéfice d'une usurpation, plus ou moins frauduleuse, des caractères distinctifs de la marque.

Le propriétaire de la marque est le plus souvent armé contre ces imitations, de l'ordre commercial. Mais, à côté d'elles, il existe des imitations, qui se font dans la famille, de produits réputés, touchant à l'hygiène ou à la thérapeutique.

Il circule des soi-disant « formules » de ces produits de marque qui ont fait leurs preuves. Formules de fantaisie, mais d'une fantaisie qui peut être dangereuse pour la santé.

Dans ces formules, tout est généralement faux : la nature des composants, comme leurs proportions respectives.

Et il n'est tenu compte, naturellement, ni du choix (qualité, pureté) de ces composants, ni des essais qui relèvent du laboratoire, ni des procédés spéciaux de fabrication, ni de tout ce qui fait la valeur scientifique d'un produit garanti par la marque et consacré par l'expérience.

C'est se tromper soi-même et tromper le médecin, confiant dans l'efficacité éprouvée du produit qu'il a prescrit, que d'user de ces mélanges, obtenus à l'aide de formules quelconques et faussement baptisés du nom déposé qui caratérise la marque.

Et, comme un tel usage peut retentir sur la santé, nous avons pensé qu'il était utile d'attirer l'attention de Messieurs les Médecins, nos aimables lecteurs, sur la nécessité pour leur clientèle d'exiger les produits de marque qui ont fait leurs preuves, dont la notoriété est justement établie, et qui seuls présentent toute garantie (1).

---

(1) La valeur d'un produit se mesure au nombre de ses imitations.
Exiger la marque PHOSPHATINE FALIÈRES, nom déposé.

Informations et Échos de la « Chronique »

Un médecin compromis dans une conspiration.

Il s'agit du Dr Collin, qui, en 1801, s'assit au banc des accusés, impliqué dans l'affaire de *la machine infernale*. Il est inutile de rappeler les détails de cette conspiration et de l'attentat qui la suivit, mais il est curieux et intéressant de voir le rôle très honorable qu'y a joué notre confrère et qui rappelle la parole de Dupuytren, au moment de la Révolution de 1830 : « Monsieur, je ne connais pas d'insurgés, je ne connais que des blessés. »

Le Dr Collin avait soigné, 15 jours avant l'attentat de la rue Saint-Nicaise, un des principaux acteurs de l'affaire. Il avait été conduit chez Saint-Réjant (celui qui devait mettre le feu à la tonne chargée de poudre), par un autre comparse, le mécanicien Bourgeois. Mais Collin prétendit, dans son interrogatoire, ignorer le vrai nom de Saint-Réjant. Ce dernier, du reste, changeait d'état civil avec une facilité décevante : ancien officier de marine, puis chef de division dans l'armée de Georges Cadoudal, il prenait tantot le nom de Pierre Saint-Martin, tantôt celui de Sellier, ou encore celui de Soyer ; son nom véritable était Pierre Robinault, mais il était encore connu sous le nom de guerre de *Pierrot*. Donc, rien d'étonnant à ce que notre confrère ait ignoré le vrai état civil de son malade.

Le Dr Collin revit Saint-Réjant le 3 nivôse an VIII (24 décembre 1800) ; il était appelé en toute hâte auprès de lui par Bourgeois. L'attentat venait d'avoir lieu.

Je le trouvai dans un état d'excitation extraordinaire. Il crachait du sang et le sang lui sortait aussi par les narines. Il respirait à peine ; le pouls avait une force effrayante. Mais, pas la moindre trace de lésion ou blessure externe. Il avait de violentes douleurs dans le bas-ventre ; les yeux étaient atteints et il était sourd de l'oreille gauche.

Suivant une autre déposition, c'est la veuve Leguilloux, ancienne propriétaire de Saint-Réjant, qui aurait amené Collin rue des Prouvaires.

Collin constata que Saint-Réjant « ressemblait à un malade qui va avoir une apoplexie dans deux ou trois heures ». Naturellement, il s'empressa de le saigner et lui recommanda la diète. A partir du lendemain, il vint voir le malade dans son nouveau domicile, chez la veuve Jourdan, et observa avec satisfaction que le blessé allait mieux sous l'influence de la diète.

Collin était accusé parce que : 1° Il aurait dû savoir, comme médecin, que l'état de Saint-Réjant, surtout sa surdité et l'affection

des yeux ne pouvaient provenir d'une chute, comme il le prétendait, mais devaient être les conséquences de l'explosion ; et 2° parce qu'un frère de Collin avait servi dans l'armée des Chouans et avait fait partie de leurs conseils de guerre.

Sur le premier point, Collin répondit :

Je l'ai visité comme j'aurais été voir tout autre malade, obéissant à mon devoir de médecin et d'homme. Le but que poursuit un médecin est de se renseigner de façon à fonder son diagnostic. A partir de l'instant où il est renseigné, où il reconnaît la maladie et met en œuvre son traitement, il a rempli son but et n'a plus rien à demander.

Sur le deuxième point :

Mon frère, dont je suis séparé depuis 11 ans, a déjà servi dans le corps d'armée des chouans, mais depuis la paix et l'amnistie, c'est-à-dire depuis 4 ans, il vit, au sein de sa famille, de sa profession d'avocat.

Les témoins à décharge dirent que Collin était aussi droit de caractère qu'éloigné, au point de vue politique, de toute opinion extravagante. Collin avait même, le 3 nivôse, assisté à un cours d'obstétrique au moment même où l'explosion avait lieu.

On mit notre confrère hors de cause au point de vue de la participation à l'attentat, mais on le déclara coupable d'avoir traité Saint-Réjant et de n'avoir pas fait la déclaration de ce malade au commissaire de police de son quartier. Il fut donc, en conséquence, condamné à 3 mois de prison et à trois cents francs d'amende. C'était pour rien !

Le café des malades.

Combien de tentatives a-t-on déjà faites pour vulgariser, en France, les boissons hygiéniques de préférence aux tord-boyaux à base d'absinthe ou d'anis — et qui n'ont jamais réussi ! Cette idée des cafés de tempérance, il y a pourtant longtemps qu'elle a été lancée : nous n'en voulons, pour aujourd'hui, d'autres preuves que les lignes qu'on va lire, et que nous détachons d'un ouvrage bien oublié de CHARLES MONSELET (1).

MÉRY allait rarement au café. Je lui en demandai un jour la raison :

— Que voulez-vous, me répondit-il, rien de ce qu'on boit dans les cafés ne saurait me convenir. Vous savez que je suis malade.

— Vous ? m'écriai-je avec étonnement.

— Certainement, fit-il d'un air sérieux.

Et il continua :

— Ah ! si les cafés entendaient mieux leurs affaires ! Si, au lieu de breuvages excitants et destructeurs, on y débitait des cordiaux

(1) CHARLES MONSELET, *Gastronomie*, page 319.

salutaires et des philtres apaisants ! Si, régénéré par une direction exclusivement médicale, le café, tout en conservant ses avantages de distraction, pouvait devenir une succursale du foyer domestique ! Ce serait charmant ! Quelle idée honnête et riante que la fondation d'un *Café des Malades !*

Je flairai une de ces boutades comme il en échappait au spirituel Marseillais.

— Un *Café des Malades* ! Allons donc ! m'écriai-je en vrai compère de comédie.

— Oui, oui, un *Café des Malades !* répliqua MÉRY ; ce n'est pas d'aujourd'hui que j'y pense. Il est tout bâti dans la tête. Le *Café des Malades* serait aussi grand que les autres, plus grand peut-être. Comme les autres, il aurait vingt billards. Le gaz y serait remplacé par la bougie, qui donnerait une lueur plus douce, inodore, et mieux appropriée au caractère discret de l'établissement. L'usage du tabac y serait rigoureusement proscrit. Sauf ces légères différences, tout se passerait au *Café des Malades* absolument comme dans les autres cafés.

MÉRY était lancé, il n'y avait plus qu'à le laisser aller.

— Bravo ! lui dis-je.

Il s'arrêta sur le trottoir et me saisit le bras :

— Voyez-vous d'ici l'aspect animé des tables du grand *Café des Malades* ? Entendez-vous les interpellations qui se croisent et s'entre-choquent : « Garçon ! — Voilà ! voilà ! — Eh bien ! mon infusion de tilleul ? — Elle va bien, monsieur ; vous allez l'avoir dans une minute. — Mon bouillon d'herbes, garçon ? — On vous l'apporte. » Et les dominos de s'agiter et de grincer ; et les dés de couler dans la boîte du Jacquet ; et les pièces des échecs de s'ajuster en rang de bataille. « Je vous joue une bouteille d'eau de Sedlitz. — En combien ? » Un tousseur dit à un autre : « Faisons-nous une boîte de jujubes en trente carambolages ? » Les rentiers réservés, les bourses modestes se contentent de jouer la moindre des choses, un morceau de réglisse ou un petit pot de miel rosat. Quelques instants avant la fermeture, qui a toujours lieu vers dix heures, pas plus tard, les consommateurs se groupent, s'échangent. « Vous avez perdu trois camomilles, je vous les joue contre ma graine de moutarde. — Garçon, vous mettrez à mon compte deux sirops de limaçons. » Un autre s'approche galamment de la dame du comptoir et lui dit, la bouche en cœur : « Les pilules de M. Frémont sont pour moi ! »

Et MÉRY, ayant fini sa tirade, me lâcha le bras.

La "Chronique" par tous et pour tous

Un rapport médico-légal singulier (1).

Nous, Marie Miran, Christophlette Roine et Jeanne Portepoullet, matrones jurées de la Ville de Paris, certifions à tous qu'il appartiendra que le 22 d'octobre de l'année présente, par ordonnance de M. le Prévôt de Paris, en date du 15 dudit mois, nous nous sommes transportées dans la rue de Dampierre, dans la maison qui est située à l'occident de celle où l'écu d'argent pend pour enseigne, une petite rue entre deux où nous avons vu et visité Olive Tisserand, âgée de 30 ans ou environ, sur la plainte par elle faite en justice contre Jacques Mudont, bourgeois de la ville de Roche-sur-Mer, duquel elle a dit avoir été forcée et violée, et le tout vu et visité au doigt et à l'œil, nous avons trouvé qu'elle a :

les *tettons dévoyés*, c'est-à-dire la gorge flétrie (*mammæ marcidæ et flaccidæ*) ;

les *barres froissées*, c'est-à-dire l'os pubis ou bertrand (*os pubis collisum*) ;

le *lipion recoquillé*, c'est-à-dire le poil (*pubes in orbem sinuata*) ;

l'*entrepet ridé*, c'est-à-dire le périnée (*perinæum corrugatum*) ;

le *pouvant débiffé*, c'est-à-dire la nature de la femme qui peut tout (*vulva dissoluta et marcescens*) ;

les *balunaus pendants*, c'est-à-dire les lèvres (*labia pendentia*) ;

le *lipendis pelé*, c'est-à-dire le bord des lèvres (*labiorum oræ pilis defectæ*) ;

les *babioles abattues*, c'est-à-dire les nymphes (*nymphæ depressæ*) ;

les *halerons démis*, c'est-à-dire les caroncules (*carunculæ dissolutæ*) ;

l'*entrechenal retourné et la corde rompue*, c'est-à-dire les membranes qui lient les caroncules les unes aux autres (*membrana connecteus inversa*) ;

le *barbideau écorché*, c'est-à-dire le clitoris (*clitoris excoriata*) ;

le *guilboquet fendu*, c'est-à-dire le col de la matrice (*collum uteri*) ;

le *guillenard élargi*, c'est-à-dire le conduit de la pudeur (*sinus pudoris*) ;

la *dame du milieu retirée*, c'est-à-dire l'hymen (*hymen deductum*) ;

l'*arrière-fosse ouverte*, c'est-à-dire l'orifice interne de la matrice (*os internum matricis*) ;

---

(1) Notre très érudit et tout dévoué collaborateur, le Dr P. Noury, nous transmet le texte intégral d'un rapport, certainement unique dans les annales de la médecine légale ; nous le publions en raison de sa curiosité. Il est tiré de l'ouvrage de Venette, *Tableau de l'amour conjugal* (réédition de Rouen, 1813), 1re partie, p. 127.

Le tout vu et visité, feuillet par feuillet, nous avons trouvé qu'il y avait trace de (*omnibus sigillatum perspectis et perscrutatis*, etc.), et ainsi, nous, dites matrones, certifions être vrai à vous, Monsieur le Prévot, au serment qu'avons fait à ladite ville.

Fait à Paris le 23 octobre 1672.

Sorcellerie.

Le hasard a mis sous mes yeux un ancien volume, dont j'extrais, pour les lecteurs de la *Chronique*, le passage curieux que voici :

Dans le même temps, on découvrit dans la Sénéchaussée de Carcassonne plusicurs personnes de tout sexe, mais de basse condition, qui s'appliquaient à la magie et à la sorcelerie. Pierre de Voisins qui en étoit le Sénéchal pour la dernière fois en avoit reçu plusieurs avis qui le déterminèrent à se transporter sur les lieux, où il condamna à mort plusieurs hommes et femmes, et entr'autres, une femme du lieu de la Barthe, âgée de soixante ans, qui confessa s'être prostituée au démon plusieurs fois et qu'à l'âge de cinquante-trois ans elle conçut et accoucha d'un monstre qui avoit la tête d'un lapin, la queuë d'un serpent et le reste du corps d'un homme. Cette femme avoüa qu'elle avoit nourri pendant deux ans ce monstre de chair de petits enfants qu'elle déroboit et qu'après deux ans ce monstre disparut. Bardin, dont on a appris ce fait, assure avoir lu la sentence de mort de cette femme où tout ce qu'on vient de dire étoit bien circonstancié. Je ne sçay si aujourd'hui les juges ajouteroient foi à une pareille confession. » *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne*, par le P. Thomas Bouges, Augustin. 1740.

P. C. C. : Dr J. Poucel (*Marseille*).

Un oublié : le Professeur Toussaint, de Toulouse.

Il est à remarquer, à l'occasion du centenaire de Villemin, que personne n'a prononcé le nom de Toussaint, professeur à l'école vétérinaire de Toulouse, nom qui s'interpose légitimement entre ceux de Villemin et de R. Koch.

Quand j'étais interne à Toulouse, en 1883, les étudiants parlaient de Toussaint avec admiration, comme ayant démontré la contagiosité de la tuberculose et trouvé le contage vivant dénommé depuis *bacille de Koch*.

Dr F. Mazel (*Nîmes*).

Echos de Partout

L'examen médical de 30.000 momies. — Le docteur Arnold Sach d'Heidelberg a examiné à l'heure actuelle 30.000 momies et a essayé d'en tirer des conclusions sur la pathologie de l'ancienne Egypte de 3.000 à 6.000 ans en arrière.

Il a trouvé de nombreuses fractures, dont certaines appareillées très ingénieusement.

Dès la plus haute antiquité, on trouve des calculs vésicaux. Les calculs rénaux, par contre, n'apparaîtraient que vers 3.200 avant J.-C.

La carie dentaire paraît être un apanage de la civilisation plus raffinée ; car, dans la haute antiquité, on ne la trouve guère que sur les momies royales ou aristocratiques, dont les dents sont entartrées exactement comme celles d'Européens modernes ; alors que chez les momies des basses classes, on trouve des dentitions parfaites.

Cette différence s'atténue au fur et à mesure que l'on se rapproche des temps modernes.

Le docteur Sach déclare n'avoir pas trouvé de lésions syphilitiques ; et le seul cas de lèpre remonte à l'ère chrétienne : d'où il conclut qu'il n'y a rien de commun entre la lèpre de la Bible et ce que nous appelons lèpre de nos jours.

(*Le Siècle médical*, 1er août 1927.)

Le traitement des fonctionnaires, sous le Directoire. — Sous le Directoire, le traitement des fonctionnaires était évalué en myriagrammes de blé, à cause de la valeur changeante des assignats.

Chaque ministre avait un traitement de vingt-cinq mille myriagrammes de froment, c'est-à-dire environ soixante-quatre mille livres par an au prix qu'avait alors le blé. Celui des relations extérieures avait un tiers de plus que les autres, soit quatre-vingt-seize mille livres.

Ils avaient une habitation magnifique, des voitures, des chevaux aux frais de la République.

Un journaliste, nommé Labuxière, s'étonnait, dans le *Miroir* du quatorze juin 1797, de ce qu'on avait donné à blanchir au ministère de la marine, pendant les trois mois de nivôse, pluviôse et ventôse : deux cent vingt paires de draps, deux mille quatre cent dix-huit serviettes, mille six cent soixante torchons, six cent soixante-dix-neuf tabliers, deux cent trente-neuf nappes.

(*Hier, Aujourd'hui, Demain.*)

Correspondance médico-littéraire

Questions.

Qui a inventé les bains de vapeur? — La magicienne Médée aurait, selon M. de Montesquiou, inventé les bains de vapeur, dans lesquels elle oubliait, parfois, ses clients ; témoin ce Pélias, qu'on retrouva bouilli dans une de ses chaudières.

N'en déplaise aux mânes du « Chef des odeurs suaves », je demande une référence plus sérieuse.

Aliquis.

Raspail et Mme Lafarge. — Une légende, généralement admise, lisons nous dans un quotidien, veut que, dans sa déposition au procès Lafarge, Raspail se soit flatté de découvrir de l'arsenic « jusque dans le fauteuil du président ».

Or, M. le docteur Mazeyrie, dans une étude qu'il consacre, dans la revue *Æsculape*, à la célèbre affaire Lafarge, dit que Raspail n'a pu faire pareille déclaration, pour la bonne raison que, si la défense le réclama, l'illustre chimiste n'est jamais venu à Tulle, et la Cour condamna Mme Lafarge sans l'avoir entendu.

La phrase ci-dessus ne serait donc pas de Raspail ? Ne l'a-t-on pas aussi attribuée à Orfila ? A-t-elle été réellement dite au cours d'un procès, ou faut-il la remettre au nombre des mots historiques qui n'ont jamais été prononcés ?

Jean Séval.

Le docteur Gay et Mme de Krüdner. — On sait que Mme de Krudner, l'inspiratrice de la Sainte-Alliance, l'Egérie de l'Empereur Alexandre Ier, est l'auteur de plusieurs romans, qui eurent, jadis, un assez grand succès.

Dans sa *Vie de Mme de Krüdner*, Ch. Eynard raconte avec détails toutes les petites habiletés mises en œuvre par l'astucieux écrivain pour atteindre ce succès. Nos plus notoires romanciers contemporains n'ont rien inventé de mieux dans le genre...... Un des principaux agents de cette savante organisation de publicité fut, dit-on, un certain docteur Gay, de Paris, lequel, en échange des services rendus, obtint de la dame la promesse « qu'on lui fera acquérir cette réputation méritée par ses talents et ses vertus...».

Quel est ce docteur Gay, qui exerçait la médecine à Paris dans les premières années du xixe siècle, et qui paraît avoir été en relations suivies avec les plus hautes personnalités du monde politico-littéraire de l'époque ?

Dr Alf. Lebeaupin *(Moisdon-la-Rivière)*.

De quand date la fécondation artificielle chez la femme? Voici ce que nous relevons, à ce sujet, dans le *Traité de Médecine légale*, par F. E. FODÉRÉ, docteur en médecine (t. I, 366-8) :

On lit, à cet égard, dans un journal, le récit d'une expérience singulière fait à la Société royale de Londres, et consignée dans les transactions de 1799. Le célèbre John HUNTER, consulté par un homme en qui un vice de conformation avait placé au dessous du gland l'ouverture du canal de l'urètre (hypospadias), et qui ne pouvait point avoir d'enfant, parce que la semence s'échappait par cette ouverture, lui conseilla de recevoir la semence dans une seringue chaude au moment du coït et de la porter dans le vagin. La chose réussit, et la femme accoucha neuf mois après. Le mari et M. Hunter ne parurent nullement douter de l'exactitude de cette expérience extraordinaire (1). Cette tentative avait sans doute été suggérée à M. Hunter par les expériences de l'abbé SPALLANZANI, qui, après avoir fécondé artificiellement plusieurs animaux ovipares et quelques vivipares, réussit aussi à féconder une chienne, en 1770, en lui injectant dans la matrice dix-neuf grains de liqueur séminale avec une petite seringue fort pointue, introduite dans l'utérus, et chauffée à la température de la liqueur séminale du chien, environ trente degrés du thermomètre de Réaumur ; de laquelle injection naquirent, soixante-deux jours après, trois petits fort vivaces (2).

« Plusieurs médecins, sans le secours de ces expériences, dont le succès n'est pas encore bien confirmé, pensent qu'un homme, quoique ainsi conformé, peut quelquefois être fécond. Il y a dans le même recueil périodique cité plus haut l'observation d'un hypospadias, sans stérilité de la part de l'individu qui en était atteint, lequel eut, au contraire, plusieurs enfants de sa femme, dont la moralité est incontestable. M. GAULTIER DE CLAUBRY, rapporteur de cette observation, cite aussi deux faits analogues, et l'on en trouve encore un autre, p. 673 de *l'Encyclopédie*, rapporté par M. PETIT-RADEL (3).

« BELLOC dit qu'il connoissait à Agen un homme qui avait l'orifice de l'urètre à la base du frein du gland, et ayant laissé quatre enfants parfaitement ressemblans à leur père ; deux de ces enfants avaient le même vice de conformation. »

Peut-on produire d'autres observations de sujets atteints d'hypospadias, qui ne sont pas restés inféconds ? A quand remontent les premiers essais de fécondation artificielle ?

R. D.

L'inoculation de la peste, en 1826. — Excusez-moi de vous distraire de vos importants travaux pour vous soumettre un cas de médecine historique, que soulève un rapport du consul Aimé-Charles-Froment de CHAMPLAGARDE, qui se trouve aux archives des affaires étrangères, et dont voici un extrait :

(1) *Journ. génér. de médecine*, t. XXXVI, p. 330.
(2) *Œuvres de Spallanzani*, t. III, p. 224.
(3) *Journ. génér. de médecine*, t. XXXVII, p. 362.

En 1820, la peste levantine apportée du royaume du Maroc sur la côte de l'île de Majorque, s'y est propagée avec une effrayante rapidité à la ville de Certa et à trois villages voisins.

L'absence de tous les secours et la stupeur faisaient tout craindre pour la Capitale, quand la Providence amena au lazaret de Mahon, un navire procédant de Tétuan, qui ramenait vingt et un galériens espagnols, échappés de Vélez Malaga, dont quatorze avaient recouvré leur liberté pour prix de la résolution avec laquelle ils s'étaient soumis à l'*inoculation de la Peste*, qui avait été pratiquée sur eux le 19 juillet 1819 par le Dr Séraphin Sola, médecin espagnol.

L'inanité de nos efforts pour déterminer à profiter d'une assistance aussi précieuse qu'inattendue me fit tout hasarder. Je n'hésitai pas à me mettre en communication avec eux. J'abrège les détails pour lesquels je me réfère au rapport que j'ai adressé au ministre le 21 juin 1820. Quatre de ces hommes, engagés à mes frais, ont été dirigés de suite sur les points les plus contaminés, où ils ont soumis les *pestiférés au même traitement*, qui avait été pratiqué sur eux-mêmes avec tant de succès.

Les troupes du cordon ont repris courage, et six semaines après il n'y avait plus que des convalescents aux infirmeries et la sécurité était partout. Le procès-verbal de l'une des premières séances des Cortès fait mention de ce service.

(Ministère des affaires étrangères. Etat des services rédigé par Froment et daté de Paris le 25 novembre 1826 (1).

En quoi consistait cette inoculation de la peste, ainsi que le traitement pratiqué ? Voici ce qu'il serait intéressant de savoir.

Dr Dumont (*Périgueux*).

---

(1) Les renseignements ci-dessus ont été puisés par moi dans *l'Histoire d'une famille bourgeoise depuis le* XVIe *siècle*, par M. René Fage (Correspondant de l'Institut depuis 1926). Imprimerie Roche, Brive, 1916.

Le Froment dont il est question était le fils du dernier bailly de Versailles et le frère de l'abbé Froment de Champlagarde, un des trois fondateurs de Stanislas. C'était aussi le frère de mon arrière-grand'mère, et c'est pourquoi je m'y intéresse un peu plus.

Voici quelques détails sur le personnage.

Aimé-Charles Froment de Champlagarde, né le 4 avril 1765 ; vice-consul le 5 avril 1789 à Tripoli (après le décret de la Convention du 27 brumaire an III, excluant les nobles des emplois de la République, il démissionne, nommé par Rohan, grand-maître de Malte).

Capitaine des chasseurs de l'ordre le 27 septembre 1794 ; fait en Espagne la campagne de Navarre dans la légion de Saint-Simon, commandée par le duc d'Aumont. Après le traité de juillet 1825, est nommé, après concours, professeur, bibliothécaire et interprète de l'Ecole royale des gardes marins de Léon, département de Cadix ; nommé le 26 messidor an X sous-commissaire des relations commerciales de Candie et chargé conjointement de la gérance du consulat à la Canie ; 18 janvier 1812, vice consul à Tonningen ; 24 septembre 1814, vice consul à Elseneur ; 15 décembre 1815, consul aux îles Baléares ; 1823, consul général à Amsterdam ; 1825, consul général à Milan.

En 1817, fait paraître aux frais du roi, dans les *Annales maritimes*, une « Etude sur la navigation du passage du Sund. »

Mort en 1824.

Réponses.

La fraternisation par le sang (XX, 177 ; XXXIII, 310 ; XXXIV). Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, le sang a joué un rôle symbolique dans les alliances, les purifications et le pardon des fautes. Les citations qui suivent montreront l'ancienneté, la diversité, la dissémination et la survivance de cette coutume.

Au Sinaï, lorsque Dieu, par l'intermédiaire de MOISE, contracta une alliance solennelle avec le peuple hébreu, un des principaux actes de la cérémonie fut une aspersion faite par Moïse sur tout le peuple avec le sang des victimes. « Voici, dit-il, le sang de l'alliance que le Seigneur a faite avec vous. » (*Exod.* XXIV, 5-8).

« Dans l'ancienne loi, dit saint PAUL (*Heb.* IX, 22), tout était purifié par le sang et il n'y avait aucun pardon de faute, sans effusion de sang. »

HÉRODOTE (liv. III, ch. VIII) rapporte que :

Il n'y a point de peuples plus respectueux observateurs des serment que les Arabes. Voici les cérémonies qu'ils observent à cet égard. Lorsqu'ils veulent engager leur foi., un médiateur, debout entre les deux contractants, tient une pierre aiguë et tranchante avec laquelle il leur fait à tous deux une incision à la paume de la main, près des grands doigts. Il prend ensuite un petit morceau de l'habit de chacun, le trempe dans leur sang, et en frotte sept pierres qui sont au milieu d'eux.

En hébreu et en arabe, le mot *schéba,* sept, est la racine du mot qui veut dire prêter serment.

Le même auteur (liv. IV, ch. LXX) dit que,

Lorsque les Scythes font un traité avec quelqu'un, ils versent du vin dans une coupe de terre et les contractants y mêlent de leur sang, en se faisant de légères incisions au corps avec un couteau ou une épée... Ces cérémonies achevées, ils prononcent une longue formule de prières et boivent ensuite une partie de ce qui est dans la coupe et, après eux, les personnes les plus distinguées de leur suite.

POMPONIUS MELA rappelle le même usage chez les Scythes d'Europe :

Il n'est pas jusqu'à leurs traités qui ne soient scellés de leur sang. Les contractants s'en tirent de part et d'autre, le mêlent ensuite et en boivent tour à tour, regardant cette formalité comme le gage le plus certain de la durée et de la sincérité de leurs conventions.

Ne fœdera quidem incruenta sunt : sauciant se, qui paciscuntur, exemtumque sanguinem, ubi permiscuere degustant. Id putant mansuræ fidei pignus certissimum. (POMPONIUS MELA, *De situ orbis*, lib. II, cap. I.)

TACITE, au chapitre de la mort de MITHRIDATE, rappelle cette coutume en usage chez les Ibériens et les Arméniens :

Quand, dit-il, ces rois font alliance, leur usage est de s'entrelacer les mains droites et de se faire attacher ensemble les pouces par un nœud très serré ; lorsque le sang s'est porté aux extrémités, une légère piqûre le fait jaillir et ils en sucent mutuellement quelques gouttes. Cette sorte de traité passe pour inviolable, étant, pour ainsi dire, cimenté du sang des deux parties.

Mos est regibus, quoties in societatem coeant implicare dextras, pollicesque inter se vincire nodoque præstingere ; mox, ubi sanguis in artus se extremos suffaderit : levi ictu cruorem eliciunt atque invicem lambunt : id fœdus arcanum habetur, quasi mutuo cruore sacratum. (TACIT., *Annal.*, lib. XII, c. XLVII.)

Dans la conjuration de CATILINA, les complices burent le même sang, pour sceller leur union. Voici ce que dit FLORUS :

Les complices, pour arrhes et pour sceau de leur conjuration, burent du sang humain, qui leur fut présenté dans des coupes.

additum est pignus conjurationis sanguis humanus quem circulatum pateris bibere. (FLORUS, *Hist. rom.*, lib. IV, cap. I.)

SOLIN, au chapitre XV de sa *Polyhistor.*, nous rappelle que cette coutume usitée en Scythie était également pratiquée dans la Médie et que, 604 ans après la prise de Troie, la paix fut ainsi conclue entre ALYATTES, roi de Lycie, et ASTYAGE, roi des Mèdes :

... Scytharum.,. interemtorum cruorem e vulneribus ipsis bibunt... haustu mutui sanguinis fœdus sauciunt... quod gestum est... anno post Ilium captum sexcentesimo quarto, inter Alyattem Lydum et Astyagem Mediæ regem, hoc pacto fermata sunt jura pacis.

Le Père DANIEL, dans son *Histoire de France*, raconte que :

Lorsque HENRI III entra en Pologne pour prendre possession du Royaume, il trouva à son arrivée 30 000 chevaux rangés en bataille. Le général, s'approchant de lui, tire son sabre, s'en pique le bras, et recueillant dans sa main le sang qui coule de sa blessure, il le boit en lui disant : « Seigneur, malheur à celui de nous qui n'est pas prêt à verser pour votre service tout ce qu'il a dans les veines, c'est pour cela que je ne veux rien perdre du mien. »

Au commencement du XIX[e] siècle, d'après l'*Hist. civil. el nat. du royaume de Siam,* les Siamois veulent-ils se jurer une amitié éternelle, ils piquent une partie du corps, pour en faire sortir du sang, qu'ils boivent réciproquement. Cette coutume est encore en usage chez certains primitifs et en Orient.

Dans la communion chrétienne, le vin, sang de la vigne, remplaçant le sang vrai, est le symbole de l'alliance divine, de la communion avec Dieu.

D[r] P. NOURY, de *Rouen.*

Ubiquité natale des grands hommes. — On sait que beaucoup de grands hommes, « légendisés », ont eu, grâce à l'inexactitude des renseignements historiques, plusieurs lieux de naissance.

Les plus illustres sont, dans l'antiquité :

1° Le divin HOMÈRE, le plus grand de tous les poètes (et ce n'est pas peu dire). Tour à tour, on le fait naître à Cnide, à Milet, à Smyrne, à Ephèse, etc... On sait que sept villes se disputent sa naissance.

2° Au moyen âge : CHRISTOPHE COLOMB, tour à tour, naissait à Gênes, Bastia, Barcelone, Carthagène, Murcie.

3° GUTENBERG, à Mayence et Strasbourg, où existent d'ailleurs deux superbes statues, vues par moi en février dernier.

Dans les temps modernes :

4° MANSARD naissait tour à tour à Ax-les-Thermes (Ariège) et Paris.

Actuellement, et la légende se forme sous nos yeux, nous avons :

5° ARMAND SYLVESTRE, que l'on fait naître tour à tour à Tarascon d'Ariège, Pamiers, Paris.

6° Et surtout, le Maréchal FOCH, le grand homme, que j'ai eu l'honneur de connaître en 1918, au magnifique château d'Ognon (Oise), dans l'Ile-de-France, où j'étais médecin-chef. Ses biographes le font naître à Castelnau-Rivière-Basse (Hautes-Pyrénées) ; à *Tarbes* (plaque sur la maison natale) ; à Valentine près Saint-Gaudens, où est située en réalité la maison natale de son père. Et les plus ignorants arrivent même à le faire naître à Plougean, près Morlaix, en réalité pays de la Maréchale. C'est là que s'érige leur habitation, le château de Trignerfarion.

D[r] A. MARCAILHOU D'AYMERIC.
(*Toulouse*).

Singuliers moyens mnémotechniques. — Nous relevons dans le *Menagrana*, t. I, 137 :

« Charles de BAUTRU, dit le *Prieur de Matras*, chanoine de l'Eglise d'Angers, mettoit des épingles sur sa manche, pour se souvenir de s'enivrer. Un autre Angevin qui ne se fioit point à sa mémoire, et qui écrivoit tout ce qu'il avoit à faire, mit sur ses tablettes : Mémoire à moi pour me marier en passant à Tours. M. de BRANCAS ne fit pas de même, car le soir même du jour qu'il se maria, il auroit été coucher chez un Baigneur, à son ordinaire, si son valet de chambre ne l'avoit fait souvenir qu'il s'étoit marié le matin. »

L. R.

— Nous extrayons de *Mœurs et vie privée des Français*, par Emile de LA BÉDOLLIÈRE, t. III, p. 155-163, les pages suivantes se rapportant au sujet :

« La *colée*, que Hugues de TABARIE refuse à SALADIN, était un grand coup donné sur le col du chevalier, avec la paume de la main (1). En appliquant ce coup, on adressait au chevalier une

(1) *Rex Bohemiae grandem dedit ictum in collo tyronis*, anno 1247. (*Chron. comitum Hollandiae*, par Jean de Beka ; Leyde, 1612, in-4°, année 1247.)

apostrophe, soit pour lui déclarer qu'il était définitivement reçu, soit pour l'encourager à soutenir glorieusement son nouveau titre...

« La *colée*, selon Hugues de Tabarie, avait pour but unique de rappeler au récipiendaire le souvenir de celui qui l'avait *ordené* ; et l'assertion du compagnon de Godefroi est confirmée par un écrivain du XIV[e] siècle : « Le chevalier donne une *paumée* à l'écuyer, afin qu'il soit souvenant de ce qu'il promet et de la grande charge à quoi il est obligé, et du grand honneur qu'il reçoit et prend par l'ordre de chevalerie (1).

« L'usage des *soufflets mnémotechniques* était alors en pleine vigueur, et il est assez curieux pour que nous en fassions l'objet d'une digression. Il avait pris naissance à Rome, où, lorsqu'un plaideur sommait son adversaire de comparaître, il invoquait le témoignage des assistants en leur tirant les oreilles (2).

« Plusieurs pierres antiques représentent une main, pinçant une oreille entre le pouce et l'index, avec cette inscription : Μνημονεῖν, souviens-toi (3).

« Le bout de l'oreille, dit Pline, est le siège de la mémoire ; c'est pourquoi nous le touchons pour prendre quelqu'un à témoin (4). »

« Des Romains cette singulière coutume passa aux Francs ripuaires, dont la loi contient l'article suivant: « Si quelqu'un a acheté un domaine, une vigne ou toute autre propriété, il se rendra au lieu où la tradition a été faite, avec trois, six ou douze témoins, selon l'importance de l'acquisition. Il aura soin d'amener un nombre égal d'enfants, et, après avoir payé le prix convenu, *il donnera à chacun des enfants des soufflets*, et leur tirera les oreilles, afin qu'ils lui rendent dorénavant témoignage (5). »

« De semblables dispositions sont contenues dans les lois des Allemands et des Bavarois (6). Ceux-ci, dans les transactions importantes, tiraient les oreilles à une multitude de témoins (7).

Armes li done, et riche destrier,
Et de sa paume li done un coup plenier.
(*Roman d'Auberi.*)

El col le fiert l'emperere à vis fer.
(*Roman de Girart de Vienne.*)

(1) *L'Ordre de chevalerie*, Lyon, 1510, in-folio.

(2) PLAUTI, *persa* ; HORATII, *satyr.*, liv. I, sat. 9, vers 76 et 77.

Cum canerem reges et praelia, Cynthius aurem
Vellit, et admonuit.
(VIRGILII, églog. VI, vers 3 et 4.)

(3) Jaspe du Musée de Florence. *Gemmae antiq.*, par P. STORSCH, 1724, in-folio. *Leges* XII, tabul., par J. RAEWARDUS ; Lyon, 1623, in-8°.

(4) Est in aure ima memoriae locus, quem tengentes attestamur.

(5) Et unicuique de parvulis *alapas donet*, et *torqueat* auriculas, ut ei postmodum testimonium proebeant. (*Lex Rip.*, tit. LX, dans *Barbaror. Leges*, par Paul CANCIANI ; Venise, 1781, in-folio, t. II, p. 314.

(6) *Ibid.*, p. 344, 486.

(7) Et tota finita est contentio coram residentibus et astantibus multis, et *testes*, *usu* Baioriorum, *per aures utriusque partibus tracti*, ut amplius examen firmum esset

On lit, au bas de plusieurs chartes des XIe et XIIe siècles, relatives à la Bavière : « Les témoins de cet acte ont eu les oreilles tirées. » Ou bien : « A cause de cette affaire, on tirera les oreilles à... (1) »

« En 1087, l'abbesse de Gesenfeld, pour assurer à son monastère la possession exclusive des dîmes de Gamersheim, donne à l'église épiscopale d'Eichstadt, en Franconie, douze métairies et demie, six esclaves et dix livres de deniers. Un grand nombre de nobles ont les oreilles tirées comme témoins de cette convention (2).

« Le 11 des calendes d'avril 1126, lorsque le pape Honorius II confirme les privilèges de l'abbaye d'Altach, trente-huit nobles témoins sont soumis au traitement accoutumé (3). La dignité n'en préservait pas ; car, parmi ceux qui s'y astreignent, figurent souvent les plus hauts personnages : Henri, duc de Carinthie, et son frère, Aldaric ; Henri, duc de Saxe ; le duc de Zaringe, le marquis de Stira, et une multitude de nobles, comtes, marquis, échansons, prévôts ou préfets de ville (*urbis praefecti*) (4) ; mais il est à remarquer que, si des ecclésiastiques sont présents au contrat, ils se contentent de le signer, sans subir l'humiliante cérémonie (5).

« En France, les soufflets prévalurent sur la traction auriculaire. Les donations de Guy de Montfaucon à l'église d'Autun sont certifiées, en 1122, par Ponce, chanoine de Rebel, qui en avait été témoin dans son enfance, et avait reçu un soufflet pour ne pas les oublier (6).

« En 1034, Robert, duc de Normandie, envoie son fils Guillaume, encore enfant, déposer sur l'autel l'acte par lequel il cède à l'abbaye de Saint-Pierre-des-Préaux le domaine de Turstinville. Trois jeunes damoiseaux assistent à la cérémonie : le fils d'Humfred des Préaux, Hugues, fils du comte Waleran et Richard de Lillebonne, qui porte une outre de vin, symbole matériel de la

---

(Mahl. de l'an 802 ; dans *Metropolis salisburgensis*, a Wiguleo Hundio ; monachii, 1620, in-folio, t. III, p. 222.) Complacitatio facta est in publico synodi, coram clero et omni populo, et *multis testibus, sicut mos est, per aurem tractis.* (Acte de l'an 901, *Thes. novis. anecd.* par Pez, t. I, part. 3, col. 48, *Acte* de l'an 1000, *ibid.*, col. 104.)

(1) His testibus per aurem tractis. (*Metropolis salisburgensis*, a Wiguleo Hundio monachii, 1620, t. III, p. 460.) Hujus rei testes per aurem attracti sunt. Charte de 1154, Chronicon monasterii Reicherspergensis in Bajoaria, per Christoph, Gewoldum, Monachii, 1611, in-4°, p. 175, 178, 188.) Hujus negotii causa per aures tracti sunt Adalpero... (*Metr. salisb.*, t. III, p. 463.) *Ibid.*, p. 460, 461.

(2) Hujus pacti utrinque testes per aures tracti nobiles viri, arbo de Hunestadt... et alii multi. (Jacobi Gretzeri, Philippus ecclesiae eystettensis episcopus ; Ingolstadii, 1617, in-4°, p. 462.)

(3) *Metrop. salisb.*, t. II, p. 51.

(4) Testes quoque jam dictae donationis per aurem attracti sunt, Henricus dux Saxoniae. (*Acte* du 13 des kalendes de décembre 1154. *Chron. mon., Reichersp.*, p. 193 ; ibid., 178. *Metrop. salisb.*, t. III, p. 286.)

(5) *Testes sunt per aures tracti, Sarhilo comes*, etc. Proesentes quoque tunc aderant proepositus, decanus. (Pez, t. I, part. 3, col. 104.)

(6) Qui infans tunc ibi colaphum accepit, ne quandoque traderet ollivioni. (*Cartulaire d'Autun.*)

tradition (1). Quand tout est conclu, Humfred fond sur eux, et leur distribue des gourmades.

« Qu'avez-vous ? demande avec étonnement Richard ; pourquoi me donnez-vous cette grandissime claque (*permaximum colaphum*) ? — Ami, répond Humfred, c'est parce que tu es plus jeune que moi ; il est probable que tu vivras longtemps, et tu seras au besoin témoin de ce contrat (2). »

« Encore aujourd'hui, quand deux paysans normands font un partage, ou plantent une borne pour fixer des limites litigieuses, ils prennent à témoin leurs enfants en leur administrant quelques bons horions. Une autre habitude, qui dérive de la loi des Ripuaires, a régné longtemps dans certaines provinces. Lorsqu'un condamné expiait ses crimes, les mères amenaient leurs fils au pied de l'échafaud, pour les fouetter au moment où s'achevait le supplice (3). La rude correction qu'ils recevaient se gravait mieux dans leur esprit qu'un spectacle inintelligible pour eux ; et quand, plus tard, ils se souvenaient vaguement des circonstances de leur fustigation, leurs parents avaient occasion de disserter longuement sur les punitions réservées aux prévaricateurs.

« C'était en vertu des mêmes préjugés qu'on tirait les oreilles aux seigneurs bavarois, qu'on battait les enfants et qu'on donnait aux jeunes bacheliers un grand coup (*grandem ictum*). La théorie de l'influence des soufflets sur la mémoire remontait aux époques barbares ; mais appliquée à la chevalerie, elle contribua à corroborer une institution éminemment civilisatrice. »

L. R.

De l'origine du mot « pinard » (XXXIV, 276). — Suite à une « demande » parue dans la *Chronique médicale*, à propos de l'origine du mot *pinard*.

Réponse. — Habitant l'été à Fosses (Belgique) en 1914, je n'y ai connu aucun médecin du nom de Pinard. Je ne crois pas que l'origine de ce mot doive être cherchée de ce côté. Ce mot ne serait-il pas une déformation du mot « pinot », qui désigne un vin en Bourgogne ?

Dr P. Fabry (*Liége*).

---

(1) T. I de notre ouvrage, p. 285.

(2) Qui cum requireret cur sibi Humfredus per maximum colaphum dedisset, respondit : Quia tu junior me es, et forte multo vives tempore, erisque testis hujus rationis, cum res poposcerit. (*Gallia christiana*, t. XI, append., col. 201. *Annal. Bened.*, t. IV, p. 393.

(3) Et interim dum ille necatur, parentes virgis caedunt liberos suos, ut alieni periculi memorici excitati, noverint se cautos et sapientes esse debere. (Baluzii, *Notae ad leg. Rip.*).

Un nouvel aliment d'épargne (XXI, 54,255). — M. E. Fleury (de Rennes) nous a appris que le guarana a été préconisé dès 1817 par Cadet de Gassicourt, et le Dr Vinache, que Trousseau et Pidoux l'ont étudié dans leur *Traité de thérapeutique et de matière médicale.* M. Vinache raille agréablement les jeunes qui dédaignent les maîtres de 1860, et les invite plaisamment à lire les volumes de Trousseau et Pidoux, *où ils apprendront peut-être quelque chose.* Je crois qu'ils y apprendront beaucoup. Gubler qui, lui aussi, est oublié, appelait ces deux médecins les éminents promoteurs de la renaissance thérapeutique en France, et disait en 1868 que Trousseau avait été enlevé récemment à la science dans la plénitude de sa gloire et de son talent. Sa *gloire*, s. v. p. ! Par la même occasion, j'invite nos cadets à lire la *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu* de ce nommé Trousseau ; je les mets au défi de trouver dans l'immense bibliographie allemande un livre équivalent.

Gubler a consacré, dans ses *Commentaires thérapeutiques du Codex,* dont la première édition a paru en 1868, une page au *Guarana* ou *Paullinia sorbilis.* Comme il est mort en 1879, les nouvelles générations ne savent pas que ce Messin, gendre de David (d'Angers), a occupé la chaire de thérapeutique à la Faculté de Paris à partir de 1868. Il a été mon président de thèse ; le Lorrain aimait en moi l'Alsacien. Aussi, je me fais un devoir d'évoquer le souvenir de ce savant, à la fois botaniste, chimiste et clinicien, 48 ans après son décès. Dans son enseignement il s'attachait à la description de l'action physiologique des médicaments et des indications thérapeutiques qui en dérivent.

Pour le guarana, Gubler dit qu'on y a constaté du tannate de caféine, et un tannin colorant en vert la solution ferrique.

Le guarana stimule l'estomac languissant, relève les forces, contracte les vaisseaux, enraye les phénomènes chimiques qui se passent dans les capillaires sanguins, diminue la supersécrétion intestinale, et augmente la sécrétion urinaire dans des conditions déterminées. Gubler conclut en disant que le guarana, qui réunit les propriétés du café et du tannin, n'agit pas autrement que ces substances, et ne possède pas une efficacité spéciale. Le guarana est donc du vieux-neuf.

Dr Rosaime.

Traitements bizarres de la folie (XI ; XVI ; XVIII ; XXXI, 248). — Voici ce que nous relevons dans l'article *Folie*, du *Dictionnaire des sciences médicales* (1814-1816), p. 51-52 :

Galien rapporte un exemple de folie jugée par la fièvre quarte. Belgarric cite un pareil fait dans une thèse soutenue à l'Ecole de Montpellier sous ce titre : *An in morbis chronicis, febris sit excitanda* ? J'ai vu plusieurs fois la folie se juger par des fièvres, soit continues, soit intermittentes (*Mémoire cité*).

Hippocrate, Celse, Boerhaave, Zacutus assurent que la folie se juge

par les hémorroïdes. Frédéric Hofmann conseillait les ventouses au fondement pour les provoquer. L'épistaxis la juge aussi.

La première éruption menstruelle est quelquefois critique, tandis que la cessation des menstrues est un temps vraiment critique pour quelques aliénées. J'en ai vu plusieurs qui ont recouvré entièrement leur raison en cessant d'être menstruées. Le rétablissement des menstrues termine très souvent la folie ; les hémorragies utérines, la leucorrhée, la blennorrhagie l'ont aussi jugée.

Le coït, l'excrétion spermatique ont été critiques ; il en est de même de la gestation, de l'allaitement ; mais je crois qu'on s'est trop hâté de conseiller le mariage pour guérir la folie. Ce moyen ne réussit pas aussi souvent qu'on le pense ; il augmente quelquefois le mal. J'ai vu plusieurs monomanies, plusieurs manies résister à la grossesse, à l'accouchement, à l'allaitement.

Les affections cutanées méritent d'autant plus notre attention, que leur suppression cause souvent la folie, et que les aliénés sont très sujets aux boutons à la peau. Quelquefois la folie se reproduit en même temps que les dartres se manifestent, tandis que plus souvent elle ne cesse que lorsque la dartre disparaît, et même la guérison n'est durable que lorsque la dartre s'est fixée sur une partie. Hippocrate veut que la gale juge la folie, et tous ceux qui ont vu beaucoup de fous ont pu vérifier cette sentence. J'ai essayé de donner la gale à un militaire en démence et paralytique, à la suite d'une gale répercutée ; je n'ai point réussi ni à guérir, ni à communiquer la gale. Gardanne prétendait qu'on pouvait guérir la folie par l'inoculation de la petite vérole. Les furoncles qui amènent une suppuration plus ou moins abondante jugent souvent la folie, tandis que des escarres, des suppurations énormes, mais atoniques, ne la jugent jamais favorablement.

Les ulcères supprimés, qui ont causé la folie par leur suppression, la guérissent en se rétablissant, comme on la guérit en rappelant les évacuations habituelles supprimées.

MM. Parfect et Pinel rapportent la guérison d'une manie par l'engorgement d'une parotide.

En 1812, il y eut, à la Salpêtrière, une femme âgée de quarante ans, qui, effrayée d'un coup de tonnerre, devient maniaque ; la manie cessa par un engorgement énorme des glandes sous-maxillaires ; elle tomba dans une stupeur profonde, qui se dissipa à mesure que l'engorgement des glandes disparut. Lafontaine a lu, à la *Société de Goettingue*, l'histoire d'une aliénée, guérie, après plusieurs années, par l'extirpation d'un cancer au sein...

Je ne parle point des crises accidentelles et rares, ce sont des faits plus curieux qu'utiles ; elles restent isolées, et ne peuvent fournir aucune vue thérapeutique : tels sont les chutes sur la tête, l'empoisonnement, la coupe des cheveux, la castration, l'opération de la cataracte, qui ont fait cesser la folie.

Dr R. D.

Théophile Gelée, médecin (XXXIII, 245). — On relève dans N. F. J. Eloy, *Dictionnaire historique de la Médecine*, Mons, 1778 (tome II) :

« Gelée (Théophile), médecin de Dieppe, mourut en 1650. Il fut toute sa vie partisan de Du Laurens et de ses ouvrages, mais

il était plus au fait de l'anatomie que ce médecin, sous qui il avait étudié et pris le bonnet de Docteur à Montpellier. Son attachement à Du Laurens le porta à donner une traduction de ses œuvres, dont on a une édition posthume de Rouen, 1661, in-fol., avec figures. Gelée a fait un abrégé d'Anatomie tiré en bonne partie de Riolan et de Du Laurens, dont il y a eu quelques éditions de son vivant. Il fut réimprimé avec des augmentations sous ce titre : *L'Anatomie française en forme d'Abrégé, recueillie des meilleurs auteurs qui ont écrit sur cette Science.* Paris, 1656, in-8°, avec les additions de Gabriel Bertrand. Rouen, 1664, 1683, in-8°. Paris, 1742, in-8°. »

Autres insertions bibliographiques : Emile Nourry (*N° 26 du Bibliophile ès Sciences psychiques 1926* ; Catalogue : n° 312. Paris, Soubron 1639. . . . . 80 fr.

N° 313. Même ouvrage, Lyon, Hugueton, 1665. . 60 fr.

N° 314. Même ouvrage. Rouen, Pierre Cailloué, 1668. 50 fr.

Paul Groupe. *Auktion 61*, Berlin, 1926. (Catalogue).

N° 222. Même ouvrage, *augmenté d'un petit traité anatomique des Valoules,* Rouen, 1642, 3 ff. n. c. 470 pp. . . . . 10 marcs-or

In *L'Art ancien*. Lugano, Bulletin XIII, First part (A-D) :

N° 489. Du Laurens André, *Toutes les Œuvres*, traduites en français par Théophile Gelée, Paris, 1613. . . . . 70 fr. (Fr. suisses)

N° 490. Du Laurens, *Les Œuvres*, traduites du latin par Théophile Gelée, revues, corrigées et augmentées par G. Sauvageon, Paris, 1646. . . . . 50 fr. (Fr. suisses)

Les deux mêmes ouvrages figurent dans le Catalogue n° 7 de Ignaz Schwarz, à Vienne :

Le 1er n° 2126. . . . . Frs suisses 50

Le 2e n° 2125. . . . . » » 30

Dr Tricot-Royer (*Anvers*).

Le Co-Propriétaire Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie. — 1928.

35e ANNÉE N° 5 1er Mai 1928

LA CHRONIQUE MÉDICALE

La Médecine du Passé

La thérapeutique intraveineuse au XVIIe siècle.

Par le Dr L. Lemaire (de *Dunkerque*).

Après la découverte de la circulation du sang, il était tout naturel de songer à confier au torrent circulatoire le médicament pour le faire entrer directement dans les recoins les plus éloignés de l'organisme. Aussi ne faut-il pas s'étonner que des esprits avertis aient, dès la fin du xviie siècle, tenté de recourir à la voie intraveineuse pour la cure des maladies les plus diverses.

C'est dans un mémoire de Michel Ettmuller, professeur à l'Université de Leipsick, intitulé *Dissertation sur l'infusion des liqueurs dans les vaisseaux* que nous trouvons un bon exposé de l'historique, de la technique et des indications de la nouvelle méthode.

En quelle année fut-il publié pour la première fois ? Vraisemblablement avant 1686 — car, à la date du 1er avril 1686, le roi de France concédait au libraire Thomas Amaulry, de Lyon, le privilège de publier les œuvres du médecin de Leipsick, privilège qui devait prendre fin le 1er avril 1712.

Ce mémoire, parfaitement ordonné, remplit 148 pages de la troisième édition de ces œuvres, réimprimée à Lyon en 1753 (1).

Nous entreprendrons simplement ici de la résumer, sans nous arrêter à la discussion des théories pathogéniques d'un autre âge, qui ne présentent pas d'intérêt pour le sujet qui nous occupe.

> Depuis quelques années, dit l'auteur, on a inventé une nouvelle manière d'introduire les remèdes dans le corps, et de les injecter immédiatement dans les veines, ce qu'on appelle infusion, qui a quelque rapport à la transfusion, dans laquelle le sang d'un animal, passe dans les veines d'un autre.

Cette définition donnée, Ettmüller passe à l'historique de la question :

(1) *Nouvelle Chirurgie médicale et raisonnée de Michel Etmuller avec une dissertation sur l'infusion des Liqueurs dans les vaisseaux, du même auteur.* Troisième édition, à Lyon, chez les associés M-DCCLIII, avec privilège du Roi.

L'opération chirurgique de l'infusion, une des plus importantes de nos nouveautés est, dit-il, fort jeune, à peine a-t-elle cinq ans... Les Anglais sont les premiers à l'avoir pratiquée : M. Wren, professeur fameux dans l'université d'Oxford et de la Société Royale en est le premier inventeur. M Mator, docteur en Médecine, professeur d'Anatomie et des Plantes dans l'université de Kill, en l'an 1664 publia un discours en forme de projet sur cette chirurgie.

Fracassatus, docteur et professeur à Pise, la pratiqua ensuite « lorsqu'il cherchait les moyens de rétablir en général la fermentation du sang suspendu ».

J. Sigismond Elsholts, médecin ordinaire de l'Électeur de Brandebourg, l'essaya en 1661 pour démontrer la circulation du sang dans le corps d'une noyée.

Leurs essais avaient été précédés par des expériences sur des animaux.

En 1642, un gentilhomme rapportait qu'en Haute-Lusace, un veneur soufflait, par un os de poule, du vin d'Espagne dans les veines de ses chiens. Ceux-ci enivrés ne cessaient ensuite de crier.

Les auteurs précités relataient les expériences suivantes : injection d'une once d'eau courante dans la veine crurale d'un grand chien.

L'animal lécha l'incision durant une demi-heure et s'enfuit comme si on ne lui eût rien fait ; injection d'une once de vin d'Espagne : aucun trouble. Avec une dose plus forte (*Schotus*) l'animal chancelle comme s'il était ivre, et dort jusqu'à ce qu'il ait cuvé son vin.

Après l'infusion d'une once d'esprit de vin doré purgatif, dose suffisante pour un homme, le chien, après être resté morne durant quelques heures, se mit à courir et se vida copieusement deux fois le ventre. Au rapport d'Elsholtz, cette expérience a toujours réussi.

Mais avec deux onces d'infusion de seize grains de sapra doré, les animaux moururent après vomissements répétés. L'injection d'une once d'extrait liquide d'opium fit dormir les animaux au bout d'une demi-heure. L'un d'eux dormit deux jours et une nuit et se porta bien ensuite.

L'eau régale injectée dans la jugulaire eut un effet déplorable — on s'en douterait bien un peu. L'animal mourut rapidement et « son sang fut trouvé coagulé dans cette veine et dans le cœur, et le reste grumelé ».

Je n'insisterai pas sur les essais faits avec le sucre (Fracassatus), l'huile de soufre, l'esprit de vitriol, l'huile de tartre... J'en passe et des meilleurs... Avec l'arsenic, l'animal mourut misérablement.

Le mercure sublimé à la dose d'un dragme donne un tout aussi mauvais résultat.

On ne se contenta pas de ces expériences sur les chiens. On voulut voir l'effet de cette nouvelle invention sur les hommes. Trois soldats furent les premiers, à la sollicitation d'Elesholtz, qui souffrirent cette opération !...

Au premier, atteint d'un ulcère invétéré de la jambe gauche, on injecta de l'eau de plantain par la veine crurale. Au second, atteint de fièvre, on injecte par la médiane après une saignée, du même ingrédient. Le troisième était atteint de cachexie scorbutique. On lui injecta de l'eau de cochlearia par la médiane.

La cure suivante fut vraiment merveilleuse :

On fit l'injection de sept dragmes de résine de scammonée infusés dans l'essence de guajac jusqu'à trois dragmes dans l'hôpital de Dantzic à un soldat qui avait la vérole invétérée avec des ulcères aux jambes, une tumeur au bras droit, des douleurs de tête insupportables des exostoses et des nodus aux os. Il vomit et en vingt-quatre heures les symptômes s'apaisèrent, les ulcères furent consolidés en trois jours.

Qu'avons-nous donc besoin de recourir aux mercuriaux, arsenicaux, ou sels bismuthiques ?

Aux spécialités des asiles, dont les services sont chargés de comitiaux, recommandons la médication suivante :

Une servante sujette à une forte épilesie (*sic*) depuis son bas âge souffrit l'infusion de six grains de résine de Jalap dissoute dans l'eau du lis convallium. Elle vomit pareillement et demeura plusieurs mois exempte de toute attaque épileptique. Je ne scais pas si elle a été guérie à fond.

Après cela, l'excellence de la méthode est reconnue. Passons à la technique :

« Cette opération ne demande pas un grand appareil ni une grande adresse. On commence par l'élection du vaisseau dans lequel on veut faire l'infusion.

Les veines sont plus commodes à aborder que les artères. Leur incision est aussi moins dangereuse. De préférence, on s'adressera à la médiane ou à la jugulaire, car il convient d'envoyer la liqueur au cœur par le plus court chemin.

Le vaisseau déterminé, on frotte la partie avec des linges chauds ou bien on la bassine avec du vin chaud, de l'eau de sureau chaude ou de l'esprit de vin camphré (antisepsie inconsciente !) après quoi on fait deux ligatures...

L'incision faite, déliez la ligature d'au-dessus... l'injection faite fermez l'ouverture comme dans les saignées et déliez la ligature d'au-dessous pour redonner le mouvement au sang.

Comme instrumentation — outre la lancette ordinaire — on n'a besoin que :

D'une canule ou siphon d'argent étroit au bout, et un peu recourbé pour emboîter dans la veine ; à l'autre bout est une petite vessie remplie du liquide qu'on veut injecter. Une petite seringue d'argent d'une gran-

deur médiocre pour couler la liqueur dans la veine est bien plus aisée et expéditive et par conséquent meilleure que l'instrument à vessie.

L'auteur fait remarquer « que cette opération est non seulement possible mais encore très facile, surtout lorsqu'on la fait sur un homme qui a la docilité que les bêtes n'ont pas. »... « Elle paraîtra un jeu puisqu'il n'y a aucun danger ni aucune douleur. » Évidemment... surtout « si on considère la cruauté des autres opérations de chirurgie comme le trépan, la laringothomie, la paracenthèse, l'opération de l'empyème, de babonocèle, etc. »

Avec lui nous ne doutons pas de l'efficacité de la méthode :

La fin pour laquelle l'infusion chirurgique a été inventée et pourquoi les remèdes sont injectés dans les veines, c'est de mêler promptement avec le sang et de porter au cœur le remède sans diminution de ses forces pour la distribuer de là dans toute la machine du corps... sans aucune des altérations qu'il reçoit ordinairement dans l'estomac et il n'y a pas de doute qu'étant uní immédiatement au sang il n'opère beaucoup plus efficacement.

Mais ne nous arrêtons pas à « l'examen des suppositions » — trente pages dans lesquelles l'auteur discute la fermentation de sang qui dépend des deux sels volatils — de son âcreté, de l'esprit vital qui est sa principale partie, etc., etc., pour arriver aux indications de la nouvelle méthode.

Les conclusions qu'il pose sont au nombre de neuf. Toutes sont soigneusement développées et discutées.

I. L'infusion bien faite est de soi-même toujours très utile, quelquefois nécessaire, mais il faut prendre son temps.

Elle est nécessaire quand le malade est dans l'impossibilité d'avaler, par suite de paralysie ou de convulsion, d'obstruction des voies digestives.

Elle l'est encore chez ceux qui ont des vomissements opiniâtres dans la lientérie.

Elle est particulièrement indiquée quand il s'agit d'aller vite et que les remèdes externes sont trop faibles.

Mais il ne faut pas la faire ni trop tôt ni trop tard, « comme on fait la parencentèse dans l'hydropisie.

II. Il faut diversifier la liqueur qu'on veut infuser suivant la diversité des veines, les salino-volatiles tempérées et huileuses sont les meilleures de toutes.

Le remède doit répondre diamétralement à la maladie, dit excellemment l'auteur. Mais hélas ! dans quel chaos nous conduit-il ?

En résumé : les *purgatifs et vomitifs* qui sont des poisons ne seront guère employés ; les *diurétiques* ne sont pas indiqués, « car ils

n'arriveraient pas à retirer d'urine du sang ». Les *sudorifiques* seront plus communément employés. Ils peuvent l'être, car ils sont de même nature que le sang, c'est-à-dire salino-volatils ; aussi n'y causeront-ils pas de désordre.

Il faut toujours prendre les acides avec un grain de sel, car l'acide risque de coaguler le sang. On essaiera de préférer l'esprit de sel ammoniac. Jusqu'à un demi-dragme avec un dragme d'esprit de vin camphré ou de l'esprit de corne de cerf mêlé avec du camphre ! Les *confortatifs* seront rarement indiqués. La cannelle et l'ambre gris auront la préférence. Enfin, les *opiacés*, grands remèdes qui produisent des effets admirables calmeront la douleur et procureront le sommeil.

III. Il n'y a pas de secours plus prompt que l'infusion dans les maladies subites et très aigues, par exemple dans la syncope, les palpitations de cœur, l'apoplexie, vertige avec éblouissement et la forte épilepsie.

IV. L'infusion convient pour redonner au sang sa fermentation.

V. Il faut remédier aux fortes affections hypochondriaques et hystériques et au paroxysme de l'asthme par l'infusion.

A noter que, dans cette dernière affection, l'auteur préconise l'injection d'opium « en quantité suffisante ajouté à l'esprit de sel ammoniac tempéré par l'esprit de vin » ; ou bien on dissoudra de l'opium dans de la quintessence de mathiole.

VI. Les maladies chroniques, nommées cachexies, profondément enracinées et éludant tous les remèdes, demandent l'infusion. Ajoutez-y la phtisie.

Dans ce dernier cas, « si on ne craint point de trop grandes effervescences dans le sang, on injectera la dissolution de baume du Pérou ».

VII. Dans les fièvres aiguës avec inflammation et dans les malignes, il vaut mieux tenter l'infusion que de laisser le malade sans aucun secours.

VIII. Je crois que l'infusion est inutile dans les maladies héréditaires, comme la goutte et la néphrétique.

IX. L'infusion est dangereuse dans les femmes grosses, difficile et même inutile dans les petits enfants.

C'est là-dessus qu'Ettmüller termine son mémoire.

Hélas ! La méthode était née trop tôt. Quelques accidents brutaux vinrent sans doute refroidir l'enthousiasme des premiers expérimentateurs ; aussi sombra-t-elle dans l'oubli.

Elle ne put être reprise que deux siècles après, sous le couvert de l'antisepsie, et grâce aux progrès des sciences qui avaient transformé la thérapeutique : Nous avons oublié l'esprit de corne de cerf et nous n'employons plus l'eau de plantain. Par contre, nous parlons de solutions isotoniques et de choc colloïdoclasique.

Le langage médical a quelque peu varié, mais les malades n'y perdent rien.

Aujourd'hui, que nous pouvons sans crainte pratiquer les injections intraveineuses dont Ettmüller avait si bien posé les indications, il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, de rappeler cette première étape de leur histoire.

Singuliers remèdes contre l'ivrognerie.

Sait-on que l'eau-de-vie fut, jadis, employée comme un excellent remède contre l'ivrognerie ?

Un jour, un homme jeune encore vient trouver un médecin pour le prier de le guérir de sa passion pour l'alcool. Le praticien lui conseilla de recourir au procédé qu'on emploie en Suède pour guérir les ivrognes : on les enferme dans une prison et on ne leur sert que des aliments imprégnés d'eau-de-vie. Au bout de quatre ou cinq jours, ils sortent radicalement guéris et une odeur alcoolique suffit pour leur inspirer un véritable dégoût. Le malade dont nous venons de narrer l'histoire eut le courage de s'enfermer dans une maison de santé et de se soumettre au régime étrange qu'on lui imposait et la guérison s'ensuivit.

On a donné un autre moyen, qui n'est pas moins singulier, de guérir l'ivresse : le moyen consiste à croquer des morceaux de sucre blanc jusqu'à ce que les fumées de l'alcool se dissipent. On a fourni de ce fait une explication qui en vaut une autre :

> L'emploi du sucre comme contre-poison de l'eau-de-vie n'était sans doute point ignoré des Italiens, qui importèrent en France, sous le règne de Marie de Médicis, les liqueurs prônées par eux ou comme des spécifiques puissants, ou du moins comme un breuvage tout à fait inoffensif. Le sucre qu'ils mélangeaient abondamment à l'alcool, n'y neutralisait-il pas, jusqu'à un certain point, les effets enivrants de ce dernier ?

Nous n'y contredirons pas ; tout de même !...

Urines enivrantes.

On savait déjà que les Tartares s'enivrent en mettant infuser l'agaric fausse-oronge (*agaricus muscarius*) dans le koumiss, et que la propriété enivrante de ce champignon passe dans leurs urines. Langsdorf, en revenant de voyage chez les Korirques (*Korœken*), a remarqué que ces urines sont même plus enivrantes que le koumiss préparé avec cet agaric ; en sorte que celles-ci sont recherchées avec empressement par d'autres personnes ; elles s'enivrent *en buvant ces urines* ; et telle est la persistance de cette propriété enivrante que les urines retiennent, qu'on les boit jusqu'à cinq ou six fois successivement dans le pays, en passant d'un individu à un autre, pour s'enivrer, à peu près comme on se purge avec les pilules perpétuelles.

La Médecine des Praticiens

Le *Sirop Coclyse* contre la coqueluche et la toux du début de la rougeole.

En cette saison où la coqueluche sévit d'une façon particulière, nous devons à nouveau signaler l'efficacité du *Sirop Coclyse* contre cette affection.

Connaissant, d'autre part, les propriétés calmantes du *Sirop Coclyse*, non seulement dans la coqueluche, mais dans les toux d'origine spasmodique ou réflexe (toux des pharyngites aiguë et chronique), il est tout naturel de songer à le mettre en œuvre dans les accès si rebelles et si déprimants du début de la rougeole.

Ce sirop doit son action aux « simples » qui entrent dans sa composition. Il renferme :

Par la *cannelle*, de puissants antiseptiques et antispasmodiques : allylgaïacol, aldéhyde cinnamique ;

Par le *safran*, une essence très active et décongestionnante asséchant le catarrhe des voies respiratoires ;

Par les *roses de Provins*, des tannins, quercitan, acide gallique, acide quercitannique et, surtout, une essence formée principalement de géraniol.

Ces végétaux, traités et dosés d'une façon particulière dans l'usine de la maison Chassaing, Le Coq et Cie, se présentent sous la forme agréable d'un sirop dont l'emploi fait ressortir l'efficacité et l'immunité absolue, en même temps que la parfaite tolérance pour les estomacs les plus délicats.

L'utilité du citron.

Connaissez-vous tous les usages du citron ? Un bout de citron, appliqué sur une dent creuse dont on souffre, calme la douleur.

Est-on pris d'un rhume de cerveau ? Reniflons un peu de jus de citron, le rhume sera arrêté.

L'introduction dans la narine d'un tampon de ouate imbibé de jus de citron arrête les saignements de nez.

Les rhumatisants se trouvent très bien d'absorber du jus de citron : ce jus dissout l'excès d'acide urique qui est la cause de leurs souffrances.

Du jus de citron, ajouté à une tasse de café, amène un mieux sensible à ceux qui souffrent de maux de tête.

Quelques gouttes de jus de citron dans un verre d'eau donnent une boisson très rafraîchissante et très agréable, si l'on y ajoute un peu de sucre.

Informations de la « Chronique »

Comment Berlioz faillit devenir médecin.

Le père de l'auteur des *Troyens* était un brave médecin de campagne, qui avait fui la ville autant par modestie que par amour de la vie rurale.

C'était un homme d'une nature mélancolique, d'un tempérament maladif, un peu triste d'aspect, doux et compatissant aux malheureux. Il pratiquait son art d'une façon désintéressée et charitable, partageant sa vie entre l'étude et la surveillance de ses domaines. Il eut, cependant, une réputation locale, que la seule énumération de ses travaux suffirait à établir (1).

Le Dr Louis Berlioz avait été le premier maître de son fils, dont il avait rêvé faire son successeur. Le jeune Hector, d'un caractère peu maniable, subissait malaisément le joug paternel. Toutes les séductions, toutes les promesses du père échouèrent devant la volonté arrêtée de « faire de la musique ».

Le père Berlioz avait beau étaler dans son cabinet l'énorme *Traité d'Ostéologie* de Munro, « contenant des gravures de grandeur naturelle de l'enfant, où les diverses parties de la charpente humaine étaient fidèlement reproduites » ; il avait beau promettre à l'indiscipliné de faire venir de Lyon « une flûte magnifique garnie de toutes les nouvelles clefs, l'enfant se soumettait par crainte, tout en conservant le secret désir d'envoyer, à la première occasion, le froc doctoral aux orties.

A 16 ans, Hector Berlioz débarquait à Paris, en compagnie d'un sien cousin, Robert, musicien de talent, jouant du violon à la perfection. Aux cours de la Faculté de médecine, qu'il dût suivre dès son arrivée dans la capitale, il fit la connaissance de Dubouchet et de Vidal, qui devaient illustrer leur profession.

En dehors de la Faculté, le jeune étudiant suivit les leçons de Gay-Lussac sur l'électricité expérimentale, le cours de chimie que professait Thénard au Jardin des Plantes, ainsi que le cours

(1) La *Société médicale de Montpellier*, dans un concours, ouvert en 1810, l'avait couronné pour ses mémoires sur les *Maladies chroniques*. Six ans après, en 1816, il publiait un traité sur l'acupuncture, une série d'observations sur les constitutions atmosphériques et leur influence sur la production des divers états morbides, des études restées inédites, sur l'emploi thérapeutique de l'eau froide : trente ans plus tard, l'hydrothérapie était érigée en système, et l'on s'empressait d'oublier jusqu'au nom de l'initiateur.

Le père Berlioz avait aussi commencé un travail sur l'opium, qui resta inachevé ; il avait trop usé du précieux poison-remède pour calmer d'intolérables douleurs gastralgiques, ce qui n'avait pas peu contribué à hâter sa fin.

de littérature, dont Andrieux occupait la chaire au Collège de France.

Il assistait aussi « avec une stoïque résignation » au cours d'anatomie du professeur Amussat, « un artiste, dont les allures sont d'un homme de génie ». Ce hardi novateur avait littéralement conquis le futur révolutionnaire de l'art musical. Il est à supposer qu'une secrète sympathie, une affinité de tempérament avaient, mieux que tout raisonnement, réussi à captiver ce farouche réfractaire.

Mais s'il était charmé, il n'était pas convaincu.

« Être médecin ! s'écriait-il en termes amèrement plaisants ; étudier l'anatomie ! disséquer ! assister à d'horribles opérations, au lieu de se livrer, corps et âme, à la musique, cet art sublime, dont je concevais déjà la grandeur ; quitter l'Empyrée pour le plus triste séjour de la terre ; les anges immortels de la poésie et de l'amour, et leurs chants inspirés, pour de sales infirmiers, d'affreux garçons d'amphithéâtre, des cadavres hideux, les cris des patients, les plaintes, et le râle précurseur de la mort ! Oh ! non, tout cela me semblait le renversement absolu de l'ordre naturel de ma vie, et monstrueux, et impossible... Cela fut pourtant... »

Ce fut bien pis, quand son camarade Robert l'amena pour la première fois à l'amphithéâtre de dissection de la Pitié.

Il dut garder longtemps le souvenir de cette première épreuve, car il nous en a laissé une bien saisissante peinture dans ses *Mémoires*. On y retrouve ce réalisme pittoresque, cette richesse de coloris, qui sont restés les meilleurs agréments de son style.

« L'aspect de cet horrible charnier humain, écrit-il, ces membres épars, ces têtes grimaçantes, ces crânes entr'ouverts, le sanglant cloaque dans lequel nous marchions, l'odeur révoltante qui s'en exhalait, les essaims de moineaux se disputant des lambeaux de poumons, les rats grignotant dans leur coin des vertèbres saignantes, me remplirent d'un tel effroi que, sautant par la fenêtre de l'amphithéâtre, je pris la fuite à toutes jambes, et courus haletant jusque chez moi, comme si la mort et son affreux cortège eussent été à mes trousses. »

Décidément Berlioz était poète, et n'était pas fâché de faire frissonner son lecteur par un récit à la façon d'Hoffmann. Nous ne doutons pas que les amphithéâtres fussent moins spacieux et plus malpropres qu'aujourd'hui. Mais cette voracité des rats et des moineaux à l'endroit de la chair humaine nous semble légèrement hyperbolique. Quelques jours après, sur l'affectueuse instance de son ami, Berlioz tentait une seconde expérience.

Cette fois, il confesse qu'il n'éprouva rien « qu'un froid dégoût ». Le carabin commençait à s'aguerrir, quand un événement imprévu vint brusquement changer sa destinée.

Un jour, il était allé écouter l'opéra des *Danaïdes*, de Salieri. Dès lors, adieu l'amphithéâtre et les leçons d'Amussat ! Désormais, il n'allait plus feuilleter que les partitions de Glück et les manuscrits de la Bibliothèque du Conservatoire.

Les études médicales de Berlioz avaient été de courte durée : les seules mentions. consignées aux registres de l'École et qui portent la signature autographe d'Hector Berlioz, sont les suivantes : sa première inscription date du dernier trimestre de 1821.

En 1822, suivent les quatre postérieures. En voici les numéros pour chaque trimestre : 187, 409, 180, 216. Ces chiffres prouvent apparemment que le jeune étudiant n'était pas des plus pressés à se faire inscrire.

*
* *

Bien qu'il ait fait l'école buissonnière, le grand artiste a conservé longtemps le souvenir de ses premières études.

Nous pourrions en fournir maints témoignages. Ainsi, dans sa correspondance avec Ferrand, il cite Hippocrate et ses aphorismes, en latin, car il a retenu le texte, qu'il avait dû apprendre aux leçons du père Berlioz.

Dans une lettre à Schumann, il fait allusion à des procédés de préparation de l'anatomiste Ruysch pour la conservation des cadavres.

Ses feuilletons sont remplis de termes de technologie médicale, et, dans ses ouvrages, l'empreinte apparaît encore plus évidente.

Prenons, par exemple, son *Voyage musical en Allemagne*. Au début d'une fantaisie sur les tribulations d'un critique, il cite ses anciens maîtres, Thédard et Gay-Lussac, à propos d'une variation humoristique sur la chimie, et principalement sur l'acide fluorhydrique.

Plusieurs autres passages relatent des expériences de physique.

Tant dans ses *Mémoires* que dans ses *Soirées à l'Orchestre* ou dans ses *Grotesques de la Musique*, Berlioz parle du bruit que le sang produit en passant dans les artères carotides, de la distinction des lobes cérébraux, de l'incision crurale.

Les principes d'acoustique lui étaient familiers, et, à maintes reprises, on le voit critiquer la théorie des vibrations, sur laquelle sont fondés les divers systèmes ou traités d'harmonie.

A un autre endroit, il observe et note la résonance des cloches de la cathédrale de Saint-Paul de Londres. Il entre dans une discussion approfondie sur l'hygiène de l'enfance à propos de l'alimentation des enfants assistés, alimentation à laquelle il attribue une influence déterminée sur le développement des organes vocaux.

Puis c'est l'anatomiste qui se retrouve dans ce passage si caractéristique : « Il n'y a que le bourreau qui puisse couper le poing à un malheureux, sans tenir compte des articulations, des attaches musculaires, des filets nerveux et des vaisseaux sanguins. »

C'est encore l'anatomiste qui écrira cette phrase significative :

« On ne coupe pas un membre, d'ordinaire, sans 'en connaître l'importance générale, les fonctions spéciales, les rapports intimes et l'anatomie interne et externe... »

D'autres passages montrent les sérieuses connaissances physico-chimiques de Berlioz : « Le feu ordinaire a besoin d'air, écrira-t-il à Ferrand, le feu électrique brûle dans le vide. »

Ailleurs, c'est de géologie qu'il nous entretient : « Si, comme il est prouvé, les continents où s'agite à cette heure la triste humanité furent jadis submergés, n'en faut-il pas conclure que les monts, les vallées et les plaines, sur lesquels roulent depuis tant de siècles les sombres vagues du vieil Océan, furent un jour couverts d'une végétation florissante, servant de couche et d'abri à des millions d'êtres vivants, peut-être même intelligents ! Quand notre tour reviendra-t-il d'être de nouveau le fond de l'abîme !... »

Pour tout dire, l'éducation scientifique de Berlioz n'avait pas de lacunes ; à chaque science il avait dérobé un lambeau.

Comme Jean-Jacques, d'abord musicien et qui resta toujours préoccupé du rythme de la phrase et de l'harmonie des périodes, Berlioz, qui avait commencé par la médecine, en garda ce souci de l'exactitude, cette précision dans l'expression qui caractérisent sa manière.

A l'instar de Rousseau, il justifie la vérité de cet aphorisme, qu'émit jadis E. Deschanel, dans ses *Essais de critique naturelle*, et qui nous servira de conclusion : « La première profession, même passagère, peut laisser des traces dans le talent même le plus mûr. »

A. C.

Un ingénieux moyen pour se préserver de l'insomnie.

Un ingénieur de la marine anglaise, sir Alfred Yarrow, souffrant depuis de longues années d'insomnie, n'a pu trouver un remède à ses souffrances qu'au cours d'un voyage dans un train canadien. Il n'avait plus passé de nuits tranquilles depuis son débarquement. Il vient de se faire construire un lit mécanique, mû par l'électricité, et reproduisant le bercement du train.

La "Chronique" par tous et pour tous

La lune et la santé.

Votre intéressant article, intitulé « Légendes, Mots et Curiosités de la Science », dont je viens de prendre connaissance dans la *Nature*, du 1er juin, contient, sur l'influence attribuée à la lune sur la santé, un bref exposé des opinions émises sur ce mystérieux problème, soulevé déjà, ainsi que vous en faites la remarque, par Hippocrate et Galien.

Si je m'en rapporte à une belle et curieuse étude de F.-V. Raspail, le poète grec Hésiode, qui vivait près d'un demi-millénaire avant le « Père de la Médecine », mériterait également de figurer parmi les précurseurs en question et, à l'appui de mon dire, je me permets de vous citer quelques-uns de ses *Aphorismes*, extraits de son poème, *Les Œuvres et les Jours*, qui contient, avec la *Théogonie* et *Le Bouclier d'Hercule*, le recueil de ce qui nous reste des œuvres du poète d'Ascrée.

6e Aphorisme d'Hésiode : Le sixième jour de la deuxième décade est propice aux plantations, très propre à engendrer des garçons, mais non à concevoir ou à marier les filles.

Raspail fait suivre cet aphorisme de la remarque suivante :

Le sixième jour de la deuxième décade ou décade, moyenne est le deuxième après la pleine lune, jour ordinaire des fortes marées et des tempêtes ; en Grèce, pays sec, c'était un bon jour pour les plantations ; on pouvait ainsi se dispenser d'arrosage Quant à l'influence de ce jour sur la différence des sexes dans l'acte de la conception, c'est un fait d'observation pour lequel nous devons, jusqu'à présent, nous fier à la science des grandes écoles assyriennes et égyptiennes à qui ces préceptes semblent avoir été empruntés. Quant à ce qui regarde l'inopportunité du mariage ce jour là, elle vient de ce que ce jour tient le milieu entre les époques des règles ou menstrues. immédiatement après lesquelles la femme devait éprouver une grande aptitude à concevoir dans le pays de la Grèce, car les menstrues coïncident en général avec les lunestices, surtout avec le lunestice austral.

11e Aphorisme d'Hésiode : Méfie-toi des quatrièmes jours de la première et de la troisième décade ; ce sont des jours d'angoisse et d'irritation nerveuse.

Il ne faut pas oublier, dit Raspail, que les jours de la 3e décade se comptaient à rebours, et il ajoute : les jours, le quatrième et le vingt-sixième jour du mois lunaire, sont des jours de changements brusques dans la hauteur de la colonne barométrique, changements qui influent tant sur le système nerveux. Les Grecs, on le sait, étaient plus impressionnables, pour ne pas dire plus lunatiques que nous, enfin plus susceptibles de se ressentir des commotions que fait éprouver à l'économie organisée, animale ou végétale, la compression exercée par la lunatmosphère sur la teratmosphère.

13e Aphorisme d'Hésiode : Soyez en garde contre le cinquième jour, jour de malaises et d'indispositions. On dit, en effet, que c'est ce jour néfaste que les Furies errent autour de nous pour punir les parjures de la peine qu'a imposée Eris à ceux qui violent le grand serment.

Ceci, dit Raspail, a l'air d'un arcane des grandes initiations.

Hésiode termine ce résumé de la météorologie à l'usage spécial des contrées de la Grèce par les généralités suivantes :

Tels sont les jours du mois lunaire qui sont propices aux vœux des habitants de la Terre ; tous les autres sont douteux, sans grande chance et sans beaucoup de profit. Tel préfère l'un et tel préfère l'autre, mais fort peu savent pourquoi, car il arrive que la même journée de la même catégorie se montre tantôt marâtre et tantôt bonne mère. Heureux celui qui, opérant à la faveur de ces notions, se tient en règle avec les dieux, consulte avant tout les auspices et repousse toute mauvaise pensée.

Les mœurs de ses compatriotes suggèrent à ce contemporain d'Homère, les amères réflexions suivantes :

Puissé-je, s'écrie-t-il, n'avoir jamais vécu avec cette race d'hommes du cinquième âge du monde ; puissé-je être mort avant son apparition, ou n'être point né après ! Car c'est un âge de fer... Le père ne sympathise pas avec ses enfants, ni les enfants avec le père, ni l'étranger avec son hôte, ni l'ami avec son ami ; on n'est pas même ami entre frères, comme anciennement On voit les enfants manquer de respect envers leurs parents accablés de vieillesse et insulter à leurs cheveux blancs, sans s'inquiéter de la colère des dieux. Dans leur violence, ils sont hommes à ruiner la cité les uns des autres, sans se soucier des règles de la justice et de l'humanité, ni des notions du bien et du mal Ils honoreront le méchant et l'homme diffamé, sans respect humain et sans vergogne. On voit le vaurien insulter à l'honnête homme, et l'effronté prêter serment avec l'intention de se parjurer... A tous ces maux il n'est plus de remède...

Valons-nous mieux aujourd'hui, ajoute Raspail, avec nos semblants chatouilleux d'honneur, de probité et de religion ; ou plutôt ne sommes-nous pas mille fois pires ?

Il me paraît aussi que l'extrait précité d'un des poèmes d'Hésiode aurait très probablement eu l'entière approbation des sages et des moralistes de n'importe quelle époque.

Permettez-moi d'ajouter à ces lignes quelques passages concernant l'influence des astres sur l'organisme, extraits de l'*Histoire naturelle de la Santé et de la Maladie*, par F.-V. Raspail.

Une sorte d'intuition instinctive avait, de toute antiquité, fait ressentir à l'homme le fond de ce que nous croyons avoir démontré au sujet de l'influence des astres qui roulent au-dessus de nos têtes. Mais, comme tout ce qui n'émane que du pressentiment et non de la raison déduite de l'expérience, cette influence a été rangée de tout temps au nombre des influences occultes et tenant du mystère, au nombre des idées chimériques et superstitieuses, soit par les esprits positifs, soit par ceux qui en toute chose sont plus frappés de dix anomalies que de vingt concordances... Ce que calculent

les savants, on le croit, et personne ne le discute ; mais pour ce qui se passe en nous, c'est chacun de nous qui en est juge, et la plus belle équation algébrique ne parviendra jamais à nous faire accroire que nous devons ressentir ce que nous ne ressentons pas du tout ; aussi, le vulgaire a t il continué à croire ce que les savants prenaient tant en pitié... Il n'y a pas jusqu'aux médecins qui n'aient souri et haussé les épaules à la seule idée que la lune puisse avoir quelque influence sur le mieux ou le pire de notre santé... Et pourtant, cette idée s'est fait jour dans le cerveau de l'un ou de l'autre des plus sages, à chaque siècle ; et les hommes de la campagne n'en ont jamais démordu, en ce qui concerne l'ordonnance de leurs travaux et les époques des semailles et des récoltes.

Toutes les fois que vous rencontrerez une pareille lutte entre l'expérience et le pressentiment, soyez sûrs que c'est l'expérience qui part d'une fausse hypothèse, et qu'elle ne se trompe et n'est si souvent en désaccord avec le pressentiment, que parce qu'elle déplace la question et le point de départ de la solution du problème...

PAUL BERNER.

Un jugement sévère sur D. Larrey.

(Lettre inédite.)

Lyon, 27 janvier 1842.

Je suis arrivé tantôt à trois heures, j'ai vu chez Me Seguin que Bouillé a dû m'écrire et qu'il sera ici après-demain. J'étais indécis et cependant penchais pour continuer ma route, mais ayant consulté Seguin lui-même, j'ai appris qu'il avait lui-même fait faire des démarches au Ministère sur le motif d'un traité qu'il était en voie de passer avec nous et qu'on lui avait répondu que pourvu que le traité fut passé soit avec lui conjointement avec MM. Bayard, soit lui tout seul, la déchéance était révoquée. Je ne pouvais donc de gaieté de cœur faire manquer le traité par mon départ.

Je partirai donc le 30, et même si j'avais sécurité complète qu'on ne mit quelque retard involontaire au Ministère vu les grands embarras qu'on y a ; si j'avais cette sécurité, dis-je, je retournerais à Roquemaure, n'ayant rien d'urgent dans ce moment à Paris.

En sortant de l'hôtel, j'ai vu passer le convoi du bon LARREY, qui est mort en débarquant avant-hier du bateau à vapeur. Il était très malade à Avignon venant d'Afrique, il avait besoin de repos ; mais, pressé d'arriver pour assister au convoi du duc d'Orléans, il a rencontré ici le sien. Ces docteurs sont une race de courtisans enragés. Celui-ci affectait pour NAPOLÉON, après avoir été chaud républicain, le dévouement de l'homme-lige ayant été mentionné dans le testament de l'Empereur pour un legs de 100 mille francs, comme à l'homme le *plus vertueux* de l'armée. Il fit une cour assidue aux Bourbons, mais elle ne lui fut pas si fructueuse. En juillet 1830, chirurgien en chef de la garde royale, il passa à l'enthou-

siasme de cette révolution et à l'admiration de Louis-Philippe. C'était du reste un habile coupeur de bras et de jambes ; il aimait même à exercer son talent et plus d'un pauvre diable a été privé d'un membre qu'il aurait pu conserver, s'il n'était tombé sous les coups de Larrey ; au reste ce n'était pas un homme instruit et il n'a pas fait faire un pas à la chirurgie. C'était une célébrité médicale de l'Empire à réputation usurpée.

Ce farouche républicain tenait à son titre de baron en véritable monomane de.comédie. Si on l'appelait M. le Docteur seulement, il ne répondait point, prenait son chapeau et plantait là le malade ou le blessé. Ce fut lui qui demanda à Napoléon ce titre de baron. Napoléon en fut surpris, puisqu'il sait à quoi s'en tenir des principes des jacobins, ce qu'avait été Larrey ; il ne le refusa point cependant et le créa baron Larrey de Thamor (*L'arrêt de ta mort*). Napoléon aime, au fond des plis de son manteau impérial, du trivial et il aimait assez le calembour comme tu vois, celui-là est trop cynique pour la grande épopée ; car on prétend que le système suivi par Larrey était une suite des idées admises de Napoléon.

A peine un quart des amputés s'en tirent-ils, des autres blessures graves les deux tiers n'en meurent pas, mais sont impropres au service. Ainsi avec *L'arrêt de ta mort* un quart pour les invalides, établissement qui ne coûtait rien à l'Empereur, car c'est lui Napoléon qui l'a mis au compte des officiers de l'armée qui subissent depuis le consulat une retenue de 5 francs sur leurs appointements. Ainsi le Grand Empereur détruisit l'œuvre de Louis XIV que la république avait respectée. Jamais Louis n'aurait imaginé de faire payer aux officiers l'asile donné aux vieux soldats ! Pour mieux comprendre l'économie du système Larrey, il ne faut pas oublier que les infirmités pour blessures donneraient droit à une pension de retraite payée par l'Etat, mais ceux qui avaient un membre de moins étaient envoyés aux Invalides.

Enfin, sur le grand homme, pour passer à des choses plus gaies, je te dirai qu'il n'allait jamais au but sans demander à haute voix : la Monaco ! et en donnant la main à sa danseuse, et en fredonnant les paroles.

Décidément, la classe moyenne s'émeut de la nomination du duc de Nemours, il est fier, *aristocrate*, n'a jamais cherché à se populariser. En somme, les parvenus ont ressenti le mépris que ce jeune prince n'a jamais dissimulé pour la cohue révolutionnaire.

Ils se rencontrèrent sur la route à une porte avec Alaux de La Rochefoucaud, peu de temps après la mort du père d'Albert qui siégeait aux pairs. Le duc de Nemours lui dit : « Je crains bien que vous ne suiviez pas en tout point l'exemple de votre père, nous ne vous verrons pas aux Tuileries ? J'en serai faché pour mon compte ; mais à votre place j'agirais ainsi que vous le faites et bien certainement, Monsieur le gentilhomme de la chambre de Charles X, si jamais l'envie vous prend de venir au château, vous comprendrez tout l'honneur que vous nous ferez » ; et là-dessus lui tendit

la main et remonta en voiture. Lui venant d'Alger et Alaux, allant à Prague, porta à Charles X les regrets de son père nourricier, d'avoir continué à siéger.

Voilà, ma chère amie, la causerie de 30 ans ! Le fait est que je ne suis plus jeune et que j'ai vu, entendu, fait et retenu bien des choses.

Je t'embrasse de tout mon cœur, ainsi que les...

BERMOND (1).

Le pneu de la bicyclette dans la méthode de Bier.

Plus d'une fois M. SCHOUTE a senti le besoin d'un moyen simple, permettant d'obtenir en même temps l'immobilisation d'un membre et son hyperémie veineuse selon la méthode de BIER.

Il y a quelque temps, l'auteur eut à soigner un individu atteint d'une coxite tuberculeuse excessivement douloureuse, compliquée d'une ulcération à la hauteur du trochanter du même côté. Ayant l'intention de traiter cette affection par l'immobilisation et l'application de la méthode de Bier, l'idée lui vint de recourir au pneu vide autour de la hanche et en passant par le pli de l'aîne, sans exercer une traction ; les extrémités du pneu furent liées et réunies. Ensuite, il appliqua une couche d'ouate et un pansement plâtré, ayant soin de laisser libre la valve du pneu. Le pansement fini, quelques coups de la pompe à pied de la bicyclette suffirent à gonfler le pneu et à obtenir l'hyperémie veineuse.

L'auteur a été très content de sa méthode, qui, selon lui, a les avantages suivants :

1° On peut très facilement obtenir et faire fixer l'hyperémie veineuse; 2° en contrôlant le pouls par le doigt on peut doser très exactement le degré de compression et d'hyperémie ; 3° le prix de l'appareil est très modeste : un seul pneu, et deux valves complémentaires suffisent à trois bandes compressives ; 4° on peut se procurer les pneus partout ; 5° la méthode de M. Schoute serait aussi très bonne pour obtenir l'hémostase en cas d'accidents.

(Dr Schoute, De fietsband.)

(1) Nous n'avons aucun renseignement sur le signataire de cette lettre ; peut-être quelqu'un de nos lecteurs pourra-t-il nous renseigner.

Echos de Partout

L'importance économique d'un tic. — Les *Archives d'Anthropologie* donnent d'assez curieux détails sur le tic yankee, manie nationale d'outre-Atlantique, qui consiste à mâchonner constamment des fragments d'une sorte de gomme élastique, la *chewinggum*, la gomme à mastiquer.

Voici d'après notre confrère la *Revue Scientique*, quelques renseignements sur l'importance commerciale de cette pratique maniaque.

La « chicle » ou gomme à mastiquer, que les Américains consomment en si grande quantité, est fabriquée aux États-Unis, mais provient d'un arbre, l'*Achras sapota* (sapotacées) ou sapotillier, qu'on rencontre dans l'Amérique centrale et principalement au Mexique.

A l'époque actuelle, tel qu'il est exploité, il se rencontre à l'état sauvage, mais on se propose d'établir des cultures rationnelles. Son bois est apprécié pour l'ébénisterie.

L'exploitation du sapotillier pour la gomme se fait au moyen d'incisions et durant l'époque des pluies. L'incision est faite en forme de V autour de l'arbre. Au point de jonction des deux lignes est placé un récipient. Au moment de l'incision, la résine a un aspect blanc, mais elle jaunit rapidement au contact de l'air et se solidifie jusqu'à prendre la consistance du miel. Les arbres, saignés périodiquement avec soin et modération, peuvent produire pendant vingt-cinq ans.

En 1909, les importations de chicle aux États-Unis s'élevèrent à 5.456.139 livres anglaises, soit à près de 2.500 tonnes, valant 10.423.375 francs. On prépare, avec cette substance, les « chewinggum » mastications, aromatisées à la menthe, à la vanille, à l'orange. On ajoute aussi dans la préparation certains digestifs, tels que la pepsine.

(*Jour. de Méd. et de Chir. prat.*)

La susceptibilité de Chevreul. — C'est quelques années après la mort de GEOFFROY SAINT-HILAIRE que le grand chimiste CHEVREUL fut nommé directeur du Muséum. Il y vécut jusqu'à l'âge de cent trois ans. En 1886, à la cérémonie de son centenaire, un incident fort singulier vint tout à coup mettre l'assemblée en grand émoi.

Devant une assistance aussi nombreuse que choisie, MOUNET-SULLY avait mission de déclamer un dithyrambe en l'honneur de l'illustre savant. Alors, au milieu d'un grand silence, s'adressant à lui d'une voix forte et pleine de lyrisme :

« O toi, génie que la gloire...
« Monsieur, interrompit le vieillard, on ne m'a jamais tutoyé. »
Coup de théâtre !...

(*Paris médical*)

L'épreuve de la langue. — Dans l'abstinente Norwège, l'ivrognerie est punie comme il convient en tel pays. Il va sans dire qu'un médecin ne se trouve pas toujours sur les lieux pour constater le crime ; à défaut de ce témoignage écouté, on se contente de celui d'un quelconque juge de paix, lequel, à vrai dire, use d'un moyen assez singulier. Il s'agit de « l'épreuve de la langue », connue aussi des étudiants allemands.

Récemment, un juge dut appliquer à Oslo cette épreuve, qui paraît enfantine. Le juge demanda à l'une des personnes présentes de proposer un mot que le prévenu devait prononcer ensuite de la manière la plus correcte pour prouver que nul alcool ne troublait son cerveau.

Le juge reçut une feuille de papier sur laquelle se trouvaient ces mots :

« Tre Stytraastubber ». Le juge posa le papier et dit à l'accusé :

« Veuillez, je vous prie, prononcer distinctement et d'une haleine le mot *Tre Trystraa* — non — *Tre Strytraa* — non — (mouvement de gaieté dans la salle) »,

Le juge reprit avec aigreur ; *Trestytraastrub* !

La salle entière partit d'un grand éclat de rire, tandis que le juge, épongeant la sueur qui coulait de son front, déclarait qu'il fallait être d'une sobriété exagérée pour pouvoir prononcer ce mot diabolique.

Nous n'y contredisons pas, mais comment pareille chose serait-elle possible dans un pays sec ?

(*Excelsior.*)

Médecin éditeur. — Le Dr Brucker est éditeur d'art. Il vient d'éditer *La Pierre d'Horeb*, qui est une histoire d'étudiants et étudiantes en médecine, due à la plume de Georges Duhamel, *docteur en médecine*. L'ouvrage est naturellement dédié à un médecin : le docteur Heuyer, médecin des hôpitaux, qui fut camarade d'études de Duhamel. Cette édition sera illustrée par le docteur Paul E. Colin, et tirée sur papier filigrané « à la coupe d'Hippocrate ».

Correspondance médico-littéraire

Questions.

La phtiriase et les grands hommes (XXXIII, 188). — « Nous savons, par un document inédit, rapporte le Dr Emmanuel LABAT, que lorsque NAPOLÉON BONAPARTE, débarquant pour la première fois en France, fut accueilli dans la famille de LOMÉNIE, une femme de chambre dut travailler plusieurs jours à débarrasser des parasites qui l'infestaient la tête du futur maître de l'Europe. »

Cette particularité a-t-elle été signalée par les historiens de l'épopée napoléonienne ? Pour notre part, c'est la première fois que nous la voyons mentionnée. Qu'y a-t-il de vrai dans cette hasardeuse assertion ?

C. R.

Périphrases indiquant le membre viril. (XXXIV, 313). — Dans le numéro du 1er mars de la *Chronique médicale* sont données plusieurs périphrases indiquant le membre viril.

En voici une autre que j'ai trouvée dans un des contes drôlatiques de Balzac (1) intitulé : « Sur le Moyne Amador qui fera un glorieux abbé de Turpenay » où l'objet en question est désigné sous le nom de : « dodrantal ».

Les circonstances à l'occasion desquelles il est fait usage de ce vocable ne permettent pas de douter de la signification qu'il faut lui attribuer.

Les voici brièvement résumées. Anecdote plus que légère, mais où j'ai Balzac pour complice et même pour éditeur responsable.

L'abbaye de Turpenay qui comptait parmi des religieux un moine nommé Amador lequel, nous dit Balzac, était « ung maulvais souldard de la milice ecclésiasticque », avait, avec le sire de Condé, seigneur du voisinage, un litige, dont la perte eût été la ruine pour elle. Le moine Amador que cette ruine eût réduit à la misère se résolut à tenter de conjurer le péril. Dans ce but il s'introduit dans le château de l'ennemi, où il est accueilli par maintes avaries, mais, ferme en son dessein, il tient bon, endure tout, n'abandonne pas la place et parvient, dans une même nuit, à mettre à mal la châtelaine, sa fille, sa belle-sœur et sa femme de chambre : excusez du peu !

Subjuguée, la gent féminine du château devient l'alliée du

(1) BALZAC, *Contes drôlatiques*, IIIe Dixain : Sur le moyne Amador qui feut un glorieux abbé de Turpenay.

moine et, tarabuste tant et si bien le sire de Condé qu'elle lui arrache incontinent la signature d'une charte donnant gain de cause à l'abbaye.

Triomphant, le moine Amador revient au monastère où il arrive brandissant la bienheureuse charte libératrice et la présente au père abbé.

Ici je cède la parole à Balzac.

« Le bon abbé s'estant faict lire l'escript du sire de Condé s'en allait disant :

« — En ces diverses conionctures esclate le doigt de Dieu auquel besoing est de rendre graaces.

« Comme le bon abbé revenoyt toniours à ce doigt de Dieu en merciant Amador, le moyne maugréa de veoir tant amoindrir son dodrantal et luy dit :

« Prenez que ce soyt le bras, mon père, et n'en sonnons plus mot. »

Je n'ai vu le mot de « dodrantal » employé que dans ce conte de Balzac. J'en ignore totalement l'étymologie. Quelque lecteur de la *Chronique* pourra sans doute la donner.

Dr L. Boulanger (*Paris*).

Une grossesse prolongée. — Voici ce que je relève dans les *Causeries du Lundi*, par C.-A. Sainte-Beuve, t. V, p. 787 :

« Madame la Duchesse d'Angoulême.

« *Marie-Thérèse-Charlotte de France*, née le 19 décembre 1778, était le premier enfant de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette. Il y avait sept ans déjà que la reine était mariée, quand un jour elle fit part aux personnes de son intérieur de sa première joie d'épouse et de ses futures espérances. Un an après environ, *elle accoucha de Madame...* »

Que pensent nos collaborateurs de cette grossesse anormale ; à moins que la sagacité de l'illustre critique ait été en défaut, pour une fois ?

R. L.

L'usage du café est-il antérieur au XVIIIe siècle ? Il semble que les Salernitains ont connu et pris le café avant Louis XIV ;

> Commence avec la viande un dîner que termine
> La tasse de café, liqueur chaude et divine.

Il est fâcheux qu'aucun commentaire n'accompagne cette indication plusieurs fois répétée de l'usage du café dans cette partie de l'Europe au moyen âge.

Lector.

Réponses.

— Dans le numéro du 1er septembre 1927, de la *Chronique médicale*, page 276, un de vos correspondants demande des éclaircissements sur l'origine du mot *pinard*, donné au vin par les poilus pendant la grande guerre, et votre correspondant pense que cette appellation pourrait provenir du nom du Dr Pinard, qui. pendant la guerre, distribua largement du vin aux poilus, à Fosses, en Belgique.

Le hasard a voulu que, quelques jours avant la réception du numéro en question de votre journal, nous ayons parlé à table, entre pensionnaires de la *Maison du Médecin*, de l'origine du mot *pinard*. Quelques-uns de nos collègues, étant nés dans des pays vignobles, nous ont fait la remarque que, sous le nom de *pineau*, on désignait une variété de vigne. Un de nos confrères nous a même dit que ce nom de *pineau*, loin d'être nouveau, se trouvait dans Rabelais.

J'ai voulu tirer la question au clair et voici le résultat de mes recherches. Dans le Glossaire de Rabelais je trouve *Pineaulx* (raisins), sorte de raisins petits, serrés et d'un beau noir, dont on fait un excellent vin.

Piot, Pyot : vin.

Il faut dire que le mot *Pinard* existe aussi dans le même glossaire, mais il veut dire : *petite monnaie !*

Par contre, dans le Dictionnaire français de Dupiney de Vorepierre, édition de 1867, je trouve, à l'article *Vigne*, que les *Pineaux*, ou *Pinots*, tels que le *Pineau* noir, ou Noirien, le *Pineau* mour, ou *Mouret*, le *Pineau* rougin, sont les cépages qui donnent les meilleurs vins de la Bourgogne.

Que conclure de tout cela ? A mon avis ceci : que l'origine du terme *Pinard*, pris dans l'acception de *vin*, est bien plus ancienne qu'on ne le pense, et que ce terme dérive, très certainement, du mot *Pineau*, par un de ces abus de langage où la fantaisie du poilu est plus facile à comprendre que lorsqu'elle a baptisé le bœuf de conserve, *singe* !

Dr Estrada.

— Au lecteur de la *Chronique* qui demande si l'expression de *pinard* est tirée du nom d'un médecin belge compatissant aux poilus pendant la guerre, on peut répondre hardiment que la question est tranchée depuis longtemps.

Pinard est une très vieille expression paysanne, ayant la même origine que *pinaud*, c'est-à-dire tout simplement la *pomme de pin*, qui servait d'enseigne aux mastroquets depuis des siècles, même au temps des Romains (voir Horace), et qui, à cette époque, avait probablement, comme raison d'être, que le vin commun était ordinairement additionné de résine ou de térébenthine (comme

encore en Grèce), pour assurer sa conservation. Dans les pays très chauds, quand la fabrication était un peu primitive, et que le vin était conservé dans des outres, la térébenthine agissait comme antiseptique et prévenait les fermentations secondaires. C'est pour les éviter aussi qu'on faisait, et qu'on fait encore cuire certains vins de Grèce et d'Espagne. L'enseigne de la pomme de pin devait répondre à du *vin cru*, conservé simplement par l'addition de résine, et réservé au populaire.

Je crois, d'ailleurs, que tout cela est bien connu. Mais il est temps de tuer la légende du pinard *bienfaisant*, ayant reçu le nom d'un *bienfaiteur*, et de laisser à d'autres facteurs plus sérieux le mérite de notre victoire.

Dr Raoul Blondel.

— Un journal de Namur a reçu à ce même sujet la lettre suivante, qu'il a bien voulu nous communiquer :

Monsieur le Rédacteur,

Je lis, dans *Vers l'Avenir*, que le Dr Cabanès demande si l'on peut confirmer que le sobriquet de « Pinard » donné au vin pendant la guerre, viendrait d'un de ses confrères, le Dr Pinard, de Fosses, en Belgique.

Vous répondez que, renseignements pris à bonne source, il n'y eut jamais, à Fosses, de médecin du nom de Pinard.

C'est très vrai, mais cela n'est pas péremptoire : dans un village voisin de Fosses, à Saint-Gérard, a vécu de longues années, et vivait encore en 1914, le Dr Charles Pinard. Que des soldats français aient confondu ces deux localités voisines, rien de moins invraisemblable. Faut-il en conclure que mon vieil ami, le Dr Pinard a donné son nom au vin des tranchées ? Cela me paraît fort douteux.

On sait, en effet, que le « pinot » est l'un des cépages qui contribuent le plus à la production des vins français. De « pinot » à « pinard », il n'y a qu'un pas, que les soldats, vignerons de Bourgogne et d'ailleurs, auront facilement franchi.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Un abonné.

Existait-il une Faculté, à Reims, au XVIIe siècle ? (XXXIV, 314). — Dans le numéro du 1er octobre 1927 de votre journal, page 314, un de vos correspondants demande s'il y avait au XVIIe siècle une école de médecine à Reims.

Ayant fait mes études au lycée et à l'école de médecine de cette ville, je sais de façon certaine qu'il existait à Reims, sous l'Ancien Régime, une faculté de médecine, très prospère, qui ne fut supprimée qu'à la Révolution de 1789.

Si votre correspondant veut des détails sur cette faculté de mé-

decine de Reims, il pourrait certainement s'en procurer auprès du D[r] Pol Gosset, de Reims, qui est très documenté sur tout ce qui touche à cette ancienne faculté rémoise.

D[r] FONTAINE (*Garches*).

Gouttes d'Angleterre (XXXIV, 206). — Le *Codex medicamentarius, seu Pharmacopea parisiensis*, dont la cinquième édition parut sous le décanat de J.-B. BAYER, en 1758, donne deux formules de *Gouttes d'Angleterre* :

A la page 247, *Guttæ anglicæ anonymæ.*

℞	Corticis sassafras. . . . . . . } Radicis asari. . . . . }	ana unciam unam.
	Ligni alves.	semi unciam.
	Opii selecti.	drachmas tres.
	Salis volatilis cornu cerni . . . } rectificati . . . }	drachmam unam.
	Spiritus vini rectificati.	libram unam.

Digere balneo maris per viginti dies decanta et serva.

A la page 216, *Guttæ anglicæ cèphalicæ* :

℞	Spiritus volatilis Serici crudi. . . } cum suo sale. . . . . }	uncias quatuor.
	Olei stillatitii Lalanduvæ. . . .	drachmam unam.
	Spiritus vini rectificati.	semi unciam.

Digere per horas viginti quatuor, distilla ex ante balneo maris, donec oleum prodeat.

Et BAUMÉ, dans ses *Eléments de Pharmacie théorique et pratique*, reproduit en 1798 les mêmes formules. Dans une remarque, il note que les gouttes céphaliques d'Angleterre ont été publiées pour la première fois par TOURNEFORT (*Acad. des Sciences*, 17 avril, p. 79).

Il en tenait la composition d'un médecin de Londres, LISTER, qui vint en France à la fin du XVII[e] siècle. Lister publia, d'ailleurs, la relation de son voyage d'études, et ses lettres furent traduites en français.

Ce n'est que postérieurement qu'on fit entrer de l'opium dans la formule : les gouttes anodines d'Angleterre sont encore connues sous le nom de *Gouttes anodines de Talbot* ; les gouttes céphalitiques, sous le nom de *Gouttes de Goddard*.

Elles étaient employées dans les maladies accompagnées d'assoupissement et convulsion, dit le *Dictionnaire économique* ; on les considérait comme un excellent cordial, convenable dans les fièvres malignes, lorsque les forces du malade sont extrêmement épuisées ; on les utilisait aussi dans les cas de vapeurs ou d'apoplexie. La dose en était de deux à douze gouttes, dans une cuillerée de tisane ou de bouillon, ou de vin d'Espagne.

Mais il semble, d'après la posologie, que ce ne sont pas les gout-

tes que prit le maréchal de Lorges, mais plutôt une spécialité pharmaceutique préparée par le sieur Stangthon, à Londres. Cette préparation, de composition secrète, dans laquelle entraient trente-deux ingrédients, était aussi connue sous les noms de *Grand Elixir cordial. Grand Cordial, Gouttes d'Angleterre*. Le *Dictionnaire économique* donne la formule suivante :

Prenez absinthe, gentiane, germandrée, écorce d'orange amère, une poignée de chaque ; quatre grammes de rhubarbe ; deux grammes d'aloès. Faites infuser le tout dans deux pintes d'esprit de vin durant quinze jours. Filtrez ensuite la liqueur et la conservez dans des bouteilles bien bonchées. On prend cinquante ou soixante gouttes de cet elixir, plus ou moins selon qu'on le juge à propos avec ou sans sucre, dans un verre d'eau ou de bière, ou dans du thé, du vin de Canarie, du cidre, du vin blanc, ou même dans une petite quantité de quelque liqueur spiritueuse : et cela en tout temps, mais surtout à jeun.

Cet elixir donne beaucoup d'appétit, facilite la digestion, fortifie l'estomac, chasse les vents de l'estomac et des intestins ; guérit radicalement la débilité d'estomac et ses nausées, particulièrement lorsque ces indispositions viennent d'avoir lieu. Il corrige promptement les pernicieux effets du mauvais vin. On s'en sert avec succès pour les vapeurs (dans les deux sexes), et pour les accidents qui accompagnent souvent cette indisposition, tels que la faiblesse, l'évanouissement, le tremblement, la mélancolie : il ranime bientôt les esprits. Il est très bon pour les aigreurs et pour la puanteur d'haleine provenant d affections scorbutiques On le prend pour faire mourir toutes sortes de vers, dans les enfants et dans les adultes. Il garantit de l'infection de l air et des maladies contagienses : attendu qu'il empêche le sang de se putréfier, en le maintenant dans une circulation égale et libre.

C'était, somme toute, un apéritif laxatif, quoi qu'en dise Saint-Simon ; il n'est pas étonnant que le maréchal de Lorges ait été amené à une opération *douce, mais prodigieuse par le bas*.

Dr Ghislain-Houzel (*Paris*).

Gouttes d'Angleterre (XXXIV, 206). — Réponse à la question de M. J. B., sur les gouttes d'Angleterre données par Saint-Simon à son beau-père, le maréchal de Lorges : « Quelle était la composition de ces gouttes ?

Gouttes anglaises noires des Quakers.

Opium de Smyrne.	100 gr.
Noix muscade	25 gr.
Safran.	8 gr.
Acide acétique à 1,060.	60 gr.
Eau distillée.	540 gr.
Sucre.	50 gr.

(Bouchardat.)

Saint-Simon, en qualité de profane, a écrit *Gouttes d'Angleterre*, au lieu de *Gouttes anglaises noires des Quakers*. Et l'opium de ces gouttes, au grand étonnement de Saint-Simon, a vaincu un spasme

intestinal produisant l'obstruction et l'arrêt des matières fécales chez le maréchal de LORGES, et en a déterminé la débâcle et les évacuations multiples, qui ont étonné Saint-Simon en constatant un pouvoir purgatif à un médicament calmant.

Cette formule et cette explication sont, je crois, très justes, car elles s'appuient sur les dates ci-jointes.

Depuis plus de trois siècles, l'opium est très employé en Angleterre d'où il est passé en Amérique et en Europe.

La secte des Quakers (de *to quake*, trembler, parce qu'ils tremblaient en priant Dieu) date environ de 1630.

SYDENHAM, qui donna son nom au laudanum, vécut de 1624 à 1689 ; SAINT-SIMON, de 1675 à 1755 ; le maréchal de LORGES, de 1714 à 1775.

La secte des Quakers était alors en pleine prospérité à cette époque, reconnue en 1689 ; en 1681, PEN. pour donner asile aux quakers, avait obtenu du roi d'Angleterre un territoire en Amérique, qui prit le nom de Pensylvanie.

De tout temps, les prêtres et les sectes religieuses ont fait de la médecine. De nos jours encore, nous avons la tisane des Chartreux, l'Eau de Jouvence, de l'abbé Soury, etc., etc. ; mais ce qu'il y a de bon pour nos contemporains, c'est qu'une fois guéris ou amendés, ils ne sont pas oubliés et la Bénédictine, la Chartreuse, et autres produits, leur apportent les joies de ce monde après un bon repas.

Dr EDMOND MORIN (*Paris*).

— La Pharmacopée universelle de LÉMERY de 1738 donne, page 867, sous le titre d'*Elixir antiépileptique excellent*, une formule composée d'alcoolat d'opium et d'esprit de tête humaine, de chaque parties égales. Il ajoute : « Plusieurs tiennent que c'est ce qu'on appelle gouttes d'Angleterre, quoi qu'il en soit, il en a les vertus » ; à défaut d'esprit de tête humaine, on peut se servir d'esprit de corne de cerf, mais nous doutons qu'il y ait eu en France assez de cerfs pour suffire à la grande consommation qui se faisait de ce produit.

L. KAUFFEISEN (*Dijon*).

Le traitement de la tuberculose par le séjour dans une étable (XXXIV, 203). — A propos de l'article, page 203 (traitement tuberculeux dans les étables), voir mon article sur *Read*, médecin de la Bastille.

M. BOUVET.

Qu'était-ce que l'eau d'émeraude? (XXXIII; XXXIV, 215). — Nous ne pouvons nous ranger à l'opinion de M. BOUVET, qui croit que cette eau d'émeraude de Mme de SÉVIGNÉ n'était autre que le baume tranquille, parce qu'il en avait la couleur. Voici nos raisons : 1° on n'a jamais donné le nom d'eau à une huile ou à un baume, les deux choses ne pouvant s'accorder ; 2° le baume tranquille avait une odeur *sui generis* loin d'être agréable, et nulle coquette n'aurait eu la pensée d'en parfumer son mouchoir ; 3° il y a dans les *Elé-*

ments de Pharmacie de Baumé, de 1777, page 451, une formule *d'Eau d'Emeraude*, qui répond parfaitement à tout ce qu'on peut lui demander : couleur verte et odeur très agréable ; c'est une teinture de plantes aromatiques, à laquelle on ajoutait de l'esprit de lavande et de romarin. L'eau d'émeraude de Mme de Sévigné ne devait pas s'en écarter beaucoup, L. Kauffeisen.

— Il y a, dans les anciennes pharmacopées, deux sortes de Gouttes d'Angleterre. Les gouttes anodines de Talbot, à base d'opium et d'aloès, encore usitées sous le nom de gouttes noires anglaises et les gouttes céphaliques d'Angleterre excitant diffusible à base d'alcool, d'essence de soie et de lavande.

Il s'agit, vraisemblablement, dans le cas du maréchal de Lorges, cité par Saint-Simon, des gouttes de Talbot, l'historiographe spécifiant que le remède n'a rien de purgatif. On peut considérer Saint-Simon comme un précurseur de Ducastel, qui préconisa, il y a quelque 20 ans, le traitement de la variole par l'opium, associé aux excitants diffusibles.

C'est une preuve nouvelle de l'étonnant sens clinique du grand mémorialiste. On sait, en effet, que, lors de son ambassade à la cour de Philippe V d'Espagne, il fixa l'opinion hésitante des médecins, en diagnostiquant un érysipèle d'après l'existence de l'adénopathie concomitante, méconnue par les archiâtres de la Cour.

Dr Fortuné Mazel.

La notion des infiniment petits au XVIIe et XVIIIe siècles (XXXIV, 320). — Dans votre excellente *Chronique médicale* du 1er octobre 1927, à la Revue biblio-critique, à propos du livre du Dr Yves-Marie Palud, *Sur la notion des Infiniment petits, chez les philosophes et les médecins des XVIIe-XVIIIe siècles*, vous constatez, en citant des noms, que ce sont des précurseurs des découvertes pasteuriennes.

Les xviie et xviiie siècles sont de notre époque, mais si nous remontons à l'an 325 après J.-C., nous trouvons un acte de foi, le symbole des apôtres vulgo le *Credo*, que l'on chante ou récite de nos jours à chaque messe, et dans lequel il est parlé des *infiniment petits* :

En l'an 325, l'empereur Constantin réunit le concile de Nicée pour combattre l'hérésie d'Arius. Ce concile remania le symbole des apôtres fait à Jérusalem avant la dispersion des apôtres du Christ, et c'est celui que l'on chante aux messes sous le nom de *Credo*.

Credo in unum Deum patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et *Invisibilium*...

Nil novi sub sole !

Et je suis persuadé que, s'ils pouvaient parler, les microbes de toutes espèces, bactéries, tréponèmes, hématozoaires, sans oublier ceux en coques, seraient très fiers d'avoir été pressentis par le concile de Nicée, où il devait y avoir quelques médecins.

Dr Ed. Morin.

Chronique Bibliographique

Chanoine Marcel. — **La mort de Diderot**, d'après des documents inédits. Paris, H. Champion, 1925.

Nul n'ignore que Diderot a succombé à une mort subite ; mais à quelle cause attribuer celle-ci ? On sait seulement qu'il fut atteint de coliques néphrétiques ; qu'il eut des hémoptysies ; et que, sur la fin, il eut les jambes enflées et même ulcérées. Mais ce n'est pas le problème qu'a voulu résoudre M. le chanoine Marcel. Ce qui l'a préoccupé, c'est d'établir si Diderot est mort rue Richelieu, ou ailleurs, à Chaillot, par exemple, ou à la campagne ; et si les sacrements ont été ou non administrés au philosophe. Il semble bien que l'autorité ecclésiastique ait refusé d'abord, d'accorder au défunt l'assistance de la religion et qu'elle aurait fini par céder aux instances de la famille. Ce qui est d'un autre intérêt, c'est l'autopsie du philosophe ; il résulte de la lecture du procès-verbal de cette opération, qu'on « a trouvé la vésicule du fiel à sec et remplie de vingt et une pierres triangulaires... Les étouffements provenaient d'un défaut de proportion entre le cœur, qui était plus gros d'un tiers qu'il n'aurait dû être, et les poumons qui étaient plus petits. Mais ceux-ci étaient très sains, ainsi que le cœur. Au contraire, le foie était squirreux. Ainsi, l'hydropisie n'a été que l'issue ou la suite de la maladie... » Renseignements imparfaits pour conduire à une conclusion précise.

D[r] Arthur Vallée — **La médecine canadienne française** ; discours prononcé à la séance solennelle d'ouverture du VIII[e] Congrès de médecine de langue française, à Québec, le 10 septembre 1924.

La médecine canadienne française ne date guère que de trois siècles. On signalait déjà cependant des médecins à Port-Royal, en Acadie, avant 1608 ; et le premier colon de Québec fut un apothicaire parisien, Louis Hébert ; mais c'est le chirurgien Bonnerme, accompagnant Champlain, qui aurait été « le premier homme de profession à fouler le sol de la nouvelle ville qui se fonde. « L'organisation médicale allait se compléter rapidement par l'arrivée à Québec, en 1639, de ces Hospitalières de Dieppe qui prirent une part si large au bien-être de la Nouvelle-France et seront plus tard les premières ouvrières de l'enseignement hospitalier à l'Hôtel-Dieu. Mais qui veut s'instruire plus à fond de l'histoire de la médecine franco-canadienne devra lire et méditer l'opuscule du D[r] Vallée, écrit dans une langue impeccable, et que bien de nos compatriotes lui envieront !

E. Jeanselme. — **Les calendriers de régime à l'usage des Byzantins et la tradition hippocratique**, Paris, P. Geuthner.

Grâce à ces calendriers de régime, dépouillés par le Pr Jeanselme, nous connaissons les ressources gastronomiques de l'art culinaire byzantin ; accessoirement, ils nous fournissent quelques indications sur les soins de toilette, les bains et l'épilation. On ne s'étonne plus, quand on a lu ces prescriptions dites hygiéniques, de la fréquence de la podagre dans Byzance et dans les grandes cités de l'empire d'Orient. La goutte fut, du reste, héréditaire dans les familles des Comnènes et des Paléologues : on expie toujours le péché de trop bonne chère.

Dr Wickersheimer. — **L'évolution de la profession médicale au cours du moyen âge.** (Ext. du *Scalpel*, 18-25 octobre et 1er novembre 1924).

Conférence faite à Ostende, à l'occasion du XVIe Congrès de médecine professionnelle, le 6 septembre 1924. Elle présente les qualités habituelles à l'auteur : scrupuleux soins de la documentation exacte, puisée aux sources originaires, précision et sobriété dans l'expression. C'est, comme nous avons coutume de le dire, du « bon travail ». Ce n'est pas un compliment que nous prodiguons.

J.-D. Rolleston. — **Voltaire and English Doctors**, Communication faite au Ve Congrès international d'Histoire de la médecine. Genève, Albert Kundig, 1926.

Notre connaissance imparfaite de la langue anglaise nous empêche de donner une appréciation autorisée sur le travail de notre confrère britannique. Mais comme tout ce qui touche à la santé et aux médecins de Voltaire nous a toujours intéressé, nous ne manquerons pas de le faire traduire et de nous y reporter, comme références, le cas échéant. Nous remercions notre distingué collègue d'avoir songé à nous l'envoyer ; son exemplaire ne sera pas perdu.

Dr C.

Le Co-Propriétaire Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie. — 1928.

35e ANNÉE N° 6 1er Juin 1928

LA CHRONIQUE MÉDICALE

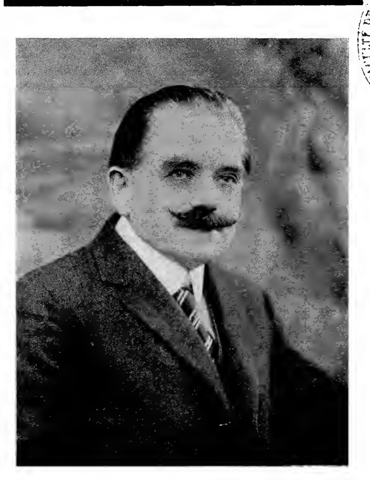


Photo Henri Manuel. Paris.

Docteur CABANÈS

Le 5 mai, après une longue période de souffrances, le Docteur Cabanès s'est éteint.

La Chronique Médicale *a perdu son éminent rédacteur en chef.*

Le numéro du mois de Mai était en fin de tirage au moment où le malheur est survenu et nous n'avons pas pu annoncer nous-mêmes à nos lecteurs la triste nouvelle à laquelle la grande presse a consacré de nombreux échos.

Nous avons reçu de toutes parts des témoignages de sympathie auxquels nous n'avons pas manqué d'être fort sensibles et qui nous auraient permis de mesurer, s'il avait été besoin, l'estime du corps médical pour notre journal et pour la haute personnalité qui le dirigeait, avec la maîtrise que l'on sait.

Voici que se trouvent brutalement rompus tes liens d'amitié très étroits qui nous unissaient, depuis 35 ans, au Docteur Cabanès.

Et nous aurions désiré donner un témoignage de notre reconnaissance en consacrant la totalité de ce numéro de Juin à la mémoire de l'ami qui créa avec nous la Chronique Médicale *et qui, grâce à son érudition, à la documentation qu'il savait adroitement rasssembler, grâce aussi à son talent d'écrivain et aux sympathies actives dont il était entouré, avait donné à ce périodique le caractère qui fit son succès.*

L'admirable épouse et collaboratrice de tous les jours, que laisse, cruellement frappée, le Docteur Cabanès, nous a fait penser que la modestie de son mari s'opposait au rappel de ses œuvres et à l'évocation de sa personne, dont tous ceux qui l'ont approchée conserveront le fidèle et charmant souvenir.

Nous inclinant respectueusement devant la grande douleur de Mme Cabanès nous avons renoncé à notre projet. Il nous reste le devoir d'essayer de poursuivre l'œuvre entreprise, suivant les traditions léguées par le Docteur Cabanès qui fut le prestigieux animateur de cette Chronique Médicale.

CHASSAING, LE COQ & Cie,
G. PRUNIER & Cie.

La Médecine dans l'histoire

LE MÉDECIN-INSPECTEUR COSTE

Premier maire élu de Versailles pendant la Révolution (1790-1791),

par M. le Dr Pierre Bonnette, médecin militaire.

« Tout homme de cœur devient un homme public les jours de fléaux », Mirabeau.

Le 8 novembre 1919, le service de santé militaire fêtait le centenaire de la mort d'un de ses plus illustres maîtres, le Médecin-Inspecteur Coste.

Quelle curieuse figure était ce médecin militaire, presque inconnu de nos contemporains, qui oublient que Coste fut l'ami de Voltaire, le protégé du duc de Choiseul, le médecin-chef du corps expéditionnaire de Rochambeau, le premier maire élu de Versailles, un des membres les plus influents du Conseil de santé depuis le 12 pluviose an III, le médecin-chef d'une des armées impériales pendant les campagnes de Prusse et de Pologne, l'inspecteur des hôpitaux militaires et enfin le médecin-chef des Invalides.

Après une vie si bien remplie, tout entière consacrée à la cause commune, Coste, chargé d'ans et de gloire, mourut le 8 novembre 1819, succombant à une pneumonie aiguë, qui dura 5 à 6 jours. Elle s'était greffée sur une bronchite chronique avec emphysème et asthme, qui, depuis la campagne de 1807, inquiétait beaucoup sa famille et ses amis.

Coste, en effet, éprouvait « des obstacles dans la circulation pulmonaire surtout pendant l'hiver et sous l'influence d'une température froide et humide. Dans ces circonstances, s'il faisait le plus petit trajet à l'air, il tombait dans un véritable état d'asphyxie, qui ne cessait qu'au moyen d'une forte chaleur, dont il fallait l'entourer. Il conserva jusqu'au dernier moment le libre exercice de la parole, toute la lucidité de son esprit, toute la force de son âme ».

Ses obsèques eurent lieu à la Chapelle des Invalides, au milieu de tout le corps médical militaire de Paris, qui s'était empressé de venir rendre les derniers devoirs à ce Maître vénéré, à ce Nestor de la médecine des armées.

Le Maréchal de Gogny, gouverneur des Invalides, présida cette cérémonie avec tout son état-major, rendant ainsi à Coste un

témoignage d'estime qu'il donnait à un homme qui, de son vivant, avait su commander celle de ses contemporains, quel que fût leur rang.

M. Laubert, premier médecin des armées, membre du Conseil de santé, prononça un beau discours sur sa tombe : L'éloge du Maître fut lu, l'année suivante, dans les quatre hôpitaux d'instruction. (V. *Nécrologie*, in *Recueil des Mémoires de Médecine et de Chirurgie militaire*. Tome VI, p. 399. — Année 1819.)

***

En 1789, Coste se trouvait à Versailles, où il occupait le poste de premier médecin des Camps et Armées du Roi. « Sa situation élevée, écrit le Dr Picquet, ses relations, le rôle qu'il avait joué dans le corps expéditionnaire de l'Indépendance américaine, sa grande droiture, sa profonde érudition et la manière habile avec laquelle il maniait la parole, l'avaient mis en relief. »

Sorti du peuple, vivant près du peuple, connaissant sa misère, la partageant presque, car il avait une famille nombreuse et une fortune *philosophique*, selon l'expression de Brillat-Savarin, Coste suivait avec intérêt, en mai 1789, aux Etats Généraux réunis à Versailles, les progrès triomphants du Tiers-Etat sur les deux classes privilégiées, la Noblesse et le Clergé.

Ami de Voltaire, Coste avait lu et médité les écrits des philosophes et des économistes, en particulier ceux du « *Roi des Esprits* » et les travaux de Rousseau, cet apôtre de l'Egalité sociale.

Ayant vu et goûté les bienfaits de l'Indépendance aux Etats-Unis, Coste était revenu de cette expédition conquis aux idées de Liberté et d'Egalité et partisan déterminé d'une transformation profonde de la Société.

Son cœur d'honnête homme s'offensait de tous les privilèges ou monopoles « de droit divin », de tous les abus criants de l'ancien régime, tels que censure, lettres de cachet, confiscation des biens, dîmes, banalités, gaspillage de la cour, ce gouffre des deniers publics, cette source d'impôts écrasants et de famines regrettables. Cependant il était resté le partisan convaincu d'une monarchie, fidèle exécutrice des principes d'une Constitution élaborée et approuvée par le peuple.

Avec joie, il salua l'aurore de la Liberté et, après le départ de la Cour (6 octobre 1789), il se disposa à jouer un rôle public et se porta candidat aux futures élections municipales.

En effet, par décret du 14 décembre 1789, l'Assemblée Constituante avait prescrit aux communes, pour la première fois, de réorganiser et d'élire leurs municipalités. A Versailles, le 8 février 1790 fut la date fixée pour ces élections.

Dans ce but, la population fut recensée : elle dépassait un peu 50.000 âmes. L'officier municipal remit à chaque citoyen *actif* un certificat, qui constituait sa carte d'électeur.

En 1790, pour pouvoir voter, il fallait être citoyen français, âgé de plus de 25 ans, domicilié dans la commune depuis un an au moins et payant une contribution directe de trois journées de travail, équivalant à un impôt de 3 livres, et enfin n'être pas domestique. Etaient éligibles les électeurs qui payaient une contribution de 10 livres.

En outre, un décret avait prescrit la division des villes en sections de vote, à raison *d'une section* par 4.000 habitants : aussi Versailles eut droit à 13 sections, « dont 12 votèrent dans des chapeaux et une dans un petit coffre en bois, qui est l'ancêtre des urnes électorales modernes ». (SIMON.)

Deux concurrents sérieux se partagèrent les suffrages : le premier, Laurent LECOINTRE, marchand de toile, ancien lieutenant-colonel de la garde nationale, était « *une des personnalités les plus remuantes de la Révolution à Versailles.* » (SIMON.) Actif, entreprenant, très ouvert aux idées nouvelles, ami de MARAT, Lecointre avait hautement manifesté sa haine « *contre les tyrans* » pendant les journées orageuses d'octobre : aussi sa candidature était-elle redoutée à la Cour.

Le second était le médecin-inspecteur COSTE, homme pondéré, cultivé, d'un libéralisme éprouvé et dont le brillant passé était un sûr garant pour l'avenir : aussi rallia-t-il les suffrages des bourgeois, des nombreux employés à la Cour licenciés, et de ceux qui réclamaient une monarchie constitutionnelle.

Au premier tour de scrutin, les abstentions furent nombreuses. Sur 1871 votants, Coste eut 813 voix et Lecointre 751 : pas de majorité absolue.

Au second tour, le 9 février 1790, Coste obtint, sur 1.918 votants, 1.071 voix et Lecointre 796.

Ayant acquis la majorité absolue, Coste fut proclamé maire. Séance tenante, il se rendit auprès des présidents de section pour les remercier. A l'une d'elles, le poète versaillais FÉLIX NOGARET (1740-1831), conteur badin, d'abord choyé par la cour, puis chantre officiel des fêtes révolutionnaires, salua son arrivée par cet impromptu en vers :

« COSTE, on t'aime aujourd'hui, tu peux être adoré,
Fais valoir le dépôt sacré
Des intérêts communs. En te choisissant *maire*
Du civique rameau nous t'avons honoré
Ce qu'on a fait pour toi, te dit ce qu'on espère. »

Encouragé par ces mots flatteurs et haussant son courage à la hauteur des événements périlleux de l'époque, Coste se consacra tout entier à ses nouvelles fonctions pour faire vivre cette importante cité, dont la classe ouvrière, depuis le départ de la Cour, était tombée dans un état d'effroyable misère, source de tous les troubles populaires.

Mais par sa fermeté, sa franchise, son éloquence familière, son intervention personnelle, Coste sut calmer les esprits irrités, éviter les effusions du sang et « *fit revivre, dans des temps plus difficiles que ceux de la France, le grand caractère du président Molé* ». (BROUSSAIS.)

***

Le 7 mars 1790, eut lieu l'installation de la nouvelle municipalité. A cette occasion, le maire, à la tête de son conseil, se rendit à la Place d'Armes, où un autel de la Patrie avait été dressé contre la grille du Château.

Après le *Te Deum*, Coste lut le discours que le Roi avait prononcé devant la Constituante et termina en couvrant de lauriers le buste de LOUIS XVI. Puis les assistants, émus jusqu'aux larmes, défilèrent devant l'effigie royale et prêtèrent le serment civique d'être fidèles au Roi, à la Loi, à la Nation.

Le 20 juin, date de l'anniversaire du *Serment du Jeu de Paume*, le maire avec la municipalité se rendit dans cette salle à jamais célèbre, où une plaque commémorative était apposée. Là, dans une vibrante improvisation, Coste montra toute l'importance de ce serment, toute la beauté de ce *Credo* des temps nouveaux et termina par ces mots enthousiastes : « Vive à jamais la Nation ! Vive longtemps, pour le bonheur de la France, Louis XVI, le restaurateur de la Liberté ! »

Le 14 juillet, la grande Fédération réunit à Paris, sur le Champ de Mars, toutes les délégations de la France.

A Versailles, l'anniversaire de la prise de la Bastille fut célébrée avec un grand enthousiasme. D'ailleurs les gardes nationales des 9 districts de Seine-et-Oise s'étaient réunies dans la grande cité : « *Il faut*, disaient-elles, *que le serment sacré qui doit assurer à jamais la liberté française, garantir à la loi son empire et lier tous les Français par les doux nœuds de l'Egalité et de la Fraternité, soit prononcé de la manière la plus solennelle.* »

La municipalité leur fit une belle réception et les convia à la fête civique organisée. Tous les délégués formèrent un vaste cortège à la tête duquel se placèrent le maître et son conseil.

L'autel de la Patrie avait été dressé près de la pièce d'eau des Suisses. L'officiant était l'évêque d'Autun, TALLEYRAND DE PÉRIGORD, « *si digne d'offrir à l'Eternel les vœux d'un peuple libre* ». (LE ROI.)

Après l'office, au milieu des salves d'artillerie, Coste harangua la foule et lui montra les bienfaits du régime de la Liberté et de l'Egalité : « *Citoyens*, s'écria-t-il, *ces deux mots sont sacrés : ils renferment vos devoirs, vos droits et les avantages qui en résultent.* »

Puis, plaçant une couronne civique sur le buste du Roi et posant sa main droite sur l'autel, le maire prononça, à haute voix, le serment sacré de la Fédération : « *Nous jurons de rester à jamais fidèles à la Nation, à la Loi, au Roi ; nous jurons de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et*

acceptée par le Roi, de protéger conformément aux lois la sécurité des personnes et des propriétés, la circulation des graines et des subsistances, la perception des contributions publiques sous quelque forme qu'elles existent et de demeurer unis à tous les Français, par le lien indissoluble de la Fraternité. »

A ces mots, tous les spectateurs, les bras levés, poussent des hourras frénétiques et s'écrient : *Vive le Roi, la Loi, la Nation* ! Le buste de Louis XVI est porté en triomphe et les acclamations se prolongent jusqu'au retour à la Maison commune.

Pour perpétuer le souvenir de cette fête civique, une médaille commémorative fut frappée et distribuée à tous les fédérés présents.

Le libre choix pendant la Révolution.

Le principe du libre choix du médecin et du pharmacien n'est pas une nouveauté ; témoin l'arrêté suivant, pris le *16 mai 1791* par M. Coste, maire de Versailles, sur un rapport fait au conseil général de la commune :

Le conseil général reçoit avec reconnaissance l'offre faite par les pharmaciens exerçant dans cette ville : tous ceux qui auront obtenu des patentés pour faire la pharmacie à Versailles, pourront fournir les médicaments qui seront prescrits aux pauvres malades, en retirant seulement leurs déboursés, ce qui sera réglé au prix de facture. En conséquence, le pauvre, muni de sa formule, se présentera chez le pharmacien de son quartier, *ou chez celui auquel il aura plus de confiance*, et, à la fin de chaque trimestre, les apothicaires fourniront leurs mémoires, lesquels seront revisés par Messieurs de l'Aumônerie de la Société médicale. Leroy, *Histoire de Versailles*.

Ibsen, apothicaire et artiste.

Gœthe se crut peintre, avant de se sentir poète. Th. Gautier peignit d'une manière assez correcte, quoiqu'un peu plate. Comme eux, Ibsen dessina et y réussit assez bien, surtout dans la caricature.

Il avait pour père un négociant riche, mais qui ne tarda pas à se ruiner. Le jeune Ibsen — il n'avait alors que 16 ans (étant né au mois de mars 1828, qui a songé à commémorer le centenaire de sa naissance ?) — dut quitter ses études, sans les avoir terminées, pour gagner sa vie. Il entra comme commis chez un pharmacien dans une petite localité de huit cents habitants, Grimstadt.

Ibsen, apprenti potard !! Les mêmes doigts qui écriront le *Canard sauvage* et *Rommersholen* avaient commencé par mettre en paquets la casse et le jujube. Est-ce assez singulier, cette destinée ? Heureusement, il trouva une diversion en faisant des croquis, où il mettait en valeur toutes les tares et toutes les faiblesses de ses victimes.

L'élève pharmacien allait-il devenir un grand artiste ? Il se contenta d'être un illustre écrivain.

La Médecine des Praticiens

La *Neurosine Prunier* dans les asthénies et le rachitisme.

La carence du phosphore dans l'économie provoque les asthénies diverses, les états dépressifs qui peuvent aller jusqu'à l'anéantissement.

Les dépressions reconnaissent bien des causes. Les maladies infectieuses, comme la grippe, la fièvre typhoïde qui laissent après elles un affaiblissement qu'on à parfois bien de la peine à surmonter. Le surmenage imposé par les conditions de la vie actuelle ; l'activité trépidante qu'il faut déployer pour soutenir et développar ses affaires, pour égaler et dépasser ses rivaux, pour vaincre dans les concours.

Il y a un surmenage physique qui déprime l'organisme tout entier. Il y a surtout un surmenage intellectuel dont les méfaits sont encore plus graves, parce qu'il détruit la matière nerveuse, élément essentiel de la vitalité. « La pensée épuise la substance cérébrale aussi infailliblement que la marche épuise le muscle. » (Bain.)

La *Neurosine Prunier* est le médicament de choix de tous ces asthéniques. Elle reconstitue leur tissu nerveux, leur substance cérébrale, en réintégrant dans leurs cellules le phosphore qui en est sorti. Tous les intellectuels surmenés, chefs d'usines ou de sociétés, financiers, brasseurs d'affaires, avocats, journalistes, professeurs, médecins, étudiants, obligés trop souvent de fournir un travail au-dessus de leurs forces, trouvent dans la *Neurosine Prunier* un aliment pour leur activité, un réparateur des pertes phosphorées qu'ils subissent en trop grande abondance.

La *Neurosine Prunier* rend de grands services dans la prétuberculose. On sait que ces malades éliminent en excès le phosphore et le calcium de leur organisme, que c'est grâce à la déficience de ces corps que le bacille de Koch prospère et se multiplie. Les candidats à la tuberculose se déphosphatisent et se décalcifient. La *Neurosine Prunier*, glycérophosphate de chaux pur, leur rend le calcium et le phosphore dont ils sont dépouillés.

Une autre maladie grave que la *Neurosine Prunier* contribue à améliorer et à guérir, c'est le rachitisme. L'un des principaux facteurs du rachitisme c'est la carence du phosphore et du calcium dans l'économie. Les travaux de nombreux médecins français et étrangers l'ont bien démontré. La *Neurosine Prunier* procure aux petits rachitiques le phosphore et le calcium nécessaires au bon développement de leur système osseux. Ici, la *Neurosine* Sirop est particulièrement indiquée. Très bien acceptée par les enfants, elle permet un dosage en rapport avec l'âge du patient et l'intensité de la maladie.

Comment fut inventé le Vinaigre de Bully.

L'histoire est assez curieuse et peu connue pour mériter d'être tirée de l'oubli. Nous n'en garantissons pas l'absolue authenticité ; nous en laissons la responsabilité à celui qui l'a relatée (1).

« Un homme de lettres très connu, dont le nom patronymique était celui de ce vinaigre, craignant le ridicule, se débaptisa, et prit un pseudonyme moins aigre et plus ronflant, sous lequel il s'est fait une sorte de célébrité, qui ne lui provient pas de l'unique littérature.

« On dit que lorsque BALZAC conçut son célèbre César Birotteau, un des types du roman moderne, ce fut cet inventeur encore obscur qui lui servit de modèle, en sa modeste boutique, située à l'angle des rues Saint-Honoré et Saint-Nicaise.

« BULLY allait sans doute, en 1829, toucher à la fortune que Balzac donne un moment à César Birotteau, car il venait d'inventer son fameux vinaigre ; mais la révolution éclata peu de temps après, et ce fut une des plus lamentables victimes de cette révolution. Dans la lutte dont son quartier se trouva le théâtre, des Suisses traqués par le peuple vinrent se réfugier chez lui... la petite boutique fut forcée, saccagée ; Bully perdit tout ce qu'il possédait, et ne sauva pas les Suisses. La vente du peu qui lui restait ne comblant point le passif de sa situation, Bully aliéna la recette de son vinaigre aux mains d'un confrère, et se retira dans une mansarde, chargé de quelques mille francs de dettes. Mais il jura qu'il payerait tout... Comment ? Il avait foi en la Providence !

« Peu de temps après ces événements, M. LAURENTIE fondait avec le comte de LOSTANGE un journal quotidien, d'abord intitulé *Le Rénovateur*, *Courrier de l'Europe*, et qui devint plus tard *La Quotidienne*. On raconta à ces honorables légitimistes le dévoûment et la ruine du pauvre Bully ; ils le firent appeler et lui offrirent, en attendant mieux, une place de garçon de bureau, qu'il accepta avec reconnaissance. La vie que mena dès lors cet honnête homme méritait d'être recueillie par le grand romancier qui avait décrit la décadence de César Birotteau. Cette vie, qui dura encore quinze ans, fut une sorte de martyre inconnu, une abnégation touchant à l'héroïsme de la probité. Bully, pour payer les quelques mille francs qu'il devait encore depuis le sac et le pillage de son magasin de la rue Saint-Nicaise, se condamna à des privations qui ont assurément abrégé sa vie. Ceux qui le connurent, racontent qu'il ne vivait que de pain et de laitage, qu'il n'avait pas de domicile, qu'il couchait sur un fauteuil du bureau, et que de cette sorte il ne prélevait guère que 15 à 20 francs par mois sur ses appointements de 90, abandonnant le reste à ses créanciers. Accablé de vieillesse, il alla mourir à l'hôpital de la Charité, et la seule personne qui suivit, ces jours derniers, le convoi de cet homme de bien, fut le comte de Lostange. »

Ceux qui se servent du vinaigre de Bully, seront peut-être touchés de cette histoire d'un des martyrs inconnus de l'invention, de la politique et de la probité.

(1) Cf. le *Monde illustré*, 3 déc. 1859.

Informations de la « Chronique »

La cataracte de l'Impératrice.

Nous extrayons, d'un très curieux ouvrage (1) sur l'Impératrice Eugénie, ce passage qui nous est signalé par notre sympathique collaborateur, le Dr Leter.

Brusquement, sans demander conseil à personne, elle décida (l'Impératrice), elle avait 94 ans, de se faire opérer de la cataracte, déclarant :

« Je veux voir ou mourir. »

Elle s'adresse au premier oculiste de l'Espagne, le Dr Barraquer, qui fait cette opération par une méthode à lui et la réussit toujours. Quand elle le vit, elle le trouva sympathique, et lui demanda si elle-même lui était sympathique, ajoutant que c'était très important pour l'un et pour l'autre, car la réussite d'une opération dépendait pour une grande part de la sympathie existant entre le malade et le médecin.

L'Impératrice ne voulait pas que l'opération eût lieu le dimanche ; elle considérait le dimanche comme jour néfaste : le 4 septembre 1870 était un dimanche ; le 19 janvier 1873, jour de la mort de l'Empereur, un dimanche ; le 1er juin 1879, jour de la mort du Prince Impérial, un dimanche ; elle-même mourut un dimanche, le dimanche 11 juillet 1920.

Aucune date n'avait été fixée ; un matin, l'oculiste pria l'Impératrice de s'allonger et lui dit :

« Madame, comme votre Majesté est très nerveuse, je voudrais faire une répétition de l'opération... Mais, Madame, il ne faut pas trembler ainsi, que serait-ce donc le jour où j'opérerais l'Impératrice ?.. Votre Majesté est-elle confortable ? — Là ! bien... Votre Majesté veut-elle essayer de regarder un moment, pour que je me rende compte encore une fois de l'état de ses yeux ? Oui !... C'est bien cela... Votre Majesté permet ?... » Vivement il pose une main sur les yeux de l'Impératrice, avec une adresse extraordinaire : « Maintenant, votre Majesté veut-elle ouvrir les yeux ? Combien levé-je de doigts ? oui, trois... et à l'autre main ? Deux... oui, très bien. Et maintenant, je vais mettre un bandeau sur les yeux de Votre Majesté. » L'opération était faite par simple *aspiration de la taie de l'œil*, etc.

Après le séjour obligatoire dans l'obscurité, et quand elle eut appris de nouveau à voir, ce qui nécessita un certain temps, l'Impératrice fut très heureuse. Les premiers jours, faisant allusion à la déforma-

(1) Lucien Daudet. — *L'Inconnue* (l'Impératrice Eugénie). Paris, Ernest Flammarion, page 235.

tion visuelle qui suit la cataracte, elle disait au duc d'Albe : — « Si je te regarde sans lunettes, tu es un Greco ; à présent, avec mes lunettes, je te regarde encore et tu es un Velasquez », etc.

Dr Leter (Maison du Médecin),
à Valenton (Seine-et-Oise).

Le cerveau d'Anatole France.

L'autopsie du célèbre écrivain fut faite le 14 novembre 1924, par deux praticiens de Tours, MM. Guillaume Louis, professeur d'anatomie à l'Ecole de médecine de cette ville, et Dubreuil-Chambardel, chef des travaux anatomiques à la même Ecole.

Ce n'est que le 9 novembre 1927 que l'Académie de médecine a pris connaisssnce du rappört, dont nous extrayons ce passage ; c'est, on peut dire, un document quasi-historique.

L'encéphale ayant été soigneusement dépouillé de ses enveloppes méningées pie-mérienne et arachnoïdienne a été pesé.

Nous avons obtenu les résultats suivants :

Hémisphère gauche.	427 gr.
Hémisphère droit.	427 —
Cervelet, bulbe, protubérance, pédoncules cérébraux. .	163 —
Poids total de l'encéphale. . . .	1.017 gr.

Ces données ont besoin de quelques commentaires : le poids moyen de l'encéphale d'un homme adulte, d'une taille de 1 m. 65 à 1 m. 75, est le suivant :

Cerveau.	1.190 gr.
Cervelet	170 —
Poids total.	1.360 gr.

L'encéphale d'Anatole France a, ainsi, un poids total (1.017 grammes), nettement inférieur au poids moyen général (1.360 grammes). Et cette différence porte presque uniquement sur le cerveau même (850 grammes, au lieu de 1.190 grammes), puisque le cervelet ne pèse que quelques grammes en moins (163 grammes au lieu de 170 grammes).

A quoi attribuer cette différence ?

Est-ce l'âge ? Anatole France était âgé de quatre-vingts ans et demi.

Plusieurs auteurs ont pensé que le poids de l'encéphale diminuait avec l'âge.

Et voici leur conclusion :

Cependant, les deux hémisphères ne sont pas exactement identiques et il importe de faire ressortir les particularités les plus intéressantes que nous avons remarquées.

La scissure de Sylvius est rectiligne et peu oblique à gauche ; à droite, au contraire, elle forme une courbe accentuée et est nettement oblique. La scissure de Roland, très sinueuse des deux côtés, est plus anguleuse du côté gauche. La scissure calloso-marginale est plus longue, plus profonde, plus régulière à droite. Nous avons indiqué du même côté les plis parallèles au nombre de quatre, qui divisent la frontale interne au-dessous du

corps calleux. Cette division est moins nette à gauche. Elle est bien plus déliée à gauche qu'à droite, le pied plus mince, le cap plus accusé. Mais à droite elle est mieux isolée de F2.

Le lobe quadrilatère droit est mieux séparé que le gauche des régions voisines. Le cunéus gauche est plus plissé. Les circonvolutions temporo-occipitales droites sont bien mieux dessinées que celles du côté gauche.

L'hippocampe droit est plus large que le gauche.

Les sillons et les scissures sont donc absolument remarquables par leur profondeur Nous avons noté pour certains de ces sillons (le temporal supérieur, par exemple) 32 ou 34 millimètres.

On remarque peu de plis de passage superficiels : des plis profonds sont cachés dans les sillons. Il en résulte à l'extérieur une complète indépendance des circonvolutions. Les sillons secondaires, les incisures et les rides, qui divisent ou plissent ou coudent les circonvolutions, sont très nombreux.

Toutes ces particularités (incisures profondes, sillons accentués, plissements prononcés, ont pour résultat d'augmenter notablement la surface de la substance grise du pallium. L'élément noble de l'encéphale s'est coudé à la manière d'un véritable radiateur, empiétant sur la substance blanche et présentant un large potentiel de rayonnement. Ce que le cerveau a perdu en poids, il l'a gagné en surface : la qualité primait la quantité.

Le cerveau d'Anatole France avait une forme admirable. Il représentait un vrai travail d'orfèvrerie, dans lequel les circonvolutions déliées et longues repliées sur elles-mêmes, pressées les unes contre les autres, montraient une complication vraiment peu habituelle.

Nettement séparés les uns des autres par des scissures d'une profondeur inusitée, les lobes cérébraux apparaissent divisés en circonvolutions par des sillons presque aussi profonds que des scissures. Scissures et sillons, sinueux et flexueux, compliqués de fissures secondaires, de nids et d'encoches, délimitaient des plis délicats, minces, presque frêles, indépendants des plis voisins. A ce point de vue, les lobes frontaux et les lobes occipitaux étaient d'une complexité étrange.

Pièce d'orfèvrerie, avons-nous dit, ce cerveau était comparable, pour la qualité, à ces délicieuses petites pendules sorties, sous Louis XV, des ateliers de Julien Leroy, l'horloger tourangeau, et qui, élégantes et légères, sous l'ornement d'un travail de ciselure inégalable, portaient un mécanisme d'une précision parfaite.

Little Tich sexdigitaire.

Little Tich avait, dit-on, de grands pieds, mais le petit groom n'en obtenait pas moins de grands succès ; mais ce qui le distingnait surtout, c'est un sixdigitisme, qu'on a rarement peut-être même signalé. Charlot s'est-il inspiré plus tard de ce précurseur, après tout, c est bien possible !

La "Chronique" par tous et pour tous

Les âges extrêmes de grossesse connus.

Dans un article sur *Les grossesses de la Ménopause*, publié dans le *Concours Médical* (29 novembre 1925), nous écrivions qu'il serait intéressant de connaître les âges extrêmes de grossesses vérifiées ; nous rappelions le cas de Sainte-Anne et soulignions l'importance des travaux des chirurgiens spécialisés dans la réalisation des greffes ovariennes.

Le Docteur Noury, de Rouen, a fait une première réponse à notre question, en apportant le fruit de sa propre expérience : en 1897, accouchèrent presqu'en même temps, à la clinique Baudelocque, une fillette de 13 ans 1/2 et une femme de 53 ans ; toutes deux eurent du lait et allaitèrent leur enfant (*Concours Médical*, 3 janvier 1926).

La littérature médicale scientifique est déjà riche d'observations de reviviscence génitale sous l'effet des greffes d'organes sexuels, tant masculins que féminins. Mais les résultats les plus surprenants semblent avoir été obtenus par le Professeur Pende, de Gênes (1). Il rapporte, notamment, le cas d'une dame de 67 ans, en ménopause depuis 22 ans ; greffée, il y a six mois, elle présenta, 25 jours plus tard, une très régulière menstruation qui, depuis cette époque, se répète tous les 28 jours. Cette « résurrection » s'accompagne de sensations multiples d'euphorie se manifestant, entre autres, par une grande aptitude au travail. Le Professeur Pende termine son observation en méditant « sur la possibilité pratique, avec des conséquences incalculables pour l'individu comme pour la société, de redonner à l'appareil génital d'une femme la capacité fonctionnelle, même peut-être dans le sens d'une nouvelle fécondité, alors que la femme est arrivée à la véritable vieillesse et quand nous croyons les organes de la reproduction définitivement atrophiés ».

L'avenir nous apprendra si cette possibilité peut devenir réalité.

Les anciens y ont cru sans qu'il fût besoin de modifier en quoi que soit les procédés de la nature. Capuron, dans la préface de son *Traité des Maladies des femmes* (Paris, 1818), nous apprend, d'après Pline, que Cornélie mit au monde Valérius-Saturninus, à l'âge de 62 ans. Valescus (2), de Tarente, assista dans ses couches, une femme de 67 ans et, plus près de nous, Haller parle de deux

(1) N. Pende. Méthode de greffe pluriglandulaire hétéroplastique dans le traitement des endocrinopathies. (*Presse Médicale*, 10 décembre 1927.)

(2) Valescus de Taranta (*Balescon*), médecin portugais du xive et du xve siècle, un des coryphées de l'ancienne école de Montpellier ; son livre, *Philonium*, fut souvent imprimé (Hirsch., I, 269).

dames dont l'une accoucha à 63 et l'autre à 70 ans. Capuron ajoute : « Enfin on a vu, ce qui est encore bien plus extraordinaire, la menstruation reparaître à un âge très avancé, même dans celui de la décrépitude, quoiqu'elle eût cessé à l'époque ordinaire. Daniel, médecin à Genève, écrivait à Bartholin, qu'une femme octogénaire était réglée depuis deux ans, sans en éprouver la moindre incommodité. On trouve aussi, dans l'Académie des Sciences, des exemples d'un semblable retour à l'âge de cent six ans. Mais, en général, ne faut-il pas se méfier de toutes ces merveilleuses exceptions, et n'est-il pas vraisemblable, qu'au lieu d'annoncer la santé, elles ne cachent le plus souvent qu'une maladie chronique de la matrice ? »

Cette citation se rapporte au sexe féminin chez qui l'on peut toujours suspecter une affection hémorragique des organes génitaux internes. Mais n'est-il pas remarquable que les hommes chez qui l'on a constaté une vieillesse exceptionnelle (100-120-140 ans) aient été mariés plusieurs fois et même dans un âge avancé, au point que l'on a cité des centenaires épousant des jeunes femmes qu'ils rendaient mères (1) ! Ces vieillards sont donc encore « combattants » et l'on peut supposer qu'ils ont gardé ou récupéré l'activité de leur glande interstitielle. L'on a longtemps répété que l'on avait l'âge de ses artères. Faudra-t-il modifier cette formule et dire désormais : l'on a l'âge de sa glande interstitielle.

Dr Alfred Bastin,
Deville (*Ardennes*).

Fonctions attribuées au péricarde ?

Dans la nouvelle description anatomique par Ame Bourdon, médecin à Cambrai, Imprimerie Jacques Langlois, MDCLXXXIX, je lis :

Péricarde. — Il y a dans son fond une eau claire de saveur douce, mais dans quelques-uns, elle est teinte de sang, il s'en *trouve beaucoup dans le péricarde des femmes et des vieillards et peu dans celui des éthiques et pleuritiques* :

Quand cette humeur est abondante, elle cause les palpitations du cœur et quelquefois la mort, il y en peut venir de nouvelle quand celle qui y était vient à sortir, comme il arriva à la personne qui fut guérie par M. Verlingius, *qui y avait reçu un coup de poignard.*

Son usage est d'humecter le cœur et d'empêcher qu'il ne s'échauffe et se dessèche par son mouvement continuel. *On y a souvent trouvé des vers.*

Plus loin, il est fait allusion au trou oval, chez le fœtus (Botal n'est pas cité). Ce canal et ce trou ovale se dessèchent après la naissance, on les a trouvés quelquefois en ce même état chez les adultes. Les bêtes qui vivent sous *les eaux les ont toujours ouverts*, car comme

(1) V. *Chronique Médicale*, 1er mai 1923, p. 154-55; *Voyage dans les Régences de Tunis et d'Alger en 1724 et 1725*, par Peyssonnel et Desfontaines. Paris, 1838.

elles ne peuvent respirer en plongeant, le sang prend ce chemin sans passer dans le poumon.

Plus loin :

Verulamin dit qu'il est arrivé qu'un homme a prononcé *trois ou quatre mots de ses prières, après qu'on lui eût arraché le cœur et toutes les entrailles.*

Il avait la vie dure.

1° A-t-on constaté, en dehors des cas pathologiques, que le liquide péricardique fût plus abondant chez les femmes et les veillards ?

2° Connaît-on des cas d'épanchement du péricarde guéris par une ponction accidentelle ?

3° Que penser de l'assertion qu'il a été trouvé des vers dans le péricarde ? L'auteur ne dit pas à quel moment il les a constatés et dans quelles circonstances ;

4° Quelles sont les bêtes vivant sous l'eau chez lesquelles existe le mélange des sangs veineux et artériel ? Que penser de l'explication naïve de l'auteur ? Les poissons n'ont-ils pas deux circulations distinctes ?

5° Connaît-on des cas de survie à l'ablation du cœur et des entrailles, ne serait-ce que de quelques secondes ?

X...

Pour vivre vieux.

C'est une recette allemande. Nous tenons à le dire tout d'abord, afin que nos lecteurs ne lisent pas ceci, s'ils sont décidés par avance à ne rien adopter de ce qui vient d'outre-Rhin.

Ils auraient tort, sans doute, car le Dr von der Fischweiller, mort à cent neuf ans, vers mil huit cent soixante, n'est probablement pour rien dans la guerre de mil neuf cent quatorze.

Voici en quoi consistait sa formule pour vivre longtemps, formule qu'il ne dévoila qu'après sa mort, par testament :

Placez votre lit en l'orientant au moyen d'une boussole de telle sorte que vous ayez la tête placée au nord et couchez-vous dans une position bien horizontale. Dormez solidement, les poings fermés...

Et c'est tout. Il paraît qu'en se couchant toujours ainsi, dans la direction du nord au sud, le corps se trouve placé dans le sens des nombreux courants magnétiques qui proviennent du nord, et que la masse de fer contenue dans notre organisme et principalement dans notre sang se maintient en contact direct avec les mines d'aimant situées vers le pôle nord. D'où il résulte une circulation du sang beaucoup plus parfaite.

Il est toujours permis d'essayer. On aurait tort d'écarter un moyen aussi simple de prolonger la durée de l'existence d'une bonne vingtaine d'années.

Graphologie et médecine

(A propos de la maladie de Baudelaire, révélée par son écriture.)

La *Chronique* du 1er octobre a bien voulu signaler à ses lecteurs la conférence que j'ai faite à la *Société de Graphologie* sur l'écriture de Baudelaire (1). Je suis heureux de pouvoir en rappeler certains passages et dire à ce propos quelques mots des rapports qui existent à mon avis entre la Graphologie et la Médecine.

La Graphologie est encore malheureusement très méconnue, parce qu'elle est pratiquée par une foule de gens incompétents. On ne répètera jamais assez que c'est une étude difficile qui requiert des qualités d'esprit, des connaissances techniques, une culture générale réelle et des dispositions. On ne peut y réussir que si l'on a l'esprit d'observation et le jugement sûrs, et si l'on a étudié les grands problèmes de la psychologie normale et pathologique. Il ne s'agit pas de relever dans l'écriture une succession de petits signes et de leur accoler une épithète louangeuse ou péjorative. Il faut analyser le mouvement graphique considéré comme un geste expressif et, pour comprendre une écriture, on doit être capable de porter un jugement équitable sur son auteur, connaître les qualités qui distinguent la supériorité de l'infériorité intellectuelle, morale ou volontaire ; il faut savoir faire une synthèse de toutes ses observations, et c'est souvent une opération très délicate, où entrent une foule de données.

En fait, la Graphologie est l'étude psychologique du document écrit. Ce n'est pas un jeu de salon, et il y a lieu de mettre en garde les esprits désireux de se faire une opinion équitable sur ce sujet, contre les innombrables amateurs des deux sexes qui profèrent les jugements les plus assurés et les plus dangereux sur les écritures qu'on leur montre. Leur opinion ne vaut pas mieux que celle du rebouteux sur un cas complexe de chirurgie. Il faut toujours se méfier de traités de vulgarisation à l'usage des paresseux. On ne saurait pas davantage apprendre en dix leçons la Graphologie, que n'importe quelle science. J'estime qu'une personne bien douée et travailleuse ne peut acquérir quelqu'expérience et de la sûreté de jugement qu'après deux années d'études sérieuses. Une des conséquences les plus fâcheuses de cette méconnaissance de la difficulté de la Graphologie est d'avoir encouragé les incapables et éloigné les gens intelligents d'une étude des plus attachantes et fructueuses. Et dans l'élite intellectuelle, le médecin est, certes, celui qui devrait

(1) Cette conférence était un résumé de l'ouvrage *Commentaires graphiques sur Charles Baudelaire*, publié depuis par la *Société de Graphologie*, 150, boulevard Saint-Germain, en un beau vol. in-4° sur Hollande avec 12 reproductions d'autographes et 4 portraits sur japon. Prix : 40 francs (N. d. C. R.)

s'intéresser le plus à la Graphologie. Elle pourrait lui rendre des services insoupçonnés.

Les rapports de la Médecine et de la Graphologie sont, à notre avis, nombreux et variés. Il y a entre elles des analogies de méthode : toutes deux reposent sur une observation très délicate où la valeur du praticien joue un rôle primordial. Les éléments du diagnostic, comme ceux de l'analyse graphologique, sont très contingents, et réagissent les uns sur les autres d'une façon analogue. Il s'agit de découvrir, parmi des effets très semblables souvent, des causes fort diverses. Il faut choisir juste, après avoir observé méthodiquement. Il faut faire appel à des connaissances variées, pour éviter les pièges de tout ordre qui se présentent au graphologue comme au médecin. Il faut interpréter dans le bon sens ce que l'on a vu. Je le répète, et je crois que les esprits justes ne me contrediront point : il faut, pour être bon médecin, en plus des connaissances techniques que les mémoires dociles peuvent acquérir, des dispositions et des qualités intellectuelles.

Le médecin peut tirer parti, non seulement de l'étude des troubles graphiques de tout ordre, comme ceux qu'a étudiés, par exemple, le Dr Rogues de Fursac, dans son admirable ouvrage sur *les Écrits des aliénés*, mais il y trouvera encore, pensons-nous, des indications très précieuses sur la personnalité de son malade, ses réactions habituelles, vives ou lentes, intenses ou faibles, son énergie, enfin tout ce qui est susceptible de se manifester par un mouvement graphique. Nous connaissons de grands médecins de Paris qui s'aident de la Graphologie pour contrôler certains symptômes et suivre les effets du traitement. Ils voient l'écriture du malade se modifier, son entrain revenir, sa nervosité s'atténuer, etc.

Je me suis efforcé de montrer, dans mes *Commentaires graphologiques sur Charles Baudelaire*, les indications que l'on pouvait tirer de l'étude d'une écriture, pour confirmer certains jugements portés sur le caractère et l'œuvre d'un artiste. En suivant Baudelaire, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à sa mort, nous pouvons constater des modifications profondes de son graphisme, et nous voyons apparaître dès l'âge de 37 ans les troubles décisifs : répétitions inconscientes, omissions, erreurs d'orthographe, etc., qui révèlent une altération physiologique irréparable des centres nerveux, prodromes de la paralysie générale dont il est mort. Un médecin averti en aurait tiré de précieux enseignements, car les troubles concomitants : vertiges, nausées, malaises variés, pouvaient être attribués à des causes passagères. La Graphologie lui fournissait la preuve écrite des perturbations et mettait en lumière leur importance.

Dans une longue lettre à sa mère, datée de 1858 (37 ans), nous voyons apparaître une quantité de phénomènes des plus caractéristiques.

C'est, d'abord, une série de ratures, qui révèlent une difficulté d'expression surprenante chez un écrivain. Baudelaire raye constamment un mot jugé impropre, mais il n'en trouve pas d'autre et

il est contraint de le répéter. On peut voir là le signe d'un appauvrissement de la mémoire des mots, déjà intéressant à signaler. Mais il y a quelque chose de plus révélateur ; certains mots ont été écrits deux fois de suite inconsciemment, ex. : *indemnité indemnité*. C'est seulement en se relisant que le poète s'en est aperçu, alors il a barré l'un des deux mots. Et ce qui prouve que cette correction n'a eu lieu que plus tard, c'est que l'encre était bien sèche lorsque le mot superflu a été rayé, l'examen du croisement des traits fait à l'aide du *grammatocope Humbert* le démontre.

Cependant, l'écriture est demeurée rapide ; la main, agile, n'hésite pas dans le tracé des lettres, l'aisance musculaire est restée intacte. Ce sont, par conséquent, les centres de la mémoire verbographique qui sont atteints. Nous possédons une lettre écrite deux ans plus tard où un phénomène du même genre apparaît avec plus d'évidence encore. Observons-y le mot *Honfleur* : Baudelaire s'y reprend à trois fois pour l'écrire ; on dirait une sorte de bégaiement inscrit. Il allait mettre deux *f* ; il s'en aperçoit, barre le mot, l'erreur se produit, il raye encore et finit par écrire le nom sans majuscule et d'une écriture hésitante et retouchée.

Voici l'explication que nous proposons de ce phénomène ; il y aurait là une substitution par analogie graphique, les deux traits de l'H majuscule amenant les deux traits des deux *ff* minuscules. Pour éviter cette similitude suggestive, le malade, inconsciemment bien entendu, espace davantage les deux jambages de cet H et comme il ne parvient pas à empêcher le mouvement automatique et l'erreur consécutive, il évite de refaire ces traits parallèles et met un *h* minuscule. Cette confusion d'images visuelles implique un trouble des plus graves. Ici, nous voyons bien que la rature a eu lieu aussitôt : les encres se mêlent, et il est impossible de discerner les traits des lettres barrées.

Je pense bien qu'aucun médecin, digne de ce nom, ne laisserait passer un trouble aussi évident sans y accorder l'attention qu'il mérite. Encore faut-il qu'il ait songé à examiner l'écriture de son malade.

La Graphologie peut sans aucun doute aider au diagnostic précoce des maladies mentales dans un grand nombre de cas. Elle peut souvent révéler des troubles qui ne se manifestent pas encore par des symptômes graves. Elle peut toujours donner au médecin des indications précieuses sur le caractère de son malade, et lui permettre de suivre les modifications des états passagers : excitation ou dépression, activité ou nonchalance, etc., qui surviennent au cours du traitement.

Nous pensons donc que la Graphologie, consciencieusement étudiée, à l'aide des ouvrages sérieux, peut rendre au médecin les plus précieux services. Les lettres que les malades écrivent à leur docteur sont des témoignages dont il faut lire, non seulement le texte, mais interpréter les mouvements. Dans bien des cas, ce qui se voit... entre les lignes a bien plus d'importance que tout ce que le malade raconte ! ÉDOUARD de ROUGEMONT.

Correspondance médico-littéraire

Questions.

Le mochlique. — Dans son *Journal de campagne*, le baron Percy nous raconte les faits suivants :

A l'hôpital de Neuf-Brisach, en entrant dans une salle, j'entendis des cris plaintifs ; c'était une *voix flûtée*, que je reconnus aussitôt pour celle *d'une pauvre tétanique* ; j'allai au lit d'où elle partait et y trouvai un jeune volontaire ayant la jambe coupée et pris du *trismus* depuis deux jours : *je prescrivis le* mochlique...

A Colmar, le tétanos exerce les plus grands ravages ; j'ai conseillé au citoyen Morel de recourir au *mochlique* ; il voulait employer le cuivre antimonial.

Un de vos collaborateurs pourrait-il me dire ce qu'est le *mochlique*, quelles sont ses propriétés, physiques et chimiques ?

Dr Bonnette, médecin militaire.

L'arithmonomanie de Napoléon. — « Serait-il vrai que les dons les plus rares ne dispensent personne des faiblesses attachées à notre nature ? Un vétéran des Tuileries, hommes des plus croyables, assurait, en ma présence, que dans l'épanchement d'une causerie intime, l'Empereur avait avoué qu'il lui était difficile de passer devant une maison d'apparence, sans en compter mentalement les fenêtres. Combien donc la connaissance de nous-mêmes nous dérobe-t-elle encore d'indéchiffrables secrets ? »

Cette arithmonomanie a-t-elle été signalée par les historiens de Napoléon ?

L. R.

Une maladie galante de Napoléon. — Dans un ouvrage que je possède dans ma bibliothèque militaire et intitulé : *Nouvelle relation de l'itinéraire de Napoléon de Fontainebleau à l'île d'Elbe,* rédigée par le Comte de Walburag-Truchsess, commissaire nommé par S. M. le Roi de Prusse, pour l'accompagner, — traduit de l'allemand, 4e édition, Paris, 1815, chez huit libraires du temps, Panckouke, Dentu, Plancher, Pillet, etc., etc..., impr. chez Panckouke. On lit, à la page 34 :

Une circonstance que je voudrais omettre, mais que ma qualité d'historien ne me permet pas de passer sous silence, c'est que notre intimité avec l'Empereur, auprès duquel nous étions sans cesse dans la même chambre, nous fit découvrir qu'il était atteint d'une *maladie galante* ; il s'en cachait si peu, qu'il employait en notre présence les remèdes nécessaires ; et nous apprîmes de son médecin, que nous questionnâmes, qu'il en avait été attaqué à son dernier voyage à Paris.

Connaissiez-vous ce trait de la vie de Napoléon Ier ? Je n'en n'ai trouvé trace dans aucun des nombreux ouvrages que je possède sur la vie de l'Empereur. Peut-être quelqu'un de vos savants confrères pourrait-il renseigner à ce sujet vos nombreux lecteurs ?

N. Duplessis.

Quelle était la maladie de La Condamine ? — N'ayant pas eu l'avantage de lire tous vos livres, je me permets de vous demander si vous vous êtes occupé de la maladie de Charles-Marie de La Condamine (1743-1774), que Touchard-Lafosse (*Chroniques de l'Œil-de-Bœuf*, 5e vol., éd. Garnier) appelle dépensation et croit inconnue, ou méconnue, des médecins de l'époque.

Désirant me documenter sur cette perte progressive des sens, la vue exceptée, je vous serais reconnaissant de savoir où trouver des renseignements, n'ayant rien trouvé ni sur le Larousse, grand format, ni dans la Biographie Universelle de Michaud.

Cyro de Azevêdo.

Le chat est-il réfractaire à la lèpre ? — Un de nos confrères de la presse quotidienne insérait, il y a quelques mois, un article relatant un prétendu cas de lèpre chez une jeune fille, à la suite de la morsure d'un chat siamois. La victime avait été admise, d'après ce journal, à l'hôpital Saint-Louis.

A la suite de cette publication, le docteur V. Ph. Jumaud, de Saint-Raphaël, fut assailli de lettres et de demandes de renseignements. Pour y répondre en connaissance de cause, le docteur V. Ph. Jumaud, secrétaire général du *Cat Club* de France (groupant les éleveurs et amis des chats), écrivit au médecin-chef de l'hôpital Saint-Louis.

Nous publions ci-dessous la réponse pour mettre les choses au point, et pour rassurer les propriétaires de chats siamois.

« Hôpital Saint-Louis, le 18-8-1927.

« Monsieur,

« Le chat est un animal qui ne peut avoir la lèpre ; cette pauvre bête est également incapable de transmettre cette maladie. La jeune fille mordue par un chat siamois n'a jamais existé que dans l'imagination d'un journaliste à court de copie.

« Vous pouvez donc continuer à élever des chats siamois et vous pouvez affirmer que cet animal n'est pas responsable de tous les maux dont on l'accuse. »

Les « peauciers » contesteront peut-être ces déclarations. Nous attendons leur réponse.

Réponses.

La propreté des gens de lettres (XXVII, 215). — Voici quelques anecdotes à joindre à celle que le Dr Monin a rapportées naguère dans la *Chronique*, sur le défaut d'hygiène — ou de propreté, ce qui est tout dire — chez certains gens de lettres, et non des moins notoires.

Il s'agit de Gustave Planche, que Blaze de Bury, dans de curieux *Souvenirs* publiés naguère dans la *Revue des Deux Mondes*, dont le célèbre critique fut un des principaux rédacteurs, nous présente en ces termes :

« Contraste bizarre, cet idéaliste épuré, ce critique des bords de l'Eurotas était le plus malpropre des cyniques ; il n'avait aux lèvres que Phidias, Platon, Raphael et se plaisait aux mœurs d'un loqueteux. Ceux-là mêmes qui lui pardonnaient ses points de vue et ses antagonismes systématiques fuyaient son approche en se bouchant le nez. *Res sacra miser*, mais l'orgueil qui se drape en de sordides haillons, faut-il le respecter ? Buloz s'ennuyait tout le premier de cette pose funeste à la bonne hygiène de son cabinet de rédaction, où Gustave Planche s'installait invariablement tous les après-midi de deux à six. On patientait pourtant jusqu'à l'hiver, histoire de ne blesser aucune susceptibilité ; mais les premiers froids servaient de prétexte pour solliciter la mise au rancart d'une friperie décidément infectieuse.

« — Mon pauvre ami, soupirait Buloz, je vous plains ; vous devez geler dans ces vêtements de coutil.

« — Heu ! heu ! répondait Planche, flairant une avance.

« Et Buloz qui n'en voulait pas donner, prévoyant l'emploi immédiat que son philosophe en ferait, Buloz tranquillement continuait :

« — Gerdès va vous accompagner à la *Belle Jardinière*, vous y choisirez un complet d'hiver et ce sera lui qui règlera.

« Le lendemain, transformation à vue : un Planche chaudement vêtu, étoffé, lavé, invraisemblable, l'usage étant que Gerdès profitât de la circonstance pour conduire aux bains le catéchumène.

« Cela durait ainsi quatre ou cinq jours, pendant lesquels nous jouissions d'un Planche à l'eau de Cologne, frais, reluisant et battant neuf ; puis brusquement, un matin, l'ancien masque rentrait en scène et l'immonde souquenille de coutil remplaçait les beaux vêtements neufs vendus au marchand d'habits pour quelques pistoles, dont le buvetier du carrefour avait eu l'étrenne. L'argent glissait entre ses doigts ; un jour, il hérite de 20.000 fr., les fourre dans un sac et va se promener en Italie, tirant à mesure jusqu'au dernier sou ; quand le sac fut vide, il revint prendre sa place à la *Revue*.

« C'était le neveu de Rameau. Où travaillait-il ? On cite un certain café

de la rue Taranne, mais il ne s'y rencontrait qu'à l'heure des dissertations. SAINTE-BEUVE avait, passage du Commerce, un réduit caché, qu'il n'ouvrait qu'aux initiés et sur un frappement cabalistique ; Planche minutait sa copie dans les lieux publics, où les hasards de la beuverie le conduisaient. »

De « beuverie » en « beuverie », Planche mourut, tué par l'alcool.

R.

— M JUBLEAU (Nice) défend avec trop d'esprit une thèse fausse et anti-hygiénique. D'après lui, le bain quotidien est un abus, la nature nous a gratifiés de glandes micoscropiques innombrables sécrétant une huile protectrice, et la transpiration quotidienne suffit pour la tenir propre, le bain quotidien est nuisible ! — (*Chronique Médicale* du 1er septembre 1927.)

Personne n'aura été convaincu par son argumentation, peut-être l'ironie qui perce à travers les lignes aura suffi pour détromper certains lecteurs et faire rire de théories exagérées, mais en lisant l'argumentation serrée de l'auteur, d'autres pourraient se demander vraiment si le bain n'est pas une invention du diable !

Voilà le danger des écrivains habiles qui manient si bien leur langue.

Il n'est donc pas inutile de répéter que le bain quotidien est la moindre des exigences de l'hygiène moderne et que la crasse, loin de fournir un enduit protecteur salutaire, ne donne qu'un excellent milieu de culture nuisible.

La belle histoire, ces campagnards qui se lavent une ou deux fois l'an et qui s'enrhument ! qu'ils se sèchent bien parbleu, et qu'ils attendent un quart d'heure avant de sortir. La couche graisseuse propre qui recouvrira leur peau lavée aura eu vite le temps de se reformer.

Et les personnes qui se privent de l'écran qui les garantit de la poussière, parce qu'ils se baignent chaque jour, la belle plaisanterie — et dire qu'il y aura peut-être des lecteurs qui auront pris M. Jubleau au sérieux.

A la longue il ne faudra plus se brosser les dents qu'à Pâques, ne se laver les pieds qu'à la Noël, et la figure au moment de se marier.

Cela rappelle l'ancienne histoire de Samuel, qui, en rentrant à l'improviste chez lui, voit sa femme assise dans un fauteuil et un galant à genoux devant elle. — Après un moment d'effarement, la belle dame reprend vite son assurance.

— « Bonjour, chéri, comment ? déjà rentré ! justement mon pédicure vient d'achever de me soigner.

— « Ah ! dit Samuel, comme cela se trouve, les pieds me font terriblement souffrir, et les ongles menacent de s'incarner. Il s'assied, ôte ses souliers et ses bas, — et voilà le galant obligé pen-

dant une heure à manipuler les extrémités douteusement parfumées de son amphitryon.

« Et dire, répétait Samuel, en racontant la blague à un ami, que cela se passait précisément huit jours *avant mon bain de pied annuel.* »

Dr I. G... (*Anvers.*)

Origine de l'expression : avoir les côtes en long (XXXV, 57). — Dans le numéro du 1er février 1928, de la *Chronique médicale*, le Dr Trammer demande d'où vient l'expression « avoir les côtes en long. »

Voici, sans doute, l'origine de cette expression. Dans mon pays, la Brie, les paysans, quand ils parlent d'un sujet quelque peu paresseux et peu ardent au travail, disent : « Oh ! celui-là, il a les côtes en long ».

Vous savez que, dans la plupart des travaux des champs, le travailleur doit se courber, se baisser plus ou moins, position qu'il serait difficile de prendre si nous avions les côtes en long au lieu de les avoir en travers. Je vous donne cette explication pour ce qu'elle vaut, mais elle me paraît juste,

Je profite de cette occasion pour vous dire un mot au sujet de l'origine des pommes de terres soufflées.

Dans le n° 12 de la *Chronique médicale* du 1er décembre 1928, il est écrit que le Pr Degraul, ayant refusé les « frites » qui lui étaient servis avec son bifteck, le cuisinier, homme économe, les jeta de nouveau dans la friture pour les servir à un autre client et qu'il fut stupéfait de les trouver soufflées comme des ballons.

L'origine de ces pommes de terre remonte à plus loin, à l'inauguration du chemin de fer de Saint-Germain-en-Laye en 1837.

Cette histoire m'avait été racontée par M. H. Bertrand, maire de Saint-Germain, qui la tenait de M. Pereire, un des créateurs du chemin de fer et allié de sa famille.

Dr Grandhomme,
Lourcine 1886, c'est bien loin !

Avoir les côtes en long (XXXV, 57). — Dans cette question, il est incidemment question de la *Vaccine* de L. Boilly (et non Bailly), c'est une œuvre bien connue, souvent reproduite par la gravure et autres procédés de vulgarisation. Boilly a, du reste, traité maintes fois des sujets médicaux et toujours dans la note charmante qui caractérise le maître. Le sujet a inspiré bien d'autres peintres tels Deveria, Dagnan-Bouveret, Hamman, etc... Quant aux caricatures et estampes humoristiques, on ne saurait les compter.

Le Dr Pétroz Antoine, auquel est dédiée la gravure que nous signale notre confrère le Dr Tramer, est né à Montmeillan (Savoie), en 1792. Docteur de la Faculté de Paris en 1809, il se consacra à l'homœpathie et exerçait à Paris, rue des Trois-Frères, 2 *bis*. Il fut médecin du Bureau de Bienfaisance. En 1814, on le voit à la bar-

rière de Clichy, donnant ses soins aux marins de la Garde ; il les suivit sur le champ de bataille et y fut blessé.

Distingué pour ses services pendant le choléra de 1832 et proposé pour la croix, on la lui refusa, dit-on, en raison de sa qualité d'homœpathe (?)...

Dr Alf. LEBEAUPIN.
(*Moisdon-la-Rivière.*)

Origine de l'expression : avoir les côtes en long (XXXV, 57). — Quant à l'expression : *avoir les côtes en long*, elle désigne un paresseux.

Le travail, notamment celui de la terre, qui est le plus fréquent, oblige, quand on s'y livre, à se courber.

Les paresseux s'en abstiennent le plus possible et leur répugnance à travailler fait dire à la malice des voisins : « Il ne peut pas se baisser, il a les côtes en long. »

Il y a aussi l'histoire du *poil dans la main*, mais en voilà assez pour aujourd'hui.

Origine de l'expression : avoir les côtes en long (XXXV, 57). — Cette expression peut s'expliquer anatomo-pathologiquement par le fait que les sujets, assez nombreux dans le sexe féminin surtout, qui ont un angle xiphoïdien très aigu, sont des débiles ou des atones (*habitus enteioptoticus sen atonicus* de SILLER), peu aptes à fournir un effort physique. Dr LE PROUN (*Alger*).

L'irrigation continue des plaies (XXXIV, XXXV, 21). — Aux documents déjà parus dans la *Chronique médicale* (numéros de juillet et de novembre 1927, de janvier 1928), il nous a semblé intéressant d'y joindre la citation suivante, extraite de la thèse d'HENRI SCHEURER, ex-chirurgien interne à l'Hôtel-Dieu de Nismes ; présentée et soutenue publiquement à la Faculté de Médecine de Strasbourg, le 9 août 1851, ayant pour titre *Des pansements simplifiés* (1).

L'emploi de l'eau sous forme d'immersion et d'irrigations continues s'écarte un peu de mon sujet ; je dirai cependant quelques mots de ces dernières.

Elles devront être employées de préférence dans les cas de vastes plaies contuses, par déchirure, par armes à feu (2), etc. ; dans les cas, enfin, où il faut, à tout prix, empêcher le développement de l'inflammation. L'eau devra être alors à une température toujours basse, et l'irrigation sera rigoureusement continue ; si vous la suspendez, craignez une réaction inflammatoire, qu'il vous sera ensuite impossible de réprimer par le même moyen. On continue l'irrigation de six à quinze jours, selon la gravité de la lésion ; on jugera, d'après l'aspect des bourgeons charnus et de la suppu-

(1) Dédiée à ses Maîtres MM. les chirurgiens et médecins en chef de l'Hôtel-Dieu de Nismes.

(2) Voir la discussion sur les plaies par armes à feu, à l'Académie de Médecine, 1848.

ration, que l'on peut désormais cesser sans danger, et que l'on doit laisser libre le travail réparateur de la nature.

On se rappellera que les irrigations ne parviennent que rarement à faire rétrograder un travail inflammatoire un peu avancé ; leur but, en général, doit être de prévenir l'inflammation.

M. Demarquaz (1) a fait des expériences sur les animaux, d'où il résulte que la température d'une plaie récente ne diffère pas de la température normale de l'individu ; que ce n'est qu'après un jour ou deux que la plaie et tout le corps de l'animal deviennent plus chauds. Il conclut de là, que ce n'est qu'après ces deux jours qu'on doit appliquer le froid. Il est aisé de voir par où pèche cette conclusion.

Lorsque la contusion des parties est telle qu'on puisse craindre le développement de la gangrène, laquelle serait encore favorisée par le froid, c'est au praticien à peser les circonstances et à décider s'il courra les chances de l'inflammation ou de la mortification, ou bien encore s'il fera le sacrifice du membre.

Les irrigations ne peuvent guère être conseillées que lorsqu'il s'agit de lésions des membres ; il faut alors disposer ces derniers de manière à ce que l'eau, après avoir baigné les parties malades, s'écoule facilement dans un vase placé au pied du lit. Avec un peu d'industrie, on y parvient facilement au moyen d'une toile cirée que l'on recouvre de coussins, de draps pliés ; on s'aide, au besoin de planchettes et même de gouttières. Lorsqu'on n'a pas à sa disposition l'appareil à irrigation continue décrit par M. Velpeau, on y suppléera au moyen d'un arrosoir en forme de cornet, qui se trouve dans tous les ménages ; il suffira quand la lésion est peu étendue, et une compresse étalée sur la plaie répandra l'eau sur toutes ses parties. Un garde patient et intelligent, ou le malade de lui-même, en imprimant à cet arrosoir suspendu des mouvements de pendule continuels, pourra arroser ainsi une plaie très étendue. On pourra également, dans ce dernier cas, construire partout et à peu de frais l'appareil indiqué par M. Vidal...

On a objecté surtout que les irrigations d'eau exigeaient des soins qu'on obtient guère dans les grands hôpitaux Les malades se mouillent, contractent des phlegmasies viscérales, ou bien on manque le but de la médication, parce qu'on ne peut surveiller convenablement la température de l'eau et la continuité de son emploi. Mais, si vous ne le pouvez pas dans les hôpitaux, s'ensuit-il qu'on ne le puisse pas dans la pratique particulière ? Loin de là. Ici, le malade est, en général, entouré de soins plus constants et plus affectueux ; il ne se mouillera donc pas, et l'eau sera appliquée convenablement, pourvu que vous ayez commencé par bien disposer le lit et l'appareil à irrigation, s'il y a lieu. Il n'est pas plus difficile de se familiariser avec ces petits détails qu'avec la construction des pansements compliqués dont ils dispensent souvent. »

Dr Gaston Péorat (*d'Annonay*).

(1) *Gazette médicale de Paris*, 1848.

La Cuisinière en musique (XXXIV, 365). — J'ai lu, dans votre dernier numéro de la *Chronique,* un entrefilet fort amusant sur *la Cuisinière en musique.*

J'ai pensé qu'il serait intéressant pour vos lecteurs de pouvoir rapprocher de cette cuisinière bourgeoise harmonieuse une autre conception, dont j'ai retrouvé l'exposé dans les œuvres d'un de mes grands-oncles.

Le Dr Germain Cany avait occupé à Toulouse une situation très en vue, aussi bien dans l'administration municipale, dont il avait été maire-adjoint, que dans la Société de Médecine qu'il avait présidée pendant plusieurs années.

Il avait introduit dans le Midi l'usage des bains de vapeur, faisant application un des premiers de la fameuse : *Méthode fumigatoire de* Rapou, qui a eu une grande vogue au commencement du XIXe siècle.

Parmi ses œuvres, l'une des plus originales est celle qui fait l'objet de ma lettre : *Le Chant de la Table de Pythagore.* Voici ce que le *Journal officiel de l'Instruction publique,* du 25 août 1833, dit de cette invention de mon illustre parent :

Le Chant de la Table de Pythagore Composé et introduit dans les Ecoles d'enseignement mutuel de Toulouse, de Bordeaux et de Paris en 1833, afin de rendre l'étude de cette table attrayante et facile aux élèves des Ecoles françaises,

Par le Dr Cany, Membre résidant des Sociétés de Médecine et des Beaux-Arts de Toulouse.

Jusqu'à présent, l'enseignement de la table de multiplication avait exigé des maîtres et des élèves des écoles primaires plusieurs mois et même plusieurs années d'efforts.

Pour aplanir les difficultés de cet enseignement, M. le Dr Cany a imaginé de faire chanter la Table de Pythagore. Il a composé un air simple et harmonieux, qu'il a su adapter aux paroles du livret. Il est parvenu ainsi à faire entrer et à fixer dans la mémoire la science de la multiplication des nombres sans efforts, même avec plaisir... Il est probable que les impressions produites sur la mémoire par ce chant instructif sont aussi durables qu'elles sont promptes et faciles, telle est la puissance du rhytme (*sic*) et de l'harmonie...

Si l'on ajoute à ces résultats la considération importante que le chant, mêlé ainsi aux exercices, développe la voix, exerce l'oreille et met en jeu les organes de la respiration, on pourra apprécier toute l'importance de cette innovation.

On trouve le chant de la Table de Pythagore à la Librairie normale de P. Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 35.

Si vous estimez que le chant en question, qui n'a rien d'ailleurs de bien compliqué comme notation, peut être intéressant à reproduire pour vos lecteurs, je pourrais vous en envoyer une photographie à reproduire au trait.

J'ai pensé que cette allusion à une conception musicale et médicale de l'enseignement pourrait s'ajouter à toutes les curiosités de la médecine que vous savez si bien récolter et vulgariser.

Dr Cany.

Pourquoi le daltonisme et le bégaiement sont-ils fort rares chez la femme ? (XXXIV, 206, 342). — Le daltonisme obéit à la loi de l'hérédité discontinue de Le Dantec, lequel a appliqué les lois de Mendel à la transmission de certaines affections constitutionnelles, ou de certains vices, anomalies ou infirmités.

Le daltonisme est transmis par les sœurs de daltoniens, mariées, soit au second de leurs enfants mâles, s'il n'y a pas de filles nées auparavant ; soit à l'unique mâle, s'il est puîné de plusieurs sœurs.

Voici un exemple typique, pris dans une famille que je connais bien.

Les ancêtres ont eu quatre enfants, trois filles et un fils puîné : ce fils était daltonien.

A. L'aînée des filles a eu 2 garçons ; le cadet est daltonien.

B. La 2e fille a eu quatre enfants, dont trois filles : le garçon, né second, est daltonien.

C. La 3e fille n'a eu qu'une fille, laquelle a laissé deux fils et une fille normaux.

D. Le frère daltonien est mort sans enfants.

Si la fille aînée A avait eu une fille, il y aurait eu un daltonien parmi ses enfants mâles.

La fille cadette B, qui a eu un fils daltonien, aurait pu avoir un anormal parmi ses petits-enfants mâles. Mais son aînée n'a eu qu'un fils unique, d'ailleurs normal ; s'il en était né un second, il aurait dû être daltonien. Les deux autres sœurs n'ont eu que des filles.

La 4e génération comprend actuellement onze sujets, dont quatre mâles seulement, et tous normaux autant qu'on peut en juger chez de jeunes enfants.

L'ensemble de ces quatre générations comporte 39 sujets, dont seulement 14 garçons. Y a-t-il une relation entre le daltonisme et la polynatalité féminine ??

Quant au bégaiement, il n'a rien de commun avec la forme d'hérédité discontinue des daltoniens.

On ne trouve, dans les 39 membres de la famille ci-dessus énumérée, qu'un seul sujet atteint de bégaiement, c'est le daltonien, fils cadet de la sœur aînée du daltonien de la 1re génération. Cette double anomalie ne l'empêche pas d'être un sujet remarquable, docteur en droit et, d'autre part, très connu dans les milieux littéraires.

J'ai cherché si ce bégaiement ne proviendrait pas de l'hérédité paternelle (le daltonisme ressortissant à l'hérédité maternelle). Sur les 53 membres connus de la famille du côté paternel, je ne relève, en dehors de lui, aucun bègue.

Enfin, le flavisme ou le flavicapillarisme me paraît aussi obéir à la loi de l'hérédité discontinue, mais je n'ai pas, pour appuyer mon opinion, l'exemple aussi net que celui que je donne pour le daltonisme. En tout cas, on rencontre plus de femmes rousses que de daltoniennes.

Dr Fortuné Mazel (*Nimes*).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

TREICH (LÉON). — *L'esprit d'Aurélien Scholl.* Collections d'anas n° 8. Librairie Gallimard, 3, rue de Grenelle, Paris, 1925 ; 5 francs. — *Observations de Joseph Bourdais concernant le chef momifié qu'il persiste à affirmer être celui de Henri IV.* Imprimerie de la Côte d'Emeraude, Dinard, 1925 ; 1 franc. — PERRIER (Dr CHARLES). — *L'oreille chez les criminels.* A. Maloine et fils, Paris, 1925. — DARTIGUES (Dr). — *Les directions actuelles et les destinées de la chirurgie.* Gaston Doin, éditeur, Paris. — ZIÉGLER (Henri de). — *Les Deux Romes.* Editions du *Siècle*, Paris, 1925. — LE PORT (L. R.) — *Les causes morales du mal physique dans la médecine assyro-babylonienne.* Imprimerie Causse, Graille et Castelnau, 19, Avenue de Toulouse, Montpellier, 1925. — BAUDELAIRE (CHARLES.) — *Les fleurs du mal.* Editions G. Crès et Cie, Paris, 1925 ; 12 francs. — LUCAS-DUBRETON (J.) — *Louis XVIII ; le prince errant ; le roi.* Albin Michel, éditeur, Paris ; 20 francs. — HERRIOT (EDOUARD). — *Dans la forêt normande.* Librairie Hachette. — BOUCHARDON (P.). — *La fin tragique du Maréchal Ney.* Librairie Hachette. — SABRAZÈS (Dr J.). — *Linné et ses fièvres intermittentes.* Imprimerie Saugnac, 3, place d'Aquitaine, Bordeaux, 1918. — RAVOUX (Jacques-Paul). — *Le Docteur Lacombe accoucheur, charlatan et poète, 1760-1822.* Imprimerie Samie fils frères, 8, rue de Cursol, Paris, 1925. — SÉGALEN (Dr HENRI). *L'oranger et ses fruits en thérapeutique.* Imprimerie de l'Université, 17, rue Poquelin, et Molière, Bordeaux, 1925. — GOURMONT (JEAN DE). — *L'art d'aimer.* — Editions du *Siècle*, Paris, 1926. — TOLSTOI (LÉON). *Œuvres posthumes.* Editions Bossard, Paris, 1925. — BESSON (EMILE). — *Bouddhisme et christianisme.* — SÉDIR. — *L'éducation de la volonté.* Bibliothèque des « Amitiés Spirituelles » (N° 29), 2, rue du Point-du-jour, Bihorel-les-Rouen (S. I.). — TREICH (LÉON). — *Collections d'anas, n° 9 ; histoires gauloises.* Librairie Gallimard, 3, rue de Grenelle, Paris, 5e ; 1925.

Le Gérant : R. DELISLE.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie. — 1928.

35e ANNÉE No 7 1er Juillet 1928

LA CHRONIQUE MÉDICALE

La Médecine dans l'histoire

LE MÉDECIN-INSPECTEUR COSTE

Premier maire élu de Versailles pendant la Révolution (1790-1791) (*suite et fin*),

par M. le Dr Pierre Bonnette, médecin militaire (1).

Pendant le rigoureux hiver de 1790-91, le maire fut souvent invectivé, menacé même par la foule, à cause du renchérissement constant de la vie et de la hausse des céréales, exploitée par des spéculateurs sans scrupules.

Grâce à ses efforts, à sa ténacité, à sa présence constante dans les milieux troublés, Coste arriva à conjurer les malheurs, à calmer les émeutes en organisant des fourneaux économiques pour nourrir les miséreux, en assurant à la cité un ravitaillement rationnel.

Les religieux de l'ordre des Récollets ayant essayé de faire de la politique, Coste envoya au supérieur une lettre catégorique dans laquelle il l'informa : « *que le décret du 20 mars rend la liberté aux moines qui ne peuvent s'accommoder du régime monastique* ». Il termina sa lettre par ce sage conseil : « *Votre maison ne sera respectée qu'à condition de se respecter elle-même.* »

A cette époque, Coste reçut un nouvel évêque, nommé à Versailles. Il termina ainsi les souhaits de bienvenue au prélat : « *Fondée sur les mêmes lois que les maximes de l'Evangile, la Constitution n'inspire que tolérance, égalité, fraternité.* »

Enfin, la Constitution civile du clergé ayant été votée par la Constituante et ratifiée par le Roi, les congrégations religieuses furent supprimées. Les frères et les sœurs *réfractaires* furent sommés de quitter sans retard les écoles et les services hospitaliers.

Dans un rapport adressé au Conseil général de la Commune, le 16 mai 1791, le maire tout en regrettant, en ces termes, le départ des sœurs, « *de ces femmes qui amenaient avec elles chez le pauvre la*

(1) Cf. numéro du 1er juin.

douceur, la compassion, cette douce consolation qui est le plus précieux des remèdes, ces soins si touchants et si affectueux, ce dévouement, ces complaisances inaccessibles à tous les dégoûts de la délicatesse mondaine, qui ne peuvent prendre leur source que dans les sentiments au-dessus de la nature et dans cette piété fervente pour laquelle les sacrifices les plus pénibles deviennent des jouissances plus délicieuses », le maire proposa un ensemble de mesures administratives indispensables pour assurer la continuité des soins aux malades et de l'instruction aux enfants du peuple.

Coste nomma sept institutrices laïques pour remplacer les sœurs, une dame économe par quartier et les *dames de charité*, chargées de visiter les malades à domicile ; il créa aussi des cartes de viande, de pain, de vin, etc., pour éviter le gaspillage et l'accaparement.

En août 1791, présidant une distribution de prix, le maire, s'adressant à son jeune auditoire, lui montra la nécessité de s'instruire pour apprécier, à leur juste valeur, les charmes de la vie et les avantages de l'égalité sociale. « Si l'éducation, disait-il à ces enfants, fut toujours un bien inappréciable, elle est devenue une stricte nécessité dans l'ordre de choses établies par la Constitution. *Tous les citoyens ne sont pas appelés à administrer, mais n'oublions pas que tous sont appelés à choisir les administrateurs.* » N'est-ce pas là le langage d'un vrai et pur démocrate qui a le souci d'éclairer le peuple ?

***

Le 2 avril 1791, la France entière apprenait la mort de MIRABEAU. Ce fut un deuil public, tant ce fougueux tribun était adoré par le peuple.

Tous les patriotes se souvenaient de sa fière réponse au marquis de DREUX-BRÉZÉ, qui ordonnait aux députés du Tiers d'évacuer la salle du Jeu de Paume : « *Allez dire au roi, votre Maître, que nous sommes ici par la volonté du peuple et qu'on ne nous en arrachera que par la force des baïonnettes.* »

Défenseur du peuple contre la cour, Mirabeau s'était acquis une immense popularité : aussi son corps fut-il déposé en grande pompe au Panthéon. Ses funérailles furent l'occasion de violentes manifestations populaires.

A Versailles, pour célébrer la mémoire de cet ami du peuple, Coste fit entendre un excellent discours, d'une haute tenue littéraire et d'un libéralisme éprouvé. Cet hommage admiratif se terminait par ces mots : « Ecartant les souvenirs de la vie privée, les erreurs qui tiennent à la condition humaine, il faut étendre un voile religieux sur la faiblesse de l'homme, *ne voir que les services rendus à la Patrie*, que ce qu'ils imposent à l'universalité du peuple. *Qu'il pleure Mirabeau ce peuple dont il fut l'ami vrai* ! ce peuple auquel il restitua son nom et la dignité qui y était attachée ;

qu'il conserve toujours cette dignité, en se rappelant les droits de l'homme, sans oublier jamais les devoirs du citoyen. »

Quelques mois avant sa mort, Mirabeau, sentant que la Constituante limitait trop l'autorité royale, se rapprocha secrètement de Louis XVI. Aussi, grande fut la consternation du roi en apprenant la mort du tribun si influent. Désemparé, Louis XVI ratifia la Constitution décrétée par l'Assemblée et la Constitution civile du clergé : cette dernière sans aucune conviction.

D'ailleurs ses tergiversations, son manque de sincérité le conduisirent à sa perte. Ainsi, le jour de Pâques, le roi voulut se rendre à Saint-Cloud pour y recevoir la communion des mains d'un prêtre réfractaire, mais le peuple, qui surveillait les Tuileries, le força à renoncer à ce voyage. Dès lors, Louis XVI se sentit perdu et chercha à négocier avec son beau-frère l'empereur d'Autriche pour ramener des troupes sur nos frontières, afin *d'intimider les révolutionnaires.*

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, déguisé en valet de chambre, le roi s'enfuit des Tuileries avec la famille royale. Saisi à Varennes, il fut ramené à Paris comme un prisonnier et fut déchu de ses droits et de ses pouvoirs.

La fuite à Varennes a été le tombeau de la monarchie absolue. Cet événement provoqua dans toute la France des troubles populaires plus violents et plus fréquents. A Versailles, Coste se multiplia nuit et jour pour apaiser la foule en délire et éviter les effusions de sang. Pris entre une populace en folie et une garde nationale qui n'obéissait plus aux ordres donnés, le maire songea à résilier ses fonctions publiques.

La lettre de démission a été même écrite le 27 juin 1791. Elle figure dans la collection d'autographes de la Bibliothèque de Versailles (1).

En voici le texte intégral :

A Versailles, le 27 juin 1791.

Messieurs (2),

Vous avez partagé avec moi les peines et les sollicitudes attachées depuis longtemps aux fonctions municipales. Dans les occasions critiques et sans cesse renaissantes où les prétentions des gens de bien ont dû se borner à prévenir des malheurs ou à conjurer l'orage qui menaçait nos fortunes et nos vies, votre sagessse m'a guidé, votre exemple m'a entraîné, votre courage m'a soutenu. Dans les circonstances les plus difficiles, organe du zèle qui vous a toujours animés, interprète des sentiments que vous n'avez cessé de professer, je n'ai éprouvé qu'un regret, celui de n'avoir pu les rendre avec toute l'expression qui les caractérise

Au milieu de l'agitation inséparable des grands événements qui nous ont fait la loi de nous entourer de toutes les autorités, de toutes les

(1) Que M. Pichard du Page, conservateur adjoint de la bibliothèque de Versailles reçoive ici le témoignage de ma vive sympathie.

(2) Messieurs les officiers municipaux de la commune de Versailles.

lumières, de l'opinion de nos concitoyens, de toute la bonne volonté publique (si l'on peut s'exprimer ainsi), j'ai goûté, pour la première fois, une satisfaction que tous vos efforts et les miens n'avaient pu encore nous procurer. J'ai vu cesser les haines, les rivalités ; j'ai vu se dissiper les nuages de la prévention ; j'ai vu les citoyens se rallier dans un même esprit et un même cœur. J'ai vu la ponctualité, l'activité de l'exécution marcher de pair avec la sagesse et la fermeté de vos délibérations unanimes. J'ai goûté quelques instants d'un bonheur pur. J'ai été heureux de ce qu'une confiance tardivement motivée mais plénière offrait enfin, à vos âmes généreuses, la seule récompense digne d'elles.

Pourquoi un événement, plus inexplicable dans ses causes que dans ses effets, *me force-t-il impérieusement à renoncer à des fonctions auxquelles m'attachaient la difficulté des circonstances et le succès dont nous avions à nous louer depuis six jours* ? Pourquoi ai-je vu, cette nuit, jusque dans la maison commune, la violence substituée à la règle, l'impérieux arbitraire mis à la place de la loi ; et, jusque près du sanctuaire de vos délibérations la force armée pour la faire exécuter, *n'agir que pour en protéger la violation* ? Ni les sages représentations de vos honorables collègues, ni les prières, ni les voies de persuasion employées par les dignes coopérateurs que vous vous êtes associés, *n'ont pu ramener à l'ordre une multitude égarée.*

La loi est restée sans force, au moment où le zèle de celui qui exerce, avec autant d'énergie que de dignité, les fonctions du ministère public, réclamait en vain, au nom de la Constitution et de la Liberté indignement outragée.

Des larmes de désespoir ont franchi mes paupières. J'ai dû abdiquer, à l'instant, des fonctions dangereuses lorsqu'elles deviennent impossibles à excercer, et que la responsabilité la plus menaçante pèse sur celui qui aurait l'imprudence de les conserver.

J'avais fait, Messieurs, un grand sacrifice, en acceptant une place à laquelle mon état et mon inexpérience me donnaient aussi peu de prétentions que de données de succès. Je n'ai pu promettre ni apporter que du zèle. S'il a été de quelque utilité à la commune, ce sont vos talents qui lui ont donné du prix.

Les soins que je dois à une famille nombreuse et sans fortune me faisaient désirer l'époque où il me serait permis de m'occuper de mon propre sort. Le cri de ma conscience me rend ma liberté, au seul moment où ma retraite ait pu être pour moi un sacrifice.

En vous priant de recevoir ma démission, je vous supplie, Messieurs, d'agréer l'assurance des sentiments inviolables que vous m'avez inspirés. Je vous prie d'être, auprès de l'Assemblée générale, les interprètes de ma vive reconnaissance pour les bontés dont elle m'a honoré.

En formant les vœux les plus ardents pour que celui qui me succédera apprécie bientôt toutes les ressources qu'offriront à son zèle les talents et la volonté dont il aura l'avantage d'être entouré je rentre dans la classe ordinaire des citoyens et je m'efforcerai, dans toutes les occasions, de prouver mon attachement aux lois et mon respect pour les autorités légitimement constituées.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

COSTE.

***

Sur les instances pressantes de ses collègues, COSTE retira sa démission : il lui répugnait d'ailleurs d'abandonner son poste au

moment où la déchéance royale augmentait les émeutes populaires et où sa magistrature devenait plus périlleuse. En soldat, il affronta courageusement tous les dangers.

« L'hygiène urbaine, la multiplication des écoles, l'installation de fourneaux économiques, la réglementation du fonctionnement hospitalier, la création de bureaux « de paix » devenus plus tard nos justices de paix actuelles, partout Coste apporta, dans les multiples branches de l'administration, son esprit de décision et son talent d'organisateur. » (BOURDIN)

Il fonda la bibliothèque municipale de Versailles, une des plus importantes de France aujourd'hui. A cette occasion, il fit don de son ouvrage *sur le service des hôpitaux ramené aux vrais principes*, ouvrage qui avait été la préoccupation constante de sa carrière médicale et qui complétait si heureusement les études similaires du célèbre chirurgien TENON et de son maître vénéré, ANTOINE PETIT.

Coste avait déjà offert ce livre à l'Assemblée Nationale : Le Président l'avait remercié en ces termes : « *La santé est un de ces bienfaits du ciel dont la présence ne fait pas le bonheur, mais dont l'absence le détruit ; nous n'en connaissons le prix que quand il nous échappe. Vos travaux tendent à consoler ceux qui l'ont perdue. Vous avez bien mérité de l'humanité.* » Et le comité de salubrité publique de l'Assemblée l'invita à assister à leurs séances *pour y faire part de ses vues sur un service qui doit de si grandes obligations.*

Au commencement de 1790, Coste l'avait aussi offert au roi Louis XVI, et avait fait suivre cet envoi d'une belle lettre dans laquelle il flétrit la conception et l'adoption *des hôpitaux régimentaires*, en ces termes :

« Sire, la bonté avec laquelle Votre Majesté daigne agréer l'hommage de mon travail, est une nouvelle preuve de l'accueil que la vérité trouvera toujours auprès de votre personne auguste...

« Sire, sous quels auspices plus flatteurs et plus favorables, le premier médecin de vos armées publierait-il les représentations que son devoir, son dévouement au service de vos troupes et son zèle inviolable pour les intérêts de l'Etat, lui ont dictées sur la destruction des hôpitaux militaires ; de ces établissements dont l'augmentation successive a coûté tant de travaux et nécessité tant de dépenses pendant le cours des trois plus longs règnes de la monarchie française ; de ces établissements qui, depuis 40 ans et surtout depuis l'avènement de Votre Majesté au trône, n'ont cessé de se rapprocher du degré de perfection dont ils sont susceptibles !

« L'époque où ils l'atteignaient de plus près
leur anéantissement ?

« Dans un service qui tient de si près à la vie de tant de milliers d'hommes précieux à l'Etat, la considération d'économie, seule, serait impolitique, vicieuse et inhumaine... !

« Mais, sire, dans le plan surpris aux lumières du Conseil de la guerre, non seulement *la véritable économie qui consiste à conserver les hommes* a été méconnue... Les principes de la raison même, les droits de l'humanité et de la justice n'ont pas été respectés...

« Au premier aperçu, cet objet ne semble qu'une partie d'administration

secondaire et absolument isolée. Néanmoins, par une infinité de rapports que l'habitude des hôpitaux et du service des armées peut seule faire saisir, il se trouve, sire, intimement lié à la dignité du trône de Votre Majesté, à l honneur et à l'intérêt de la France, à la justice et à la reconnaissance publique. Il peut avoir l'influence la plus directe sur la conservation de l'esprit militaire et sur l'attachement du soldat à ses drapeaux. Il tient aux progrès et aux succès de l'art de guérir.

« A cette époque, sire, l'incertitude des idées, la fluctuation des principes et *la trop constante versalité des administrateurs*, avaient appelé dans vos troupes l'ennui, la fatigue et le découragement. Dans la destruction indiscrète des hôpitaux militaires, les légions ne virent que l'abandon le plus alarmant, la privation des secours auxquels la justice de Votre Majesté les avait accoutumées.

« Rendez, sire, au soldat français, ces bontés paternelles, cet intérêt touchant, si digne de votre cœur généreux, bienfaisant et sensible. Oui, sire, *le soldat français est essentiellement bon, courageux, patient même, entièrement dévoué à sa Patrie et à son roi. Il est homme et sans doute susceptible d'erreur ; mais il se ralliera toujours, par le cri du sentiment, pour se précipiter en foule au chemin de l'honneur.*

« Sire, dans les asiles que la pitié offre à l'humanité souffrante, le pauvre éprouve encore la consolation de voir ses proches et de jouir de leurs soins ; tandis qu'au soldat malade, éloigné de sa famille, isolé de tout ce qui lui est cher, il ne reste d'autre appui, d'autre espoir, que dans la bienfaisance éclairée de son roi. Que les dispositions de Votre Majesté pour lui soient tellement fixées par le régime qu'il importe de donner aux hôpitaux militaires, qu'il devienne impossible de le frustrer jamais des effets salutaires qu'il doit en attendre ! Que l'intérêt personnel, le respect humain, la crainte, la déduction, l'inexpérience et surtout l'arbitraire dont les inconséquences ont entraîné de si grands maux, cèdent enfin à l'évidence des principes dans une question dont l'objet est si sacré ! »

***

Le 4 septembre 1791, la Constitution fut proclamée. A cette occasion, Coste fit entendre un de ses meilleurs discours tout empreint de bonté, de tolérance, de libéralisme. Mais après avoir glorifié le travail, exalté le devoir, prêché l'ordre public, il eut le courage de flétrir les fauteurs de troubles, d'anarchie, qui compromettaient la Révolution. Il termina sa harangue par cette belle maxime, qui fut huée : « *Souvenez-vous, citoyens, que, dans l'ordre social, plus on est esclave de la loi, plus on est libre !* »

Le 13 novembre 1791, au renouvellement des élections, le vote lui fut contraire. Hyacinthe Richaud fut élu par 650 voix et proclamé maire de Versailles. Coste quitta dignement, mais non sans regrets, « cette mairie où il avait fait tant de bien et empêché tant de mal ».

A l'occasion de son départ, il eut la légitime satisfaction d'entendre un des présidents de section lui dire :

« Monsieur le Maire, nous sommes chargés de vous offrir les regrets sincères et les hommages respectueux des citoyens de la douzième section de Ver-

sailles. Ce devoir ne nous laisserait qu'un sentiment d'affliction, si nous n'étions persuadés que votre exemple, vos talents et vos vertus feront naître une émulation précieuse dans l'âme de ceux qui seront appelés à remplir *les fonctions dont vous vous êtes si admirablement acquitté.* »

Après deux ans d'efforts, de luttes pendant lesquelles, grâce à son énergie et à ses connaissances variées, Coste rendit les plus grands services à la ville, ainsi que l'attestent les procès-verbaux de la municipalité, « *il quitta une place où il ne pouvait plus faire le bien, ni empêcher le mal* ». (Le Roi.)

***

Dans son livre : *Les Médecins pendant la Révolution*, le Dr Constant Saucerotte attribue à Coste la belle attitude de son successeur Hyacinthe Richaud, durant le Massacre des prisonniers d'Orléans, le 9 septembre 1792.

Michelet, sans le nommer, parle des efforts incroyables du maire et du péril où il se mit pour sauver les prisonniers.

Dans *Les Girondins*, Lamartine le désigne sous le nom de Lachaud et Buchez lui donne le prénom d'*Hippolyte* Richaud.

Enfin, Saucerotte ajoute : « Il y a là une confusion de faits ou de noms, qui ne doit pas tourner au préjudice de Coste, *dont le rôle héroïque en cette conjecture est hors de contestation.* » — « Vains efforts, héroïsme inutile : — on le saisit, on l'emporte évanoui, *et le massacre s'accomplit sous les yeux des troupes chargées d'escorter les prisonniers.* »

Or, il est de notre devoir de relever l'erreur de Saucerotte : en effet, aux élections municipales du 13 novembre 1791, Coste fut battu par Hyacinthe Richaud, qui fut proclamé maire de Versailles.

C'est donc sous la magistrature de Richaud, qu'eut lieu ce terrible massacre (9 septembre 1792), malgré la conduite si belle, si courageuse du nouveau maire, qui n'hésita pas à monter sur un des chariots pour protéger, mais en vain, ces malheureux contre une populace en délire (44 sur 52 périrent).

La municipalité de Versailles a fait placer une plaque commémorative sur une fontaine de la place où le meurtre s'est consommé, pour perpétuer la mémoire de cet acte de dévouement civique, accompli par le second maire, Hyacinthe Richaud.

La gloire de Coste est d'ailleurs assez pure pour ne pas souffrir de ce rétablissement de la vérité historique.

***

Telle fut la magistrature mouvementée du premier maire élu de Versailles qui, ayant apprécié les bienfaits de l'Indépendance aux États-Unis, avait rêvé de Liberté et d'Égalité pour le peuple de France.

Mais la Révolution marchait à grands pas. Les troubles, les émeutes populaires effrayaient sa conscience d'honnête homme, sa discipline de soldat. Cependant il quitta avec regret ses fonctions publiques car il aimait la lutte et le progrès pour lesquels il serait allé jusqu'au sacrifice suprême.

Ami de l'ordre et de la justice, Coste « *détestait la licence comme le plus cruel ennemi de la Liberté* », et il préférait « *un gouvernement imparfait au despotisme de l'anarchie* ».

Par sa droiture, sa probité, son érudition, son libéralisme, Coste se montra digne d'être le premier maire élu de Versailles : c'était un homme, un Français (1).

La grippe au XVIIIe siècle.

En 1776, une violente épidémie de grippe éclata à Paris en novembre et dura plusieurs mois, causant de terribles ravages. Le mal commençait par un rhume et un grand mal de tête ; puis survenait la fièvre et, en peu de jours, le malade était à la mort. Les médecins accusaient le brouillard, le mauvais air, le vent d'Est et essayaient tous les remèdes sans succès. Il n'y avait pas une maison qui n'eût une ou plusieurs personnes malades et la mortalité était effrayante. Tressan recommandait à Mme de Boufflers la méthode curative suivante :

Faites de l'exercice, sciez votre bois, oubliez que vous avez de l'esprit, exercez-vous comme un montagnard du Jura, faites circuler votre sang, délayez-le par une boisson douce, défendez-vous des acides, qui coagulent la lymphe (!!) et excitez la transpiration La mélancolie augmente la stagnation des liquides et celle-ci augmente la mélancolie. Dissipez les engorgements, augmentez le diamètre des couloirs affaissés par la langueur et tout se ranimera comme on ranime une horloge en excitant l'oscillation de son pendule (2).

Dr MONIN.

---

(1) Principaux ouvrages consultés : 1° *Un homme illustre du département de l'Ain, le Dr Jean-François Coste*, par le Dr Charles PICQUET, 1901 ; 2° *Les Élections da 1er maire de Versailles, le Dr J.-F. Coste en 1790*, par M. HENRI SIMON, maire, 1904 ; 3° *Un médecin militaire, ami de Voltaire : J.-F. Coste*, par DES CILLEULS, in *Chronique Médicale*, septembre 1917 ; 4° *Jean-François Coste, Médecin Inspecteur, premier maire élu de Versailles*, par le Dr BOURDIN, médecin principal, 1918 ; 5° *Biographie de J.-F. Coste*, par BRILLAT SAVARIN, in *Physiologie du Goût*, Paris, Boulé, 1850, p. 16-17 ; 6° *Les Médecins pendant la Révolution* (1789-1799), par le Dr Contant SANCEROTTE, 1887 ; 7° *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, in tome XII, par le Dr HŒFER ; L.-A GATIN, *Versailles pendant la Révolution Française* ; 9° P. FROMAGEOT, Laurent Le Cointre (*Revue de l'Histoire de Versailles*) ; 10° G. MOUSSOIR, La Maison de Laurent Le Cointre (*Versailles illustré*) ; 11° LE ROI, *Histoire de Versailles*, 2, V. ; 12° *Chirurgiens et blessés à travers l'Histoire*, par le Dr CABANÈS, chez Albin Michel, éditeur, Paris, 1918

(2) C'est, à peu de chose près, le régime de l'ex-empereur Guillaume.

La Médecine des Praticiens

L'hypopepsie.

Parmi les causes qui entraînent la difficulté des digestions, il en est une, peut-être la plus fréquente, qui tient à l'insuffisance de sécrétion des glandes de l'estomac. On sait que cet organe, dans lequel sont brassées les matières alimentaires, doit transformer les matières albuminoïdes que nous absorbons journellement et les rendre assimilables. Cette transformation se fait par l'action d'un ferment, la pepsine, que secrètent les glandes stomacales ; les matières albuminoïdes, insolubles, sont rendues solubles et assimilables sous l'influence de la pepsine, en milieu chlorhydrique, et transformées en peptones, qui seront utilisées par l'organisme.

Le *Vin de Chassaing*, à base de pepsine et de diastase (autre ferment qui exerce son action sur les matières amylacées pour les transformer en sucres) est bi-digestif, parce qu'il complète le rôle des estomacs paresseux. Grâce à lui disparaissent les malaises qui accompagnent les digestions pénibles, et, comme les états dyspeptiques retentissent sur la santé générale et sont une cause d'affaiblissement, le *Vin de Chassaing*, très agréable et généreux, apporte ses vertus toniques qui triomphent de la dépression, en même temps que se trouve parfait le travail de la digestion.

Très réputé depuis de nombreuses années, pour les mérites de sa préparation et la constance de son efficacité, le *Vin de Chassaing* se prend à la dose d'un ou deux verres à liqueur après les repas.

Le vin de cloportes.

Le vin de cloportes n'est pas une médication archéologique, bien que périmée. Les formulaires d'il y a 60 ans signalent le cloporte, comme les yeux d'écrevisse, la corne de cerf, le bézoard.

J'ai vu moi-même des macérations vineuses de cloporte et je ne voudrais pas jurer qu'il n'y a pas encore, dans nos bourgades nîmoises, de bonnes gens fidèles à ce médicament, comme à la confection huileuse de scorpions ou de vipères. Plus d'un ménage conserve des pétales de lys dans l'huile pour le pansement des bobos. Tout le monde sait que le cloporte passe pour avoir des propriétés diurétiques.

Dr Fortuné Mazel (Nîmes).

Informations de la « Chronique »

Le régime de Marmontel.

MARMONTEL raconte, dans ses *Mémoires*, qu'il était sujet depuis longtemps à une espèce de migraine très douloureuse, qu'on appelle *clavus* et dont le siège est le sourcil. Tous les remèdes avaient été employés ; aucun n'avait soulagé le malade.

Enfin M. GENSON lui dit un jour de boire de l'eau :

— De l'eau ! dit Marmontel, surpris.

— Oui, quand votre encre ne coule pas, que faites-vous ?

— J'y mets de l'eau.

— Eh bien, mettez de l'eau dans votre lymphe. Elle coulera et n'engorgera plus les glandes de la membrane pituitaire, qui gêne actuellement l'artère dont les pulsations froissent le nerf voisin et vous causent tant de douleurs,

— Quel régime faut-il suivre ?

— Dînez sagement aujourd'hui ; point de ragoûts, point de vin pur, ni café, ni liqueur et, au lieu de souper ce soir, buvez autant d'eau claire et fraîche que votre estomac en pourra contenir sans fatigue ; demain matin, buvez-en autant ; l'accès diminuera ; après-demain, il sera presque insensible et, le jour suivant, ce ne sera plus rien.

La prédiction eut son plein effet.

A qui est due l'invention du collodion ?

Il semble bien que c'est à un Français, Louis MÉNARD, plus poète que chimiste, qu'elle doit être attribuée. Cela n'empêche que d'aucuns dépossèdent notre compatriote en faveur de l'écrivain MAYNARD, de Boston. Voici le passage que nous extrayons d'un ouvrage allemand (DAETER, *Handbuch zur Geschichte der Naturwissenschaften und der Technik, in chronologisher Darstellung*, 2te Auflage, Berlin, J. SPINGER, 1908, 8°), les lignes suivantes :

Christian Friedrich SCHODBEIN découvre la solubilité de la nitrocellulose dans le mélange d'alcool et d'éther (voir sa communcation au *Times* du 13 novembre 1846), et reconnaît l'utilité pratique, pour la cure des plaies, de cette solution qui reçoit plus tard d'Auguste-A. GOULD le nom de *Collodion*. MAYNARD, de Boston, qui ne produisit du collodion qu'en 1848, ne peut donc pas être considéré comme l'inventeur de ce produit (année 1846, p. 493).

Pas un mot de Louis MÉNARD, *chimiste français* !

Il se peut que, par une coïncidence très admissible, SCHODBEIN (de Bâle) ait découvert, le 13 novembre 1846, le composé chimique

dont Louis Ménard avait annoncé officiellement la découverte à l'Académie des Sciences quelques jours plus tôt ; il est évident encore que Maynard, de Boston, refit cette découverte après eux. Mais il eut été de la plus élémentaire bonne foi que, dans son édition, *parue en 1908*, l'auteur allemand présentât les faits avec équité. *Sans doute un tel souhait est-il excessif envers la science teutonne* ; mais, envers la science française, nous restons surpris qu'il n'en ait pas été autrement.

La conclusion est que le collodion a été découvert presque en même temps par un Français et un Allemand. Ce n'était que justice de rappeler les tıavaux de celui-là, mais on ne pense pas à tout.

Le Virgile de l'anatomie.

Esculape était fils d'Apollon, rien d'étonnant à voir ses cousines, les Muses, prendre leurs ébats dans les revues auxquelles il préside. Un recueil des plus graves révèle au public l'existence d'un poète qui ne rencontrera guère de rivaux.

Ce Virgile de l'anatomie a monté sa lyre avec les douze paires de nerfs craniens et il chante, sur le mode didactique, l'organisme de la face humaine. En honneur, c'est un tour de force que nous recommandons aux amateurs en général et aux physiologistes en particulier.

Sœmmering a compté douze paires nerveuses,
Willis n'en voit que neuf dans nos boites osseuses.
L'*olfactif* tient la tête et chemine en flaireur,
Puis l'*optique* s'élance en brillant éclaireur.
Vient le *moteur commun*, troisième en la carrière ;
Il sait accommoder notre œil à la lumière,
Et notre œil, sur son ordre, exprime tour à tour
L'humilité, l'orgueil, l'ivresse avec l'amour.
Le quatrième au rang est un nerf grêle, étique.
Il a pourtant grand nom, c'est le *grand pathétique* ;
Il n'a qu'un muscle, un seul, pour humble serviteur ;
Ce muscle est appelé le grand *trochléateur*.
Par lui projeté, l'œil reflète en conséquence
L'horreur et le pathos que l'on nomme éloquence.
Pour nous dédommager, un gros nerf après lui,
Sur le rocher s'en vient prendre son point d'appui,
C'est le *trifacial* ou la cinquième paire,
Surnommé *trijumeau* ; de trois nerfs il est père.
Le nerf *masticateur* lui sert le mouvement.
Quant au reste, il ne vit que pour le sentiment.
Ce n'est pas tout plaisir et la fibre nerveuse
Souvent du mal ressent l'étreinte douloureuse.
Le moteur dit *externe*, au mal peu résigné,
Fait tourner en dehors l'œil colère, indigné.
Ce nerf est le sixième ; arrivent deux compères ;

Pour complaire à chacun, disons qu'ils font deux paires,
Voire même une seule ; ils vont au même trou,
L'un sur l'autre couchés ; l'un est dur, l'autre est mou ;
Le dur, le facial, fait grimacer la mine,
Et le mou, l'auditif, sur tous les sons domine.
Quant aux trois nerfs suivants, nous discutons encore
S'ils font un ou bien trois, sans nous mettre d'accord.

. . . .

D'abord ouvre la marche un forcené buveur
Le *glosso-pharyngien*, ce terrible soiffeur ;
Il lui faut mets corsés, à grand renfort d'épices,
Force absinthe et bitter, ses plus chères délices.
Le suit et le dépasse un cavalier errant
Tout cœur, voix et poumons, estomac dévorant,
Voilà pour son portrait, tracé d'après nature :
C'est le *pneumogastrique* en la nomenclature ;
Il entraîne avec lui le *spinal*, nerf moteur,
Puis vient seul l'*hypoglosse*, éternel radoteur.

Le prix Goncourt 1927 est un des nôtres.

M. Maurice Bedel, l'auteur de *Jérôme 60° latitude Nord*, — singulier titre ! — est, en effet, docteur en médecine, mais il n'exerce pas.

Une photographie le représente à l'Hôtel-Dieu, à l'époque où il était étudiant ; ses goûts le portaient vers l'entomologie, mais il tint à terminer ses études médicales, bien qu'il n'eût qu'un goût modéré pour notre science ; mais il estimait, ce sont ses propres déclarations — que « l'on ne peut se faire une idée complète de l'homme, si l'on ne connaît toute la complexité physiologique.., il est nécessaire de passer par des études médicales pour faire un bon psychologue ».

Il s'orienta plus spécialement vers la médecine mentale et eut pour maîtres des hommes tels que Gilbert-Ballet, Brissaud, et pour camarades, Duhamel entre autres, qui devait poursuivre la brillante carrière que l'on sait ; et le Dr Vinchon, un de nos spécialistes les plus autorisés en psychiatrie. Ce n'est qu'en 1913 que le Dr Bedel publia ses premiers vers, et l'on sait que cela ne lui a pas trop mal réussi de devenir poète après avoir été médecin.

La " Chronique " par tous et pour tous

Invidia medicorum !

Francine, surintendant de la musique du Roy et de l'Opéra, éprouvait depuis longtemps des maux de tête effroyables, « dont la cause n'est pas inconnue ».

Les médecins ordinaires avaient épuisé leur science, Francine eut recours à un de ses amis, Beslot, qui prétendait avoir un emplâtre pour ces sortes de maux. Il était venu chez Francine, pour en savoir l'effet. Il se rencontra dans la chambre du musicien avec son confrère, qu'il ne connaissait point, avec un confrère qui n'était autre qu'Alliot. Alliot, qui avait tâté le pouls du malade, assura qu'il avait la fièvre, Beslot assura qu'il ne lui en trouvait pas !

Alliot se lève brusquement. « Quoi, dit-il en donnant deux ou trois soufflets à Beslot et autant de coups de pied au cul (*sic*), vous estes assez hardi, petit bout d'homme, de nier que M. Francine ait la fièvre ? » Il renverse Beslot par terre, il l'auroit écrasé, si Seguinot et un valet de chambre n'étoient venus au secours. Enfin, ils arrachèrent le pauvre et faible Beslot des mains d'Alliot.

A peine Beslot étoit sur ses pieds, quand Seguinot lui annonça d'un ton grave et sérieux : « Sçavez-vous, Monsieur, à qui vous parlez ? C'est à M. Alliot. Et vous osez dire que M. Francine n'a point la fièvre ? Il doit l'avoir, puisque M. Alliot a décidé qu'il l'avoit ! Où avez-vous appris à vivre ? Vous devez sçavoir qu'il faut traiter les gens de qualité et de mérite comme M. Francine autrement que les bourgeois. »

M. Francine voulut mettre les hola, et se plaindre du peu de respect qu'on avoit pour luy. Mais après un combat de cette conséquence, les parties estoient trop eschauffées pour l'écouter ; elles se retirèrent, l'une et l'autre, fort mécontentes de leur malade : Alliot, de ce que Francine ne lui avoit pas prêté main forte contre Beslot, et Beslot de ce que Francine avoit souffert qu'on l'écrasât en sa présence. Beslot en alla faire sa plainte chez un commissaire, Alliot chez un autre ; les informations se poursuivirent avec chaleur, le malade n'ayant pas eu le crédit d'arester les procédures de ses médecins.

Le public perd beaucoup à la mort de Molière. Il auroit représenté cette action d'une manière qui aurait fait plaisir au public et à la Faculté de Médecine ; il auroit fait valoir, après Seguinot, les qualités de Francine, si connu en France et si utile à l'État.

Un poétereau composa, sur cet incident burlesque, les vers suivants :

Conte sur le combat de deux médecins.

Deux fameux médecins, l'un de la Faculté
Et l'autre charlatan, par poids et par mesure,
D'un malade à l'envi rappelant la santé,
Se disputaient l'honneur de faire cette cure.
Ils lui tâtaient tous deux le poulx.
Il est fiévreux, dit l'un, notre malade empire...
Confrère, vous voulez donc rire,
Dit l'autre ; il est plus sain que nous ;
Et la prompte vertu de ma poudre j'admire !
Quoi ! vous osez me contredire,
Dit le premier, avec un front ridé...
Quand une fois j'ai décidé ?
Allez, franc charlatan, allez vous faire instruire !
Vous n'êtes, dans notre métier,
Qu'un petit écolier.
Il a la fièvre. On sait que jamais je ne flatte
J'en jure par mon Hypocrate !
Moi, j'en atteste Galien,
Dit l'empirique en feu ; vous n'y connaissez rien ;
Le poulx est très réglé, j'en gagerais ma mule !
Et moi mon grec, mon latin, mon bonet !
Très certain de mon fait, jamais je ne recule...
Il l'a, tout aussi sûr que vous un bon soufflet,
Dit l'autre furieux, soufflетant son émule...
Ils se harpent tous deux. Aussitôt, avec bruit,
La fièvre détale et s'enfuit,
De nos compétiteurs craignant quelque gourmade ;
Ils s'en alloient se déchirer,
Si le malade
Riant d'une telle incartade
Ne fût venu les séparer.

(*Archives nationales*. MM. 24.)

On est parfois puni là où l'on a péché...

« Mgr Carrérot ajoutait, qu'un jour, une *piranha* (1) isolée, perdue dans un des affluents de l'Araguaya, avait été l'instrument de la justice divine. Sur les bords de cet affluent vivait un colon, peu vertueux, dont la conduite ou plutôt l'inconduite faisait le

(1) La *piranha* est un joli poisson, ressemblant à une perche un peu allongée, mais aux écailles argentées et rosées, comme celle des truites de nos Pyrénées. Elle a, à la mâchoire supérieure et inférieure, une double rangée de dents fines comme des aiguilles, fortes comme de l'acier, s'emboîtant les unes dans les autres et tranchant net, non pas seulement la chair, mais les os de ses victimes.

désespoir de son épouse et de ses enfants. Un jour qu'il traversait le fleuve à la nage, pour aller à un rendez-vous criminel, on l'entend pousser un cri de détresse, au moment où il allait aborder sur l'autre rive. A peine sur le sable, il tombe perdant le sang à flots. Une *piranha*, égarée dans ces parages, apercevant le nageur, avait fondu sur lui et de ses terribles mâchoires, ni plus ni moins qu'avec un sécateur, avait mutilé notre homme, emportant le morceau. Tout secours fut inutile, et ce pauvre malheureux mourut une heure après, non toutefois sans avoir eu le temps de reconnaître ses torts et de demander pardon à Dieu et à sa famille. »

(Père Marie H. TAPIE, *Chez les Peaux-Rouges*, Paris, Plon, 1926, page 150.)

Le sonnet sur l'absinthe.

A propos du sonnet sur l'*Absinthe*, publié en 1882 dans l'*Hygiène pour tous* et reproduit dans le numéro de janvier de la *Chronique médicale*, nous sera-t-il permis de rappeler le calembour méridional familier aux détracteurs, et aussi aux fervents de la liqueur opaline d'avant-guerre ?

« L'Arche de Noé a sauvé nos Pères et l'Absinthe *perd nos fils* ! »

D[r] ET. DUNAL.

Dans le numéro de janvier 1928 de la *Chronique médicale*, vous citez, page 15, un sonnet sur l'absinthe, retrouvé dans l'*Hygiène pour tous* de 1882.

Savez-vous qu'il est peut-être la traduction d'un sonnet provençal de J.-B. GAUT, conservateur de la Bibliothèque d'Aix-en-Provence, paru dans l'*Armana prouvençau* de 1883 ?

Voici ce sonnet original, tel que je le lis dans un petit livre de Fertiault, *Drames et cancans du Livre* (Lemerre, 1900).

Coumo se pren l'absinte.

Vujas l'absinte verd au found d'un véire à ped,
Dous det, ni moi ni mens, -es la boueno pousito ;
Fès li giscla dessus l'aigo fresco, en respet,
A pichoun rajeirou, car la cavo es necito.
L'absinte clarinéu en un nièu espesset
Se tremudo bèn lèu, et bèn lèu se capito
La mescladisso listo a vous leva la set ;
La bouco se deléito, en pantai deja pito.
Leissas un moument lou beure verdoulènt
Se pausa. Soun coungoust èi suau, redouleut ;
Vous coutigo lou nas, vous bouto l'amo a dèstro.
Groumandas, reniflas lou parfum agradièu ;
Quand la narro èi sadoulo, est tèms, o tron... dei nièu,
Prenès lo veire plein, e... garças-lou de l'èstro.

Le sonnet que vous publiez est signé Valentin ; il a paru dans la *Revue générale*.

Valentin est le pseudonyme d'Henri Bourette.

Quel est de ces deux sonnets celui qui vit le jour le premier ?

C'est une question à poser et que peut résoudre quelque lecteur bibliophile de la *Chronique médicale*.

Dr Monteux (*Marseille*).

Inscriptions sur les maisons.

Dans son numéro de janvier, la *Chronique Médicale* en donne plusieurs « avec l'espoir, dit le signataire de l'article, que des collaborateurs renseignés nous feront des communications qui complèteront celle-ci ».

Je ne puis avoir la prétention d'être un « des collaborateurs renseignés », ne connaissant que deux inscriptions.

La première, que j'ai souvenir d'avoir lue au-dessus de la porte charretière d'un domaine à Meursault, en Côte-d'Or, localité universellement connue pour ses délicieux vins blancs, n'est autre que ce vers, si connu d'Horace : *Angulus terrarum praeter omnes ille ridet*, qui doit se voir sur bien d'autres habitations. Je relève l'autre dans l'intéressante notice consacrée à Joseph-Clément Tissot, ancien inspecteur des Hôpitaux militaires, chirurgien en chef des Armées de la République et de l'Empire, parue dans le *Bulletin de la Réunion médico-chirurgicale de la 7e Région*, du 15 août 1918, par mon excellent camarade et ami, l'érudit Dr Bourdin, médecin principal de l'armée, bien connu des lecteurs de la *Chronique* par sa remarquable étude sur Frère Jacques.

Pour conserver toute sa saveur à l'inscription en question, je ne puis mieux faire que de reproduire *in extenso* la piquante anecdote contée par le Dr Bourdin et qui l'amène à citer cette inscription :

L'apothicaire d'Ornam (père de Joseph-Clément Tissot) était le propre parent d'un pharmacien du même nom, installé à Besançon, à cette époque. Ce dernier avait acheté la pharmacie de son collègue, Calet, dont le nom est resté cher aux anciens Comtais et qui, très lettré, avait inséré, nous raconte Coindre, dans son *Vieux Besançon*, « entre les branches d'origan et les serpents classiques », cette devise latine qui rappelait son nom :

Qui bene Calet, Calet artem (1).

Tissot, qui ne savait pas le latin, voulut, à son tour, faire figurer son nom dans l'enseigne, sur laquelle on pouvait lire, quelques jours plus tard, pour la plus grande joie de ses contemporains :

Qui bene Tissot, Tissot artem ! »

(1) Nos ancêtres raffolaient de ces jeux de mots : on en verra plus loin un autre exemple.

Mais autrement riche en documents de cette nature apparaît un opuscule publié à Beaune, en 1913, intitulé : *Guide illustré de Savigny-les-Beaune et de ses environs*, dans lequel on ne trouve pas moins de seize inscriptions murales, réparties sur différents édifices et maisons de la charmante localité qu'est Savigny, joli bourg agréablement situé à l'entrée de la délicieuse vallée du Prhain où, parmi nombre de sites pittoresques, se trouve Fontaine-Froide, qui faisait dire : « Que ne t'ai-je à Sceaux ! » à la Duchesse du Maine, pendant le séjour de 10 mois qu'elle fit à la prison de Savigny, en 1718.

Voici les inscriptions de Savigny avec les traductions et les explications qui les accompagnent dans le Guide qui nous apprend, en outre, que la plupart de ces inscriptions sont dues à M. de Migieu : la famille de Migieu a autrefois possédé le château de Savigny.

« Beatus ille qui procul negatiis prisca gens mortalium paterna rura bobus exercet suis, salutus omni faenore. » Heureux celui qui, comme les premiers mortels, cultive avec ses bœufs l'héritage paternel, et est exempt de tout souci.

« Qui procul curis, ille lætus, si vis esse talis, esto ruralis. » Celui qui est exempt de toute charge, celui-là est heureux ; si tu veux être tel, sois campagnard.

« Travailler est un devoir indispensable à l'homme riche ou pauvre, puissant ou faible ; tout citoyen oisif est un fripon. »

« Felices nimium si sua bona norent agricolæ. » Trop heureux les cultivateurs, s'ils connaissaient leur bonheur.

« Aveugle jeunesse, quand tu verras clair, il te faudra des lunettes. »

« Malgré les imposteurs, traîtres et jalous (*sic*), l'homme patient viendra à bout de tout. »

« Bene laborans omnia nutrit ». Bene travaillant nourrit tout. Bene, bien, en latin était le gérant du moulin qui porte cette inscription.

« Si quis in hoc modo vult vivere corde jucundo vadat Savignas sumere delicias. » Si quelqu'un veut vivre d'un cœur joyeux, qu'il aille jouir des délices de Savigny.

« O fortunatos nimium sua si bona norint agricolas. »

« Trop heureux les cultivateurs s'ils connaissaient leur bonheur. »

« Une aune de serge est aussi longue qu'une aune de velours. »

« Il ne faut pas donner son appât au goujon quand on peut espérer prendre une carpe. »

« Saepe etiam est olitor valde opportuna locutus. » Souvent il est très utile de consulter le jardinier.

« Si bene commeminti causae sunt quinque bibendi : hospitis advenitus, præsens sitis atque futura, tum vini bonitas, et quælibet altera causa. » Si

j'ai bonne souvenance il y a cinq causes de boire : l'arrivée de l'hôte, la soif présente et future. puis la qualité du vin et (comme cinquième cause), toute celle qu'il te plaira d'imaginer (1).

« Que ne t'ai-je à Sceaux ! »

« Nymphis loci bibe, lava, tace. » Aux nymphes du lieu bois, lave, tais-toi. Inscription autrefois sur la fontaine précédant le jet d'eau actuel sur la place, maintenant au musée du Beaune.

Et enfin, pour le bouquet, celle-ci, savoureuse :

« Les vins de Savigny sont nourissants, théologiques et morbifuges. »

D'après cette alléchante énumération des propriétés des vins de Savigny, tous devraient en boire ; le clergé, en raison de ses vertus théologiques ? les valétudinaires, pour recouvrer la santé ; les bien portants, pour la conserver ; et tous les autres, pour y trouver une partie de leur subsistance.

Dr L. Boulanger (*Paris*).

P.-S. — Il n'y a pas d'inscriptions que sur les maisons. A l'intérieur aussi, s'en trouvent d'intéressantes.

J'en ai lu une sur la plaque d'une cheminée du château de Filain, en Franche-Comté, qui appartint jadis au général du Premier Empire, Marulaz, demeuré légendaire par sa fougueuse bravoure à la Murat et ses bizarreries, dont l'une, homérique, dut effarer le proviseur du lycée de Besançon, quand, au cours de sa visite dans cet établissement, le général annonça qu'il donnait aux élèves un congé... d'un an !

Voici cette inscription, qui me semble heureuse d'expression :

Fovet membra, menti favet,

laquelle peut, je pense, se traduire ainsi :

Il (le feu) réchauffe le corps et recrée l'esprit.

Bien que ce château soit ancien (la partie la plus récente date de de la Renaissance), la plaque en question est moderne, tout unie, partant seulement au-dessus de l'inscription le chiffre du propriétaire du château, de qui le tenait le père, mort maintenant, hélas ! du propriétaire actuel, et qui fut mon très intime et très cher ami.

Cette inscription qui, par sa concision sans rythme, rappelle celle déjà vieille de plusieurs siècles gravée sur tant de cadrans solaires : *Ista patet, latet ultima,* n'est certes pas moderne. Elle est bien d'allure ancienne ainsi qu'en témoigne la juxtaposition de *fovet* et de *favet* ; nos ancêtres aimaient beaucoup ces assonances et les recherchaient.

(1) Bien bourguignon, n'est-ce pas ?

Quelque lecteur de la *Chronique* pourra sans doute nous dire à quelle époque remonte cette inscription qui ne doit pas être unique, et, peut-être, son origine.

Dr Boulanger (*Paris*).

La médecine et les lettres en Angleterre.

Les lettres et la médecine ont toujours eu des liens étroits. Parmi les écrivains anglais connus, Browne, Smollett, Goldsmith et Keats eurent des antécédents médicaux. Sir Thomas Browne pratiqua la médecine, d'abord dans l'Oxfordshire, puis à Norwich ; son fils aîné fut président du collège royal des médecins. Les écrits de Smollett s'inspirent de ses souvenirs, comme aide-chirurgien à bord du *Cumberland*, et après avoir quitté la carrière maritime, il exerça quelque temps dans Downing-Street. Keats, après avoir été apprenti pendant 4 ans à Edmonton, fut étudiant en médecine, puis chargé des pansements à Guy's-Hospital et enfin fut licencié de la Société des Apothicaires en 1816 : on dit qu'il pratiqua la chirurgie, mais il ne le fit pas pendant plus d'un an. Goldsmith aurait pris le diplôme de docteur pendant ses voyages sur le Continent ; mais on ne sait si c'est à Louvain ou à Padoue. Il s'installa plus tard à Bankside, mais ne réussit pas et postula un emploi de médecin dans les factoreries de la côte de Coromandel et, en 1858, ayant échoué au concours d'aide-chirurgien des hôpitaux, il abandonna tout à fait la médecine. Actuellement, le poète lauréat de la Couronne d'Angleterre est un médecin ancien élève de l'hôpital de San-Bartholomew.

Conan Doyle, de Vere Stacpoole et Somerset Maughan ont abandonné la médecine pour se livrer à la littérature. Le dernier de ces confrères est un auteur dramatique applaudi. Le Dr Andrew Balfour, avant de se faire connaître par son traité sur les maladies parasitaires des pays chauds, avait acquis un nom comme romancier dans le genre d'Alexandre Dumas. Le Dr Johnston Abraham et le Dr Nicoll sont les auteurs de contes amusants. Le Dr Ronals Macfie a commis plus d'un volume de vers et les poèmes du Dr Habberton Lulham sont connus des gens qui aiment les paysages du Sussex ; et nous ne sommes pas certain de n'en pas oublier !

Correspondance médico-littéraire

Questions.

Chapeau, signe de maladie. — Solon sort brusquement de chez lui un chapeau sur la tête... le traducteur met en note :

C'était le costume des malades, et le *chapeau* est une des prescriptions médicales, que recommande Platon, au troisième livre de la *République*. (Plutarque, trad. Pierron. T. I, p. 185.)

Est-ce une allusion plaisante à cette coutume, qui fait répondre par Sganarelle, à propos d'Aristote.

... Dans quel chapitre ?

— Dans le chapitre des chapeaux ?

(*Méd. malgré lui*, acte II.)

Un fils naturel de Napoléon. — On lit, dans *Choses vues*, de Victor Hugo, à propos de la mort du duc d'Orléans par accident, le 13 juillet 1842 :

Le chapelain de carême, qui assistait le curé de Neuilly au moment de l'Extrême-Onction, est un fils naturel de Napoléon, l'abbé X..., qui ressemble beaucoup à l'Empereur, moins l'air de génie.

Quel était le nom de ce fils naturel et que devint-il ? Et qui était sa mère ?

Dr Tropsat.

Jean Liébaut a-t-il plagié Jean Marinello ? — L'an 1609, paraissait à la fois, à Paris et à Rouen, deux livres attribués à Jean Liébaut, docteur-médecin à Paris.

L'édition de Paris (J. Betjow) avait pour titre : *Les Maladies des Femmes et remèdes d'ycelles, de* M. Jean Marinello *de Formie, docte médecin italien, traduits en français et amplifiés par* M. Jean Liébaud, *médecin à Paris, et en ceste dernière édition, reveus, corrigés et augmentés du tiers, par* Lazare Pe... *Dédiés aux dames.*

L'édition de Rouen (Raphaël du Petit Val) avait pour titre : *Trois livres appartenans aux infirmités et maladies des Femmes, pris du latin de docteur-médecin à Paris et faits françois.*

Les matières traitées, la disposition des chapitres, les tables, le format, les caractères mêmes sont identiques dans les deux éditions. La différence ne porte que sur le nombre de pages chiffrées :

863, Paris (1); 923, Rouen (2), la teneur de la préface et la gravure du titre ; en outre, l'édition de Paris possède, p. 800, encadrée dans le texte, une gravure sur bois représentant un fauteuil obstétrical.

Le contexte varie à peine ; quelques phrases en plus ou en moins sont la cause de la différence dans le nombre des pages.

Nous avons dit que les préfaces étaient différentes. Tandis que l'édition de Rouen nous met sous les yeux un éloge dithyrambique de Jean Liébault, celle de Paris, au contraire, accuse sans ambages cet auteur d'avoir pris, dans Marinello, la matière des livres qui ont établi sa renommée,

Malheureusement, l'exemplaire de notre collection a perdu la première et la dernière page de l'avis au lecteur ; nous doutons, d'ailleurs, que l'accusateur ait apposé son nom au bas de sa révélation : c'est *Lazare Pe...* qui en est l'auteur.

Nous avons résolu d'étendre nos investigations dans ce domaine où, seul, il est bien difficile de réussir. C'est pourquoi nous recourons volontiers à la « Boutique d'Idées » de la *Chronique*, d'où l'on ne se retire jamais les mains vides. Voici nos questions :

1° Existe-t-il plusieurs éditions du livre de Marinello, intitulé « *Medane Partenenti alle Infermita della Donne* », dont nous possédons l'original de 1663 (Venise), et connaissons une réimpression de 1610, l'auteur étant mort depuis longtemps déjà ?

2° L'original de Liébault (1596) parut à Paris chez Jacques du Puys, en 1585, sous ce titre : *Thrésor des remèdes secrets pour les maladies des femmes pris du latin et faict françois*. Ce livre laisse supposer que Liébault transcrivit d'abord en latin l'ouvrage de Marinello. A-t-on connaissance de cette édition ?

3° Existe-t-il, de Marinello et de Liébault, d'autres éditions que celles mentionnées ?

4° Qui était Lazare Pe... ?

Les Petit foisonnent à Paris, où l'on connaît à cette époque (XVIIe siècle) plusieurs médecins distingués. Mais je ne sache pas que l'un d'eux portât le prénom de Lazare,

Dr Bastin (*Deville*, Ardennes).

(1) L'édition de Paris est de 33 lignes.
(2) L'édition de Rouen est de 31 lignes. En réalité, l'édition de Paris est plus copieuse à la comparaison. (*Note de l'auteur.*)

Réponses.

« *Avoir les côtes en long* » (XXXV, 57). — Le Dr Tramer, dans la *Chronique médicale* du 1er février 1928, p. 57, en cherche l'origine. Je crois inutile de rappeler que avoir les côtes en long est une expression populaire appliquée aux gens paresseux.

Voici une explication que je fournis familièrement aux assistants de ma consultation d'Endocrinologie du jeudi à l'Hôpital Beaujon.

Il y a un certain nombre de sujets chez qui le thorax est étroit et allongé et dont les côtes descendent presque au niveau du bassin. Ce sont des *longilignes, microchoplanchniques,* ptoses, à nodosités de Bouchard, qui sont entachés d'INSUFFISANCE SURRÉNALE CONGÉNITALE.

Ils sont « nés fatigués » et leur anormalie morphologique et neuropsychique trouve son explication dans l'Endocrinologie, qui fournit — au point de vue tempérament — un lien entre les formes corporelles, l'état des humeurs et le fonctionnement du système nerveux et du psyché.

Si vous croyez que cette explication peut intéresser vos lecteurs, vous voudrez bien l'imprimer.

Dr Léopold Lévy.

Origine de l'expressian : Avoir les côtes en long ; quel était le Dr Pétroz ? (XXXV, 57.) — Le Pétroz (1), au sujet de qui le Dr Tramer demande des renseignements, pourrait bien être Antoine Pétroz, né en 1781, mort en 1859 et qui fut un des plus fameux homœopathes de la première moitié du siècle dernier.

Voici, à son sujet, quelques anecdotes qui intéresseront les lecteurs de la *Chronique médicale*.

Dans son *Introduction aux Etudes homœpathiques,* Pétroz raconte la première visite qu'il fut admis à suivre dans un des hôpitaux de Lyon.

Les trois premières malades furent vues très rapidement, comme des malades déjà connues. La quatrième était une nouvelle arrivée. « Ah ! ma sœur, voilà une malade nouvelle, dit le Dr D... ; qu'a-t-elle ? »

— Monsieur, cette malade tousse beaucoup.
— Potion béchique.
— La toux lui cause de violentes douleurs de tête.
— Potion céphalique.
— Elle se plaint d'avoir des douleurs d'estomac.
— Potion stomachique
— Elles lui donnent de la diarrhée.
— Potion antidiarrhéique.

(1) C'est Pétroz et non Petroz qu'il faut écrire ; voyez l'article des *Médecins de Paris,* de Sachaile (de le Boire, Paris, 1845, p. 519). (Note de la R.)

Ainsi, ajoute Pétroz, se fit l'examen de cette malade ; il me dispense d'aller plus loin La visite finie, le médecin sorti de la salle, je demandai très humblement à la sœur comment elle pouvait employer les différentes potions. Après m'avoir regardé attentivement, cette femme respectable se mit à sourire d'une manière très significative, comme quelqu'un à qui on a plus d'une fois adressé cette question.

— De toutes ces potions, me dit elle, je choisis celle qui me paraît la plus convenable.

Après son internat à Lyon (1802-1806), Pétroz partit pour Paris où il passa sa thèse, en 1808. L'amitié d'Esparron, qui avait assisté Bichat dans sa dernière maladie, le mit en rapport avec Ampère, Ballanche, Dugas, Monbel, Lenir. Apprécié par André Dubois, Landré-Beauvais, Corvisart même, il fut bientôt classé parmi les premiers médecins de la capitale.

C'est lors d'une attaque de choléra que Pétroz devint homœopathe.

A 51 ans, il apprit l'allemand, pour lire les ouvrages d'Hahnemann dans le texte. Il fut élu président des premières sociétés homœpathiques qui se constituèrent et ne tarda pas à devenir le médecin le plus consulté de Paris.

Vers 1846, une de ses clients reconnaissante lui offrit 400.000 fr. pour fonder un hôpital homœopathique, dont il serait le médecin en chef. Mais il fallait l'autorisation du gouvernement. Les appuis ne manquèrent pas à Pétroz ; il comptait trois de ses clients les plus fidèles dans le conseil des ministres. Comme ils insistaient auprès du roi : « Non, répondit Louis-Philippe, cela ne se peut faire. J'ai déjà bien assez des Jésuites sur les bras : je ne veux pas m'y mettre encore les quinze mille médecins de France. »

L'histoire est un perpétuel recommencement. La même crainte retint Napoléon III, guéri pourtant par le Dr Cargé, homœopathe, d'une affection qui avait déjoué toute la science thérapeutique de ses médecins officiels.

Il est intéressant de noter également, ici, qu'une cliente du Dr Gallavardin (de Lyon) lui fit don d'un million pour la fondation de l'hôpital homœopathique Saint-Luc, et que, l'an dernier, une généreuse donatrice légua un million à l'hôpital homœopathique Saint-Jacques, de Paris, en mémoire de son médecin, le Dr Victor Crépel. Les homœopathes détiennent le record de la reconnaissance des clients, ne serait-ce point qu'ils détiennent aussi le record des belles guérisons ?

Autre anecdote bien amusante :

Deux clients de Pétroz avaient eu autrefois pour médecin un savant professeur, membre de l'Académie. Un jour, une d'elles dit à l'autre : « Ce n'est pas moi qui ferai jamais de l'homœopathie ; croiriez-vous que les homœopathes n'emploient que des poisons : c'est mon médecin qui me l'a dit. »

— Et moi, répliqua l'autre dame, je croyais, au contraire, qu'ils n'employaient que de l'eau pure ; mon médecin me l'a affirmé.

— Quel est donc votre médecin ? demanda la première.

— C'est M. A..., répondit la seconde

— Eh ! mon Dieu ! mais c'est le mien aussi !

Teste, qui l'eût pour initiateur en l'art homœopathique, nous a tracé en trois lignes un portrait de Pétroz qui répond parfaitement à la lithographie que j'ai sous les yeux

J'avoue, dit-il, que je ne pus me défendre d'un sentiment de respect à la vue de cet imposant vieillard (Pétroz avait alors 62 ou 63 ans). C'était, au physique, le type idéal et par excellence du médecin : magnifique prestance, noble et beau visage, tout empreint de bonté, front rayonnant d'intelligence... A propos d'une guérison qui l'avait fort étonné, Teste objectait un jour à Pétroz :

— Mais, Monsieur, il y a des millions de fois plus de carbonate de chaux dans un verre d'eau de la Seine, des millions de fois plus de silice dans un verre de vin blanc qu'il n'existe de ces deux substances dans les potions où vous les prescrivez.

— C'est très possible, répliqua Pétroz, sans s'émouvoir de l'apostrophe. Mais qui vous assure que ces deux susbtances existent dans nos potions au même état où on les trouve, l'une dans l'eau de la Seine, l'autre dans le vin blanc ? Défions nous de nos jugements, mon cher confrère, dès qu'il s'agit des infiniment petits comme des infiniments grands, car les lois qui les régissent se dérobent également et au même titre à notre esprit borné.... la manipulation toute particulière de nos médicaments homœopathiques ne produiraient-elles point, à notre *insu*, quelque phénomène électro-magnétique, qui serait la vraie cause de leur puissance ? Je n'en sais absolument rien ; mais je ne sentirais aucune répugnance à l'admettre. Contentons-nous donc, croyez-moi, de constater les faits que la nature met à notre portée. L'explication viendra plus tard... si elle doit venir jamais...

Si un de vos collaborateurs trouve quelque jour chez les bouquinistes, — car il est depuis longtemps épuisé, — le petit livre de Teste d'où j'ai extrait ces lignes : *Comment on devient homœopathe ?* qu'il ne manque pas de l'acheter. C'est un petit chef-d'œuvre de sincérité, de bon sens et d'esprit.

Un Homœopathe.

Le « poil » qu'est-ce ? — En réponse à cette question : Jillié, dans le *Dictionnaire de Médecine,* dit :

Vulgairement, *poil*, engorgement de la mamelle, d'après l'opinion du vulgaire rapportée par Aristote que, si une femme avale un poil en buvant, il passe dans la mamelle dont il engorge les canaux.

Corlieu, dans son *Aide-mémoire de Médecine, de Chirurgie et d'Accouchements* (1886), dit :

Engorgement laiteux ou *Poil.* Symptômes : quelques jours après l'accouchement, sein endurci, inégal, bosselé ; pas de changement de couleur de la peau ; douleur assez vive se prolongeant sous l'aisselle ; quelquefois état fébrile ; écoulement du lait douloureux et diminué.

Dans le *Nouveau Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques* de Jacconel (1880), à l'article *allaitement*, on lit :

L'engorgement des seins par le lait est un accident fréquent ; on le nomme *poil*. Il en résulte de la douleur, l'impossibilité pour l'enfant de téter, de la fièvre, et quelquefois des abcès.

A. Bossu, dans le *Nouveau Compendinum médical* (1857), à propos de l'engorgement du sein chez les nouvelles accouchées, dit :

Il faut le distinguer en laiteux (*poil*) et en inflammatoire (*mastoïte*).

Dans le *Traité des accouchements*, de P. Cazeaux (1858), on lit à la page 985 :

Engorgement laiteux ou *poil*.

Ce mot était d'usage courant au siècle dernier. Chez nous, au Canada, quelques vieilles femmes l'emploient encore pour désigner cette même affection.

Dr A. Birs (Coaticook, *Québec*, Canada).

Le « poil » qu'est-ce ? — Il me fait plaisir de dire à M. le docteur X. Augé que le « poil » est une maladie très connue chez les paysans et dans la basse bourgeoisie du Canada français. C'est le synonyme de l'abcès du sein. J'en ignore l'origine, et serais très heureux de la connaître.

Dr Daniel Longpré (*Montréal.*)

Une tapisserie historique (XXXII, 171). — Dans la *Chronique médicale* du 1er juin dernier, vous posez une question au sujet « d'une tapisserie historique » (p. 171), qui aurait été achetée par Péan. Or, j'ai dans ma collection de catalogue de ventes le catalogue de la vente du Dr Péan, à son décès. Ce catalogue est intitulé : « Vente par suite de décès de 4 magnifiques tapisseries des Gobelins du temps de Louis XV, d'après Ch. Coypel, exécutées par Michel Audran, et des six belles cantonnières en Beauvais. »

Cette vente eut lieu le 29 juin 1898, à l'hôtel Drouot, salle n° 6.

Voici les sujets, dits des scènes d'opéra, de tragédie et de comédie ; elles furent vendues, les 4, 163.000 francs ; acheteur : M. Vail.

1° *Roxane et Atalide* (1764) ; 2° *Renaud endormi* (1765) ; 3° *Psyché abandonnée par l'amour* (1765) ; 4° *Athalie interrogeant Joas* (1763).

Les six cantonnières furent vendues 77.000 francs à M. Chappey.

Voilà la vente Péan.

S'agit-il du sujet dont vous parlez ? Je ne sais. Je me permets de vous signaler le document que je possède.

Dr Soubeyran (*Montpellier*).

— D'autre part nous avons reçu communication, par l'aimable entremise de notre confrère le Dr Guillaume, de la lettre suivante du gendre du chirurgien, notre toujours regretté maître :

La tapisserie en question a été vendue en 1914, lorsque ma belle-mère s'est défait du château des Boulayes, Mme Péan ne s'est plus souvenue de la provenance de cette tapisserie assez originale, que mon beau-père avait, en effet, achetée avec quelques objets provenant de la succession du Dr Blavot.

H. Stresser-Péan.

Une eau miraculeuse (XXXIV, 206). — L'eau miraculeuse dont il est question dans la *Chronique* de juillet 1927, p. 206, est sans aucun doute *l'eau à la glace*, annoncée par une *lettre de Malte*, dans de nombreux numéros du *Mercure de France* (février 1725, mars 1725, avril 1725, etc.)

M. Bouvet.

La maladie féminine ? (XXXIV, 279.) — Le Dr F. Mazel (*Chronique médicale* du 1er septembre 1927) demande « aux confrères cavaliers ou à ceux qui observent dans nos troupes montées s'ils ont jamais remarqué une influence inhibitrice du cheval sur la vigueur ou l'appétit sexuel ».

Ayant passé une grande partie de ma carrière dans la cavalerie, je crois être en mesure de répondre à cette question.

Nettement je m'inscris en faux contre cette opinion, étant bien entendu que j'entends parler de l'équitation, telle qu'elle se pratique, avec étriers, et non de celle qui se pratiquait, les jambes pendantes, du temps d'Hippocrate. L'équitation, loin d'atténuer les fonctions sexuelles, a au contraire, pour effet de les exciter, à l'inverse de la marche et des exercices pédestres. A l'étape ou aux soirs de manœuvres fatigantes, on n'en voit pas moins le cavalier fringant chercher fleurette ; il est entreprenant auprès du beau sexe et son geste tend à ne pas rester précisément platonique.

Ceci est d'observation générale. Mais il y a un fait précis, que révélait la statistique au temps déjà lointain où mon esprit chercheur voulait *rerum cognoscere causas*.

D'après la statistique générale de l'armée, la P. G. était beaucoup plus fréquente dans la cavalerie que dans les autres armes.

Pourquoi ? Sans doute parce que les secousses fréquentes et prolongées imposées à la moelle par le trot et le galop provoquait une irritation qui finalement aboutissait à la sclérose. Je crois même avoir signalé quelque part, dans mes rapports annuels d'inspection, cette étiologie,

Mais, depuis lors, FOURNIER vint, qui établit nettement les rapports de la P. G. avec la syphilis.

Alors l'étiologie s'éclaire d'un nouveau jour. Si les cavaliers sont plus sujets que les fantassins à la terrible P. G., c'est parce qu'ils s'exposent plus que ceux-ci à la contagion, et s'ils s'y exposent davantage, c'est que plus qu'eux ils en éprouvent le désir.

Ce qui démontre encore que loin d'avoir une influence inhibitrice, l'équitation exerce sur les fonctions génitales une influence stimulante. D. C. Q. F. G.

Médecin-principal ANDRÉ.

Les accouchements sont-ils plus fréquents la nuit? (XXXIV, 214.) — *Luciferam et genuite* ne sont pas latins; mais *luciferum* (*lucifer, luciferis,* je porte la lumière, étoile du point du jour), et *genui te* du verbe *gigno, genui, genitum,* engendrer, et *te,* accusatif de *tu,* pronom possessif; le texte est clair et *luciferam* est un barbarisme (erreur de prote ?).

Dr G. GUILLAUME (*Paris*).

L'ouate ou la ouate (XXII, 307). — Pour le mot ouate aucune explication dans le LITTRÉ ou le LAROUSSE, ce qui est assez étonnant.

Je vous avais envoyé mes lignes, de mémoire, sans avoir les documents tous les yeux.

ALBALAT dit simplement que dans les mots *ouate* et *yacht* on doit considérer *ou* et *y* comme étant non des voyelles, mais des consonnes et dire *la ouate,* le *yacht,* sans autre explication.

Je pense que le mot *ouate* doit être d'origine allemande, il se dit *watte.*

Il est à remarquer que les Français prononcent en général le *w* allemand comme le *w* anglais, c'est-à-dire *ou.* De là probablement l'habitude, dès l'apparition du mot, d'avoir dit *la ouate.*

Même explication pour le mot *yacht,* qui s'écrit en allemand *jacht* et commence, par conséquent, par une consonne et non par une voyelle ; or ladite consonne se prononce I (c'est le iott, J).

Dr ALBERT VEILLARD.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

JEAN BERNARD. — *La vie de Paris, 1924.* Librairie Alphonse Lemerre, 23, 31, Passage Choiseul, Paris, 1926 ; 9 fr. — PONCETTON (FRANÇOIS). — *La coutume en Epidaure.* Editions du *Siècle*, Paris. — MAGNE (ÉMILE). — *Madame de Lafayette en ménage.* Editions Emile Paul frères, 14, rue de l'Abbaye, Paris, 6e, 1926, 9 f. — TRICOT-ROYER (Dr). — *Le bilan du traitement de la rage.* Extrait du *Bulletin de la Société Française d'histoire de la Médecine,* tome XIX, 1925, nos 9, 10, 11, 12. — TRICOT-ROYER (Dr). — *Le professeur Daniel Van Duyse.* Communication à la *Société Française d'histoire de la Médecine,* t. XVIII, nos 11 et 12, *Epidémie de hoquet à Tournai en 1843. Les lépreux d'Anvers, la dernière page de leur histoire,* t. XIX, nos 5 et 6. — Dr TRICOT ROYER. — *Tabatières hollandaises à gravures médicales. Bul. Soc. Histoires de la Médecine,* t. XIX, nos 5 et 6. *La prière amulette de Charles-Quint,* tome XVI, nos 7 et 8. — TRICOT-ROYER. — *Trois pharmacies de poche.* Extrait du *Bul. de la Soc. Hist. de la Médecine,* tome XVI, no 9 et 10. *Les guérisseurs et les éclopés dans l'œuvre de Quast.* Editions Ypermain, 85, Marché de Saint-Jacques, Anvers ; *La leçon d'anatomie d'Anvers.* Editions Ypermain ; *La thériaque à Anvers* ; *Une ordonnance du magistrat en 1449.* Imprimerie D. De Vos-Van Kleef, rue Rouge, 44, Anvers. — MOLINÉRY (Dr RAYMOND). — *Le fait de Lourdes devant la critique médicale.* Librairie A. Teillon, 83, rue des Saints-Pères, Paris, 6e, 1926, 4 fr. 50. — BRUSSIÈRE (D.-M.-F.). *Le problème de notre race ; Avez-vous pensé à ceci ? Aux jeunes gens* ; *Quelques conseils d'hygiène. L'apprentissage, son aspect social et ses relations avec la démographie.* Imprimerie Bussière, 74, rue Lafayette, Saint-Amand, Cher, 1925. — BRAESCH (Prof. F.). *Le père Duchesne d'Hébert,* fascicule VI. Librairie F. Rieder et Cie, 7, place Saint-Sulpice, Paris ; 1925. — PAUCHET (VICTOR). — *Les divers traitements de l'ulcus duodénal.* Archives franco-belges de chirurgie, janvier 1925. — WALTER (Dr ALEXANDRE). — *Des excitants artificiels dans le travail intellectuel.* Amédée Legrand, éditeur, 93, bd. Saint-Germain, Paris, 1925. — TRICOT-ROYER (Dr). — *Deux ancêtres de l'Association médicale franco-belge de la vallée de l'Escaut : Jean de Saint-Amand et Jacques Despars.* Imprimerie Centrale du Nord, 12, rue Lepelletur, Lille ; 1925. — *Le bilan du traitement de la rage. Bulletin Société Française d'Histoire de la Médecine,* tome XIX, 1925, nos 9-10 et 11-12.

Le Gérant : R. DELISLE.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie. — 1928.

35e ANNÉE	No 8	1er août 1928

LA CHRONIQUE MÉDICALE

Comment Berlioz devint musicien,

par le Dr Cabanès.

Peut-on conjecturer, sans avoir trop l'air de jouer au paradoxe, que Berlioz, s'il avait poursuivi la carrière qu'il avait primitivement abordée, serait devenu un grand savant, au lieu d'être un musicien génial ? Car, on ne l'ignore plus aujourd'hui, l'auteur des *Troyens,* fils de médecin, avait été destiné par son père à la profession que celui-ci avait bonorée.

Le Dr Louis Berlioz avait été le premier maître du jeune Hector ; mais l'enfant, d'un caractère peu maniable, subissait malaisément le joug paternel ; toutes les séductions, toutes les promesses échouèrent devant une vocation qui s'était de bonne heure révélée. Le père Berlioz avait beau étaler, sous les yeux émerveillés de son fils, l'énorme *Traité d'ostéologie* de Munro, « contenant des gravures de grandeur naturelle... où diverses parties de la charpente humaine étaient fidèlement reproduites » ; il eut beau promettre à l'indiscipliné de faire venir de Lyon « une flûte magnifique, garnie de toutes les nouvelles clefs », l'cnfant feignait la soumission, tout en conservant le secret désir d'envoyer à première occasion le froc doctoral aux orties.

A dix-huit ans, le jeune Berlioz, après avoir passé son baccalauréat ès lettres à la Faculté de Grenoble, débarquait à Paris, cn compagnie d'un de ses cousins, Alphonse Robert. Ils s'installèrent, dès leur arrivée, dans une maison située alors au no 104 de la rue Saint-Jacques et qui occupait à peu près le niveau de l'entrée latérale actuelle du Collège de France. « C'était, nous dit le Dr R. Blondel, qui a pu la repérer sur le plan cadastral daté de 1806, une maison étroite, avec une fenêtre unique par étage, s'étendant toute en profondeur, avec une cour intérieure et un second corps de logis, qui correspondait, très vraisemblablement, à l'emplacement actuel du Bureau des Renseignements de la Sorbonne ».

La première inscription de Berlioz sur les registres de la Faculté de Médecine est du 16 novembre 1821 ; il est inscrit sous le no 829, tandis qu'à son cousin Robert a été attribué le matricule no 827. Le document porte la mention de son lieu d'origine : « La Côte-Saint-André, département de l'Isère » et

l'indication de son domicile ; quant à la date de sa naissance, elle a été omise par inadvertance sans doute ; il y a le mois et le jour 11 décembre — mais l'année n'est pas indiquée.

Aux cours de la Faculté, qu'il semble avoir suivis avec assez d'assiduité, du moins à ses débuts, Berlioz fit la connaissance de deux médecins qui devaient illustrer leur profession, Dubouchet et Vidal. Il suivit « avec une stoïque résignation » les leçons d'anatomie d'une autre lumière de la science, le professeur Amustat, « un artiste, dont les allures sont d'un homme de génie ». Ce hardi novateur avait littéralement conquis le futur révolutionnaire de l'art musical, et il est à supposer qu'une affinité de goûts, une réelle sympathie avaient uni l'un à l'autre les deux tempéraments si ressemblants par tant de côtés. Mais, lorsqu'il fallut en venir à la pratique, son enthousiasme déchanta. Passe encore pour la physique et la chirurgie, professées par Gay-Lussac et Thénard, ou le cours de littérature qu'Andrieux devait rendre si attrayant ; mais la dissection produisit chez Berlioz un véritable dégoût ; son impressionnabilité nerveuse ne pouvait s'accommoder de ces relents de chair humaine qui lui soulevaient le cœur ; et, quelque effort qu'il fît, il ne réussit point à se défendre contre cette pénible sensation : « Être médecin, s'écriait-il en termes amèrement plaisants, étudier l'anatomie, disséquer, assister à d'horribles opérations au lieu de se livrer corps et âme à la musique, cet art sublime dont je concevais déjà la grandeur ; quitter l'Empyrée pour le plus triste séjour de la terre, les anges immortels de la poésie et de l'amour et leurs chants inspirés pour de sales infirmiers, d'affreux garçons d'amphithéâtre, des cadavres hideux, les cris des patients, les plaintes et le râle précurseur de la mort ! Oh non, tout cela me semblait le renversement absolu de l'ordre naturel de la vie, et monstrueux et impossible !.. » Cela fut pourtant ; longtemps il conserva le souvenir de ses premières dissections, dont il nous a laissé la plus saisissante peinture dans ses *Mémoires* ; on y voit que l'impression fut durable, et que, rien qu'en l'évoquant, il avait des visions de cauchemar.

Le carabin commençait à s'aguerrir, quand un événement imprévu vint brusquement changer l'orientation de sa vie. A la suite de troubles politiques, qui avaient eu leur retentissement dans le quartier des Écoles, l'autorité supérieure crut devoir procéder à la fermeture des Facultés ; à la Faculté de Médecine, les cours furent suspendus, les inscriptions arrêtées pendant près de huit mois. Comment Berlioz occuperait-il ses loisirs forcés ? Depuis quelque temps, il fréquentait la Bibliothèque du Conservatoire, où les grands maîtres de la musique, et Glück plus particulièrement, s'étaient révélés à lui ; mais c'est en assistant à une représentation de l'opéra des *Danaïdes*, de Salieri, qu'il sentit s'éveiller en lui sa véritable vocation. Le spectacle d'*Iphigénie en Tauride* l'enthousiasma davantage encore ; et, dès ce jour, il se jura de marcher sur les traces de ces illustres devanciers.

Sa carrière musicale professionnelle avait débuté par la composition d'une cantate sur un poème de Millevoye : *L'Arabe au tombeau de son coursier*. Quelques mois plus tard, il entreprenait de mettre en musique un poème d'un de ses amis, tandis qu'il écrivait à son ancien professeur du Collège de France, Andrieux, de lui fournir le livret d'un opéra, et qu'il tentait de faire exécuter à Saint-Roch un oratorio. La médecine était désormais reléguée au dernier rang de ses préoccupations. L'avait-il cependant abandonnée sans retour ? Il est à croire que non, car on voit Berlioz, en 1824, passer, devant la Faculté des Sciences, un examen de baccalauréat ès sciences physiques et le subir avec succès. Sur le procès-verbal conservé à l'Académie de Paris, il est mentionné que « Berlioz (Louis-Hector)... pourvu du diplôme de bachelier ès lettres en date du 17 avril 1824... a été examiné sur les matières désignées par l'article 5 de l'arrêté du 9 septembre 1823, attendu qu'il a déclaré se *destiner à l'étude de la médecine* ».

Avait-il donc besoin de ce nouveau parchemin afin de pouvoir poursuivre sa carrière médicale, un moment interrompue ? Était-il intervenu dans l'intervalle un règlement exigeant la production, pour l'admission à la Faculté de Médecine, de ce diplôme de baccalauréat ès sciences ? La perte du dossier de Berlioz à la Faculté de Médecine ne permet pas de répondre d'une façon précise à ces questions ; toujours est-il que Berlioz avait obtenu de ses parents, dès 1821, la renonciation à la médecine.

On s'est demandé pourquoi Berlioz fut musicien, « alors que le milieu paternel ne lui en fournissait aucun exemple, qu'il n'existait pas de piano chez lui, ni même dans le village où s'écoula son enfance ». On a inféré de ce que la *Biographie des Musiciens* figurait dans la bibliothèque du Dr Berlioz, pour en déduire que l'enfant s'était imprégné de cette lecture, de même qu'il se serait passionné, dès son adolescence, pour les héros de Virgile et d'Homère — d'où son prénom d'Hector et le choix, comme sujet d'une de ses dernières pièces, des *Troyens*.

En réalité, il fut musicien, parce qu'il était né artiste ; « émotif et impressionnable jusqu'à la névrose », il avait « reçu en même temps le don de l'expression à un degré supérieur ». Plus que tout autre art, la musique lui offrait l'occasion de développer ses dons natifs, et il ne faut pas, selon nous, chercher ailleurs l'explication de cette préférence entre deux arts qui l'avaient presque simultanément sollicité.

De celui de ces deux arts qu'il résolut d'abandonner, ne conserva-t-il aucune empreinte ? C'est ce que nous avons eu la curiosité de rechercher tant dans ses ouvrages que dans sa correspondance.

Dans une lettre qu'il écrivait à l'un de ses habituels confidents, son ami Ferrand, il cite Hippocrate et ses aphorismes, *en latin*, car il avait retenu le texte qu'il avait dû apprendre aux leçons que lui avait données son père ; dans une lettre à Schumann, il fait allu-

sion à des procédés de préparation de l'anatomiste Ruysch, pour la conservation des cadavres.

Ses feuilletons sont remplis de termes de technologie médicale ; et, dans ses ouvrages, on en retrouve de nombreux exemples. Ainsi, dans son *Voyage musical en Allemagne,* au début d'une fantaisie sur les tribulations d'un critique, il cite ses anciens maîtres Thénard et Gay-Lussac, à propos d'une variation humoristique sur la chimie, et principalement sur l'acide fluorhydrique.

Maints autres passages relatent des expériences de physique. Les procédés d'acoustique ne lui étaient pas inconnus et, à plusieurs reprises, on le voit critiquer la théorie des vibrations, sur laquelle sont fondés les divers systèmes ou traités d'harmonie. A un autre endroit, il observe et note la résonance des cloches de la cathédrale Saint-Paul de Londres ; plus loin, il entre dans une discussion approfondie sur l'hygiène de l'enfance à propos de l'alimentation des enfants assistés, alimentation à laquelle il attribue une influence déterminante sur le développement des organes vocaux. Puis l'anatomiste se retrouve dans le passage caractéristique : « On ne coupe pas un membre, d'ordinaire, sans en connaître l'importance générale, les fonctions spéciales, les rapports intimes et l'anatomie interne et externe... » La physiologie ne lui était pas moins familière. Tant dans ses *Mémoires* que dans ses *Soirées de l'Orchestre* ou dans ses *Grotesques de la Musique*, Berlioz parle du bruit que produit le sang en passant dans les artères carotides, de la distinction des lobes céréhraux, de l'incision cruciale. D'autres passages montrent les sérieuses connaissances physico-chimiques de Berlioz.

« Le feu ordinaire a besoin d'air, écrit-il à Ferrand ; le feu électrique brûle dans le vide. » A une autre place, c'est de géologie qu'il nous entretient : « Si, comme il est prouvé, les continents où s'agite à cette heure la triste humanité, furent jadis submergés, n'en faut-il pas conclure que les monts, les vallées et les plaines, sur lesquels roulent depuis tant de siècles les sombres vagues du vieil Océan, furent un jour couverts d'une végétation florissante, servant de couche et d'abri à des millions d'êtres vivants, peut-être même intelligents ! Quand notre tour reviendra-t-il d'être de nouveau le fond de l'abîme ?.. »

Comme on le voit, l'éducation scientifique de Berlioz n'avait pas de lacune ; à chaque science, il avait dérobé un lambeau.

Ainsi que Jean-Jacques, d'abord musicien, et qui resta toujours préoccupé du rythme de la phrase et de l'harmonie des périodes, Berlioz, qui avait commencé par la médecine, en garda ce souci de l'exactitude, cette précision dans l'expression qui caractérisent sa manière. A l'instar de Rousseau, il justifie la vérité de cet aphorisme qu'énonça naguère Émile Deschanel, dans ses *Essais de Critique naturelle* : « La première profession, même passagère, peut laisser des traces dans le talent même le plus mûr. » Nous n'avons pas à chercher une autre conclusion.

Une Poésie peu connue de Victor Hugo

M. le Dr Bénard a eu l'obligeance de nous signaler une poésie de Victor Hugo assez peu connue et susceptible d'intéresser les médecins. Nous le remercions de son aimable communication.

Qui que tu sois qui tiens un peuple (1).

En même temps qu'on est de marbre, on est de chair ;
Parfois on est un monstre en croyant être un ange.
Mais quoi qu'on fasse, on est un homme. Chose étrange,
Un roi, cela vieillit, même un roi fort puissant ;
Les rois ont des poumons, de la bile, du sang,
Un cœur, qui le croirait ? et même des entrailles ;
La fièvre avant l'émeute a traversé Versailles ;
Le ventre peut manquer de respect ; les boyaux
Osent mal digérer les aliments royaux ;
Bons rois ! Dieu joue avec leur majesté contrite ;
Dans la toute-puissance il a mis la gastrite ;
Il faut bien l'avouer, dût enfrémir d'Hozier,
Ainsi que les dindons, les rois ont un gésier ;
Louis le Grand avait un anus ; on constate
Quelquefois, chez César lui-même, une prostate ;
Charles neuf, faible et mou comme un jonc sous le vent,
Fut, par les vers de terre, habité tout vivant.
Or les sages, pensifs, font remarquer aux princes
Qu'il est toujours aisé d'empoigner des provinces,
Mais qu'un roi ne peut prendre, en eût-il grand besoin,
Un muscle de son râble au crocheteur du coin.
Un César souvent porte à son dos qui cahote,
Son empire, bien moins qu'un chiffonnier sa hotte,
Mais il ferait tuer ses preux jusqu'au dernier
Avant de conquérir les reins du chiffonnier.
Majesté, vous aurez plutôt Rome, la Chine,
L'Inde, qu'une vertèbre ou deux de son échine.
La migraine se plaît sous les couronnes d'or ;
Malgré l'homme de garde au fond du corridor,

(1) Victor Hugo. — *Les quatre vents de l'esprit.* I. Le livre satirique. Edition *ne varietur*, s d., Paris, Ollendorf. T XV, p. 159.

Elle entre. Trop d'azote et pas assez d'ozone
C'est assez pour qu'allant du Gange à l'Amazone
Le choléra-morbus s'abatte à plomb sur vous ;
L'effrayant typhus passe, il rend les hommes fous.
Vous êtes empereur, mais gare tout de même !
Vous dites : je suis presque un Alexandre ! On m'aime !
Eh bien, même Campaspe, et même Ephestion
N'ont pas à votre place une indigestion.
C'est doux d'avoir, avec du vice à pleine amphore,
Des femmes plus que n'a de vagues le Bosphore ;
Sérails et festins sont charmants, et malfaisants.
Les gens de Géorgie apportent tous les ans
Une vierge au Sultan, c'est une politesse,
Mais ne peuvent hélas, quand même Sa Hautesse
Daignerait les rouer de coups de nerf de bœuf
Avec la viande fraîche offrir l'estomac neuf.
On crache, on tousse, même en la plus haute sphère.
La nature est parfois insolente. Qu'y faire ?
On est le grand passant d'Arcole et d'Iéna ;
On est le cavalier de la victoire ; on a
Pour soleil Austerlitz et pour ombre Brumaire,
Si bien que Juvénal vous prend aux mains d'Homère.
Cela n'empêche pas le squirrhe d'exister.
Qui frappe ? C'est la mort qui vient vous débotter,
Sire ! On a beau régner, se faire un entourage
De trompettes, d'encens, de fumée et d'orage ;
On beau se coiffer de lauriers sur les sous,
Avoir sous soi le peuple en paysans dissous,
Etre le criméen, l'africain, le dacique,
S'asseoir sur l'aigle ainsi que le Jupin classique,
Se loger au Kremlin, vivre à l'Escurial,
Au moment où l'on est le plus impérial,
A l'heure où l'on remplit de son nom les deux pôles
Voilà qu'on est poussé dehors par les épaules.
A rien ne sert d'aller se cacher dans des trous;
Dieu vient. On perd sa peine à fermer les verrous.
Ce fâcheux-là n'est point un de ceux qu'on évite.
Hélas, mon prince, on meurt brutalement et vite ;
Il suffit d'un cheval emporté, d'un gravier
Dans le flan, d'une porte entr'ouverte en janvier,
D'un rétrécissement du canal de l'urètre
Pour qu'au lieu d'une fille, on voie entrer un prêtre.

Les Quartes historiques (1)

par le Dr Alcide Treille, Professeur honoraire des maladies des pays chauds, à l'Ecole de médecine d'Alger.

La quarte à Port-Royal.

(Suite.)

On ne saurait mettre en doute cette guérison simultanée d'une fièvre quarte et d'une maladie nerveuse, attestée par un homme tel que Lancelot. C'est donc un exemple remarquable de quarte guérissant à la suite d'une forte émotion, comme Trnka, ainsi que nous avons vu à l'occasion de la quarte de la mère Angélique, en cite plusieurs cas. A ce titre, ces deux fièvres méritent d'être retenues dans les annales de la fièvre quarte, comme dans celles de Port-Royal.

M. de Bascle fut si bien guéri qu'il vécut encore près de vingt ans et rendit des services très appréciés dans la conduite et la surveillance des élèves de Port-Royal. Il mourut le 3 mai 1662, peu après l'entière disparition des Ecoles.

La quarte de M. de Pontchâteau.

Lorsque Messire Sébastien-Joseph du Cambout, abbé de Pontchâteau, mourut le 27 juin 1690, à l'âge de cinquante-six ans et demi, le bruit se répandit bien vite dans le quartier Saint-Gervais où il habitait, qu'un saint venait de mourir. On se précipita aussitôt dans sa maison pour lui baiser les pieds et faire toucher à son corps des maux, des écrouelles.

Après le service funèbre, célébré à Saint-Gervais, le peuple ouvrit le cercueil, mit en pièces la chemise et le linceul du « Saint », et si on ne l'en eût empêché, aurait mis son corps même en morceaux pour en faire des reliques.

Saint, il ne l'avait pas toujours été. Il avait eu pendant sa jeunesse des chutes et rechutes successives.

Pourvu dès l'âge de sept ans, par bulles du pape, de trois abbayes, notamment celle de Vieuville, dont son frère François du Cambout s'était démis en sa faveur, il fut, par de pieuses fréquentations avec des Messieurs de Port-Royal, mis en relations, en 1651, avec M. Singlin, prédicateur et directeur de Port-Royal. Il avait alors dix-sept ans. Ce n'est qu'en 1654, après diverses péripéties que, s'étant replacé sous sa direction, il embrassa la vie de pénitent et s'astreignit déjà à des austérités. Mais un voyage en Bretagne, en 1657, où l'appela la convocation des Etats, les fréquentations mondaines qu'il y eût, les amitiés qu'il contracta, le rejetèrent complètement hors de la voie pieuse où il était entré.

(1) V. les nos 1 et 2 de janvier et de février 1928.

En 1658, suivant un projet qu'il avait formé en Bretagne avec quelques jeunes seigneurs, en leur compagnie et celle de son ami le Comte DE ROCHEBONNE (de Lyon), il part pour Rome, sans en rien dire ni à M. SINGLIN, ni à ses amis de Port-Royal. Pour cette circonstance, il avait pris un habit séculier, une cravate et changé son nom en celui de marquis ELIE. Arrivé à Rome en septembre, après avoir mis quatre mois et demi à faire la route, il loua avec ses amis un palais, qu'ils firent meubler par des Juifs. Il reprit pourtant, quelque temps après, son habit et son nom ; mais, néanmoins, avec ses compagnons, il prit sa bonne part de tous les plaisirs, « de tous les amusements auxquels les jeunes seigneurs de France ont coutume de se livrer dans cette cour », suivant l'histoire de sa vie écrite par des catholiques de Hollande. Ce qui ne l'empêcha pas de converser avec le pape et plusieurs cardinaux ; mais « il conçut beaucoup de dégoût pour la vie qu'on menait à Rome, et de l'horreur pour les périls et les dangers auxquels le salut était exposé ».

De retour à Paris, le 13 septembre 1659, il repart pour la Bretagne sans revoir aucun de ses amis. Dans un mémoire écrit par la sœur Elisabeth de Saint-Agnès de Féron, on lit : « La vie de M. DE PONTCHATEAU a été traversée de tant de différents événements qu'il est difficile de les bien démêler. » Mais, autant que l'on peut comprendre, ce serait en cette année 1659 que le voyage en Bretagne lui fut très funeste. « Il m'a dit, écrit la sœur Saint-Féron, qui est du moins très bien renseignée sur le fait, que ce fut en ce lieu qu'il se *détraqua* beaucoup par des compagnies qu'il fréquenta, les festins où il se trouva et l'amusement de la vie dans lequel il se laissa aller. » C'était, au demeurant, la continuation de la vie frivole et dissipée qu'il menait depuis son premier voyage en Bretagne.

Après avoir fait un séjour à Rennes, il se rendit enfin à son abbaye de La Vieuville. Après tant de pérégrinations et agitations, qui ne pouvaient qu'avoir affaibli sa constitution peu robuste, il se trouvait dans les meilleures conditions de réceptivité pour prendre, en cet endroit, au commencement de septembre, le germe de la fièvre intermittente. (*A suivre.*)

Le coin du pêcheur de perles

Une grave revue de Médecine, fort bien rédigée d'ailleurs, vient de donner, par exception, la *Complainte d'un singe opéré par Voronof*. Elle se chanterait sur l'air de *Vous souvient-il*, de P. Delmet. Le typographe a froidement écrit :

Complainte d'un singe opéré par Voronof, *dédiée à sa* guérison *favorite.*

La Médecine des Praticiens

Les Comprimés Vichy-Etat.

Les *Comprimés Vichy-Etat* possèdent tous les avantages de la médication alcaline. Ils sont fabriqués avec les sels mêmes que la Compagnie fermière extrait de ses sources célèbres. Ils renferment donc tous les principes minéraux qui donnent leur caractéristique aux eaux Vichy-Etat. Leur action est bien supérieure à celle du simple bicarbonate de soude.

La présence des alcalins joue un rôle capital dans l'économie. La plupart des organes et des humeurs présentent une réaction alcaline grâce à laquelle le métabolisme vital peut se dérouler régulièrement.

L'alcalinité, en effet, favorise les oxydations, neutralise les acides introduits par l'alimentation ou formés dans le milieu intérieur, active les échanges nutritifs, maintient dissoute l'albumine circulante et empêche la précipitation de la cholestérine dans la circulation générale et surtout dans la bile. Elle rend les mucus plus fluides par dissolution de la mucine et facilite leur élimination. Les alcalins abrègent la durée du séjour des aliments dans l'estomac et accélèrent tout le travail digestif.

Les *Comprimés Vichy-Etat* exercent donc une action efficace dans tous les états morbides qui relèvent de la médication alcaline : dyspepsies de toute nature et sous toutes les formes, toutes les séquelles du paludisme, diabète, congestions hépatiques, catarrhe et lithiase des voies biliaires, cirrhoses, obésité, gravelle urique, certaines maladies de peau, etc.

Les *Comprimés Vichy-Etat* sont effervescents. Cette effervescence ajoute aux effets de l'alcalinité l'influence excitante de l'acide carbonique sur l'appareil digestif.

Les flacons de *Comprimés Vichy-État* se présentent sous un volume tout à fait restreint. Cet avantage permet de les emporter sur soi, de préparer sur-le-champ, partout où l'on se trouve, la quantité d'eau alcaline que l'on désire.

Ajoutons que le flacon de *Comprimés Vichy-Etat* est d'un prix modique qui le met à la portée de toutes les bourses.

Les *Comprimés Vichy-Etat* constituent donc un médicament alcalin sûr, pratique, peu coûteux. Ils méritent bien la faveur que médecins et public leur manifestent.

Les Comités de bienfaisance seront invités à se réunir le 23. pour [illegible] un membre de chacun, avec les officiers de santé proposés, qui seront aussi convoqués [illegible] le 19 [illegible]

Approuvé

Paris 17 ventôse, an 9

au Citoyen Maire du 2.e Arrondissement

Guillotin, Médecin

Citoyen Maire.

Nous nous sommes réunis, ce matin, suivant votre désir, les Cit. Delaporte, André et moi, pour conférer ensemble sur les meilleurs moyens de fonder solidement un établissement d'inoculation de la Vaccine dans votre arrond.t Lecture faite de votre arrêté du 5 de ce mois relatif à cet objet, après avoir applaudi aux principes de sagesse et d'humanité qui l'ont dicté, nous sommes convenus de vous réitérer la proposition que j'avois eu l'honneur de vous faire, au nom du Comité médical, dans ma lettre du 2 de ce mois, de convoquer les membres [illegible] médecins et chirurgiens des quatre comités de bienfaisance de l'arrond.t et tous autres médecins et chirurgiens qu'il vous plaira d'appeler, pour concerter avec eux les mesures à prendre pour étendre et consolider cet établissement. Comme votre

Guillotin

Première page et signature d'une lettre autographe du Docteur Guillotin.

Correspondance médico-littéraire

Questions.

La maison de Chateaubriand à la Vallée-aux-Loups. — Sait-on que la maison de Chateaubriand à la Vallée-aux-Loups est occupée par un médecin, notre aimable confrère le Dr LE SAVOUREUX ?

Nos lecteurs pourraient-ils fournir des renseignements sur ce séjour et la vie qu'y menait l'illustre écrivain ?

L. R.

La folie de Gill. — Le dessinateur ANDRÉ GILL, dont les caricatures dans le *Bulletin de vote,* la *Lune Rousse,* contribuèrent au succès des 363, fut interné à l'asile de Charenton, où il mourut en 1885, à l'âge de 45 ans.

LUCIEN DESCAVES dit, dans les *Nouvelles littéraires,* du 10 décembre 1927, qu' « il était touché depuis quatre ans ».

De quelle affection est mort Gill ? Est-ce de P. G. ? Un confrère pourrait-il donner des détails sur son séjour à l'asile ?

Dr MAURICE GAYET.

Médecins mystificateurs et médecins mystifiés. — Il y avait jadis, il en existe peut-être actuellement, de joyeux confrères qui, malgré la gravité de leur profession, ne pouvaient se résigner à oublier les plaisanteries de la salle de garde.

En voici une preuve que le hasard des lectures me fait rencontrer à la page 16 du 3e volume (1819) des *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie.*

AVERTISSEMENT.

En même temps que l'Académie se déclare honorée de la confiance de ceux qui la consultent sur des faits vrais dont on lui propose l'examen, elle ne peut s'empêcher de se plaindre de la supercherie de quelques personnes qui ont osé lui présenter des observations fausses, et de blâmer l'inepte crédulité des gens de l'art qui en ont adopté de cette espèce. Tels sont les sables de rivière de toutes sortes de formes et de couleurs, et en quantité, produits pour avoir été rendus par la voie des urines ; des morceaux de plâtre, sans même être déguisés dans leur surface unie, qui ont été tirés du vagin, et choses semblables. L'Académie veut bien, par ménagement, ne nommer que les lieux d'où pareils faits lui ont été envoyés : *Gaujac, Auxerre, Clamecy.*

Il serait peut être intéressant d'ouvrir une rubrique sur les mystifications des médecins entre eux. Qu'en pensent nos collaborateurs ?

Dr LÉON DUNOYER (*Le Dorat,* Haute-Vienne).

Quelle est l'origine du mot ammoniaque ? — Voudriez-vous avoir l'amabilité de demander aux perspicaces lecteurs de la *Chronique médicale* l'origine du mot *ammoniaque* ?

Allons, Messieurs, à vos dictionnaires !

Dr Jean Démétriadis, oculiste.

Quelle était la recette de M. de Bassompierre ? — D'après Tallemant des Réaux, M. de Bassompierre avait trouvé le moyen d'échapper à l'inconvénient posthume dont l'asperge est affligée ; il égaya fort le roi Louis XIII en lui confiant sa *recette*.

Quelle était cette mystérieuse recette ?

R. D.

Survie du fœtus après décès de la mère. — Dans son *Traité pratique d'accouchements* (t. II, p. 774, de 1885), Charpentier pense qu'il n'y a aucun doute qu'on puisse pratiquer la césarienne, toutes les fois que la mort de la mère étant survenue après la 28e semaine de la gestation, l'enfant est vivant, et que l'accouchement *per vias naturales* ne peut être effectué, ou exigerait trop de temps pour extraire l'enfant vivant.

A cette époque, on n'avait pas de signe certain de la mort, pas même les injections sous-cutanées colorant les muqueuses en cas de survie.

Les cas de Peu, Trinchinetti, Reinhardt, Rodin, etc., sont des césariennes, faites chez des femmes *non pas mortes* mais *en état de mort apparente*.

Ensuite, nous ne savions pas combien de temps le fœtus peut survivre à la mère dans la matrice.

Selon Breslau, le fœtus humain survit plus longtemps à la mort violente de la mère que le fœtus des animaux.

La césarienne peut donner un enfant vivant 20 minutes après le décès maternel.

Si la mère a eu une maladie infectieuse grave, on ne peut guère espérer conserver la vie de l'enfant.

On peut éviter la césarienne dans certains cas, comme on va le voir.

Notre ancien et vénéré chef de service honoraire des Hospices de la Maternité de Liége, M. le professeur *M. Charles, a pu ramener à la vie un enfant extrait par les voies naturelles 10 minutes après le décès de la mère urémique.* (Voir *Journal d'Accouchements*, 1895, p. 108.) Hoffmann, Fleischmann, Neumann, Kirsch ont eu des succès semblables.

Y a-t-il beaucoup d'autres cas de ce genre ?

Dr Hubert Lambinon,
ex-assistant à la Maternité de Liége (service des Hospices).

Réponses.

Le traitement de la tuberculose par le séjour dans une étable (XXXIV, 203). — Le document que nous publions ci-dessous, et qui est, avons-nous besoin de l'ajouter, inédit, nous a été gracieusement communiqué par l'expert en autographes bien connu de tous les collectionneurs, M. Noël Charavay, dont l'obligeance n'a d'égale que le désintéressement.

Mon père a connu un M. de Montdidier qui, pour se guérir d'une laryngite, avait fait installer une étable pour une vache, contiguë à sa chambre. Une boiserie à coulisse se tirait à volonté et le mettait en communication avec les senteurs de la vacherie. Il ne parlait pas, avait une petite ardoise au moyen de laquelle il causait. Au bout de six mois, il fut guéri complètement. Il y a du bon en cela. Il y a quelque chose à en prendre. Point de crevasses, point d'irritation ; voilà l'essentiel.

(Lettre de Geffroy à Armand Durantin ; catalogue d'autographes Charavay, août-septembre 1927.)

Le traitement de la tuberculose par le séjour dans une étable (XXXIV, XXXV, 203). — Vous trouverez une réponse à la demande de l'un de nos lecteurs (*Chronique médicale*, 1928, p. 20), au sujet du traitement de la tuberculose par séjour dans les étables dans mon récent article sur les « Médecins de la Bastille » (*Pharmacie française*, avril 1927).

Le dernier médecin de la Bastille, Read, en effet, a publié, en 1767, un « Essai sur le séjour salutaire des étables dans la phtisie, in-8° de 93 pages, Londres », dont un exemplaire existe à la Nationale sous la cote Te 7743.

Bouvet.

De l'origine du mot Pinard. — Le Dr R. G... a demandé, dans la *Chronique médicale*, si le sobriquet de Pinard donné au vin ne vient pas du confrère Pinard qui, à Fosses, en Belgique, distribua généreusement le contenu de sa cave aux poilus.

J'ignore l'origine du mot Pinard, mais, avant la guerre, les légionnaires avaient l'habitude d'appeler ainsi le vin.

M. G.

Tomber en chartre (XXXII, 213). — La réponse est dans le Littré, tome I, p. 570 :

« *Chartre* : nom vulgaire du carreau ou atrophie mésentérique, cette maladie retardant le développement et tenant le petit malade comme en une chartre, en une prison. Tomber en chartre. »

A. Boghaert-Vaché (*Bruxelles*).

Tomber en chartre (XXXII, 213, 343). — Mes grands-parents maternels employaient couramment cette expression et ma mère l'utilise encore ; elle m'est donc familière comme toute langue maternelle. Elle signifie : tomber dans une maigreur excessive avec dépérissement général, arrêt du développement, danger de mort. Cela ne se dit que des enfants, et une fois cet état constitué, l'on dit, par exemple : « Ah ! le petit X... est bien malade ; il est *en chartre*. »

Quelle est exactement l'affection que désigne cette singulière appellation ? C'est tout bonnement l'entérite connue sous le nom de *carreau*, c'est-à-dire la mésentérite ganglionnaire tuberculeuse. Du moins, c'est cela de nos jours ; car, autrefois, toute affection abdominale comportant la raideur avec engorgement de la paroi était du carreau.

Et enfin, comment s'explique le mot *chartre*, qu'Ambroise Paré employait comme ci-dessus ? En donnant à ce mot un sens figuré, *chartre* signifie prison, lieu de dépérissement, de misère physiologique, etc. Le carreau est une véritable chartre.

— Mais il n'est pas le seul ! direz-vous.

— Ah ! si vous allez éplucher ainsi toutes les locutions et dictons, même non populaires, je vous passe la plume !

G. Jubleau, publiciste (*Nice*).

Les cheveux courts, leur ancienneté (XXXIII; XXXIV, 122). — « ... Il y a une grande division entre les dames de la cour ; nos belles exaltées ont admis une coiffure nouvelle, inventée par la Martin : ce sont des cheveux coupés très court sur toute la tête, et qui frisent naturellement... avec le concours d'une centaine de papillottes. La tête d'une femme ainsi *bretaudée* (c'est le mot consacré) ne ressemble pas trop mal à un chou frisé. On conçoit qu'une telle frisure n'admet pas de coiffe, parce qu'il faut absolument avoir un chef rond comme une boule. Le roi n'aime point cette nouvelle mode ; on peut donc présumer que les têtes bretaudées n'iront pas loin ..

On pourrait croire ces lignes écrites dans une récente chronique de la mode à la cour d'Alphonse XIII ou de Georges V. Elles sont extraites des *Chroniques de l'Œil-de-bœuf* (deuxième série, p. 313).

La comtesse, dont ces chroniques seraient les Mémoires, s'exprimait ainsi en 1671, sous Louis XIV !

A part l'ondulation électrique, qui a remplacé les papillottes, *nil novi sub Jove*.

Dr André Petit (*Royan*).

L'ouate ou la ouate (XXII, 307). — Pendant bien longtemps je me suis demandé s'il fallait écrire de *l'ouate*, de *la ouate*, ou de *la vouate*, car c'est ce dernier son qui frappait le plus souvent mon oreille, quand j'entendais parler autour de moi.

Et régulièrement, c'est bien *vouate* qu'il faudrait écrire, car *ouate* ne commence pas par une voyelle, mais par une consonne, un W. Ouate se dit en effet *Watte* en allemand, où il se prononce *vatte* ; en anglais *wad* qui a un son approchant de *ouatte*. Pour ne pas compliquer la langue française, continuons à écrire *ouate*, tout en nous souvenant que ce mot est d'origine anglaise et commence par un *w* qui se prononce *ou*, mais qui en réalité est une consonne.

Disons *de la ouate*, comme nous disons *du ouiski* (whisky), et non de l'*ouiski* ; continuons à jouer *au ouiste* (whist) et ne prenons pas l'habitude de dire que nous allons jouer *à l'ouist* ; on ne nous comprendrait plus.

Albatat, dans un de ses ouvrages, écrit qu'il faut aussi considérer l'y de *yacht* comme une véritable consonne, et dire *le yacht*.

Dr Albert Veillard (*Meung-sur-Loire*).

Les enseignes des accoucheuses (XXXI ; XXXII ; XXXIV, 154). — Un numéro de la *Chronique* pose une question au sujet des *enseignes des accoucheuses*.

A cette occasion, je crois devoir vous faire connnaître que je possède une statue assez curieuse, qui, à mon avis, devait servir d'enseigne à quelque matrone des xve ou xvie siècles. Je l'ai trouvée, en Poitou, comme par hasard encastrée au-dessus d'une porte d'un vieil immeuble que je possède et qui renferme d'autres vestiges du xve siècle.

La statue est en pierre tendre du pays, en tufau à grains fins. Elle est en trois morceaux, qui se juxtaposent parfaitement. Elle mesure 0 m. 70 de hauteur.

Elle représente une femme à genoux, un joli type de Parthenaisienne, au front rond, fuyant, largement découvert, aux cheveux tressés, coiffée d'un beau caillon en trapèze, à fond rond gauffré, polychromé, parfaitement conservé.

On distingue très bien la chemise recouverte du brayer et munie du corselet spécial que portent les femmes de cette région.

Elle soutient son ventre de ses deux mains, et de son corselet entr'ouvert largement semble présenter un fœtus, muni du cordon ombilical, la tête adossée sur une feuille de lierre.

Les manches du corsage local se terminent par un gros bouillonné de l'époque.

La jupe est plissée, polychromée, laissant entrevoir les genoux largement écartés.

Il n'y a pas très longtemps que les femmes poitevines accouchaient encore debout ou à genoux.

Dr Gaudichard (*Saint-Mandé*).

Périphrases diniquant le membre viril (XXXIV, 313). — *Faire entrer le pape dans Rome* ; *Faire entrer le Turc dans Constantinople*. MASUCCIO, en *Œuvres galantes des conteurs italiens*, par Ad. VAN BEVER et Ed. SANSOT ORLAND.

La série peut certainement être continuée,

R. L.

Le Trou de Botal ou Botal (XXXV, 27). — A propos de la discussion sur le « Trou de Botal » ou *Trou botal* dans le numéro de la *Chronique* du 1er janvier, pages 29, 30 et 39, je puis vous signaler que, dans l'ouvrage intitulé *Structure du cœur*, par SÉNAC DE MEILHAN, médecin de Louis XV, et publié en 1777, on lit au chapitre IV du livre III, après plusieurs pages sur la structure du cœur du fœtus et, en particulier, les études du *Trou ovale* et de sa membrane depuis GALIEN : « Le canal de communication, dit M. DUVERNEI, est entre l'artère du poumon et l'aorte et se nomme le *canal botal* (en italique) ; dans le fœtus à terme, etc... »

Ceci pour contribuer à l'étude de cette question de linguistique. Donc, au XVIIIe siècle, on disait *canal botal* et non *canal* ou *trou de Botal*.

Dr J. GUILLAUME.

Médecins devenus littérateurs (XXXV, 44). — Dans votre entrefilet sur les *Médecins littérateurs*, vous en citez un certain nombre et vous demandez : *Est-ce bien tout* ?

Ce n'est pas tout ! Notre Revue *Epidaure*, organe officiel du groupement des médecins littérateurs, est mieux à même que quiconque pour vous en signaler d'autres. En voici quelques-uns pris au hasard parmi nos collaborateurs, tous médecins et littérateurs : Fernand GUILLOTEAU, poète mort récemment ; MONTCOURONNE (*Dr Gaignère*), mort également ; DARBRET, l'auteur des *Griffes du passé* ; Emile POITEAU, le Barde de l'Artois ; CH. GUÉRET, le poète cettois ; JULES ROMAIN, l'auteur de *Knoch* ; AUBOUIN, le critique de Laval ; notre directeur : le Dr JIULIANI, en littérature *Germain Trézel*, poète dramatique connu dont les œuvres comme *l'Olifant*, *l'Aveugle*, le *Chant du Cygne* ont été jouées avec tant de succès un peu partout et dont ACHILLE PAYSANT, mort hier, disait :

« Puisque JEAN LAHOR est entré dans l'immortalité, le grand-prêtre d'Apollon, dieu des muses, s'appelle aujourd'hui Germain TRÉZEL ! » Notre directeur va me maudire (je vous écris à son insu), mais j'estime que le fondateur du groupement international des *Médecins littérateurs* mérite qu'on le mette quelque peu en vue.

Dr JULES VOIRIEZ,
Secrétaire de la Rédaction d'*Epidaure*.



La " Chronique " par tous

La dernière maladie et la mort de Pierre le Grand.

Il a été dit tant de choses invraisemblables sur la mort du grand monarque par des écrivains n'appartenant pas à la profession médicale, qu'il est grandement temps d'établir la vérité sur ce sujet. Beaucoup d'auteurs étrangers prennent à tort la maladie de la *pierre* comme point de départ de ses maux et de sa mort, arrivée le 28 janvier 1725. Parmi ceux-là, citons Bergholz, Weber et Reichard. Dans l'*Histoire de Russie* de Elias Caspar Reichard (1752), page 275, on lit : « Son incommodité habituelle consistait en *douleurs rhumatismales de l'intestin.* Ils (les auteurs) parlent de syphilis et que tout cela avait provoqué un *abcès au col de la vessie.* Mais ils constatent que son état ne devint dangereux qu'à partir du 16 janvier et qu'il ne resta que treize jours alité. »

Tous les médecins sont cependant d'accord pour convenir que l'action de la gravelle, du sable dans les reins, etc., doit avoir une évolution de plusieurs années avant de devenir mortelle, et que l'effet n'en a pu se produire en treize jours.

La majorité des écrivains étrangers supposent que la vraie raison de la maladie serait un abcès du col de la vessie. La plus mauvaise, la plus fausse des descriptions est celle que nous donne Voltaire (*Histoire de l'Empire de Russie sous Pierre le Grand*, par l'auteur de l'*Histoire de Charles XII*, tome II, 1764, page 237).

Il prend l'abcès comme cause de la rétention et confond ici, en profane qu'il est, l'effet avec la cause. Il prétend que Pierre le Grand avait perdu toutes forces depuis le début de l'année 1724. Il est cependant bien connu que, le 5 novembre de la même année, le monarque se précipita à l'eau, par élan philanthropique, où il sauva de la mort, *avec une véritable force virile*, vingt-cinq personnes. C'est après cet acte d'héroïsme que, rentré à Pétersbourg, se déclara chez lui un état maladif. Il put cependant célébrer *la bénédiction de l'eau* le 6 janvier 1725, jour de l'Épiphanie. Mais là, il reprit froid à nouveau ; son état fut assez *grave* pour que son médecin intime, Blumenkiost, appelât en consultation ses deux plus célèbres collègues de l'époque, Hermann Boerhaave, de Leyde, et Ernest Stahl de Berlin. En les attendant, il fit appel également à tous les médecins éminents présents à Pétersbourg. Mais tout fut inutile, le monarque trépassa le 28 janvier.

Si nous nous plaçons au point de vue médical et cela d'une façon tout impartiale, en présence de l'évolution et de la fin de cette maladie, nous devons convenir qu'en dehors de ses disposi-

tions habituelles à la *strangurie*, surtout dans les dernières années de sa vie, le grand refroidissement que Pierre le Grand prit à Lachta, qui se renouvela le 6 janvier, furent les raisons dominantes de sa maladie. Maladie qui, commencée par de la *strangurie*, devint de l'*ischurie* aiguë, pour arriver à être des « choses » anormales et locales au col de la vessie. Car on trouva à la *section* (nécropsie, probablement) un durcissement et inflammation aiguë de cette partie. Telle est la cause déterminante, et non d'autres, comme : incommodité, pierre, syphilis, abcès de la vessie, lequel ne fut que la conséquence, non la cause, de la maladie proprement dite ; il n'y a pas plus de probabilité en faveur du poison.

De tout cela, à mon humble avis, il s'ensuit que Pierre le Grand avait la vessie fatiguée et que, par suite du sauvetage de l'eau de 25 personnes, il prit un grand froid. Il reprit un autre grand froid à l'inauguration d'une fête, cette fois *sur* l'eau, et il mourut d'une forte atteinte à la partie la plus délicate, la partie de moindre résistance de son individu.

Conclusion : Pierre le Grand fut victime de son admirable dévouement.

Henry-André Taupin.

Un centenaire oublié : François de Neufchâteau.

Il s'agit de l'agronome et littérateur français François de Neufchateau, qui fut assez grand personnage, puisqu'il fut de l'Académie, où il remplaça le cardinal de Bernis, et permit au jeune Victor Hugo d'écrire sous sa signature la notice consacrée à Lesage dans le *Gil Blas*, de l'édition Didot, en 1819.

Ces détails nous ont été dévoilés par M. Léon Deffoux, qui nous fit connaître en outre que les titres de gloire de Neufchâteau ne furent pas les seuls que nous venons de signaler. « Après avoir été successivement procureur général du Conseil supérieur du Cap, député de l'Assemblée nationale, membre de l'Assemblée législative, puis président de cette Assemblée, ministre de la Justice, ministre de l'Intérieur du Directoire, sénateur, président du Sénat, il mourut, le 10 janvier 1828, comte de l'Empire, et grand-officier de la Légion d'honneur. »

N'oublions pas, en outre, qu'il fut l'initiateur des Expositions, en rédigeant, à la date du 9 fructidor, la circulaire qui créait, au Champ-de-Mars, la première « Exposition nationale des produits du commerce et de l'industrie ».

En 1900, il fut question d'élever à François de Neufchâteau une statue ; mais l'Exposition étant terminée, le projet fut oublié, et il ne reste de ce grand citoyen qu'une tombe, au cimetière du Père-Lachaise, où il est le voisin de Bernardin de Saint-Pierre, Delille, Parny, Grétry, Chopin, etc.

Rendons grâces à M. Léon Deffoux de nous avoir révélé ces détails, qui étaient certainement ignorés de bon nombre de lecteurs.

A propos de l'harmonie des saveurs.

L'article de M. Etienne Duval dans un précédent numéro de la *Chronique* nous fait connaître une intéressante harmonie des saveurs d'après l'abbé Poncelet ou plutôt d'après son inspirateur le père Castel. Ces deux auteurs n'auraient-ils pas connu la théorie hermétiste du Septénaire et n'auraient-ils pas été influencés par elle? Quoiqu'il en soit, il est curieux de trouver, appliquée à la physiologie du goût, la règle des séries progressives du Septénaire dont les 7 couleurs du spectre lumineux et les notes de la musique avec les 7 octaves du cercle musical sont les exemples les plus caractéristiques.

Dr DE CAZENEUVE (*Boulogne-sur-Mer*).

Le Livre de raison du Dr Boyer.

Le Dr BOYER, médecin à Saint-Bonnet-le-Château (années 1620 à 1634), offre le type de l'homme bien pensant, pieux, vertueux, bon époux et bon père.

Le journal qu'il a rédigé, pendant la période active de son existence, a été édité à la librairie Prades-Freydier, à Saint-Bonnet. Il est surtout consacré à la relation d'événements de famille, mais de-ci de-là, j'y ai glané quelques passages intéressants au point de vue médical.

Au risque de présenter dès l'abord notre auteur sous un jour défavorable, le voici sacrifiant au défaut bien médical, je veux parler de notre vieille *invidia* :

M'étant transporté à Montbrison, je fus prié d'aller voir Mademoiselle Livet, ma cousine, femme de M. Livet, lieutenant particulier du baillage de Foretz, laquelle se trouve avoir été traitée au commencement de sa maladie par M. Torrillon, médecin de Montbrison, et en la continuation d'icelle par M. de la Clostre, médecin de Lyon, lequel, parmi des discours que nous eûmes ensemble, me donna à entendre que le dit Torrillon avait *grandement failli*, . en prescrivant à la malade quelques aposèmes purgatifs qui furent suivis d'une diarrhée qui causa beaucoup de mal à la malade, laquelle estant atteinte d'une fièvre continue maligne et estant déjà avancée dans icelle, n'avait aucunement besoin de tels remèdes qui, en telle maladie, sont grandement périlleux, comme l'expérience journalière le fait voir.

Ailleurs, tout en critiquant ses confrères, il fait preuve d'un judicieux sens clinique. Il s'agit du décès de dame Toussainte CONCHON, femme en secondes noces de l'apothicaire Jean MOISSONNIER.

Elle mourut d'une fièvre continue, accompagnée d'une difluxion sur le poumon, d'une grande diarrhée et autres fâcheux accidents. Le jour de sa mort était le 20e de sa maladie, auquel jour, sur les 9 heures du matin, on l'avait fait saygner suivant l'advis de MM. FORTUNÉ et LHÉRITIER, contre mon conseil, lequel portait de ne la point saygner, eu égard au flux de ventre qui la travaillait fort.

Il est évident que, dans ce cas, qui paraît être une fièvre typhoïde, le flux diarrhéique constituait un exutoire de toxines suffisant pour rendre une saignée inutile, sinon dangereuse.

Voici un autre passage, qui nous montre qu'au commencement du XVIIe siècle, on pratiquait couramment l'opération césarienne aussitôt après le décès de la mère, pour ne pas priver du sacrement baptismal le fœtus présumé vivant.

Le 19 de mai, lundi de la Pentecôte, mourût à Sonneyriec damoiselle Ysabeau Boyer, ma sœur, mariée à M. Chaulce, estant grosse de 4 mois et ce après avoir esté travaillée l'espace de 40 jours d'une fièvre tierce bastarde, laquelle nonobstant les remèdes convenables qui lui furent administrés ne l'abandonnast en aucune façon. Ainsi sur la fin fust accompagnée d'un catarrhe suffocant qui dans un jour et demi lui ravit la vie. Elle n'avorta point, mais par la grâce de Dieu, *estant ouverte* après qu'elle eût expiré, son fruit donna des amples marques de vie et fust baptisé par M. Popalin, prestre de Saint-Bonnet.

Je terminerai par la relation intéressante d'une épidémie de peste, en 1633, à Saint-Bonnet.

Au mois de juillet un bon frère capucin, nommé Père Théodore de Monlussan, se trouva atteint de la peste pour avoir fréquenté quelques personnes atteintes de la maladie contagieuse en son voyage.

Il meurt et des mesures prophylactiques sont prises.

Le couvent dès lors fut fermé et les religieux mis en quarantaine dans le jardin où ils passèrent trois semaines sans se trouver mal.

Tout semble donc aller pour le mieux.

Mais à la persuasion de quelques autres religieux et personnes ignorantes en cette matière, ayant fait venir les parfumeurs et désinfecteurs d'Ambert, et pendant qu'ils travaillaient à parfumer et à désinfecter le couvent, s'étant indiscrètement mêlés avec eux, il se trouva deux autres religieux atteints du mal.... Si grand et si puissant était le venin qu'aucun des religieux qui s'en trouvait attaqué, quoique robustes et bien secourus, ne purent le surmonter et furent bientôt terrassés Il n'y eût qu'un jeune religieux d'une délicate complexion et grandement appréhensif que Dieu conserva miraculeusement, nommé Frère Aurélien de Dijon.

La répulsion manifestée par notre confrère, au sujet des mesures de désinfection, sans nul doute mal appliquées, se fait de nouveau jour.

Dès lors et par le moyen du parfum mal à propos et sans méthode pratiqué, ou autres communications secrètes, la peste se glissa en cette ville de Saint-Bonnet.

Impuissant à lutter contre le fléau, le Dr Boyer prend le parti de s'en aller, ainsi d'ailleurs que presque toute la population. Il ne resta que 300 personnes dans la ville.

Le Calendrier conceptionnel : « Garçon ou fille à volonté. »

Ce calendrier a une histoire.

La voici pour les historiographes futurs d'un travail qui a déjà fait couler pas mal d'encre, et qui dans un avenir prochain en fera couler beaucoup plus encore.

En 1920, j'habitais Cannes où je prenais quelque repos au lendemain de la guerre. Occupant mes loisirs à des recherches qui m'étaient chères, je venais de faire à l'Académie des sciences une communication sur une théorie toute nouvelle du déterminisme des sexes. Mon travail, repris peu après à la Société de pathologie comparée, eut un écho immédiat dans la presse médicale et, chose curieuse, dans la grande presse.

C'est alors que je reçus la visite d'un courtier en publicité très connu qui m'avait été présenté incidemment à Monte-Carlo. J'étais dans la période documentaire ; il me fallait à tout prix du « document humain », pour étayer ce qui n'était encore que construction scientifique. Ce monsieur s'offrit à m'en fournir d'emblée et en masse. Sa proposition était de nature à satisfaire mon désir passionné de documentation ; je l'acceptai. Et ce fut une imprudence. Car, fort d'un véritable contrat, ce monsieur ne tarda pas à m'imposer des procédés de publicité qui heurtèrent vite ma susceptibilité médicale.

Le contrat n'était que de deux années ; je le résiliai après la première, et il ne m'en coûta qu'un dédit de cinq mille francs-papier, il est vrai, mais somme néanmoins assez coquette pour l'époque.

Et ceci explique comment une idée très spéciale du « Calendrier conceptionnel », « établi annuellement d'après les calculs du Bureau des longitudes », n'eut pas de suite. Cela est né et est mort la même année, en 1920.

Il y a bientôt huit ans de cela. L'accessoire a passé, l'essentiel demeure : ma théorie du déterminisme des sexes. Elle se fortifie de jour en jour. Mon dossier devient formidable, et le « Calendrier conceptionnel » m'aura toujours valu cela : des centaines de correspondants et de propagateurs bénévoles.

Faute de crédits officiels, je n'ai pu obtenir, hélas ! auprès des Universités françaises, auprès des Écoles vétérinaires d'Alfort et de Toulouse, que des vérifications en série de mes conclusions fussent faites sur des animaux, ainsi que je l'avais demandé. Mais la question a été, à mon instigation, reprise par des Universités étrangères ; des Instituts spéciaux de recherches, richement dotés, travaillent maintenant pour moi. Le Français, « né malin », chacun sait ça, n'a pas pris la chose au sérieux !! J'en connais cependant à qui les résultats stupéfiants déjà obtenus ne donnent plus envie de faire les plaisantins.

Personnellement, je suis toujours à la disposition de ceux de nos confrères que la question continue à intéresser.... et je dédie aimablement cette histoire — que je n'avais à ce jour jamais voulu conter, — à ceux qui ont pu être choqués par la présentation, parfois singulière, qui, aux temps héroïques de mes travaux, fut donnée à une question qui est et demeure pour moi de science pure.

Dr Franck Duprat (*Bagnères-de-Bigorre*).

L'ancienneté des tarifs médicaux.

M. le professeur R. Cruchet vient de mettre à jour un très curieux document qui semble attester que, au temps de la loi salique, — ce n'est pas d'hier ! — on appliquait, pour chaque catégorie de blessures ou de mutilations, un tarif afférent à chacune d'elles ; la lecture dudit document est des plus instructives :

Avoir frappé quelqu'un à la tête, de telle façon que le cerveau apparaisse et que les trois os qui le recouvrent soient à nu ..	30 sous.
Avoir frappé dans les côtes ou au ventre d'un coup pénétrant jusqu'aux entrailles....................................	30 sous.
Plus, pour frais médicaux...........................	5 sous.
Avoir arraché à autrui une main, un pied, un œil, le nez.....	100 sous.
Si la main reste pendante, réduit à..................	63 sous.
Avoir arraché un pouce de la main ou du pied..............	50 sous.
S'il reste pendant, réduit à..........................	30 sous.
Avoir arraché le deuxième doigt (l'index), à savoir celui qui sert à tirer à l'arc....................................	35 sous.
Pour trois autres doigts tranchés d'un coup................	50 sous.
Pour deux doigts..	35 sous.
Pour un doigt..	30 sous.

Notre éminent collègue de Bordeaux accompagne cette pièce de réflexions que nous sommes heureux de reproduire, parce qu'il n'en est pas de plus judicieuses :

« Les taux du tarif Dubief ou du tarif Breton paraissent, n'est-ce pas, mieux appropriés aux blessures des accidentés contemporains ? Mais, sous sa forme naïve, le principe d'une indemnité, calculée selon l'importance du dommage causé, n'en est pas moins posé, ici, et résolu de la façon la plus évidente. Il est juste, par exemple, que l'index, précisément parce qu'il sert à tirer de l'arc, soit plus indemnisé que les autres doigts. Or, la loi salique était appliquée en Gaule au temps de Clovis, c'est-à-dire au ve siècle de notre ère, puisqu'elle remonte à des coutumes germaniques qui ont été importées en notre pays à une époque relativement récente.

« Ce petit fait, qui est loin d'être unique, est évidemment savoureux. Il prouve que certaines idées sont infiniment plus antiques qu'on ne peut se l'imaginer au premier abord. »

Echos de la « Chronique »

Médecine et politique.

Comme c'est de règle, les élections ont envoyé un sérieux contingent de médecins siéger dans la nouvelle Chambre.

Parmi les médecins députés, nous ne verrons plus la silhouette chenue du professeur Pinard, qui était le doyen d'âge dans la précédente législature, mais qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat. En revanche, on a vu revenir M. Victor Augagneur, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Lyon ; et l'Académie de médecine est toujours représentée par M. Deyris.

Les pharmaciens comptent parmi les nouveaux élus M. Legué, ancien maire du Mans, qui est de plus — ceci nous intéresse au point de vue scientifique — un botaniste distingué, et M. Maurice Berger, d'Orléans, qui dirige un *Bulletin vétérinaire.*

A propos de vétérinaires, leur groupe n'est pas non plus à dédaigner. On leur prête même l'intention de se réunir prochainement en dîner confraternel, d'où la politique sera exclue.

Automobilistes et passages à niveau.

Le *Siècle médical,* dans son nº 27 du 15 juin dernier, publie l'information suivante :

« Le Président du Motocycle-Club proteste, dans l'organe officiel de ce groupement, contre la décision qui vient d'être prise par certains réseaux français, qui n'envisagent pas moins que de supprimer la surveillance des passages à niveau.

« Actuellement, fait-il remarquer, les accidents sont malheureusement trop fréquents, car les gardes-barrières oublient trop souvent de remplir leur office. Dans l'avenir, ils le seront plus encore, car nombreux seront les automobilistes qui s'engageront sur la voie sans s'être rendu compte, au préalable, s'il ne vient pas un train sur la gauche ou une machine haut-le-pied sur la droite.

« Il faudra donc qu'ils s'en remettent uniquement à eux-mêmes pour assurer leur propre sécurité, et il faut reconnaître que la tâche est d'autant plus difficile que, le plus souvent, les passages à niveau sont placés dans les virages et qu'ils sont bordés de haies touffues qui restreignent la visibilité.

« Que vont faire les compagnies d'assurances en la circonstance ? Et le ministre des Travaux publics n'aurait-il rien à dire, va-t-il laisser faire ? »

Aux questions de notre éminent confrère nous sera-t-il permis d'ajouter cette autre : Que vont faire les automobilistes en attendant l'intervention de l'Etat ? Ralentiront-ils aux passages à niveau ? Ou bien, pour reprendre les termes mêmes qui précèdent, s'engageront-ils sur la voie sans s'être rendu compte, au préalable, s'il ne vient pas un train sur la gauche ou une machine haut-le-pied sur la droite ?

Le père d'Armand Barbès.

Dans son étude sur BARBEY d'AUREVILLY (Émile Paul, 1912), M. LAURENTIE rapporte que le prototype de cette sombre « diabolique » : *Un prêtre marié*, pourrait bien se trouver dans la famille d'ARMAND BARBÈS.

Le père du célèbre tribun avait été d'abord prêtre et s'était, comme tant d'autres, sous la Révolution, émancipé de ses obligations sacerdotales. Retiré à la Guadeloupe, il y exerçait avec succès la profession médicale (c'est en quoi le fait intéresse notre *Chronique*). La fille d'un riche planteur, soignée et guérie par le Dr Barbès, devint sa femme : mariage d'amour, dont naquirent plusieurs enfants. On revint à Carcassonne, pays natal du médecin, où toute la maisonnée demeura longtemps heureuse.

Mais un jour, la mère Barbès, fervente catholique, apprit les antécédents de son mari et la rupture de son engagement sacré et éternel. Elle en mourut de douleur. Sa fille était fiancée et le mariage se rompit. Enfin, le défroqué se suicida... (Dr MONIN.)

La chaleur humide en chirurgie.

Il n'y a pas encore si longtemps que déjà ce soit oublié, un journal médical publiait les lignes suivantes d'après M. G. Métivet, chirurgien des hôpitaux :

> La chaleur humide en chirurgie ! Je ne crois pas que la question soit dépourvue d'intérêt. Je lui ai déjà consacré un précédent article ; je compte la reprendre avec persévérance et ténacité.
>
> Nous sommes savants, nous avons découvert les microbes et créé l'antisepsie et l'asepsie, nous commençons à pénétrer les mystères des réactions humorales et des défenses organiques. Mais nous ne sommes guère modestes et nous nous moquons volontiers des méthodes anciennes, et souvent avec d'autant plus d'ardeur que nous les ignorons davantage. Nous avons ri de la purge et de la saignée, maintenant nous rions moins et je pense que nombreux seraient ceux qui, parmi nous, souscriraient à cette boutade du regretté MARTINET : « Diafoirus a fait quelques victimes, Molière en a fait bien davantage. »
>
> Or, la chaleur humide me paraît devoir reprendre, dans la thérapeutique des affections chirurgicales, une place qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Mais les médecins de campagne qui, *toujours*, ont fait des compresses d'eau chaude, des cataplasmes (chaleur humide), n'étaient que de « pauvres » médecins de campagne... Ils deviennent aujourd'hui — par le retour des choses — les égaux des médecins d'hôpitaux, puisque... (R. M.)

Chronique Bibliographique

René Simon. — **Chirurgie d'autrefois et d'aujourd'hui,** 1 plaquette in-8° quarré, Strasbourg, 1928.

Dans le raccourci de trois chapitres : des origines à la chute de l'empire romain, — des invasions barbares à la découverte des anesthésiques généraux, — de la moitié du XIXe siècle à nos jours, M. René Simon nous donne une Histoire de la Chirurgie claire, instructive et intéressante.

Il y a mis en relief l'état plus avancé que l'on n'imagine de la chirurgie antique ; le rôle, plus tard, des barbiers, que l'on méconnaît d'ordinaire ; enfin l'avenir de la chirurgie actuelle et ses promesses d'infinis progrès.

Tout cela en cinquante-huit pages ; mais cinquante-huit pages plus riches que maints gros volumes, cinquante-huit pages qui valent qu'on attire sur elles l'attention, parce qu'elles méritent d'être lues.

Falcanelli. — **Le Mystère des Cathédrales et l'interprétation ésotérique des Symboles hermétiques du Grand-Œuvre**. Librairie Schemit. — Ce livre, très bien édité, illustré de 36 planches d'après les dessins de Jules Champagne, pourra intéresser également les curieux d'architecture et les adeptes de l'occultisme. Ils y trouveront des aperçus très ingénieux et des conjectures très hasardeuses, qui sentent le parti pris et la thèse.

Dr William Nicati. — **Rabelais, notre maîstre ; son œuvre, sa doctrine**. Editions *Quo Vadis,* Marseille. — C'est une sorte d'analyse, originale, mais un peu difficile à lire, de l'œuvre de Rabelais, de sa vie et de ses théories morales, politiques, sociales, etc.

Lorenzo-Gualino. — **Litomo d'Assisi**. Librairie Bocca, Turin. — Cet homme d'Assise, c'est saint François, étudié dans ce livre au point de vue surtout psychologique.

Gaston Delayen. — **La Passion de la marquise Diane de Ganges**. Librairie Perrin. — Ce livre fait partie de l'intéressante *Collection des Enigmes et Drames judiciaires d'autrefois*. Le meurtre de la marquise de Ganges a été souvent raconté, et il a même été mis au théâtre. Le mérite de M. Gaston Delaen, c'est de l'avoir exposé dans tous ses détails et de l'avoir bien placé dans son cadre historique.

JACQUES HARDANGEL. — **Le champs de Ronces**, in-12, (librairie Valois).

Nous n'avons pas à apprécier les idées de ce roman qui s'intitule « de mœurs politiques ». Mais, visiblement, l'auteur est médecin. A ce titre déjà, il nous intéresse. D'autre part, il met en scène notamment deux types médicaux très curieux ; l'un est un de ces anciens médecins de Terre-Neuve, dont DESCOTTES, dans une thèse de Paris (1919), a retracé la physionomie maintenant disparue ; l'autre est un grand chirurgien attiré par la politique où il apporte des qualités d'initiative, d'enthousiasme et d' « intervention », toutes professionnelles. Et l'on songe à POZZI, à MAUNOURY, à MONPROFIT...

Au total, roman intéressant, original, écrit d'une plume alerte, colorée, mais parfois acérée comme un bistouri.

Dr LUCIEN GRAUX. — **L'Automne d'Adonis**. Librairie Fayard.

Nous connaissions déjà la vieillesse de don Juan, spectacle peu réjouissant. Le Dr LUCIEN GRAUX nous présente un Adonis de 52 ans, très défraîchi, et qui s'amuse encore à lutiner les Nymphes. Adonis, le bel Adonis que Vénus aima, transformé en vieux marcheur, ni les Muses ni les Grâces ne pourraient l'admettre et s'y résigner.

YVONNE BÉZARD. — **L'Assistance à Versailles sous l'ancien régime et pendant la Révolution**. Versailles, Léon Bernard.

On ne s'imaginerait pas qu'il put y avoir autant de pauvres à Versailles sous l'ancien régime. Et cependant, cette ville de luxe, brillante, mais sans industrie, abrita bien des miséreux. La plupart y venaient dans l'espoir d'y recueillir de riches aumônes, et la charité ne manqua pas de clients dans la cité créée par le caprice du grand Roi. La crise que les hôpitaux et les œuvres de bienfaisance eurent à traverser pendant la Révolution présenta ainsi à Versailles une acuité particulière, qu'a su bien mettre en lumière Mme Yvonne BÉZARD, dans son intéressante brochure, où sa vaste érudition s'est donnée libre carrière.

Dr LÉON BIZARD. — **Souvenirs d'un médecin des prisons de Paris : Saint-Lazare, La Santé, La Petite-Roquette.** Paris, *Mercure de France.*

Souvenirs qui nous sont d'autant plus précieux qu'ils ont été *vécus*. Ajoutons à cela que le Dr BIZARD a un véritable talent d'écrivain et que son récit n'est dépourvu ni de pittoresque ni d'humour. Sa brochure est de celles qu'on ne se contentera pas de lire, mais que l'on conservera pour la relire.

Jean Rostand. — **Le Mariage**. Librairie Hachette. — Ce n'est pas à un examen médical du mariage que se livre M. Jean Rostand, mais à un examen philosophique. Son opuscule, qui fait partie de la collection *Notes et Maximes*, ne rappelle que de très loin les *Maximes* de Chamfort.

Dr Gilbert Robin. — **Les Haines familiales**. Librairie Gallimard. — Vaste sujet, traité trop sommairement, mais l'Auteur n'a voulu peut-être en donner qu'un aperçu. Son livre est, d'ailleurs, intéressant et plein d'observations fines et justes.

Gaston Delayen. — **L'Inavouable secret du lieutenant de la Roncière**. Librairie Albin-Michel. — Ce drame aussi est très connu, mais il gardait encore des côtés mystérieux. Pour la solution de ce problème judiciaire, M. Gaston Delayen apporte un fait nouveau, dont il ne faut pourtant s'exagérer la valeur et la portée.

Joseph Turquan. — **Madame de Staël; sa vie amoureuse, politique et mondaine.** Librairie Emile-Paul. — Cette grosse dame à turban, bourgeronnée et déclamatoire, eut des passions volcaniques, dont le pauvre Benjamin Constant fut une des victimes les plus notoires. Cette vie amoureuse, accompagnée d'une forte proportion de littérature, M. Joseph Turquan, dans son livre très documenté, l'a racontée avec beaucoup d'agrément.

A.-Augustin Thierry. — **La princesse Belgiojoso** Librairie Plon. — Pour l'étude, si attachante, qu'il consacre à la belle Italienne, chantée par Alfred de Musset, M. A.-Augustin Thierry a pu se servir de papiers de famille. Son livre, où abondent les documents inédits, a en outre l'avantage de ne pas être seulement la vie, d'ailleurs très dramatique, d'une femme, mais aussi un fragment d'histoire de l'Italie, à un moment particulièrement héroïque.

Egon Cesar comte Corti. — **Maximilien et Charlotte du Mexique (1860 à 1867)**. 2 vol. Librairie Plon. — Cet ouvrage, traduit par M. J. Verray, a été fait d'après les archives secrètes de Maximilien et d'autres sources inédites. Il contient beaucoup de pièces officielles, et on peut dire qu'il renouvelle en grande partie l'histoire, si émouvante, de la guerre du Mexique.

L'Examen médical en vue du Mariage. Librairie Flammarion. — Enquête dirigée par le Dr Apert, et dans laquelle sont reproduites les opinions de plusieurs sommités médicales, françaises ou étrangères. L'idée n'est pas nouvelle. Il se passera sans doute beaucoup de temps avant qu'on essaie de la mettre en pratique.

Henri Leclerc. — **Les Fruits de France** (Masson, Paris).

Un hymne glorieux aux *Fruits de France*, telle est la synthèse de l'ouvrage que M. Henri Leclerc vient d'écrire comme on écrit une longue lettre à un ami particulièrement cher. Voulez-vous savoir ce qu'il faut penser de la Cerise :

Fruits arrondis
De Cerasonte,
Vous faites honte
Au vif rubis.

Ecoutez l'auteur ; l'histoire en est pleine d'intérêt depuis Pline jusqu'à nos jours. Jean Fernel conseillait au sieur de Maligny, atteint de mélancolie hypocondriaque, de substituer au vin le suc de cerises fraîches. Cazin lui reconnaît des vertus diurétiques.

Quant à la réputation des queues de cerises dans la médecine populaire, comme dans la médecine officielle, elle est incontestée.

Je voudrais ici vous donner un avant-goût (c'est le cas de le dire) de la saveur que vous rencontrerez à la lecture d'H. Leclerc :

Les moins épicuriens ne peuvent se défendre d'un petit frisson voluptueux à l'apparition des cerises, qu'elles pavoisent l'arbre de lanternes vénitiennes en miniature. qu'elles s'entassent, croulantes et désordonnées, sur la voiture de Crainquebille, ou qu'elles alignent à la devanture des marchands de primeurs leurs rondeurs rubicondes, semblables à des joues de petites filles bien sages.

Ne vous rappelez-vous pas le charme un tantinet précieux de M. de Voiture ?

Qu'il s'agisse de la framboise, de la pêche, de la noix, du citron ou de l'orange, vous y trouverez l'histoire de la médecine heureusement imbriquée à l'histoire de la thérapeutique par les fruits ; et vous y puiserez, pour le plus grand bien des malades, de bien intéressantes prescriptions.

R. M.

Le Gérant : R. Delisle.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie. — 1928.

35e ANNÉE N° 9 septembre 1928

LA CHRONIQUE MÉDICALE

L'ANATOMIE DE VAN HELMONT

Par Albert GARRIGUES.

On a tout dit de Williams Harvey et de son œuvre (1) à l'occasion des fêtes qui viennent de rajeunir sa gloire. Voici, en effet, tout juste trois siècles que parut à Francfort cette *Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis in animalibus*, qui marque le début de la Renaissance en Médecine. Car la Renaissance, en Médecine, était en retard de cent ans ; le XVIe siècle n'avait pu que la préparer. Cruveilhier l'a appelé le siècle de l'anatomie descriptive. Il appartenait au XVIIe d'être celui de l'anatomie de texture, de l'anatomie comparée et de la physiologie expérimentale. La connaissance de la circulation du sang est une conquête de cette dernière, puisque W. Harvey étudia surtout le côté mécanique du phénomène. Il ne vit pas le passage du sang des artères dans les veines. Pour découvrir la circulation capillaire, il faut attendre 1661 et Malpighi.

Si la vérité l'emporte toujours sur l'erreur, ce n'est presque jamais du premier coup. Aussi, la théorie harvéienne a-t-elle aussitôt plus de détracteurs que de partisans. Après coup, quand le fait anatomique clot la discussion, les opposants se taisent ; encore un peu et quelques-uns se donneraient pour des ralliés de la première heure. S'il en fut ainsi pour beaucoup, n'en doutons pas ; c'est chose humaine. Il est plus curieux que, après des siècles écoulés, des biographes s'attachent si bien à leurs héros, qu'ils aient une pareille faiblesse. Cette réflexion m'est venue, à propos de W. Harvey, en pensant à Van Helmont et à l'un de ses panégyristes, M. Rommelaere. — *Nous devons ranger Van Helmont*, écrit ce der-

(1) Outre les travaux récents, on peut consulter *L'Œuvre médico-thérapeutique*, n° 12, juin 1925, p. 18 et ss.

nier (1), *au nombre des médecins qui furent les premiers à se rallier à l'immortelle découverte de la circulation.*

Tous mes souvenirs de l'œuvre du médecin flamand allaient contre ; mais, parce qu'il faut se défier de ses souvenirs, j'ai voulu revoir cette partie spéciale de l'*Ortus Medicinæ* : l'anatomie de Van Helmont. Hélas ! elle est de toutes la plus écourtée ; elle est décevante.

Écourtée, dis-je. En effet, l'anatomie occupe une toute petite place dans l'œuvre publiée par François-Mercure après la mort de son père, éparse de ci de-là dans divers chapitres, où il faut la chercher pour la découvrir.

Décevante, car qu'était-on en droit d'espérer et que trouve-t-on ? — Il était permis d'espérer beaucoup. La fringale de lecture de son adolescence avait poussé Van Helmont à dévorer jusqu'à six cents auteurs, et de ce nombre était Vésale (2). Puis, parce que la lecture instruit moins que l'observation directe des choses (3), le jeune médecin avait assisté avec ardeur aux dissections anatomiques de la Faculté de Louvain (4). De tant de zèle, qu'est-t-il résulté ? Des lambeaux de connaissances incomplètes, où toutes les erreurs de Galien se retrouvent et, doit-on dire, en anatomie du moins, à peu près rien.

Sur le crâne, on trouve cette observation empruntée à Schneider que les trous de l'os ethmoïde, fermés par les parties molles, ne s'ouvrent pas dans les fosses nasales ; plus loin, une description assez étendue de la membrane pituitaire (5). — Du cerveau, à peine quelques mots sur ses mouvements que Van Helmont savait ne pas provenir de la dure-mère. — Les nerfs s'insèrent aux tendons (6) ; ainsi, la peau, les uretères, sensibles pourtant, n'ont pas d'innervation (7). — Le parenchyme même des reins qui en fait les plus durs de tous les viscères, manque à la fois de nerfs et d'artères (8).

---

(1) W. Rommelaere (de Belgique), *Etudes sur Van Helmont*, Mémoires des concours et des savants étrangers (Académie royale de médecine de Belgique), année 1868, in-4°, t. VII, p. 345)

(2) Tumulus Pestis, cap. I : *Equidem helluo librorum eram.*

(3) Pharmacopolium ac dispensatorium modernum, § 14 : *Librorum lectio non facit cognitores propietatem nisi observationem.*

(4) Ignotus hydrops, § 10 : *Soleo adhuc juvenis, etiam non vocatus, accurere ad dissectiones.*

(5) D'après Portal (*Histoire de l'anatomie et de la chirurgie*, in-12, Didot, Paris, 1770, t. II, p. 641) Portal renvoie, à ce sujet, à deux opuscules de Van Helmont, *Latex humor neglectus* et *Catarrhi deliramenta*, où je n'ai pas su retrouver ces descriptions.

(6) De lithiasi, cap. IX, § 59 : *Nervi sunt in tendines inserti.*

(7) De lithiasi, cap. II, § 17 : *Qualibet pars pellis sentit, non tamen subter se nervum gerit. — In terminis ureter summe dolet, absque nervi alicujus insertione.* — Cap. IX, § 3 : *Ureter toto suo ductu non habet commercium inserti sibi nervi.*

(8) De lithiasi, cap. V, § 9 : *Parenchyma renum, viscerum omnium, durissimum nervis atque arteriis destitutum.*

Le diaphragme est semé de pores, à travers lesquels passe l'air inspiré par les poumons (1). Ceux-ci ne possèdent pas de tissu contractile ; le jeu seul du diaphragme, des muscles abdominaux, un peu des muscles intercostaux (2), fait pénétrer l'air, puis le chasse. Ils sont formés des ramifications de leurs veines, de leurs artères et des bronches, qu'unit un



J.-B. Van Helmont (1577-1644).

parenchyme propre remplissant les interstices de tous ces canaux. Les innombrables extrémités des ramifications bronchiques forment autant de pores à une membrane générale d'enveloppe et l'air pénètre ainsi dans la poitrine tout entière (3). Quant aux vaisseaux, ils sont tous remplis de sang ; et ceci du moins est un progrès sur la vieille théorie galénique, qui mettait de l'air dans les artères (4).

Le sang retint davantage l attention de Van Helmont. Pro-

(1) Catarrhi deliramenta, § 45 N : *Diaphragma est membrana perspirabilia.* Custos errans, § 46 : *Aer postquam per pulmonem in thoracem deductus est, diaphragmatem deorsum in formam circularem detrudit, ejus poros penetrat transcolatque bibitum aerem.*

(2) Catarrhi deliramenta, § 45 N. O. P.

(3) Catarrhi deliramenta, 45 D.

(4) Endemica.

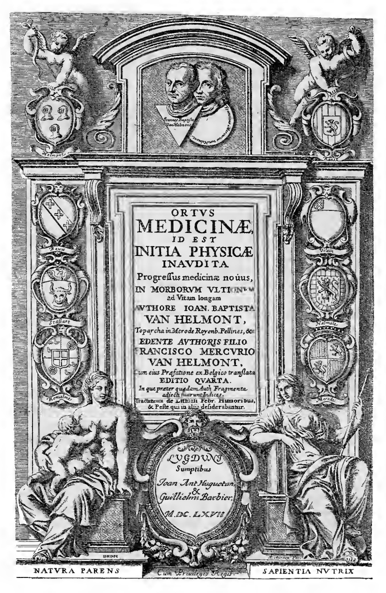
fitant des saignées saisonnières, dites de précaution, de deux cents villageois, il en fit l'analyse ; y trouva un sel (le sel marin) ; et il insiste longuement sur la différence du sérum et du cruor (1). Il sait qu'il y a un sang veineux dans la veine cave différent du sang artériel du ventricule gauche ; et ceci nous amène au cœur.

Hélas ! Il en connaît les quatre cavités ; mais il croit encore à la perméabilité de la cloison interventriculaire, niée par Vésale, et il place là des pores encore, triangulaires cette fois, pour permettre le passage du sang veineux du cœur droit au cœur gauche, mais en empêcher le retour (2). De la petite circulation, découverte depuis plusieurs années, il ne connaît rien. De la grande, qui agitait le monde depuis seize ans déjà quand il mourut, il ne sait pas davantage. Nous voilà bien loin de l'opinion de M. Rommelaere et l'on peut se demander deux choses : comment Van Helmont est resté aussi entièrement fermé aux progrès de l'anatomie ; — comment son panégyriste a pu s'abuser autant qu'il l'a fait.

La première est le plus aisément explicable. J'ai dit que la découverte de W. Harvey fut surtout une découverte de physiologie expérimentale. En ce temps-là, la faveur allait à ce genre de recherches, aux vivisections et aux études pratiques sur les animaux. Les dissections humaines passaient de mode et Van Helmont fut de son siècle. Le beau zèle de sa jeunesse pour l'anatomie assez vite s'était éteint. *Cadaverum dissectiones admiratæ sunt Scholæ*, dira-t-il plus tard (3), *sed sudoris anatomiam nondum per digestiones, fuligines, electiones, admistiones, resolutiones aut expulsores introspexerunt* (4). — On découvre là qu'une nouvelle passion d'étude avait alors chez lui remplacé la première. La Spagyrie était devenue pour lui le miroir de la vraie intelligence et le seul (5) ; et il remerciait Dieu de lui avoir fait délaisser, pour la pyrotechnie, la lie de toutes les autres professions (6). Déjà, en 1604, alors que Van Helmont passait par Londres, cette évolution se dessine. A cette heure, W. Harvey n'avait pas encore bouleversé la Médecine par sa découverte, mais il venait d'être nommé médecin de l'hôpital Saint-Barthélemy et il jouissait d'une grande

---

(1) Latex humor neglectus.
(2) Blas humanum, § 20.
(3) Latex humor neglectus, § 19.
(4) Cf. aussi Ignotus hospes morbus, § 90 : *Vix post mille annorum Anatomen, moderni aut melius morbos agnoscunt, aut felicius abigunt.*
(5) De lithiasi, cap. III, § 1 : *Spagyria sola est speculum veri Intellectus.*
(6) Pharmacopolium ac dispensatorium modernum, § 32 : *Laudo benigenum mihi Deum qui me in Pyrotechnia vocavit extra aliarum professionum fæcem.*



Frontispice de l'édit. lyonnaise de 1667 de l'*Ortus Medicinæ*.

réputation en Angleterre. Cette gloire naissante attire-t-elle le voyageur flamand ? Pas le moins du monde. C'est à l'Irlandais Guillaume Butler, un alchimiste, qu'il s'attache.

Toute spécialisation nous pose des œillères. A cette loi, le chimiatre de Vilvorde ne sut échapper et il en vint à ne plus voir le monde qu'à la lueur rouge de ses fourneaux. Si cela lui permit des découvertes qui lui font une place de premier rang parmi les savants de son siècle et dans l'histoire de la médecine, en revanche, son laboratoire resta fermé à la plupart des bruits du dehors, son esprit s'arrêta sur bien des points à l'acquis de son adolescence studieuse, et l'on s'explique ainsi, tout à la fois, qu'il n'ait pas soupçonné la révolution commencée par Vésale, accomplie par W. Harvey et que Jourdan, qui lui est franchement hostile, ait pu l'appeler *un homme profondément ignorant en anatomie* (1).

M. Rommelaere, qui lui est favorable, n'a pas marqué cette ombre dans le tableau qu'il nous a laissé de Van Helmont. Peut-être ne l'avait-il pas aperçue et fut-il trompé par des considérations générales. *Au moment où parurent les* « Exercitationes de motu cordis et sanguinis circulatione », a écrit Daremberg (2), *le domaine de la pathologie se trouvait partagé entre les progressistes, je veux dire les chimiatres, qui, ayant rompu avec Galien, acceptaient la circulation, et les réactionnaires qui ne voulaient pas plus de la chimie que de la circulation parce que ni la chimie ni la circulation ne se trouvaient dans Galien.* Or, Van Helmont était chimiatre et toute son œuvre est élevée contre Galien. Là pourrait donc se trouver la cause de l'illusion de M. Rommelaere.

Pourtant, aucune considération générale ne vaut contre le fait, aucune illusion ne tient quand on lit l'*Ortus Medicinæ*, et le panégyriste de Van Helmont avait, avec grand soin, lu son œuvre. Faut-il donc penser que ce que celle-ci a de brillant par endroits, joint à la sympathie qu'inspire à l'égard de son auteur une vie de travail et de charité, fit fléchir l'impartialité de l'historien, lui cacha les faiblesses de son héros, lui montra au contraire ses mérites, lui en fit même apercevoir qui, en réalité, lui manquent ? Je le crois volontiers, car la bonne foi de M. Rommelaere est la plus certaine du monde. Nous découvrons là une des plus grandes difficultés de l'histoire de la Médecine.

Mais ceci est une autre histoire...

---

(1) Jourdan, *Biographie médicale*, in 8°, F. Panckoucke, Paris, 1822, t. V, p. 150.

(2) Daremberg, *Histoire des sciences médicales*, in-8°, Baillière, Paris, 1870, t. II, p. 580.

Médecine Historique

Les Quartes historiques (1)

Par le Dr Alcide TREILLE.

La quarte de M. de Pontchâteau.

(Suite)

L'abbaye de la Vieuville, située à un peu plus d'une lieue de Dol, sur un petit cours d'eau formé de la réunion de deux ruisseaux, de Guioult et des Etanas, offrait certainement les conditions les plus favorables au développement des fièvres intermittentes. Celle de l'abbé de PONTCHATEAU était, dit l'histoire de sa vie, une quarte qu'il garda pendant quatorze ans. Il resta malade à la Vieuville du 13 septembre au 22 octobre 1660.

Est-ce cette fièvre quarte qui, le secouant durement, commença à lui inspirer des craintes pour son salut ? C'est possible et même probable.

En 1661, étant de retour à Paris, il manifeste des velléités de renouer des relations avec Port-Royal, où des âmes pieuses, la mère Marie-Angélique ARNAULD et la mère Marie-Madeleine du FORGIS, ne cessaient de prier Dieu de le leur ramener. Mais son beau-frère, le duc d'EPERNON, étant mort, il se charge du soin de ses affaires et va loger avec sa sœur jusqu'en 1662. Le 9 novembre, il se sépare d'elle, «en conséquence d'une conversation violente qu'ils avaient eue après le souper, au sujet de Mlle BRICE, fille de qualité de Picardie, à laquelle Mme d'EPERNON, sa sœur, le soupçonnait d'avoir trop d'attache. »

Dès le lendemain matin, M. de PONTCHATEAU se retire au cloître Notre-Dame, chez son neveu, l'abbé de COISLIN. Mais la duchesse d'EPERNON ayant fait conduire dans un de ses carrosses Mlle BRICE à l'Abbaye-aux-Bois, « sous prétexte qu'il s'était passé quelque chose de scandaleux entre elle et M. de PONTCHATEAU », celui-ci, « pour réparer le déshonneur qui était fait, non par lui, mais par sa sœur, à cette demoiselle », la demande en mariage. Elle ne consent à l'épouser que s'il se réconcilie avec le Seigneur. Effrayé alors du désordre de sa conduite, il renonce au mariage. Mlle BRICE en meurt ; et, par là, se trouvent encore mieux rompus les liens de M. de PONTCHATEAU avec le monde.

Après, il abandonne ses bénéfices, se défait de ses abbayes, part pour la Hollande en 1664, et revient par l'Alsace et la Champagne. Rentré à Paris, il s'installe dans une maison du faubourg Saint-An-

(1) Voir les nos 1, 2 et 8 de janvier, février et août 1928.

toine et y vit caché pendant quatre années avec d'autres Messieurs de Port-Royal. C'était le temps de la persécution. Durant cette période, il ne cessa de mener la vie la plus austère, conforme à celle des solitaires.

En 1667, il repart pour la Hollande puis revient à Paris, rapportant en contrebande des *Nouveaux Testaments* et d'autres livres sur les matières du temps.

Bientôt après, on le choisit entre tous les Messieurs de Port-Royal pour participer aux négociations de ce qui va s'appeler la Paix de l'Eglise ; et, toujours en possession de sa quarte, il fait une série de voyages à Angers, à Pamiers, à Aleth et à Beauvais, pour coopérer avec les évêques de ces diocèses, qui s'occupaient le plus des projets de paix.

En l'année 1669, la paix ayant été enfin conclue et les religieuses de Port-Royal ayant été autorisées à recevoir de nouveau tous ceux qui voudraient vivre dans la retraite, il s'établit, le 1er mars, dans une petite maison des Granges, où il s'installa dans les conditions les plus modestes et les plus sommaires : une table de bois, des chaises de paille, une paillasse reposant sur deux tréteaux et un chevet de paille comme literie.

Alors, commence pour lui une existence de la plus grande austérité, suivant les offices de nuit comme de jour, s'occupant d'agriculture, prenant le nom de jardinier des Granges, travaillant en plein soleil, s'appliquant à rendre les services les plus bas, se faisant le fossoyeur du Monastère, portant un cilice auquel il ajoutait d'autres instruments de pénitence, couchant tout habillé. Sa santé ne lui permettait pas de s'abstenir de viande toute l'année, mais sa nourriture était réduite au strict nécessaire. Il avait en conséquence remplacé le souper par une très frugale collation. Pendant l'Avent et le Carême, supprimant le repas de midi, il n'en faisait qu'un à cinq heures du soir, qui se composait uniquement de fruits secs. Or, il est à remarquer que c'est pendant qu'il menait une existence aussi rude, en 1674, que sa quarte disparut d'elle-même. Et c'est à se demander si la fièvre quarte bien nourrie n'est pas de plus longue durée que si elle est malmenée.

En 1896, j'ai conservé dans mon service de la prison de la Casbah d'Alger un quartenaire indigène que je suralimentais et qui, au bout de six mois, avait gagné dix kilos du meilleur embonpoint, ayant en dehors des paroxysmes, toutes les apparences d'une parfaite santé, quoique, durant toute cette période, il n'eût cessé d'avoir des accès de quarte, de double quarte. Je crois que, si je n'avais coupé sa fièvre, elle aurait duré indéfiniment.

En opposition avec ce cas, je citerai celui d'un Arabe quartenaire, âgé d'une soixantaine d'années, dont la fièvre disparut spontanément au moment où je m'apprêtais à la couper, le malade, au cours du dernier accès, s'étant couché en plein champ sur la terre, par une température déjà froide au mois de novembre 1920 et ayant dormi ainsi assez longtemps. Il faut, d'ailleurs, avoir été témoin des violents accès éprouvés par les fellahs, qui n'en conti-

nuent pas moins à circuler et à travailler pour se rendre compte de ce qu'un quartenaire peut supporter sans en paraître trop abattu.

La résistance à la quarte est, chez quelques malades, très grande. J'ai soigné une femme française, âgée de 36 ans, atteinte de quarte depuis trois mois, qui ne se couchait jamais pendant ses accès et qui continuait durant leur cours à allaiter un enfant de onze mois, auquel elle ne donnait pas d'autre nourriture que son lait. Son enfant était très bien portant.

Les historiographes de la vie de M. de Pontchateau ont affirmé que sa quarte avait duré 14 ans, ne lui laissant que quelques mois d'une faible santé. Faut-il entendre par là que cette fièvre présentait des périodes apyrétiques, pendant lesquelles il était en meilleur état de validité ? C'est possible. Mais il se peut aussi que sa quarte ait continué son cours sans interruption et que les périodes pendant lesquelles il avait un calme relatif étaient celles où, chargé de mission pour Port-Royal ou en voyage, obligé de se ménager, il lui fallait interrompre au moins en partie ses pratiques de pénitence.

M. de Pontchateau mourut, en 1690, d'une pleurésie. La quarte dont il avait été atteint pendant tant d'années n'y était pour rien ; elle était éteinte depuis seize ans.

En 1677, pour obéir à la duchesse de Longueville, à l'évêque d'Aleth et à plusieurs autres amis, il avait fait un nouveau voyage à Rome, « quelque répugnance qu'il eût à retourner dans un pays qu'il ne pouvait regarder qu'avec beaucoup de larmes ; il se soumit à l'autorité de ceux qui avaient soin de sa conduite ; il crut même que Dieu le voulait ainsi, afin qu'il pût réparer ses fautes dans les lieux mêmes où il les avait commises ».

Pendant le séjour de quelques mois qu'il fit à Rome, il vit le pape et obtint quelques satisfactions contre les Jésuites.

En 1680, dernier voyage à Rome, toujours dans l'intérêt de la maison de Port-Royal, mais avec moins de succès cette fois. Il y était depuis un an, lorsque le duc d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, s'étant renseigné sur ce missionnaire du Jansénisme, contre lequel la persécution ne cessait de s'acharner, le fit venir et lui intima l'ordre de repartir pour Paris dans les huit jours, ce qu'il fit après avoir eu une nouvelle audience du pape, qu'il trouva un peu refroidi. Pourtant, il en reçut des reliques considérables pour lui et pour les religieuses de Port-Royal.

Il rentra très fatigué à Paris, mais cela ne l'empêcha pas de repartir après pour la Hollande.

Puis, nouvelles pérégrinations en Normandie, en Champagne, en Belgique à diverses reprises, en Allemagne et en Flandre.

Il était le commis-voyageur, l'ambassadeur infatigable de Port-Royal que ne gênaient guère ni son foie ni sa rate pour courir ainsi à travers le monde ; la quarte, conformément à ses vertus, n'ayant porté aucune atteinte aux organes de l'illustre pénitent.

Le 3 janvier 1690, il rentra à Paris avec un rhume et mal aux yeux, se logea chez un marguillier de Saint-Gervais et recommença

sa vie de privations, ne mangeant qu'une fois par jour très frugalement, se contentant le soir « tout au plus d'une pomme, d'un verre d'eau ou d'un petit biscuit de deux liards ».

« Le dernier jour de janvier, raconte NICOLE dans ses *Essais de morale*, la maladie le prit chez moi, après un entretien de deux heures. C'était une pleurésie qu'il dissimula le plus possible. » Au dire de NICOLE, il s'en releva suffisamment, mais en resta toujours languissant. Le 21 juin, une rechute s'étant produite, il en mourut après sept jours de maladie.

Pendant les six derniers mois, son existence avait été peut-être encore plus austère et ascétique que précédemment, et c'est surtout à cette dernière période qu'il faut évidemment appliquer ce jugement de SAINTE-BEUVE : « M. de PONTCHATEAU s'est tué malgré ses directeurs, à force de trop jeûner. » On lui trouva, après sa mort, une chaîne de fer autour des reins, ce qui n'était pas fait pour lui assurer le sommeil nécessaire et le guérir.

Il n'était pas d'une robuste constitution. On en peut juger par ce fait, qu'ayant voulu entrer dans l'ordre des Chartreux, il en avait été dissuadé par le Prieur dom Etienne, qui lui écrivait en 1655 : «... Je vous dirai maintenant ce que je vous ai mandé autrefois, que vos forces corporelles ne me semblent pas suffisantes pour résister à la fatigue qui est inévitable dans l'état de notre vie. »

Et cependant, que de fatigues ne supporta-t-il pas alors qu'il était en puissance de sa fièvre, ou lorsqu'il fut guéri ! Mais, même chez ceux qui ne se ménagent pas, *quartana neminem necat*. On n'aurait jamais dû oublier cet adage si vrai, qui contient à lui seul toute une doctrine.

La quarte de M. de PONTCHATEAU, qui dura quinze ans, prend une place très honorable au tableau des quartes de longue durée que TRNKA nous a énumérées, entre celle de l'épouse de Fabrice d'Aquapendente, qui en fut atteinte pendant treize ans, et les cas cités par WIERUS et MADAI, qui durèrent dix-huit ans.

(*A suivre.*)

Sixain sur la mort du Prince Thomas par l'antimoine (1).

Pour remettre en crédit l'Antimoine décheu,
Le fourbe Renaudot a mis dans sa Gazette
Que le Prince Thomas, après en avoir beue,
Donnoit un grand espoir de guarison parfaite.
Ce Menteur tout d'un temps disoit vray, disoit faux ;
Car il en estoit mort et guari de tous maux.

(1) Extrait de : *Pièces diverses contre les fauteurs de la purgation au commencement de la pleurésie et antimoniaux*, in-4 anonyme de 2 pages, s. l. n. d.

✻ Correspondance médico-littéraire ✻

Questions.

La « maladie secrète » de Lully. — D'une lettre de Lully, nous extrayons ce passage :

« Voici même un M. Louvart, qui exige le remboursement de 282 livres, laquelle somme, avoue Lully, m'a servi à payer un chirurgien, qui m'a traité d' une *maladie secrète* et d'autres nécessités dont j'ai eu besoin. »

A-t-on quelques détails à nous fournir sur cette... incommodité de l'illustre compositeur ?

R. D.

Influence des veines de la langue et de l'oreille sur la génération. — L'École de Salerne défendait la saignée des veines *ranines et juvéniles.*

Lingua raninas ; post aures sunt juveniles ;
Istis incisis, post hoc homo non generabit.

Ce qu'on a pu traduire par :

...Garde-toi bien d'ouvrir
La veine de la langue aisée à découvrir
(C'est la veine ranine) et celle de l'oreille
(Juvénile est son nom) car, bizarre merveille !
Si l'une ou l'autre veine est ouverte, jamais
L'homme saigné ne peut engendrer désormais.

Quelque savant otologiste pourrait-il indiquer sur quelle notion était basée cette singulière opinion ?

Dr Sonnet (Lyon).

De quelle maladie mourut Bervic ? — Dans le très bel ouvrage de MM. Roger Portalis et Henri Béraldi : *Les graveurs au XVIIIe siècle,* on trouve, dans le tome I, page 185, à propos du célèbre graveur Bervic, Jean-Guillaume (1756-1822), cette curieuse note : *Une maladie qualifiée de névralgie du poumon et du cœur enleva subitement le graveur Bervic, le 23 mai 1822.*

S'agit-il d'une angine de poitrine, ou simplement d'un diagnostic fantaisiste ?

Mes recherches ne me permettent pas de résoudre cette question, qu'il y aurait cependant intérêt à élucider.

Dr Georges Petit.

L'infirmité de Vincent de Voiture. — Certains biographes ont prétendu que la galanterie de VINCENT DE VOITURE avait les meilleures raisons du monde pour être innocente. Un lecteur de la *Chronique médicale* pourrait-il indiquer quels sont ces biographes et quelle était l'infirmité physique qui imposait la sagesse à VOITURE ?

J. F. A. (*Tarbes*).

Oleum cnicinum. — Je remercie par avance l'érudit confrère qui voudra bien me dire ce que fut *oleum cnicinum* des anciens ? J'ai cherché cette huile dans maints ouvrages sans la découvrir.

A. VIDAILHET (*Niort*).

La vapeur avant Denis Papin. — Il y a beau temps que la vapeur était connue avant Papin et les anciens Germains en avaient fait une curieuse application. Suivant Jac. Tollii (*Epistolæ itinerariæ*, etc., p. 34), ils avaient un dieu, *Buster*, *Busthard*, ou *Bustetich* (c'est-à-dire, puissant, terrible par le souffle de sa colère) qui rendait jadis ses oracles dans le pays qu'arrose le Weser. Son simulacre représentait un jeune homme irrité ; il était en métal fondu et creux intérieurement. En secret, les prêtres le remplissaient d'eau, puis l'échauffaient fortement, tandis que d'un tampon on avait fermé la bouche de l'idole. La vapeur, un temps comprimée, expulsait enfin le tampon et le dieu soufflait aussitôt les flots d'une vapeur brûlante sur ses adorateurs effrayés. Du sein du nuage, on lui faisait rendre ses oracles. » Il doit être possible de retrouver d'autres usages très anciens de la vapeur. Quelque confrère voudrait-il les rechercher et nous les dire ?

A. JEHAN (*Castres*).

Etrange redevance. — M. Rabutaux, dans son ouvrage *De la Prostitution en Europe depuis l'antiquité jusqu'à la fin du* XVIe *siècle* (Paris, 1865), nous apprend (p. 105) que : « Toute femme publique, qui entrait pour la première fois à Montluçon, devait payer sa bienvenue sur le pont de la ville en donnant quatre deniers ou en faisant *unum bombum ;* le registre de la Chambre des comptes traduit le mot en bon français. » (Delamare, Ve *Putagium*). Ne pourrait-on demander aux lecteurs de la *Chronique* s'ils ne connaissent pas quelques autres redevances étranges ?

IS. FRANC (*Reims*).

Réponses.

Un rapport médico-légal singulier. — La *Chronique médicale* du 1er avril 1928 publie *Un rapport médico-légal singulier* que M. le Dr P. Noury a tiré de l'ouvrage de Venette, *Tableau de l'amour conjugal.*

Ce pourrait m'être l'occasion de faire le procès de ce M. Venette, dont le livre n'est qu'un mauvais ramassis de tout ce qu'il a pu piller chez les autres. Ici, nous le prenons la main dans le sac : tout ce fameux rapport médico-légal est copié presque mot pour mot dans le livre de Laurent Joubert : *Les Erreurs populaires et propos vulgaires touchant la médecine et le Régime de santé,* dont la 1re édition est de 1578. Seuls sont modifiés les noms des intéressés et l'ordonnance dans l'énumération des caractères du « dépucellage ». Car, c'est dans le chapitre intitulé *S'il y a certaine connaissance du pucellage d'une fille,* que Laurent Joubert cite trois rapports sur la défloration d'une Béarnaise, d'une Parisienne et d'une fille de Carcassonne. Mais il le fait avec un esprit et dans un style, que nous ne trouvons plus chez N. Venette. Ce chapitre valut d'ailleurs à Laurent Joubert d'être dénoncé comme un auteur infame et abominable.

Dr Pierre Mauriac.

Sans avoir eu connaissance de la note qui précède, M. P. Noury y avait d'avance répondu par la lettre suivante :

Le Dr R. Hélot, après avoir lu le rapport de Venette (*Chronique médicale*, avril 1928, p. 112) m'a comuniqué la copie d'un rapport semblable de 1532, extrait d'un livre de L. Joubert, intitulé *Les Erreurs populaires,* etc., qui fait partie de sa belle collection des livres rares. Je remercie ici le Dr Hélot de cette intéressante communication, parce que, sans lui, cette note n'aurait pas vu le jour.

Au commencement des temps modernes et vraisemblablement au moyen âge, quand une fille déclarait à la justice qu'elle avait été violée, le juge désignait des matrones jurées pour examiner la plaignante et rédiger un rapport d'expertise.

Ces sages-femmes jurées avaient le monopole de ces examens, d'où les hommes semblent avoir été exclus. Elles suivaient un protocole qui leur était probablement imposé, soit par la justice, soit par les statuts de leur corporation.

Laurent Joubert, de la Faculté de Montpellier, médecin de Henri III et de Henri IV, dans ses *Erreurs populaires,* a fait connaître trois de ces rapports dans lesquels on retrouve les signes dont Venette a donné l'explication. Joubert infirme un certain nombre de signes dans lesquels le peuple croyait voir les preuves de la virginité ou de la défloration. Il ne retient que deux signes certains, la déchirure de l'hymen (la dame du milieu retirée) et la

béance du museau de tanche (cloistre, closture, ressiron, arrière-fosse). A cette époque, on croyait que, pendant le coït, le membre viril pénétrait dans le museau de tanche ; aussi JOUBERT considérait-il ce dernier signe comme preuve certaine de la défloration, plus probante que la rupture de l'hymen.

Les rapports du Béarn et de Carcassonne sont rédigés en un mélange de français et de roman. Les trois rapports renferment de savoureux détails ; les matrones de Paris concluent « qu'il y avoit trace de vit » ; celles du midi, pour montrer qu'elles avaient vu clair, déclarent qu'elles ont allumé trois chandelles : aven allucar tres candelas de cero (Rapport de Carcassonne), dam tres candelous alucats (Rapport de Béarn) ; toutes ont regardé de leurs yeux et touché de leurs doigts.

Ceci exposé, il ne reste plus qu'à citer TRÉVOUX et les trois rapports avec les observations de JOUBERT.

Dictionnaire de TRÉVOUX (1752) au mot Pucelage :

... Les matrones jurées dans leurs statuts et règlements qui contiennent des formules de rapports qu'elles font en justice, quand elles sont nommées pour visiter les filles qui se plaignent d'avoir été déflorées, en mettent quatorze sur lesquels on établit un jugement. Cet usage est fort ancien et on l'observe encore en plusieurs lieux... Laurent JOUBERT, fameux médecin de Montpellier, a transcrit trois rapports, l'un fait au prévot de Paris, l'autre en Languedoc et le troisième en Béarn où les matrones s'appellent miroulières. Ces rapports semblables contiennent quatorze marques du pucelage en des termes particuliers et inconnus qu'on a cru être obligé d'insérer ici ; on y fait profession de parler dans tous les termes de l'art reçus et autorisés en justice. Laurent JOUBERT n'explique pas ces termes et on n'en trouve l'explication que dans un autre rapport du 23 octobre 1672 inséré dans le *Tableau de l'Amour* du sieur Nicolas VENETTE, médecin de la Rochelle, imprimé à Amsterdam.

La première et la seconde partie des *Erreurs populaires touchant la médecine et le régime de santé*, par M. Laurent JOUBERT, à Paris, 1587.

1re Partie, liv. V, ch. IV.

S'il y a certaine cognoissance du pucellage d'une fille.

... Les matrones ou levandières s'attribuent ceste prérogative de sçavoir mieux juger du pucellage que nous ou les chirurgiens.

... Il faut s'approcher de plus près et descendre aux abismes de l'enfer de la tres dévote Alibec, de Boccace, auquel le bon et saint hermite Rustic mettait son diable. C'est là où l'on trouvera le secret du pucellage, si aucun y en a, et où l'on sçaura de ses nouvelles... Et, premièrement, oyons ce que en rapportent les sages-femmes. J'ay deux dépositions, l'une de Paris, l'autre de Béarn qui sont lieux assez distants pour ne s'estre communiquées les unes aux autres... Voyons donc comment les susdits rapports s'accordent,

l'un de la défloration et l'autre du pucellage, car ils se doivent rencontrer par la raison des contraires, et commençons aux Béarnois, parce qu'il atteste du pucellage qui est premier en temps, en ordre et en dignité.

Nous Iouanne del Mon, et Iouanne Verguiere, et Béatrix Laurade, de la perroquie d'Espore en Béarn, matrones et meyroulières, interrogades et esprouvades, Certifican à tous et à toutes que appartiendro, que per ordonnance de iustice et commandement de haut magistrat, Monsieur lou iuge del dit loc d'Espere, que lou quinzième iour del mes de May, l'an mil cinq cens quarante cinq, nous matrones sudittes, auen trouvade, visitade, et reguardade, Mariette de Garigues, de l'aage de quinze ans ou environ, sus asso, que ladite Mariette disio, que ero forsado, desflorado et depuiselado. Da là ou nous meyroulières sudittes, auen tout visitat et regardat, dam tres candelous, alucats, toucat dab las mas et espiat dab lous oueils, et arrevirat dab lous digts. Et auen trouvat que non eron pas, 1 lous broquadés podads, 2 ny lou haillon delougat, 3 ny la barbole abaissade, 4 ny l'entrepé ridat, 5 ny lou ressiron ubert, 6 ny lou gingibert fendut, 7 ny lou pepillon recoquillat, 8 ny la damo dau miech retirado, 9 ny lous tres desviadés, 10 ny lou vilipendis pelat, 11 ny lou guillenard alarguat, 12 ny la barrevidau desviade, 13 ny l'oz bertrand romput, 14 ny lou bipendix aucunement escorgeat. Lou tout nous matrones et meyroulières sudittes ainsi disen per nostre rapport et iugement adrect.

Voilà les quatorze notes qui signifient le pucelage, selon les Béarnaises. Voyons maintenant la déposition des Parisiennes qui font leur rapport d'une qui estoit déflorée.

Nous Mario Teste, Iane de Meaux, Iane de la Guigans et Magdeleine de la Lippue, matrones iurées de la ville de Paris, certifions à tous qu'il appartiendra, que le quatorzième iour de Iuin, mil cinq cens trente deux, par l'ordonnance de monsieur le Prevost de Paris, ou son lieutenant en ladite ville, nous sommes transportées, en la rue de Frepant, où pend pour enseigne la pantoufle, ou nous avons veue et visitée Henriette Pelicière, ieune fille âgée de quinze ans ou environ, sur la plainte par elle faite à iustice, contre Simon le Bragard, duquel elle a dit avoir esté forcée et déflorée. Et le tout veu et visité au doigt et à l'œil, nous trouvons qu'elle a 1 les barres froissées, 2 le haleron démis, 3 la dame du milieu retirée, 4 le pouvant débissé, 5 les toutons devoyez, 6 l'enchenart retourné, 7 la babolle abattue, 8 l'entrepent riddé, 9 l'arrièrefosse ouverte, 10 le guilboquet fendu, 11 le lippon

recoquillé, 12 le barbidaut tout escorché, 13 tout le lipandis pelé, 14 le guillenard eslargi, 15 les balunaus pendans. Et le tout veu et visité feuillet par feuillet, avons trouvé qu'il y avoit trace de vit. Et ainsi nous dittes matrones certifions estre vrai à vous monsieur le Prevost, au serment qu'avons à ladite ville.

En voyla quinze de bon conte qui respondent assez bien aux quatorze signes des Béarnaises, ainsi que je les rapporte les uns aux autres, sauf le dernier Balunaus qui n'a son respondant que je sache.

... I'en veux adiouster une troisième qui est la déposition des matrones de Carcassonne pour plus grand' confirmation de ces propos...

Nous autras Guillaumine et lano, iuradas de la ville de Carcassonne, pressas d'offici per Monsieur l'official del dit Carcassonne, per visitar Margarite d'Astorguin, si elle ero deflorado et desverginado, disen et attesten à tous aquels et aquellos que aquestas leittras veyran et legiran, que lou iour de huey, nous hen transportadas en la maison de ladito d'Astorguin et l'aven trouvado colcado sur un liech, et apres aver sach allucar tres candelas de cero, l'aven regardado en lous yols, palpado et tocado en lous digts. Aven trouvat que l'os Bertrand ès romput et fendut, la donno del miech es revirado, lous tres pels desviadés, lou quinqueral tout esquinsat, lous intrans et pindourlet tous escouffendus, lous bors dals coustats p a maserats, lous pels de dessus tous recoquillats. Per so, disen que ladite Marguarite, per y aver estat passat lou bout del mescle, es ben desflorade et desverginade.

A tal disen et attesten.

Dr P. Noury (de Rouen).

Un cas de symbolisme Marial (XXXIV, 205). — Je trouve dans la *Chronique médicale* (n° 7, 34e année, page 205), « un cas de symbolisme Marial. » Or, on peut observer dans l'église de Saint-Leu-d'Esserent (Oise), chapelle latérale du chœur, côté épître, une statue de sainte Anne apprenant à lire à la Vierge, encore enfant ; la main de sainte Anne indiquant sur le livre la lecture à faire est hors de proportion, principalement l'index, avec le reste de la statue.

Dr G. Guillaume.

Les facultés génésiques chez les intellectuels (XXXV, 16). — Dans le numéro du 1er janvier de la *Chronique médicale*, le Dr A. Couvreur demande aux confrères de nouvelles contributions (toujours !) aux cas qu'il cite de « longévité amoureuse » des cérébraux.

En voici un :

Notre ancien maître, le Professeur Jules Guérin, le grand ennemi de Pasteur, qu'il provoqua en duel à un âge déjà avancé, avait autant de vigueur sexuelle.

Il a eu, à l'âge de 72 *ans*, une fille naturelle, que je connais beaucoup. Elle lui ressemble étonnamment et a hérité de lui sa haute intelligence et son amour pour les sciences. Mais, enfant de vieillard, elle a une tare : elle est asthmatique depuis longtemps.

Ce n'est donc pas seulement un vain appétit sexuel, mais une ardeur *juvénile* « *efficace* ».

Docteur Lespine (*Nice*).

J'ai lu l'article de notre confrère André Couvreur sur les *facultés génésiques chez les intellectuels*: *Anatole France et l'Amour*. Il y parle de la longévité amoureuse d'Anatole France (jusqu'à 75 ans, nous dit Michel Corday) ; et, à ce cas, il en ajoute trois autres, qu'il a relevés chez des intellectuels. André Couvreur termine son article en souhaitant que « les médecins, qui sont des confesseurs, en apportent d'autres. Il n'est pas dans mes souvenirs, ajoute-t-il, que la *Chronique médicale* ait déjà soulevé cette enquête ».

Les souvenirs d'André Couvreur ne remontent pas bien loin, au point de vue *Chronique médicale*, car depuis 1920 il a paru un grand nombre d'articles sous la rubrique : *Les Amours des Vieillards*. J'en ai commis deux pour ma part, où je soutenais une théorie qui n'a cessé de recueillir des adhérents. La satisfaction régulière de l'instinct sexuel recule de toute évidence la sénilité de l'organisme et de l'intelligence. La *Chronique médicale* a cité ainsi nombre d'hommes actifs qui sont devenus très vieux, sans devenir des vieillards ; c'étaient tous des intellectuels, des hommes politiques, des artistes qui n'ont jamais cessé de rendre à la femme le culte qui lui est dû.

La longévité des peintres a été maintes fois signalée. Plus que les autres hommes, ils vivent dans une atmosphère féminine, puisque leurs ateliers sont fréquentés par des modèles nus. Nous avons admis comme intéressante cette hypothèse, qu'en plus de la fonction sexuelle proprement dite, on doit tenir compte de la sécrétion interne des glandes génitales ; cette sécrétion (glande interstitielle, dont l'existence prouvée chez certains animaux est encore discutée chez l'homme) jouerait le rôle le plus important dans la conservation de l'activité des cellules nobles de l'organisme. Les tentatives de greffes suivies de rajeunissement, au moins momentané, permettent de le supposer. Quant à la méthode de Steinach (ligature d'un canal déférent), elle en fournit une démons-

tration élégante, en montrant que la sécrétion endocrinienne est suractivée quand la glande n'a plus à fabriquer des spermatozoïdes.

Puisse l'appel d'André Couvreur être entendu par les lecteurs de la *Chronique médicale* et les inciter à nous fournir de nouveaux exemples à l'appui d'une thèse réconfortante ; elle élargit singulièrement l'horizon de ceux qui appréhendent l'imminente vieillesse ! Dr Eugène Briau.

Pourquoi y a-t-il plus de naissance, la nuit que le jour ? — M. Lobligeois en donne, à la *Société de Médecine*, une explication extra-scientifique fort simple, en ce qui concerne les hôpitaux.

« Lorsque j'avais le bonheur d'être étudiant, a dit M. Lobligeois à la *Société de Médecine*, j'ai eu la bonne fortune de pouvoir fréquenter divers services d'accouchements, et j'ai assisté à beaucoup plus d'accouchements la nuit que le jour, mais cela tenait à une cause bien simple : jusqu'à dix-huit heures, toute femme qui se présentait à l'hôpital (à moins qu'elle ne fût en travail avancé ou menacée de dystocie) était envoyée en ville chez une sage-femme agréée. Il est donc tout naturel qu'il n'y ait eu que peu de naissances dans le jour, puisqu'il n'y avait pas de parturientes. Après dix-huit heures, on gardait les femmes et elles accouchaient dans la nuit. »

Pourquoi les accouchements ont-ils lieu la nuit ? — Un éminent confrère a cru en trouver la cause dans je ne sais quelle succession de phénomènes du système sympathique. J'ai, à ce propos, signalé à *la Chronique médicale* un verset du psaume 142 :

Ex utero ante luciferum genui te.

D'où je concluais que les accouchements nocturnes ne datent pas d'hier, mais étaient déjà communs du temps des Prophètes.

Dans ma citation, le Dr Déribéré-Desgardes voit deux erreurs.

Une erreur dans le texte lui-même, erreur qu'il a d'ailleurs la charité de ne pas m'imputer, et qu'il met, avec raison, au compte du prote.

Mais ce n'est pas tout. Et c'est à tort que j'aurais indiqué le verset en question comme appartenant au psaume 142. C'est bien possible, mais tout de même, dans le paroissien romain que je possède, et qui a été imprimé à Dijon, le psaume en question porte bien le n° de 142.

Ainsi donc, pour la première erreur, c'est le prote qui est coupable ; pour la deuxième, ce sont nos seigneurs les évêques. Ne sont-ils pas, en effet, responsables des paroissiens édités avec leur approbation ?

J'ai donc, semble-t-il, droit à plus que des circonstances atténuantes, et j'espère que le très érudit Dr Déribéré-Desgardes ne me refusera pas l'absolution plénière.

Dr L. Coudray.

La Médecine des Praticiens

A propos du sevrage.

Le sevrage est l'époque, dans le développement du nourrisson, qui marque le passage d'une alimentation uniquement lactée à une alimentation plus riche en matières nutritives, que réclame l'organisme du petit être en voie de croissance.

La percée des premières dents est la manifestation d'exigences nouvelles de la part du nourrisson. — C'est que les organes digestifs se sont développés ; il faut les exercer progressivement et de manière rationnelle au rôle essentiel qui leur incombera plus tard.

Le lait, qui doit être la seule nourriture de l'enfant jusqu'à cette époque (7e, 8e mois), restera l'aliment primordial, mais on devra ajouter au lait, plusieurs fois par jour et en quantité croissant suivant l'âge, des farines et fécules choisies, d'une pureté absolue, qui formeront avec le lait des bouillies nutritives et de facile digestion.

Parmi ces bouillies, il en est une qui a fait ses preuves et s'est imposée depuis de longues années à l'attention du corps médical.

C'est la bouillie que l'on prépare par addition au lait de la Phosphatine Falières. La marque *Phosphatine Falières* caractérise un aliment qui, mélangé au lait, apporte à l'enfant tous les éléments dont il a besoin pour sa bonne croissance.

Grâce à la composition rationnelle et à la pureté de cet aliment, grâce aussi aux traitements spéciaux auxquels sont soumises les farines et fécules afin de faciliter leur digestion, l'enfant nourri à la *Phosphatine Falières* traverse aisément cette période délicate du sevrage ; ses muscles s'affermissent ; son système nerveux se fortifie ; il présente cet aspect solide et sain, qu'ambitionnent, avec juste raison, les parents pour les petits êtres qu'ils chérissent.

C'est pourquoi il faut exiger la marque PHOSPHATINE FALIÈRES (nom déposé), qui a fait ses preuves, et se méfier de toutes imitations.

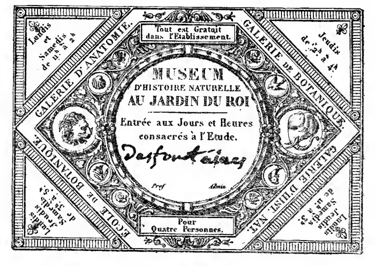
Psaume 142 ou psaume 109.

La citation précédente de M. le Dr L. COUDRAY appartient au verset 3 du psaume de David CIX dans la *Vulgate* de Sixte V et de Clément VIII [p. 345 de l'édit. parisienne de J. Carez, 1809]. De même dans la Bible grecque des Septante (p. 624, édit. L. van Ess. Leipzig, 1824).

§ 3. *Tecum principium in die virtutis tuæ in splendoribus sanctorum ; ex utero ante luciferum genui te.*

(Le principe est avec vous au jour de votre force et au milieu de la splendeur de vos saints ; je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du jour.)





Deux cartes d'entrée du Muséum d'Histoire naturelle portant : l'une la signature de Chevreul, l'autre celle de Desfontaines.

 La " Chronique " par tous 

Buchez, médecin sociologue et politique.

On évoquait, ces temps-ci, le souvenir de Floquet, qui fut président de la Chambre et lança au général Boulanger, qu'il blessa un autre jour en duel, l'apostrophe fameuse :

— A votre âge, monsieur, Napoléon était mort !

Le journal ajoutait que Floquet, dans sa jeunesse, était féru de la tradition jacobine et qu'il savait par cœur *l'Histoire parlementaire de la Révolution* de Buchez de Roux.

Floquet ne nous intéresse par directement au point de vue médical, mais Buchez, l'auteur de *l'Histoire parlementaire,* était un des nôtres. Avant de devenir président de l'Assemblée nationale de 1848, dont on fête le quatre-vingtième anniversaire cette année, Buchez, docteur en médecine, avait écrit plusieurs ouvrages de médecine, de philosophie et de sociologie.

C'était une sorte de précurseur des démocrates chrétiens. La fréquentation, comme médecin, d'une clientèle populaire, avait développé en lui des sentiments altruistes et généreux. Il avait fondé un journal : *l'Atelier*, et un club, comme il y en eut tant en 48, qui portait le nom du journal.

Journal et club avaient leur siège rue Férou, près de Saint-Sulpice, mais nous ne savons pas si c'est là que le docteur Buchez avait son cabinct de consultations.

P. D.

Le réflexe auriculo-urinaire et la suggestibilité auditive.

Elle est fort divertissante, la communication faite à la *Société de Psychothérapie* sur ce sujet plutôt plaisant !

On sait que l'audition de certains bruits, tels ceux de l'écoulement d'un liquide ou de sifflements de nature diverse, suffit pour provoquer d'une facon irrésistible le besoin d'uriner.

La connaissance de ce réflexe est utilisé par les nourrices. Par de légers sifflements, elles obtiennent l'émission de l'urine chez les petits enfants.

Les charretiers et les cochers obtiennent, en sifflant, le même résultat sur leurs attelages.

Le sifflement des balles, au cours des batailles, avait pour effet de provoquer chez les combattants un irrésistible besoin d'uriner.

Le bruit d'écoulement des liquides provoque le même résultat. Dans un groupe de chevaux, qu'un d'entre eux se mettre à uriner,

par l'auditon du bruit de l'urine tombant sur le sol, le besoin d'uriner se propagera de proche en proche à tous les autres chevaux.

La mise du vin en bouteilles exerce la même excitation urinaire et oblige les sommeliers à interrompre leur travail.

Pour imprimer dans l'esprit des étudiants la notion qu'un accoucheur devait se préoccuper de la paresse urinaire chez les jeunes accouchées, le professeur Pajot raconte l'anecdote suivante :

« Un matin, en rendant ma visite à une jeune femme qui avait accouché la veille, pour l'inviter à uriner, je demandai un pot d'eau que je me mis à verser d'un peu haut dans la cuvette, pensant bien que ce bruit ne manquerait pas de l'inviter à uriner. Eh bien ! mon succès fut complet ; car, tout de suite, je vis la mère de l'accouchée et la sage-femme se précipiter dehors pour aller pisser » *(sic)*.

Le réflexe auriculo-urinaire se manifeste chez certains individus avec une telle acuité, que le même bruit rappelant l'écoulement d'eau lui donne naissance ; tel était le cas de ce gentilhomme gascon mentionné par Scaliger, dans son *Liber exercitationum*, qui ne pouvait entendre le bruit d'une vielle sans uriner immédiatement dans ses chausses.

Chez un grand nombre de personnes, quand le besoin d'uriner matinal ne peut être satisfait, le bruit de l'eau du lavabo suffit pour provoquer le relâchement du sphincter vésical ; on connaît également la difficulté avec laquelle des personnes qui attendent leur tour à l'entrée d'un urinoir, parviennent parfois à contenir leur besoin d'uriner.

C'est que, pour son exécution, le réflexe auriculo-urinaire comporte deux conditions, la première est que la quantité d'urine contenue dans la vessie soit suffisante pour constituer le besoin ; la seconde, est que le bruit perçu évoque, par sa nature, celui que produit l'émission de l'urine.

Le réflexe auriculo-urinaire, en démontrant l'action exercée à distance par une excitation auditive sur les fonctions de la vie végétative, apporte, en fait, une preuve de la puissance de la suggestion (1).

Il permet, par analogie, de se rendre compte de l'influence que peut exercer sur la direction de nos mouvements, de nos actes et de nos pensées, un réflexe psychique. Par la connaissance de ce réflexe, les faits de suggestion auditive trouvent leur explication physiologique et la psychothérapie s'établit sur des bases rigoureusement scientifiques.

(1) Cf. *Bulletin de la Société de Psychologie* ; cf. *Courrier médical*, 25 déc. 1924.

Eugénie de Guérin et son opinion sur l'homœopathie.

Morte en 1848, à l'âge de 43 ans, Eugénie de Guérin apparaît plus vivante et plus attrayante que jamais aux esprits cultivés et aux âmes sensibles. Des ouvrages, des articles lui sont consacrés périodiquement, à elle et à son frère Maurice.

Récemment, M. l'abbé Barthès nous donnait deux cents lettres inédites d'Eugénie à son amie, Louise de Bayne. Dans le numéro du 15 janvier dernier de la *Revue des Deux Mondes*, M. Victor Giraud, en un travail rempli d'intérêt et de charme, analysait précisément les ouvrages qui se sont occupés, depuis peu de temps, de la vie et de l'œuvre d'Eugénie et de Maurice.

Y a-t-il, au reste, livres plus séduisants, plus attachants que *Journal et fragments*, que *Lettres* d'Eugénie de Guérin ? Quelle poésie, quelle compréhension et quel amour de la campagne ! quelle religion éclairée et apaisante, mais aussi quelle sensibilité, quelle mélancolie, quelle tristesse ! Comme, avec son amour infini pour ce frère si brillant et si à plaindre, elle est sympathique, comme elle est touchante, comme elle est navrante, cette sœur qui fut plutôt une mère qu'une sœur ! Sa bonté s'étend inlassablement à tout ce qui l'entoure, bêtes comme gens, mais elle a bien de l'esprit et elle ne manque pas de malice. Je n'en veux pour preuve que les lignes ci-dessous où, s'adressant à Maurice et à propos de thérapeutique en général, elle égratigne plutôt l'homœopathie.

Heureux ceux qui croient sans avoir vu ! Heureux donc les croyants à la poudre homœopathique ! Heureux donc mon estomac qui vient d'en prendre sur l'ordonnance de Marie ! J'ai plutôt foi au médecin qu'au remède, il faut le dire, ce qui revient au même pour l'effet. Quoique je t'aie pressé de consulter cette nouvelle méthode de guérison, c'était plutôt pour le régime doux et long. et par cela d'un bon effet, que pour les infiniment petits qui doivent produire infiniment peu de chose. Que peut contenir d'agissant un atome de poudre quelconque, fût-elle de feu ? J'ai donc pris sans conviction et pour complaire à la tendre amie, pleine de soins pour ma santé. Mon remède est de ne rien faire, de laisser faire dame Nature, qui s'en tire seule, à moins de cas aigus. La santé est comme les enfants, on la gâte par trop de soins. Bien des femmes sont victimes de cet amour trop attentif à de petites douleurs et demeurent tourmentées de souffrances pour les avoir caressées. Les dérangements de santé qui ne sont d'abord que petits maux deviennent grandes maladies souvent, comme on voit les défauts dans l'âme devenir passions quand on les flatte. Je ne veux donc pas flatter mon malaise d'à présent, et, quoique gémissent cœur et nerfs, lire, écrire et faire comme de coutume en tout. C'est bien puissant le *je veux* de la volonté, le mot du maître, et j'aime fort le proverbe de Jacotot : *Pouvoir, c'est vouloir*. En effet, quel levier ! L'homme qui s'en sert peut soulever le monde et se porter lui-même jusqu'au ciel. Noble et sainte faculté qui fait les grands génies, les saints, les héros des deux mondes, les intelligences supérieures (1).

Dr E. Audard.

---

(1) Eugène de Guérin, *Journal et Fragments* ; Paris, Lecoffre, 1912, 25e édit., p. 261-262.

De Historia medica mirabili.

Sous ce titre, Marcel Donat, au XVIIe *siècle, a réuni foule* d'Histoires médicales, *en effet,* admirables. *Au chap.* 2 *du VI*^e^ *et dernier livre, en particulier, il rapporte plusieurs cas d'enfants qui, avant même de naître, parlèrent et pleurèrent dans le sein maternel. Aucun pourtant n'est aussi extraordinaire que celui raconté par Sacombe.*

Une thèse récente vient de rappeler le mérite de Jean François Sacombe (1760-1822) comme accoucheur. Mais, s'il fut accoucheur, il fut aussi poète et il a laissé une Luciniade ou l'Art des Accouchements, *poème didactique de 112 pages in-8°, dont le fragment suivant porte la marque du temps où il fut écrit : l'an I de la République.*

. . . .

Quelques physiciens ont traité de chimère
Certains cris du fœtus dans le sein de sa mère ;
Ce fait, quoique étayé de vingt autorités,
N'est point encore admis au rang des vérités.
A l'y classer enfin ma Muse ose prétendre ;
Ces cris, je n'ai pas cru seulement les entendre,
Je les ai bien ouïs ; je dis plus ; une fois,
J'entendis un fœtus chanter à haute voix.
Une nobilissime et ci-devant comtesse
Daigna me consulter à neuf mois de grossesse.
« Docteur, prenez pitié de l'état où je suis,
« Vous seul pouvez porter remède à mes ennuis, »
Dit-elle. — Cependant votre teint ? — Est horrible.
— La rose est moins vermeille et le pouls... — Est terrible.
« Mais, Docteur, ce n'est point pour mes jours que je crains,
« Je porte dans mon sein l'auteur de mes chagrins. »
— Par une chute, un coup, vous êtes-vous blessée ?
D'une perte prochaine êtes-vous menacée ?
« Non, Docteur, apprenez la cause de mes maux :
Déjà mon enfant parle, articule des mots. »
— Un fœtus de sept mois ! Vraiment, c'est un prodige ;
« Il parle ; il va parler ; paix, Docteur, paix, vous dis-je.
« Eh bien, Docteur, eh bien, l'avez vous entendu ?
« L'entendez-vous encore ? » Je reste confondu.
Oh ! d'un siècle étonnant étonnante merveille !
Madame, je ne sais si je dors, si je veille,
La postérité même à peine le croira :
J'entends ou crois entendre : Ah ! ça ira, ça ira.
« Jugez donc quel tourment pour une aristocrate,
« De porter dans son sein un enfant démocrate,
« Un jacobin peut-être, un mauvais citoyen !
« Ne pourriez-vous point m'indiquer un moyen
« D'empêcher ce marmot, ce jeune petit drôle
« De chanter nuit et jour un air qui me désole. »
— Madame, il n'en est qu'un ; le voici : dès ce jour,
A Coblenz pour jamais fixez votre séjour ;
Loin d'un sol infecté par le patriotisme,
Allez y respirer l'air du pur despotisme ;
Et du lait maternel ce noble enfant nourri
Oublira le refrain des Français si chéri.



Échos



La kleptomanie dans Montaigne.

Voici un texte de Montaigne qui nous permet de penser que, du temps de cet auteur, la kleptomanie pouvait être observée de manière assez courante. On le trouve au chapitre : *De l'affection des pères aux enfants* (Essais, II, 8).

C'est injustice de voir qu'un père vieux, cassé et demi-mort jouisse seul, à un coin du foyer, des biens qui suffiraient à l'avancement et entretien de plusieurs enfants, et qu'il les fasse cependant, par faute de moyens, perdre leurs meilleures années sans se pousser au service public et connaissance des hommes On les jette au désespoir de chercher par quelque voie, pour injuste qu'elle soit, à pourvoir à leur besoin : comme j'ai vu de mon temps plusieurs jeunes hommes de honne maison si adonnés au larcin que nulle correction les en pouvait détourner.

J'en connais un, bien apparenté, à qui, par la prière d'un sien frère, très honnête et brave gentilhomme, je parlai une fois pour cet effet. Il me répondit et confessa tout rondement qu'il avait été acheminé à cette ordure, par la rigueur et avarice de son père ; mais qu'à présent il y était si accoutumé qu'il ne s'en pouvait garder. Et lors, il venait d'être surpris en larcin des bagues d'une dame au lever de laquelle il s'était trouvé avec beaucoup d'autres.

Cette première observation peut être discutée, car cette confession « toute ronde » y ressemble bien au cynisme habituel des délinquants pervers. D'autre part, le vol était d'importance et il ne semble pas que le coupable ait essayé de rendre l'objet volé. Le jugement le plus favorable que nous puissions porter est donc qu'il s'agit d'un cas de kleptomanie de jeu (voir à ce sujet notre rapport au Congrès de Lyon, 1927).

Mais lisons plus avant.

Il me fait souvenir du conte que j'avais ouï faire d'un autre gentilhomme, si fait et façonné à ce beau métier du temps de sa jeunesse que, venant après à être maître de ses biens, délibéré d'abandonner ce trafic, il ne se pouvait garder pourtant s'il passait près d'une boutique où il y eut chose de quoi il eut besoin, de la dérober, en peine de l'envoyer payer après.

Et en ai vu plusieurs si dressés et duits à cela que parmi leurs compagnons mêmes, ils dérobaient ordinairement des choses qu'ils voulaient rendre.

Cette seconde observation est beaucoup plus nette, car nous y trouvons le vol classique à l'étalage, avec le soin ultérieur de rendre l'objet, ou de le faire payer. Il semble bien qu'il s'agisse là d'un cas de kleptomanie vraie, affection dont la réalité nous semble indubitable, mais dont il a été dans les dernières années abusé.

(P. Nayrac. *Le Nord médical*, n° 680, 15 juin 1928.)

Un sceau à empreintes de dents.

Une charte de 1150 de Philippe de Bernehus au sujet d'une pièce de terre, près d'une église, porte la curieuse mention suivante : (Traduction) *En confirmation de la donation ainsi faite, j'ai mis pour sceau l'empreinte de mes propres dents dans cette cire* (Bibl. de l'École des Chartes, 1907, page 428).

(*La Semaine dentaire*, 17 juin 1928.)

Ce sont les jeunes qui, aujourd'hui, ont besoin de lunettes.

Il est surprenant de constater combien l'usage des lunettes (ou du lorgnon) se répand. Et les jeunes gens surtout sont très nombreux dont les regards s'abritent derrière des verres cerclés d'écaille. Est-ce par snobisme, pour suivre une « mode », ou bien se trouve-t-on en présence d'une maladie générale des organes de la vision ?

J'ai demandé à un docteur qui est spécialisé dans le traitement des maladies de la vue une réponse à cette question.

Et ce praticien ne m'a pas caché que les yeux des « moins de trente ans » sont, pour la plupart, en plus mauvais état que ceux des générations précédentes.

(J. Amoretti, *Le Propharmacien*, n° 210, 15 juin 1928.)

Les personnages du tableau de Meissonier

Une lecture chez Diderot.

Dans le n° 7 de la revue *Les Sources*, paru en juillet dernier, M. Alf. Daniel Brunet s'est appliqué à identifier les personnages représentés dans le tableau célèbre de Meissonier : *Une lecture chez Diderot*.

Etant donnés, écrit-il, *la méthode de Meissonier, le souci de la vérité historique qu'il mettait dans tous ses tableaux, on doit se trouver en présence de portraits.*

Tel fut le point de départ des recherches de M. Alf. Daniel Brunet. Elles furent couronnées de succès et l'identification des personnages, telle que *Les Sources* nous la présentent, paraît exacte et est, en tout cas, intéressante.

Il y a toute vraisemblance que le personnage qui lit soit Diderot....

L'homme qui fait face à Diderot et écoute avidement ses paroles est Chardin...

A côté de Chardin, Louis Michel Vanloo.

A côté de Diderot, assis, on reconnaît nettement Joseph Vernet...

A côté des peintres groupés autour de la table, Meissonier a rassemblé sur la toile trois philosophes dont les traits sont bien connus, grâce à l'iconographie qui les concerne : Helvétius, d'Alembert, le baron d'Holbach. Celui qui dans le fond de la salle s'appuie à la bibliothèque, est Helvétius.

Criminels, extracteurs de dents.

Les baillis de Bourges et de Nevers, le 8 octobre 1318, eurent à juger une curieuse affaire ; Jean de Loise et son frère, le sire de Crux, avec des complices envahirent les maisons appartenant au damoisseau Guillaume de Crux. Ils pillèrent et volèrent ; et, comme un domestique nommé Poilepouçin se refusait à dévoiler où se trouvaient les trésors de son maître, ils l'emprisonnèrent et lui arrachèrent deux dents.

Naudinum Poilepoucin hominem dicti Guillelmini incarcerarunt et duos dentes de ore suo violenter extraxerunt.

Les malfaiteurs ne furent saisis que le 28 avril.

Un chevalier Guillaume de Noirena, le 3 février 1319, se vit poursuivre par les prévôts de Paris et d'Amiens pour avoir fait la même chose aux domestiques de R. de Saint-Venant et d'Hellin Bairaquini (Voyez Boularic, *Actes du parlement de Paris*, tome II, page 361). (*La Semaine dentaire*, 17 Juin 1928.)

Pourquoi les latins écrivent de gauche à droite.

L'Emir Abd-el-Kader nous en fournit une amusante explication, encore que quelque peu obscure, dans le *Rappel à l'intelligent* : *Avis à l'Indifférent*, qu'il écrivit en l'honneur de la Société asiatique qui l'avait accueilli comme membre.

« Les latins, assure-t-il, disent qu'ils écrivent de gauche à droite parce que la position de celui qui est assis est de faire face à l'Orient d'où se lèvent les feux et la lumière ; dans cette position, il a le Nord à sa gauche et de cette manière la main gauche fournit un point d'appui à la droite. Autre explication : le mouvement des membres a lieu par le secours du foie, qui prend sa force au cœur placé au côté gauche ; or, l'écrivain commence du côté d'où lui vient la force. » (Traduction G. Dugat, in-8°, Duprat, Paris, 1858, p. 132.)

Un dieu qui tenait parole.

Si l'on en croit Héraclite d'Ephèse, cité par Clément d'Alexandrie, Dionysos poussa très loin la fidélité à ses promesses.

« Dionysos, désirant traverser l'Hadès, rapporte le Père de l'Eglise (Exhortation aux Gentils, II, 34), en ignorait le chemin. Prosymnos s'offrit à le lui faire connaître contre une récompense honteuse. Elle ne parut pas telle à Dionysos, qui promit par serment la faveur demandée s'il achevait heureusement son voyage. La route est enseignée ; le Dieu part. Plus tard, il revient. Prosymnos était mort. Alors, pour satisfaire aux mânes du défunt, Dionysos coupa le rameau d'un figuier voisin, tailla dans le bois un membre viril et s'asseyant dessus, il tint sa promesse. C'est en mémoire de cette aventure qu'en l'honneur de Dionysos on dresse mystiquement des phallus dans les villes. »

(*Bulletin de l'Ass. prof. des journ. méd. français.*)

Chronique Bibliographique

Docteur Bernard Cartier. — **La Médecine d'Hippocrate... et celle d'aujourd'hui.** Chez l'auteur, à Ardentes (Indre). Prix : 6 fr.

Ainsi que conclut l'auteur, « sans doute Hippocrate ignorait encore bien des choses que nous savons ou que nous croyons savoir, mais il avait établi les principes qui rendaient possibles tous les progrès. C'est en cela que son œuvre est toujours jeune, toujours actuelle, toujours féconde ».

Th. Moreux. — **Le Ciel et l'Univers (Astronomie moderne),** 1 fort vol. mesurant 21 2 × 9. Paris, 1928.

Le Ciel et l'Univers forme un agréable résumé de toutes nos connaissances actuelles sur l'univers. Abondamment illustré de photographies en noir et en couleurs ct de dessins originaux qui aident à la compréhension du texte, le nouvel ouvrage de l'abbé Moreux est accessible aux moins initiés et constitue une excellente mise au point de l'Astronomie moderne.

J. Maisonnet, **Petite Chirurgie,** 1 vol. in-8°. Doin, Paris, 1928.

Ce gros volume de 1024 pages ne contient pas seulement ce que l'on entendait autrefois par petite chirurgie, c'est-à-dire les soins à donner aux blessés, les traitements pré et post-opératoires, l'instrumentation, les petites interventions de tous les jours, les pansements, les appareils, le traitement d'urgence des accidents, mais encore la pratique de la vaccination et de la sérothérapie, de l'oxygénothérapie, des divers traitements physiques, la stérilisation, l'anesthésie, les opérations élémentaires, les interventions sur les divers appareils. Tel quel, il représente donc un guide précieux de pratique médico-chirurgicale courante,

Le Gérant : R. Delisle.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie. — 1928.

LA

Chronique Médicale

REVUE MENSUELLE DE MÉDECINE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE



" SIROP "
COCLYSE
contre la
COQUELUCHE
et la toux nerveuse.
ni narcotique ni toxique.
toutes Pharmacies
CHASSAING, LE COQ et Cie
Anc. Mon CHASSAING-PRUNIER
6, RUE DE LA TACHERIE, PARIS

35e ANNÉE N° 10 1er octobre 1928

LA CHRONIQUE MÉDICALE

LES INFIRMITÉS DE CHARLES DE LA CONDAMINE

Par M. le Dr L. LORION.

TOUCHARD-LAFOSSE, dans ses *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf*, a parlé d'une maladie de Charles de LA CONDAMINE, qu'il appelle *dépensation* et croit inconnue ou méconnue des médecins de l'époque. La question mérite qu'on s'y arrête (1).

Remarquons d'abord que les *Chroniques de l'Œil-de Bœuf* ne furent publiées par TOUCHARD-LAFOSSE (1786-1847) qu'en 1829-1833. Elles sont donc dénuées de l'intérêt qui s'attache d'ordinaire aux *Mémoires* d'acteurs ou de témoins de faits relatés par eux. Ce recueil d'anecdotes plus ou moins scandaleuses n'a rien d'un ouvrage historique impartial et digne de foi.

Le terme de *dépensation* employé par l'auteur du recueil pour caractériser la maladie de LA CONDAMINE ne se trouve ni dans Littré, ni dans Larousse. TOUCHARD-LAFOSSE paraît en faire un synonyme de *surmenage*, c'est-à-dire de déploiement (ou de dépense) exagéré de forces physiques et intellectuelles.

Mieux renseignée en l'espèce, quoiqu'elle aussi assez souvent sujette à caution, est la *Correspondance littéraire, philosophique et critique* de GRIMM, DIDEROT, RAYNAL, etc., revue de nos jours par Maurice Tourneux. Des pages 367-370 du tome X de cette publication pour les années 1773-1774, nous extrayons les passages suivants relatifs à la mort de LA CONDAMINE (février 1774) :

> Il a fini comme il avait vécu, se sacrifiant pour le bien public et en satisfaisant sa curiosité naturelle. Ce sentiment qui avait toujours chez lui un but d'utilité était poussé à un tel excès qu il en était devenu *insupportable* à tous ceux qui perdaient de vue ses motifs, c'est-à-dire à peu près à tout le monde.

Après quelques lignes consacrées aux voyages et aux travaux scientifiques du défunt, l'auteur ajoute :

(1) Voir *Chronique Médicale*, n° de juin 1928, p. 184 (N. D. L. R.).

Tout ce qui lui revint de tant de zèle fut cent mille livres de moins, *la perte de ses oreilles et de ses jambes*, des querelles avec les savants qui n'auraient rien fait sans lui.

Devenu tout à fait *impotent*, il ne sortait plus de son lit et passait tout son temps à faire des couplets et des contes en vers.

Suit le récit d'une opération de hernie à laquelle La Condamine semble bien avoir succombé. Sans qu'il parût y avoir étranglement ni urgence d'aucune sorte, l'intervention fut sollicitée par le savant lui-même à titre d'expérience et en dépit des objections présentées par l'homme de l'art. Pendant l'opération, le patient donnait des conseils et discutait avec l'opérateur. Bel exemple de courage et d'amour de la science !



La Condamine.

Le poète Delille, qui fut le successeur de La Condamine à l'Académie française, parla dans son discours de réception (11 juillet 1774) des fatigues et des privations qu'eut à supporter l'illustre naturaliste et mathématicien au cours de ses nombreux et lointains voyages. *Il immola*, dit-il, *sa santé à l'amour de la science.* Il nous le montre, par exemple, *arrivant à Cayenne malade, languissant et portant déjà le germe de plusieurs infirmités.* Et plus loin : *ses derniers jours payèrent par différentes infirmités les travaux de ses premières années... Celle qu'il souffrait le plus impatiemment était sa* surdité, *parce qu'elle contrariait sa passion favorite* (la musique).

L'orateur académique signale aussi *cette impétuosité inquiète qui, dans M. de La Condamine, ressemblait quelquefois à l'humeur* ; ceci afin de donner plus de mérite a la tendresse et au dévouement de l'épouse veillant au chevet du malade. N'y aurait-il pas là un nouveau trait de neurasthénie ? A nos lecteurs d'en juger. Quoi qu'il en soit de notre hypothèse et sans nous écarter trop de notre sujet, nous rappellerons que, dans le même discours, Delille loua fort le rôle actif que joua entre 1750 et 1760 notre savant comme propagateur de la variolisation (1).

L'abbé Radonvilliers, répondant au récipiendaire, s'exprima, au sujet de l'académicien défunt, en termes analogues, suffisamment précis sous le solennel apparat de la périphrase.

(1) Cf. Dr L. Lorion, *Journal des Praticiens*, 27 janvier 1923 et *Chronique médicale*, avril 1926.

L'excès de ses fatigues au Pérou l'a fait survivre à une partie de ses sens. Qui sait si ce n'est par enthousiasme du bien public qu'il a exposé ce qui lui restait de sa vie ?... Les vers avaient été dans sa jeunesse l'amusement de ses loisirs; ils devinrent au temps de sa vieillesse un soulagement utile dans ses infirmités et un aliment nécessaire à l'activité de son esprit. Vous avez décrit, Monsieur, son triomphe poétique quand les voûtes de ce palais retentissaient de louanges *que lui seul n'entendait pas.*

Me sera-t-il permis de terminer par une autre conjecture. Le paludisme n'aurait-il pas eu sa part dans le délabrement de la santé du voyageur qui explora, au XVIIIe siècle, des régions où règne encore aujourd'hui la *malaria* sous ses formes les plus variées et les plus pernicieuses ?

Nous avons eu l'occasion de voir nous-même autrefois plusieurs cas de localisations médullaires d'origine palustre avec *phénomènes paraplégiques* et de constater leur guérison ou tout au moins leur amélioration notable sous l'influence de traitements appropriés (sels de quinine, préparations de quinquina, arsenicaux, hydrothérapie). L'impotence mentionnée par la *Correspondance du XVIIIe siècle* ne dépendrait-elle pas d'une ancienne localisation médullaire rapportée de la Guyane ou du Pérou ? Ce n'est pas impossible ; mais nous avouons que nous n'avons nulle part trouvé trace de cette notion étiologique en ce qui concerne le savant La Condamine.

La syphilis en chanson

C'était vers 1862. A un banquet d'anciens internes de l'Antiquaille, au café Casali, à Lyon, le Dr Levrat-Perrochon (1) chanta le *morbus gallicus* et la doctrine lyonnaise. On retrouverait sans doute ses couplets dans la *Gazette médicale de Lyon* de ce temps. Voici le second, le seul qui reste en notre mémoire.

Souvent elle est héréditaire.
Alors, on ne sait jamais bien
Si c'est du père ou de la mère,
Ou bien .. d'un autre, qu'elle vient.
Car sachons, enfants d'Hippocrate,
Que souvent tout vient du parrain ;
Tant de bras pétrissent la pâte
Qu'on n'y voit goutte en ce pétrin.

(1) Le Dr Levrat-Perrochon, né à Lyon, fut reçu docteur à la Faculté de médecine de Paris le 19 juillet 1859.

Les Quartes historiques (1)

Par le Dr Alcide Treille.

La quarte de M. de Saci.

M. de Saci qui fut, après de Saint-Cyran et M. Singlin, le troisième directeur de Port-Royal, avait soixante-dix ans lorsqu'il fut atteint de fièvre quarte. Mais ce n'est pas à Notre-Dame-des-Champs qu'il la contracta.

Lorsque les persécutions contre les Jansénistes reprirent, il dut, sur l'ordre de l'archevêque de Paris, M. du Harlay, quitter ces lieux dont il avait été déjà obligé de s'éloigner, lors des deux premières dispersions des solitaires en 1638 et en 1661.

Bien qu'il fût d'une complexion délicate, d'une grande austérité de vie à laquelle ne manquaient pas les plus sérieuses mortifications, il avait, semble-t-il, bien supporté une existence mouvementée et souvent tourmentée, comme en témoignent notamment deux années d'incarcération à la Bastille entre 1660 et 1668. Malgré toutes ces épreuves, il avait, semble-t-il, atteint l'âge de la vieillesse dans un état de santé que l'on peut considérer comme satisfaisant.

En quittant Port-Royal, il s'était retiré dans un bien de famille, à Pomponne, et c'est là, sur les bords de la Marne, que, pendant l'été de 1683, il prit le germe de la fièvre quarte. Non seulement elle ne fut pas mortelle pour lui, malgré son âge avancé, mais tout indique qu'elle n'eut aucune suite fâcheuse. Il est à noter, toutefois, qu'il avait été transporté aussitôt à Paris et mis entre les mains des médecins,

Comment ceux-ci le soignèrent-ils ? Par le quinquina ? C'est très probable, car le médicament commençait à être précisément le plus efficace, comme je l'ai montré pour la première fois, dans mon mémoire à la Société médicale des hôpitaux. Il n'y a rien d'impossible à ce que cet illustre Janséniste ait été l'un des premiers de France traité par la *poudre des Jésuites*.

Quand il rentra à Pomponne, on le considérait comme guéri. Ce qui est certain, c'est qu'il ne mourut pas de la quarte, mais, nous dit Sainte-Beuve, le 4 janvier 1684, à l'âge de 71 ans, « des rigueurs d'un horrible hiver ».

La quarte de M. de Langres.

Sébastien Zamet, évêque de Langres, devint le directeur de Port-Royal sur la demande de la mère Angélique, en 1626, peu après la translation de la communauté à Paris, et en conserva la direction jusqu'en 1634, année où de Saint-Cyran lui succéda.

(1) V. les nos 1, 2, 8 et 9 de janvier, février, août et septembre 1928.

Dans l'histoire de Sébastien ZAMET par PRUNEL, on trouve une lettre de la mère Angélique à M. FÉRON, disant : « M. DE LANGRES est arrivé du mercredi des Cendres, mais nous ne l'avons point vu, sa fièvre quarte et un fâcheux rhume le retenant au logis. »

Ce n'est pas à Port-Royal-des-Champs qu'il avait contracté cette fièvre, puisque son ministère ne l'appela jamais qu'à Port-Royal



L'abbaye de Port-Royal-des-Champs (1).

de Paris. Il ne pouvait l'avoir prise que dans son diocèse et, si je la note au passage, c'est pour montrer qu'elle n'empêchait pas l'évêque de voyager et comme un exemple de plus de la fréquence de la quarte au dix-septième siècle.

Conclusions.

SAINTE-BEUVE a fait aux terrains qui entouraient le monastère de Port-Royal une réputation imméritée d'insalubrité. Les bâtiments, les logements des sœurs, les conditions d'habitation, furent seuls insalubres, jusqu'au jour où le cloître fut agrandi.

Le nombre de sœurs très âgées qui sortirent de Port-Royal, à leur dispersion définitive, prouve que les cas de longévité n'y étaient pas rares. — Port-Royal n'a jamais été décimé par des fièvres nées de ses abords. — Sur les cinq cas de fièvres intermittentes quartes

(1) Cette gravure réduite est empruntée à la magnifique édition du *Port-Royal* de SAINTE-BEUVE que viennent de publier MM. R.-L. Doyon et Ch. Marchesné.

dont furent atteintes deux religieuses et trois solitaires, trois seulement furent contractées sur les terres défrichées, remuées, cultivées de Port-Royal, deux autres au dehors.

Elles présentent ce caractère commun d'être nées à l'époque habituelle et précise de l'éclosion des fièvres intermittentes. Elles ont toutes été précédées de causes prédisposantes :

a) La *mère Angélique* : chagrins de famille, contrariétés, pratiques de pénitence et d'ascétisme ;

b) La *sœur Anne-Eugénie* : fatigues des premiers temps du noviciat ;

c) M. DE BASCLE : maladie nerveuse et infirmités ;

d) M. DE PONTCHATEAU : existence agitée de voyages et plaisirs, avant d'être un véritable pénitent ;

e) M. DE SACI : fatigues de la vieillesse et d'une vie austère.

La quarte de M. DE PONTCHATEAU seule a été d'une très longue durée.

Deux se sont terminées à la suite de vives émotions. La mère Angélique : une grande joie ; M. DE BASCLE : le saisissement éprouvé à la vue de M. DE SAINT-CYRAN sur son lit de mort.

La deuxième quarte de la sœur Anne-Eugénie montre qu'une première atteinte ne met pas à l'abri d'une seconde, contrairement à l'affirmation d'AETIUS.

La terminaison malheureuse que détermina chez elle l'emploi de remèdes violents, rappelle le cas du malade de FOREST qui, après avoir résisté pendant neuf ans à la quarte, ne résista pas à la drogue d'un charlatan qui le tua.

La quarte de M. DE SACI prouve que cette fièvre n'est pas plus dangereuse pour les vieillards que pour les adultes ou les enfants.

Toutes les cinq confirment l'incontestable proverbe : *de quartana non sonat campana* (1).

Elles méritaient, en raison de leurs diverses particularités, d'être exhumées des annales de Port-Royal, pour prendre place dans celles de la médecine.

(1) Au sujet de l'innocuité et des autres caractères de la fièvre quarte, consulter : A. TREILLE, *Sur l'atténuation spontanée ou acquise de l'infection dite paludéenne* (Communication à l'Académie de Médecine, 1891) ; *Sur quelques faits relatifs à la fièvre quarte* (Communication à la *Société Médicale des Hôpitaux*, 1892) ; *La fièvre quarte négligeable dans les maladies au point de vue thérapeutique* (Congrès de Bordeaux, 1895) ; *Du chlorhydro-sulfate de quinine dans la fièvre intermittente parfaite* (Congrès de Bordeaux, 1895) : *Essais de sérothérapie* (sérum de Roux) *dans la fièvre quarte* ; (Congrès de Nancy, 1896.)

IN MEMORIAM

Un Comité s'est constitué à Paris dans le but d'honorer la mémoire du Dr Cabanès.

Ont accepté le *patronage du Comité* :

MM. Louis Barthou, ministre de la Justice et Camille Jullian, membres de l'Académie française ;

M. le Dr Béclère, président de l'Académie de médecine ; MM. Roger et Radais, doyens des Facultés de médecine et de pharmacie de Paris ; M. Ardin-Delteil, doyen de la Faculté de médecine d'Alger ; M. Sigalas, doyen de la Faculté de médecine de Bordeaux ; M. J. Lépine, doyen de la Faculté de médecine de Lyon ; M. Euzière, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier ; M. Spillmann, doyen de la Faculté de médecine de Nancy ; M. Weiss, doyen de la Faculté de médecine de Strasbourg.

Ont adhéré au Comité :

MM. le Dr Babonneix, médecin de la Charité ; le Dr Bellencontre, président de l'Association générale des médecins de France ; M. Jean Bernard, rédacteur en chef de la *Presse Associée*, président du Groupe des Chroniqueurs ; le Dr Berry, rédacteur en chef de la *Médecine internationale illustrée*, secrétaire adjoint de l'Umfia ; le Dr Bord, directeur *d'Æsculape* ; le Pr Capitan, du Collège de France, membre de l'Académie de médecine ; le Dr Cayla, de Neuilly, ancien président de la Fédération corporative des médecins de la Région parisienne ; Champion Edouard, éditeur ; le Dr Chapon, président de l'Association médicale mutuelle ; Charavay, expert en autographes ; le Dr Chassaing (*Chronique médicale*) ; le Dr Darras, vice-président de l'Association générale des médecins de France et président de la Société centrale, rédacteur en chef de la *Vie médicale* ; le Dr Dartigues, président de l'Union médicale latine ; Davidou, maire de Gourdon (Lot) ; le Dr Duchesne, président de la Caisse des retraites de l'Association des journalistes médicaux français, rédacteur en chef du *Concours médical* ; Camille Ducray, directeur du *Dimanche illustré* ; le Dr Farez, chroniqueur au *Journal des Débats* ; le Dr Maurice de Fleury, membre de l'Académie de médecine ; le Dr Charles Fiessinger, membre correspondant de l'Académie de médecine, rédacteur en chef du *Journal des praticiens* ; le Dr Foveau de Courmelles, président du Syndicat de la Presse scientifique ; le Dr Ganiayres ; Alb. Garrigues, secrétaire de l'Association professionnelle des journalistes médicaux français ; le Pr Grimbert, de la Faculté de pharmacie, membre de l'Académie de médecine ; Abel Henry, rédacteur en chef du *Petit Journal* ; le prof. agrégé Laignel-Lavastine, président de la Société d'Histoire de la médecine ; Le Coq de Kerland ; le Dr F. Le Sourd, directeur



Photo MANUEL

AUGUSTIN CABANES
(1862-1928)
Fondateur de la *Chronique Médicale*.

de la *Gazette des hôpitaux* ; le Dr Levassort, secrétaire général honoraire de l'Association générale des médecins de France ; le Pr Loeper, président de l'Association de la Presse médicale française ; le Dr Auguste Marie, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne ; le Dr Mathé ; le Dr Maurat, président de la mutualité familiale du Corps médical français ; Albin Michel, éditeur ; le Dr Molinéry, secrétaire général de l'Union médicale latine ; le Dr L. Nass, collaborateur du Dr Cabanès ; Georges Montorgueil, rédacteur au *Temps* ; le Dr Noir, président de la Société d'anthropologie de Paris, vice-président de l'Association professionnelle des journalistes médicaux français, rédacteur en chef du *Concours médical* ; le Pr Gabriel Petit, de l'école vétérinaire d'Alfort, membre de l'Académie de médecine ; le Dr L.-M. Pierra, secrétaire général de l'Association de la Presse médicale française ; Georges Prunier ; le Dr Louis Régis, secrétaire de l'Association générale des médecins de France, le Pr Sabrazès, membre correspondant de l'Académie de médecine, président de l'Association professionnelle des journalistes médicaux français ; le Dr Paul Sollier, professeur à l'institut des Hautes Etudes de Bruxelles ; Péan ; le Dr Vitoux.

Dans sa réunion du 7 juillet, le Comité a nommé son bureau définitif :

Président : Le président de l'Association professionnelle des journalistes médicaux français : M. le Pr Sabrazès, de Bordeaux, membre correspondant de l'Académie de médecine.

Vice-présidents : M. le président de l'Association générale des médecins de France : Dr Bellencontre ; M. le président de l'Union médicale latine : Dr Dartigues ; M. le président de l'Association de la presse médicale française : Pr Loeper ; M. le Pr Capitan, du Collège de France, membre de l'Académie de médecine ; M. Jean Bernard, président du groupe des chroniqueurs, directeur de la *Presse associée* ; M Davidou, maire de Gourdon.

Secrétaires : Le vice-président et le secrétaire général de l'Association professionnelle des journalistes médicaux français : MM. Noir et Albert Garrigues.

Trésorier : M. Albin Michel, éditeur, 22, rue Huyghens, Paris, XIVe. Compte de chèques postaux : Paris 96.10.

* * *

Le Comité a ensuite décidé de publier l'appel suivant :

Le Comité, constitué à Paris dans le but d'honorer la mémoire du Dr Cabanès, a résolu d'ouvrir une souscription dont le produit sera destiné à faire sceller sur la pierre tombale du regretté médecin historien son médaillon. Il a décidé d'étudier en outre tout autre projet réalisable permettant de perpétuer son souvenir.

L'exécution du médaillon sera confiée à M. Seysse, le distingué statuaire, membre du jury du Salon, ami de Cabanès.

Le Comité fait un pressant appel aux amis, aux lecteurs de Cabanès et à tous ceux qui ont pu apprécier son œuvre pour contribuer dans la plus large mesure au succès de la souscription. Il les prie de bien vouloir adresser leurs cotisations au trésorier :

M. Albin MICHEL, *éditeur, 22, rue Huyghens, Paris* (14ᵉ). COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX : PARIS. 96.10. *Si les circonstances le permettent*, une réduction du médaillon sera attribuée à tout souscripteur de 100 francs et plus.

Pour le Comité,
Le Secrétaire :
J. NOIR, 9, rue Linné, Paris, Vᵉ.

Le coin du pêcheur de perles

Un animal extraordinaire. — Il s'agit d'un cheval. Il présente une anomalie bien curieuse, si l'on s'en tient au texte du *Journal médical français* (nº de juin 1928, p. 198).

Non seulement, écrit notre distingué confrère, *le choc précordial est visible à quelques mètres de la région costale gauche, mais tout le tronc.... etc.*

« *La langue quelquefois dépasse la pensée.* » — De qui cet alexandrin ? Nous ne savons plus ; mais l'idée qu'il exprime est juste et foule d'exemples viennent au souvenir de chacun de nous de mots échappés à la fougue de la plume ou du discours. Du discours surtout ; ainsi :

— Je vous remercie, Monsieur le Ministre ; vous m'avez écouté d'un *œil* bienveillant.

— C'est dans les vieilles *culottes* de peau que battent les *cœurs* des braves.

Dans un amusant petit livre, *A la tribune*, M. P. Lombard a fait un agréable bouquet de pareilles banalités solennelles, de quiproquos réjouissants, de logomachies effarantes.

Une phrase célèbre de M. Poincaré lui-même n'est pas la moins curieuse du recueil.

« Mon cher ami, dit-il en effet un jour à un sénateur de la droite, vous m'étonnerez toujours ; *vos interruptions ne semblent jamais partir du même côté que vos discours.* »

« Il y eut un moment de stupeur.

« A la réflexion, il apparut que M. Poincaré avait voulu signifier que si les discours de son collègue étaient d'un homme de droite, ses interruptions trahissaient une fougue seulement tolérable aux hommes de gauche. »

⁂ Correspondance médico-littéraire ⁂

Questions.

Qu'est devenu le corps de Mazarin ? — On a longtemps cru que le corps de l'illustre Cardinal-Ministre reposait sous la coupole de l'Institut. Mais il paraît qu'on n'en a pas trouvé trace, lors de fouilles pratiquées il y a quelques années.

Tout ce qu'on sait, c'est que, par testament, celui qui régna sur la France avait demandé à être inhumé sous la coupole de ce palais qu'il avait fait construire et qu'il légua au roi.

Quand il mourut, à Vincennes, son cœur, séparé du corps, fut envoyé, — selon les dernières volontés du défunt, — à l'abbaye des Théatins, où il doit se trouver encore. Le palais étant inachevé, le corps attendit la fin de l'édification.

Qu'est-il devenu depuis ? Je livre la question à la sagacité des lecteurs de votre revue, rarement en défaut.

B. L.

Les Frères Mahon. — On peut lire, à la page 57 de la *Publicité des Guides Joanne* (appendice 1878-1879), entre une réclame du parfumeur-chimiste L.-T. Piver et une annonce de Vayler, chemisier, 71, rue Neuve-Saint-Augustin, vis-à-vis de la rue Scribe, la curieuse notice suivante ;

LES FRÈRES MAHON

Médecins des Hopitaux.

Traitent avec succès certain, par Correspondance,

Les maladies de la peau et du cuir chevelu. Dartres, Eczéma, Teignes, Pellicules, Chute prématurée des cheveux.

50.000 francs leur ont été alloués par les hôpitaux, pour *45.000* guérisons constatées.

Seul cabinet médical fondé en 1806. — Visibles de 1 heure à 3 heures.

Paris, 2, rue des Vosges.

Quelque érudit lecteur de la *Chronique médicale* pourrait-il me renseigner au sujet de ces fameux Frères Mahon ? D'autre part, est-il d'autres cas similaires ? La déontologie médicale, aux environs de l'an 1878, tolérait-elle qu'un médecin des hôpitaux (?) fasse connaître, *urbi et orbi*, par l'intermédiaire de la presse et des feuilles publiques, son talent spécial et ses succès thérapeutiques ?...

Dr V. Trenga (d'Alger).

Où est le corps de Philippe le Bon ? — Il y a quelques années (le 22 août 1926, si j'ai bonne mémoire), cette question fut reprise par le *Journal des Débats*. Pourtant, la solution de ce problème reste encore incertaine et, à vrai dire, le problème est toujours posé aux érudits.

Voici ce que rapportait notre confrère : « L'auteur de *La Chartreuse de Dijon*, M. MONGET, affirme qu'il (le corps de Philippe le Bon) fut conservé, depuis le 10 février 1474, à la Chartreuse de Champmol, qu'il y reçut plus d'une fois la visite de ses descendants, notamment le 16 mai 1674 celle de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, du grand Dauphin et de son précepteur BOSSUET, et qu'il disparut en 1792, quand, la Chartreuse vendue et livrée aux démolisseurs, l'entrepreneur DULEU transféra pêle-mêle les restes des ducs de Bourgogne à l'église Sainte-Bénigne.

Oui, mais comment interpréter alors l'allégation de feu le marquis de VOGÜÉ, indiquant, dans son livre sur les églises de Terre Sainte, que Philippe le Bon fut enseveli dans la chapelle basse du Calvaire, à Jérusalem, près de GODEFROI DE BOUILLON et de BAUDOUIN ?

M. Emile ROY s'est posé la question et il a procédé à un examen critique, qui montre combien il y a lieu de se défier de certains textes et des déformations qu'ils peuvent subir.

M. de Vogüé a appuyé son assertion sur le récit d'un franciscain connu, QUARESMIUS. Or, cet auteur parle non du *corps* de Philippe le Bon, mais de son *cœur*, et nous voici dans des approximations semblables à celles qui ont été émises pour le cœur de saint Louis.

Ces approximations, serrées de près, conduisent M. Roy à les considérer comme une légende, d'ailleurs remontant au quinzième siècle et comportant plusieurs versions aussi manifestement fausses les unes que les autres. *Le cœur de Philippe le Bon n'a jamais été porté à Jérusalem, ni même à Paris.*

Mieux vaut, semble-t-il, s'en tenir aux détails donnés par LORY.

Le 15 juin 1467, à Bruges, le duc de Bourgogne est frappé pour la seconde fois d'apoplexie et meurt dans la nuit. Lors de l'embaumement du corps, les entrailles et le cœur sont mis de côté et ensevelis, en un « vaissel » différent, dans la fosse spécialement ouverte près du grand autel, du côté de l'Evangile, « pour y demeurer perpétuellement ». Tandis que le cercueil principal est transféré, en janvier 1474, de Saint-Donat à Dijon, par CHARLES LE TÉMÉRAIRE, le cœur reste à Bruges. Il y était encore le 27 décembre 1784, quand l'évêque de cette ville fit placer, auprès de la caisse de plomb ovale le contenant, le cœur de MARGUERITE D'AUTRICHE.

A partir du 14 octobre 1791, date de la désaffectation de l'église, on perd sa trace. Il est peut-être resté dans les décombres. »

Quelqu'un de nos lecteurs nous éclairera-t-il sur ce problème ?

R. C.

L'original du « Médecin de campagne ». — Qui pourrait donner des renseignements sur Jacques Bossion, officier de santé, qui exerçait la médecine à l'Isle-Adam en 1820, et, d'après M. Arrigen (*Les débuts littéraires d'H. de Balzac*) servit de premier modèle à Balzac pour le *Médecin de campagne* ? A cette époque, le futur auteur de *la Comédie humaine* fréquentait chez un vieil ami de sa famille, M. de Villers de la Faye, qui était maire de l'Isle-Adam. C'est là qu'il connut Jacques Bossion. La figure du modeste praticien, qui frappa Balzac au point de lui inspirer l'idée première d'un de ses chefs-d'œuvre, devait être originale et mériterait de revivre.

P. D.

La « couvade » est-elle encore pratiquée en France ? — Un haut magistrat de la région du Midi nous adresse la communication suivante, dont nos lecteurs apprécieront tout l'intérêt :

M. Joseph Lecuona est fermier au Grand-Sédéria, commune de Saint-Jean-de-Luz. Sédéria est à 2 kilomètres ou 2 km. 1/2 de Guethary, sur la route d'Ahetza, à droite en venant de la route nationale de Bordeaux à Irun.

M. Lecuona a de 30 à 35 ans ; il est originaire d'une ferme située commune d'Ascacis, sur les flancs de la Rhune. Cette ferme appartient à son beau-frère, M. Barthélemy Lissardy, mari de Mlle Marie-Jeanne (?). M. Lissardy est également fermier au Grand-Sédéria.

M. Joseph Lecuona est Français ; il a fait la guerre, a été prisonnier en Allemagne. Il parle assez bien notre langue ; c'est un excellent jardinier. Très superstitieux. Par exemple, il raconte que la figure que l'on voit dans la lune est celle d'un homme avec un fagot de *tuya* (ajonc). On se sert en pays basque du tuya pour allumer le feu.

Le Bon Dieu laissait cet homme tranquille tant qu'il ne volait le tuya qu'aux riches. Une nuit, il alla voler du tuya à un pauvre. Il faisait clair de lune, cela le gênait, et il consulta la lune. Celle-ci, avec la permission de Dieu, l'emporta avec son fagot, et on les aperçoit à une certaine époque de la lunaison.

M. Lecuona croit que le fait de tuer une hirondelle porte malheur. Il faut se garder de détruire les nids d'hirondelles dans les étables.

Le 21 mai 1923 (l'acte de naissance est à Saint-Jean-de Luz, date à préciser), M. Lecuona eut un fils, Martin-Joseph. Mme Lecuona garda les vaches la veille, jusqu'à plus de 8 heures du soir. Elle ne souffrait pas en rentrant, bien qu'elle eût travaillé toute la journée à rentrer du « soustrage » (ajoncs et fougères sèches pour la litière, employé aussi comme combustible).

Vers 11 h. 1/2 de la nuit, Joseph Lecuona est venu chercher Mme S. B. au Petit-Sédéria, parce que sa femme souffrait. Mme S. B., qui a été infirmière-major pendant la guerre, est diplômée, comme garde-malade. Mme S. B. se rendit chez M. Joseph Lecuona et trouva l'enfant déjà né ; elle donna les soins nécessaires.

Pendant toute la durée de l'accouchement, un cierge béni, d'assez grande dimension, était allumé et M. Lecuona s'opposa à ce que ce cierge fût enlevé de la chambre.

En attendant la délivrance, qui fut longue, Mme Lecuona se préoccupa de la toilette de son mari pour le lendemain. Elle lui dit que sa chemise blanche était repassée Elle ne fit aucune autre allusion, sauf la recommandation de prévenir sa famille.

Mme S. B. revint chez elle à 2 heures du matin, invitant M. et Mme Lecuona à laisser l'enfant tranquille, à ne pas lui donner à têter, qu'elle reviendrait le lendemain. M. Lecuona dit que, le lendemain, *c'était lui qui nourrirait le petit.*

A 7 heures du matin, le lendemain, Mme S. B se rendit chez l'accouchée M Joseph Lecuona était parti pour Saint-Jean de-Luz, afin de faire la déclaration de naissance. En passant chez son beau-père, à Aldaya (grande et belle ferme basque, ancienne gentilhommière probablement, qui est sur le raccourci entre Saint-Jean de-Luz et Sédéria), il pria sa belle-sœur Gracieuse (*Gachucha*), d'aller soigner sa femme.

Mme S. B soigna la mère et l'enfant, disant qu'elle reviendrait à 17 heures, recommandant de laisser Mme Lecuona et l'enfant tranquilles.

A 17 heures, elle revint avec Mme veuve A. B., sa mère ; elles demandèrent des nouvelles du bébé et de la mère. Gachucha leur dit de monter dans la chambre.

Là, elles trouvèrent Joseph Lecuona couché au bord du lit, avec Françoise sa femme. Le bébé était entre eux. Mme A. B lui dit : « Vous êtes malade, Joseph ? », car elle était surprise de le voir couché. Joseph répondit : « Oh, Madame. mais *j'ai tant souffert cette nuit* (sic). »

Joseph avait fait toilette. Il avait une belle chemise bien repassée, était bien coiffé avec une raie soignée. la barbe rasée de frais.

Il a alimenté l'enfant toute la journée avec des cuillerées d'eau sucrée à la fleur d oranger.

Les voisins sont venus le voir et il a reçu des visites toute l'après midi.

Les époux Lecuona sont pauvres. Il n'y a chez eux qu'une chambre. Ils n'avaient pas de lit ; le sommier et le matelas étaient par terre, etc. Tout était très propre et très ordonné, malgré l'évidente pénurie.

Il ne paraît pas que Joseph Lecuona se soit rendu compte de la nature de l'usage qu'il observait.

Tels sont les faits observés par Mmes A. B. et S. B.

A-t-on d'autres exemples récents, comme celui-là, de couvade à nous signaler ? Cette coutume est-elle restée confinée dans le pays basque ?

R.

Réponses.

Le pistolet à puces (XXIX ; XXX, 278 ; XXXIII, 311 ; XXXIV, 56). — Verlaine a connu le pistolet à puces à Montpellier. Il ne s'ensuit pas qu'il s'agisse d'une spécialité languedocienne. Il existait autrefois, m'a-t-on dit, une arme du même genre à Barcelone et je ne puis croire qu'elle soit tombée dans l'oubli ; on l'appelait « *Escopeta para matar las pulgas* », escopète pour tuer les puces. Pistolet en Languedoc, *escopète* en Catalogne...

Plus les populations sont méridionales, plus elles ont recours à des mots sonores et à des images impressionnantes ; c'est presque une loi. Mais il ne faudrait pas en déduire qu'on trouverait au Maroc des canons à puces... Les Marocains ne daignent pas s'occuper de ces petites bêtes-là.

J. Herber (*Cette*).

Le traitement par l'air chaud vers 1840 (XXXII, 86, 184). — Qu'est devenu le Dr Jules Guyot ? Je répondrai à la question. J'ai été le provisoire de Jules Guyot aux Enfants Malades, ayant été ensuite interne définitif. Je suis de la promotion de 1868.

En quittant les Enfants-Malades, où il dirigeait un service de teigneux, Guyot fut à Saint-Antoine, puis à Beaujon. Plus tard, il a dû mourir à Dreux, où sa femme habite encore, je crois, (il était originaire de Dreux). J'avais conservé des relations avec mon ancien chef de service. Il avait l'allure des officiers de marine portant d épais favoris. Il avait le verbe vif, mais il était très serviable, et je l'ai beaucoup regretté.

J'étais jeune interne en 1868 et j'ai dépassé 79 ans, aujourd'hui.

Dr Charpentier (*Meaux*).

Qu'était-ce que l'eau d'Émeraude ? — Je ne pense pas qu'il faille attacher une si grande importance à la question d'orthographe. L'S ajoutée ou supprimée à émeraude ne changeait pas le sens, à une époque où, même dans la société instruite, on n'y regardait pas de si près.

Beaumé, dans ses *Eléments de Pharmacie théorique et pratique*, donne la formule d'une eau d'émeraudes (avec un s), qui doit évidemment son nom à sa coloration.

Presque toutes les formules qu'il donne dans son ouvrage sont anciennes, éprouvées par le temps, et il y a fort à parier que la composition qu'il indique est, à peu de chose près, celle de l'eau

qu'employait Mme de Sévigné. Elle a, dit-il, « les mêmes vertus que l'eau vulnéraire ; on l'emploie de la même manière. »

« Cette eau est d'une couleur verte, c'est ce qui lui a fait donner le nom d'émeraudes (avec un s). Mais, quelques mois après, elle devient d'une couleur de feuille morte ; elle n'en est pas moins bonne pour cela. »

Voici la manière de la préparer :

℞. Feuilles d'angélique		
Tiges d'angélique		
Feuilles de grande absinthe		
— calament de montagne		àà deux onces
— laurier		
— rue		
— sauge		
— thym		
— menthe de jardin		àà quatre onces
— persil		
— romarin		une once
Esprit de lavande		àà deux onces
— romarin		

On coupe les plantes qui doivent être toutes récentes ; on les met dans un matras ; on verse par dessus les esprits de lavande et de romarin ; on bouche le matras ; on fait digérer ce mélange pendant plusieurs jours ; ensuite on coule avec expression ; on filtre la liqueur, et on la conserve pour l'usage.

Mme de Sévigné dit qu'il s'agit d'une essence qui sent divinement bon. Ces deux qualificatifs s'appliquent à la formule ci-dessus. Il ne peut s'agir du baume Tranquille qui, n'est pas une essence et dont la divine odeur est sujette à discussion.

Dr GHISLAIN-HOUZEL.

Faut-il écrire CURETTER, CURETTAGE, *au lieu de* CURETER, CURETAGE (XXXII, 99, 188). — Au sujet de l'emploi des mots *cureter*, curetage, au lieu de *curer* et *curage*, sur lesquels notre très honorable confrère P. MÉNIÈRE émit son opinion dans le numéro du 1er juin 1925 de la *Chronique médicale*, pages 188-189, puis-je à mon tour faire remarquer que l'assertion de M. le Dr Ménière, mon contemporain (1865-1867), *n'est pas exacte*, quand il dit que *cureter et curetage* ne figurent sur aucun dictionnaire de langue française et n'ont aucun droit à l'investiture académique.

Certes, dans le Grand Larousse, vous trouvez, en effet, *curage* et *curer* pour toutes sortes d'opérations, toutes plus diverses et plus sales les unes que les autres, égouts, étangs, fosses, ports, socs de charrue, forêts, vignes, dents gâtées, oreilles, ongles, etc., et cela avec des instruments très variables, pelles, couteaux, clous, etc., et qui ne ressemblent en rien ni pour rien à l'instrument si

utile de Récamier, de Pajot et autres chirurgiens, nommé *curette*, destiné à assainir la matrice, ce noble organe maternel d'où nous sommes tous sortis et que nous devons vénérer et ne pas assimiler décemment à un égoût ou bien à un cul-de-basse-fosse, charrues, etc.

Mais les mots de *curettage* et de *curette* avec deux tt *se trouvent aassi dans le Grand Larousse* ainsi que dans le *Dictionnaire* de Littré, année 1903, avec cette indication de spécialité chirurgicale affectée au nettoyage de la cavité utérine, et figures à l'appui.

Il me semble que, pour désigner une opération spéciale et intime à faire sur la compagne du Roy de la création, les chirurgiens peuvent bien se servir d'un terme nouveau et facile à retenir, qui enrichit la langue française de deux mots à signification précise *curette*, puis *curettage* (et même *curetter*) que Littré mentionne, tandis qu'il ne parle ni de *curer* ni de *curage* et cela avec raison, à mon humble avis, car ce sont des termes *de métiers* qui ne sont ni médicaux, ni chirurgicaux, mais de vidangeurs, de puisatiers, de laboureurs, etc.

Or, si Larousse et Littré ont mentionné les mots de curette et curettage, avec dessins des instruments employés pour des cas spéciaux de chirurgie. ils pourraient bien mettre aussi *curetter*.

Et l'Académie, qui revise le Dictionnaire tous les 120 ans, doit s'incliner devant ces termes nouveaux et français, qui valent mieux que le mot *chic* et tant d'autres venus d'Angleterre : *sport, fashion, Palace, rallye*, etc.

Autres temps, autres mœurs, il faut marcher avec le progrès ; ce qui, à mon sens, n'empêche pas de parler français : téléphone, graphophone, T. S. F.

Quant à la question des deux *tt* ou d'*un seul*, je suis pour la *simplification de l'orthographe* et la suppression de toutes les doubles *consonnes inutiles* qui, avec beaucoup de verbes irréguliers et de gallicismes, rendent la langue française bien difficile pour les étrangers ; ce qui fait que c'est l'Anglais qui devient la langue universelle, parce que plus simple, sauf pour la prononciation. Celle-ci faisait dire à un humoriste en lisant le nom de Shakespeare, qu'on prononce *J expire* : « En anglais, vous écrivez *Elastique* et vous prononcez *caoutchouc*. »

Et l'étymologie, me direz-vous ? Foin pour elle !

Homo n'a qu'un m en latin. Pourquoi *homme, hommasse, hommage*, en ont-ils deux en français, et *homicide*, un seul ?

Honnête, honnêteté, honnear, ont 2 *n*, tandis que : *honorabilité, honorable, honoraire, honorer, honorifique* n'en ont qu'un.

Et *cheval* vient-il d'*Equus* ou de *Hippos* ? Alors !... ce n'est plus une règle, c'est de la fantaisie.

Ah ! les savants se plaisent dans les difficultés.

Dr E. de Morin (*Paris*).

Origine française du « God save the King » (XXXIV, 115). — A propos de l'origine française du « God save the King » dont vous parlez dans la *Chronique médicale*, je me permets de vous adresser le document ci-après, qui pourra peut-être vous intéresser.

D[r] BAGARRY (*Marseille*).

Déclaration de Trois Dames de Saint-Cyr, relativement à l'origine de la musique et des paroles de *God save the King*,

Nous soussignées, anciennes religieuses professes de la maison royale de saint-Cyr, diocèse de Chartres, étant priées d'attester, pour rendre hommage à la vérité et dans une intention qui n a rien de prophane ou frivole, ce que nous pouvons savoir touchantun ancien motet qui passe aujourd'hui pour un air anglois et pensant que la charité ne sauroit en être blessée, nous déclarons que cette musique est absolument la même que celle que nous avons entendue dans notre communauté. où elle s'étoit conservée de Tradition. depuis le Temps du Roy Louis le Grand, notre auguste fondateur, et que ladite musique avoit été composée, nous a-t on dit dès notre jeunesse, par le fameux Baptiste LULLY, qui avoit fait encore plusieurs autres motets à l'usage de notre maison, et entre autres un *Ave maris stella* d'une grande beauté que toutes les personnes qui l'entendoient chanter disoient qu'elles n'avoient rien ouï de comparable. Pour ce qui est du premier motet, nous avons entendu raconter à nos anciennes que toutes les Demoiselles pensionnaires le chantoient en chœur et à l'unisson toutes les fois et au moment où le Roy Louis le Grand entroit dans la chapelle de saint-Cyr, et l'une de nous l'a encore entendu chanter à grand chœur lorsque le Roy Louis le martyr, seizieme du nom, vint visiter cette maison royale avec la Reine son épouse, en l année 1779 ; et ce fut sur l'avis de M. le Président d'ORMESSON, directeur du Temporel de Saint Cyr, qu'il avoit été décidé que Sa Majesté seroit saluée par cette invocation, suivant l'ancien usage, de sorte qu'il n'y a presque aucune de nous qui ne sache par cœur ou ne connoisse l'air et les paroles de ce dit motet. Nous pouvons donc assurer que l air est entièrement conforme à celui qu'on dit un air national d'Angleterre, et quant aux paroles que nous allons copier exactement, on nous a toujours dit qu'elles avoient été composées par M[me] de BRINON, ancienne Supérieure de Saint Cyr, et personne lettrée, fort habile en poésie, comme il y paroit par d'autres cantiques à l'usage de sa communauté. Celui sur la communion y a été chanté jusqu'à la fin, et si l'autre n'étoit pas aussi connu que celui-ci cela tenoit sans doute à ce que le Roy Louis le Bien Aimé et le Roy Louis le martyr n'avoient pas l'habitude de visiter souvent notre maison comme le Roy Louis le Grand, notre fondateur, avoit coutume de le faire.

Grand Dieu, sauvez le Roy !
Grand Dieu, sauvez le Roy !
Vengez le Roy !
Que toujours glorieux,
Louis Victorieux
Voye ses ennemis
Toujours soumis.
Grand Dieu ! sauvez le Roy !
Pour Dieu ! Vengez le Roy !
Vive le Roy !

Nous attestons donc que ces dites paroles que nous avons en mémoire depuis si longues années, ont toujours passé pour une œuvre de notre Révérende mère supérieure Mme de Brinon, c'est-à-dire datent du temps du Roy Louis XIV, décédé en 1715.

En foi de quoi nous avons donné ce présent attestat, sous licence et permission de notre supérieure ecclésiastique, et nous y avons fait appliquer les cachets de nos armes à Versailles, ce 19 septembre 1819 et avons signé.

Anne Thibault de la Noraye
P. de Monstier.
Julienne de Pelagrey.

Nous, soussigné, maire de Versailles, etc..., certifions que les trois signatures ci-dessus sont celles de Mme Thibault de la Noraye, de Mme de Monstier et de Mme de Pelagrey, anciennes religieuses et dignitaires du couvent royal de Saint-Cyr et que foi doit y être ajoutée.

Versailles, le 22 septembre 1819.
Le Marquis de Lalonde (et scellé).

Une ressource alimentaire jusqu'ici perdue (XXVIII, 151 ; XXXI, 55). — Dans un numéro de la *Chronique médicale*, votre collaborateur, M. Jubleau, publie, sous ce titre, un article dans lequel il raconte avoir connu des personnes ayant mangé des c....., des testicules d'agneau. Je ne sais pourquoi je n'écris pas le mot employé par M. Jubleau; car, si j'ai bonne mémoire, Chassaignac répudiait le mot *testicules*, de provenance évidemment latine et n'admettait que l'emploi du mot c....., comme étant d'origine française,

Toutes les manifestations de patriotisme étant respectables, ne devrions-nous pas nous rallier à l'opinion de Chassaignac, et adapter le mot qu'il proposait ?

Notre collègue M. Jubleau me semble être un peu dans la situation de ce soldat que Jules Noriac met en scène dans son légendaire *101e de ligne*, lequel se considérait comme ayant mangé *approximativement* du pâté de foie gras, parce qu'il était le camarade du brosseur d'un lieutenant qui en mangeait souvent (1).

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Jubleau, mais je le tiens pour homme de trop d'esprit pour qu'il se formalise de ce rapprochement. Plus heureux (?) que lui, j'ai cette supériorité (?), dont je confesse humblement ne tirer nulle vanité, d'avoir mangé *réellement* et *personnellement* des testicules de cheval. Sans m'en douter, d'ailleurs. Voici comment. Au temps, lointain maintenant, de ma jeunesse, je passais mes vacances dans un village des environs de Beaune. J'étais lié d'amitié avec un pharmacien de cette ville, homme extrêmement aimable, très versé dans les choses de

(1) A l'époque à laquelle écrivait Jules Noriac, l'armée française ne comptait que *cent* régiments d'infanterie.

son art; son officine était l'une des plus réputées et des mieux achalandées de la ville. De plus, il était non moins bon mécanicien et en donna la preuve dans une circonstance assez amusante. Aux premiers temps de l'automobilisme, alors que des amateurs-chauffeurs-novices soutenaient avec un courage et une constance dignes d'un meilleur sort, contre des machines résolument récalcitrantes, une lutte inégale, dans laquelle ils étaient aussi mal secondés que possible par une ignorance absolue des notions les plus élémentaires de la mécanique, un de ces infortunés en panne avec son *autoimmobile*, fut, à son indicible étonnement, tiré d'embarras, après échec de divers ouvriers de la ville, avec autant de compétence que d'amabilité, par mon ami le pharmacien. Il était aussi horloger, opticien, photographe, musicien, mélomane plutôt ; il avait réuni toutes les variétés existantes d'ophicléide depuis *le serpent* des églises villageoises d'antan, simple tuyau conique recourbé en S et percé de trous comme une flûte, jusqu'au dernier modèle d'ophicléide à l'ample tuyauterie de cuivre, hérissé d'énormes clefs. Il en tirait parfois des sons étranges, de discordants borborygmes. Il était aussi collectionneur, collectionneur de tout ce qui peut se collectionner ; aussi sa maison, véritable bric-à-brac, était-elle un étrange capharnaüm de toutes espèces d'objets, qui voisinaient de la façon la plus inattendue dans un désordre insolent, comme dit Coppée. Obligeant et serviable, il était d'un commerce extrêmement agréable; plein d'érudition, sa conversation était toujours intéressante et instructive, mais il était un tantinet original. Chaque fois que j'allais à Beaune, je ne manquais jamais de lui faire visite. Parfois, il me retenait à déjeuner et j'acceptais volontiers, certain de passer en sa compagnie quelques heures agréables. Un jour où il m'avait convié, on servit un mets qui me parut être des rognons sautés. J'aime beaucoup les rognons sautés ; j'en acceptai une partie copieuse, qui n'était pas de nature à effrayer mon robuste appétit d'alors. L'impression gustative que j'en éprouvai trompa mon attente ; le mets en question avait le goût des œufs de carpe en meurette (la meurette est une préparation culinaire bourguignonne, ragoût de poissons, brochet et carpe, accommodés au vin rouge). Quand j'eus fini, mon amphytrion me demanda si j'avais reconnu la nature de ce que je venais de manger.

Sur ma réponse négative, il me révéla que nous avions absorbé les testicules d'un jeune poulain, châtré le matin même. J'éprouvai, je l'avoue, un sentiment de répulsion, de dégoût même, que, je le reconnais maintenant, rien ne justifie, car, ainsi que le remarque si justement M. Jubleau, « pourquoi cette glande, qui fabrique une albumine normale et vivante, serait-elle plus malpropre que le rognon, filtre à déchets et à poisons éliminés de l'organisme ». Et il a parfaitement raison. Nous dédaignons les testicules, organes nobles, remplissant la fonction la plus noble qui soit, l'élaboration d'un principe de vie ; alors qu'il ne nous répugne pas de déguster des organes à qui sont dévolues des fonctions encore beaucoup

plus basses que celle qu'accomplit le rein ; l'intestin, cet égout du corps. Et non seulement cet égout figure dans notre alimentation, mais il y a encore mieux ou pis, son contenu n'en est pas toujours éliminé. Les gourmets ne savourent-ils pas la bécasse, dont l'abdomen, vierge d'autopsie, recèle les intestins et les déchets de la digestion, et quels concerts d'éloges dithyrambiques n'adressent-ils pas à la succulence de ce régal ?

Si une hardiesse de langage, attribuant à des anecdotes un genre, un sexe, était acceptable, je dirais que, comme pendant à cette gauloiserie masculine, mâle, M. Jubleau nous en donne une autre féminine, femelle celle-là, en nous contant, avec humour et d'une plume alerte, la confusion et le pudique embarras de deux Américains entendant prononcer le mot FOX, FOX et non pas FAX, ainsi qu'il convient ; parce que FAX traduit renard et FOX signifie chat ; non pas le félin domestique que tout le monde connaît, mais une tout autre chose, assez connue également ; on me comprend, comme on a compris M. Jubleau. Ce que je comprends moins, c'est l'orthographe du mot que M. Jubleau écrit CHAT. Je sais bien qu'entre le petit quadrupède désigné sous ce nom et l'objet en question, il existe certaines analogies ; tous deux sont parés d'une toison soyeuse ; l'un est voleur, l'autre a un penchant marqué à s'approprier des choses appartenant notoirement à autrui ; le chat égratigne et mord ; l'objet en question blesse aussi parfois cruellement. Mais il y a aussi des dissemblances, dont je signalerai une seule : le chat est franchement égoïste. Son homonyme, lui, est foncièrement altruiste ; quelquefois trop, quand il pratique une hospitalité plus qu'écossaise, libéralement offerte à divers, parfois même, suivant la fantaisie de ses fantasques caprices, à un inconnu : *qui ne dit point son nom et qu'il n'a pas revu.* Et je pense que, pris dans cette acception, le son CHAT devrait, logiquement s'orthographier, non pas CHAT, mais bien CHAS. Pour s'en convaincre, voir dans un dictionnaire la définition du mot chas. Je ne m'aventure pas plus loin sur cette pente scabreusement glissante. Et trêve de gauloiseries ! L'honnête langue française, en ne créant pas, pour l'objet en question, un mot spécial et usuel, a voulu nous donner une leçon de morale, qui sera la morale de ces lignes (lesquelles, suivant l'intention que j'ai eue, en les écrivant, ne seront pas, je l'espère, trouvées immorales), en nous interdisant d'en parler *jamais*, si nous ne pouvons pas *toujours* nous empêcher *d'y penser*.

Dr L. Boulanger (*Paris*).

La Médecine des Praticiens

La *Novacétine Prunier* dans la diathèse urique.

La diathèse urique est constituée par l'excès d'acide urique et d'urates insolubles dans les liquides et les tissus de l'organisme.

Ces corps proviennent de la déficience du métabolisme des aliments azotés. Ce sont des déchets de la nutrition générale qui n'ont pas atteint le dernier degré de leur évolution, qui est surtout l'urée. C'est, en effet, sous cette forme, qu'ils passent dans les urines et sont expulsés. Restés à l'étape d'acide urique ou d'urates insolubles, ils sont entraînés dans le torrent circulatoire, se déposent dans les articulations, les tissus, les organes et créent tous les désordres du rhumatisme, de la goutte, des diverses lithiases.

Deux indications capitales orientent et règlent la conduite du médecin dans sa lutte contre l'uricémie. D abord, se garder d'introduire dans l'économie plus d aliments azotés que l'activité nutritive n'est capable d'en transformer complètement. Et ceci est affaire de régime. Ensuite, si le milieu intérieur s'est laissé envahir et encrasser par l'acide urique et les urates, il s'agit de les mobiliser, de les dissoudre ; en un mot, de favoriser leur élimination par les reins.

Deux corps surtout possèdent cette bienfaisante propriété : l'acide salicylique et la lithine. On s'est efforcé de les remplacer ; on leur a cherché des succédanés. Mais l'action inconstante de ceux-ci a toujours ramené à l'emploi de la lithine et de l'acide salicylique.

Ces remarques expliquent les excellents effets de la *Novacétine Prunier* dans tous les états uricémiques. La *Novacétine Prunier* est un sulfosalicylate de soude, lithine et pipérazine. Ce n'est pas un mélange de ces corps ; c'est une véritable combinaison chimique. Insistons sur ce point ; il est très intéressant.

La *Novacétine Prunier* est un sulfosalicylate. Cette sulfo-conjugaison joue un rôle de premier ordre. Elle *prépare* les éléments toxiques, acide urique et urates, à l'attaque de l'acide salicylique, de la lithine et de la pipérazine ; elle renforce l'action solubilisante et éliminatrice de ces corps. Cette *préparation* évite tous les inconvénients des salicylates ordinaires ; elle permet de diminuer la dose du médicament et écarte ainsi les dangers des fortes doses du salicylate de soude.

La *Novacétine Prunier* est un excellent remède de toutes les manifestations de la diathèse urique : rhumatisme, goutte, lithiase biliaire et rénale, migraines arthritiques, etc...

 La " Chronique " par tous 

Le travail de la mort.

Ars. Houssaye rapporte, dans ses Confessions (t. VI, p. 202), que le roi Jérôme, mort, resta huit jours au Palais-Royal avant ses funérailles et que, pendant ce laps de temps, son barbier (il s'appelait Majesté !) dut aller trois fois raser sa barbe, qui poussait toujours. Rouher dit, voyant le roi si barbu : « Molière a tort ; du côté de la barbe n'est plus la toute-puissance ! »

Dr Monin.

La découverte du bacille tuberculeux.

Votre numéro du 1er avril rappelle cet oublié, le professeur Toussaint, à qui fut attribuée la découverte du bacille tuberculeux. Ayant fait une thèse sur l'unicité des tuberculoses humaine et animale il y a 21 ans, j'ai eu l'occasion, à cette époque, de recevoir les travaux de Toussaint et voici ce que j'en ai écrit alors :

« En 1881, Toussaint publia que par ensemencement du sérum d'une vache tuberculeuse dans des bouillons variés, il avait obtenu en culture des granulations qu'il comparait à celles du choléra des poules. Inoculées au chat, ces granulations avaient donné des tubercules dans les ganglions et les poumons.

« Avec le sang et la pulpe des ganglions provenant d'un jeune porc rendu tuberculeux par ingestion, il avait obtenu des cultures qui, après plusieurs générations, avaient produit des tubercules chez un lapin inoculé sous la peau, et chez un chat inoculé dans le péritoine.

« Malheureusement, Toussaint mourut avant la fin de ses recherches. On a pu penser qu'il avait manié dans ses expériences l'agent d'une pseudo-tuberculose. Toutefois, on lit, dans le livre de Straus, que Watson Cheyne, examinant des pièces qui provesaient des animaux de Toussaint, y trouva des bacilles tuberculeux sans microcoques. Cornil a confirmé cette observation. Toussaint aurait donc cultivé, sans l'avoir décélé d'une façon évidente, l'agent même de la tuberculose. Malgré les réserves que comporte une constatation faite dans ces conditions, il est permis de penser que, sans cette mort prématurée, la découverte de la bactérie tuberculeuse eût peut-être été une découverte française. »

Dr Batier (*de Strasbourg*).

Hagiographie thérapeutique.

A l'époque où j'exerçais dans les Cévennes le dur métier de médecin de campagne, je fus appelé un soir, il y a quelque 25 ans, auprès d'une parturiente. En faisant connaissance préalable avec son globe utérin recouvert soigneusement d'un vieux châle de laine (ceci pour éviter les refroidissements !!!), je fus intrigué de rencontrer sous ma main un petit paquet de papiers dans la région de l'ombilic. Très amateur des questions de folklore, je pensai immédiatement à quelque pratique superstitieuse. J'amenai au jour ledit paquet humide de la sueur de la parturiente et constatai qu'il était formé de papier à chandelles, ficelé en quatre très soigneusement par un bout de chevillère étroite. Ouvert aussitôt, il me livrait quatre pages de papier écolier contenant une sorte d'invocation. J'interrogeai l'entourage, qui fut un peu gêné par mes questions. On m'avoua enfin que c'était une prière pour les femmes en couches, qui se passait de mains en mains suivant les besoins. J'obtins la permission, un peu à contre-cœur, de garder la prière à conviction. C'est celle-ci que j exhume aujourd'hui de mes archives, en lisant, dans le numéro du 1er novembre, les réflexions provoquées par la communication du 1er août 1924 de mon vieux camarade Albarel. Je vous la communique malgré son décousu et sa longueur, pour compléter votre dossier sur l'hagiographie thérapeutique.

Révélation faite par N.-S. Jésus-Christ
à sainte Brigitte et sainte Élisabeth au Saint-Sépulchre.

Sachez mes biens aimées comment je fus persécuté par les Juifs. Ils me donnèrent 122 coups sur les joues, 30 coups de poings sur la bouche et le traitement que je reçus dans le jardin jusqu'à la maison d'Anne m'avait réduit à une telle faiblesse, que je tombais jusqu'à sept fois ayant reçu 70 coups sur les bras ; on m'en donna 30 d'une masse sur la poitrine et 32 sur les épaules. Après, on me leva par les cheveux. Attaché avec une corde, j'ai soupiré 36 fois ; on me poussa trois fois à la colonne avec une violence mortelle. Les coups que j'ai reçus sont au nombre de seize mille six cent soixante six et 32 plaies ; la couronne d'épines me perça la tête en cent endroits. Étant en croix, on me donna trois secousses qui étaient capables de me faire mourir ; on me cracha au visage soixante trois fois. Lors de ma prise, il y avait 48 hommes, parmi lesquels 18 soldats armés et 8 qui me tenait (*sic*).

Sachez que ceux qui diront 7 fois le *pater* et l'*ave* tous les jours jusqu'à ce qu'ils aient accompli le compte de gouttes de sang que j'ai versées depuis ma naissance jusqu'à ma sépulture. qui sont au nombre de soixante et un mille trois cent soixante deux, faisant le termo de douze années, obtiendront les grâces suivantes : 1º ils auront le pardon des peines du Purgatoire ; 2º je les recevrai au rang des Martyrs comme s'ils versaient leur sang pour la foi ; 3º les âmes de leurs parents jusqu'au 4e degré seront délivrées du Purgatoire ; 4º s ils viennent à mourir avant le temps desdites années, je ferai comme s'ils les avaient accomplies ; 5º je conserverai

en grâce cinq de leurs parents suivant leur désir et ma très chère mère révèlera le jour de leur départ un mois avant leur mort à ceux qui porteront sur eux cette révélation écrite et la garderont en mémoire des peines que j'ai enduré (*sic*) en ma passion.

Le pape Innocent X confirma ladite révélation, ajouta que tous ceux qui accompliront ce qui est porté par ladite révélation sortiront une âme du Purgatoire le vendredi saint.

Cette lettre a été éprouvée (trouvée ?) à Jérusalem miraculeusement de la part de N. S. Jésus-Christ écrite de sa propre main en lettres d'or dans un linge en un signe de croix par un enfant orphelin âgé de sept ans qui n'avait parlé et qui s'expliqua en ces termes : Je vous avertis que je vous donne les jours de la semaine pour travailler et le septième pour vous reposer. Assistez aux offices, soulagez les affligés, secourez les pauvres dans leurs besoins.

Si vous suivez cette règle vos enfants et vos maisons seront remplis de bénédiction ; si, au contraire, vous ne croyez point à la présente lettre, la malédiction surviendra sur vous, sur vos enfants, vos bestiaux seront aussi maudits. Vous aurez la peste de famine et de grandes maladies et vous serez marqué de colère.

Vous jeûnerez cinq vendredis et vous direz cinq *pater* et cinq *ave* en mémoire de ma passion que j'ai enduré sur l'arbre de la Croix pour le salut du monde. Vous porterez cette lettre sur vous en l'honneur de Jésus-Christ, en grande humilité et dévotion en donnant à tous ceux qui la désireront cette lettre écrite de ma propre main et prononcé de ma propre bouche ; enfin, tous ceux qui la demanderont seront bénis de moi. Quant ils auront commis autant de péchés qu'il y a d'étoiles au firmament, ils seront pardonnés, étant bien repentants d'avoir offensé Dieu Tous ceux et celles qui la garderont, le malin esprit ne les surprendra point, ni le feu ni la tempête ne les toucheront point, *et lorsqu'une femme sera en mal d'enfant, mettez-lui cette lettre sur elle par dévotion, à l'instant elle sera délivrée, chose véritable et prouvée par ladite lettre.* Jésus Marie Joseph ayez pitié de moi ! Que personne ne doute de la vérité de cette lettre, sinon ils seront maudits et indignes de ma grâce et ceux qui la croiront seront bénis de moi. Ainsi soit-il.

Un précurseur : Le Docteur Edom, escrimeur notable et hygiéniste avisé ; son livre : *Les Sanatoriums flottants.*

Mon excellent et vieil ami Loir, dont l'active campagne pour la cure de la tuberculose a été admirée et approuvée de tous, sera lui-même très heureux qu'on rappelle l'œuvre de ses devanciers, qu'il n'ignore pas, d'ailleurs. Il se souvient, certainement, de notre petite revue hebdomadaire de Tunis, *l'Hygiène pratique*, à laquelle il donna souvent de fort bons articles.

Voici ce que je retrouve dans le numéro du 29 décembre 1906 :

Le Dr Achille Edom et les sanatoriums flottants.

L'an dernier, au mois de mai, je crois, j'eus l'occasion de faire la connaissance de mon savant confrère au Cercle d'Escrime français, de Tunis. Cet excellent centre de réunion est un salon de bon ton, et aussi un terrain agréable, où l'escrime et les sciences pouvaient voisiner délicatement. Le

Dr Edom se présentait à nous précédé d'une réputation européenne de fin et vigoureux tireur. Nous eûmes loisir de nous apercevoir que sa célébrité était justifiée. Plusieurs jours de suite, le Dr Edom croisa le fer avec les principaux amateurs de notre club.

L'escrimeur, entre temps, fit place au médecin et mon confrère me parla d'une idée qui, depuis de longues années, lui est bien chère. Il s'est attaché à démontrer que la tuberculose est surtout justiciable du traitement par l'air marin, et il a repris cette conception, abandonnée depuis longtemps, des *sanatoriums flottants, des bateaux de santé*.

Dans un livre de science éclairée et de vulgarisation très profitable aux gens du monde, *Tuberculose et sanatoriums flottants*, le Dr Edom s'efforce de démontrer que la cure en pleine mer, sur un bateau agencé spécialement pour les malades, présenterait les meilleures conditions de guérison qu'il serait possible de trouver. Déjà, l'ouvrage porte sur sa couverture une épigraphe réconfortante : *On peut être tuberculeux, sans être condamné à mort.*

Le Dr Edom expose, avec un talent irrésistible, ses idées, et il les défend âprement Sa vulgarisation de la guérison de la tuberculose par les sanatoriums flottants est si pleine de vie, qu'elle secouera certainement l'apathie et l'indifférence générales du public, habituelles quand il s'agit de la santé et de la vie.

Le livre du Dr Edom est déjà un succès de librairie.

Les médecins qui font des armes savent, à un double point de vue, comme gens de sport et comme biologistes, combien le poumon et le cœur sont des organes essentiels Si on a l'âge de ses artères, on a également la vigueur de son cœur et de ses poumons. Quand on respire mal, quand on s'essouffle au moindre effort, on est bien près de glisser sur la pente fatale de la vieillesse. A la salle, on s'entretiendra et, jusqu'à la soixantaine, on aura encore la main preste, la jambe alerte et les poumons sains.

Si quelque accident, si une malencontreuse défaillance de la résistance organique a laissé le bacille se multiplier dans nos poumons, alors lisez l'ouvrage du Dr Edom, et laissez-vous convaincre pour le plus grand bien de votre santé.

On pardonnera à un médecin plus que sexagénaire, qui pourrait fêter son cinquantenaire d'escrimeur, de mêler un peu beaucoup le fleuret et le sanatorium.

La personnalité du Dr Edom excusait cette hardiesse. Mais l'escrime ne se confond-elle pas, quand elle est bien entendue et pratiquée sans vaine, orgueilleuse et néfaste préoccupation de match, avec la plus parfaite hygiène ?

Et je suis heureux, après vingt ans passés, de constater que je pensais déjà, et comme le Dr Edom, et comme ses prédécesseurs de jadis, et aussi, en conformité d'idées avec mon très distingué et très vieil ami Loir. Dr Lemanski (*Tunis*).

 Informations 

La double croix rouge. — A la Conférence internationale de Berlin contre la tuberculose, l'insigne de la double croix rouge fut proposé en 1902 par le Dr Sersiron, de la Bourboule, comme emblème officiel des œuvres et des ligues contre la tuberculose.

Il y fut adopté à l'unanimité. Depuis, 35 nations en ont fait l'insigne international de la croisade antituberculeuse.

Mais, comme cet insigne varie de teinte et de forme avec chacun de ces peuples, le Dr Sersiron vient de soumettre un projet de standardisation mondiale au Comité exécutif de l'Union internationale contre la tuberculose, afin que les proportions et la teinte de la double croix rouge soient les mêmes partout. Adoptée en janvier par le Comité exécutif, sa proposition doit être soumise prochainement au Grand Conseil à Rome.

La croix de guerre pour les facultés de médecine. — M. Mordagne, qui, dans *l'Information universitaire*, avait commencé une campagne pour l'attribution de la croix de guerre aux facultés de médecine, a reçu du ministre de la Guerre la lettre suivante :

Paris, 4 juillet 1928.

« Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur les titres à la croix de guerre de la Faculté de médecine de Paris.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le gouvernement a décidé de ne plus attribuer de citations collectives du genre de celle que vous envisagez.

Dans ces conditions, il n'est pas possible de donner satisfaction à la demande que vous m'avez transmise en faveur de la Faculté de médecine de Paris, et je vous en exprime tous mes regrets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de la Guerre,
Pour le ministre et par son ordre,
le Directeur du cabinet civil,
Martinie.

La même lettre a été adressée à M. le Doyen et..... le lendemain, si nous ne nous trompons, la croix de guerre a été attribuée à l'Ecole d'hydrographie, au Havre !

(*Gazette des hôpitaux*, n° 59, 21 juillet 1928.)

Et le flot montait toujours. — M. le professeur Roger, doyen de la Faculté de Paris, vient, dans son rapport annuel, de signaler l'augmentation progressive du nombre des étudiants. Il signale, d'autre part, les inconvénients qui résultent pour les contribuables des frais progressifs des laboratoires, des frais de matériel dans les facultés et aussi les inconvénients à prévoir pour la dignité et la sauvegarde de la profession matérielle.

Il se range, comme moyen d'y obvier, à l'idée du concours d'admission, comme cela a lieu pour les écoles vétérinaires.

Groupe médical parlementaire. — Le groupe médical parlementaire de la Chambre des députés est ainsi constitué :

MM. Gardiol, président ; Dezarnaulds et Legros, vice-présidents ; Gadaud, secrétaire général.

MM. Amat, Basset, Bonnefous (Louis), Briquet, Camboulives, Caujole, Chassaing, Debève, Even, Fays, Fié, Fraissex, Goujon, Gout, Grinda, Jouffrault, Lecacheux, Marcombes, Masclanis, Molinié, Mourer, Neyret, Nicollet, Oberkirck, Pacaud, Péchin, Perfetti, Pfleger, Poillot, Queuille, Régis, Ricklin, de Roca-Serra, Roumagoux, Roy, Sevestre.

M. Mercier, secrétaire administratif du groupe.

Les pharmaciens bibliophiles. — A l'issue de la dernière réunion de la Société d'histoire de la pharmacie, on a élaboré les statuts d'une nouvelle Société due à l'initiative de MM. Ch. Buchet, E. H. Guitard, Sergent et Beytout, Il s'agit d'une « Académie de pharmaciens bibliophiles », qui n'admettra qu'une centaine de membres et s'occupera d'imprimer ou réimprimer richement de belles œuvres littéraires se rattachant autant que possible à la pharmacie.

Ces éditions de luxe, dont il sera tiré autant d'exemplaires — pas un de plus — qu'il y aura d'adhérents à servir, acquerront certainement une grande plus-value par la suite.

En France, il existe seulement, croyons-nous, deux groupements analogues de bibliophiles, un de médecins, un d'avocats. Et l'on doit s'y inscrire plusieurs années à l'avance pour courir la chance d'y être admis. Ceux de nos lecteurs que la jeune Académie intéresse feront bien d'y adhérer avant que le chiffre limite ne soit atteint.

La cotisation annuelle est fixée à 300 fr., plus un droit d'entrée de 150 fr. dont sont dispensés les membres fondateurs qui s'inscrivent actuellement. — Inscriptions reçues par M. Guittard, 6, passage Verdeau, Paris (IXe).

Le Gérant : R. Delisle.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie. — 1928.

35e ANNÉE N° 11 1er novembre 1928

LA CHRONIQUE MÉDICALE

LA SYPHILIS DANS LES PROVERBES

Par Albert GARRIGUES.

La syphilis, dit Potton (1), reçoit un caractère pernicieux des préjugés qui existent dans le monde ; l'opinion qui la fait considérer comme flétrissante, quelle que soit son origine, a surtout contribué à la rendre funeste.

Cette opinion a eu une autre conséquence, moins grave mais tout aussi directe : il n'est pas jusqu'au nom de la maladie qu'on n'ait eu longtemps honte de prononcer.

Mon père, dit l'Avarié au premier acte de la pièce de Brieux (2), était propriétaire d'un petit journal de province, et si jamais nous avions seulement imprimé ce mot-là, quelle pluie de désabonnements !

Même aux jours d'autrefois où, sauf de la bégueulerie du nôtre, on appelait sans rougir les choses par leur nom, vérole était si mal venu qu'on imagina cent autres termes pour s'épargner celui-là (3). Du coup, la parémiologie, d'ordinaire si riche sur toutes nos misères, s'est faite pauvre à l'extrême. Un unique proverbe et quelques expressions proverbiales, c'est là seulement tout ce que j'ai glané.

Un unique proverbe, j'entends qui nomme la vérole ; car nombreux sont ceux qui courent sur la débauche et qui sous-entendent la syphilis Depuis le *Livre de la Sagesse* (4) jusqu'aux Pères de l'Eglise (5) en passant par les philosophes et les comiques (6), tous ont donné des préceptes passés en

(1) POTTON. *De la prostitution et de la syphilis dans les grandes villes*, Lyon, 1842.

(2) BRIEUX. *Les Avariés*, in-12, Stock, Paris, 1902, 5e édit., p. 26.

(3) Cf. La maladie aux noms innombrables dans *Vox Medica*, n° 2, mai 1928.

(4) *Liber Sapientiæ*, ch. XI § 17 : *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetar*. (On est puni par où on a péché)

(5) Saint Jean Chrysostome, *Hom*. 8 *de Verbis Isaiæ* : *Ubi voluptas, ibi morbi*. (Où est la volupté est la maladie.) — Lactance, *De divin. Institut*, lib. I, ch. 22 : *Mortis fabricatrix est voluptas*. (La volupté engendre la mort.) Ce même auteur nous a gardé un proverbe ancien de même sens : *Mors in voluptatibus delitescit*.

(6) PLAUTE dans son *Mercator* (acte IV, sc. III), empruntant au *Timée* de PLATON : *Voluptas esca malorum*. (La volupté est la pourvoyeuse des maux.) L'adage est resté dans la parémiologie italienne : *Il piacere è l'esca della malitia*.

proverbes. Les temps et les pays sur ce sujet s'accordent. Au dicton allemand : Keusche Jugend, Lebensbalsam des Alters (1), répondent les adages italiens : *Chi vive carnalmente non puo vivere longaimento* et *La lussuria alla fossa l'huomo stiascina* (2). Nos troubadours du Moyen Age (3), nos *Proverbes communs* du xve siècle ne sont pas demeurés en reste. *Luxurieux ort sale et aveugle ne voit pas le dangier où il est plongé. — Où sensualité domine est proche la ruyne. — Il advient souvent que luxurieux meurt meschamment.*

Ce sont là proverbes généraux, je l'accorde ; mais ce n'est pas faire violence à leur texte que de découvrir dans la plupart l'arrière-pensée des maladies vénériennes. D'autres nous confirment dans cette opinion, qui pourtant ne parlent pas plus expressément de la syphilis :

De la salade et de la paillarde,
Si tu es sage, donne-t'en garde.

Amor di donna è come la castagna, bella di fuora e dentro è la magagna (4) ; — *Chi hà un piede nel prostibulo hà l'altro nell' ospedale* (5) ; —

Si vous voulez porter brayes nettes
Ne chevauchez pas sans lunettes.

(Le Pourpoint fermant à boutons, xvie siècle.)

Et ce dernier où les effets de la syphilis sur la descendance sont notés sans qu'on parle d'elle : *La débauche est un monstre qui n'engendre pas.*

S'il nous fallait une preuve encore que maints proverbes peuvent se rapporter à la maladie qu'on ne nommait pas, nous la trouverions dans le libre parler de Brantome (6) :

Si nous donnons des tourments à ces pauvres cocus, nous en portons bien la folle enchère ; car la plupart de leurs persécuteurs en endurent bien autant de maux.,. Je ne compte pas la vérole, les chancres qu'ils y gagnent... (et) que je laisse en arrière pour finir et admonester ces amoureux qu'ils pratiquent le proverbe de l'Italien qui dit : *che molto quadagna chi putana perde* (7).

---

(1) Chasteté de la jeunesse, santé des vieilles années.

(2) Qui vit charnellement ne peut vivre longtemps. — La luxure traîne l'homme à la tombe.

(3) Cf. Deudes de Prades, *Poèmes sur les Vertus* : Volupté est comme infirmerie. (*Delieg es cais efirmeria.*)

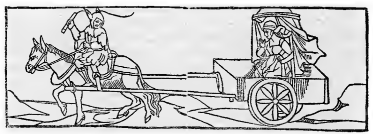
(4) Amour de femme est comme la châtaigne, belle au dehors et gâtée en dedans

(5) Qui a un pied au bordel a l'autre à l'hôpital.

(6) Brantome, *Vie des Dames galantes*, discours I (dans l'édit. in-12, Garnier, Paris, s. d., p. 112).

(7) Qui perd une putain gagne beaucoup.

MALHEVR CONDUISANT LE CHAR DE LA GORRE DE ROVEN



Gravure extraite du *Triumphe de Dame Vérolle* (XVIe siècle).

Une seule fois, la parémiologie n'a pas craint le mot. Le proverbe n'est plus d'usage ; mais il n'est pas oublié des curieux du temps passé, parce que son origine est incertaine.

Il n'y a rien de plus commode que les bottes pour épargner les bas de soie, à qui les crottes font une guerre continuelle, principalement dedans Paris, qui a cause de sa boue fut appelée Lutèce (1). N'y a-t-il pas un adage qui dit que *vérole de Rouen et crotte de Paris ne s'en vont jamais qu'avec la pièce.* »

(Sorel, *Histoire comique de Francion*, liv. X) (2).

Laissons la crotte de Paris et l'étymologie peut-être inexacte de Lutèce (3). Quant à Rouen, la ville dut-elle à son port une prospérité qui en fit d'autres jalouses et celles-ci se payèrent-elles d'un méchant dicton ? Peut-être. Rouen paraît, en tout cas, avoir été jadis une cité joyeuse. Quand, au Moyen Age, à l'imitation de la *Mère Sotte* de Paris, les villes de province créèrent des sociétés de bons lurons pour entretenir la gaité publique, Dijon fit sa *Mère Folle,* Douai ses *Etourdis,* Rouen choisit pour la sienne le nom de *Cornards.* Au XIIIe siècle, l'expression *li garsiléor de Roan* était courante (4) ; on l'écrivait parfois : *les guersilleurs de Roan* ; et le mot s'est conservé longtemps dans certains lieux de Normandie, à Louviers par exemple et à Pont-de-l'Arche : *garçailliers* (coureurs de garces). Plus tard, au XVIe siècle,

---

(1) De *lutum* = boue.

(2) Cf. édition E. Colombey, in-12, Garnier, 1877, p. 394.

(3) Le celtique *luta* répond au *lutum* latin. *Lutevos* (marécageux), *luteva* au féminin aurait donné le nom propre de Lodève (Cf. E. MALVEZIN. *Dictionnaire complétif,* in-8, Paris, 1911, p. 44). Pour Lutèce, Saint-Foix (*Essais historiques sur Paris,* supplément, p. 7) rapporte une autre étymologie. « On prétend que dans la langue celtique *luh* signifiait rivière, *touez* au milieu, *y* habitation ; et ainsi le nom de Lutèce venait de *Luhtouezy,* habitation du milieu de la rivière, parce que cette ville était bâtie dans une île au milieu de la Seine. »

(4) Cf. *Le dit de l Apostolle.*

au *Triumphe* lyonnais *de Très haulte et puissante Dame Verolle* répondait, dans le même goût, la publication rouennaise : *Les triumphes de l'Abbaye des Cornards* (1).

On s'amusait donc ; on courait les filles ; et c'était assez pour que la syphilis ne fût pas rare. D'autre part, il entrait dans le port un monde fort mêlé ; l'infection d'importation pouvait ainsi être plus maligne : *je dis de la plus fine, comme diriez de Rouen* (2). Il y a donc, sans doute, une part de vérité dans ces lignes du *Triumphe de Dame Vérolle* (3).

> Elle avoit trayné après son curre triumphal plusieurs grosses villes par force prinses et reduictes en sa subjection, mesmement la ville de Rouen, capitalle de Normandye, où elle a bien faict des siennes, comme l'on dit et publie ses lois et droitz difusement. »

Cette part de vérité me semble pourtant fort petite et je ne crois pas que Rouen ait mérité son proverbe. L'origine de ce dernier doit donc être cherchée ailleurs. Le Duchat l'a trouvée dans un à peu près, dont le langage populaire est coutumier : *Rouen* pour *enroué ;* car la syphilis *rend enrouez ceux chez qui elle est invétérée*. Voyez plutôt Panurge qui, contrefaisant *ceux qui ont eu la verole, tordoit la gueule, retiroit les doigts et parloit en parole enrouée* (4).

L'explication est ingénieuse ; une autre toutefois me semble être meilleure. L'épidémie qui se manifesta avec éclat à la fin du xve siècle fut un peu partout l'objet de quelques traités médicaux systématiques, un peu partout sinon en France, où l'on mit plus de discrétion à écrire sur une affection qu'on connaissait mal. En 1501, paraphrasant le *Regimen Sanitatis* dans une édition lyonnaise, un médecin français s'était bien risqué à y ajouter l'indication d'un remède contre la grosse vérole ; mais il avait gardé un anonymat prudent. Il faut attendre 1527 pour qu'un autre osât publier des recherches et des conseils sur la syphilis ; ce fut Jacques de Béthencourt, et Jacques de Béthencourt était de Rouen. L'émotion causée par son *Nouveau Carême de pénitence ou Purgatoire du mal vénérien* (5) fit croire que la maladie devait être à Rouen particulièrement répandue ou grave ; une association d'idées se créa entre l'affection et la ville ; il en faut moins pour que naisse un proverbe.

---

(1) Cf Frère, *Bibliographie normande*, t. I, p. 163.

(2) Rabelais, *Pantagruel*, liv. V, chap. 21.

(3) *Le Triumphe de très haulte et puissante Dame Vérolle, Royne du Puy d'Amours*, in-8, F. Juste, Lyon, 1539, p v.

(4) Rabelais, *Pantagruel*, liv. II, chap. 29.

(5) *Nova pænitentialis quadragesima et purgatorium in morbum gallicum sive venereum, una cum dialogo aquæ argenti ac ligni guiaci colluctantium super dicti morbi curationis probatura opus fructiferum*, in-8, Paris, 1527.

Des expressions proverbiales qu'on peut en rapprocher, deux se rapportent à des accidents particuliers : le chancre et l'adénite inguinale, sans qu'on soit bien assuré que privativement la syphilis soit ici en cause.

Il mange comme un chancre rappelle les ulcères phagédéniques qu'on voyait si souvent autrefois ; et, s'il est vrai que la syphilis du XVIe siècle eut des manifestations d'une intensité que nous ne connaissons plus, il ne l'est pas moins que telles plaies malignes sont un accident commun à plusieurs maladies très différentes quant à leur nature.

Il en est de même pour le bubon, trivialement appelé *poulain*. Ce terme dernier fit du moins image et, à la faveur d'un jeu de mots, avoir une adénite inguinale secondaire devint *faire une écurie de ses chausses*.

Toutes les autres expressions proverbiales sont nées du traitement ancien de la syphilis, presque aussi redoutable que le mal lui-même par ses sudations répétées et affaiblissantes, par son mercurialisme poussé jusqu'à une salivation excessive avec la gingivite expulsive comme conséquence. On sait assez ce que fut cette cure pour qu'il soit inutile d'en dire les détails. Deux textes les résument.

Mais que diray je de ces pauvres verolez ? O quantesfois nous les avons veu, a l'heure qu'ilz estoient bien oingts et engraissés a point et le visage leur reluisoit comme la claveure d'un charnier (1) et les dents leur tressailloient comme font les marchettes (2) d'un clavier d'orgue ou d'espinette quand on joue dessus et que le gosier leur escumoit comme à un vérat (3) que les vaultres (4) ont aculé entre les toiles.

(Rabelais, *Pantagruel*, Prologue du liv. II.)

Par toy, vérolle deshonneste
Je suis des pieds jusqu'a la teste
Tout nud près d'un grand feu graissé,
Eschauldé, bouilly, fricassé,
Sans mercy plus que d'une beste...
Et après (ce faict), on m'appreste
Ung lict chault ou faut que me mette
Troys heures le corps renversé,
Si couvert de drap et pressé
Que je brusle pis que allumette.

(Hector de Beaulieu, *Divers rapportez*) (5).

(1) Fermoir graissé d'un garde-manger où étaient conservées les viandes.
(2) Touches.
(3) Sanglier.
(4) Chiens rapides à la course employés dans la chasse à la grosse bête.
(5) H. de Baulieu, *Divers rapportez*, in-8, Lyon, 1537, rondeau 58.

Le tableau était bien fait pour frapper les gens. Ses détails ont fourni aux expressions proverbiales. Pour parachever la sudation, on couchait le malade sous d'épaisses couvertures ; mais on soulevait celles-ci par un cerceau ou archet de façon à pouvoir placer sous elles et près du patient un réchaud ou une casserole garnis de charbons. De là, *passer sous l'archet*, *passer par la casserole*, *passer par les réchauds de Saint Côme*, pour dire : subir le traitement sudorifique de la syphilis.

Au retour de ce pays, on était un pèlerin de Suerie.

(Oudin, *Curiosités françaises*.)

Celuy n'est pas réputé vaillant champion qui n'a fait cinq ou six voyages en Suerie.

(Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*.)

Suerie n'étant pas sur les cartes, le peuple par un jeu de mots nouveau dit simplement : *aller en Suède*.

La gingivite expulsive mercurielle valut à l'hôpital des vénériens le nom de : pays des claquedents, d'où : *voyager au pays des claquedents* ; comme la salivation hydrargyrique fit dire : *aller en Bavière*.

C'est assez vous apprendre que j'allai, comme on dit, en Bavière voir sacrer l'Empereur et qu'étant de retour je me trouvai si changée que je fus contrainte d'avoir recours aux artifices (fards).

(Sorel, *Histoire comique de Francion*, liv. III.)

Si l'alopécie vient de la grosse verolle, le malade doit estre bien frotté jusques a ce qu'il entre au *royaume de Bavière*.

(Ambroise Paré, *De l'alopécie*) (1).

(1) Ambroise Paré, *Œuvres*, liv. XV, chap. 1 (t. II, p. 406 de l'édition Malgaigne, in-8, Baillière, Paris, 1841.)

Le coin du pêcheur de perles

Un compte rendu de séance quelque peu écourté. — « MM. L... et N... ont étudié le rôle comparé des sels de Na et de Ca dans l'hydratation des tissus. Ce rôle est difficile à saisir et plus difficile à expliquer. »

Il est vraisemblable que ce n'est pas uniquement pour dire cela que les auteurs ont fait leur communication à la Société médicale des hôpitaux de Paris. Ils ont dû dire autre chose.

L'intelligence Médicale et la Politique

Le journal le Petit Démocrate, *que dirige notre confrère Robert Cornilleau (doublement confrère puisqu'il appartient à l'Association professionnelle des journalistes médicaux français), a publié, dans son n° du 19 août, une étude intéressante sur ce sujet. Nous n'avons pas à en apprécier la partie politique, mais noas reproduisons ce passage qui débute par un hommage au regretté fondateur de la* Chronique Médicale.

Le Dr Cabanès, qui est mort il y a quelques semaines et dont il est juste de saluer la figure, intéressante et originale par beaucoup de côtés, avait eu le mérite, dans la revue qu'il dirigeait, la *Chronique Médicale*, et dans de nombreux ouvrages, connus même du grand public, de systématiser, sinon même de créer, cette branche de l'érudition, qu'il a appelée « la clinique au service de l'Histoire ». Mais ce n'est pas seulement par l'étude des malades illustres, par celle du « tempérament », morbide ou non, des personnages célèbres, en pénétrant dans « le cabinet secret » des grands hommes et en explorant « l'Enfer » du passé, que la clinique vient au secours et qu'elle se met au service des chercheurs et des historiens. D'une manière plus positive et plus directe, elle intervient encore et joue un rôle considérable dans le développement des événements historiques. Essayons d'indiquer comment.

La politique, cette accoucheuse quotidienne de l'Histoire, et la médecine sont sœurs, pour le moins cousines germaines. Elles le sont parce qu'elles se ressemblent, étant l'une et l'autre une science et un art ; elles le sont surtout parce que la médecine occupe une grande place dans la politique, et que les médecins, plus que tous autres, jouissent, de par leur formation et leur profession, d'un ensemble de qualités qui les mettent à même d'exercer une action décisive en politique.

Il y a une intelligence médicale, et elle se caractérise d'abord, comme l'intelligence scientifique, par la faculté de soumission au fait, faculté qui, pour être entière et féconde, doit commencer par être loyale et sincère. L'homme de science observe et il dit ce qu'il voit, objectivement. Seulement, il entre dans l'intelligence médicale un élément plus vivant et plus humain. Les observations, les résultats des expériences, que son cerveau emmagasine, le médecin ne les utilise pas d'une manière purement abstraite. Si la médecine est une science, elle n'est pas une mathématique. La spécificité des maladies n'empêche pas chaque malade de faire « sa » maladie, d'autant plus qu'au processus pathologique s'ajoute un facteur psychologique, d'où il résulte un complexe, voire un « fouillis », difficile à démêler.

Ce sens de la complexité des faits, cette gymnastique intellectuelle qui assouplit l'esprit en l'obligeant à demeurer constamment en éveil et en alerte devant l'objet matériel comme devant l'obstacle moral, bref cette collaboration nécessaire, permanente, de l'esprit de finesse et de l'esprit de géométrie, constituent une merveilleuse initiation à l'effort de compréhension générale et nuancée, de vision directe et totale, qu'exige également la politique. Il n'y a rien de comparable à la complexité des faits et des phénomènes politiques comme la complexité des faits et des phénomènes psychologiques. Sur le « scientifique » pur, sur le « littéraire », sur l'avocat, l'observateur médical offre cette supériorité qu'il ne raisonne pas *in abstracto*, qu'il est entraîné professionnellement à ne faire ni rhétorique, ni casuistique. En présence d'un râle, d'un souffle, d'un signe particulier et localisé, devant un tableau clinique précis ou un syndrome caractérisé, impossible de plaider, de discourir. L'objet est d'autant plus impérieux que le malade est un juge et que sous la maladie gît l'homme.

Il y a plus. L'observation faite, ou les impressions notées, le médecin doit conclure. Conclure et intervenir. Pas de consultation sans diagnostic; pas de diagnostic sans traitement. Fatalement, qu'il le soit ou non par goût et tempérament, le médecin doit devenir un homme d'action. Il descend des hauteurs de la science pure, pour se jeter dans la bataille et lutter contre la maladie, tout mettre en œuvre pour la juguler.

Cet ensemble de qualités, indispensables au médecin digne ce nom, nous le retrouvons, presque identique, chez l'homme politique, qui ne veut pas se contenter d'être un vulgaire politicien, et l'on conviendra que la formation médicale prépare, d'une façon singulièrement favorable, ceux qui ont la vocation politique à tenir les premiers rôles.

Deux textes éclaireront notre thèse. L'un est de M. Maurice Bedel, l'heureux lauréat du prix Goncourt 1927, qui est médecin : « L'on ne peut se faire une idée complète de l'homme si l'on ne connaît toute la complexité physiologique... Il est nécessaire de passer par les études médicales pour faire un psychologue. » Or, qu'est-ce qu'un homme politique ? Avant tout, un psychologue.

L'autre se trouve à la fin de l'ouvrage de M André Tardieu, fils de médecin : « La politique, c'est de l'action, et l'action, ce sont des hommes... »

Etre un homme d'action et connaître les hommes, voilà le secret de tout homme d'Etat, et d'ailleurs celui de tout chef. A ce point de vue encore, la clinique est une école admirable, une école unique. Où connaître mieux l'homme, qu'au lit de souffrance ? On pourrait transposer le précepte du grand clinicien Trousseau à ses élèves : « En médecine, il faut voir des malades, toujours voir des malades », et dire : « En politique, il faut voir des hommes, toujours voir des hommes. » Au total, cela revient au même.

Une Poésie d'il y a cent ans (1).

Ma Maladie

Ci gît, étendu sur son lit.
Un bon vivant. mauvais malade,
Buvant la tisane et l'ennui,
Pour expier mainte escapade.
Malgré mon modeste taudis,
Quelqu'un vient... C'est un camarade ;
Ah ! pour voir un sincère ami,
Je suis content d'être malade.

L'ami s'en va, l'ennui revient ;
Je jure, je baille et sommeille ;
Je rêve creux. je ronfle enfin,
Quand le bonheur frappe et m'éveille.
De Lisette un léger sourir (2)
Fait oublier la limonade ;
Et pour goûter ce seul plaisir
Je suis content d'être malade.

Pourtant. on vante la santé ;
C'est un chimérique avantage.
Je vis heureux et visité,
Depuis qu'elle a fui mon étage
J'inspire intérêt et pitié ;
A la fin, je me persuade
Qu'avec l'amour et l'amitié
On est content d'être malade.

Dr Munaret (3).

(1) Composée en 1829.
(2) Ce « sourir » de Lisette est évidemment une licence poétique.
(3) J. M. Placide Munaret, né à Nantua au commencement du XIXe siècle, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier (15 mars 1830).

LES MAITRES DE L'HOPITAL SAINT-SAUVEUR A LILLE

L'Association des anciens internes de l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille, vient d'éditer en in-4 *Le Chansonnier des Internes de Lille* pour conserver le souvenir des heures joyeuses de la salle de garde et aussi pour garder la mémoire de quelques camarades trop tôt disparus. Ce reliquaire est fait de vingt-quatre chansons, illustrées des dessins de MM. O. Bouchery, A. Dequène, A. Gil, F. Hertemberger, A. Mayeur, Romi et J. Simons. Imprimé avec soin et avec goût, il est une séduction pour un bibliophile.

Ces chansons, à coup sûr, ne sont pas toutes pour jeunes filles ; mais, dans toutes, il y a de la bonne humeur, de l'esprit, quelquefois un brin d'aimable malice. Citons quelques couplets de l'une d'elles, que des lèvres innocentes pourraient chanter. M. A. Masson y met en scène :

LES MAITRES DE SAINT-SAUVEUR

I

C'est à l'hôpital Saint-Sauveur
Que l'on voit d'éminents docteurs,
Tous agrégés et professeurs
De clinique.
Dans de fort brillantes leçons
Et de magistrale façon
Ils enseignent mille notions
De pratique.

IV

Lemoine, excellent clinicien,
Le favori du praticien,
Lui a fait un joli bouquin
De formules.
Dans son service d'hôpital
Il parle d'ulcus stomacal,
D'ascite, de souffle mitral,
De valvules.

X

Notre camarade Minet
Est un des meilleurs agrégés,
Professeur à la Faculté,
Grand pontife !
C'est un excellent médecin,
Inventeur de nombreux vaccins !
Du matou il a l'air calin,
Et la griffe.

XIII

Il faut se montrer généreux,
Soigner gratis les malheureux,
Qui vienn't consulter pour les yeux,
La biroute !
Mais c'que je trouve révoltant,
C'est que des typ's ayant d' l'argent
Se fass'nt passer pour indigents.
Ça m' dégoute !

XIV

Confrères de la Faculté,
Sous prétexte d'humanité,
Ne vous laissez plus exploiter
De la sorte.
Un intrus qui a les moyens
Et qui vient consulter pour rien,
Il faut le mettre comme un chien
A la porte !

Correspondance médico-littéraire

Questions.

Le rire et la rate. — Rire. Se désopiler la rate. On sait les rapports auxquels on a longtemps cru entre le rire et la rate. Je retrouve dans *La Physionomie* de Maistre Michel Lescot (in-8, Vinc. Sertenas, Paris, 1540) cette opinion : *Le rys abonde dans la bouche des sotz et de ceux qui ont la rate grande, et à l'opposite.* — Et je serais heureux de connaître d'autres vieux textes établissant de même un tel rapport.

J. Castelblanc (Strasbourg).

Phytothérapie des néoplasmes. — Deux esprits curieux des choses de la médecine d'autrefois et de l'histoire de la thérapeutique viennent de se rencontrer pour poser aux érudits lecteurs de la *Chronique Médicale* les deux questions suivantes au sujet de la phytologie et des néoplasmes :

a) Le Cancer, dit-on, règne où le buis pousse. Pourrait-on indiquer sur quoi repose cette opinion et ce qu'il faut en penser ?

A. Martignac (Paris)

b) Qui a proposé le Genêt dans le traitement des néoplasmes ? Quels résultats furent annoncés ? Où peut-on lire ce qui a été publié sur ce sujet ?

Dr L. Estève de Gaillac (Villemur, Haute-Gar.)

Une maladie de Henri IV en janvier 1589. — Dans les *Lettres d'amour et de guerre du roi Henri IV*, que vient de publier M. A. Lamandé, dans la Collection *Jadis et Naguère*, une maladie grave qui atteint Henri IV est signalée.

Pourrait-on donner quelques précisions sur cette maladie, dont fut atteint Henri IV le 9 janvier 1589 à la Motte-Freslon, maladie qui fut qualifiée de *forte pleurésie au côté gauche* et qui dut être une pneumonie ; car, au début de mars, le rude Béarnais était si bien guéri qu'il s'emparait de Châtellerault et de l'Isle-Bouchart ?

En mi-janvier 1588, il écrit lui-même à la comtesse de Gramont :

« Certes, mon cœur, j'ai vu les cieux ouverts ; mais je n'ai pas été assez homme de bien pour y entrer. Dieu se peut passer de moi encore. En deux fois vingt-quatre heures, je fus réduit à être tourné avec les linceuls. Je vous eusse fait pitié Si ma crise eût demeuré deux heures à venir, les vers auraient fait grand'chère de moi.. »

J. Noir (Paris.)

Portraits sans légendes. — Nous donnons ci-contre une page de vieux portraits (gravés sur bois) sans légendes. Les érudits lecteurs de la *Chronique Médicale* pourront-ils mettre des noms sous chacune de ces figures ?

Serment et Salive. — Je serais fort obligé au lecteur de la *Chronique Médicale* qui m'apprendrait pourquoi les enfants, quand ils jurent d'une chose, crachent par terre en levant la main. Lever la main est le geste du serment ; mais cracher par terre ?

G. Grumel (Carcassonne).

Poêles à bois de forme basse. — Je crois avoir découvert l'ancêtre de ces ustensiles, si bien en vogue depuis quinze ans. C'est une sorte d'armoire de fonte à deux ouvrants, qui a été coulée, il y a un demi-siècle, par un ingénieux Béarnais.

Connaît-on des modèles plus anciens ?

Dr L. Estève Gaillac (Villemur, Haute-Garonne).

L'empoisonnement du Prince de Condé le 5 mars 1588 conté par Henri IV. — Henri I de Bourbon, prince de Condé, fut empoisonné, vraisemblablement à l'instigation de sa femme Charlotte Catherine de la Trémoille et de son amant le page de Belcastel, des œuvres de qui elle était enceinte. Belcastel put s'enfuir en Italie. Brillant, ancien avocat au Parlement de Bordeaux, qui avait favorisé la fuite de Belcastel, fut écartelé ; la princesse de Condé fut déclarée innocente par le Parlement de Paris en 1595.

Henri IV, dans une lettre à la Comtesse de Gramont du 10 mars 1588 (1), donne les détails suivants sur cet empoisonnement : « Le pauvre prince (non de cœur), jeudi ayant couru la bague, soupa se portant bien. A minuit, lui prit un vomissement très violent, qui lui dura jusqu'au matin. Tout ce vendredi, il demeura au lit. Le soir, il soupa ; et, ayant bien dormi, il se leva le samedi matin, dîna debout et puis joua aux échecs. Il se leva de sa chaise, se mit à se promener par sa chambre, devisant avec l'un et l'autre. Tout d'un coup, il dit : « Baillez-moi ma chaise, je sens une grande faiblesse. » Il n'y fut assis qu'il perdit la parole, et soudain après rendit l'âme assis. Les marques de poison sortirent soudain. »

Le prince de Condé a-t-il été vraiment empoisonné ?

Si oui, quel genre de poison peut donner lieu à ces singuliers symptômes ?

J. Noir (Paris).

(1) *Lettres d'Amour et de Guerre de Henri IV* publiées par A. Lamandé, Collection *Jadis et Naguère*, H. Jouquère, Paris.



Réponses.

Quelle est l'origine du mot Ammoniaque? — A la question ainsi posée par M. le Dr Démétriadis dans notre numéro du 1er août (p. 238), nous avons reçu de multiples réponses empruntées : au *Dictionnaire étymologique de la langue française* de L. Clédat, à *l'Officine* de Dorvault, etc. Nous en remercions MM. L. Estève de Gaillac (de Villemur), G. Gautier (de Paris), P. Noury (de Rouen), P. Philippe (de Lyon) et J. Segard (de Lorient).

Voici le texte de Dorvault, édition 1910 :

Page 366. Le nom d'ammoniac a pour étymologie celui d'Ammonie (ou pays d'Ammon), contrée de la Libye d'où, jadis, on tirait le sel ammoniac qui sert à l'obtenir.

Page 536. — Autrefois, il nous venait d'Egypte, où on l'obtenait par sublimation de suie de la fiente de chameaux.

(*N. D. L. R.*)

La lithographie « la Vaccine ». — La lithographie *la Vaccine* sur laquelle M. Tramer désire recevoir quelques renseignements (*Chronique Médicale* n° 2, 1er février 1928, p. 57) n'est pas de L. Bailly, mais de L. Boilly, le charmant petit maître à la fois peintre, dessinateur et litbograpbe, que connaissent bien tous les amateurs d'estampes. L. Boilly a traité ce sujet à plusieurs reprises. Dans le catalogue de son œuvre dressé par H. Harrisse, je relève : *a*) sept dessins tant à la mine de plomb qu'au crayon noir et à l'encre de Chine (n° 1186-1192 du catalogue) ; *b*) une litho non datée mais publiée le 27 novembre 1894 chez Delpech, de dimensions 31/41 c/m (n° 1202 du catalogue) et qui est probablement celle dont parle M. Tramer. Cette litho est la reproduction d'un tableau dont M. Harrisse donne la description suivante (n° 548) : « Un vieux médecin pose du vaccin sur le bras d'un jeune enfant assis sur les genoux de sa mère et entouré de la nourrice, de jeunes filles et du père. »

La lithographie de *la Vaccine* parue dans la fameuse série des *Grimaces* n'est qu'une variante de la nôtre. Le Médecin vaccine l'enfant qui est tenu dans les bras de sa mère, mais sans entourage d'autres personnes.

Quant au Dr Petroz à qui la planche est dédiée, il fut un des premiers disciples d'Hannemann et l'un des fondateurs à Paris de l'Institut homœopatbique.

L. Sergent (Paris).

Le traitement des métrorrhagies par l'anisette (XXXIV, 54, 213). Dans la *Chronique Médicale,* M. le docteur CONTENOT a relaté deux curieux faits de métrorrhagie, dans lesquels le saignement fut arrêté par des thérapeutiques singulières. Dans l'un de ces cas, l'hémorrhagie fut jugulée au moyen d'un tamponnement vaginal, composé d'un « vieux chiffon convenablement sale, bien entendu, imbibé d'une bonne purée d'absinthe. » Dans l'autre, « le traitement était plus corsé, on avait bourré la cavité vaginale de fiente de porc ».

Ces faits m'en remettent en mémoire deux autres analogues, également bizarres.

Le premier, publié par M. le docteur JEANALLANE, dans le numéro 6 du *Centre Médical* de l'année 1924, a été reproduit dans le numéro de novembre de la même année de la *Quinzaine Médicale.*

Je m'en voudrais d'analyser le texte de M. Jeanallane ; je craindrais de lui enlever de son humour et de son attrait. Le voici donc, *in extenso* :

Il y a longtemps, j'étais jeune médecin lorsqu'on vint un jour me chercher pour une femme en couches, atteinte d'hémorrhagie. On me conduisit dans un village bâti si près de la rivière que les bateaux de pêche sont amarrés aux maisons mêmes. Entre les berges émergent, çà et là, des nasses, sortes de cages en osier tressé, où les pêcheurs gardent vivant le poisson pris au filet.

La maison de la parturiente était encore pleine de la rumeur des femmes assemblées. La matrone qui l'assistait petite vieille aux yeux bridés, me déclara malicieusement que l'hémorrhagie venait de cesser Je voulus m'en rendre compte.

A peine avais-je introduit le doigt , où il fallait que je ressentis une angoisse profonde. Toutes notions anatomiques se mirent à danser en sarabande dans mon cerveau vacillant ! Ah çà ! avais je une hallucination ? Je trouvais quelque chose d'incurvé, fusiforme, tour à tour résistant et glissant. N'allai-je pas m'imaginer que c'était animé ! Mon index venait d'être frôlé Je restai stupide. Puis, ne pouvant laisser ainsi, nouveau Iary Carvel, mon doigt dans son anneau, tout pantois, je le retirai. Quelque chose jaillit à sa suite, dégouttant de sang et frétillant. C'était un poisson aux barbes tactiles engluées, venant s abattre sur le lit. Je lançai un regard courroucé à la matrone qui semblait convaincue de l'excellence de sa thérapeutique : « Eh ! Monsieur, c'est le poisson qui a arrêté le sang ! » Je compris à ces mots Quelles titillations du col, quelles puissantes contractions utérines n'avaient pas provoquées les ébats du poisson !...

Alors, dis-je à la vieille sorcière, vous apportez des poissons dans votre trousse d'accouchement ? Que non, Monsieur. Il faut que ce soit le mari qui l'aille quérir. — Le mari ? — Bien sûr ; pour choisir, il connaît mieux la mesure !

L'autre histoire est moins pittoresque, quoique ne manquant elle non plus d'originalité ; c'est celle d'un accoucheur, qui, pris au dépourvu, n'eut d'autre ressource, pour se rendre maître d'une hémorrhagie utérine, que de tamponner le vagin de la parturiente avec ... sa perruque ! Dr L. BOULANGER (Paris).

Le Mochlique. — Dans le nº du 1er juin 1928 de la *Chronique Médicale*, M. le Dr Bonnette demandait ce que fut autrefois le *Mochlique*. De nombreux lecteurs ont répondu ; nous les remercions : M. Willette (de Paris) ; M. Fortuné Mazel (de Nîmes), qui emprunte sa réponse au *Dictionnaire de Médecine* de Nysten (1885) et au grand *Dictionnaire* Larousse ; M. Despreaux (de Paris), qui cite le *Dictionnaire de Médecine* de Littré et Robin ; MM. J. Houdart (de Pontarlier) et A. Mollière (de Lyon), qui nous envoient deux passages du *Dictionnaire des Sciences Médicales* par une Société de médecins et de chirurgiens (Panckouke, 1819, t. XXXIII).

Voici ces derniers textes :

Mochlique. — Mochlikus μοχλεύω, je secoue, nom d'un purgatif violent sous lequel était connu le traitement qu'on faisait à l'hôpital de la Charité de Paris contre la colique des peintres à une époque où l'antimoine en était la base et après qu'on eut cessé de le désigner sous le nom de *macaroni*. (P. 293.)

Macaroni. — Purgatif violent composé avec des préparations d'antimoine. Les frères de la Charité apportèrent le secret de ce remède en France lorsque Marie de Médicis les appela en 1602 et fonda pour eux l'hospice de la Charité. Il était composé d'une partie de verre d'antimoine en poudre et deux parties de sucre (*Chimie de Lemery commentée par Baron*). On le donnait à la dose d'un scrupule trois ou quatre jours de suite.

On se souvient que M. le Dr Bonnette avait rencontré le mochlique dans le *Journal de campagne* du Baron Percy.

« Il est à noter, remarque M. J. Houdart à ce propos, que le baron Percy faisait partie du Comité de rédaction de l'ouvrage où j'ai trouvé les renseignements que je vous envoie. »

D'autre part, M. A. Mollière ajoute à sa citation le commentaire suivant : « En raison de l'action antispasmodique des sels d'antimoine, Percy n'avait peut-être pas tort de les conseiller dans le tétanos. A peu de temps de là, Laënnec en France, Ogden en Angleterre, Chopman en Amérique ont enregistré des succès par l'application du tartre stibié à hautes doses dans des cas de tétanos cliniquement indiscutables. Peut-être serait-ce une médication à remettre au point dans les affections spasmodiques. »

(N. D. L. R.)

Etymologie du mot chat. — A propos de Nicolas Venette, le Dr Noury donne d'après Trévoux — Dictionnaire de 1752 — l'explication du mot *chat*, région féminine, comme déformation de CHENAT, *chenal*, *canal*.

Dans Montaigne, on lit (l. I, ch. XLIX) :

« Les Romains s'essuyaient le *catze* de laine parfumée quand ils en avaient fait. »

En arabe, *catze* veut dire aussi *mentula*. D'autre part, en allemand, c'est *chat*. Bizarre pour le moins ce rapprochement linguistique entre le *catze* (*mentula*) et le chat féminin.

Dr Poirel (Chartres).

Etymologie du mot chat. — Je penserais, et c'est l'avis de mon docte ami André Thérive, je crois, que le sens d'un mot qui a de la bouteille est toujours plus ou moins un confluent. L'organe intime ne s'appelait-il pas au moyen âge *conil*, c'est-à-dire lapin ? La pudibonderie intervenant, le diable n'y perdit rien... il ajouta des griffes. Quant au *chas* d'une aiguille, parbleu ! vous vous souvenez de l'anecdote gaillarde d'une fille se prétendant forcée ? Le chat-fourré, sceptique, lui donna à tenir une aiguille, que le prétendu séducteur eut pour tâche d'enfiler. Comme elle agitait l'aiguille, l'autre de s'écrier : « Si tu te démènes ainsi, je n'y arriverai jamais ! » — « Ma fille, conclut le juge, si tu en avais fait autant à ce moment, tu aurais encore ta vertu. »

Songer aussi à *schatz*, qui veut dire : trésor, en allemand.

FAGUS.

Périphrases indiquant le membre viril. — Relativement au mot *dodrantal*, dont il est question dans le nº 5 (1er mai 1928) de la *Chronique Médicale* (p. 151), au sujet du membre viril, peut-être pourrait-on l'expliquer par le mot latin *dodrans*, qui signifie neuf pouces.

C'est évidemment une longueur... honorable !

L. PRON (Alger).

Autre réponse. — On trouve dans le grand Larousse (t. III, p. 786) l'étymologie du dodrantal de Balzac (*Contes drolatiques*).

Dodrantal, adjectif = qui contient un dodrans.

Dodrans = Poids de neuf onces. — Monnaie valant les neuf dixièmes de l'as. Les trois quarts d'une mesure grecque.

Dans le *Dictionnaire* de Littré, ces mots sont absents.

On trouve le mot *dodrans* dans le *Lexique de la Basse Latinité* ainsi que dans le *Dictionnaire de Trévoux*.

Je crois que des divers sens de *dodrans* et de *dodrantal*, il faut retenir celui du poids de neuf onces, soit 270 à 290 grammes. C'est sans doute le sens accepté par Balzac dans ses *Contes drolatiques*. Il a dû vouloir dire que le moine Amador avait un organe de poids.

Dr FORTUNÉ MAZEL (Nîmes).

A propos des cheveux coupés. — La *Chronique Médicale* l'a dit (août 1928, p. 240), la mode qui fait fureur depuis plusieurs années, n'est pas nouvelle. « Elles se font toutes couper les cheveux », dit la chanson... Cependant, il y a des résistances ; et on les trouve dans une certaine bourgeoisie conservatrice qui considère, on ne sait pourquoi, que cette mode n'est pas très convenable ! Or, il est curieux de rappeler à ce propos un fait peu connu. Au Couvent des Oiseaux, qui était naguère la maison d'éducation des jeunes filles du faubourg Saint-Germain, toutes les élèves devaient avoir les cheveux coupés. Et le règlement édictait qu'il n'était pas « convenable » de porter les cheveux longs ! *O tempora..*

C. ROBERT (Paris).

Quelle était la nature de l'épidémie décrite par Lucrèce ? (XXXII, 91, 220). — Je lis, dans la *Chronique Médicale* du 1er juillet, la note du Dr Gelma, où il dit qu'il ne s'agit pas de la peste d'Athènes, mais d'une maladie infectieuse qui a pris naissance en Égypte et qui s'est ensuite étendue en Attique.

Or, si je me rapporte à la traduction de Thucydide, par Loiseau, (Édit Garnier frères), p. 111, je lis ceci :

« Le mal commença par l'Éthiopie au-dessus de l'Égypte, descendit en *Égypte* dans la Libye... et se jeta subitement sur la ville d'Athènes. »

Plus loin, même page :

« Les yeux devenaient rouges et enflammés... La peau était rougeâtre, livide et couverte de petites pustules et d'ulcères. »

Je ne veux pas faire de citations plus longues. Elles seraient fastidieuses pour mes lecteurs.

Mais, en comparant les deux textes, la description de Lucrèce est presque, mot à mot, celle de Thucydide.

Que cette maladie ne soit pas la peste, il se peut que M. Gelma ait raison. Passe pour la spirochétose ictéro-hémorrhagique. Les anciens ignoraient le microscope et la bactériologie.

Et, s'il s'agissait de peste, je pencherais volontiers pour la forme pulmonaire et non la forme ganglionnaire.

D'ailleurs, Thucydide lui-même n'était pas fixé ; à la page 114, il dit :

« Le mot qui, en grec, signifie la peste et celui qui signifie la famine, diffèrent très peu dans la prononciation... Dans le temps de la contagion, l'opinion fut que c'était de la peste S'il survient un jour une nouvelle guerre des Doriens et qu'elle soit accompagnée de la famine, on parlera peut être alors de la famine. »

Je le répète, j'ai dit que Lucrèce avait copié Thucydide. Qu'on mette sur la maladie le nom que l'on voudra, le plagiat existe quand même. Ce qui n'enlève rien au génie de Lucrèce.

Dr G. Kaufmann (Angers).

 La " Chronique " par tous 

Paul Richer, étudiant et artiste.

Paris, il n'y a pas encore bien longtemps, inaugurait le monument de Vulpian, dû au ciseau du maître Paul Richer.

Paul Richer... Qui se rappelle qu'avant de devenir un médecin et sculpteur célèbre, il participa comme aide-major à la campagne de 1870 ? Il n'était encore qu'étudiant en médecine et servit dans l'ambulance de Dujardin-Beaumetz.

Les hasards d'une randonnée de vacances m'ont rappelé ce souvenir. Traversant les plaines de la Beauce, je me suis arrêté à Loigny-la-Bataille, le petit village fameux par les combats qui s'y sont déroulés le 2 décembre 1870 et où la première armée de la Loire soutint vaillamment le choc de l'armée prussienne. Le général de Sonis commandait en personne ; il s'était élancé sur le village à la tête des mobiles des Côtes-du-Nord et des Zouaves pontificaux de Charette, quand il eut le genou broyé par un éclat d'obus. On l'emporta dans une ferme où était installée l'ambulance de Dujardin-Beaumetz, qui l'opéra sur-le-champ. Il fallut lui amputer la jambe.

De nombreux souvenirs de la bataille ont été recueillis et réunis dans un petit musée, qu'on peut visiter au presbytère de Loigny. On y voit notamment les bottes de de Sonis, dont l'une a été découpée par Dujardin-Beaumetz, pour permettre l'opération.

Je me suis arrêté surtout devant une collection tout à fait remarquable de dessins dus au crayon de Paul Richer. C'est une série de croquis extrêmement intéressants du champ de bataille de Loigny.

On peut admirer la fermeté du talent de l'artiste, qu'était déjà le jeune étudiant. Il voulut sans doute fixer ses souvenirs de guerre et sut traduire d'une façon saisissante la pureté des grandes lignes de la plaine beauceronne, grenier de la France, transformé en Champ-de-Mars pendant ces sanglantes journées.

On ne visite plus guère le petit musée de Loigny-la-Bataille. Aussi ne pourrait-on, — si on ne l'a déjà fait, — réunir en album ces premières manifestations d'un talent qui honore l'art français et notre profession médicale ?

R. C. (Paramé).

Ages extrêmes de la grossesse.

Il y a de cela une vingtaine d'années au moins, un jour, je vis entrer dans mon cabinet deux femmes, la mère et la fille, enceintes toutes deux. La mère, trente ans ; la fille, m'affirmait la mère, dix ans. Elle avait, en effet, l'apparence d'une gamine. Elle avait été séduite par l'amant de sa mère, qui avait ainsi fait coup double. Les deux accouchements furent normaux. J'ignore laquelle des deux naissances fut reconnue.

En Algérie, la menstruation s'établit souvent à onze ans. J'en ai vu de nombreux exemples.

Je connais le cas d'une femme de 60 ans, avec un mari de 69 ans, qui présenta une grossesse normale et accoucha d'un gros garçon qui malheureusement ne vécut que 4 ans.

Le mari ne pouvait croire à la grossesse. Un beau jour, cependant, il se décida à aller consulter le Professeur Depaul.

Le professeur Depaul, après examen, leur déclara en riant : « Vous avez juste le temps de préparer la layette. Hâtez-vous. » Et la femme, avec une expression de figure indéfinissable et toute de joie évidemment, dit à son mari : « Je t'avais bien dit que c'était ça. »

Sabadini (Alger).

Diable ou farine.

Des efforts louables, des recherches moins bien accueillies qu'elles ne méritent, attirent l'attention sur l'intoxication alimentaire chronique due à des légumineuses toxiques. Telles intoxications furent jadis communes et il est un méfait du diable, naïvement conté par De Lancre, qui pourrait bien n'être qu'un cas d'ergotisme gangréneux.

Un homme malade avait invoqué Satan, l'avait prié de le guérir. « Le Diable luy apparut et lui dict que, s'il désiroit qu'il luy permit de guérir et désensorcelér, il fallait qu'il luy baillat deux doigt et demy de son pied, ce qu'il lui promit. Au bout de huict jours, il luy emporta la chair du gros et du second doigt et la moitié du troisième doigt du pied gauche, sans lui faire de mal. Six mois après, les os desdicts doigts du pied estant décharnez se séchèrent et enfin, comme maléficiez, luy tombèrent avec douleur. Et les ensevelit et mit soubs terre. » (*Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, in-4, Paris, 1613, liv. III, discours 1.)

(*Bulletin de l'Assoc. prof. des Journ. méd. franç.*)

Une petite-fille de Napoléon.

La *Chronique Médicale* de juillet dernier (p. 216) a parlé d'un fils naturel de Napoléon Ier, l'abbé X, mort vraisemblablement sans postérité.

Il existe encore à Paris une petite-fille de Napoléon, dont M. A. LECORBEILLER a raconté l'assistance, en mai dernier, à la vente aux enchères (salle 10 de l'Hôtel Drouot) d'un chapeau authentique de Napoléon, qui fut vendu 37.500 francs.

Napoléon avait eu d'Eléonore DENUELLE, qui repose au cimetière du PÈRE LA CHAISE, un fils né le 13 décembre 1806. L'Empereur n'en apprit la naissance à Pülstuck que le 31 décembre. Ce fut une grande joie, parce que cet enfant était la preuve de sa fécondité, et l'idée de la répudiation de Joséphine s'affirma dans l'esprit de l'Empereur. Napoléon lui donna le nom de comte de Léon, diminutif du sien ; celui-ci mourut dans l'île Saint-Denis en 1881, laissant une fille Charlotte qui habite encore Paris.

« (La vente étant terminée), lentement, dit M. A. LE CORBEILLER, au milieu de gens qui, maintenant pressés, la heurtent et l'ignorent, la petite-fille de Napoléon Ier monte dans l'autobus qui la ramène vers son quartier. »

Dr P. NOURY, de Rouen.

Une comparaison que Jonathan Swift ne pouvait guère ecrire qu'en latin.

On la trouve vers le milieu de la section VII de ce *Conte du Tonneau*, dont on parle quelquefois mais qu'on ne lit presque jamais. On craint de s'ennuyer, parce qu'on sait qu'il est fait de la critique de doctrines religieuses ; mais on se trompe. Au *Conte du Tonneau*, le lecteur prend vraiment plaisir.

Voici, en tout cas, une des comparaisons un peu risquées de Jonathan SWIFT :

« La sorte d'esprit dont je parle est ce talent merveilleux d'inventer des comparaisons et des allusions fort agréables, surprenantes et applicables à l'égard de toutes les matières, qui concernent la propagation du genre humain ; sujet dont la politesse éloigne absolument la propriété des termes. Quelquefois, en considérant que c'était là le seul sujet sur lequel on puisse briller à présent à côté de l'invention, je me suis imaginé que l'heureux génie, qui éclate à cet égard dans ce siècle et cette nation, a été prophétiquement dépeint sous le type de certains Pygmées Indiens, dont la taille ne dépassait pas la hauteur de deux pieds, *sed quorum pudenda erant crassa et ad talos usque pertingentia.* »

Saisons thermales de jadis.

Le tableau que je vous envoie est d'un vieux neuf qui m'a paru mériter de revivre et être d'une intéressante actualité rétrospective, si l'on peut dire.

Etat sommaire des Etrangers arrivés à Bagnères-de-Luchon, depuis le 1er janv er 1845, pour y faire usage des Eaux thermales.

Evaluation de la dépense supposée que chacun y a faite à raison de 6 fr. 80 par jour et par personne.

ANNÉES	NOMBRE de personnes arrivées	JOURNÉES de séjour par personne	TOTAL des journées	MONTANT de la dépense à 6 fr. 80 par jour et par personne	OBSERVATIONS
1845	5.123	24 1/4	124 233	844.784,40	
1846	5.482	27 3/4	152 125	.034 450 »	
1847	6.124	26 3/4	163.817	1.113.955,60	

Certifié véritable le présent état.
Pour copie conforme :
Le Maire de Bagnères-de-Luchon,
TRON.

Luchon, le 20 janvier 1849
Le Commissaire de Police,
MARCHAND, signé.

6 fr. 80 par personne et par jour !... On se prend quelque peu à rêver et l'on se demande si des siècles et des siècles ne nous séparent pas de 1848. R. M. (LUCHON.)

Les Papin médecins.

Il y en eut au moins quatre. Deux dont nous ne savons rien. Un troisième, Nicolas Papin, esprit bizarre, mobile, mais original, s'avisa un jour, tout inconnu qu'il fut, de réfuter le *Traité sur les Passions de l'âme* de Descartes.

Le dernier fut Denis Papin, neveu de Nicolas. La gloire de Denis Papin ne doit rien à la Médecine. Dans ce domaine, l'illustre inventeur a fait cependant des découvertes et écrit des travaux importants. Son *Nouveau moyen d'améliorer l'air pour les animaux et les végétaux*, son *Traité des opérations sans douleur* mériteraient d'être moins inconnus qu'ils ne sont et il nous est permis de nous souvenir que son *New Digester* parut ensuite en français avec ce titre : *La manière d'amollir les os et de faire cuire toutes sortes de viandes... nouvellement inventée par M. Papin, Docteur en Médecine.* Nous en reproduisons le frontispice.

LA

MANIERE

D'AMOLIR LES OS,

ET

DE FAIRE CUIRE TOUTES
fortes de Viandes en fort peu de
temps, & à peu de frais ;

AVEC

*Une defcription de la Machine dont
il fe faut fervir pour cét effet, fes
propriétez & fes ufages, confirmez
par plufieurs Expériences.*

Par Mr. PAPIN Doct. en Medecine, &
Membre de la Société R. de Londres.

*Nouvelle Edition revûë & augmentée d'une Seconde
Partie.*

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le
Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVIII.

La Médecine des Praticiens

Le Sirop Coclyse et la toux.

Au début de la saison hivernale, où la toux sévit d'une façon particulière, nous voudrions de nouveau appeler la bienveillante attention du corps médical sur le *Sirop Coclyse*, qui rend déjà de si précieux services contre la coqueluche.

Précédant de la médecine des « simples », ce médicament renferme, en effet, des produits particulièrement actifs contre la toux, d'une façon générale, et, en particulier, contre la toux nerveuse.

Ses composants renferment :

La cannelle : de puissants antiseptiques et antispasmodiques : allylgaïacol, aldéhyde cinnamique ;

Le safran : une essence très active et décongestionnante, asséchant le catarrhe des voies respiratoires ;

Les roses de Provins : des tannins, quercitin, acide gallique, acide quercitannique ; et, surtout, une essence, formée principalement de géraniol.

En résumé, ces composants sont des sédatifs et des analgésiques éprouvés, grâce à leurs principes volatils et aromatiques ; des décongestionnants ; des antiseptiques énergiques ; des modificateurs sûrs des sécrétions de l'arbre aérien, qu'ils fluidifient, assèchent par les balsamiques, les terpènes qu'ils contiennent.

Ces propriétés pharmacodynamiques s'ajoutent à la qualité caractéristique du *Sirop Coclyse* : celle d'être un médicament très agréable à prendre, n'offrant aucun danger et de tolérance parfaite, même pour les estomacs les plus délicats.

MODE D'EMPLOI HABITUEL

Nourrissons	5	cuillerées à café	par 24	heures.
Enfants au-dessous de 8 ans .	7	—	à dessert	—
Au-dessus de 8 ans et adultes.	7	—	à bouche	—

Le *Sirop Coclyse* doit être administré de préférence dans du lait édulcoré avec du miel.

« Verum tussis modò tantùm sua vehementia molestat ægrum, tunc ejus neglecta causa ad mitigationem veniemus, tanquam ad id, quod magis urget. » (Rondelet. — *Methodus curandi Morbos.*)

Chronique Bibliographique

M. Maurice Bouvet. — **Les Apothicaires de la Bastille.** (Extrait de la *Pharmacie française*, avril 1926.)

Il ne s'agit pas seulement, dans cet opuscule, des apothicaires, mais aussi des chirurgiens-apothicaires qui ont exercé leur office dans la fameuse prison d'État. Le premier de ces fonctionnaires aurait été un certain Jean Poisson, nommé le 17 février 1647, alors qu'il était apothicaire ordinaire de Louis XIV. Aucun de ses successeurs n'a marqué dans l'histoire de la pharmacie et l'on ignore qui occupait le poste lors de la prise de la forteresse.

J.-B. Willermoz. — **Les Sommeils.** — Collection *Les Documents ésotériques*, La Connaissance, Paris, 1926.

J.-B. Willermoz est une curieuse figure, sympathique même à ceux dont les sentiments sont à l'encontre de ceux qui furent les siens. Les documents de lui qu'on vient de faire revivre sont de deux sortes : d'une part, un journal des sommeils magnétiques d'un médium femme; d'autre part, des lettres diverses, qui témoignent de l'activité que déploya Willermoz pour la constitution de sociétés secrètes au XVIIIe siècle.

Pour le médecin, la première partie offre le principal intérêt. Sans rien plus en dire, elle montre comment, dans cet ordre d'études, on est aisément trompé, aisément on se trompe et même on trompe les autres, tout cela avec la plus parfaite bonne foi du monde.

Quant à la seconde, une préface de M. Emile Dermenghem la complète à souhait. Ces pages préliminaires sont à lire. Elles ont, sur un sujet un peu brûlant, le mérite précieux d'une bien rare impartialité.

René Cruchet. — **L'encéphalite épidémique. Ses origines. Les 64 premières observations connues.** Doin, Paris, 1928.

Il est de bon ton, en France, de reporter sur des étrangers tout le mérite de découvertes bien françaises. Ainsi, ne se fait-on pas faute d'ignorer systématiquement la priorité indiscutable des observations de M. Cruchet, au profit de Von Economo.

Cet ouvrage rétablit les faits ; suivant l'heureuse expression de M. le Pfr. Achard, *les précieux documents que le lecteur y trouvera seront à la fois, pour la* Maladie de Cruchet, *un acte de naissance et de baptême.*

Jean Seval.

C. A. Sainte-Beuve. — **Port-Royal**, Edition de *La Connaissance*, Galerie de la Madeleine, Paris, 1926-1928.

MM. René-Louis Doyon et Charles Marchesne nous donnent aujourd'hui, en 10 vol. in-8, dont neuf de texte et un de tables, une magnifique édition documentaire de l'œuvre célèbre de Sainte-Beuve. Cette édition de luxe a de multiples attraits. Disons au moins ses notes, quelquefois audacieuses, mais s'efforçant toujours d'êtres impartiales. Disons aussi son iconographie extraordinaire par sa qualité et par son honnête reproduction. Il y a là plus de 200 documents iconographiques, dont quelques-uns étaient peu connus, sinon même inconnus.

Robert Mirabaud. — **Une Grande Ame : Ambroise Paré**, 1 vol. in-16, Fischbacher, Paris, 1928.

Etude sur une des plus belles figures du xvie siècle par un écrivain bien décidément du xxe, sur une des gloires de la médecine française par un auteur étranger à la Médecine. A la lire, on a l'impression qu'elle fut inspirée par le désir d'établir avec Le Paulmier contre Malgaigne, qu'Ambroise Paré fut huguenot et cela est sans doute la vérité. Paré fut, en tout cas, ceci sûrement, *une grande âme*, et il convient de louer M. Robert Mirabaud d'en faire revivre le souvenir en un temps aussi ingratement oublieux du passé qu'est le nôtre.

V. Trenga. — **Guérir... ? Essai de Critique médicale**, avec une *Lettre Préface* du Dr Henri Bouquet, Editions médicales, Norbert, Paris, 1928.

Le rapprochement des vocables du sous-titre pourrait prêter à confusion et il y a lieu de préciser qu'il s'agit très réellement d'une *critique*, qui réjouira les détracteurs habituels de la médecine... et des médecins. Les lecteurs « profanes », auxquels est dédié le chapitre 1er, y trouveront développées sur le mode ironique des réflexions acides, dont l'empreinte reste malgré les réserves formulées secondairement par l'Auteur.

D'autre part, nous ne partageons pas l'opinion de M. le docteur Trenga à l'égard de ceux (p. 145) qui *posent d'effarants diagnostics rétrospectifs et pratiquent une fouille aussi impitoyable qu'indiscrète dans le tas des vieilles curiosités de l'histoire ;* et M. le Pr J.-L. Faure nous semble être le dernier que l'Auteur eût dû choisir comme cible... chirurgicale.

Soyons pourtant juste. M. le Dr Trenga a parsemé son ouvrage de quelques pages fort bien venues et l'a paraphé d'une sereine conclusion empreinte d'une émouvante gravité M. le Dr Henri Bouquet s'est tiré avec son talent habituel et son esprit d'une périlleuse préface.

Somme toute, cet ouvrage me semble devoir faire aux médecins plus de mal que de bien, quoique l'Auteur l'ait pavé de bonnes intentions. Jean Séval.

Georges Petit. — **Le Tabac** (*Recherches documentaires*), 1 br. in-8e de 12 p., imp. Viel, Rennes, 1928.

Le sous-titre de cette brochure dit très exactement ce qu'elle est, ce que l'Auteur a voulu qu'elle soit. *Sous cette forme, un travail peut perdre l'élégance de la rhétorique, le brillant du récit, le pittoresque de l'anecdote, mais il ne peut que gagner au point de vue de l'utilité historique.*

Albert Vilar. — **A propos du temps spatial**, L'Abeille, Montpellier, 1926.

Trop courte plaquette, où l'auteur, avec une aisance sans apprêts et un sens critique affiné, formule contre l'engouement « snob » des disciples éperdus et hyperboliques d'Estein quelques objections fort justes marquées au coin du sens pratique de l'école de Grasset.

Jean Séval.

Robert Teutsch. — **L'envoûtement**, 1 vol. in-12, de 88 pp. Peyronnet, Paris, 1928.

Il est certain que de nombreux phénomènes dépassent nos moyens de connaissance ; mais les curieuses observations présentées par l'Auteur me semblent, toutes, devoir rentrer dans le domaine de la psychiatrie..., en attendant que nous ayons des précisions plus rigoureuses sur le plan astral, où évolue la pensée subtile de notre aimable confrère.

J. Séval.

Maurice Garçon. — **Vintras Hérésiarque et Prophète**, 1, vol. in-8, E. Nourry, Paris, 1928.

Vintras fut une figure curieuse de faux prophète, qui sut tromper des âmes confiantes, mais n'en alluma pas moins une flamme de piété mystique, sans doute en quelques endroits non encore éteinte. La critique objective de M. M. Garçon lui laisse son habileté, mais le dépouille de son auréole.

Ne serait-ce que cela, cette étude déjà mériterait de retenir l'attention ; mais elle le mérite à d'autres titres encore. Elle nous apprend à ne pas trop vite conclure au trouble mental chez des hommes dont le psychisme d'abord peut paraître étrange. Elle montre la soif de mystère qui est en nous, seulement assoupie, toute prête au réveil au moindre prétexte et, par là, combien les idées religieuses ont de prise sur un très grand nombre. Elle donne au médecin, en particulier, cette surprise de voir combien nombreux furent ses confrères qui firent confiance au prophète, qui se prirent à l'hérésie vintrasienne, qui crurent à l'incroyable avec un manque parfait de sens critique et la plus touchante bonne foi du monde, qui de leur cabinet n'hésitèrent pas à presque faire un temple. Elle est, enfin, écrite dans une langue claire, avec des idées claires, le souci de l'impartialité et une indéniable compétence, un intéressant roman vécu.

X. de Maistre. — **Le Lépreux de la cité d'Aoste,** *La Connaissance*, Paris, 1927.

Qui lit aujourd'hui Xavier de Maistre ? et qui pense encore au *Lépreux de la Cité d'Aoste ?* Cela a vieilli, sujet, sentiments et style, terrible reproche, surtout aux jours que nous vivons. J'ai relu pourtant ces quelques pages, séduit par la beauté de l'édition, et ne le regrette pas. Il y a là, d'ailleurs, une notice préliminaire de M. R.-L. Doyon, qui est exquise. Et puis, la lèpre, la lèpre que si volontiers nous croyons une maladie disparue, les récents échos de discussions académiques ne la font-ils pas toujours présente, ne lui donnent-ils pas un attrait d'actualité qui est redoutable ?

Joséphin Peladan. — **Histoire et légende de Marion de l'Orme.** Collection *Les Textes*, La Connaissance, Paris, 1927.

Il pourra sembler à quelques-uns, graves de caractère et peu bibliophiles, que la vie d'une courtisane ne méritait pas cette belle édition que l'on nous donne et dont une documentation iconographique choisie double l'intérêt ; mais, mieux que le sujet, le style de Joséphin Peladan explique le succès de l'œuvre et l'agrément de l'édition celui du volume.

Ici, d'ailleurs, une préface de M. Émile Magne apporte des précisions historiques de valeur, et les éditeurs ont eu l'heureuse pensée de reproduire, en *addendum*, un récit de l'exécution de Thou et de Cinq-Mars, un peu long peut-être, mais émouvant.

Traité d'anatomie humaine par L. Testut, revue par A. Latarjet, 4 vol. gr. in-8 Jésus, Doin, Paris, 1928.

Le premier volume de cette huitième édition vient de paraître. L'ouvrage de Testut, aujourd'hui justement classique, a été considérablement remanié et mis tout à fait à jour. Il conserve cependant son caractère essentiellement didactique, cette clarté et cette homogénéité, qui en font le Traité indispensable aux étudiants comme aux médecins et qui lui assureront le succès éclatant des éditions précédentes.

Le Gérant : R. Delisle.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie. — 1928.

35e ANNÉE N° 12 1er décembre 1928

LA CHRONIQUE MÉDICALE

LES APHRODISIAQUES DANS RABELAIS

Par le Dr P. ALBAREL.

Rabelais a groupé les plantes aphrodisiaques dans un passage du chap. XXIX de son cinquième livre. Le frère Fredon, interrogé par Panurge, raconte que c'est au mois de mars que les moines sont le plus portés à paillardise. Epistemon, compagnon de Panurge, fait alors cette remarque à son maître Pantagruel.

— Avez-vous, dist Epistemon, noté comment ce meschant et malautru Fredon nous a alligné mars comme mois de ruffiennerie?

— Ouy, respondit Pantagruel, toutesfois il est tousjours en quaresme, lequel a esté institué pour macérer la chair, mortifier les appétits sensuels et resserer les furies vénériennes.

— En ce, dist Epistemon, pouvez-vous juger de quel sens estoit celuy pape qui premier l'institua, que ceste vilaine savatte de Fredon confesse soy n'estre jamais plus embrené en paillardise qu'en la saison de quaresme : aussi pour les évidentes raisons produites de tous bons sçavans medecins, affermans en tout le decours de l'année n'estre viandes mangées plus excitantes la personne à lubricité qu'en cestuy temps : febves, pois, phaseols, chiches, oignons, noix, huytres, harans, saleures, garous, salades toutes composées d'herbes vénériques, comme éruce, nasitord, targon, cresson, berle, response, pavot cornu, houbelon, figues, riz, raisins.

Febves. — Rabelais a puisé en grande partie sa science botanique dans *Pline l'Ancien* ; on ne trouve cependant rien dans ce dernier au sujet des propriétés aphrodisiaques des fèves. Il semblerait leur reconnaître une vertu contraire, puisqu'il les accuse d'hébéter les sens : (faba) *hebetare sensus existimata* (L. XVIII, c. XII). Plus loin, à propos des vertus médicinales des fruits (L. XXII, c. XXV), il dit que les fèves sont recommandées contre les coliques, contre la toux et la suppuration des poumons, contre les furoncles et contre les tumeurs des organes génitaux. Il dit encore que la farine de fèves mélangée avec du vinaigre mûrit les tumeurs et les fait ouvrir, soulage la douleur des brûlures, mais on ne trouve pas la moindre allusion à des propriétés aphrodisiaques.

Dioscoride et Avicenne, cités assez souvent par Rabelais, ont parlé longuement des fèves, mais sont muets au sujet des vertus particulières qui nous occupent. Matthioli, auteur contemporain de Rabelais et commentateur de Dioscoride, n'en parle pas non plus.

C'est probablement par analogie avec les phaseols ou haricots réputés aphrodisiaques que Rabelais a attribué aux fèves la même vertu.

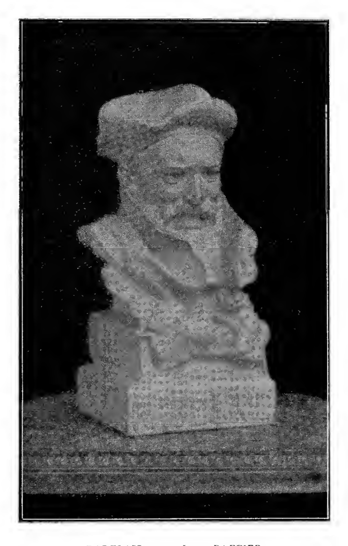
Pois. — Phaseols. — Matthioli parle des pois en même temps que des phaseols [haricots]; il ne fait aucune allusion à la vertu vénérique des pois ; mais, par contre, il note que les phaseols *engendrent force sperme et incitent à luxure, principalement si on les mange avec poivre long, galanga et sucre.*

Chiches. — Beaucoup d'auteurs ont attribué aux pois chiches des propriétés aphrodisiaques. Pline parle du pois chiche colombin, *quod alii venerium vocant.* Galien, dans son *Livre des Aliments,* dit qu'ils provoquent à la luxure, qu'ils augmentent le sperme et que, pour cette raison, on en donne à manger aux étalons. Aèce déclare qu'ils engendrent beaucoup de sperme. Avicenne note qu'ils excitent au coït et qu'à cause de cette propriété, on en fait manger aux animaux et en particulier aux chameaux ; enfin que leur infusion fait dresser très fortement le membre viril quand on la boit avec du vin (L. II, c. CXXXI).

Oignons. — Dioscoride et les auteurs qui l'ont suivi s'étendent longuement sur les propriétés thérapeutiques des oignons, mais sont muets sur leur vertu excitante. Avicenne parle du poireau comme aphrodisiaque ; Dioscoride avait déjà dit que sa graine *incitait à paillardise* suivant la traduction de son commentateur. C'est probablement par analogie qu'on a attribué la même propriété à l'oignon. Notons toutefois qu'Ambroise Paré recommande l'oignon contre l'impuissance (L. XXII, c. XLIII).

Noix. — Avicenne parle de la noix indique ou noix de coco qui, d'après lui, *augmentat in coïtu;* à sa suite, Matthioli dit qu'elle augmente le sperme et incite à la paillardise. Aucun auteur ne parle de cette vertu particulière pour les noix communes.

Huytres. Harans. Saleures. Garum. — Les poissons, ainsi que le sel et les épices, ont été considérés depuis très longtemps comme excitants. Je n'ai rien trouvé de particulier à ce sujet touchant les huîtres et les harengs.



RABELAIS par Jean BAFFIER

Jean BAFFIER (1852-1922), d'abord ouvrier maçon, puis devenu sculpteur de réputation, eut la coquetterie de s'appeler toujours un « artisan ». Très régionaliste, il a représenté dans l'étain, la pierre et le marbre foule de scènes de la vie paysanne du Berry, où il était né. Ce buste peu connu de RABELAIS fait partie de la collection de M. Foveau de Courmelles, à l'obligeance de qui nous en devons la reproduction photograpbique. Nous le prions de trouver, ici, nos remerciements.

Le *garum* était une saumure faite avec un certain poisson. On l'employait pour relever la saveur des mets. Sa composition était inconnue au XVIe siècle ; elle fut retrouvée par Rabelais pendant son séjour en Italie. Parmi les poésies d'Etienne Dolet, on trouve une pièce de vers latins sur le *garum*, attribuée à notre auteur. En voici la traduction :

Cette recette dont jadis les médecins nos prédécesseurs firent tant de cas, mais qu'ignorent ceux d'aujourd'hui, je te l'envoie, c'est le garum. Tu peux y ajouter autant de vinaigre et d'huile qu'il te plaira, d'aucuns pensent que le beurre donne une saveur plus relevée que l'huile. Quand un excès de travail intellectuel t'aura fait perdre l'appétit, aucune drogue n'est plus à même de te le rendre. Aucune n'est plus indiquée pour nettoyer ton estomac de la pituite ; c'est le laxatif par excellence de l'intestin. Mais le plus étonnant est que, lorsque tu auras goûté le garum, aucune saumure, pour délicieuse qu'elle soit, ne te plaira davantage.

Eruce. — *Eruca sativa*, vulgairement roquette, a toujours été renommée comme aphrodisiaque. Dioscoride dit que la roquette mangée crue en abondance incite fort à la paillardise. Sa graine en ferait autant (L. II, c. CXXVIV). Avicenne lui reconnaît des vertus diurétiques et excitantes : *Facit abundare urinam ; commovens coïtum ; et faciens ei erectionem et propre semen ejus* (L. II, c. CXXX). Avant lui, Pline l'Ancien avait noté les propriétés de cette plante : *Eruca. . concitatrix Veneris... Nam de Venere stimulanda diximus : tria folia silvestris erucæ sinistra manu decerpta et trita in aqua mulsa si bibantur* (L. XX, c. XIII). Mathioli, dans ses *Commentaires sur Dioscoride*, dit qu'*elle augmente le sperme et incite à luxure*. Enfin, Ambroise Paré recommande la roquette contre l'impuissance (L. XXIV, c. XLIII).

Nasitort. — Le nasitort, cresson alenois ou des jardins, *Lepidum sativum, incite à luxure* d'après Dioscoride (L. II, c. CXLIX). Pline prétend le contraire (L. XX, c. XIII). Après avoir parlé des vertus excitantes de la roquette, il ajoute : *E contrario nasturtium venerem inhibet, animum exacuit*. A ce sujet Matthioli, qui est de l'avis de Dioscoride, fait cette réflexion : *Mais en ce qu'il* (Pline) *dit qu'il réprime la luxure, j'estime ce passage avoir été corrompu, ou qu'il n'a bien entendu le naturel de cette plante* ; *car en ce il répugne à l'expérience et à Dioscoride*. Avicenne dit : *augmentum efficit in coïtu*.

Targon. — L'estragon, *Artemisia dracunculus*, n'est pas signalé comme aphrodisiaque. Pline note seulement que sa

semence est *fervens mordaxque* (L.XXIV, c. xvi). Matthioli se contente de dire que c'est une plante *très chaude.*

Cresson, Berle, Responce, Pavot cornu, Houbelon, Figues, Riz, Raisins. — Parmi ces plantes et fruits, je n'ai trouvé que le riz mentionné comme excitant par Matthioli : *Aucun disent aussi le riz augmenter le sperme, cuit en laict de vache, y mettant aussi sucre et canelle.* Ambroise Paré le cite parmi les aliments recommandés contre l'impuissance.

Il y a lieu de mentionner ici la fameuse herbe dont parle Rabelais (L.III, c.xxvii).

Ne me alleguez point l'Indian tant célébré par Théophraste, Pline et Atheneus, lequel, avec l'aide de certaine herbe, le faisait en un jour soixante et dix fois et plus.

Il en parle encore L. V, c.xxviii et l'appelle *herbe de l'Indie.* Voici le passage de Pline qui a trait à cette plante:

Prodigiosa sunt quæ circa hoc tradit Theophrastus, auctor alioqui gravis, septuageno coïtu durasse libidinem contactu herbæ cujusdam cujus nomen genusque non posuit (L. XXVI, c. x).

Matthioli s'étend plus longuement ; il a dû puiser ses renseignements dans Théophraste :

L'herbe, dit-il, de laquelle parle Théophraste au liv. IX, chap. xx de l'*Histoire des plantes* qu'un Indian avait apportée, avait une grandissime vertu d'échauffer à paillardise; car non seulement, si on en mangeoit, ains si on en frottoit seulement les génitoires, elle incitoit tellement qu'on accomplissoit l'acte de Venus tant de fois qu'on vouloit, de sorte que ceux qui en avoient usé l'avoient faict douze fois. Cet Indian, qui estoit grand et fort, confessoit l'avoir autre fois accompli soixante et dix fois, mais qu'à chaque fois il ne gettoit qu'une goutte de semence, enfin le sang. Quant aux femmes, si elles en mangeoient, encore plus chaudes devenoient que les hommes.

Rabelais aurait pu allonger la liste des substances aphrodisiaques ; Dioscoride, Pline, Galien, Avienne, etc., en citent un grand nombre.

La Rédaction désire acquérir les anciens numéros suivants de la *Chronique médicale.* Nous serions fort obligés aux collectionneurs de cette Revue qui posséderaient ces numéros en double et accepteraient de nous les céder.

1894. *Première année,* n° 1.

1895. *Seconde année,* n°s 4, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18.

L'HOMME-SQUELETTE

Les journaux annonçaient récemment l'exhibition sur la scènc d'un music-hall d'un homme-squelettc. Nous n'avons pas de détails sur cette actualité parisienne, mais elle ramène l'intérêt sur Seurat, un autre homme-squelette, qui vivait au début du siècle dernier ct à qui MM. Cruchet et Grenier de Cardenal consacrèrent une fort intércssante étude dans le n° 24 (25 décembre 1927) du *Journal de Médecine* de Bordeaux, reproduite, il y a peu, dans l'*Association médicale* (numéro d'août 1928).

L'une des gravures qui représente Seurat (1) a quelque chose des macabres rêveries d'Albert Dürer. Le trait, plaisamment archaïque, suit presque dans les erreurs maladroites coutumières la manière des *imagiers*, plus attachés à idéaliser leur modèle qu'à le rcproduire fidèlement. A leur époque, le mot *caricature*, s'il existait, n'avait probablement pas encore le sens péjoratif que volontiers nous lui donnons. A celle plus proche de nous, où vivait Seurat, le saisissant aspect de sa maigreur eut un succès qui valut au personnage les honneurs du livre, de la planche et même du crayon de Goya, alors exilé à Bordeaux, où le peintre génial et son occasionnel modèle se rencontrèrent. Elle valut aussi à Seurat une notoriété fort lucrative, puisque ses tournées le conduisirent jusqu'à Londres.

Il était né en Champagne le 10 avril 1798, paraissant normalement constitué. A l'âge de 3 ans, il commence à maigrir, grandit jusqu'à 14 ans et arrive à 28 ans à l'apogée de son émaciation. Il pesait alors 43 livres pour une taille de cinq pieds trois pouces. C'est à cet âge-là que le représentent les diverses gravures que nous possédons de lui. Sur toutes, nous le voyons coiffé ; il est vraisemblable qu'il tenait à masquer une calvitie totale. Son système pileux était, en effet, fort peu développé ; les sourcils manquent ; le sujet n'a ni barbe ni moustache.

M. le professeur Cruchet pense qu'il fut atteint d'une amyotrophie progressive. C'est très vraisemblable ; mais il semble aussi ressortir des maigres renseignements cliniques que nous possédons que Scurat, atteint de malformations congénitales, dut souffrir d'altérations poly-endocriniennes.

Sa nécropsie eut, certes, réservé des surprises. On lui avait, paraît-il, offert d'assez fortcs sommes d'argent pour que son corps soit légué à l'Angleterre ; mais l'*homme anatomique* avait refusé. Son autopsie ne paraît pas avoir été faite.

Seurat ne dut pas vieillir. A l'âge de 28 ans, on perd sa trace. Probablement rentra-t-il, se sentant mourir, dans sa Champagne, où il dort aux lisières de son village, à fosse perdue, dans l'ombre longiligne des cyprès à son image.

Jcan Séval.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le professeur Cruchet de reproduire ci-contre cette gravure. Nous l'en remercions vivement. [N. D. L. R.]



SEURAT, L'HOMME-SQUELETTE

Je suis cardiaque à l'hôpital.

Ce malade, qui est vénitien d'aspect, tousse depuis longtemps, crache et présente des bacilles dans ses crachats. Il a beaucoup maigri depuis quelque temps et le moindre mouvement est pour lui l'occasion d'une crise pénible de dyspnée et de palpitations.

L'auscultation des poumons décèle des lésions très étendues de tuberculose fibreuse, très accusées, particulièrement aux sommets, des deux côtés. Au cœur, souffle d'insuffisance aortique et de rétrécissement mitral.

Notons que le malade présente encore un nystagmus transversal et que son système nerveux central et périphérique ne dénote rien d'anormal.

La mort survint au commencement de 1902 après une crise d'asystolie. (Lortat-Jacob et Sabareanu. *Bull. et mém. de la Société anatomique de Paris*, 1904, p. 249.)

En regard de cette sévère description clinique, il semble curieux de publier l'auto-observation du malade, François F..., mort « pilon » à la clinique Laënnec, en 1902. Deux ans après, son souvenir y était encore vivace, car il avait laissé sur sa pancarte, où je n'ai eu qu'à le recopier, le joyeux tesament que voici, sur le mode des legs de Villon.

I

On voit des métiers très bizarres :
Les uns vendent des asticots,
D'autres ramass' des bouts de ci-
[gares
Ou bien le crotin des cabots ;
Moi, j'ai un truc que rien n'arrête ;
Mon destin plus ou moins fatal,
Afin que j'n'aie pas d'cassement d'
[tête,
M'a fait cardiaque à l'hôpital.

II

Pour ça, j'peux dire que j'ai d'la veine
Moi qu'avais peur de v'nir trop gras !
De c'côté là j'n'aurai plus de peine,
J'deviens sec comme un échalas.
Au musée j'peux fair' les squelettes ;
Si je r'mue, mince ed bacchanal :
On croirait que j'casse des noisettes,
Je suis cardiaque à l'hôpital.

III

Le docteur dit dans sa clinique
Qu'en mon état j'chôm'rai jamais :
J'ai l'insuffisance aortique,
La bacillose aux deux sommets,
Plus un nystagmus traumatique.
A part ça, je ne souffre aucun mal.
Paraît que j'suis un cas typique :
Je suis cardiaque à l'hôpital.

IV

Sans m'éreinter j'ai un bon gîte ;
Chauffé, éclairé et blanchi,
Pour moi bout toujours la marmite ;
Je suis tout comme au paradis.
J'bois d'la créosote à plein verre,
De point's de feu j'm'offre le régal ;
On fait tout pour me satisfaire :
Je suis cardiaque à l'hôpital.

V

De temps en temps, sans m'faire de
[mousse,
Surtout le soir et le matin,
J'éternue, je crache et je tousse,
C'est épatant c'que j'fais d'potin.
J'en ai tellement pris l'habitude
Qu'si j'guérissais, rêve idéal,
D'faire autr'chos' j'n'ai plus l'apti-
[tude :
Je suis cardiaque à l'hôpital.

VI

J'arriv'rai peut-être cent'naire,
Mais quand j'dégèlerai, tôt ou tard,
Du scalpel ayant fait l'affaire,
Disséqué, j'irai à Clamart ;
De mon corps je suis donc tranquille ;
Mon cœur sera dans un bocal,
Alors pourquoi qu'je m'f'rai d'la bile ?
Je suis cardiaque à l'hôpital.

Pour copie conforme, G. Railliet.

La Médecine des Praticiens

La *Neurosine Prunier* et la reconstitution du système nerveux.

La *Neurosine Prunier* est uniquement un phospho-glycérate de chaux chimiquement pur. Toujours identique à elle-même, elle a des propriétés thérapeutiques constantes. Entièrement assimilable, elle exerce son action d'une manière sûre et efficace.

La *Neurosine Prunier* apporte à l'organisme le calcium et le phosphore dont il est trop souvent dépouillé. La vie trépidante de nos jours provoque une usure rapide et intense de nos organes et surtout du système nerveux. Le surmenage sous toutes ses formes, physique, intellectuel, moral, engendre des états pathologiques d'une certaine gravité. Le sportif, l'étudiant, l'avocat, le professeur, l'ingénieur, le banquier, le brasseur d'affaires, l'homme politique, font une dépense exagérée de force musculaire et cérébrale. Ils ne tardent pas à subir les conséquences de ces excès. La fatigue, la dépression nerveuse et les troubles qui les accompagnent, s'installent chez eux et ne cessent pas de progresser. Bientôt, ils ne sont plus capables de soutenir leur effort ; ils doivent abandonner leur train de vie. Leur organisme, en état de moindre résistance, présente une réceptivité plus grande à l'égard des maladies infectieuses.

Dans ce cas, le repos s'impose et il est bienfaisant. Mais ses effets sont lents à se manifester. Or, le malade veut guérir vite ; il ne peut pas suspendre longtemps son existence de plaisirs ou d'affaires. De gros intérêts sont souvent en jeu. Un repos trop prolongé causerait de graves dommages.

Il faut donc recourir à un médicament qui répare au plus tôt les dégâts commis, qui rende au système nerveux le phosphore qu'il a perdu C'est le rôle de la *Neurosine Prunier*.

La *Neurosine Prunier* fournit au milieu intérieur le phosphore dont il a besoin et sous la forme la plus profitable. C'est à l'état de glycérophosphate que le phosphore est capté par l'économie pour refaire les tissus nerveux et osseux.

La *Neurosine Prunier*, étant un phospho-glycérate de chaux chimiquement pur, possède donc les qualités requises pour rétablir le taux phosphoré dans un organisme en déficit. Elle régénère ainsi la cellule nerveuse, accroît la vitalité, stimule les échanges nutritifs, restaure les forces physiques et intellectuelles, relève et active les fonctions du cerveau et des nerfs.

La *Neurosine Prunier* est le véritable remède de toutes les asthénies provenant de surmenage ou de déficience organique.



Curieux portrait de Richelieu sans doute aux dernières années de sa vie et malade. Ce tableau, qui paraît être du temps, n'est pas signé. Il fait partie de la collection de M. Eugène Croux, qui a bien voulu nous en remettre une photographie. Nous en exprimons à M. Croux tous nos remerciements.

※ Correspondance médico-littéraire ※

Questions.

Qu'était M. Vaneau ? Qu'est devenue sa galerie ? — Je possède un tableau représentant un religieux faisant l'aumône à un crétin. Derrière la toile a été écrit : *Ce portrait fesait* (sic) *partie de la galerie de M. Vaneau, directeur général des fermes de S. M. Impériale à Pise, en 1780.*

Je serais heureux d'avoir quelques renseignements sur ce M. Vaneau. D'autre part, y avait-il dans sa galerie des tableaux de l'Ecole hollandaise et des Rembrandt ?

Dr Cuq. (*Albi.*)

Courir l'aiguillette. — « En 1325, le général Castruccio Castracani, après avoir défait les Florentins, voulut célébrer sa victoire par des jeux. Parmi ces jeux, nous trouvons une course au *pallio* exécutée par des filles publiques. D'autre part, Rétif de la Bretonne raconte qu'il se faisait course pareille chaque année à Beaucaire, à la foire de la Madeleine, où les femmes de mauvaise vie accouraient en foule. Le prix était un paquet d'aiguillettes, d'où l'expression proverbiale *courir l'aiguillette* comme synonyme de mener une vie déréglée. »

Dans ce texte emprunté à son étude *De la prostitution en Europe* (in-8, Paris, 1865, p. 140-145), Rabuteaux semble dire que les courses à l'aiguillette furent autrefois assez communes. Où peut-on en trouver d'autres exemples que ceux qu'il donne ?

Is. Franc. (*Reims.*)

Tychérourgie ou ergoutychéralogie ? — Le Dr A. Raybaud propose dans le numéro du 15 septembre du *Marseille médical* de créer un néologisme pour désigner l'*étude des conséquences médico-chirurgicales et médico-légales des accidents du travail* ; cette expression est un peu longue ; encore n'est-elle pas parfaitement claire, les accidents du travail obstétrical pouvant être confondus ici avec les accidents du travail industriel. Empruntant au grec la racine des néologismes qu'il propose, notre confrère a fait avec τυχηρά, accidents, ἔργου, du travail, les deux expressions : *tychérourgie* et *ergoutychéralogie*, toutes ses préférences allant à la première, plus concise et d'allures moins prétentieuses. Quel est l'avis de nos confrères : 1° sur l'opportunité d'adopter un néologisme ; 2° sur le néologisme à adopter ?

Oxypile. (*Marseille.*)

Réponses.

Oleum Cnicinum. — M. Vidailhet, dans le numéro de septembre dernier (p. 270), demande ce qu'était *oleum cnicinum* des Anciens. Sous le nom de *Cnicus* (je pique), Dioscoride a décrit une plante que certains croient être le *Carthamus tinctorius*. Les Modernes ont appliqué le nom de Cnicus au genre Carduus. Le *Carduus benedictus* est appelé *Cnicus supinus* par Cordus et *Cnicus sylvestris hirsutior* par C. Bauhin.

Or, on trouve à la page 475 de *Pharmacopeia medico-chymica* de J. Schröder (in-4, Ph. Borde, Lyon, 1665), parmi les préparations du Chardon béni, un *Oleum Stillatit.*, qui semble bien être *oleum cnicinum* vainement cherché.

F. Bargallo. (*Paris.*)

Les enseignes des accoucheuses (XXXI ; XXXII ; XXXIV, 154). — Le Dr Gaudichard, de Saint-Mandé, évoque l'accouchement des Poitevines à genoux. J'extrais des mémoires de la marquise de la Chaux, qui habitait près de La Ferté-Macé (Orne) au milieu du XVIIIe siècle et dont les mémoires sont inédits, le passage suivant, relatif aux accouchements, en cette région, à cette époque :

La façon dont on fait accoucher les femmes dans ce pays-ci est si pénible, qu'il n'est pas étonnant qu'elles en éprouvent aussi tant d'accidents. Il faut être de la santé la plus robuste pour résister aux violentes secousses que tout leur corps éprouve dans un travail de plusieurs jours quelquefois, presque toujours à genoux, qui est la posture la plus sujette à produire des épuisements, des descentes ou des pertes violentes, sans parler du froid qu'elles ressentent de cette façon, dont on est à l'abri dans la coutume des autres cantons d'être couchées, ce qui préserve aussi des autres inconvénients. Il est vrai que l'on souffre quelquefois davantage de cette dernière façon et un peu plus longtemps...

G. Hubert. (*Mayenne.*)

Inscriptions sur les maisons. — Dans le numéro de juillet de la *Chronique médicale* (p. 212), M. L. Boulanger a signalé maintes curieuses inscriptions faites sur les maisons. A ce sujet, je vous signale celle d'un marchand de vins des environs de 1830, aux Quatre-Vents, hameau près de Phalsbourg. Elle orne encore ma cheminée de salle à manger et m'a été léguée par mon grand-grand-père. Le dessin, assez bien fait, représente une jeune fille et un jeune homme enlacés se promenant dans une allée de forêt, au-dessus :

O Deus Amen.

Mon aïeul me disait que, quand on demandait au bistrot l'explication du texte, il disait : « Vous ne savez donc pas lire : Aux deux amants ! »

P. Klein-le-Seigneur. (*Le Havre.*)

Une maladie galante de Napoléon. — On trouve dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* deux réponses à la question posée page 183 du numéro de juin dernier de la *Chronique médicale.*

Dans le n° 1679 de la première de ces revues, un correspondant, qui signe G. P. M., remarque que cette question a été soulevée déjà par plusieurs auteurs (*Mémoires d'Alexandre Dumas, frère* ; — *Biographie des hommes vivants*, Paris, Michaud, 1816 ; — *Campagne de 1815*, Col. Charras ; — *Mémoires de Lucien*, t. III, p. 202 ; — Général Iung ; — un article de Léon Cladel dans *l'Echo de Paris*, 1890, etc.). Il ajoute que Ed. Fournier, dans sa dernière édition de l'*Esprit dans l'histoire*, aurait fait justice de cette *légende*. M. Arthur Lévy, dans *Napoléon intime*, s'élève aussi contre elle, ainsi que le fit M. Germain Baspt. En thèse finale, M. G. P. M. concluait à la légende.

Les choses en étaient là, lorsque, dans le n° 1681 du même *Intermédiaire*, parut la lettre suivante :

« Me permettrez-vous de puiser dans le manuscrit des *Souvenirs d'un médecin de Paris* (Plon, 1910) du Dr Poumiès de la Siboutie, mon grand-père maternel, un renseignement qui se rapporte de façon expresse au cas envisagé ? Le voici, simplement transcrit, alors qu'il n'a pas été retenu dans l'ouvrage cité, ainsi que d'autres passages :

« 1863, septembre. — Le vieux général et sénateur Achard (un ami de mon aïeul) me disait que le jour de la bataille de Waterloo, Napoléon avait la ch... p... Depuis, un de nos hommes de lettres distingué, faisant compliment à M. Thiers sur son bel ouvrage du *Consulat et de l'Empire*, M. Thiers lui dit : « Il y a bien des détails qui, quoique intéressants, ont dû être exclus de mon ouvrage. Pouvais-je dire que, à Waterloo, Napoléon avait la ch... p.. ? Non, et cependant ce fait est parfaitement vrai ; je le tiens de bonne source. »

« Sous la plume d'un médecin qui vit, adulte, tous les règnes jusqu'à celui de Napoléon III inclus, au cours du XIXe siècle, ce témoignage a quelque valeur, appelant un contrôle. »

Signé : L. Branche.

Telle est la lettre que M. G. Montorgueil, directeur de l'*Intermédiaire*, reçut et fit insérer.

Puisque j'ai posé moi-même la question à M. le Dr Cabanès, je me réjouis de pouvoir vous envoyer une réponse inconnue de tous les historiens dont les noms sont cités au début de cette lettre.

Général R. Duplessiz. (*Dijon.*)

Traitement de la tuberculose par le séjour dans les étables. — J'ai lu dans le numéro d'août 1928 de la *Chronique médicale* (p. 239) qu'un de ses collaborateurs signale à la Bibliothèque nationale un exemplaire du livre de Read sur ce sujet. Le même ouvrage existe à la Bibliothèque municipale de Bordeaux. C'est une brochure d'une trentaine de pages. Elle vaut la peine d'être lue. La question soulevée par Read a suscité, à son époque, de vives polémiques. La méthode qu'il proposait est tombée en désuétude. Ne mériterait-elle pas d'être reprise ?

P. LAMOTHE. (*Bordeaux.*)

Nous remercions M. Lamothe de sa communication. Nous pouvons y ajouter que dans le n° 17 (22 avril 1928) de la *Gazette hebdomadaire des Sciences médicales de Bordeaux*, il a lui-même publié, en collaboration avec M. H. Bernadou, un intéressant résumé du travail de Read, qui suffira à ceux qui ne pourront se procurer la brochure du médecin de Montpellier.

Or, voici les conclusions des deux auteurs :

D'aucuns auraient pu admettre, dans l'amélioration si fréquente des formes morbides, l'influence médicamenteuse des espèces aromatiques contenues dans le foin. Mais tenons-nous-en au principe même du traitement, à *l'intervention de l'animal vivant*. C'est un facteur qui mérite, à lui seul, d'entrer en ligne de compte et qui s'étaye facilement avec les notions récentes de sensibilisation et désensibilisation, choc hémoclasique, antianaphylaxie, immunisation, etc . ..

La vieille assertion de nos paysans, qui repose sur l'expérience de plusieurs générations vivant près des étables, pourrait être autre chose qu'une vaine croyance et contenir une part puissante de vérité, digne d'être réadaptée aux théories régnantes.

Cachets des anciens médecins et des apothicaires. — Les cachets de nos « Anciens » intéressent les lecteurs de la *Chronique médicale*, témoin la question du confrère R..., dans le numéro de novembre 1927. M. Henry-André, qui a écrit un magnifique ouvrage sur les *Ex-libris*, serait tout indiqué pour nous apporter les documents demandés par R... Personnellement, j'ai fait quelques recherches, et je n'ai trouvé qu'une brochure intéressante, celle de Chautard : *Sceaux des Anciennes Institutions médicales de Lorraine*.

Et puisqu'il est question des cachets et sceaux des médecins du moyen âge, pourquoi, nous, médecins du xxe siècle, n'aurions-nous pas notre « marque » personnelle, pour timbrer les ouvrages de notre bibliothèque, nos collections et même certaines ordonnances de produits toxiques ? Le S. M. S. et la Fédération corporative des médecins de la région parisienne n'ont-ils pas étudié récemment la question du « timbre médical » ? En ce qui me concerne, un timbre, qu'a composé pour moi M. Henry-André, l'a résolue.

M. A. (*Baccarat.*)

Emploi en médecine de la chambre à air d'une bicyclette. — La *Chronique médicale*, dans son numéro de mai dernier (p. 148), rappelait l'emploi fait par le Dr Schoute (*Nederlandsh Tydschrift voor Geneeskunde*, 6 avril 1922, p. 976), comme moyen d'hémostase et pour l'application de la méthode de Bier, de la chambre à air d'une bicyclette.

Un de nos lecteurs nous signale sur le même sujet une étude de MM. Perrin et Thiry parue dans *le Caducée*, n° 18, du 21 septembre 1912, sous le titre : Emploi de la chambre à air de bicyclette comme bande hémostatique et comme ligature dans les cas d'envenimation.

Notre aimable correspondant nous envoie copie de ce court passage :

Les faits cités par M. le Dr D. Schoute sont très exacts. En 1909, nous avons eu personnellement l'occasion de constater quel *bon agent d'hémostase* pouvait être une vulgaire chambre à air ; mais il nous faut, en outre, attirer l'attention sur l'utilité qu'elle peut aussi avoir comme *ligature dans des cas d'envenimation*.

P. E. T. (*Nancy*.)

Quel est ce Brion ? — En réponse à cette question posée dans le n° 2 (1er février 1928) de la *Chronique médicale* (p. 56), je me permets de vous communiquer les quelques notes suivantes, fruit de mes lectures.

Un accident de chasse étant survenu à Charles IX, Catherine de Médicis écrivit au duc d'Anjou pour dissiper ses craintes :

Mon filz, j'ay esté d'advis de vous envoyer ce courrier pour autant que l'on fera croyre que le roi vostre frère seroit fort blessé ; mais, Dieu mercy, ce n'est pas guères ; il est vray qu'il a eschappé ung grand coup car il s'est mis en opinion de tuer le sanglier à pied, à coup d'espieu et ilz n'y estoient pas beaucoup et estant Brion et Fontaine et lui à pied, voullant enferrer le sanglier, il y a retourné son mesme espieu sur le pié et luy a coupé auprès du gros orteil, mais il n'y touche pas au nerf, mais seulement quelques tendons, et affin que l'on ne vous fasse pas le mal plus grant, je vous en ey voulu advertir incontinent, car je l'ai veu penser et sa blessure n'est pas plus longue que ceste raye.

Brion est par conséquent un intime de Charles IX. Je n'ai pu retrouver s'il est l'ancêtre de celui qui fit construire l'hôtel qui servit à l'accouchement de Mlle de la Vallière.

D'autre part, Raspail rapporte que sous le règne d'Anne d'Autriche, on a cru que, sur l'ordre de cette dernière, Guénaut empoisonna plusieurs personnes auxquelles il donnait ses soins et qui s'intéressaient au sort de Fouquet. La Présidente de Brion (de la Cour des Aides) aurait été du nombre.

J'ose espérer que ces éclaircissements pourront venir en aide pour trouver la solution du problème posé.

Dr Lucien Bérot.

Un rapport médico-légal singulier. — Je retrouve, par hasard, dans le numéro du 15 septembre et dans celui du 1er octobre 1912, de la *Chronique médicale*, les rapports de sages-femmes que je vous ai moi-même envoyés et qui ont été publiés dans le numéro de septembre dernier. Il y a seize ans (et c'est mon excuse de ne m'en être pas souvenu), ils firent partie d'un travail important (10 pages de texte et une illustration) et fort intéressant de M. le Dr Albarel (de Narbonne). Il me paraît équitable de rappeler ici cette remarquable étude de la signification médicale des termes de ces rapports anciens.

Dr P. Noury. (*Rouen.*)

L'ouate ou la ouate. — Au sujet de l'élision ou de la non-élision de l'article devant le mot *ouate*, il y aurait une étude à faire sur ce que j'appellerais l'aspiration de l'*h* dans les mots qui n'en possèdent pas. Il y a actuellement, me semble-t-il, en français, une tendance, peu accentuée encore, à supprimer l'élision de l'*e* muet devant des voyelles, ainsi par exemple on dit *le onzième* ou *la onzième* et non *l'onzième*. De même, nous ne faisons plus l'élision dans le vers de Molière.

*Mais, mon petit monsieur, prenez-*le *un peu moins haut.*

Dr P. Gallois. (*Paris.*)

Un centenaire oublié : François de Neufchateau. — Ajoutons un détail sur ce personnage à ceux publiés dans la *Chronique médicale* d'août dernier (p. 246). Comme ministre de l'Intérieur, François de Neufchateau avait pris un arrêté invitant les jeunes ménages à placer aux murs des chambres à coucher ou sur leur cheminée des sujets, tableaux, gravures ou sculptures représentant des sujets tirés de l'antiquité et où les belles formes du corps exposées aux regards pouvaient avoir une influence sur le résultat de la procréation.

Peut-être François de Neufchateau connaissait-il l'artifice, raconté dans la Bible et par lequel Jacob avait obtenu que tous les agneaux de Laban eussent la toison mélangée de gris, de blanc et de noir, en obligeant les brebis à regarder, en buvant dans le ruisseau, l'image reflétée d'arbrisseaux écorcés par place et ainsi tachetés de vert et de blanc.

Dr G. Guillaume. (*Paris.*)

Avoir les côtes en long. — Sur cette locution courante qui a intéressé la *Chronique médicale*, cette année, dans ses pages 57, 187, 118 et 218, la parémiologie apporte une lumière.

Il est un vieux proverbe berrichon, engendré par la légende du loup et que j'ai vainement cherché dans les recueils. Le voici : *être comme les loups, avoir les côtes en long*. Il s'applique à tout individu que sa corpulence ou sa paresse (la terre est basse) empêche de se courber ou de travailler. Etes-vous doué d'un fort embonpoint ou rechignez-vous devant l'ouvrage ? Vous vous le décernerez à vous-même ou l'on vous le décochera : « *Je suis comme les loups... Il est comme les loups*. »

Cette comparaison empruntée à l'anatomie de ce carnassier est justement fondée. La cage thoracique du loup, très allongée, s'oppose à ce qu'il se retourne aisément lors d'une attaque. Les chasseurs le savent qui, pour le servir, tandis qu'il se jette sur une proie facile, utilisent le couteau. Sa vulnérabilité tient à cette cause.

Dr Emile QUILLON. (*Le Blanc, Indre.*)

Un dieu qui tenait parole. — La *Chronique médicale* de septembre 1928 rapporte une histoire que Clément d'Alexandrie nous a contée. Nous ne savons si cette histoire aimable est vraie, mais l'interprétation de Clément d'Alexandrie est fausse. Bien qu'il y ait quelque inélégance à se citer soi-même, et je m'en excuse, je crois avoir montré dans le *Moniteur médical*, avant la guerre, l'origine d'un culte, appartenant à l'histoire des civilisations.

Places, carrefours, jardins, temples, maisons, depuis la plus haute antiquité, s'ornaient de phalles formés de diverses matières. L'Egypte, l'Assyrie, la Phénicie, la Phrygie, la Grèce continentale, comme les îles de la mer Egée, présentaient cette image à chaque pas. Dans l'Inde, elle se divinise en la personne de Siva, 3e personne de la Trimourti hindoue. Siva siège sur le mont Mérou, axe du monde ; il représente le grand phalle de l'Univers ; il se matérialise, s'anthropomorphise sous la forme du Lingam.

Le phallus est le symbole sacré du feu générateur ; il se tient droit comme une flamme. Il figure le Soleil, comme lui alternativement énergique et inerte. Il est la végétation ; il est tout ce qui va devenir, tout ce qui sera.

C'est pourquoi les civilisations anciennes, très naturistes, pleines de respect et d'admiration pour toutes les grandes forces cosmiques, ont entouré cette image de vénération sans y attacber la moindre pensée lubrique.

Aux fêtes d'Osiris, comme dans les mystères de Samothrace, aux Dyonisiaques, comme dans les cérémonies éleusiniennes, se déroulaient des phallophories, où la vertu ne courait aucun risque.

C'était un hommage rendu à la plus grande et à la plus mystérieuse des forces de la nature ; c'était un hymne de reconnaissance et d'amour pour la vie qui veut toujours se perpétuer.

Dr MOUSSON-LANAUZE. (*Saint-Mandé.*)

Une grossesse prolongée. — La question posée dans le n° 5 du 1er mai dernier de la *Chronique médicale* (p. 152) est mal posée et Sainte-Beuve n'est pas du tout en défaut de sagacité critique. Il a dit une chose très exacte et très connue.

Tout le monde sait que Louis XVI fut longtemps impuissant ; que, pendant plusieurs années, il n'a eu aucune relation conjugale avec sa femme Marie-Antoinette ; et que le fait avéré de cette princesse mal mariée était l'objet des quolibets de la Cour, qui en faisait des gorges chaudes.

Les « futures espérances et la première joie » de Marie-Antoinette se rapportent *à son premier congrès* avec son mari. Heureuse de la disparition de l'impuissance de Louis, la Dauphine put faire part à ses intimes de *ses espérances*. Elle n'a pas annoncé sa grossesse, mais sa transformation de jeune fille en femme. Et ce fut seulement un an après qu'elle accoucha de sa première fille Marie-Thérèse, future duchesse d'Angoulême. Il n'y a eu aucune grossesse anormale, mais bien un mariage très anormal.

Ce serait plutôt le cas d'étudier la fâcheuse influence de la timidité, frigidité et impuissance de Louis XVI sur son caractère, ses actes et sa conduite comme roi.

Filippo Gualtiero. (*Monaco.*)

L'arithmomanie de Napoléon. — Je ne vois pas bien en quoi le génie peut exonérer des faiblesses attachées à notre nature. Je ne vois pas non plus pourquoi l'on qualifierait de faiblesse le fait de compter mentalement les fenêtres, ou les mansardes, ou les grilles du monument devant lequel on passe.

Le grand Grasset était certainement du même avis. Il m'avouait, un jour, qu'il lui était difficile de ne pas compter les fenêtres d'un monument. De même, il se livrait aux opérations les plus compliquées sur les chiffres composant le numéro de son compartiment. Et il ajoutait en souriant : « On prétend voir là un stigmate de dégénérescence, ou un signe de déséquilibre mental ! Je ne pense pourtant être ni un dégénéré, ni un déséquilibré. »

Je me surprends parfois à occuper de pareille façon les loisirs de mon cerveau sans être pour cela ni un Napoléon, ni un Grasset, non plus je pense qu'un dégénéré, ou un déséquilibré.

Dr F. Mazel. (*Nîmes.*)



La médecine chez les Indiens de l'Amérique centrale.

Brasseur de Bourbourg publia, en 1861, le *Livre sacré* (Popol-Vuh) *et les mythes de l'antiquité américaine, avec les livres héroïques et historiques des Quichès.* Faisant la critique de l'ouvrage, Max Müller rappelle d'intéressantes données sur l'écriture indienne. Pour ce qui touche à la médecine, on lit aux pages 433 et ss. de ses *Essais sur l'histoire des religions* (in-12, Didier, Paris, 1872, traduct. G. Harris, 2e édit.) :

« Une figure ayant une plante pour tête et portant deux ailes signifie un médecin versé dans son art et possédant le don de l'ubiquité. Un arbre sur des jambes humaines est le symbole d'un herboriste ou d'un maître de botanique... De courtes phrases peuvent être figurées de cette manière. Une ordonnance de médecin prescrivant la diète pendant deux jours et le repos pendant quatre s'écrit en traçant la figure d'un homme avec deux lignes transversales sur l'estomac et quatre lignes transversales sur les jambes. »

(*Bullet. Assoc. pr. Journ. méd. français.*)

Un diagnostic d'angine de poitrine en 1629.

M. le Dr Solari a rapporté dans le no 39 du *Praticien de Marseille* un vieux rapport médical qui témoigne du merveilleux sens clinique que possédaient nos aînés, à défaut de nos modernes moyens d'investigation.

« Nous, médecin, chirurgien, appothicaire en la ville de Berre, soubsignés, certifions à tous qu'il appartiendra, avoir vesité et medicquamenté le Reverant Père Guides, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, travaillé d'une cardiognie, doleur de l'oriffice de l'estomac, tellement sensible et inssuportable que lui a fait produire sincopes, petites mors advant-coreuse de la grande et ce à cause des nerfs de la sixiesme conjugaison, dont l'orifice du vantriculle est composé, l'ayant recogneu par ses effaicts, ce que nous fait attester le dit Guides estre mort du dit cardiognie et non point de maladie contagieuse et communicable, estants le corps d'icellui sans aulcune exantème ny tumeur, blanc et roide.

En foy de quoy nous somes soubsignés au dit Berre ce 20 octobre 1629. »

Farnarier, Chamderel, E. Monier.

Le plomb dans le traitement du cancer.

Cette nouveauté est sans doute une vieille chose, sinon la méthode telle que les Anglais l'ont recommandée, du moins l'idée d'employer le plomb contre le cancer.

On peut lire en effet, au chap. XXIV du Second livre du *Methodus curandorum omnium morborum corporis humani*, de G. Rondelet (p. 387 de l'édition in-12, J. Lertout, Lyon, 1601), que l'on appliquait, à cette époque, une lame de plomb sur les cancers du sein ulcérés et qu'on l'y laissait à demeure longtemps. Dans l'observation rapportée par le vieux maître montpelliérain, le malade, certain marchand de Montagnac, n'eut pas à s'en louer et Rondelet accuse le plomb, pour une part tout au moins, de la mort du malade.

Buffon et ses Merveilles.

M. le Dr Léon Perin, dans le *Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques* du 25 juin dernier, a cueilli dans le *Traité d'histoire naturelle* de Buffon quelques citations qui méritent d'être reproduites.

Elles montrent, en effet, que l'illustre directeur du Jardin du Roy avait conçu le *transformisme* avant que Darvin eût écrit son *Origine des espèces*.

Au plus haut point elles illustrent — en ces temps que nous traversons de cosmopolitisme ! — ce mot si juste de Trousseau — encore un des nôtres :

« Il répugne de se servir d'expressions nouvelles, lorsque l'on ne met pas en circulation de nouvelles idées. »

L'homme verra avec étonnement qu'on *peut descendre par degrés presque insensibles* de la créature la plus parfaite jusqu'à la matière la plus informe.
(1er Discours.)

Si par *sentir* nous entendons seulement faire une action de mouvement à l'occasion d'un choc ou d'une résistance, nous trouverons que la plante appelée *sensitive* est capable de cette espèce de sentiment comme les animaux.

Cet examen nous conduit à reconnaître évidemment qu'il n'y a aucune différence absolument essentielle et générale entre les animaux et les végétaux, mais que la *nature descend par degrés et par nuances imperceptibles d'un animal qui nous paraît le plus parfait à celui qui l'est le moins et de celui ci au végétal.* (X-1. Comparaison des animaux et des végétaux.)

Rappelons enfin qu'avant Buffon lui-même, Benoît de Maillet (1656-1739), consul de France en Egypte, se prononçait pour l'origine marine de l'homme et déclarait celui-ci parvenu à son état actuel par transformations successives, dans un ouvrage publié sous l'anagramme de Telliamed et sous le titre *Entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français* (Amsterdam, 1748).



Chronique Bibliographique

G.-R. Tabouis. — **Le Pharaon Tout Ank Amon**, 1 vol. in-8 avec 16 illustrations hors texte et 17 figures dans le texte, Payot, Paris, 1928.

On dirait un roman et c'est de l'histoire. Cette histoire repose sur un fonds d'érudition remarquable, mais d'une érudition que voile le charme du texte, comme les pierreries et les ors de la momie de Tout Ank Amon cachaient son cadavre.

Il y a là plus que la vie d'un jeune pharaon ; il y a toute la vie de la vieille Egypte et le crépuscule d'une dynastie, moment curieux d'un passé, où notre présent peut prendre d'utiles leçons.

A qui voudra connaître et revivre par la pensée ces heures lointaines, je ne sais si un meilleur guide que M. G. R. Tabouis pourrait être donné ; en tout cas, on n'en saurait prendre de plus agréable. (A. G.)

Dr Lucien Graux. — **Le Maroc économique**, 1 vol. in-4, Champion, Paris, 1928.

Chargé de mission économique au Maroc, M. le Dr Lucien-Graux, conseiller du Commerce extérieur de la France, présente son rapport sous forme d'un grand ouvrage in-4°, magnifiquement édité par la librairie Champion.

Après avoir refait l'historique des relations du Maroc avec la France, l'Auteur passe en revue l'œuvre du général Lyautey et celle de son successeur, M. Steeg. Il aborde ensuite la question centrale et capitale du colon, dans ses rapports étroits avec la question de l'Agriculture. On trouve ensuite un examen attentif et détaillé de toutes les ressources économiques et productions du Maroc.

Deux chapitres retiendront surtout l'attention des médecins, ceux relatifs à la médecine au Maroc et à la prostitution. La France a réalisé un effort médical considérable pour lutter contre le typhus qui existe endémique au Maroc, contre la syphilis, si répandue dans ce pays, et contre la variole. De nombreux hôpitaux, cliniques, groupes sanitaires mobiles, ont été créés. Les statistiques établies par le Dr Graux sont des plus intéressantes.

Le chapitre « Conclusions » est une synthèse éloquente du rapport et justifie les deux paroles mises en exergue par le rapporteur : *le Maroc est une école d'énergie ; la France un grand pays colonisateur.* (R. C.)

Octave Béliard. — **Le Marquis de Sade**, 1 vol. in-12 de la Collection *Les Vies en Marge*, éditions du Laurier, Paris, 1928.

M. O. Béliard, un jour, mit en parallèle l'érudit et le romancier. Au bénéfice du second, la part du premier fut réduite. Mais une chose est de prendre les carrés blancs et noirs découpés dans un damier, puis de les mettre côte à côte au hasard de la rencontre ; autre chose de les disposer de façon à former de blanc et de noir des images diverses, artistiques suivant son talent. La matière est la même ; l'esprit qui la travaille est différent. Là, il n'est que compilateur ; ici, il est érudit.

A l'opposé de la compilation, l'érudition est créatrice, et, de ce point de vue, si on compare le romancier et l'érudit, on s'aperçoit que les données que l'un et l'autre mettent en œuvre, l'érudit qui les a laborieusement cherchées sait à qui il les emprunte ; le romancier les croit personnelles, originales, créées de toute pièce par son imagination, simplement parce qu'il a oublié à qui il les doit. L'Histoire ne peut se faire sans documents, et quel roman est l'Histoire ! L'érudit y devient romancicr malgré lui ; le romancier est contraint à l'érudition.

Ces réflexions viennent à l'esprit à lire de quoi la présente vie du Marquis de Sade a été construite. — *Des dates précises, quelques faits bien établis*, un curriculum vitæ *suffisamment dépouillé de ce qu'y ajouta la rumeur contemporaine déformante, l'œuvre littéraire copieuse du Marquis de Sade, telles sont les bases historiques de ce livre-ci. L'auteur veut prendre toutes les libertés d'un romancier et trouver en lui-même tel détail que l'histoire lui refuse* (p. 21). Ajoutez que, médecin, la Médecine lui fournit des aperçus que l'imagination seule ne découvrirait pas, éclaire le sujet de lumières qu'elle seule peut donner.

Il fallait, en vérité, cctte trine unité d'un érudit médecin et romancier pour tenter une réhabilitation du Marquis de Sade et y réussir. Une réhabilitation, cela est sans doute trop dire ; mais une telle légende s'est formée autour du *sadique* marquis qu'on ne voit le personnage qu'au travers d'elle et que détruire la légende au nom de la vérité fait apparaître un homme nouveau, tout autre que celui que faussement on imaginait jusque-là, explique ses fautes, rend indulgent à ses erreurs, découvre ses mérites ; car il en eut.

Ne serait-ce que cela, cette thèse sans parti pris, présentée avec franchise, vaudrait déjà de retenir l'attention ; mais elle a d'autres mérites encore. Celui de faire revivre toute une époque mal connue de nous, pour proche qu'elle soit, et celui aussi, qui devient rare, d'être écrite dans une belle langue, avec parfois un sentiment de la nature si frais, si vivant que, pareil à un magicien qui nous aurait touchés de sa baguette, M. O. Béliard évoque à nos yeux des paysages qui se lèvent, qui s'animent, comme s'ils étaient là devant nous réellement.

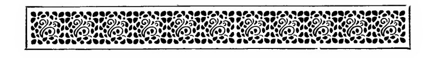
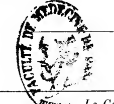


TABLE DES MATIÈRES (1928)

TABLE DES GRAVURES



Le Gérant : R. Delisle.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie. — 1928.

